
BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Ceci, mes chers paroissiens, est et restera toujours une causerie familière et intime. Qu'est-ce en effet qu'une Paroisse, sinon une grande famille où « tous n'ont qu'un seul cœur et qu'une seule âme », comme il est dit des premiers chrétiens. Or ce qui fait l'objet des conversations entre le père, la mère et les enfants, au foyer familial, c'est l'ensemble du mouvement de la vie commune, les travaux, les soucis, les joies et les tristesses de chacun des membres, les aspirations communes qui entretiennent l'affection mutuelle et unissent les âmes pour une aide et un dévouement pleins de tendresse.

Au soir d'une journée bien remplie, le père aimera à questionner chacun sur les devoirs accomplis, les peines éprouvées, les surprises qui ont ému les cœurs, les sourires qui les ont illuminés. Il parlera du lendemain, de la tâche commune à achever, des soucis qui rendront les heures pesantes, mais aussi des rayons de soleil que la Providence saura ménager ; la prière commune terminera les causeries du soir, et les embrassements des parents et des enfants seront comme le sceau posé sur cette journée qui s'achève, pour en confier les fruits à la garde de Dieu ; ils seront encore comme la promesse de reprendre la vie du jour suivant avec des énergies toujours plus intenses, des dévouements toujours plus généreux.

La vie paroissiale a aussi ces heures d'épanchements intimes, et cela devant les saints autels aux offices du Dimanche. Mais combien de choses graves ou joyeuses ne trouvent pas leur place dans ces entretiens si courts, ou bien effleurent l'esprit et le cœur dans une attention distraite et ne laissent pas trace durable ! Ici s'achèveront les entretiens interrompus. Lorsqu'on ne peut se voir qu'à la dérobée, on s'écrit, comme fait le fils-soldat à sa mère ; et les lettres échangées sont lues et relues, douces au cœur, car elles parlent à la mère de l'absent, au soldat du pays et de tout ce qu'il aime !

Ces lettres à mes paroissiens leur parleront aussi du *pays* qui est le Ciel à atteindre ; des tristesses qui sont les Croix de notre chemin du Calvaire, des joies chrétiennes qui sont comme les arches de notre heureuse éternité, des Commandements Divins, dont l'observation ennoblit notre existence, des vertus qui fleurissent le chemin de la patrie, des fêtes religieuses et des saints offices qui sont l'apprentissage de la glorification future, des derniers

baisers au Crucifix qui préparent le repos suprême. Que mes chers paroissiens les lisent, comme elles sont écrites, avec le cœur, et Dieu nous bénira, les ouailles et le pasteur.

ALFRED LE ROY
Ch. h. Archiprêtre.

Clergé paroissial de Châteaulin

Curé Archiprêtre : M. le Chanoine Alfred Le ROY, né à Quimper, le 3 Mai 1850. Ordonné prêtre le 9 Aout 1874. Vicaire à Lopérec le 21 Octobre 1874. Vicaire à St. Mathieu de Quimper le 12 Aout 1875. Aumônier des Religieuses des Carmélites de Morlaix le 2 Juillet 1886. Présenté à l'agrément du Gouvernement de la République, par Mgr. Valteau et reconnu par décret du 14 Janvier 1899. Nommé chanoine honoraire de Quimper par Mgr. Dubillard le 20 Octobre 1900.

1^{er} Vicaire : M. Christophe-Jean-Marie JÉZÉGOU, né à Plouneventer le 19 Mai 1864. Ordonné prêtre le 10 Aout 1888. Vicaire à Guimaec le 11 Décembre 1888. Vicaire à Châteaulin, le 9 Juillet 1890.

2^e Vicaire : François MÉVEL, né à Lanneufret, le 10 Février 1863. Ordonné prêtre, le 10 Aout 1888. Professeur à l'Ecole du Marchallach à Quimper, le 9 Février 1889. Vicaire à Ploujean, le 28 Aout 1891. Vicaire à Châteaulin, le 14 Aout 1895.

3^e Vicaire : M. Louis-Joseph-Guillaume-Marie BOULIC, né le 6 Juin 1874, ordonné prêtre le 25 Juillet 1900. Vicaire à Plomeur le 25 Octobre 1900. Vicaire à Châteaulin le 27 Mai 1902.

CONSEIL DE FABRIQUE

M. Le Curé, M. Le Maire, MM. Gustave BENOIST, Président, Yves RAISSON DU CLEUZIQU, Secrétaire ; MM. Jean L'HARIDON, Eugène LAZENNEC, Armand CHAUVÉL, Membres.

BUREAU DES MARGUILLIERS

MM. LAZENNEC, Président ; Le Curé, Secrétaire ; CHAUVÉL, Trésorier ; L'HARIDON, Membre.

FABRICIENS DE L'ANNÉE

MM. Joseph Quéffélec, de la ville, pour St. Idunet ; Jean Hascôt de Coatnion, pour Notre-Dame ; Jean Caugant de Tréverrec, pour les morts ; Jean-Laurent Péron de Rhun-ar-punc, pour Kerluan ; Jean Crenn de Kerhoën, pour Lospars.

HIER ET DEMAIN

Hier, ce sont les fêtes célébrées, les événements de la vie paroissiale. Demain se prépare à continuer hier, car l'année liturgique est un mouve-

ment continu des âmes vers Dieu en compagnie des saints, des saintes, de Jésus et de Marie, dont nous refaisons sans cesse la vie et les mystères dans nos fêtes de l'Eglise.

Hier, c'était le pardon de Kerluan, chaque année plus pieux, plus confiant, plus reconnaissant à la Vierge-Mère. Nombreux ont été les pèlerins dès le samedi. Nombreux les enfants présentés au sanctuaire. Nombreux les cierges brûlés devant la Madone. Nombreux surtout les fidèles qui ayant reçu les faveurs de N.-D. de Kerluan, s'étaient groupés autour de son image pour les deux processions du samedi et du dimanche.

Hier, c'était encore la double distribution des prix de nos écoles chrétiennes, sous la présidence de M. le Curé de Pleyben. Nous en rendons compte plus loin.

Hier enfin, c'était la belle procession du vœu de Louis XIII, consacrant la France à Marie. A cette époque de l'année bien des vides se font dans nos rangs, tellement les grèves ont d'attraits, puis Quimper et Rumengol attirent. Toutefois, ceux qui restent remplissent encore bien pieusement nos églises, et forment un cortège d'honneur à N. Dame pendant la procession.

Demain, ce sera le grand Pardon de N. Dame de Châteaulin. La fête cette année sera présidée par M. l'abbé Millour, ancien aumônier de Marine, qui chantera la Sainte Messe, et le prédicateur sera M. l'abbé Cozien, Docteur en théologie, professeur à l'école St.-Yves.

Depuis plusieurs années la fête religieuse a augmenté d'éclat par la procession solennelle qui part de St. Idunet, va chanter les vêpres à N. Dame, et revient en grande pompe recevoir la bénédiction du T. S. Sacrement à St. Idunet. Pendant la procession, l'excellente et très distinguée *Musique de St. Cécile* du Patronage Jeanne d'Arc, fait entendre des marches religieuses exécutées à la perfection, et la foule qui remplit la ville se groupe le long du parcours avec recueillement, heureuse de saluer notre Patronne et de recevoir d'elle les faveurs qu'elle dispense à tous avec tant de bonté maternelle.

Demain, ce sera la procession matinale traditionnelle du 14 Septembre à *la Croix de Mission*, témoignage d'amour à l'image qui, en réparation des outrages d'il y a plus de cent ans, reçoit depuis les marques de l'adoration des fidèles, surtout de ceux de la Grand'rue qui la regardent comme leur *palladium*.

Chaque mois nous aurons la joie de jeter ce double coup d'œil en arrière et en avant de notre route : partout nous trouverons la preuve que Châteaulin est une paroisse profondément religieuse, et des motifs pour *aimer Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toutes nos forces*, selon la parole de N. Seigneur.

A.

Sommaire des Instructions sur l'Eglise

I.- Jésus est venu sur la terre pour sauver les hommes, en les appelant à la pénitence de leurs péchés, et en leur donnant, par sa mort, la grâce afin de pratiquer la vertu et d'atteindre le Ciel. Le Sauveur continue sa mission par son Eglise, qui est son corps mystique. Il en est la tête invisible, tou-

jours agissante et dirigeante : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des Siècles*. Pour être sauvé il faut faire partie de ce corps, comme pour porter des fruits, une branche doit être adhérente au tronc de l'arbre. Jésus a fait de son Eglise une société, composée des fidèles et dirigée vers sa fin par un chef visible, son représentant, parlant et commandant en son nom : *Celui qui vous écoute, m'écoute*.

L'Eglise est une société parfaite, parceque Dieu lui a donné tous les droits, tous les pouvoirs, tous les moyens pour atteindre par elle-même sa fin surnaturelle qui est le salut des hommes par leur sanctification ici-bas.

L'Eglise est une société juridique et publique. Elle impose au nom de Dieu, des lois ; juge de leur application et de leur violation ; prévoit le mal pour l'empêcher en dénonçant les dangers et les causes de danger ; et punit les coupables dans la mesure qu'elle juge efficace pour leur conversion et la sauvegarde des faibles.

Elle a donc, comme toute société sur la terre, plein pouvoir de faire des lois, de juger et de punir, et cela de part la volonté formelle de Dieu : *celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise*.

II.— Dieu a donné à l'Eglise cinq prérogatives pour atteindre sa fin surnaturelle qui est le salut éternel par la sanctification de ses membres sur la terre : 1° Elle éclaire les intelligences en leur proposant la vérité ; c'est son magistère doctrinal.— 2° Elle règle les mœurs chrétiennes par ses commandements, et l'ensemble de sa discipline : c'est son pouvoir de juridiction ou de gouvernement.— 3° Elle communique une force surnaturelle, la grâce, pour croire sa doctrine et pratiquer ses commandements : c'est le ministère sacerdotal, chargé des sacrements et du culte publique.— 4° Elle organise et développe sa vie par la hiérarchie.— 5° Enfin sa vie publique a besoin de ressources et de biens temporels qui sont de droit divin et indépendant, elle peut acquérir et administrer : c'est le patrimoine ecclésiastique.

(à suivre)

Distribution des Prix

aux élèves du Pensionnat St. Joseph

Nous sommes au 23 Juillet. La belle salle du Patronage Jeanne d'Arc est envahie par une foule nombreuse et sympathique. Parents et enfants attendent impatiemment le lever du rideau, car la grande attraction d'une Distribution de Prix, c'est « la Pièce » et ici la réputation des jeunes actrices est si bien établie !

A deux heures précises, le clergé de la ville et des paroisses environnantes fait son entrée dans la salle et prend place aux premiers rangs, formant autour de M. le Curé de Pleyben, qui occupe le fauteuil de Président, une couronne d'honneur.

Soudain le rideau se lève. Coup d'œil charmant ! Tous les bébés au frais minois sont groupés dans une gracieuse balancelle portant le nom de St. Joseph, patron du Pensionnat. Une... deux... trois... l'onde enfantine s'agite imitant avec un ensemble parfait le roulis des vagues,

landis que deux jeunes rameurs manœuvrent aux extrémités de la barque et conduisent — à travers l'orage vite apaisé, car tout l'équipage a su au premier moment du danger, crier vers Marie, Etoile de la Mer — la nacelle... au port. Les couronnes — bien méritées assurément — pleuvent ensuite sur les têtes blondes. Et les applaudissements augmentent à mesure que se déroulent les diverses parties du programme. Toutes les actrices de l'opérette : *Les Pantoufles de St. Cécile* méritent d'être applaudies. Tout d'abord le groupe des fillettes exécutant au lever du rideau une danse gracieuse ; puis l'EXCELLENTIA MARIA PIA qui remplit avec tant de dignité son rôle de grande dame ; BAMBINELLO, son page, cœur d'or en dépit des espiègleries qui ont plus d'une fois impatienté les vénérables marchandes, la GROGNONIMA et la CAFARNOUILLA, puis les marchandes elles-mêmes dont la sieste agrémentée de retentissants ronflements, a été si désopilante. Enfin la petite mendiante CÉCILIA si intéressante dans sa détresse et dans sa piété ingénue qui obtient par miracle les merveilleuses pantoufles destinées à apaiser sa faim.

Mais le clou — pour parler le langage du jour — le clou de la fête a été la scène patriotique *La Statue de Jeanne d'Arc*. Cette apparition sur la scène de notre noble héroïne a souri à tous les assistants et a ranimé l'espoir si consolant pour tout cœur français de voir un jour l'Alsace-Lorraine se réunir à la Mère Patrie. Que dire de cette harmonie incomparable des chants répondant aux sentiments des deux Provinces en deuil ? Ce chœur de bouches fermées si réussi !... Cette invocation si suppliante à Jeanne la Libératrice ; et, pendant le chœur final, cette apparition des anges apportant à la vierge guerrière la palme d'or du martyr et à la France, sortie enfin de son sommeil, le glaive de la revanche !...

Entre temps, on proclamait les lauréates, et il nous a été doux d'applaudir quatorze noms vainqueurs. En effet 11 Elèves de la 1^{re} classe ont mérité le diplôme du Certificat diocésain, ce sont : M^{lles} Marie-Anne RIOT, Marguerite AVAN, Anne-Marie MAO, Marie-Anne LE MOAL, Marie-Anne MÉNEZ, Marie-Anne LE GOFF, Marie QUÉAU, Marie-Anne CORNEC, Carmen HÉMON, Madeleine CARON, Marie-Anne LABAT ; trois, le brevet élémentaire : Marie LE JOLLEC, Louise NÉDELLEC et Jeanne MARC'HADOUR.

A 5 heures la séance était levée, Maîtresses et Elèves se séparaient heureuses de garder l'espoir de se retrouver le jour de la rentrée, fixée au Lundi 12 Septembre.

PENSIONNAT S^T LOUIS

Présidée par M. Le Curé de Pleyben, la Distribution des Prix aux Elèves du Pensionnat St. Louis a été des plus brillantes.

De longs jours de prospérité sont certainement réservés encore à cet Etablissement qui produit tant de bien dans la région, et dont la réputation est si bien méritée, comme le prouvent les résultats obtenus cette année, à différents examens et publiés au palmarès.

La Société des Agriculteurs de France a décerné aux élèves dont les noms suivent, des diplômes d'Agriculture :

Degré supérieur : Yves SIZUX et Jean-Joseph LOUBOUTIN.

Premier Degré : P. GUÉDES, P. CAPITAINE, M. BÉGOS, R. AVAN, G. DENNÉLOU, L. POQUET, F. RIOU, P. FÉRÉZOU, S. HASCOËT, J.-F. NEST, A. PETTIBON, F. HÉTET, J. RIOU, J. DENNÉLOU, J. SIZUN, S. HÉLIAS, Y. LAGADEC, J. LE JOLLEC, J.-P. CARIU, CH. BALAY, H. LAROUR, P. GOURLAY, J. BLAISE, N. LOUBOUTIN, J. CAMUS, P. L'HARIDON, Y. LE SEAC'H H. FITAMANT, P. YANN.

La rentrée des classes est fixée au 8 Septembre pour les Internes et au 9 Septembre pour les Externes. Tous les bruits alarmants qui ont circulé prématurément doivent être considérés comme non avenus et les familles peuvent continuer en toute confiance à y conduire leurs enfants.

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

Un mot d'histoire.— Le premier hospice connu de Châteaulin était situé au village actuel de Kerjean et fut fondé par les Chevaliers de St. Jean de Jérusalem dont la commanderie était florissante à La Feuillée. Outre l'abri et le couvert assurés à tous les pèlerins, particulièrement aux pèlerins des Lieux Saints, la maison hospitalière de Kerjean donnait asile aux pauvres de la région, dont le nombre atteignit parfois les chiffres de 30 et 40. Pour témoigner sa reconnaissance aux moines hospitaliers et aider aux besoins de leurs pauvres, la ville de Châteaulin leur octroya le privilège de quêter sur le pont réunissant les deux rives, aux jours de foires et de marchés. Ces jours-là une statue de St. Jean Baptiste était exposée sur le milieu du pont, un pauvre de l'hospice se tenait près d'elle, et, à chaque aumône déposée dans son escarcelle, il sonnait une petite clochette. Les coups de clochette porte-bonheur retentissaient tout le long du jour. Car après avoir vendu leurs denrées ou leurs bêtes les bons paysans ne manquaient pas de faire à nouveau la part du pauvre.

En 1522 les Hospitaliers de St. Jean se retirèrent, laissant leur hospice à la paroisse de Châteaulin. Après entente avec l'Evêque de Quimper, on y nomma un prêtre comme gouverneur et aumônier. Ce prêtre célébrait tous les jours la sainte messe à la chapelle, puis visitait les malades et les pauvres confiés à ses soins.

A la fin du XVI^e siècle, les bâtiments en ruines furent vendus, et on transporta les pauvres et les infirmes dans une maison située auprès de l'église de Notre-Dame. Cette maison, qui a disparu depuis, servit d'hospice jusqu'à l'année 1689.

(à suivre)

MONOGRAPHIE D'UN CHAMP

Il est orienté au Sud-Ouest, et est situé vers 60 mètres d'altitude. Le terrain est à fond chisteux comme une grande partie du sol des bords de l'Aulne. Dans certaine partie la pierre affleure la surface. Il contient deux hectares.

Il y a une douzaine d'années, il comprenait trois parties d'inégale grandeur et se divisait comme suit :

Sous issues 5 ares.
 1° sous bois taillis 30 ares.
 2° sous landes non cultivées 45 ares.

Total 80 ares.

3° Les 120 ares de reste étaient sous terre labourable, mais avaient besoin d'être défoncés à la pioche avant d'y faire passer la charrue.

En évaluant au taux actuel la valeur locative de ce terrain, nous nous arrêterons aux chiffres suivants :

1° Les 80 ares à 35 fr. l'hectare, soit 28 fr.
 2° Les 120 ares à 60 fr. l'hect. soit 72 fr.

Total 100 fr.

Le maître de la terre voulant améliorer cette tenue, et d'ailleurs y trouvant le moyen de soulager quelques journaliers, s'imposa les dépenses suivantes :

1° Faire une seule pièce, en défaisant 208 mètres de fossés ou talus, à 0 fr. 50, soit 104 fr.

2° Défoncer à la charrue et à la pioche, ce qui a exigé 178 jours de travail à 1 fr. 50, soit 267 fr.
 et 28 jours de chevaux à 3 fr., soit 84 fr.

3° Les défoncements ont extrait 200^m de pierres sans utilisation appréciable, dont l'enlèvement a réclamé 42 journées de manœuvres à 1 fr. 50, soit 63 fr.
 25 journées de chevaux à 3 fr., soit 75 fr.

4° Enfin il a été nécessaire de niveler le sol, et pour ce travail il a fallu 20 j. de chevaux à 3 fr. soit . . 60 fr.
 et 30 j. d'hommes à 1 fr. 50, soit 45 fr.

Total de la dépense pour la mise en valeur : 698 fr.
 Actuellement la valeur locative des 2 hectares est de 80 fr. à l'hectare
 soit 160 fr.
 Plus-value réalisée annuellement : 160 - 100, soit 60 fr.
 Je compte l'intérêt de l'argent déposé à 4% : soit 28 fr.
 Il reste pour l'amortissement 32 fr.

Ce qui amortit le capital dépensé en 16 ans, environ, au taux de 4%.
 Le maître du terrain récolte actuellement dans ce champ de 2500 à 3000^q de blé à l'hectare. Il a donc fait un bon placement, tout en faisant œuvre de charité envers les ouvriers qu'il a ainsi occupés.

Cours moyens des Marchés d'Aout :

Froment : 9 fr. 50 les 50 k. ; Avoine : 6 fr. « les 50 k. ; Sarrazin : 6 fr. 50 les 50 k. ; Orge 6 fr. « les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 50 les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 75 les 50 k. ; Beurre : 0 fr. 95 le 1/2 k. ; OEufs : 0 fr. 80 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 85 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 90 le k.

Ont reçu le Saint Baptême :

59.- Albert-Marie Jaugeon ; fils de Victor-Marie et d'Isabelle Marzin, demeurant à Penn-al-lenn. — *Parrain* : Julien Jaugeon. *Marraine* : Jeanne Latreille.

60.- Pierre-Marie Salatin, fils de Pierre-Marie et de Marie Jaouen, de Kerlobret. — *Parrain* : Yves-Alain Jaouen. *Marraine* : Marie-Jeanne Gourtay.

61.- Coentin-Marie Marc, fils de Coentin et de Marie-Louise Moré. — *Parrain* : Jean-Marie Moré. *Marraine* : Marie Marc.

62.- Catherine-Françoise Crenn, fille de Louis et de Marie-Louise Riou, de la Grand'rue. — *Parrain* : François-Marie Crenn. *Marraine* : Catherine Guédes.

63.- Jeanne Salatin de Stang-ar-garront, fille de François et de Catherine Prat. — *Parrain* : Louis L'haridon. *Marraine* : Marie-Jeanne Guillou.

64.- Madeleine-Josephine Quefféléan, Rue Balzer, fille de Joseph et de Marie-Anne Salatin. *Parrain* : Joseph Quefféléan. *Marraine* : Marie Salatin.

Ondoyés :

8.- Un enfant à M. Edmond-Eugène Emond, et à D. Marie-Thérèse Duval.

9.- Un enfant à François Pichon et à Françoise Le Goff.

10.- Une enfant à Jean-Léger Moal et Marie-Louise Goas, Quélenec.

Supplément des cérémonies du Baptême :

15.- Joseph-Pierre-Marie André, fils de Jean-Pierre-Marie et de D. Marie-Juliette Miossec, de St. Louis de Brest. — *Parrain* : Pierre-Jules-Marie André. *Marraine* : Anne-Gabrielle Miossec.

16.- Marie-Louise-Yvonne Le Nir, fille de Joseph et de Marie-Louise Le Meur. — *Parrain* : Yves Le Meur. *Marraine* : Marie Hascoët.

17.- Albert-Louis-Clément Bideau, fils de Jean-Guillaume et de Marie-Louise Cosquer. *Parrain* : Alain Cosquer. *Marraine* : Louise Bideau.

18.- Georges-Victor Castillon, fils de Charles et de Marie Ladouce, Laval. *Parrain* : Victor Castillon. *Marraine* : Dame Ladouce, née Marie Moy.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Brasparts : Jean-Paul Tromeur, de Châteaulin et Jeanne-Marie-Françoise Thomas, de Brasparts.

A Plomodiern : Thomas-Marie Rioual, de Châteaulin, et Clara-Marie-Bernadette Goasdoué, de Plomodiern.

A Châteaulin : 16.- Hervé Latreille, de la Ville, et Jeanne Le Meur de Coatigoff.

17.- Yves-Laurent-Marie Gourtay, de la Ville, et Jeanne Salatin, de Plo-névez-du-Faou.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

55.- René Birien, 11 ans, de Notre-Dame.

56.- Marie-Catherine Quéau, V^e Hascoët, 78 ans, Grand'rue.

57.- Jean-Marie Autret, 29 ans, époux de Jeanne-Marie Gourvennec, quai Cosmao.

58.- Marie-Catherine Saget, V^e Coignard, 65 ans, Mi-Route.

59.- Noël-Pichon, 25 ans, Rue Baltzer.

60.- Jean-Nicolas Perrot, 60 ans, époux d'Anne Prigent, Kerlobret.

61.- Jean-Alexandre Le Guillou, 3 mois, Rue Lacoste.

62.- Marie-Yvonne Favé, 59 ans, Grand'rue.

63.- Anne Bauguion, Kergudon, 40 jours.

64.- Marie-Madeleine Rolland, Carrière de Penn al lenn, 21 ans.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Le Grand Pardon de Notre Dame de Châteaulin a répondu à toutes nos espérances de Pasteur des âmes. La piété des Fidèles ne s'est pas démentie. Notre Dame est bien toujours reconnue comme la puissante et douce Mère vers laquelle montent tous les hommages et toutes les actions de grâces.

M. Millour, ancien aumônier de Marine a chanté la sainte Messe et présidé à la procession solennelle. Il avait comme diacre et sous-diacre M. le Recteur de St.-Coulitz et M. le Vicaire de Dinéault.

M. Cozien, docteur en théologie, actuellement professeur au Grand Séminaire de Quimper, nous a parlé avec science et onction, de notre Mère, de ses titres à nos hommages, des marques d'une vraie dévotion à Marie. Sa diction nette et grave, sa langue bretonne si pure et si élégante ont captivé l'attention de son nombreux auditoire.

Que N. Dame de Châteaulin bénisse son peuple et le garde dans la voie des commandements de Dieu et de la Sainte Eglise !

Le 14 au matin les pieux fidèles ont accompli leur pèlerinage traditionnel à la Croix de Mission, accompagnant la relique de la Vraie Croix portée en procession.

A ce moment-là 63 pèlerins de Châteaulin s'agenouillaient devant la Grotte bénie de Lourdes et portaient notre hommage à l'IMMACULÉE-CONCEPTION. Un chiffre si élevé n'avait encore jamais été atteint. Sous la conduite de M. Jézégou, et escortant nos belles bannières admirées de tous pendant les processions, nos délégués ont dit à Marie toute notre filiale confiance et toute notre fidélité à son culte. Ils lui ont exposé tous nos besoins, et, recueillies dans son Cœur Maternel, nos demandes seront sûrement exaucées.

†

Octobre va s'ouvrir par les saints exercices du Jubilé. Voici le programme que nos pieux paroissiens suivront avec ferveur, sous la direction de M. Normant, ancien vicaire de Châteaulin. Nous commencerons par appeler les bénédictions de N. Dame du Saint Rosaire sur notre préparation au jubilé, en célébrant sa fête à l'église N. Dame, par la grand'messe, et la récitation du rosaire à 2 heures suivie des Vêpres.

Puis à 4 heures, visites du jubilé faites par tous les enfants de la paroisse, à St. Idunet. Ces visites seront annoncées un quart d'heure à l'avance par le carillon ; on y récitera les prières aux intentions du Souverain Pontife, et on y donnera aux enfants les avis appropriés.

Le soir à 7 heures 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie, et premier sermon français d'ouverture du jubilé. Tous les soirs à la même heure, jusqu'au Vendredi inclusivement, sermon jubilaire français, par M. Daniélou, 1^{er} vicaire à Brest-Recouvrance.

Les paroissiens voudront bien se partager en deux groupes pour les exercices jubilaires.

Le premier groupe suivra les exercices du Lundi et du Mardi avec communion générale le Mercredi.

Le deuxième groupe, le Jeudi et le Vendredi avec communion générale le Samedi.

Voici l'horaire : Le matin, confessions. A 7 heures messe avec chants bretons, puis lecture commentée de l'examen de conscience et confessions. A 10 heures, sermon breton. A 1 heure 1/2 chapelet, chant des cantiques et avis, puis confessions. A 4 heures, sermon breton, et bénédiction du T. S. Sacrement.

Le jeûne et l'abstinence du jubilé seront observés dans la paroisse le *Mardi 4 Octobre*. Par indult spécial, il sera permis, au seul repas principal, de faire usage des œufs, des laitages, et du beurre.

Les enfants qui n'ont pas l'âge de communier seront réunis pour la confession, le Mercredi à la fin des classes, vers 4 heures 1/4, et la messe de 7 heures du lendemain remplacera la communion. Les enfants qui suivent les catéchismes de 2^e et 3^e communion se confesseront le Samedi après les classes, vers 4 heures 1/4, pour communier le dimanche à une messe spéciale qui sera dite à 7 heures.

Pour couvrir les frais du jubilé, une quête sera faite aux messes de communion générale et au sermon français du Vendredi.

†

Le mois d'Octobre verra ouvrir les catéchismes. Nous appelons l'attention et le zèle des parents sur le devoir très rigoureux qui leur incombe d'enseigner la doctrine chrétienne à leurs enfants.

†

Mentionnons le Pardon de St. Idunet. Il sera célébré solennellement le *Dimanche 23 Octobre*, qui suit la grande foire de St. Luc du 18 Octobre.

A.

Sommaire des Instructions sur l'Eglise

1^o.— *Le Magistère de l'Eglise* : allez, dit Jésus Christ, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Ce qui comprend l'enseignement infaillible de ce qui est révélé touchant la Foi, et les mœurs.

Le pouvoir doctrinal ne se borne pas à tout ce qui est défini comme dogme, mais s'étend à tout ce qui a un rapport avec l'objet de la révélation.

Si quelqu'un s'en écarte, l'Eglise le juge, le condamne, le punit ; et tous les fidèles sont tenus en conscience à se soumettre, de jugement et de volonté, à toutes ses décisions.

L'Eglise a le droit de remplir son ministère divin d'enseignement en tout temps, en tout lieu, de toute manière, selon qu'elle le juge opportun. Elle s'acquitte de ce devoir, soit par la prédication et le ministère paroissial, soit par des catéchistes, soit enfin par les écoles qu'elle fonde elle-même pour l'éducation des enfants qu'elle a baptisés ; et, quand les écoles ne lui appartiennent pas, de droit divin, elle pourvoit à la sauvegarde de la foi des enfants baptisés qui les fréquentent.

2^o.— *Pouvoir de Juridiction ou de gouvernement*. Supérieure à tout gouvernement civil qui ne peut, par ses lois atteindre que les actes extérieurs, l'Eglise, de par sa divine constitution, pénètre jusqu'à l'âme et la conscience. Elle règle, par ses préceptes et ses défenses, les actes intérieurs comme les actes extérieurs des vertus. Elle porte, de plus, à la perfection de la sainteté par les conseils évangéliques ; à elle seule il appartient de fonder, d'autoriser, d'approuver les Ordres religieux et les Congrégations qui font profession publique des saints vœux, et d'organiser les confréries, les corporations chrétiennes, les œuvres charitables.

3^o.— *Ministère sacerdotal*. Il ne suffit pas à l'Eglise d'enseigner et de gouverner. Son ministère sacerdotal dispense à ses membres la grâce, c'est-à-dire la force de Dieu, par le moyen des sacrements et des actes du culte public.

La liberté du ministère sacerdotal est sacrée, en tout ce qui regarde la validité, l'administration et la réception des sacrements. Toutefois les sacrements entraînent certains effets civils qui ressortissent aux pouvoirs publics.

Dieu a donné à son Eglise le droit exclusif de régler ce qui a trait au culte public, aux lieux consacrés, aux fêtes, aux processions, à la sépulture des fidèles.

4^o.— *L'Eglise, société vivante et organisée*. D'institution divine, l'Eglise se procède par elle-même à l'organisation de sa hiérarchie, détermine à chaque membre ses fonctions au regard de l'ensemble, le fait dépositaire d'une partie du pouvoir.

De même, elle constitue les Ordres religieux, les Congrégations, les Instituts, les Associations pieuses de charité, d'enseignement, avec les privilèges qui les rendent aptes à procurer le bien commun.

Enfin, non seulement elle hiérarchise les personnes et les associations, mais elle organise aussi les juridictions territoriales, fondant et délimitant les diocèses, les paroisses . . . pas un pouvoir sans contrôle ni subordination.

Sur ce terrain de ses attributions, elle compte des martyrs contre les attentats des pouvoirs civils : les Thomas de Cantorbery, les Grégoire VII, etc.

5^o.— *Patrimoine de l'Eglise*. Société divine, l'Eglise a reçu aussi de Dieu le droit de réclamer à ses sujets, d'acquérir, de posséder les biens nécessaires à son expansion, à sa vie, à l'entretien de ses ministres, de ses œuvres, de ses temples, et, à un degré plus élevé encore, de son pouvoir suprême : le Saint siège. Et la souveraineté pontificale a le droit de réclamer une principauté temporelle pour assurer sa pleine indépendance en face de toute puissance civile.

Le patrimoine de l'Eglise, à tous ses degrés, depuis l'église paroissiale, et les biens des œuvres pies, jusqu'au patrimoine temporel des Papes, est chose sacrée et inviolable de droit divin. Y porter une main sacrilège c'est se retrancher par là même de la société des Chrétiens.

(à suivre)

Guirioneziou ar Feis

— I —

Ar c'henta guirionez a dle eur christen da lacat en he speret, eo zo eun Doue.

Credi ar Virionez-ze, ne ve ket diez, ma tolfomp spled mad.

Rag eun ti a ziskuez, atao, e zeus eur mansouner hag a zo bet eus he ober. . . Eur c'harr, a verc zo eur c'harrer hag a zo bet eus he renca. . . Er gis-se, ive, ar bed a ziskuez e zeus hag e ranc beza eun Doue.

Eur vech, var a gonter, Fenelon escop Cambrai, oa o c'hober eur bourmenaden assames gant eur bugel iaouanc. Pardaës oa. An eol, nevez eat da gousket, a dole var he lerc'h, rusder eleis. An amzer oa digoc'hen caer, ha c'houez ar bokedou en em veske, gant ezen ar sarr-nos.

— Ped heur eo, a c'houlennas ar bugel, digant an Aotrou n'Escop ?

Fenelon a ziscuezas he vontr. Merca rea eis heur.

— Oh ! na caera montr, eme ar bugel. Roit-li d'in da velet, mar plij.

An Escop a roas he vontr. Hag epad ma troe ha ma tizroe anezhi ar bugel, e lavaras : eun eston ! mabic, ar montr-se zo en em c'hreat anezhan he unan.

— Anezhan, he unan ? eme ar bugel, en em eur vout c'hoarzin.

— Ia, anezhan he unan. Henez zo bet cavet an eul lanneg, deut eno anezhan he unan.

— N'eo ket guir, eme ar bugel : an Aotrou n'Escop zo o c'hober goab.

— Nan, n'e ran goab ebet. Perac e fell d'id, mab, ne ve ket guir ?

— Abal amour mountr ebet na ell en em ober he unan.

— Na perac ta ?

— Perac, Aotrou n'Escop ? Abalamour en eur montr, zo cals rodoïgou bihan hag a ranc beza lakeat da en em glevet mad evit merca an heur d'he vare. Arabat eun dant re, arabat unan re neubet. Eun den dornet mad, hebken, a hell ober al labour-ze. Gaou, sur, en deus lavaret doc'h, Aotrou n'Escop, an hini en deus roet deoc'h da gredi, eo ar montr se, en em c'hreat anezhan he unan.

Fenelon a vouchas d'ar bugel. — Oh ! a lavaras, mar d'eo red caout eun den da ober eur montr, pègement muoc'h guir n'eo ket, e rank beza bet, ive, unan benag evit ober an Env, an douar ha kement tra zo, er bed ? Eun dant re pe re neubet er rodoïgou, hag ar montr ne iaffe ket mad. . . Er bed-ma ive, n'eus netra re, netra re neubet. . . Urs vad e pep tra. An eol, a zav bemde d'he vare, evit sclerijenna'n deis : an nos bepred a deu, var-lerc'h, goulouet gant ar stered hag al loar. An dud a deu dre ma varvomp, ar guez a zao dre ma vreinout. . . morse re, morse re neubet. . .

— Oh ! ia eme ar bugel, me oar : ar bed kercouls hag ar mountr ne ket en em c'hreat anezhan he unan. Great eo gant Doue.

FRATERNITÉ DE CHATEAULIN

Elle fut fondée le 20 juin 1875. M. Guédès, vicaire de la paroisse, demanda les pouvoirs nécessaires au ministre provincial des Frères Mineurs de l'observance ; il les soumit à l'approbation de Mgr. Nouvel, évêque de Quimper, et en obtint l'autorisation verbale d'ériger une Fraternité.

Le premier noyau de la Fraternité se composa de 18 membres qui reçurent le Saint Habit du Tiers-Ordre à la date ci-dessus indiquée. Le nombre des Tertiaires augmenta graduellement, et s'éleva jusqu'à 40, chiffre auquel il s'est depuis maintenu. Le local désigné pour les réunions fut la chapelle de l'Hospice, dédiée à St. Nicolas.

Après avoir dirigé la Fraternité pendant 11 ans, M. Guédès nommé recteur en 1886 fut remplacé dans la charge de directeur par M. Normant. De son temps, la Fraternité fut favorisée de trois visites du P. Arthur, de la résidence de St.-Brieuc. Il approuva tout ce qui concernait l'organisation et la direction de la Fraternité, compléta le Discretoire, fixa à deux mois le postulat, et partagea les registres en trois catégories : registre des archives, des actes de vêtture et de profession, et registre du personnel. On a adopté depuis les registres que les pères franciscains ont fait imprimer à l'usage des Fraternités. Le diplôme de l'érection canonique, demandé par M. Normant, ne date que du 1^{er} juin 1887, revêtu des signatures du R. P. Chrysostome, Mineur Provincial et de M. Serré, vicaire général. Cet acte avait l'avantage d'apporter la consécration officielle à l'existence de la Fraternité.

En 1886. M. Normant était nommé économiste au Grand Séminaire et remplacé par M. Mével.

L'année suivante, la Fraternité fut honorée de la visite du R. P. Denys. Le 11 septembre 1901, la Congrégation des Rites publia un sommaire des nouvelles indulgences du T. Ordre ; la plupart exigeaient la visite au siège de la Fraternité ; la chapelle de St. Nicolas étant d'un abord difficile, avec l'autorisation de M. le Curé, l'approbation du P. Norbert, gardien du couvent de St.-Brieuc et le consentement de M. Fléiter, vicaire général, le siège canonique de la Fraternité fut transféré à l'autel St. Joseph de l'église paroissiale. Le 31 mai 1902, jour de la clôture de la mission de Châteaulin, le P. Anastase, prédicateur français de cette mission, présida une réunion de la Fraternité : six Tertiaires célébraient le 25^e anniversaire de leur profession religieuse, seules survivantes des premières professes de la Fraternité érigée il y avait vingt-sept ans.

La Paroisse de Châteaulin

En y comprenant les villages détachés au spirituel de la paroisse de Plo-modiern, Châteaulin compte 3900 âmes. Elle est presque au centre du grand et beau Diocèse de Quimper, dont le premier évêque, St. Corentin, a passé

une partie de sa vie sur un territoire limitrophe, au pied du Ménez-hom, près de la fontaine au poisson miraculeux, là où s'élève l'imposante chapelle bâtie récemment en son honneur.

Châteaulin reconnaît comme sa patronne vénérée la Sainte Vierge Marie honorée sous le nom de N. Dame de Châteaulin, *Intron Varia Castellin*. Le sanctuaire de N. Dame, *Ilis Varia*, bâti au flanc d'un immense rocher qu'on appelle toujours le *Château*, couronné de ses lignes gracieuses, de son arc triomphal, et de son beau clocher à dômes superposés, le plus ravissant des paysages.

L'Eglise paroissiale, sise sur la rive droite de l'Aulne, a pour Titulaire St. Idunet, qu'on croit frère de St. Guénolé, et formé par lui à la Sainteté dans son célèbre Monastère de Landévennec. Landévennec a été la ruche féconde qui a multiplié ses essaims le long des méandres pittoresques et ombreux de l'Aulne. De là aussi sont sortis, selon toutes probabilités les saints vénérés de notre région : St. Compar et St. Dispar son frère, St. Ségal, St. Coultiz, St. They et tant d'autres.

Un jour St. Idunet, voulant s'enfoncer dans la solitude pour y vaquer à la prière et aux austérités de la pénitence, dit adieu à St. Guénolé, monta dans une barque légère, et se laissa conduire par le courant de la marée montante. Quand le flot se retira, le saint avait dépassé une petite anse qu'occupent aujourd'hui les prairies de Kerjean et les chantiers d'ardoises (*Pennalenn*), et atteint le coude brusqué que forment à l'Aulne les derniers contreforts abrupts du Ménez-Kelc'h et du St.-Gildas : le Banine et Kergonkis, couverts d'une épaisse forêt où le hêtre probablement dominait (*treo Coat fao*). Un rocher de Banine lui servit d'asile pour son sommeil, et la fontaine de la Vierge lui donna ses eaux claires et limpides. Nous aimons à nous dire qu'il l'a baptisée lui-même de ce nom de la Vierge, et que pour offrir le Saint Sacrifice, il éleva près d'elle un autel qui devint le sanctuaire de N. Dame de Châteaulin.

St. Guénolé n'oubliait pas l'absent. Un jour, après de longues années, il prit une barque semblable à celle qu'avait prise son frère, et se laissant comme lui porter par les flots, il eut la joie de le retrouver non plus seul, mais entouré de nombreux disciples qu'il formait à la vie monastique selon les traditions saintes qu'il avait recueillies lui-même à Landévennec.

Quand, après un séjour parfumé d'édification mutuelle, St. Guénolé se résolut à descendre la rivière, il obtint de son frère qu'il lui cédât plusieurs de ses disciples les plus fervents, pour porter les fruits de leurs vertus à Landévennec.

Le monastère de St. Idunet a-t-il subsisté longtemps ? Toujours est-il que plus tard, vers la fin du X^e siècle, Landévennec vint fonder un prieuré de Moines qui choisirent pour patron St. Idunet. C'est sur l'emplacement de leur modeste chapelle que s'élève aujourd'hui l'église paroissiale.

La paroisse de Châteaulin est divisée en cinq trèves : 1^o la trève de St. Idunet ; 2^o celle de Coatfao ; 3^o celle de Cap Yan ; 4^o celle de Lospars et enfin, 5^o celle de Kerluan.

Nous allons dire quelques mots de chacune.

(à suivre)

M. Jean QUÉRÉ, Curé de Châteaulin

Mars 1874 — Septembre 1898.

Monsieur Jean Quéré naquit à Plouénan le 24 Mars 1825. Il était l'aîné de trois enfants.

Après de brillantes études, faites au collège de Saint-Pol-de-Léon, il entra au Grand Séminaire de Quimper, au mois d'octobre 1846.

Devenu prêtre le 24 Juillet 1850, il fut, peu après nommé vicaire à Riec.

Mais une maladie qu'il avait eue au Grand Séminaire avait ruiné sa santé. Riec est une grande paroisse. M. Quéré craignit de ne pouvoir suffire à sa besogne et demanda son changement.

Il fut alors transféré à Plouider, — Avril 1853.

Dans ce nouveau poste, il se lia avec deux amis qui eurent, dans la suite, la plus grande influence sur toute sa vie. L'un d'eux était M. Marc, alors recteur de Goulven, qui lui fit aimer et apprendre la langue bretonne, l'autre était M. Bodeur, poète à ses heures, qui poussa M. Quéré à écrire des poésies.

Trois ans après, M. Quéré fut nommé vicaire à St.-Louis de Brest.

Dans ce nouveau poste, il se montra travailleur acharné. La santé lui était tout à fait revenue. Il se levait très tôt et se couchait très tard, pour trouver plus de temps à se consacrer à ses études. Ce fut là qu'il écrivit la plupart de ses poésies et qu'il composa une grammaire bretonne dont on réclame depuis longtemps la publication.

(à suivre)

Cours moyens des Marchés de Septembre :

Froment : 9 fr. 75 les 50 k. ; Avoine : 6 fr. 50 les 50 k. ; Sarrazin : 7 fr. » les 50 k. ; Orge 6 fr. 50 les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 25 les 50 k. ; Pommes de terre : 3 fr. » les 50 k. ; Pommes à Cidre : 4 fr. 10 ; Beurre : 1 fr. 10 le 1/2 k. ; Œufs : 0 fr. 90 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 90 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 80 le k.

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE, PAPETERIE.

Quai de Brest, 6 **A. CORCUFF** 6, Quai de Brest

IMPRIMÉS en tous genres : Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Prospectus, Cartes de visite, Cartes d'adresse, Programmes de Fêtes & Soirées, Menus, Faire-part de Naissance & Mariage, Lettres de Décès, etc.

La Maison se recommande par la bonne exécution du travail et la modicité de ses prix.

Ont reçu le Saint Baptême :

65.- Emile Monjour, Rostomic-Vihan. — *Parrain* : Jean Riou. *Marraine* : Jeanne Dhervé.

66.- Anne-Marie Goasguen, Lézabannec, fille de François et de Marie-Charlotte Caugant. — *Parrain* : Jean Caugant. *Marraine* : Anna Ménez.

67.- Anne-Marie Kerguëlen, Grand'rue, fille de Yves et de Marie Keruzoré. — *Parrain* : Mathieu Kéruzoré. *Marraine* : Anna Goacolou.

68.- Anne-Cécile Bodiou, fille de Jean-Marie et de Marie Dantec. — *Parrain* : Jean Dantec. — *Marraine* : Anna Centur.

69.- Cécile-Marie Poulmarc'h, quai de Brest, fille de Julien et de Marie-Anne Blaise. — *Parrain* : Julien Blaise. *Marraine* : Marie-Anne Poulmarc'h.

70.- Marie-Morvan, Bel-Air, fille de Jean-Marie et de Anna Cosmao. — *Parrain* : Jean Morvan. *Marraine* : Marie Morvan.

71.- Paul-François-Marie Suignard, quai Carnot, fils de Jean-Paul-Marie et de Marie-Anne Miossec. — *Parrain* : François Paugam. *Marraine* : Marie Miossec.

72.- Jean-Marie Pouliquen, Rue des Ecoles, fils de Yves et de Françoise Le Goff. — *Parrain* : Jean Le Goff. *Marraine* : Louise Le Com.

73.- Marie-Jeanné Le Roy, Grand'rue, fille de Jean-François et de Marie-Anne Ménez. — *Parrain* : Jean Le Roy. *Marraine* : Marie-Jeanne Déniel.

74.- Marie-Catherine Le Page, Avenue de Quimper, fille de Yves et de Marie-Catherine Faou. — *Parrain* : Guillaume Le Page. *Marraine* : Marie-Corentine Kervran.

75.- Marie Gourvest, Toul-ar-c'heffelec, fille de Jean et de Julienne Lastennet. — *Parrain* : Jean Autret. *Marraine* : Marie-Jeanne Autret.

76.- Hélène-Marie-Jeanne Le Breton, Rue du Garrec, fille de Jean-Marie, et de Marguerite Le Page. *Parrain* : Jean-Marie Marc. *Marraine* : Françoise Bignard.

Ondoyés :

11.- Un enfant à François Yann et à Marie Le Gall.

Supplément des cérémonies du Baptême :

19.- Marie-Anne Stéphan, Rue Notre Dame, fille de Jacques et de Marie Anne Coathuel. — *Parrain* : Yves Stéphan. *Marraine* : Marie-Anne Rivet.

20.- Charles-Henri Cabe, fils de Théodore et de Marguerite Le Treis. — *Parrain* : Jacques Cabe. *Marraine* : Françoise Pennec.

21.- Jean-Joseph Le Baut, et Anne Françoise Briand, Grand'rue.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

18.- Charles Etienne Boché, Verneuil, et Marie Gabrielle Manis, Rue Notre Dame.

19.- Louis David, Régneville, et Jeanne Hémary, Rue de l'Eglise.

20.- François Morvan et Marie Isabelle Carré Grand'rue.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

65.- Louis Le Bris, 5 mois, Toul-ar-c'heffelec.

66.- Caroline Rolland, 10 ans, Rue du Garrec.

67.- Louis Armand Stéphant, 29 ans, Place du Marché.

68.- Julien Blaise, quai de Brest, 57 ans.

69.- Marguerite Rolland, épouse de Jean Lastennet, 25 ans, quai Carnot.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

2400 communions dans la semaine du Jubilé. Voilà qui réjouit le Cœur de Dieu et par là même, le cœur du Pasteur. Nous savons bien qu'un certain nombre de fidèles ont communie deux fois. Néanmoins ce chiffre marque que bien peu nombreux sont ceux qui ont fermé leurs cœurs à l'appel de la grâce divine. Mais Dieu peut-être voit, au delà de ce résultat si consolant, d'autres âmes pas encore pleinement gagnées, sur lesquelles les prières des uns et des autres, et la parole des missionnaires ont exercé une action dont les effets préparent une victoire prochaine. Plaise à Dieu que ses miséricordes, s'étendent efficacement sur tous nos chers paroissiens ! M. Daniélou, le prédicateur français, par sa parole apostolique a attiré au pied de la chaire des auditoires qui remplissaient l'église, et qu'il a touchés jusqu'au fond de l'âme,

La grâce jubilaire, les luttes et les triomphes de l'Eglise, la mort chrétienne, le Jugement, le Sacré-Cœur de Jésus, la pureté des cœurs, tels sont les sujets par lesquels sa grave et évangélique parole a conduit les fidèles jusqu'au tribunal de la Pénitence, et à la sainte Communion.

Le soin de la préparation de la population bretonne à la communion jubilaire avait été confié à M. Mocaër, vicaire de Crozon, pour les examens de conscience, et, pour les sermons, à M. Normant, dont le souvenir est resté si vivant parmi nous.

Celui-ci a consacré l'ensemble de son enseignement, au saint Sacrifice de la messe qu'il a considéré comme le centre et le sommet de la vie chrétienne. La messe est un sacrifice qui fait à Dieu une offrande d'une valeur infinie. Ce sacrifice est le même que celui de la Croix. Il adore, il expie, il rend grâces, il demande secours. Il ouvre tous les trésors de Dieu en faveur des vivants, et pour la délivrance des âmes du Purgatoire.

M. Normant a conclu cet enseignement plein d'onction par une pressante exhortation à redoubler de dévotion et de fidélité à la sainte Messe, surtout à la grand'messe et aux saints offices de l'Eglise, comme moyens

souverains pour entretenir et développer en nous la vie chrétienne et la pratique des vertus. (*)

†

La semaine qui a suivi le jubilé a inauguré les réunions de catéchisme. Tous les parents ont répondu fidèlement à notre appel et nous espérons que nos efforts combinés assureront à ces chers enfants la connaissance et l'amour de Dieu pour toute leur vie.

†

La fête patronnale de St. Idunet, célébrée le 23 octobre, favorisée par un temps splendide, a groupé dans notre église paroissiale, et pour former cortège dans la procession des Reliques, un nombreux concours de fidèles. M. l'abbé Daniel Le Hir, aumônier à Paris, a célébré la sainte Messe, et présidé la procession ; M. Derrien, Recteur de Plonévez-Porzay a adressé aux fidèles un très éloquent sermon.

†

Voici les solennités de la Toussaint et des Morts. Nos chers paroissiens seront certainement fidèles à leurs vieilles traditions, en venant nombreux communier pour leurs morts, et assister avec leur piété coutumière aux touchants offices des Trépassés. Nous nous rappelons avec quelle émotion nous célébrions l'année dernière la *Procession des morts* à laquelle toutes les familles de la paroisse étaient largement représentées. Comme toujours, les vêpres de la Toussaint, célébrées à St.-Idunet, seront suivies du chant du *cantique des âmes du Purgatoire*, et du sermon breton sur *les morts*. Ensuite la procession se rendra à N.-Dame pour le chant des vêpres, puis au Cimetière, où, après le sermon français sur *les morts*, les tombes seront bénites solennellement.

Le lendemain messe à N.-Dame à 6 h. 1/2 puis procession au cimetière et à 8 h. 1/2, office des morts très solennel à St.-Idunet.

A.

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

A tout Seigneur tout honneur. Parlons donc de la trêve St-Idunet (Loc-Yonet) qui renferme l'Eglise paroissiale. Montons sur le piton de Banine, en passant près du rocher que la tradition a nommé le lit de Saint Idunet. Arrivés au sommet, ayons le courage de détacher notre regard du tableau baigné de lumière que forment à notre gauche la « motte » du Château avec ses grands arbres et ses roches déchiquetées surplombant les maisons de la rive gauche, la chapelle de N. Dame avec les arrêtes de ses transepts et de son abside, le pittoresque Vieux bourg avec ses prés verts et à sa base la ligne montante et chevauchante de la Rue de la Fontaine de la Vierge, et, derrière, le Viaduc de Kerlobret, puis l'amphithéâtre que commande le manoir de

(*) Nous profitons de la circonstance pour recommander à nos pieux paroissiens un « livre de messe » rempli de doctrine et très profitable à la piété. Les fidèles y trouveront en particulier pour suivre dévotement les cérémonies du Saint Sacrifice des méthodes pratiques et variées qui aideront efficacement leurs âmes à s'élever vers Dieu. C'est « La Sainte Messe » par l'abbé Grimault. (En vente à la Librairie Coreuff.)

Toularc'hoat, et enfin la calotte sombre du Mont Varvaill.

A ce moment bornons nous à cette langue de terre ensoleillée dont les courbes de la Rivière font un promontoire. Nos regards distinguent facilement les lignes qui séparent la trêve de St.-Idunet de celle de Kerluan et de Lospars. C'est, du côté du soleil levant, le ruisseau et le vallonnement de Toul-ar-roudou, continué par la petite dépression de Renez et, du côté opposé, la gorge de Stang-forn, dont les eaux alimentent Châteaulin. La trêve se continue en dos d'âne vers le midi jusqu'à la ville, portant sur sa crête, Renez, les penn-ti de Ticarré, Keraël, Ar Vêrouri, le Pensionnat St.-Louis, le village de Place ar Foar, pour aboutir à la Plaine ; vers le levant Pennfeunteun, la belle terre de Quimill, les deux villages de Prat-bihan-bras et Prat-bihan-bihan, enfin Contigrac'h ; et, vers l'ouest, les trous béants et les massifs remblais des carrières d'où l'on a une vue si belle sur la ville et ses quais.

Quatre routes coupent en lignes diversement orientées sa surface : La vieille route de Pleyben, qui, sur sa partie la plus proche de la ville, appelée le *Haut de la Rue, Gorr ar Ru*, conserve encore le privilège de servir pour les Foires aux chevaux ; — la route neuve de Pleyben qui serpente sur son flanc ouest ; — la route de Brest qui suit la rivière jusqu'à Port-Lannay, et offre aux promeneurs ses jolis paysages, la fraîcheur de ses ombres, et les bancs de ses parapets ; — enfin la route verte, grande voie antique qui venait de Lézabannec sur Renez, coupait à Ti-carré la route de Pleyben, puis, laissant à sa droite Ar Vêrouri, et Place-ar-Foar, à sa gauche Quimill et les deux Prat bihan, aboutissait en face de Bannine, au vieux gué disparu depuis la canalisation de l'Aulne.

Et maintenant, avant de descendre de Banine notre belvédère d'occasion, saluons avec respect le Signe de la Croix sans lequel pour un chrétien le plus ravissant paysage n'a pas toute sa beauté : nos regards le rencontrent ce signe du salut et du triomphe de la Rédemption, sur un charmant petit clocher, muet hélas ! en ces jours de tristesse, mais qui retrouvera sa voix en des jours meilleurs ; ils l'aperçoivent encore là-bas au carrefour du haut de la rue, sur son piedestal séculaire : c'est la *Croix de Mission*, chère aux Châteaulinois, depuis les outrages qu'elle reçut pendant la grande Révolution, et depuis l'héroïsme de cette pieuse femme, Madame Blaisonneau, qui l'arracha aux soldats avinés et lui donna asile dans sa demeure. Ils la trouvent enfin sur le clocher de St. Idunet, d'où elle protège les habitants et leur conserve cette foi qui est le plus précieux des trésors.

(à suivre)

AN AVIEL

Eun devez, eur vaouez a deuas, afferet oll, da di eur marc'hadour leoriou. Mont a rea deus an eil stal d'heben, en eur furketa.

— Oh ! a lavare, sur ne gavin ket.

Eur belec cos, diguezet eno da brena paper, a glevas anezhi hag a c'houlennas ; — Petra glaskit-ta intron ?

— Va nizez, aotrou, a zo o c'hober he phask kenta. C'hoant em beus da rei dezhi, evit derc'hel sonj, eul leor ha ne deus ket c'hoas. Moes caer e meus

clasc, ne gavan hini. Leoriou ofern he deus, Imitation Jesus-Christ hag hini ar Verc'hes ive . . .

— Oh ! eme ar belec, me gavo deoc'h, dastu, eul leor ha ne deus ket.

— Sur ! eme an intron, hag eul leor caer ha talvoudec ?

— Oh ! ia, intron, ar c'haera zo bet morse, scrivet, hag an talvoudeca ive.

— Pe scurt leor-ta co hennez ?

— Al leor-ze eo an aviel. Claoustre, intron, ho nizez ne deus c'hoas aviel ebet.

Hag an intron a brenas an aviel da rei d'he nizez.

*
**

Histor an nizez vihan-ze, eo histor cals a gristenien.

En tiegeziou, hirio, an oll kouls lavaret oar lenn. Leoriou a bep seurt ha cazetennou, zoken, ve prenet evit guelet petra zo enmho.

Neus nemet eul leor, al leor caera, an aviel, ha n'ema kouls lavaret, e neb leach.

An aviel koulscoude, zo ar mean diazez deus ar religion gristen. Ebars en aviel ema buez Jesus hag he gomzou. Ebars en aviel eo displeget ar pez a zo en tu all d'ar bed ma. Eno c'hoas, eo merket ar pes en deus an den da ober, var an douar, evit erruont er barrados.

*
**

Evit ma ve mad an traou, eo red, eta, e teuffe peb christen da lenn an aviel, de rei dezhan ar plass kenta etouez leoriou an ti. Eassoc'h. goudeze, e caro hag e tifenno he greansou.

L'Aviel de M. Caër est en vente à la librairie Coreuff

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

L'Hospice actuel qui remplaça les deux anciens asiles de Kerjean et de N.-Dame, est dû à la générosité d'une famille qui a été la grande bienfaitrice séculaire de Châteaulin : la famille de Kerstrat. (*)

Françoise de Gourvello, épouse d'Urbain de Tréouret de Kerstrat, désolée de voir son foyer rester vide de berceau, fit, d'accord avec son mari, la promesse de donner un Hopital aux vieillards de la paroisse, si le bon Dieu voulait lui accorder les joies de la maternité. Dieu exauça enfin les prières des deux époux, et en reconnaissance, Urbain de Tréouret de Kerstrat passa le 22 mai 1689, un contrat par lequel il légua, pour la transformer en ho-

(*) La famille de Tréouret de Kerstrat, écrit M. Jézégou, à qui nous empruntons tous les renseignements de cette notice, était 8 fois séculaire à Châteaulin, lorsqu'elle fut expulsée du pays par la Révolution qui confisqua tous ses biens. Elle a donné l'Hospice en 1689, le terrain du cimetière S.-Idunet en 1725. Longtemps avant tout cela elle avait livré une partie de ses champs pour tenir les foires de Châteaulin sur les hauteurs qui depuis portent le nom de *Plas ar Foar*.

M. Jézégou fait remarquer que tant de bienfaits auraient pu porter à en conserver le souvenir en donnant à l'une des rues de la ville le nom de Kerstrat.

pital en son nom et au nom de sa femme, la maison bâtie sur les lieux où avait été la demeure des ducs de Bretagne. « Il légua en outre toute la motte au « haut de laquelle avait été l'ancien château, sous la condition expresse ce- « pendant, qu'on ne remplirait jamais la route conduisant de Loc Yonet « (nom breton de St. Idunet) à l'église de N. Dame, et qu'on ne ferait percer « dans la motte que pour les constructions et entretènement du dit Hopital. »

Messire Yves Banguion était aumônier et directeur de l'Hospice en ce temps-là (**). Il se hâta d'établir ses vieux et ses infirmes dans la nouvelle demeure mise si providentiellement à sa disposition.

Quant à lui, il habitait le village de Penn an run. Tous les jours, il venait célébrer la sainte messe à l'église N.-Dame, et après la messe il visitait régulièrement ses vieillards. Il a laissé dans la paroisse la réputation d'un savant et d'un saint. A sa mort il fut enterré en l'église de N.-Dame devant la statue de Sainte Catherine. Un nom qui a si grandement honoré le sacerdoce nous fait désirer ardemment et espérer qu'il reparaitra un jour porté au service des autels par un des nombreux descendants de sa famille.

(à suivre)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

de Construction d'Habitations à bon marché

Signalons ses avantages en vue de Châteaulin.

Un plan bien étudié, comprenant deux maisons contiguës (chacune d'une superficie intérieure de 4^m sur 6^m, avec mansardes, soit 3 ou 4 pièces à volonté, avec jardin de 250^m superficiels) peut revenir à 4000fr. soit 2000fr. chaque maison. Raisonnons sur cette base.

Un locataire acquéreur doit souscrire 20 actions de 100 fr., libérables en 20 ans. Il verse 1/10 du capital souscrit, soit 200 fr.

Ces 200 fr. à intérêts composés 3 %, vaudront au bout de vingt ans : 361 fr. 22.

Il lui restera à amortir 2000 fr. - 361 fr. 22, soit : 1638 fr. 78.

Pour amortir cette somme en 20 ans à 3 %, il lui faudra verser annuellement, en chiffres ronds :

61 fr. »

Loyer annuel de la maison, jusqu'à acquisition, à 4 % : 80 fr. »

Frais généraux, comprenant impôt, etc. 1 % : 20 fr. »

Soit à verser annuellement pendant 20 ans : 161 fr. »

Le jardin rapportera une moyenne de 61 fr. »

Reste donc une charge temporaire annuelle de 100 fr. »

Devenant propriétaire au bout de 20 ans, le coopérateur aura à payer à l'Enregistrement un impôt de 0 fr. 15 %, soit 3 fr. au lieu de 5 fr. 50 %, soit 110 fr.

En résumé, un locataire acquéreur de la société coopérative, deviendra

(**) Ce Banguion, né à Quimil Bras, était oncle du premier Banguion qui s'établit à Quénennec en 1775 comme gendre de Jacques Hétel.

propriétaire, au bout de 20 ans, d'une maison et d'un jardin valant 2000 fr., après avoir versé :

1°. — 10 % sur 20 actions de 100 fr.	200 fr. »
2°. — l'amortissement : 61 fr. pendant 20 ans, soit	1220 fr. »
3°. — frais généraux : 20 fr. pendant 20 ans, soit	400 fr. »
4°. — location à 4 % : 80 fr. pendant 20 ans soit	1600 fr. »

Total 3420 fr. »

Un simple locataire d'un immeuble semblable, appartenant à un particulier, payerait annuellement pendant vingt ans :

1°. — location à 6 % , soit 120 fr. pendant 20 ans	400 fr. »
2°. — frais généraux : 1 % , soit 20 fr. pendant 20 ans	400 fr. »

Total 2800 fr. »

Et il ne serait pas plus avancé après la 20^e année, qu'après la 1^{re}. Donc, avec une différence totale de :

3420 fr. moins 2800 fr. , soit : 620 fr.

Le coopérateur a, sur le simple locataire ordinaire, l'avantage d'avoir acheté une maison et un jardin de 2000 fr.

Autre avantage accordé par la loi de 1894 :

Elle autorise à la mort du propriétaire, une indivision qui peut durer jusqu'à la majorité de l'aîné des mineurs, et retardé jusqu'à cette époque la liquidation de la succession. Elle permet à la veuve d'obtenir que la maison soit mise dans son lot, et d'en demeurer propriétaire, et cela, dans des conditions de simplification très sensibles.

Mettons les choses au pire.

Dans l'intervalle des 20 ans d'amortissement, à 11 ans, je suppose, des malheurs, des circonstances spéciales empêchent le coopérateur de continuer ses paiements, et il n'a pas contracté une assurance.

Rien de plus simple : on lui rembourse toutes ses avances, ne retenant que la location, la part des frais généraux, et une légère indemnité, représentée par les intérêts de l'amortissement.

NOTA. — Le plan que nous avons étudié ici est conçu dans les meilleures conditions au point de vue de l'hygiène, comme au point de vue de la moralité. — 1^{re} Chambre des parents, 2^e chambre des filles, 3^e chambre des garçons. Le tout avec ouvertures donnant sur le Sud-sud-ouest.

D'AR GONSCRIVET IAOUANC

Dilun, seis a vis du, vo lavaret an oferen, e Kerluan, evit an dud iaouanc a ia, er bloa-ma, da zoudardet, deus parres Castellin.

Evel diagent, eno e c'hen em gavo ive, er vintinvez-se, conscrivet iaouanc Landremel ha re sant Coultiz.

Eun dra deread, dreist pep tra, ve guelet kerent ar re zo' vont d'an arme ha kerent ar re zo dija mortolodet pe soudardet, o tont, en devez-se ive, da bedi Itron-Varia Kerluan, d'he chapel, assames gant an dud iaouanc.

MONOGRAPHIE D'UN CHAMP

Il est orienté au Nord-Est, à 80 mètres d'altitude, et en forme de calotte. La contenance totale est de 2 hectares 40, et le sol est de qualité médiocre, silico-argileux, où l'argile domine. Il ne donnait que de petites bruyères chévatives. Avant le travail de défrichement, c'était un placitre (*Leur-ger*) composé de trois parcelles séparées, et traversé par un vieux chemin encaissé.

Le défrichement a été entrepris en 1898 à la fin des grands travaux d'automne. La démolition des 340 mètres de clôture a fourni 300 mètres cubes de pierres. Les plus grosses ont servi à bâtir les clôtures nouvelles, et le reste à empierrer les voies d'accès. Les talus ont remblayé le chemin creux, et on a terminé par un nivelage général.

Les bois des talus ont à peu près couvert la dépense de la démolition.

La dépense proprement dite a réclamé 20 journées à 6 chevaux et à 6 ouvriers en moyenne. La dépense totale de ce chef est montée à 600 fr. en chiffres ronds.

Au printemps de 1899, on a distribué 60^m de sable calcaire à 3 fr. 50 le mètre cube,

Le blé noir a été semé en mai, avec une dose de scories de 700 kilos à l'hectare. Le rendement a été de 2000 kilos à l'hect.

En octobre 1899, après une fumure de fumier de ferme, on a semé du seigle au semoir, à raison de 120 kilos à l'hect. et 600 kilos de phosphate 18/20 à l'hect.

Le rendement moyen a été de 2300 kilos à l'hect.

Au printemps 1901, après une bonne fumure et 500 kilos de super. à l'hect., 75 ares ont été plantés en pommes de terre, et le reste en rutabagas.

Le rendement a été satisfaisant.

Les choux-navets ont été remplacés en 1902 par une culture d'avoine de printemps dans laquelle on a ensemencé une composition pour prairie (2/3 de graminées et 1/3 de légumineuses), qui a converti la mauvaise « lande » d'autrefois en une belle prairie artificielle.

Rendement : 1 ^{re} année, 1 ^{re} coupe : foin	5000 k. à l'hect.
2 ^e coupe : regain	4000 k. »
2 ^e année, 1 ^{re} coupe : foin	5000 k. »
2 ^e coupe : regain	4000 k. »

Il faut ajouter les pâturages du 15 septembre au 15 février.

Cours moyens des Marchés d'Octobre :

Froment : 9 fr. 75 les 50 k. ; Avoine : 6 fr. 75 les 50 k. ; Sarrasin : 7 fr. 25 les 50 k. ; Orge 6 fr. 75 les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 75 les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 25 les 50 k. ; Pommes à Cidre : 1 fr. » ; Beurre : 1 fr. 15 le 1/2 k. ; Œufs : 0 fr. 95 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 90 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 80 le k.

AUX JEUNES CONSCRITS.— Lundi, 7 novembre, messe à Kerluan pour les jeunes conscrits. Ce serait une chose bien édifiante, si les parents des jeunes conscrits et les parents de ceux qui servent déjà sous les drapeaux, venaient prier pour leurs enfants.

Ont reçu le Saint Baptême :

- 77.- Marie Fitamant, carrefour Lospars, fille de Yves et de Marie-Jeanne Le Floc'h.- *Parrain* : Jean Le Floc'h. *Marraine* : Marie Fitamant.
- 78.- Marie-Louise Guillou, Stang-ar-Garront, fille de Yves et de Marie-Anne Favennec.- *Parrain* : Louis Guillou. *Marraine* : Marie Dellan.
- 79.- Marguerite-Marie Piriou, quai Carnot, fille de Corentin et de Marie Jézéquel.- *Parrain* : Jean Piriou. *Marraine* : Marguerite Jézéquel.
- 80.- Marie-Rose-Marguerite Postec, Rostomic, fille de Pierre-Marie et de Jeanne Droff.- *Parrain* : Jean-Louis Tanguy. *Marraine* : Marguerite Droff.
- 81.- Jeanne-Françoise Couloigner, Grand'rue, fille de Yves et de Marie-Catherine Collobert.- *Parrain* : Jean-Louis Couloigner. *Marraine* : Marie-Françoise Couloigner.
- 82.- Jean-François Pennec, Coatigoff, fils de Jean-François et de Marie Nicolas.- *Parrain* : Hippolyte Cinq. *Marraine* : Annette Sibiril.
- 83.- Jean-Marie Floc'hlay, fils de Jean et de Marie-Jeanne Fily.- *Parrain* : Jean-Marie Fily.- *Marraine* : Marie Coloigner.
- 84.- Marie-Hortense Crenn, Kerhoën, fille de Jean et de Marie-Hortense Glévarrec.- *Parrain* : Emmanuel Guédès. *Marraine* : Marie-Françoise Kerhoas.
- 85.- Marie-Françoise Bescond, Kerjean.- *Parrain* : François Guillou. *Marraine* : Marguerite Guillou.

Supplément des cérémonies du Baptême :

- 22.- Marie D'hiervé, Lézabannec, fille de François et de Marie Boudoulec.- *Parrain* : Jean L'Haridon. *Marraine* : Marie Le Cam.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

- 21.- Jean-Joseph Le Baut, Grand'rue, et Anne Françoise Briand, Grand'rue.
- 22.- Pierre-Marie Dantec, Asnières, et Gabrielle Le Gall, Quimerc'h.
- 23.- Louis-Lambert Péron, rue de l'Eglise, et Marie-Anne Guillou Ville-Neuve.
- A Rédon : Jean-Marie Quelven, Kergonkis, et Anne-Marie Pajot.
- A Lothey : Paul Messenger et Marie-Catherine Guidal.
- 24.- Louis-Jean Martin et Marie-Jeanne Le Coz, Toul-ar-Chreac'h-meur.
- 25.- Joseph Blaize, et Marie-Jeanne Nicolas, Coatigoff.
- 26.- Thomas Bignard, et Marie-Anne Qellélan.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

- 70.- Yves Morvézen, 60 ans, quai Carnot.
- 71.- Hippolythe Bodénan, 24 ans, quai Cosmao.
- 72.- Pierre-Marie Le Guillou, 17 ans, rue Lacoste.
- 73.- Jacques Duval, Quimerc'h, 63 ans.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Fidèles à leur pieuse tradition, nos paroissiens ont célébré les fêtes de la Toussaint et des Morts par de nombreuses et ferventes communions. Aux messes basses du Dimanche précédent et du jour de la fête, le chant du délicieux cantique du *Paradis* avait nourri l'espérance surnaturelle dans tous les cœurs. Le sermon de la Grand'Messe, après avoir célébré la gloire des Saints au Ciel, rappela à tous la nécessité de devenir des saints, non pas de cette sainteté qui fait des miracles et pratique les vertus héroïques, mais de celle qui accomplit fidèlement les devoirs de la vie chrétienne, et rachète les faiblesses passées par une pénitence sincère.

La piété des fidèles attendait avec impatience les offices si beaux et si impressionnants de l'après-midi. L'Eglise St-Idunet était comblé pour les vêpres solennelles. Celles-ci achevées, toute l'assistance chanta avec la plus grande émotion le beau cantique du *Purgatoire*, ce qui préparait à recevoir les enseignements du sermon des Morts. La dévotion aux morts, les souffrances du Purgatoire, la puissance que Dieu met-entre nos mains pour les soulager, les fruits de salut que recueillent les vivants de l'aumône spirituelle faite aux défunts, telles furent les vérités sous l'impression desquelles se fit la belle procession vers l'Eglise de N. Dame. L'Eglise était à peu près comble déjà, et le plus grand nombre des fidèles dut s'unir de l'extérieur aux prières de l'Office des Morts. La procession se réorganisa pour se rendre au cimetière, au chant du beau cantique : *Deomp d'ar veret christianien*.

Au pied de la croix du cimetière, le Pasteur de la Paroisse rappela à ses chers paroissiens le grand mystère de la résurrection future. Ces morts que nous pleurons sont vivants auprès de Dieu ; et leurs dépouilles mortelles reposent dans les tombes dans l'attente de l'éternel réveil. Alors nos corps, instruments de l'âme pour la pratique des vertus, seront d'autant plus glorifiés qu'ils auront plus souffert ici-bas. Nous ne nous sommes donc pas quittés pour toujours : la paroisse encore militante vient au cimetière, précédée de la croix et conduite par ses prêtres, pour y retrouver la paroisse arrivée au repos, à l'ombre de la croix, et gardant aussi les tombes de

ses pasteurs disparus, Un temps seulement les sépare et tous nous serons un jour unis dans la même récompense ! Après l'instruction les tombes furent bénites solennellement, et avant de se quitter, chacun s'agenouilla sur les tombes des siens pour une prière qui est un « au revoir ».

Le lendemain l'office matinal de N.-Dame fut religieusement suivi et la communion y fut distribuée à 200. fidèles. A St.-Idunet les confessions et les communions furent nombreuses aussi, jusqu'à l'heure de l'office solennel auquel assistèrent tous les paroissiens qui n'étaient pas retenus par leurs travaux.

†

Le Lundi 7 Novembre, nos jeunes conscrits et leurs familles ont fait le pèlerinage annuel à N.-Dame de Kerluan. Que la Vierge les protège pendant leur service militaire, et les rende un jour à leurs familles et à leur paroisse, toujours fidèles et croyants.

†

Cette année le saint temps de l'Avent a toute la durée qu'il peut atteindre : il comprendra 4 semaines pleines, puisque le jour de Noël est un dimanche. Cette fête si chère à la piété bretonne verra l'ensemble de la paroisse s'agenouiller à la table sainte.

†

Mais une autre fête sera célébrée aussi avec une dévotion plus tendre cette année : le 8 Décembre clôturera le jubilé du cinquantenaire de l'Immaculée Conception. C'est la fête patronnale des Enfants de Marie, mais ce sera aussi la fête de tous les dévots à la Vierge, qui ne laisseront pas passer ce grand jour sans approcher de la sainte Table.

A.

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

Après la trêve de St.-Idunet, parcourons celle de N.-Dame, ou de Coat-fao. Elle forme un grand triangle dont le sommet est au croisement de la rue Graveran et du quai Cosmao ; et dont la base suit la ligne des Montagnes noires non loin du Menez-Kelc'h jusqu'au St.-Gildas.

Avez-vous bon pied et bon œil ? Mettons-nous en route, et je vous promets les charmes d'une promenade très variée et de points de vue ravissants. Partons du quai Cosmao, laissons hors de notre programme les taudis misérables du Garrec, où une commission d'hygiène trouverait matière à un travail d'assainissement des plus urgents ; c'est un bouillon de culture de choix pour la tuberculose, les écrouelles, les ophtalmies et le reste.

Jetons un simple coup d'œil en passant sur l'imposante et pittoresque « motte du Château ». Nous aurons l'occasion d'y revenir. Puis, suivant le quai Carnot, prenons la route de Quimper sous les fraîches ombres que projettent ses deux belles rangées de platanes. Le premier village que nous apercevons est Prat-Guivac'h, vieille gentilhommière agrémentée d'une belle allée ombreuse, sur la vieille route de Quimper. C'est par là que nous nous

acheminons, au pied des pentes de Banine, laissant à notre droite, dans son bouquet d'arbres, le village de Kergonkis, assis au flanc escarpé du petit Menez-Kelc'h, et plus loin, derrière le grand remblai du chemin de fer, le village à deux feux de Lindour. Nous gravissons la pente abrupte, pour traverser la voie ferrée et nous atteignons l'allée de sapins qui conduit à Tyvégo. Mais continuons à monter. Puis tournant le dos au bois du Loc'h, prenons à droite le vieux chemin qui se dirige vers St.-Gildas, et qui limite de ce côté la paroisse. Nous rencontrons à gauche le village de Corn-ar-c'hoat qui est dans Cast, à 135 mètres d'altitude. Un peu plus loin c'est le plateau où l'on avait projeté de faire un grand champ de tir pour les manœuvres militaires, qui eût embrassé tout l'espace compris entre le point culminant du Menez-Kelc'h, à 252 mètres d'altitude, et le mont St.-Gildas, à 195 mètres.

Au point où nous sommes parvenus, un peu avant les bois de sapins qui ont transformé et enrichi toute cette partie des Montagnes Noires, retournons-nous vers Châteaulin, entrevu là-bas par la trouée de Banine et de Kergonkis. Nous pouvons bien nous assoir, car le panorama est magnifique, embrassant toute la grande plaine vallonnée qui s'étend entre les Montagnes Noires et les Montagnes d'Arrhée, depuis Gouzsec, et son Karrec-an-tan, Pleyben, et sa tour imposante, Plonevez-du-Faou, et son grand hêtre vu à six lieues à la ronde, les pignons blancs de Loqueffret, la calotte du St.-Michel, Quimerc'h, le Menez-hom. Au second plan les clochers de Lothey, Kerluan, St.-Coulitz, St.-Ségal, et, en face, le rûban déroulé de l'Aulne jusqu'aux quais en équerre et la crête de sapins de Port-Launay ; enfin, au premier plan, comme un immense berceau de verdure où les jolis villages s'émaillent en grandes fleurs rustiques : Tyvégo, Prat-ar-Rous, le vieux manoir de Kergastel, Roc'h-Guillou, les deux Kerchuibu, Lindour, puis étagés sur une même ligne, Prat-Aval, Créac'h-Forest et Kergonkis. A tout ce splendide tableau il manque cependant un cadre : les anciens bois de Coat-fao, sur le grand mamelon qui surplombe le Vieux-Bourg, et le vieux moulin à vent qui émergeait comme une aigrette à 141 mètres d'altitude. L'administration de L'Hospice, propriétaire de ce mamelon, comme de Banine, ferait une excellente spéculation, en même temps qu'œuvre d'artiste, en entreprenant ici ce qu'une intelligence pratique a fait pour St.-Gildas, un reboisement méthodique et très rémunérateur. La ville de Châteaulin y gagnerait en pittoresque, et y trouverait un rideau puissant et protecteur contre les grands vents plongeants de l'hiver.

Par cette halte, nous avons repris haleine. Longeons maintenant la droite des bois de St.-Gildas, tout en continuant de jouir du spectacle. Bientôt notre coup d'œil embrasse tout l'ouest de notre trêve de Coat-fao, et lorsque nous avons atteint la vieille route de St.-Gildas à Châteaulin, coupons par le sentier qui mène à la fontaine de St. Paul. Nous avons désormais à notre gauche les villages détachés de Plomodiern au spirituel : Penn-archraon ou Belair, Coatnion, puis son annexe, le penn-ty nouveau pompeusement baptisé du nom de Castel-Nevez ; les belles terres de Pennenez et enfin le monticule fertile de Penn-ar-c'hran, flanqué à sa base de son moulin et de son petit étang.

Mais quittons, à Prat-Aval les routes neuves. Elles n'ont pas le charme

des chemins d'autrefois. Prenons en flanc de colline le chemin du *Vieux-Bourg*. Saluons en passant le petit village si bien cultivé de *Ty-Allanou*, puis admirons les pentes opposées de *Tyglas* et de *Toul-ar-c'hoat* qui font partie de la trêve de Cap Yann. Nous arrivons enfin à ce *Vieux-Bourg* au cachet moyennageux, qui fait digne pendant à l'antique église de N.-Dame. Nous avons terminé notre promenade.

La trêve de Coat-fao comprend, outre l'importante agglomération urbaine de la rive gauche de l'Aulne, 18 villages qui comptent 31 familles.

(à suivre)

GOUEL NEDELEC

Bremaic ema Nedelec.

Guehall, en eur faouti skillou, ar pillos teo a 'vige dibabet ha lakeat a goste da ober eteo Nedelec.

Goude coan, da nos ar Gouel, ar pillos se 'vige lakeat en tñ. Hag en dro dezhan, da c'headal an oferen Hanter nos, e vije contet historiou. Ar re gos a jome da veilla, ar re vihan ive, hag oll o dije plijadur. Rag : « An historiou, evel madigou.

« Zo couls dar re gos ha d'ar vugaligou.

Setu ama unan deus an historiou a gontet neuze.

YEUNIC

Eur paotric, Yeunic a reat anezhan, oa maro he dad hag he vamm. Bihan-bihan oa c'hoas ha ne jome ganthan mui den ebet var an douar, nemet eur voereb cos. Ar voereb-se, 'gemberas Yeunic en he zi. Kercouls, pinvidic oa. Etouez ar plous, e fons he guele, oa eul loar stam leun a aour ha beza e devoa, ouspenn, tri pe bevar di a leve. Mæs sevel ma ve larer avechou, stag oa, avad, he c'hoc'hen deus he c'hein. Dastum a garie, mæs gina rea pa ranke dispign eur guennec.

**

P'oa deut ar mare da zeski Yeunic, ar voereb cos a ieas da gaout ar mæstr scol : — Aotrou, emezhi, c'hoant e meus e teuffe va nis da c'houzout lenn : mæs ne ouzoun kals penaos ober, n'oun ket pinvidic avoallac'h evit paca da zeski anezhan.

— Mad, a lavaras ar mæstr scol, digassit hen atao, e serr ar re all, me hen dezko, evit netra.

**

Pa deuas Yeunic d'ar scol, oa guisket ker fall, ma rea he gamaradet goab anezhan. He vonet oa e feillou, he jiletan tacounet oll hag he vragez en ear, da veza bet tennet deus sac'h eun truillaouer. Ar mæstr scol he hunan n'oa ket evit miret d'ober faë var ar paour kez bugel. Hag Yeunic a deuas, da veza er gis-se, malheurus evel mein an henchou. Aliez e c'hen em denne er c'horniou tro evit lenva.

**

Diguezout a reas goueliou Nedelec. Ar mæstr scol oa boas da vont gant he oll scolerien d'an oferen hanter nos. An amzer oa ien. Ar vugale 'deuas d'an ti scol, en nosvez ze, guisket tom : capou stamm var ho phenn, mane-gou gloan var ho daouarn, paletocou mezer en ho c'hec'hen ha sokou bourret en ho zreid. N'oa nemet Yeunic ha n'oa ket er gis-ze : eun tam saro dislivet a guze he druillou hag en he dreid oa eur boutou coat heb lerou ebet.

He gamaradet a c'hoarze dezhan, didruez. Mæs Yeunic en doa re da ober, o c'hoza en he viziad evit tomma he zaouarn, ha ne daole evez ebet eus o glabousez.

**

An ilis oa en he c'haera : bleuniou eleis var an Aoter vras ha goulaou a stroll e kement corn. P'oa croget en Ofern, an dud a gane hag an ograou a groze ma zoa eun dudi.

Neuze, avad, an haillounet bihan a en em lakeas da chaocat. — Du-ma, a lavare unan, e vo goadegennou evit ascoan, bremaic. — Oh ! a lavare eun all, du-ma, va mamm a deus lakeat, araog dont d'an ofern, ar c'hilloc deus ar ber. — Em zi-me, lare egile vo stripou ha crampoës fritet. . . Hag e co-zcent c'hoas deus ar pez a zigasche dezho ar mabic Jésus. Rag oll o doa sonj lacat ho boutou e corn an oaled, araog mont da gousket, ha nikun na zise-rede var madelez ar Mabic Jésus. Yeunic ebken na lavare ger. Gouzout a rea n'en dije tam ascoan digant he voereb. Mæs en he zonzj oa avad, coulscoude ne vije ket ancounoa'heat gant ar Mabic Jésus. Rag fur oa bet epad ar bloas : labouret en doa er scol, hag e venne, lacat ive e voutou a zindan mantel ar siminal, en esper e teuje ar Mabic Doue da lacat, a ben ar mintin, eun dra benag enno.

**

Echu oa, brema, an Ofern. An dud en em denn buhan, mall gantho, 'mechans mont da glasc ho ascoan. Ar mæstr scol a c'hortozas varlerc'h ar re all, evit mont cuit gant he vandenn bugale.

En eur dremen, e cavont er porchet eun paotric bihan cousket, he benn harpet deus ar voger. Eur vantel venn oa en he gerc'hen, mæs he dreid oa di voutou. He zaoulagad oa serret clos ha var he dal, bleo aour rodellet a rea e gis d'eur gurunen.

Ar mæstr scol hag he vandenn a dremenas ebjou dezhan heb ober cals van. Lod, zoken deus ar vugale, a zellas diouthou evel ma sell, avechou, reou binvidic zo, deus ar re baour, gant fae ha dismegans.

Mæs Yeunic a'jommas glac'haret oll dirag ar paour keas bugel.

— Oh ! a lavare, eur minoric all hag a zo he stad, c'hoas muioc'h reu-zeudic, eget va kini me. He dreid zo glas gant ar riou. Mæs goassa zo c'hoas ne gavo ket e verr, botes ebet da lacat er seminal a benn ma tremeno ar Mabic Jésus.

Hag hen tenna he votez diou ha lacat anezhi e kever ar bugel paour.

Neuze 'zeas d'ar gear buhanna ma c'helle, en eur chilgammat. Santout a rea gleb he droad. Mæs eurus oa evelkent.

**

— Dal ! loan fall ! e pelec'h e ma da votes ? lavaras ar voereb pe eruas

en ti.

Yeunic ne guie kët lavaret geier hag gontas dezhi ar pes a oa diguezet.

— Ah ! er gis-se eo ? Te ro d'a voutou d'ar glaskerien bara ? Ah ! gullet e vo. Me laco da votes, bremaic, er siminal, hag, a benn varc'hoas, ar Mabic Jesus, en dezho lakeat enhi eur vialen, evit larda da feskennou. Amponail difason ! En em denn buhan deus a zirag va daoulagad, pa bremaic. . . Ha Yeunic a bignas sioul, da gousket er sanail, e leach ma oa he vele.

*
**

Deus ar mintin, ar chrac'h cos a zavas abred. Hag hi sonjal, mont da lacat eur vialen e botes he nis. Moes mantret oll e chomas, Er siminal oa a bep seurt braoigou hag a bep seurt madigou. Ha dirag an tensor-ze, botes diou ar minoric e kichen he votes cleis. O velet eur seurt tra, ar chrac'h cos noa ket evit miret da grial. Ous he c'hlevet he nis a zifouchas deus he sanail. Discorbella rea he zaoulagad dirag an traou caer-ze.

*
**

Edont c'hoas ho daou o veuli madlen ar Mabic Jesus pa glefchont. er meas, c'hoarzin a ziroll. Mont a reont da velet. Ar merch'et, deut d'ar feunteun da gerc'het dour, a venne difelc'ha kement e c'hoarzent.

— Petra zo 'ta merc'het ? eme ar c'hrac'h cos.

— Oh ! moereb, eun dra deus ar re fentussa. Ar vugale binvidica deus kear, ar re da biou, ho cherent a c'hoantea rei an traou caera, no deus cavet er mintin-ma, nemet bep a vialen en ho bouteier !

*
**

D'an ampoent, e c'herruas an Aotrou person. En eur vont d'an ilis da laret ofern oa bet sabbatuet. Roudou penn ar bugel da biou en doa roet Yeunic he votes, oa chomet, merket gant eur c'helet aour, var benerez ar porchet.

An oll o klevet kement-ze, gomprenas oa ar bugel-ze ar mabic Jesus he unan. Hag e sonjent en doa mab Doue lakeat bep a vialen e boutou ar vugale o doa gret fae varnhan a recompenset, ebken Yeunic, oa bet tomm ha carantezus en he gever.

Cours moyens des Marchés de Novembre :

Froment : 10 fr. 25 les 50 k. ; Avoine : 6 fr. 75 les 50 k. ; Sarrazin : 7 fr. » les 50 k. ; Orge 7 fr. » les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 50 les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 25 les 50 k. ; Pommés à Cidre : 1 fr. » ; Beurre : 1 fr. 20 le 1/2 k. ; OEufs : 1 fr. 20 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 90 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 80 le k.

ROUZIC

Rouzig est une vache laitière que je mets au dessus de toutes les autres. Elle est bretonne pur sang, ce qui devient malheureusement très rare, car les croisements altèrent les qualités hors ligne de la race. La petite vache bretonne pure est sobre, douce, supporte les changements de température, est modeste dans ses recherches du *confortable*, s'accommode à toutes les nourritures, est moins sujette à l'entérite, à la fièvre vitulaire, à la tuberculose etc. En un mot son tempérament agreste, sa frugalité, l'abondance et la richesse de son lait en font une incomparable laitière.

A nourriture égale elle donne presque autant de lait et plus de beurre que les meilleures races laitières.

On a fait un calcul rigoureux et extrêmement intéressant, basé sur une expérience méticuleusement conduite. La conclusion est celle-ci. En prenant pour base la valeur nutritive, et la valeur en argent de 100 Kilos de foin, la valeur en argent produite est, pour :

la petite bretonne, dite Pie-noire	10 fr. 94
la grande bretonne	10 fr. 67
la normande	10 fr. 47
la Durham-Bretonne	9 fr. 98
la Normande-Bretonne	7 fr. 02

Ce que mangent 2 vaches normandes pour produire journallement 32 litres de lait suffirait pour nourrir 5 petites vaches bretonnes donnant 35 litres de lait en moyenne ; or il faut près de 27 litres de lait normand pour un kilo de beurre, tandis que 21 à 22 litres de lait breton donnent leur kilo de beurre.

La condition fondamentale pour avoir du beurre exquis c'est que la vache lui communique cette agréable onctuosité, cette bonne odeur de crème fraîche, ce goût de noisette et cette nuance ambrée qui le rendent si appétissant. C'est là une qualité maîtresse chez la petite bretonne. C'est le cas de dire : dans les petits pots les bons onguents. Mais j'ai remarqué que toutes ces qualités dépendent beaucoup des soins même extérieurs dont j'entoure Rouzig. Litière fraîche, soins de propreté, bonne aération, rien de cela n'est à négliger.

Rouzig a 7 ans. Elle me donne en moyenne 1800 litres de lait par ans, me fournissant 80 kilos d'excellent beurre que je vends à raison de 2 fr. 50 le kilo en moyenne.

Jaloux de n'avoir que des produits de race pure, je garde les veaux qu'elle me donne, pour l'élevage, et déjà j'ai bon espoir de garnir mes crèches de cette race précieuse.

Je renonce volontiers à produire pour la boucherie. Toutefois, la race bretonne, si elle ne produit pas la quantité de viande des Durham, donne une viande excellente, recherchée des gourmets ; et la quantité de nourriture qui serait nécessaire pour obtenir 700 kilos d'un bœuf normand, suffirait pour conduire deux petits bœufs bretons au même poids.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

Ont reçu le Saint Baptême :

86.- Albert-Joseph Le Cann, né à Romilly-sur-Andelle, fils de Yves et de Marie Le Guillou. — *Parrain* : Jean-Louis Dalnois. *Marraine* : Marie-Anne Le Cann.

87.- Jeanne-Marie Bourveau, de Prat-Aval, fille d'Emile et de Marie-Anne Dagorn. — *Parrain* : Yves Dagorn. *Marraine* : Jeanne-Marie Nicolas.

88.- Jean-Marie Monjour, de Toul-pri. — *Parrain* : Lucien Besnard. *Marraine* : Marie Billon.

89.- Marie Monjour, de Toul-pri. *Parrain* : Jean-Paul Manis. *Marraine* : Perrine Pichon.

90.- Anne-Marie Le Pape, de Parc-bihan-bras, fille de Paul-Marie et de Marie-Françoise Briand. — *Parrain* : Yves Briand. *Marraine* : Marie-Jeanne Hascoët.

91.- Marie-Yvonne Faou, Ti-Végou, fils de Jean-Yves, et de Marie-Anne Bourveau. — *Parrain* : Laurent Dagorn. *Marraine* : Marie-Yvonne D'hervé.

92.- Jeanne-Marie Pellet, rue N.-Dame, fille de Jean, et de Marie-Louise Messager. — *Parrain* : Thomas Pellet. *Marraine* : Jeanne-Marie Philippe.

93.- Yves-Jean-Louis Poulmarc'h, Ty-Carré, fils de Gabriel et de Marie-Louise Le Bihan. — *Parrain* : Jean-Louis Poulmarc'h. *Marraine* : Louise-Marguerite Guillou.

94.- Hervé-Marie Pennec, Quivit, fils de Pierre et de Marie Thomas. *Parrain* ; Hervé Pennec. *Marraine* ; Marie-Anne Thomas

Ondoyés :

12.- Une enfant à Emile-Louis Bouchard et à Florence Déjardin.

13.- Une enfant à Pierre Bauguion et à Marguerite L'Haridon.

14.- Un enfant à Henri-Joseph Turcas et Marie-Jeanne Gouzien.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

26.- Joseph Blaise et Marie-Jeanne Nicolas.

27.- Guillaume Mocaër et Louise-Marie Pichon.

28.- Jacques Autret, de St.-Ségal et Marie-Françoise Grenn, de Kerhoën.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

74.- Jean Autret, Pen-Al-Lén.

75.- Jean Lidouren, 3 ans, Carrefour Lospars.

76.- Jeanne Philippe, 4 mois, Grand'rue.

77.- Catherine Bernard, 43 ans, rue Notre-Dame.

78.- Gabriel-Jean-Marie Héméry, 51 ans, Grand'rué.

A l'occasion de NOËL et du PREMIER DE L'AN,

EXPOSITION

DE JOUETS ET D'ARTICLES POUR ÉTRENNES

à la Librairie A. CORCUFF, 6, Quai de Brest.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Le Mois qui finit a apporté aux cœurs chrétiens une grande consolation et de grandes espérances. Le Cinquantenaire de la proclamation du Dogme de l'IMMACULÉE CONCEPTION a réuni aux pieds des autels de Marie tous ses enfants, heureux de célébrer sa gloire et de renouveler l'offrande de leurs résolutions primes et viriles. Mais pour ses fils de France, surtout, quelle occasion de rappeler à tous les grands bienfaits et la maternelle protection de N.-D. DE LOURDES ! Apparue sur le sol de France, s'y multiplient les miracles et les conversions, elle ne nous abandonnera pas dans la tourmente.

La neuvaine préparatoire à la fête du 8 Décembre a été bien suivie par nos paroissiens. Mais il fallait que les œuvres paroissiales, surtout, célébrassent avec plus de ferveur la fête de Marie Immaculée sous la protection de laquelle elles sont placées. Trois œuvres entre autres sont à signaler.

La Congrégation des enfants de Marie de la Paroisse s'est réunie le matin à 7 h. au sanctuaire de Notre Dame. Après une communion générale et une paternelle exhortation du Pasteur de la Paroisse, dans laquelle il a rappelé les vertus dont Marie demande la pratique à ses enfants privilégiées, dix jeunes filles ont eu le bonheur de faire leur consécration à Marie, et dix autres ont été reçues comme aspirantes.

Après vêpres c'étaient les Dames Visiteuses des malades et Catéchistes des enfants qui se réunissaient sous la présidence du Curé de la Paroisse, pour s'entretenir de leurs œuvres, s'exciter au dévouement envers les pauvres et confier les intérêts de leurs protégés à la Mère du Ciel. La quête qui termina la réunion fut des plus fructueuses pour nos œuvres de charité.

Enfin, le lendemain, c'étaient les Messieurs de la Conférence de St. Vincent-de-Paul qui se réunissaient à l'église pour assister à une messe célébrée en l'honneur de leur patronne, à laquelle ils avaient convoqué les vingt membres honoraires, qui empêchés de coopérer à leurs œuvres de dévouement aux pauvres, leur apportent le concours de leurs cotisations annuelles. Les membres de cette Conférence se réunissent toutes les semaines sous la direction du Curé de la paroisse, se concertent pour soulager les misères, pour protéger les apprentis, et s'occuper de l'Œuvre des loyers ; ils s'édifient

mutuellement par une lecture pieuse et des entretiens de charité ; puis, avant de terminer leurs réunions par la prière, ils mettent en commun leurs offrandes pour grossir le budget de leurs aumônes. Que Marie Immaculée les bénisse et les protège !

†

Demain c'est la « bonne année » ! Nous nous prosternons humblement devant l'autel de notre chère église paroissiale, pour demander à Dieu qu'il daigne couvrir de sa miséricorde et de sa bonté toutes les âmes qui sont confiées à notre zèle pastoral, puis nous nous relevons pour dire à tous, chrétiens fidèles ou indifférents, et hostiles, — car nous nous devons à tous, aux brebis égarées plus encore qu'aux autres, — **Bonne et sainte année, parfaite santé, prospérité, et par dessus toutes choses, le Paradis à la fin de vos jours !**

Nous nous proposons d'aller dans toutes les familles de notre paroisse renouveler l'expression de nos sentiments. Nous y consacrerons un long-temps peut être, mais ce sera une joie pour notre cœur de visiter tous nos paroissiens ; et nous ne doutons pas que tous nous feront un accueil affectueux et filial.

A.

Sommaire des Instructions sur l'Eglise

I *L'Eglise et la société civile.*— Elles se distinguent l'une de l'autre :

1° *par l'origine.* L'Eglise vient directement de Dieu, puisqu'elle est fondée par Jésus-Christ. La société civile ne vient de Dieu que par l'intermédiaire de l'ordre naturel, fondé par Dieu.

2° *par la fin.* L'Eglise a pour fin la gloire de Dieu par la sanctification et le salut des hommes. La société civile a pour fin le bien commun extérieur ordonné au bien moral, subordonné au bonheur surnaturel.

3° *par la matière ou les sujets.* L'Eglise a pour sujets directs les individus baptisés ; la société civile au contraire a pour sujets directs les sociétés naturelles inférieures, les familles, les communes, et n'atteint que par elles les individus.

4° *par les moyens employés.* D'un côté moyen d'ordre surnaturel *en soi* (sacrements) ou par destination (hiérarchie, Eglise) ; de l'autre, moyens d'ordre purement naturel.

5° *par l'étendue.* L'Eglise est universelle, elle embrasse tous les hommes qui ne peuvent être sauvés que par elle ; la société civile est nationale, circonscrite à un territoire limité.

L'Eglise et la société civile étant formellement distinctes, chacune dans son ordre est parfaite, suprême et indépendante. De droit divin chacune doit rester dans ses propres limites et respecter le domaine de l'autre.

Mais de droit divin aussi, elles ont des relations réciproques et des liens nécessaires qu'elles ne peuvent rompre sans manquer à l'ordre providentiel.

Les relations mutuelles des deux pouvoirs sont subordonnées à cette fin suprême dont l'Eglise a la charge : la gloire de Dieu par le salut des hommes ; et le bien commun extérieur visé par la société civile, loin de s'opposer au

bien surnaturel, doit y aider et y tendre. C'est alors l'Idéal de paix, de concorde et de concours mutuel des deux sociétés, civile et religieuse.

II *LES CONCORDATS.*— Mais voilà que l'accord se rompt, qu'un état de crise violente se produit.

La gloire de Dieu et les intérêts des âmes imposent à l'Eglise de renouer les relations brisées, même en sacrifiant l'exercice de quelques unes de ses prérogatives, ne réclamant en retour de ses concessions que la reconnaissance d'une liberté qui lui est due. Elle consent un Concordat comme fait le créancier à son débiteur pour sauver quelque chose de sa créance.

Le Concordat est donc un engagement mutuel, officiellement proclamé, et qui oblige les deux parties jusqu'à renonciation consentie. Et l'interprétation des engagements, comme dans tout contrat, ne peut être abandonnée au bon plaisir d'un des contractants. Le régime concordataire, entraînant pour l'Eglise l'abandon de l'exercice de quelques unes de ses prérogatives peut l'exposer à de grandes souffrances ; elle les supportera longtemps plutôt que de recourir au régime de la séparation malgré la paix relative que que celui-ci lui apporterait.

Elle agit comme l'épouse qui souffre à son foyer, mais qui, par amour pour ses enfants, refuse de chercher dans la séparation une délivrance égoïste. Elle ne s'y résoudra qu'après avoir essayé tous les autres moyens, et lorsque le bien de ses enfants lui en fera un devoir impérieux.

Une fois accomplie, l'Eglise sait que la séparation crée une situation anormale contraire au droit de Dieu à l'hommage des sociétés ; aussi ses espérances et ses efforts tendront toujours à faire reconnaître ses droits d'épouse et de mère.

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

(Suite)

Madame de Kerstrat ne tarda pas à couronner son œuvre par un nouveau bienfait. Les vieillards pouvaient difficilement descendre jusqu'à N.-Dame pour assister à la Sainte Messe. La bienfaitrice imagina de profiter des murs d'une vieille écurie, qu'elle exhaussa, et transforma en chapelle en y ajoutant une abside. C'est là que l'aumônier vint apporter à ses vieillards la grande consolation du Saint Sacrifice célébré tous les jours.

De 1689, date de la fondation, à 1702, l'hospice n'eut pas de ressources fixes. Il vivait des libéralités des familles chrétiennes parmi lesquelles nous devons citer les familles de Kerstrat, de Bodillo, et Mol de Kerjean.

En 1702, Louis XIV détacha du domaine royal de Kerc'huibu la montagne de Banine et les champs qui en dépendent pour les affecter au profit de l'Hospice. A partir de 1749, M. Peyron, né à Kerjean, aumônier et directeur de l'Hospice, puis ses successeurs à son exemple, cédèrent à des particuliers, moyennant des versements annuels de rentes perpétuelles, des terrains à bâtir au pied de la montagne du côté de la rivière et c'est ainsi que se forma peu à peu le quai Carnot, autrefois la rue neuve.

Enfin trois carrières furent ouvertes sur le côté de la colline ; l'Hospice se créa ainsi de bons revenus.

Mais voici la grande Révolution, qui, à Châteaulin comme partout ailleurs, après avoir poursuivi les riches, persécute les pauvres. En 1793 les « bleus » envahirent l'Hospice, mirent au pillage tous les objets à l'usage des pensionnaires, s'attaquèrent aux bâtiments eux-mêmes, et firent du feu avec une partie des toitures.

Les vieillards incapables de se nourrir quittèrent ces ruines pour aller grossir le nombre des mendiants. Seuls deux infirmes, un homme gravement malade et une vieille aveugle se blottirent comme ils purent dans les décombres. De la ville on leur porta chaque jour un peu de nourriture, mais personne ne s'offrit pour les recueillir. « Et, dit M. Jézégou, ces deux vieux débris de la misère se consolèrent l'un l'autre au milieu des débris de leur hospice. Ils moururent de froid au commencement de l'hiver de 1794.

Cependant la montagne du Château ne resta pas déserte. Le citoyen Dupuys, boucher, fournisseur de l'armée révolutionnaire à Châteaulin, la trouva de bonne prise. Il y fit parquer les bœufs des réquisitions, et établit une boucherie dans les bâtiments en ruines. Cela dura 2 ou 3 ans, puis quand la paix fut rétablie, Dupuys s'en alla comme il était venu.

(à suivre)

CAISSE DES LOYERS

C'est une bonne œuvre que d'aider les pauvres, incapables de franchir avec leurs propres ressources la redoutable échéance de la Saint-Michel, à acquitter leurs dettes moyennant quelques aumônes judicieusement placées. Mais l'œuvre atteint un résultat moral plus élevé et d'une efficacité plus grande, si elle les habitue à prévoir et à épargner semaine par semaine en vue de cette échéance. En effet, réfléchissant à cette nécessité de prélever sur chaque paye une part pour le loyer, l'ouvrier aura le courage d'échapper à la tentation du cabaret, et la ménagère ne fera entrer dans ses prévisions de dépenses que celles qui seront rigoureusement compatibles avec ce prélèvement sagement réglé. Mais s'ils conservent par devers eux cette petite épargne mise de côté, qu'il survienne un moment de gêne, l'ouvrier et sa femme seront encore tentés de l'entamer, remettant au mois suivant à réparer la brèche faite. Ainsi, pour s'éviter une privation peut-être légère, ils s'exposent encore à des heures difficiles, humiliantes, et à des arriérés qui découragent et conduisent au désordre.

La CAISSE DES LOYERS est une œuvre bienfaisante et moralisatrice à la fois. La perspective d'une prime importante encourage le chef de famille à y faire ses versements ; et en y apportant ses mensualités, il se défend par là même le droit d'user de son épargne pour une autre nécessité que celle du logement. D'autre part le dépôt qu'il fait crée une garantie pour le propriétaire, auprès duquel le Trésorier peut réclamer avec plus de succès les améliorations et réparations réclamées par l'hygiène. Enfin les bienfaiteurs qui assurent la prime ne s'exposent plus à favoriser l'imprévoyance et les faiblesses insouciantes du pauvre.

Ces considérations développées par M. Le Curé-Archiprêtre dans une des réunions de la Conférence St.-Vincent-de-Paul, ont décidé les membres à voter la création de la CAISSE DES LOYERS en Septembre 1903.

Il fut convenu que la prime accordée aux dépôts mensuels serait de

15 % à délivrer la dernière semaine de Septembre 1904, quelle serait faite pour tout loyer ne dépassant pas 60 fr., et que le maximum des dépôts mensuels seraient de 5 fr.

Le premier exercice a compté 42 déposants, représentant un chiffre total de loyers de 1667 fr. faisant une moyenne de 39, 69 par loyer.

Les dépôts ont atteint le chiffre de 1028 fr. 05 soit une moyenne de 24 fr. 47 par déposant. Et les primes distribuées sont montées à 154 fr., soit une moyenne 3 fr. 67 par déposant.

Le nouvel exercice ouvert en Octobre dernier commence avec 57 déposants, ce qui prouve que cette bonne œuvre est loin d'être jugée inutile par les intéressés.

PRÉPARATION DES SEMENCES

On a dit aux Agriculteurs qu'il y avait avantage à mouiller les grains avant l'ensemencement. L'expérience en a fourni la preuve, mais il y a un revers à la médaille : une graine mouillée devient vite la proie des parasites. On a cru parer à ce danger en pratiquant le sulfatage des grains ; mais le sulfate de cuivre, s'il tue les parasites, est aussi un poison pour le germe lorsqu'il pousse.

Enfin la graine mouillée perd une fraction importante de sa matière organique.

M. M. BRIAL et GUISTINIEN, ont exposé à l'Accadémie des Sciences un procédé de mouillage et de sulfatage qui tourne tous ces inconvénients. Le voici : dans une solution renfermant 1 à 5 pour 1000 de sulfate de cuivre c'est-à-dire 10 à 50 grammes pour 10 litres d'eau, en ébullition, on incorpore 2 à 300 grammes de fécule. On laisse refroidir, puis on mélange à l'empois 40 à 50 kilos de semence. On malaxe, on laisse reposer pendant 20 heures ; on saupoudre à la chaux et on laisse sécher. Les graines se trouvent alors recouvertes d'un enduit de fécule chargé d'hydrate de cuivre et de plâtre. Avec les semences qui ont subi cette opération, on gagne un quart sur la récolte.

Avis aux intéressés.

M. NORMANT, RECTEUR DE PLONÉIS, ANCIEN VICAIRE DE CHATEAULIN.

La mort de M. Normant, dont le souvenir est resté si vivant et aimé parmi nous, est un grand deuil pour la paroisse de Châteaulin, où ses dix ans d'un ministère zélé et fécond ont tracé un large sillon de foi et de piété. Avec quel empressement il acceptait de venir présider à nos fêtes, faire entendre sa parole si nourrie de doctrine et pleine d'onction. En Octobre dernier, il présidait nos exercices du jubilé, et nous sentions avec une joie profonde combien il touchait les cœurs de nos paroissiens, et combien sa présence, ses conseils, son ministère du confessionnal les aidaient à élever leurs âmes vers Dieu.

Il nous a été doux de voir un grand nombre des nôtres accompagner

M. M. Jézégou et Mével à ses funérailles à Plonéis, où malgré les offices du dimanche, se comptaient 60 prêtres parmi lesquels tous les directeurs du G. Séminaire. Le lendemain un nombre égal de prêtres, dont six chanoines étaient réunis autour de son cercueil dans le sanctuaire vénéré de St. Tugen, en Primelin, à l'ombre duquel il repose jusqu'à la résurrection, et l'on vit, non sans émotion, agenouillés près de sa tombe, un groupe de 90 habitants les plus notables de Plonéis, le maire et les conseillers municipaux en tête qui avaient tenu à accompagner à près de 9 lieues de distance, jusqu'à sa dernière demeure, le pasteur si regretté qu'ils ont perdu après dix-neuf mois seulement de ministère parmi eux.

Mais après nous être fait un devoir de nous rendre à ses obsèques, nous avons voulu que nos paroissiens eussent la consolation d'assister à un service solennel, célébré le mercredi 21 décembre en l'église St. Idunet. Nous remercions nos paroissiens d'avoir répondu nombreux à notre appel.

Voici un extrait de la notice que lui consacre la Semaine Religieuse :

Né à Primelin, le 30 Novembre 1860, M. Normant (Jean-Marie) fut ordonné prêtre le 10 Août 1885, et nommé, le 25 Septembre suivant, vicaire à Châteaulin, où il se fit vite apprécier de tous par sa bonté si avenante et sa piété aimable. Il en fut de même au Grand-Séminaire, où il a exercé les fonctions d'économiste pendant six ans et demi (16 Décembre 1896 - 26 Avril 1903). Devenu recteur de Plonéis, il y faisait le bien, entouré de la sympathie respectueuse de ses paroissiens, quand la mort est venu le frapper, en pleine activité, à l'âge de 44 ans.

Dans les moments de loisirs que lui laissait son ministère, M. Normant s'occupait surtout de l'étude de la langue bretonne, qu'il possédait à fond et qu'il écrivait avec une grande pureté. Il avait accepté, depuis quelques mois, la direction de la revue *Feiz ha Breiz* ; de plus, on le trouvait toujours prêt à traduire en breton les tracts ou opuscules de défense et de propagande religieuse : son dernier travail en ce genre est la brochure, souvent recommandée dans nos colonnes : *Petra 'vezo an devez varc'hoaz ?* Enfin, incapable de refuser un service demandé, il prenait part aux missions paroissiales, et travailla, dans ces derniers temps, à plusieurs retraites du Jubilé : c'était trop, même pour une santé plus robuste. Au retour de la retraite de Plouguer, qu'il avait présidée, M. Normant se sentit fatigué, mais continua à vaquer à ses occupations ; le 1^{er} Décembre, il eut, pendant sa messe (qu'il put achever), une défaillance à la suite de laquelle il consentit à s'aliter. C'était hélas ! pour ne plus se relever. La fièvre devint violente et, ce que redoutait le médecin, une méningite se déclara. Plusieurs jours auparavant, le pieux malade avait reçu, sur sa demande, les derniers sacrements ; il communia encore plusieurs fois ; puis, à partir du 14 Décembre, il n'eut plus sa connaissance. Il est mort le vendredi 16, à 9 heures du matin.

AN AOTROU NORMANT

D'ar zul, naontec deus ar vis kerdu, oa bet great e Ploneis, anterramant an Aotrou Normant a zo bet cure er Castellin epad dec vloas.

An Aotrou Normant a ioa c'hoas iaouanc. N'en doa nemet pevar bloas ha daou ugent. Moes bolontez vad en doa neus fors pegement. Hag er bloas

zo o tremen, eo bet pedet da labourat e kals parresiou evit ar Jubile.

Teir sizunves oa bet, dastu, o c'hober al labour ze, pa guezas clanv. D'ar zadorn tregont a vis du, e tiguezaz er gear hag e zeas da gaout ar medisin. Hema, lavaraz dezhan paouez da labourat ha chom da repos, da viana, epad eur mis pe daou. En devez varlerc'h an Aotrou Normant a lavaraz an oferen vintin. Var dro hanter an oferen an devoa eur zempladen. En eur gueza var have an ilis e toullaz kern he benn. Evelkent, pa deuz adarre enmhan he unan, abenn ugent munut benag, e c'hellas peur lavaret he oferen.

Deus an nos en devez-se e kemennas d'he dad coessour dont d'he velet. — « Falc'h ar maro, a lavare dezhan, zo savet hirio, azioc'h va fenn. Ne vevin ket pell mui hag abalamour da ze e fell din lacat urs em c'houstians, eur vech c'hoas, araog mont deus ar bed-ma. » — Trizec devez goude e rentas he ene d'he Grouer.

An Aotrou Normant a oa ganet e parres Preveil, dandost d'ar Pont. Pa oa beleget oa casset da genta da Baris evit bea rejant en eur scol vras.

Moës n'en em blije tam eno ha bloas goude, oa hanvet da gure e Castellin. Castellinis o deus hen anavezet mad hag he garet. Ar sonj anezhan a vevo pell en ho zouez.

Er bloavez, 1896, an Aotrou Normant oa bet hanvet da rejant er seminair Quimper. Eno e savas eur scol da zeski ar brezonec d'an ebet ne guient nemet ar gallec. Ober a reas zoken eul leor evit merca penaos lenn ha deski iez hor bro.

Noa nemet naontec mis abaoe m'oa persoun. Mes avoallac'h oa bet 'vit lacat he barrisionis d'he garet. Dissul evit he anterramant an ilis oa leun.

Hiniennou, zoken, a voele.

En aviel zo eur gomz, caer da veza lavaret deus eur belec : « Trement en deus en eur ober vad, caret gant Doue ha gant an dud. » — Ma ve lakeat ar gomz-se var bez an Aotrou Normant, ne ve nemet ar virionez.

M. Jean QUÉRÉ, Curé de Châteaulin

Mars 1874 — Septembre 1898.

(Suite)

En 1865 M. Quéré devient recteur de Moëlan. Peu de temps après, une épidémie de choléra désola cette paroisse. Le nouveau recteur se montra d'un dévouement sans exemple et fut proposé pour la Croix de la Légion d'Honneur. L'évêque de Quimper, Mgr. Sergent empêcha cette décoration, disant, que ses prêtres n'attendaient d'autre récompense de leur dévouement que la couronne du ciel.

En 1893, l'Administration diocésaine proposa à M. Quéré la Cure de Bannalec. Il refusa.

Une année plus tard, le poste de Châteaulin devint vacant. La place fut encore offerte à M. Quéré qui refusa pendant longtemps. Mais Mgr. Nouvel y mit tant d'instance, qu'à la fin il dut céder.

Il passa vingt-quatre ans à Châteaulin et mourut, après une longue et douloureuse maladie, le vingt-trois septembre 1898.

Monsieur Quéré était un grand travailleur. Il a laissé une foule de manuscrits.

Mais les ouvrages qu'il préférait étaient ses poésies. A la fin de sa vie, déjà à bout de force, il avait classé ses poèmes et il disait avec un fin sourire : « après ma mort il y aura de quoi faire un volume. »

Le désir de M. Quéré s'est réalisé. Le volume de ses poésies a paru. L'édition a été rapidement enlevée. Aujourd'hui il ne reste guère, en librairie, que quelques rares exemplaires.

(à suivre)

Cours moyens des Marchés de Décembre :

Froment : 10 fr. 25 les 50 k. ; Avoine : 6 fr. 75 les 50 k. ; Sarrazin : 7 fr. » les 50 k. ; Orge 7 fr. » les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 50 les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 25 les 50 k. ; Pommes à Cidre : 1 fr. » ; Beurre : 1 fr. 35 le 1/2 k. ; Œufs : 1 fr. 20 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 90 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 80 le k.

Ont reçu le Saint Baptême :

95. — Eugène Laurent, Grand rue, fils de Guillaume et de Marie-Jeanne Rolland. — Parrain : Eugène Cloarec. Marraine : Eugénie Galay.
96. — Jean-Paul-Marie Quintin, Garrec, fils de Nicolas et de Marie Bignard. — Parrain : Thomas Bignard. Marraine : Paule Lavergne.

Ondoyée :

15. — Une enfant à Jean-François Halléguen et à Mathilde Héméry.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

29. — Gustave-François-Marie Le Corre, de Pont-Croix et Marie-Jeanne Sez nec de Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

79. — Jean-Marie Bodiou, 33 ans, rue de Notre-Dame.
80. — Hervé Hamon, 79 ans, de Lennon.
81. — Jean-Louis Roignant, 64 ans, de l'Hospice.
82. — Corentin Pelléter, 46 ans, de Plomelin.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

1904

Les jours, les semaines et les mois apportent dans la vie paroissiale des alternatives semblables à celles qu'ils produisent dans la vie de famille. Nos ancêtres avaient leurs livres de raison qui consignaient tous les événements graves du foyer. Les mêmes pages portaient la marque de douleurs et de joies, de traverses et de bonheurs, qui formaient comme la trame de toutes les vies. Heures sombres, heures lumineuses, s'enchaînaient, apportant vers l'éternité leurs mérites, leurs expiations, leurs dévouements. Les fils relisaient cette histoire où palpitaient encore les cœurs disparus, et s'instruisaient à l'école de leurs parents au grand art de conduire noblement et vertueusement leur vie dans la route parcourue par leurs devanciers.

Portons, nous aussi sur le livre de raison de la Paroisse les faits saillants, les deuils, les jours de fête, les bons exemples donnés et reçus. Ce sera comme un compte de fin d'année un bilan établi, qui nous encouragera à commencer un nouvel exercice, en aimant Dieu de tout notre cœur, et en nous aidant les uns les autres à le bien servir pour préparer notre Éternité.

Commençons par compter les carillons de nos cloches saluant la naissance à la vie de la grâce, par le baptême de nouveaux nés, enfantés à la Sainte Église.

Le nombre des baptêmes dans l'année 1904 a été de 99. Il faut ajouter à ce nombre 15 ondolements, ce qui nous donne le chiffre de 114. 1 baptême par 34 habitants ; 29 baptêmes par 1000 paroissiens. Mentionnons 23 suppléments des cérémonies du baptême. Il serait à désirer que le nombre des ondolements fût considérablement diminué. Voici sur ce sujet la règle que tracent les statuts du Diocèse : « L'ondolement n'étant pas conforme à l'esprit de l'Église, nous désirons vivement qu'on n'y ait recours que dans le cas de nécessité réelle. »

« C'est le baptême, et non le supplément des cérémonies, remarquables, qui confère le titre de parrain et de marraine avec les obligations qui en découlent, et qui donnent lieu à l'empêchement de parenté spirituelle. Les

parents doivent en être sérieusement avertis, toutes les fois qu'ils demandent l'ondolement sans autre raison que l'absence des parrain et marraine.»

« On les avertira en outre que, si les parrain et marraine choisis sont empêchés d'assister au baptême, ils peuvent y être suppléés par des représentants, et que, en ce cas, ils acquièrent le titre et contractent les obligations comme s'ils étaient présents. »



29 mariages ont été célébrés dans notre église paroissiale ; en plus 9 mariages ont été contractés dans d'autres églises paroissiales par des jeunes gens de notre paroisse ; ce qui porte le nombre total à 38. Soit une moyenne de 1 mariage par 100 habitants.



Le deuil a frappé aux portes de nos demeures 82 fois. Dans ce chiffre, nous comptons 18 enterrements d'enfants : soit 22 % ou plus de 1/5.

La proportion moyenne des décès a été de 1 décès par 47 habitants, ou 21 décès par 1000.

L'excédent pes baptêmes sur les enterrements, a été de 32, soit près de 9 par 1000.

Parmi les 64 adultes frappés par la mort, nous avons eu la douleur de ne pouvoir administrer les derniers sacrements à 10 d'entre eux, le sixième de nos défunts ! Ils ont paru devant le Juge Suprême, sans le secours de la Religion ! Ont-ils eu le temps et la grâce de faire du fond du cœur un acte de contrition parfaite ? Dans plusieurs cas nous en avons la confiance ; pour d'autres nous ne pouvons nous défendre de trembler dans un doute angoissant. Oh ! prions, chers paroissiens, pour que le bon Dieu nous « délivre de la mort subite et imprévue » selon que l'Église nous l'inspire dans les litanies des processions de St. Marc et des Rogations, et prenons fidèlement part à ces processions annuelles, soit par nous mêmes, soit par des membres de nos familles, afin que Dieu nous accorde la grâce d'une « bonne mort » et que nous ne quittions la terre que « munis des sacrements de l'Église ».



Ste Thérèse était remplie de joie lorsqu'elle avait pu dresser un nouvel autel où se célébrait régulièrement le Saint Sacrifice de la messe. C'est qu'elle en savait tout le prix pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Nous aussi, nous voulons remercier Dieu de nous avoir fait la grâce de 1500 messes célébrées dans le courant de l'année. Et comme les fidèles sont d'autant plus riches des bénédictions divines qu'ils ont participé par la communion au Sacrifice de l'autel, nous sommes tout heureux de voir le nombre élevé de communions reçues pendant l'année par nos chers paroissiens : 27280 communions, soit une moyenne de 75 par jour ! Plaise à Dieu d'entretenir toujours dans les cœurs de nos fidèles le goût de la Sainte Eucharistie ! Ce chiffre élevé s'explique en partie par le grand nombre d'âmes pieuses qui à l'exemple des Enfants de Marie, sont fidèles à la communion mensuelle. Notre ambition serait que cette pratique salutaire se généralisât aussi bien parmi les hommes que parmi les mères et les jeunes filles.

Ceci nous conduit à parler des retraites de communion de nos enfants en 1904.

253 enfants les ont suivies, après une assistance assidue et régulière aux leçons de catéchisme. Les enfants se sont partagés en 8 groupes, pour ces catéchismes : deux groupes pour chaque prêtre de la Paroisse. Outre les enfants de la première année préparatoire à la première communion, M. Le Curé s'est occupé de 59 filles ; M. Jézégou, de 86 filles ; M. Mével, de 58 garçons et M. Boulic, de 50 garçons.

Les enfants des écoles chrétiennes étaient admirablement préparés aux catéchismes par leurs maîtres et maîtresses. Pour les autres enfants, les parents étaient aidés par une vingtaine de Dames catéchistes à qui nous exprimons toute notre reconnaissance en demandant à Dieu de les récompenser dans leurs chers enfants.

Tous ces efforts réunis ont conduit nos enfants à un degré d'instruction relativement élevé, et lorsque s'ouvrit la retraite de Communion, leur recueillement et leur docilité nous récompensèrent de nos efforts.

Quatre confrères nous apportèrent le concours de leur dévouement pour cette retraite : M M. Berthou, Recteur à Dinéault et Cloastre, Aumônier du Pensionnat St. Louis se chargèrent des prédications françaises ; M M. Billant, Recteur de Lothey et Hubert, Vicaire à Port-Launay donnèrent les sermons bretons.

98 enfants s'approchèrent pour la première fois de la Table Sainte. Sur ce nombre 79 appartiennent à la Paroisse, les 19 autres sont des pensionnaires des écoles. 72 firent leur 2^e Communion, dont 52 de la Paroisse et 83, leur 3^e, dont 61 de la Paroisse.

Une fois sortis des catéchismes, nos enfants ne sont pas abandonnés à eux-mêmes. Nous rappelons aux parents les œuvres de persévérance que nous avons entreprises pour fortifier la vie chrétienne dans l'âme de nos adolescents. L'œuvre du Patronage confiée à M. Boulic réunit les garçons régulièrement le Jeudi et le Dimanche, et leur assure, avec des distractions saines, un complément d'instruction religieuse. M. Jézégou a pris en mains le catéchisme de Persévérance pour les filles, et il les réunit tous les quinze jours. Nous exhortons vivement les parents à y conduire leurs enfants. C'est l'âge le plus difficile, le plus périlleux, que celui de l'apprentissage, et si la foi et la piété manquent de solidité, quelles ruines morales bientôt viennent attrister les âmes, et arracher des larmes aux parents qui n'ont pas demandé leurs concours aux œuvres de préservation, et de persévérance chrétienne.

Les œuvres de jeunesse préparent aux instructions plus élevées et plus approfondies des Prônes du Dimanche. Chaque membre du clergé paroissial a pris la responsabilité d'une partie de l'enseignement religieux. M. Jézégou a choisi pour matière de son enseignement les vérités du *Credo* ; M. Mével, avant de développer la doctrine des commandements, étudie les vertus, la notion du péché, puis les péchés capitaux ; et M. Boulic, portant son enseignement, sur la troisième partie du Catéchisme, a débuté par la prière en général, le *Pater* et l'*Ave* en particulier, et continue par des considérations très importantes sur la prière liturgique.

Le Pasteur de la Paroisse, s'est réservé l'étude de la Constitution de l'Église, et de ses commandements.

A ces instructions régulières se sont jointes les instructions des grandes fêtes, et celles des réunions de l'Archiconfrérie de Notre Dame des Victoires le premier Dimanche de chaque mois.

Mais il est des circonstances plus solennelles où, imitant la Mère de

famille qui, aux grands jours, ajoute un *entremets* au repas de famille, le curé appelle des confrères zélés et éloquents pour dispenser à ses ouailles un enseignement qui réveille et remue les âmes. Or, l'année 1904, nous en a fourni plusieurs occasions heureuses, et nous voulons conserver le nom et le souvenir de ceux qui ont évangélisé notre peuple.

D'abord les exercices des quarante heures préparatoires au Carême.

Ils ont été présidés par M. Guédès, Recteur de Plouvorn, ancien vicaire de Châteaulin. Ses trois instructions bretonnes du matin et ses sermons français du soir ont disposé nos pieux fidèles, c'est-à-dire l'ensemble des paroissiens à gagner l'indulgence plénière par la confession et la communion.

Plus tard c'est la semaine pascale, rendue plus fervente par les instructions très élevées de doctrine et très distinguées de forme, que nous a données M. Cogneau, Professeur au Grand Séminaire de Quimper.

Enfin, la première semaine d'Octobre a été consacrée aux exercices du *Jubilé*. Nous avons déjà dit dans ce Bulletin, les fruits abondants mûris sous la chaude parole de M. Daniélou, pour le français, du regretté M. Normant et de M. Mocaër pour le breton, et le concours qu'avec eux nous a donné pour les confessions M. Kervran, vicaire de Concarneau.

Nos fêtes patronnales et Pardons sont d'autres circonstances qui nous assurent le dévouement de nos pieux confrères.

Au pardon de Lospars, M. Le Meur, Recteur de Port-Launay, a chanté la grand'messe, et le sermon a été prêché par M. Grall, Recteur de St. Ségal.

Le pardon de N.-D. de Kerluan a été présidé par M. Billant, Recteur de Lothey qui a chanté la grand'messe, et M. l'abbé Talec, jeune prêtre de la Paroisse a donné le sermon de la fête.

Pour le Pardon de Notre-Dame, M. Millour, ancien aumônier de Marine a chanté la Grand'messe et présidé à la magnifique procession. Le prédicateur a été M. Cozien, docteur en théologie, actuellement professeur au Grand Séminaire de Quimper.

Enfin un Chanoine de Paris, M. Le Hir a présidé le pardon de St. Idu-net, dont le prédicateur a été M. Derrien, Recteur de Plonévez-Portzay.

Nous terminerons cette vue d'ensemble prise sur l'année 1904, par un mot de nos grandes et aimées manifestations religieuses.

Les processions des Rogations ont été suivies comme toujours par un nombreux cortège de fidèles, surtout pour aller à Kerluan et à Notre-Dame. Les processions de Lospars restent malheureusement dans des proportions plus modestes.

La Fête-Dieu a été l'occasion de processions magnifiques. Le premier Dimanche surtout a réuni dans les rangs de la procession un splendide groupement d'hommes. Jamais rien de si beau à Châteaulin. Le deuxième Dimanche a rivalisé heureusement avec le premier pour la décoration des rues et des maisons, et la beauté des reposoirs, tous les deux précédés de magnifiques tapis de fleurs.

Quant à la procession du Vœu, le 15 Août, c'est la manifestation traditionnelle et toujours populaire de la dévotion à Marie et les jeunes filles qui se sont consacrées à la Sainte Vierge, ajoutent à l'éclat de la fête en se faisant un

honneur de revêtir ce jour-là leurs beaux vêtements blancs pour porter l'image de leur Patronne et sa bannière.

N'oublions pas de mentionner la procession si chère à tous les enfants et à leurs mères : la procession de la Sainte Enfance, qui se solennise à Châteaulin le Dimanche qui suit la deuxième procession de la Fête-Dieu.

Ce jour-là, une fois parvenus à Notre-Dame, le prédicateur, M. Cozien, rappelle aux enfants la beauté et les bienfaits de l'Œuvre dont ils sont les pieux et fidèles souscripteurs, puis on tire au sort les noms des parrains et des marraines à donner aux enfants baptisés dans les missions. Chers enfants ! en coopérant au salut de leurs frères des pays payens, ils attirent sur eux-mêmes et sur leurs parents les bénédictions les plus tendres du bon Jésus, dont ils sont si fiers de porter la statue à la procession !

Disons un mot, en terminant, des deux verrières nouvelles qui sont venues embellir notre église paroissiale.

La première verrière, composition de Georges Claudius Lavergne, interprétée par son fils André, nous montre St. Joseph adorant Jésus dans la Grotte de Bethléem. C'est Marie elle-même qui prend son fils pour le présenter à St. Joseph, et par une pieuse pensée du peintre qui a voulu rapprocher l'ancantissement eucharistique de l'ancantissement de la Crèche, Jésus tient dans sa main la blanche hostie, qui jette des rayons en forme de croix.

La deuxième, consacrée au Patron de la Bonne-Mort, composition du célèbre peintre Claudius Lavergne, interprétée par son petit fils André Lavergne, représente la mort de St. Joseph. Jésus lève la main pour bénir le dernier soupir de celui qui lui a donné tout son dévouement avec tant d'amour, et la Vierge ferme pieusement les yeux au gardien virginal à qui Dieu l'avait confiée.

En retraçant dans ces lignes le mouvement et les pulsations de la vie paroissiale au cours d'une année, notre cœur se remplit de gratitude pour Dieu qui se sert de notre pauvre ministère comme d'un instrument pour infuser dans les âmes les grâces méritées par le sang de son Fils, nous admettre tous, ici-bas, par les sacrements et la pratique des vertus chrétiennes dans l'intimité de sa vie divine, et nous préparer à être éternellement participants dans sa gloire au Ciel.

A.

La fête de la Chandeleur

C'est le nom populaire de la fête de la *Purification*, fête des *cierges* (candelarum). Les fidèles aiment le gracieux symbole des cierges bénits ce jour-là et allumés pendant la procession et la messe, pour représenter Celui qui est venu sur la terre comme la « lumière du monde » révélée au regard de Siméon dans le Temple, et chantée par le saint vieillard sous le nom de *lumière à éclairer les nations* (lumen ad revelationem gentium).

En tenant le cierge bénit dans ses mains, le fidèle se présente à l'église comme Jésus au Temple, et demande, selon la prière liturgique « d'être admis un jour au temple de la gloire du Ciel, tout brûlant du feu très doux de l'amour de Dieu ».

Toutes les familles chrétiennes se font un devoir de posséder dans leurs maisons un cierge bénit à la Chandeleur, confiantes que la prière de l'église

sur le cierge sera exaucée, et que sa présence dans les demeures aidera à conserver « la santé de l'âme et celle du corps ». Et lorsque dans une famille, Dieu aura marqué l'heure de la séparation suprême, on ne manquera pas « d'allumer le cierge de la Chandeleur auprès du lit du mourant, comme un souvenir de l'immortalité de l'âme que le Christ nous a méritée, et comme un signe de la protection de Marie (Dom Guéranger).

Nos paroissiens seront fidèles à ces belles traditions de la piété chrétienne.

Conférence de M. Le Hire sur le "SILLON"

Le 8 Janvier se trouvaient réunis au Patronage Jeanne Darc un grand nombre d'amis et de bienfaiteurs de l'Œuvre. M^e Daniel Le Hire, avocat du barreau de Morlaix, y donnait une conférence annoncée depuis quelques jours. Les jeunes gens de Pleyben et de Brasparts avaient tenu à assister à cette réunion. Le mouvement des jeunes, œuvre du Sillon, c'était le sujet choisi par le Conférencier.

Ce terme "Sillon" me rappelle un incident survenu au collège lors de l'affaire si honteuse et si désastreuse du Panama. On en parlait parmi nous. Oh ! avec quelle compétence . . . vous allez voir ! mais on en parlait. Un jour, quelqu'un intrigué d'entendre si souvent ce mot Panama s'aventura à demander : Panama, Panama, dit-il, mais qui est-ce donc ce Monsieur, dont j'entends parler si souvent ?

Inutile d'appuyer : le succès fut colossal.

Loin de moi la pensée de croire qu'il y ait parmi les lecteurs de ce Bulletin quelqu'un à se méprendre à ce point au sujet du "Sillon". Non, chacun sait que lorsqu'on parle du Sillon, avec un grand S, il n'est question ni d'une personne, non plus que de la tranchée laissée dans le sol au passage d'un soc de charrue. Mais quant à savoir au juste ce que l'on entend par là, la question est différente.

Les auditeurs de M. Le Hire le sauront désormais. Présenté à l'assistance par M. du Cleuziou, le président du Comité, le jeune avocat commence par nous montrer la raison d'être et l'origine de cette association féconde. La jeunesse ouvrière de la France se trouve, en général, dans une situation bien lamentable. Son éducation, son instruction scolaire sont bien bornées, mais moindre est encore son instruction morale et religieuse. Nos ouvriers sont en général dans une grande ignorance au sujet des questions mêmes qui les concernent de plus près. Et voilà pourquoi quand ils sont travaillés par un meneur socialiste quelconque, ils abondent en son sens ne connaissant le sujet que l'on traite devant eux que par l'exposé partiel que leur en fait cet orateur.

Eh bien ! il s'est trouvé un homme, ancien élève de l'École Polytechnique ancien lieutenant du Génie, Marc Sangnier, qui tous connaissent de nom, et que plusieurs de nos jeunes gens ont eu le plaisir d'entendre à Brest, il y a bientôt deux ans, qui s'est voué à cette œuvre essentiellement démocratique, de former, par les cercles d'étude, une élite catholique et principalement ouvrière, capable de transformer la masse par une pénétrante action de rayonnement. M. Sangnier le « camarade Marc » comme on l'appelle familièrement, a renoncé à une brillante carrière pour se livrer à cet apostolat d'édu-

cation populaire. « Il faut aller au vrai avec toute son âme », telle est sa devise.

Le Conférencier, avec une voix sympathique dans un exposé simple, nous parle des premiers moments du Sillon. Il en traite avec d'autant plus d'aisance qu'il a été lui-même un des premiers et non le moins ardent des amis de M. Sangnier. Il a assisté à ses débuts qui sans doute furent humbles et mêmes pénibles ; mais le modeste grain de sénévé de la parabole, jeté en terre, a grandi, s'est développé et est devenu déjà un arbre dont les branches s'étendent, et où bientôt les oiseaux du ciel pourront nicher. Voyez donc les nombreuses et puissantes ramifications du Sillon ! A Paris, les cercles d'étude ne se comptent plus, et les Instituts populaires se chiffrent à un nombre considérable. Chaque province a aussi son « Sillon » représenté par un organe spécial. Au reste un signe incontestable de la vitalité d'une œuvre sont les réunions périodiques où les membres s'assemblent pour se consulter et arrêter la conduite à suivre. Mais le Sillon tient plusieurs congrès tous les ans : un national et plusieurs régionaux. En vérité, les membres du Sillon ne sont que d'hier et ils sont déjà partout.

M. Le Hire nous montre ensuite le travail qui se fait à l'intérieur du groupe, dans l'intimité du cercle. Là on n'apprend pas à devenir orateur. Ce n'est pas le but visé. On s'instruit sur les questions ouvrières, religieuses et économiques, et quand on est en possession de la vérité, on la communique autour de soi, absolument tout comme un corps chaud répand autour de lui ses rayons bienfaisants.

Cette éducation du milieu populaire a obtenu d'heureux résultats, et le conférencier nous apprend qu'à Morlaix, aussi bien qu'à Brest, les jeunes membres du Sillon exercent une influence salutaire dans le milieu où ils vivent, et qu'ils ne craignent pas de participer aux réunions socialistes et d'y dire leur façon de penser. Ce n'est point de l'éloquence qu'ils font, mais ils parlent raison, et on les écoute.

A l'issue de la conférence M. du Cleuziou remercie M. Le Hire et le félicite d'avoir si bien compris cette question si importante, de l'instruction de la classe ouvrière et de s'y consacrer avec tant de dévouement.

Après une courte audition de phonographe, on se sépare, content d'avoir passé d'agréables instants.

Cours moyens des Marchés de Janvier :

Froment : 10 fr. 75 les 50 k. ; Avoine : 7 fr. 50 les 50 k. ; Sarrazin : 7 fr. 52 les 50 k. ; Orge 7 fr. » les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 75 les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 25 les 50 k. ; Pommes à Cidre : 1 fr. » ; Beurre : 1 fr. 25 le 1/2 k. ; Œufs : 1 fr. 20 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 90 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 80 le k.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

Ont reçu le Saint Baptême :

97.— Henri-Noël Marchaland, quai Amiral Cosmao, fils de Yves et de Marie Rolland.— *Parrain* : Yves Marchaland. *Marraine* : Jeanne Le Moal.

98.— Louise-Gabrielle-Marie Le Jollec, rue N.-D., fille de François et de Marie-Anne Le Faou.— *Parrain* : Gabriel Briand. *Marraine* : Louise Gotsseau.

99.— Yvonne-Jeanne-Marie Suignard, Quélenec, fille de Nicolas et de Marie-Anne Goasguen *Parrain* : Yves Banguion. *Marraine* : Marie-Jeanne Quilliou.

1905

1.— Madeleine Morin, Grand'rue, fille de Nicolas et de Anne Guillou. *Parrain* : Jean-Pierre Garo. *Marraine* : Madeleine Caron.

2.— Albert Bourlès, Rostomic-Vihan, fils de Jean-François et de Marie-Anne Léostic. *Parrain* : Jean Daniélou. *Marraine* : Jeanne D'hervé.

3.— Charles-Marie-Guénolé, quai de Brest, fils de Yves-Marie et de Marie-Françoise Ropars. *Parrain* : Charles-Marie Lucas. *Marraine* : Anna Saliou.

4.— Yves-Jean Bernard, rue de la Gare, fils de Vincent et de Marie-Jeanne Caugant. *Parrain* : Yves Férec. *Marraine* : Marie-Jeanne Bernard.

5.— Jean-Yves Coadou, Pont-Rous, fils de Jean et de Marie-Anne Dorval. *Parrain* : Jean Dorval. *Marraine* : Marie-Louise Coadou.

6.— Hervé-Marie Le Lay, Prat-Aval, fils de Pierre, et de Marie-Anne Quillou. *Parrain* : Pierre Quillou. *Marraine* : Marie Le Lay.

On doyés :

1.— Un enfant à Jean Roger et à Virginie Le Bourc'his.

2.— Une enfant à Joseph Grall, et à Anaïse Stéphan.

Supplément des cérémonies du Baptême :

1.— Anne-Aimée-Marie Corcuff, quai de Brest, fille d'Aimé et de Jeanne Juncour. *Parrain* : Alphonse Corcuff. *Marraine* : Marie-Anne Blouet.

2.— Jean-Marie Le Guyader, rue de Traverse, fils de Alphonse et de Jeanne Moreau. *Parrain* : Jean-Ronan Cosmao. *Marraine* : Marie-Gabrielle Moreau.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

1.— Emile Morin de Pleyben et Marie Marc'hadour de Cast.

2.— Jean Hicher et Catherine Quilliou de Pen-Cran.

3.— Yves André Le Dé, et Anne-Marie Yven, de la rue de N.-D.

4.— Raymond Cagneux et Anna Coignard de Hanter-hent.

5.— Jean-Ronan Cosmao, et Marie-Louise Banguion de Vannes.

6.— Henri Joukand de St.-Sauveur-Brest, et Pauline Breut.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

1.— Marie-Jeanne Poulmarc'h, 81 ans, Notre-Dame.

2.— François-Jean Marie Buzit, 1 ans, Grand'rue,

3.— Madeleine Le Bihan, 81 ans, Grand'rue.

4.— Marie-Anne Héméry, 87 ans, Hospice,

5.— Yves Le Goff, 40 ans, Grand'rue.

6.— Jean-Louis Cornec, 78 ans, Hospice.

7.— Marie-Hortense Crenn, 3 mois, Kerc'hoen.

8.— Marie Coignard, 36 ans, quai Amiral Cosmao.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Les âmes pieuses de la Paroisse ont coutume de se rendre en pèlerinage à N. Dame de Kerluan le jour de la « bonne année », confiant ainsi à Marie tous leurs souhaits les plus chers pour leurs parents et leurs enfants. Cette année le Premier de l'an tombant un dimanche, le concours des fidèles a été beaucoup moins considérable. Mais pendant la première messe à S.-Idunet nos paroissiens ont suppléé au pèlerinage qu'il leur était plus difficile de faire, en chantant avec une grande ferveur le cantique si populaire parmi nous :

*Ni ho salud, Mari o guerc'hes
Intron Varia Kerluan !*

Nous demandons à notre puissante Patronne de bénir toutes nos familles. Mais nous prions nos chers paroissiens, particulièrement ceux qui habitent la trêve de Kerluan, de ne plus permettre que le pardon de N. Dame de Kerluan soit déshonoré par les danses publiques auxquelles les aubergistes appellent les garçons et filles des fermes des environs. Cela peut faire l'affaire des aubergistes, des ivrognes et des *strouillons*, mais les jeunes gens et les jeunes filles qui se respectent doivent se le défendre scrupuleusement. Ainsi mériteront-ils que Notre Dame de Kerluan les protège dans les dangers qui environnent leur vertu.

La fête de la *Chandeleur* a coïncidé cette année avec un jour de foire. Nous ne sommes plus au temps où toutes les foires de Châteaulin se préparaient par une grand'messe à laquelle une nombreuse assistance demandait la bénédiction des affaires qu'on allait traiter. Cette fois la vieille tradition a semblé revivre, car la Grand'messe a compté un nombreux concours de fidèles recueillis, tous portant des cierges qui ont reçu la bénédiction liturgique. Que les prières si belles qui accompagnent les rites pieux aient leur parfaite réalisation dans toutes les familles !

†

Mars va apporter à notre paroisse un surcroît de grâces et de vie chrétienne. Le Dimanche 5 s'ouvriront les exercices de l'Adoration des qua-

rante heures. Et pendant ces exercices tous nos paroissiens se confesseront, communieront et gagneront l'indulgence plénière applicable aux défunts. Le Prédicateur de ces Exercices sera M. Lavanant, Recteur d'Ergué-Armel, ancien aumônier des Ursulines à Quimperlé. Il donnera les instructions bretonnes : le Dimanche après Vêpres, le Lundi et le Mardi pendant la Grand'messe de 8 heures. Les prédications françaises, le Dimanche, le Lundi et le Mardi, clôtureront les exercices de chaque jour, à 7 heures 1/2 du soir. Les trois jours, le Saint Sacrement sera exposé à partir de la première messe jusqu'au soir. Les Vêpres du Lundi et du Mardi seront célébrées à 4 heures et suivies du chant du *Miserere*.

Les enfants des communions viendront se confesser dès le Samedi soir, veille des quarante heures. Jusqu'au Mercredi des Cendres, nous consacrerons la matinée aux confessions des fidèles de la campagne. La Grand'messe des Cendres clôturera les exercices à 8 heures ; et nos chers paroissiens seront ainsi dignement préparés à embrasser les pénitences du saint temps du Carême.

Pendant le Carême nous aurons tous les soirs des exercices pieux. Le Vendredi, Chemin de Croix, Bénédiction et baise-ment de la Vraie Croix dont la paroisse a le bonheur de posséder une relique.

Nous nous réjouissons à la pensée que la fête de St. Joseph, tombant cette année un Dimanche, rendra plus facile à tous les fidèles la réception des sacrements pour honorer le Père nourricier du Divin Sauveur. Nous le prions tout spécialement en faveur des Œuvres de la Paroisse.

A.

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

(Suite)

L'hospice fut relevé en 1798 ; mais sa restauration complète est due aux mesures prises par Napoléon I^{er} en faveur de la reconstitution des Hospices en France. Dès la proclamation de l'Empire, sa sollicitude s'étendit sur toutes les œuvres de bienfaisance détruites par la Révolution. C'est en vertu de ses instructions qu'un arrêté du Préfet du Finistère, en date du 8 Nivose an XII (30 Décembre 1804) affecta au profit de l'Hospice des vieillards de Châteaulin, outre les bâtiments du « Château » avec leurs dépendances, et la montagne de *Banine*, les terres de *Kergastel*, *Prat-ar-rous*, et *Prat-Aval*, autrefois du domaine de la Couronne, et qui, mises en vente pendant la Révolution, n'avaient heureusement pas trouvé d'acquéreurs. (*)

A ces revenus importants dus à la munificence impériale, s'ajouta la mise en exploitation des carrières de la montagne ; ce qui permit de recevoir

(*) Le rapport de l'Inspecteur Général des hospices, paru à l'*Officiel* du 20 Août 1904 commet une grosse erreur en datant de 1840 la fondation de l'hospice de Châteaulin. Il aurait dû reporter cette fondation, sinon à la date de la remise de l'hospice à la Paroisse de Châteaulin par les chargés de pouvoir des hospitaliers de St. Jean de La Feuillée, en 1522, ou encore à la date de la fondation Kerstrat, en 1689, tout au moins, à l'acte préfectoral du 30 Décembre 1804.

un certain nombre de pensionnaires.

L'administration de l'Hospice reprit en même temps une organisation nouvelle. Avant la Révolution un prêtre était à la fois chapelain et administrateur ou gouverneur de l'Hospice. L'administration reconstituée par l'Empire fut confiée à une commission composée du Curé de la Paroisse, du Maire et de quelques conseillers municipaux. Une nouvelle modification plus radicale fut apportée à cette organisation par la loi municipale de 1884. Désormais le prêtre est inexorablement exclu de la commission, lui qui cependant par vocation, a pour devoir privilégié de se dévouer aux pauvres et de soulager les misères humaines. Les fidèles de Châteaulin ont encore souvenir de de la peine profonde que ressentit de cette exclusion le vénéré Curé de la Paroisse, M. QUÉRÉ.

Mais revenons en arrière. Dans les premiers temps qui suivirent la Révolution, le soin des vieillards fut confié à des personnes à gages. Déjà dès l'an XI, on avait demandé à remplacer ces personnes par des sœurs blanches. La demande ne trouva pas d'écho alors et les choses restèrent en l'état jusqu'en 1841. Cette année-là, le 22 Mai, M. Révaült, maire de Châteaulin, exposa à son conseil municipal son désir de confier à une religieuse le service de l'Hospice : « La religieuse, dit-il, est admirablement préparée par son éducation à soigner les vieillards et les infirmes avec affection et tendresse. « Elle a renoncé au monde pour chercher Jésus-Christ, et sa foi lui fait « trouver Jésus-Christ dans le pauvre qu'elle soulage et l'infirmes auquel elle « prodigue ses meilleurs soins. »

(à suivre)

Sommaire des Instructions sur le CREDO

Croire c'est le salut, se refuser de croire, c'est la damnation. (Marc, 16-16)

Et depuis cette parole du Maître, retentit dans toutes les langues et dans tous les siècles ce cri de fierté, d'espérance et d'amour par lequel débute le symbole Catholique : **Je crois !**

Mais avant de méditer ensemble ce que renferme de sublime la foi du chrétien, écoutons ceux qui, à notre affirmation, répondent : Je n'ai pas la foi, je ne crois pas !

I

1^o Est-ce bien vrai ? Y a-t-il beaucoup d'incrédulés sincères et convaincus ? Nous trouvons des échappés de l'école qui n'ont rien étudié de la Religion, rien examiné. Ils ont des passions, et, comme disait le librepenseur D'Alembert, qui s'y connaissait bien : « Lorsque les jeunes gens n'ont pas de religion, ils envoient la morale à tous les diables ». C'est pour rejeter tout frein qu'ils disent dans leur cœur, avec l'impie de la Bible : **Il n'y a pas de Dieu !** Ou bien ce sont des fanfarons d'impiété, imitant St. Augustin qui se vantait de péchés qu'il n'avait pas commis pour mériter l'applaudissement de ses amis mauvais. Passons, ce n'est pas sérieux !

Nous rencontrons des hommes mûrs qui affectent l'incrédulité, par ambition : ça fait avancer ! ce sont de vulgaires arrivistes ! ou bien encore par

peur, ce ne sont que de simples poltrons, qui craignent pour leur place ou leur clientèle !

2° *Est-ce bien vrai ?* Voyons l'incrédule devant la **mort**. Que de conversions à cette heure redoutable. Même les plus forcenés : Cavour, appelant à grands cris un prêtre ! Mais souvent des amis cruels étouffent leurs derniers appels comme pour Voltaire, Diderot, Hugo, mourant dans le désespoir.

Même pendant la vie le cris de la *conscience* trahit l'incrédule. Je vous en défie ! répondait Diderot à un libre-penseur qui prétendait avoir des preuves certaines contre l'Enfer. A une semblable affirmation, Voltaire répondait : Vous êtes bien heureux ! Voilà quarante ans que je cherche des preuves contre la foi, et je n'en ai pas encore trouvé !

II

Mais supposons qu'on dise vrai par cette parole : Je n'ai pas la foi ! Cherchons le pourquoi. Quelles sont les causes de l'incrédulité ?

1° *Une mauvaise éducation* : Des parents indifférents, vicieux, des enfants élevés à la *va comme je le pousse*, grandissant dans un milieu de dépravation et de mauvais exemples, sans aucun souci de la religion. Rappelz-vous l'exemple du malheureux Malavois, mort à Brest sur l'échafaud, et attribuant ses crimes à son éducation en dehors de toute foi.

Arrive pour le grand nombre le temps des communions. Pendant les années de catéchisme, à force de dévouement, le clergé aidé de quelques âmes pieuses et zélées, parvient à éclairer ces pauvres abandonnés, ces païens malgré eux, sur le prix de leurs âmes, l'importance du salut, le mystère de Jésus-Christ Rédempteur, l'Église, les Sacrements. Ils font de bonnes communions ; mais hélas ! rendus à leurs foyers sans foi et sans mœurs, ils oublient vite le peu qu'ils ont appris, et les voilà élevés comme des brutes. Ils disent : je n'ai pas la foi ! Ils ne l'ont jamais eu !

2° *Pas d'instruction religieuse* : C'est l'ignorance qui tue la foi. Sur cent hommes qui n'ont pas la foi, quatre-vingt-dix ne la connaissent pas ou la connaissent mal. Même des savants s'arrêtent, se butent à des objections que réfuterait une petite fille de catéchisme. Un officier supérieur de la Marine, conversant avec Mgr. Dulong de Rosnay, ému des horizons religieux qu'ouvrait devant son regard la foi du Prélat, arrêta brusquement l'entretien par cette parole stupéfiante : Je ne puis pas croire, parce que votre religion veut m'imposer des absurdités. — Lesquelles ? — Dans la Trinité, l'Église veut me forcer à dire que *trois* font *un* ! — Le prêtre étonna fort ce savant, en lui prouvant que *trois* et *un* ne disent pas la même chose sous le même rapport, qu'il n'y a pas plus d'absurdité à dire que *trois personnes* font un seul *Dieu*, qu'à dire que *trois* angles avec *trois* côtés font un triangle ; *trois* personnes, le père, la mère, l'enfant, font *une* famille.

Ils sont savants pour les choses de la terre, ignorants pour les choses du ciel. Ils ignorent le grand soleil, pour s'éclairer à une bougie ; ils savent des vérités secondaires, et ils ignorent les vérités nécessaires.

3° *Beaucoup d'orgueil ou de passion*. Dieu se révèle aux humbles, et aux cœurs purs. Pour les autres, même quand il se manifeste à eux, ils ne veulent pas le voir. Laménais disait : « Quiconque a cessé de croire, cède à un intérêt d'orgueil ou de volupté ». Un jeune homme de 16 ans affichait l'impunité la

plus grande. Réduit au silence par les arguments d'un pieux dominicain, il baissa la tête, et honteusement il dit : Je voudrais être un chien ! Alors je pourrais faire le mal sans remords !

(à suivre)

Prezegennou var ar pec'hed e berr gomzou

On oll deveriou evel guir gristenien a zo lakeat er c'homzou berr-man : *Declina a malo, et fac bonum* : Pellait dious an droug ha grit ar mad. An droug on eus da dec'het outhan eo ar pec'hed. Bez' ez eo eun dizenidiguez oc'h lezen Doue. Rannet e vez e diou loden : 1° ar pec'hed originel, pech'ed on Tud Kenta en deus en em astenet var o lignez evel eul loutrentez eusus hag, a vez goalc'het ar merc anezan e dour ar yadiziant. Ar poaniou avad en eus tenet gantan a bouezo var an den beteg fin arbed : ar c'hlenvejou hag ar maro evit e gorf, an devalijen en e spered, an tech d'an droug en e volonte. Gouscoude Mab Doue, dre e veritou eb muzul, en deus tenet ar mad eus an droug, o rei d'an den muioc'h e guet men devoa collet. 2° Ar pec'hed actuel eo an hini a reomp dre or bolontes on unan. Tri zra a zo red evit en ober : ober an dra difennet, anaout eo difennet, hag assanti dezan. Mar deo grevus en dra difennet, ar pec'hed a zo marvel ; mar deo dister, ar pec'hed a zo veniel.

Ar pec'hed marvel a ro ar maro d'an ene, o tenn digantan ar vuez dreist-natur, ar stad a c'hras. An ene na hell ober netra din a recompan, ha coll a ra meritou an oberou tremenet ; evitan an ifern a zo digor, ar barados a zo clozet. Stad scrijus e guiriones, e ziscuez scler n'eus droug ebet par da hini ar pec'hed.

Ar pec'hed veniel ne ra ket deomp coll gras. Doue, Gouscoude e tenn de heul goall draou avoalac'h, o lacaat carantez Doue da zemplaat ennomp, o tigueri hent d'ar pec'hed marvel, o veritout deomp poaniou temporel, a rencomp paea er bed-man dre oberou ar binijen, ped er be all dre boaniou kals rustoc'h, tan ar Parcator. An den a zo dallet pa gouez er pec'hed ; mes pebes follentez pa gendalc'h da vev annan, hag hen en e gichen eur remed dispar, sacramant ar binijen !

M. Jean QUÉRÉ, Curé de Châteaulin

Mars 1874 — Septembre 1898.

(Suite)

Nous avons parlé des travaux littéraires de M. Quéré. Il reste un mot à dire de ce qu'il a fait, dans la paroisse de Châteaulin, pour les églises et chapelles.

Monsieur Creignou, son prédécesseur, avait fait construire l'église de Saint Idunet. Mais il n'eut pas le temps de la meubler. Monsieur Quéré se chargea de ce travail.

D'abord il fit venir la chaire à prêcher et les stalles du chœur. Elles sont

l'œuvre de M. Derrien, sculpteur à St.-Pol-de-Léon.

Puis il résolut de donner à son église paroissiale une voix forte et belle. La voix de l'église c'est la cloche qui appelle à la prière, qui chante les naissances et pleure les morts, c'est aussi le son des orgues qui traduisent les joies, les enthousiasmes et les mélancoliques tristesses des offices liturgiques.

Les orgues de St. Idunet datent de 1877. Elles furent fournies par la maison Stolz et coûtèrent dix mille francs. On s'accorde à dire que pour le prix elles sont très puissantes et très belles. La tribune et le buffet d'orgues ont coûté 6500 fr. Ils sortent des ateliers de M. Toulancoat de Landerneau.

Les cloches sont de 1884. Elles furent fournies par Vielle-Trétel, fondeur à Villedieu-les-poêles. A peine les avait-on recommandées qu'un groupe de paroissiens vint dire à M. Quéré de faire en même temps trois autres cloches pour l'église de Notre-Dame en accord avec celles de St. Idunet. Le bon curé écrivit au fondeur qui répondit par dépêche : Impossible, fonte trop avancée.

La grille en fer forgée qui entoure l'église date à peu près de la même époque.

Puis ce fut le tour du baptistère.

Depuis longtemps, M. Quéré voyait avec peine le mauvais état des fonds baptismaux. Un dimanche, au prône, il conta son chagrin à ses paroissiens et leur annonça que le dimanche suivant il quêterait aux trois messes. — « Vous serez généreux, ajoutait-il, votre église est toute belle et il convient de n'y mettre que des meubles de valeur. »

A l'issue de la messe, un de ses meilleurs paroissiens et de ses meilleurs amis aussi, vint à la sacristie. — « Monsieur Le Curé, dit-il, vous ne quêterez pas : je donnerai le baptistère ». — « Cher Monsieur, repit M. Quéré, je vous remercie beaucoup. J'accepte volontiers, pour l'église, le don que vous offrez si généreusement ; mais un curé ne peut pas se dédire, je quêterai quand même.

M. Quéré fit sa quête comme il l'avait dit et recueillit dix-huit-cents francs. Cette somme fut consacrée à l'achat de trois vitraux historiés que l'on plaça au haut du sanctuaire.

Plus tard, en 1895, M. Quéré acheta quatre nouveaux vitraux. En même temps, il fit peindre la chapelle du Sacré-Cœur et le Sanctuaire. Ce travail fut confié aux frères Caurant de Quimper.

Ajoutons que toutes les statues de l'église paroissiale, à part l'enfant Jésus de Prague, datent du temps de l'ancien curé. Quelques unes ont été données par des personnes particulières. Elles sont toutes très richement polychromées. M. Quéré ne voulait dans son église que des statues habillées richement comme le sont au ciel, les saints et les saintes qu'elles représentent.

* *

A l'église de Notre-Dame, M. Quéré fit faire le crépissage intérieur. Plus tard il acheta les statues de St. Jean et de Ste. Anne, articles de Cachal-Froc, qui dans ce bâtiment des vieux âges ont l'air de deux parisiens fourvoyés dans un coin de Bretagne.

Enfin en 1896, il fit rentoiler le tableau de Valentin, représentant l'apparition de la Sainte Vierge à Saint Dominique. Il s'agissait de remplacer la vieille toile qui tombait en lambeaux par une toile nouvelle. L'opération

quoique délicate et très difficile, a été parfaitement réussie et a conservé à Châteaulin une peinture qui a de la valeur.

* *

A Lospars M. Quéré fit reconstruire entièrement la chapelle. Il n'eut pas malheureusement les fonds suffisants pour la rétablir sur le plan ancien.

A Kerlvan il fit aussi de grandes réparations. Par suite du manque de fonds il supprima le bas côté de la chapelle. Mais si un jour les temps devenaient favorables, il conviendrait de le reconstruire, car il donnait véritablement à la chapelle son cachet original.

Les deux sacristies de St. Idunet remontent aussi au temps de M. Quéré. Elles ont été construites en 1892. La Fabrique y a encore consacré une somme dépassant 10 000 fr.

LA PLANTATION DES POMMES DE TERRE

Des expériences du plus haut intérêt ont été conduites avec méthode dans une école pratique d'agriculture, sur la manière la plus profitable de procéder à la plantation des pommes de terre, voici les conclusions auxquelles elles ont abouti.

1° Le sectionnement des tubercules, loin de nuire à la récolte, a permis d'obtenir un rendement supérieur ; les taillons ou morceaux de 40 grammes ont donné le plus fort rendement. Il est bien entendu que l'on ne conserve qu'un œil à chaque taillon, et qu'il est maintenu à la partie supérieure lors de la plantation.

2° En laissant entre chaque ligne une distance de 0^m 80, c'est l'espace-ment de 0^m 35 sur la ligne qui a été le plus favorable.

3° La récolte a été remarquablement augmentée en plaçant les tubercules à 0^m 15 de profondeur.

4° Enfin la pomme de terre a été très sensible à l'apport d'engrais chimiques, et on a constaté que les meilleurs engrais sont, comme engrais azoté, le nitrate de soude, et comme engrais potassique, le sulfate de potasse.

Nous nous permettons de soumettre ces heureux résultats aux agriculteurs de notre région.

Cours moyens des Marchés de Février :

Froment : 10 fr. 75 les 50 k. ; Avoine : 7 fr. 50 les 50 k. ; Sarrasin : 7 fr. 75 les 50 k. ; Orge 7 fr. 25 les 50 k. ; Seigle : 7 fr. 75 les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 25 les 50 k. ; Pommes à Cidre : » fr. » ; Beurre : 1 fr. 35 le 1/2 k. ; Œufs : 0 fr. 70 la dz. ; Bœuf sur pieds : 0 fr. 70 le k. ; Veau sur pieds : 0 fr. 90 le k. ; Mouton sur pieds : 0 fr. 80 le k.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

Pèlerinage national des hommes à Notre-Dame de Lourdes. — M. le Vicaire général Odélin, président du Comité national des Pèlerinages à Paris, vient d'informer S. G. Mgr. l'Evêque de Quimper que le 4^e pèlerinage des hommes à Lourdes aura lieu, cette année, la seconde semaine de Mai. « En face des inquiétudes actuelles, dit-il, ce pèlerinage semble s'imposer plus impérieusement que jamais. Et voici que le Souverain Pontife se fait, pour ainsi dire, l'avocat de notre cause, par un acte du 9 Janvier courant : Sa Sainteté Pie X accorde affectueusement sa bénédiction apostolique à l'organisation de ce pèlerinage d'hommes. »

Mgr. l'Evêque de Quimper nous a exprimé le désir que notre diocèse soit bien représenté à ce pèlerinage. Châteaulin répondra sûrement à cet appel.

Ont reçu le Saint Baptême :

3.— *Lire* : Charles-Marie-Guénolé Lucas, quai de Brest, fils de Yves-Marie Lucas et de Marie-Françoise Ropars. *Parrain* : Charles-Marie Lucas. *Marraine* : Anna Saliou.

7.— Jeanne-Marie Goas, Kerjean, fille de Charles et de Jeanne Caër. *Parrain* : Jean Miossec. *Marraine* : Marie Le Gall.

8.— François-Guillaume-Marie Goas, Ti-Glas, fils de Yves et de Marie-Jeanne Yvinec. *Parrain* : Guillaume Le Doaré. *Marraine* : Marie-Anne Le Baud.

9.— Jeanne-Marie Le Goff, rue de l'église, fille de Pierre-Corentin et de Marguerite Garo. *Parrain* : Pierre Garo. *Marraine* : Marie-Jeanne Salaün.

10.— Pierre-Jean-Marie Le Cann, Grand'rué, fils de Pierre et de Marie-Anne Blaise. *Parrain* : Charles Blaise. *Marraine* : Marie-Anne Scao.

Ondoyés :

3.— Une enfant à Guillaume Le Borgne et à Louise Poulmarc'h

4.— Un enfant à Pierre Péron et à Marie-Anne Bodiou.

5.— Un enfant à Emile Blaise et à Claire Godec.

6.— Une enfant à Eugène-Marie Bernard et à Amélie-Pauline Lacoëntro.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

7.— Emile Collet de Kerlobret et Marie Le Page de Pleyben.

8.— Germain-Louis Louboutin, de Brest, et Henriette-Perrine Queffélec, quai Cosmao.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

9.— Jean-Louis Cariou, 82 ans, Grand'rué, 57.

10.— Jeanne-Marie Rannou, 81 ans, Tréverrec.

11.— Marie-Marguerite Le Bras, 73 ans, Hospice.

12.— Yves Salaün, 14 ans, Stang-ar-Garont.

13.— Michelle Salaün, 59 ans, rue Baltzer.

14.— Joseph Sébastien Centur, 78 ans, Vieux-bourg.

15.— Marie-Anne Dantec, 60 ans, Grand'rué.

16.— Anne Gargam, 67 ans, Rostomic.

17.— Jeanne-Marie Garo, 88 ans, Garrec.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Nous remercions Dieu de la fidélité de nos paroissiens aux pieux exercices de l'adoration des 40 heures. Au pied de la Chaire, au confessionnal, à la Table Sainte, aux offices solennels, dans leurs visites au T. S. Sacrement exposé, ils ont recueilli des fruits de salut et fortifié leurs âmes pour entrer dans les austérités du Saint Carême. Le Mercredi, tous sont venus pour recevoir les *Cendres* « en signe d'humilité, et de confiance dans la miséricorde de Dieu » comme disent les prières de la bénédiction des *Cendres*.

Le 19 Mars, tombant un Dimanche, nous a permis de célébrer la fête de St. Joseph avec la solennité des plus grandes fêtes. La messe traditionnelle des *œuvres*, en l'honneur de St. Joseph, revêtant un caractère plus intime, a été remise au lendemain. A cette réunion pieuse, le Pasteur de la Paroisse a tiré de la vie et de la mission de St. Joseph, des enseignements appropriés à la pratique des œuvres de bienfaisance, puis une Dame a fait, suivant la coutume, la quête dite du *Filage*, dont le produit est appliqué à l'œuvre de l'assistance par le travail.

+

Mentionnons, parmi les événements récents, une tentative d'agitation en vue de provoquer une grève. Nous aurions déploré que des meneurs sans mandat eussent pu réussir à porter vers l'emploi de moyens violents, toujours désastreux et très souvent inefficaces, pour appuyer les revendications ouvrières. Mais nous sommes convaincus que la situation matérielle des ouvriers laisse à désirer sur bien des points. Les *consommateurs* eux-mêmes devraient s'unir aux patrons pour aider à relever certains salaires. C'est un mystère pour nous, par exemple, qu'un manœuvre puisse entretenir sa famille avec un salaire de *trente sous*, qui mériterait le nom de *salaire de famine*. Le salaire *minimum* pour que le manœuvre ne se voie plus soumis à la dure nécessité de recourir à la bienfaisance, ne peut rester au dessous de 2 fr.

Profitons de la circonstance pour dire un mot des travaux de chemin de fer qui occupent un grand nombre d'ouvriers. Nous remercions vivement un des entrepreneurs d'accorder, selon que tous les corps de métiers le ré-

clament depuis si longtemps, le repos dominical à ses ouvriers. Il ne pourra que s'en féliciter à tous les points de vue, car le travail du dimanche est toujours gâché, et conduit à l'ivresse et aux désordres du Lundi. Nous voudrions bien que dans les autres chantiers cet exemple fût imité. On nous dira que l'on ne *force* pas les ouvriers. Les patrons peut-être ; mais si le tâcheron a des hommes qui consentent à venir sur les chantiers, croyez-vous qu'il va mettre tout en train pour une équipe incomplète ? Il fera en sorte que tout le monde y soit, et la liberté promise par le patron sera illusoire.

Ajoutons le vœu que la journée de ce dur travail du terrassier ne dépasse pas 10 heures, et qu'on ne voie plus commencer les travaux avant 5 heures pour ne se terminer au soir qu'à 7 heures, avec 2 heures de repos. Il est difficile que les forces humaines résistent à pareille dépense, surtout avec un salaire inférieur à 0 fr. 35 l'heure. L'ouvrier, insuffisamment nourri, trompe son surmenage par le coup de fouet de l'alcool, qui déprime en fin de compte, et il se prépare sans trop tarder à devenir une *épave sociale*. D'ailleurs il est constaté par les observations les plus scientifiques, qu'en dépassant 10 heures de travail, le surplus est mal fait, et entraîne à sa suite la responsabilité du grand nombre des accidents.

†

Le mois prochain apportera à nos chers paroissiens la grande faveur du devoir pascal, auquel ils se préparent par les pénitences quadragésimales. Nous sommes heureux de leur annoncer que nous aurons, à St-Idunet, un prédicateur pour la retraite pascale : M. Talabardon, aumônier du Lycée de Brest.

Les prédications commenceront le dimanche des Rameaux pour se terminer, par le sermon de la Passion, le Vendredi-Saint. Les instructions auront lieu tous les jours, hormis le lundi, à 7 heures 1/2 du soir.

Nous prions le bon Dieu tous les jours, et nous demandons instamment à toutes les âmes pieuses, d'offrir leurs bonnes œuvres et leurs prières les plus ferventes, pour obtenir à tous nos paroissiens la grâce d'une bonne et sainte communion pascale.

A.

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

La Trêve de Cap Yan. — Ce quartier, le plus peuplé de la Paroisse, est limité au Sud par le ruisseau de Kerlobret, qui se jette dans l'Aulne un peu au dessus de la *Caisse d'épargne* ; à l'Est et au Nord par l'Aulne, dont l'angle aigu en face de Port-Launay fait du *Cap Yan* un promontoire étroit et élevé ; à l'Ouest, par les jolis bois du *Chapt*, les hauteurs de *Kervarvaill* et les pentes raides qui aboutissent à *Ti-Anglais*. Pour embrasser dans leur ensemble les pittoresques vallonnements et les crêtes boisées de *Cap Yan*, suivez la *route verte* jusqu'à hauteur de *Toul-ar-c'hermeur*, et si le soleil du printemps donne sa note claire au vert des champs, au blanc des coquettes maisons, et dessine bien les ombres des grands arbres de *Coatic'haor*, de *Tréverrec*, de *Laëron* et de *Pennarun*, contemplez longuement ce beau tableau encadré par la sombre rangée de sapins qui domine *Toul-ar-choat*,

par la ligne sèche du mont *Varvaill*, dont la tête chauve réclame en vain de ses propriétaires les plantations riches et saines de St-Gildas, et par les tons reposants de la belle forêt du *Chapt*. Et si, à cette heure, les vapeurs blanches du matin couvrent encore les méandres de l'Aulne, remarquez donc cette longue trainée neigeuse qui, par une curieuse attraction, se détache par dessus le *Vieux Bourg* et le viaduc de Kerlobret, touche légèrement le vallon qui sépare *Toul ar c'hoat* de Rostomic, et après avoir atteint le faite, s'étire mollement sur *Caouennet* pour se joindre enfin au brouillard plus dense de l'*Aulne* sous le *Chapt*.

La trêve de Cap Yan est traversée de part en part par la voie ferrée de Quimper à Brest avec, aux extrémités, le viaduc courbe de Kerlobret, et le hardi et splendide viaduc, long de 357 mètres, haut de 50 mètres, qui traverse l'*Aulne* un peu au dessus de la dernière écluse du *Guily-Glas*, où commence la navigation maritime. Bientôt une seconde voie ferrée, atteignant le Cap Yan par un viaduc courbe en face de Penn all lenn, montera par une pente de 0,02 par mètre, et un parcours de 2 700 mètres jusqu'à la gare d'Orléans, en traversant les terres de *Kerjean*, de *Lostang*, du *Vastil*, de *Tréverrec* et de *Coatigoff*. Puis ce sera l'embranchement sur Crozon, qui montera par dessus *Penmez*, jusqu'à *Toul ar c'hoat*, pour suivre le versant de *Kervarvaill* et le vallon du *Delliec*, et gagner *Plomodiern* par le col de *Ti Devel*.

Trois routes importantes desservent la trêve de Cap Yan : la route de Crozon, depuis *Pont-Roux*, jusqu'à *Ty Glas* ; la vieille route de Dinéault, qui quitte Kerlobret pour gravir les pentes raides de *Toul ar c'hoat* et desservir *Kergabel* ; et la route de la gare, avec embranchement sur Coatigoff, Penmez, pour descendre jusqu'au *Quivit* et l'ancien débarcadère de *Toul ar barañ*. C'est la plus jolie promenade qu'on puisse faire par une belle soirée d'été.

Après ce coup d'œil d'ensemble sur la trêve de *Cap Yan*, descendons à une description détaillée qui nous offrira des remarques intéressantes à signaler.

À l'extrémité Sud-Ouest nous trouvons le massif rocheux de *Pen-al-len* qui s'avance en pointe entre le grand étang du Château et les parties basses des terres de Kerjean, envahies à marée haute, et formant marais. Une immense chaussée rejoignait la montagne du *Château* à ce massif, pour former barrage et de là vient son nom : *Pen-al-len*, extrémité de l'étang.

Un peu plus avant sur la rue Graveran, nous rencontrons un curieux lavoir recouvert par une maison. C'est le lavoir de *Pont-Roux*. Le nom de *Pont-Roux* rappelle que dans cette direction existait autrefois un pont bâti au XIII^e siècle par le Duc de Bretagne, Jean Le Roux, fils de Pierre Mauclerc, compagnon d'armes de St. Louis. Il est à présumer que ce pont reliait la grande chaussée au massif rocheux par dessus le déversoir. La carrière d'ardoises qui fait face au lavoir, aujourd'hui silencieuse, a dû avoir autrefois une grande importance, si l'on en juge par l'amoncellement énorme de débris qui prolonge sa silhouette disgracieuse jusqu'au dessus de *Pen-al-len*. Les ingénieurs qui ont préparé le tracé de la voie de raccordement auraient rendu un fier service à la ville, s'ils avaient fait entrer dans leurs prévisions, l'utilisation de ces débris comme matériaux de remblais.

La rue Graveran aboutit à *Rostomic Vihan*, autrement dit *Toul Pri*. Peut-être ce nom peu gracieux est-il un vieux souvenir de l'Etang du Château, aujourd'hui réduit au minuscule réservoir que nous voyons à gauche, mais

qui autrefois s'étendait sur un espace de 18 journaux environ, comme le constate un contrat, consenti en 1642, « par haut et puissant Seigneur Marquis de Keroudy, intendant des Domaines du Roy en Bretagne, qui afféage aux habitants de la *Rue Vily* (*) l'emplacement du grand étang du Château, dit *al Lenn*, de la contenance de 18 journaux environ, pour la somme de 300 livres (**) » (archives de la Mairie)

(à suivre)

Sommaire des Instructions sur le CREDO

(suite)

III. — Vous dites : *Je n'ai pas la foi*. — Alors, que devez-vous faire ?

1° *Désirez la foi* : « C'est par le cœur, disait un converti, que nous nous éloignons de la Religion, et c'est par le cœur que nous y revenons. » Aimez la vérité et vous la connaîtrez bientôt. Aimer, c'est désirer. Or vous avez besoin de la foi. Osez dire que vous êtes sûr du néant : je vous en défie ; et si vous vous trompez, vous jouez sur un doute votre éternité !

2° *Demandez la foi* : « La prière n'est pas un des moyens de croire, c'est le moyen des moyens » disait un saint. Coppée écrivait, à un ami : « Il faut prier pour croire. » Mais la prière suppose la foi ! — oui et non : la foi complète non ; la foi commencée, oui. . . Si tu crois disait Jésus au père du Possédé, tout est possible à la foi. « Seigneur, je crois, » répond celui-ci, mais il ajoute sentant sa foi trop faible : « secourez mon incrédulité ! » et Dieu l'exauce.

3° *Cherchez la foi*. Le Célèbre D^r Nilaton ne cessait de dire. « J'ai prié, j'ai cherché, j'ai trouvé ! » Faites comme lui (***) : Etudiez, écoutez, éclaircissez vos doutes. La foi c'est la Drachme perdue de l'Évangile, quelle joie après l'avoir retrouvée !

4° *Méritez la foi* : « Purifiez vos cœurs, dit Bossuet, et peu à peu vos esprits s'accoutumeront aux clartés de l'Évangile. » Jésus a dit : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. »

5° *Confessez-vous*. Fréd. Bastiat, après s'être confessé disait : « J'ai pris les choses par le bon bout, par l'humilité. » Ce n'est pas précisément la lumière qui vous manque, c'est votre œil qui est malade. Soumettez-vous à l'opération qui vous rendra la vue. « Confessez-vous, » dit le Curé d'Arçay à un incrédule. Il le força à se confesser, et celui-ci, versant des larmes de joie se releva croyant.

(*) Cette rue a été remplacée par le quai *Cosmao*, et tirait son nom des galets (bill) amoncelés au pied de la chaussée.

(**) Nous avons ici une preuve de ces associations locales si nombreuses dans l'ancienne France, réunies par des intérêts communs et formant par rues des communautés stables, bien différentes de nos rues modernes où les voisins se connaissent à peine, tellement le chacun pour soi les isole les uns des autres.

(***) La foi n'a rien à craindre de vos recherches. Une des plus savantes revues modernes, la *Revue de Métaphysique et de Morale* l'avouait dernièrement : « Il ne peut plus être question d'attaquer l'Église aujourd'hui, avec les misérables chicanes d'une érudition plus brillante que sûre. La science catholique a fait ses preuves et, elle n'a à redouter aucun progrès, aucune recherche historique ou autre. »

LES PENN-TI

Nos agriculteurs font de longues doléances sur la difficulté qu'ils éprouvent à recruter de bons ouvriers agricoles et de bonnes filles de ferme. La campagne est désertée pour la ville. Et cependant Dieu sait quelles misères attendent, dans les quartiers pauvres, dans les taudis misérables et malsains où elles se réfugient, ces familles que le travail des champs eût préservées de bien des souffrances et de bien des vices.

Rien que pour Châteaulin, dont la population agglomérée ne dépasse pas 2 400, chiffre auquel la population flottante des fonctionnaires fournit un fort contingent, le nombre des familles secourues et inscrites sur les registres des œuvres de bienfaisance dépasse 130 : ce qui range parmi les indigents plus du 1/4 de la partie urbaine. Autant de souches déracinées de la « terre qui meurt » selon le mot de René Bazin : terre qui meurt faute de bras pour la cultiver, et plus encore peut-être, faute de bouches à nourrir. Car la terre est un peu comme la nourrice privée de son nourrisson : elle en souffre. La terre a une fonction sociale dont la Providence l'a chargée, nourrir les générations et leur donner largement le produit du travail qu'elle réclame.

Or pendant que ces familles indigentes s'étiolent dans nos rues, les campagnards cherchent, sans les trouver, les auxiliaires dont ils ont besoin pour mettre en valeur leurs champs et les porter à leur maximum de culture. Bientôt ils n'auront plus à les aider que des vieillards trop usés pour changer de vie, ou des jeunes gens en formation, que le service militaire leur enlèvera bientôt sans les leur rendre jamais, car une fois sortis de la caserne, ils restent en ville, et dédaignent la vie modeste et saine de la campagne pour la fièvre et les attraits dangereux des villes.

Il arrive même que les enfants de la campagne, par la fréquentation des écoles, rêvent de fuir le foyer paternel pour aspirer, s'ils ont tant soit peu d'intelligence et atteignent jusqu'au certificat d'études, à un emploi de scribe dans un de nos nombreux bureaux. En sorte qu'il ne reste plus pour la vie rurale que les enfants à intelligence plus lente ou plus lourde, au physique plus ingrat et plus fruste.

Les causes de tout cela : causes multiples qui exercent la sagacité des observateurs et des moralistes. Je ne veux ici parler que de l'une de ces causes, qui a attiré assez peu l'attention jusqu'ici, et qui me paraît avoir contribué puissamment au désordre social qui nous inquiète. Je veux dire la disparition, ou mieux la destruction des *Penn-ti*.

Le *Penn-ti* est une petite habitation rurale avec une parcelle de terre de quelques ares, une crèche à porcelets et un modeste poulailler ; parfois une étable pour une vache. Cette habitation est généralement à proximité et sous la dépendance d'une ferme mise en valeur par son propriétaire lui-même ; et elle sert de logement à l'un des ouvriers attachés à l'exploitation, à sa femme et à ses enfants. Il en résulte entre le propriétaire et son ouvrier non pas seulement un lien individuel qu'un simple caprice ou un mouvement d'humeur peuvent rompre, mais un véritable lien familial, durable par nature, qui intéresse au contrat les deux familles et crée entre elles des relations

d'affection et de mutuel concours. Pendant que le maître de ferme et son aide seront à la charrue, aux engrais, à la faux, à la faucille ou au battage, la fermière utilisera la ménagère du *Penn-ti*, pour sa buée, son lavoir, ses vaches laitières ou sa beurrerie ; et entre temps les enfants des deux ménages s'ébattront sur l'aire ou près du troupeau à paître, ou bien se rendront ensemble aux écoles, vivant ainsi les mêmes jeux, les mêmes travaux dès l'enfance, pour se retrouver plus tard sans transitions brusques aux mêmes sueurs, aux mêmes peines et aux mêmes joies fraternellement partagées. Dans ce mélange des deux ménages, de celui du maître et de celui de son ouvrier, la communauté de vie rendait les cœurs bienfaisants et dévoués. La ménagère du *Penn-ti* rapportait bien souvent à son logis quelque largesse de la maitresse de ferme : Du petit lait pour la crèche, des semences pour le courtil, deci delà des pièces d'étoffe où des vêtements inutiles, à approprier pour les enfants. « Dieu place le pauvre à côté du riche pour que le riche se grandisse en donnant ; et le pauvre, pour qui le riche est la Providence visible, participe du superflu de celui-ci et bénit Dieu en recevant. » Voilà la mise en pratique de la parole de l'Écriture : « Ne coupez pas tous les épis de votre champ ; ne ramassez pas les glanes, c'est la part du pauvre. » Dieu est le véritable propriétaire, et le riche n'est que l'intendant du pauvre. Mais Dieu donne largement à qui sait donner. La charité est la grande loi de la paix sociale, comme aussi de la prospérité et de la richesse.

N'avons-nous pas ici tracé de nos campagnes bretonnes d'autrefois un portrait idéal ? Peut-être ; mais bien des traits se retrouvaient dans la réalité. D'où vient qu'ils ont disparu, et que le *Penn-ti* ne soit plus parmi nous qu'un souvenir ? Essayons de l'expliquer.

Les transformations sociales sont un peu comme la mue chez certains animaux. Celle-ci produit un état de crise et de fièvre, un bouleversement dans les organes. L'animal, au temps de la mue est, sans forces, sans résistances. Tout est détraqué en lui. Ainsi dans les sociétés. Le siècle dernier a jeté une profonde perturbation dans la vie rurale. Les liens se sont relâchés. On a vécu *chacun pour soi*, on s'est fait des habitudes d'égoïsme. Alors les relations du *Penn-ti* avec le propriétaire voisin n'ont plus été les mêmes. Le *Penn-ti* est devenu un objet de location au plus offrant, et son locataire, au lieu de s'attacher à la ferme voisine, est devenu un *journalier*, travaillant ici où là, sans autre attache que la paye du jour ou de la corvée. Il a pris des habitudes de maraude : la vache a vite accoutumé de tondre, sur le pré voisin, de l'herbe tendre « la largeur d'une langue » et bientôt d'avantage ; la marmaille a fait comme la vache, en s'attaquant aux fruits, au taillis et au reste. Enfin le *Penn-ti* n'a montré, ou bien on n'a voulu voir en lui que le mauvais côté de son voisinage ; et comme la « raison du plus fort est toujours la meilleure, » on a trouvé que l'avantage du *Penn-ti* ne compensait pas les inconvénients, et on a jeté bas la maison du pauvre, et arrondi d'autant le champ voisin. Le pauvre *journalier* et sa famille, ne trouvant plus que difficilement à se loger en campagne, s'est tourné vers la ville voisine, et ses enfants, en grandissant, ont méprisé le travail rural, qui ne s'auréolait plus d'un foyer modeste, tranquille et heureux au centre même de ses occupations. Ainsi disparut peu à peu le *penn-ti* des campagnes de Châteaulin, de Pleyben, de Lothery et de St-Coulitz. Et bientôt se fit sentir la rareté de la main d'œuvre, par l'émigration de plus en plus contagieuse de la campagne vers la ville.

Maintenant les cultivateurs qui savent raisonner, comprennent qu'il est urgent de réagir ; qu'il fallait détruire les inconvénients du *penn-ti*, en en faisant la dépendance et l'aide de la ferme, et non pas détruire le *penn-ti* lui-même ; qu'il fallait revenir à une union du propriétaire et de son ouvrier, et renoncer à l'égoïsme du *chacun pour soi*, du chacun tirant le plus possible de son bord. Et voilà que les plus intelligents et les plus habiles rebâtissent sur leurs terres de nouveaux *penn-ti* auxquels ils adjoignent un courtil de 5 à 6 ares : assez pour les légumes du Pot-au-feu et l'entretien d'un ou deux porcelets, mais pas assez cependant pour une vache : on a peur que celle-ci ne se réhabitue à la maraude. Quant à nous, nous serions porté à croire qu'on exagère un peu la crainte des méfaits dont pourrait se rendre coupable notre précieuse petite Vache bretonne. Enfin nous applaudissons des deux mains à l'entreprise qui nous rendra les *penn-ti* ; et pour encourager ce mouvement, nous allons ajouter ici un peu de statistique. Rien n'est clair et brutal comme un chiffre.

(à suivre)

BOISEMENT & DÉBOISEMENT

En Bretagne on rencontre beaucoup de landes qui, soit à cause de la pente trop rapide, soit à cause des pierres, ne peuvent être converties en terres labourables. Que faire alors de ces terrains où l'on ne peut enfoncer la charrue et où il ne pousse que de l'ajonc et de la fougère ? Une manière bien simple et peu coûteuse pour en tirer quelques bénéfices, c'est d'y faire des plantations. Dans celles de ces landes qui sont bien exposées et abritées contre les vents froids, le pommier donnera de très bons rendements ; les autres peuvent être plantées en pins et en sapins. Le chêne rapporte beaucoup soit comme bois de chauffage, soit comme bois de construction. Un taillis de chêne en plein rapport donne tous les quinze ans et par hectare, 30 cordes de bois de chauffage et environ 3000 fagots.

Les 30 cordes vendues à 18 francs la corde donneront 540 francs. Les 3000 fagots vendus à 10 francs les 100 donneront 300 francs. C'est donc, en quinze ans et par hectare, une somme de 840 francs soit, un revenu annuel de 56 fr ; mettons 50 fr ronds.

Outre la valeur marchande du bois, les arbres par leurs racines donnent de la consistance à la terre et empêchent le ravinement. Ils assainissent l'atmosphère, retiennent les eaux pluviales, adoucissent leur chute et leur permettent de pénétrer plus avant dans le sol. Des débris nombreux, feuilles et brindilles, s'accumulent à leur pied et augmentent peu à peu l'épaisseur de la couche végétale. Il y a donc tout avantage pour le cultivateur à planter le plus d'arbres qu'il peut. Il est surtout de son intérêt le plus évident de transformer en bois les terres des coteaux à pente rapide, et les terres de mauvaise qualité, les terres de landes et des bruyères.

Il existe toutefois des landes qui sont aptes à être labourées. Plusieurs même peuvent être transformées en prairies naturelles. Il en est de même de certains taillis. Ainsi je connais un terrain qui, il y a cinq ou six ans formait un taillis ne donnant que 300 fr. tous les 15 ans en bois de chauffage. Aujourd'hui il est défriché et rapporte à son propriétaire une somme annuelle de 100 fr.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

La sainte quarantaine de pénitence a été dignement couronnée par les pieux exercices de la *grande Semaine* ou *Semaine sainte*, ainsi appelée parce qu'elle est consacrée à la célébration des grands mystères vers lesquels converge et d'où découle toute notre vie religieuse : la *Rédemption* par la Croix, et la Sainte Eucharistie, instituée par le Sauveur comme mémorial et application des fruits de sa Passion à nos âmes. Nos chers paroissiens ont apporté à la célébration de ces mystères une assiduité et une piété qui nous ont grandement réjoui. Le Dimanche des Rameaux ouvre la série. C'est la fête des familles. Ce jour-là peu de monde aux basses messes. Dès le matin, tous les soucis sont à la toilette des petits enfants. Il faut qu'ils unissent leurs petites voix à celles de leurs aînés pour chanter à leur façon l'Hosanna au Fils de David, et lever leurs petites mains chargées de bouquets de buis ou de laurier, pour la « bénédiction des Palmes ». Quel charmant tableau que ces théories d'enfants et de mères, aux habits éclatants et de couleurs variées ; se déroulant vers l'Eglise. Et quelle musique ! Cela rappelle les chants des enfants hébreux dont se plaignaient les Pharisiens, auxquels Jésus répondait : « N'avez-vous donc jamais lu ce qui est écrit : De la bouche des petits enfants et de ceux qui sont à la mamelle, vous avez tiré une louange parfaite ? »

Dès les Vêpres les pensées graves ramenaient à la passion, dont la parole de M. Corvez, aumônier à Morlaix retraçait avec un accent ému et pénétrant les diverses circonstances, et tirait des leçons appropriées aux besoins des fidèles.

A 7 h. 1/2 du soir s'ouvrait la retraite pascal. Méthode neuve, parole distinguée, applications pratiques, réponses claires aux objections courantes. Voilà ce qui attira et retint au pied de la chaire de M. Talabardon, aumônier du Lycée de Brest un auditoire tous les jours plus nombreux jusqu'au récit, pieusement médité, de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ qui termina la retraite.

Nous avons constaté avec bonheur que les offices de la semaine sainte ont été suivis par un plus grand nombre de fidèles que d'habitude. Nous y

Ont reçu le Saint Baptême :

- 11.— Louis Le Bris, de la ville, fils de Pierre et de Marie-Françoise Le Menn. *Parrain* : Louis Le Bris. *Marraine* : Marie-Anne Gars.
- 12.— Nicolas Rolland, Kerjean, fils de Yves et de Marie-Josèphe Galéron. *Parrain* : Nicolas-Hervé Galéron. *Marraine* : Françoise Quintin.
- 13.— Auguste-Emile Bignard, Chantiers, fils de François et de Claudine Le Boulc'h. *Parrain* : Charles Le Boulc'h. *Marraine* : Émilie Le Vincent.
- 14.— Jean-Corentin-Marie Quentin, Kerlobret, fils de Guillaume et de Hélène Apéré. *Parrain* : Guillaume Quintin. *Marraine* : Marie Scoarnec.
- 15.— Corentin-Louis-Marie Le Duff, rue N.-D., fils de Louis et de Marie-Jeanne Garrec. *Parrain* : Corentin Marzin. *Marraine* : Françoise Le Duff.
- 16.— Marie-Louise Bignard, rue Kerstrat, fille de Louis-Marie-Edouard et de Marie-Louise Perrot. *parrain* : Jean Favennec. *Marraine* : Marie Perrot.

- 17.— Anna-Henriette-Jacqueline Colin, rue N.-D., fille de Yves et de Jeanne-Marie Guiganton. *parrain* : Jacques Beulier. *Marraine* : Anne Pavec.

Supplément des cérémonies du Baptême :

- 3.— Hervé Brébant, fils de Yves et de Marie-Jeanne Le Mat, *parrain* : Hervé Le Mat. *Marraine* : Anna Perru.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

- 9.— Hervé Quéré et Marie-Louise Jaïn.
- 10.— Eugène-Joseph Salaün, de Dunkerque, et Jeanne Gourmelon, place du Marché,
- 11.— Hervé Crozon et Marie-Anne Queffélec, de la Métairie.
- 12.— Edouard Mignon et Marie-Amélie Tolinet, quai de Brest.
- 13.— Jean-Joseph Dubois, de Port-Launay et Marguerite Jézéquel de la Grand'rue.
- 14.— Jean-Marie André de Quimper et Marie Le Baut de Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

- 18.— Isabelle Gallou, 65 ans, Rostomic-Vihan.
- 19.— Corentin Seznec, 27 ans, quai Carnot.
- 20.— Pierre-Marie Tromeur, 3 ans, Grand'rue, n° 31.
- 21.— Anna Thomas, 79 ans, rue de Traverse n° 4.
- 22.— Jean-Jacques Guénolé, 20 mois, Laëron.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

voyons une preuve que nos paroissiens entrent tous les jours davantage dans l'esprit de l'Eglise et dans l'amour de la sainte liturgie : C'est là un sûr garant, d'une piété vraiment solide et non pas de simple surface. Aussi le Dimanche de Pâques a-t-il revêtu un caractère de solennité que nous attribuons en partie aux préoccupations graves qu'entretiennent dans toutes les âmes les débats passionnés et menaçants pour l'Eglise qui se déroulent à la Chambre des députés. Nos fidèles ont en grand nombre joint leurs signatures de protestation aux cent mille signatures d'électeurs recueillies dans le Diocèse ; mais ils ont voulu surtout y ajouter la prière, et c'est la prière qui les a amenés si nombreux en procession solennelle aux pieds de N. Dame de Kerluan, pour le Petit Pardon du Mardi de Pâques.

†
Le mois prochain, consacré à Marie, verra tous nos enfants réunis sous la protection de leur Mère du ciel, pour la retraite de leur communion.

La retraite s'ouvrira le mardi 16 mai, à 4 h du soir.

La retraite bretonne sera présidée par M. M. Le Meur, recteur de Port-Launay et Cloastre, aumônier du Pensionnat St Louis de Gonzague.

La retraite Française, est confiée au dévouement de M. Berthou recteur de Dinéault, pour les conférences, et de M. Mével, vicaire à St-Mathieu de Quimper, pour tous les sermons.

La communion générale et les exercices de clôture auront lieu le samedi 20 mai.

Le lendemain se célèbre le pardon de St Compar, à la chapelle de Lospartz. La messe du matin et la grand-messe seront célébrées dans la chapelle ainsi que les Vêpres. M. Grall, recteur de St Ségat chantera la grand-messe ; le sermon sera donné par M. Le Meur, recteur de Port-Launay.

Le mois de Mai se terminera par les processions des *Rogations*. La première à N. Dame de Kerluan, le 29 mai, la 2^e à Lospartz, le 30, et la 3^e à N. Dame, le 31. Les paroissiens y seront nombreux comme ils nous y ont habitués jusqu'ici ; car ils comprennent l'importance de ces grandes et solennelles prières pour obtenir les bénédictions de Dieu sur leurs familles et sur les fruits de leurs terres.

LES PENN-TI

(Suite)

Voici une maison qui nous semble réaliser toutes les conditions de commodité et d'hygiène : intérieur de 6 m sur 4 m, pavé ; 2^m 55, de hauteur jusqu'au plancher supérieur. Grenier pouvant se transformer en mansardes, avec 0^m80 de maçonnerie sous sablière, et 1^m10 avec *gouriblage*.

Un appenti-crèche de 4 m sur 2 m 60, et une fosse couverte de 2 m 60 sur 2.

Cela fait environ 320 m. q. de maçonnerie, et 70 m. q. de couverture. Dans nos parages, le moellon se trouve sur place. L'extraction et le transport se font aux moments du chômage et ne grèvent pas l'exploitation. Chacun trouve de même sur sa terre quelques pieds d'arbres qu'il aura abattus et débités en temps opportun, pour les palâtres, les poutrelles, les fermes et les chevrons.

Il faut ajouter, du dehors, 3500 ardoises, les pierres du pavé, une trentaine de pieds-droits, 3 pierres d'appui et 4 linteaux ; quelques mètres cubes de chaux grasse et une batelée de sable ; enfin une vingtaine de mètres de planches et des feuilles pour couverture.

Avec la main d'œuvre, nous croyons que le propriétaire, pour aménager un *Penn-ti* ne dépassera guère les 1500 fr. C'est donc une charge annuelle de 90 fr. à 100 fr., amortissement et impôts compris.

Il y aura peu de propriétaires ruraux qui soient arrêtés par cette mise de fonds, pour s'assurer un ménage auxiliaire fidèle.

Voyons maintenant quelle est la situation économique faite à la famille du *Penn-ti*.

Pour un bon garçon de ferme, s'il est nourri, les gages varient entre 300 et 350 fr. S'il mange en famille, il a environ 450 fr. et en plus sa nourriture pendant les deux mois de fenaison et de moisson.

Son logement avec son courtil, lui vaut 75 fr.

Sa femme sera employée pendant la fenaison et la moisson à raison de 1 fr. par jour et nourrie 60 fr.

Le reste de l'année, la buée les sarclages, etc. ajouteront au moins 40 fr.

Ce qui représente une moyenne annuelle en argent de . . . 600 fr. et en nature, les produits de la crèche et du courtil, le vivre pendant 2 mois, la provision de bois mort et le reste. Je mets en fait que l'ouvrier rural dans des conditions semblables, mène une vie heureuse, morale, saine, assurée du lendemain, au lieu qu'en échouant en ville il aurait été noyé dans la misère et le désordre.

Sommaire des Instructions sur le CREDO

Il y en a qui disent : « *Je ne crois que ce que je vois !* » C'est une sottise. Vous croyez à l'Histoire ; avez-vous vu *Napoléon, Charlemagne, Néron, Voltaire* ? . . . Vous croyez à la géographie ; avez-vous vu *Pékin, Moscou, l'Himalaya* ? . . . Vous croyez à la Science ; avez-vous vu les principes abstraits sur lesquels elle s'appuie ? . . . Vous croyez à l'âme ; quel scalpel l'a rencontrée ?

C'est un prétexte : pour l'impie, qui a dit dans son cœur : *non est Deus*, il n'y a pas de Dieu ! . . . pour le libertin, qui voudrait bien qu'il n'y eût pas de morale, ni de sanction. . . pour l'égoïste, pour qui la justice n'est qu'une *balance*.

II. — D'autres disent : *Je ne crois que ce que je comprends !* Ce n'est pas vrai ! Nous vivons dans l'incompréhensible : nous constatons sans comprendre. Question de *Lacordaire* : Vous croyez à l'omelette ? Expliquez comment le feu qui fond le beurre, durcit les œufs. . . Un enfant à un faux savant : « Pourquoi pouvez-vous commander à votre petit doigt de bouger, et pas à vos oreilles ? » — Jules Simon disait : « Il n'y a que les esprits faibles qui croient tout expliquer et tout comprendre. » — Masquart : « La science

n'a devant elle que des mystères. » — Un autre : « Peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science en rapproche. » On l'a dit avec raison : « Le crélin scientifique a été une des plaies du dernier siècle. » (*La Combe*)

Nous ne pouvons rien comprendre de Dieu : car Dieu est infini, et notre intelligence est bornée. . . Comprendre c'est égaler ! L'enfant ne peut s'égaliser à son maître. *Il croit son maître.* Plus petits que Dieu, nous croyons Dieu quand il nous parle, et c'est pure sagesse. L'enfant développe son intelligence, en écoutant son maître ; le chrétien, en écoutant Dieu, voit l'horizon des vérités s'étendre à l'infini devant le regard de son esprit.

Le Repos du Dimanche

Nous recevons les doléances de plusieurs familles dont les membres se voient obligés sous peine de perdre leur travail, de se rendre sur les chantiers de terrassement toute la matinée du dimanche. Il leur est bien douloureux de payer leur pain et celui de leurs enfants par un honteux esclavage qui les met dans la nécessité d'omettre leurs devoirs religieux, les prive d'un repos bien gagné par les fatigues de la semaine, et les soustrait injustement à la liberté que la loi du repos hebdomadaire fait revivre en ce moment dans toutes les autres nations. Y a-t-il des raisons majeures qui imposent parmi nous de déroger à une loi si bienfaisante et réclamée en France par les socialistes eux-mêmes ? Personne ne peut le soutenir. Nous connaissons des entrepreneurs de travaux publics qui remplissent sans peine les obligations de leurs contrats, tout en respectant le repos dominical. Sur la ligne de Carhaix à Châteaulin, la loi du dimanche a été ponctuellement observée sur le lot de Pont-Trifin à Châteauneuf du Faou, et je ne sache pas que M. Soubigou ait eu à le regretter.

Si des circonstances particulières avaient réclamé une dispense de la loi, Monseigneur l'Evêque de Quimper n'aurait pas hésité à l'accorder. Or nous savons qu'il a catégoriquement refusé pareille autorisation que ne pouvaient justifier des raisons valables.

Le Conseil Supérieur du travail, annexé au Ministère du Commerce, vient dernièrement de voter, à une forte majorité, l'extension à tous les ouvriers adultes, du repos hebdomadaire déjà assuré aux enfants au dessous de 18 ans et aux femmes ; et aussi la fixation définitive de ce repos au dimanche. On a remarqué que les socialistes ne se montraient pas les moins ardents en faveur de cette mesure. D'ailleurs il n'y a guères, sur ce sujet, de voix discordantes, et la résistance ne vient plus que de certains entrepreneurs attardés, ou plutôt de leurs tâcherons et chefs d'équipe routiniers, habitués à mener au commandement leurs terrassiers, qui redoutent par dessus tout le brutal *passer à la caisse* !

Pourquoi ceux-ci ne s'entendent-ils pas pour réclamer le respect des droits sacrés de leur conscience près du chef d'entreprise et près des agents de la C^{ie} de L'Ouest qui devraient bien, sur ce point, imiter les agents de la C^{ie} d'Orléans.

Lors des agrandissements de la gare de Quimper, il y a de cela quelques années, l'entrepreneur donna ordre à ses ouvriers de venir le dimanche.

Mais dès la première heure, les agents de la C^{ie} leur intimèrent l'ordre de disparaître.

Retour offensif de l'entrepreneur, mais, à sa menace d'en appeler à la Direction générale, « faites donc ! » lui fut-il répondu.

Il comprit qu'il fallait se ranger, et le résultat fut qu'il augmenta son personnel d'un septième.

Que les entreprises d'ici agissent de même. Un septième de plus d'ouvriers, un septième de moins de travail pour chacun, cela fera l'affaire de tout le monde, et nos populations n'auront plus à déplorer le scandale de ces violations du dimanche.

La Séparation jugée par un radical de bonne foi.

..... conforme à toutes les traditions, c'est-à-dire établissant la liberté dans son premier article et la supprimant dans tous ceux qui suivent.

Toutes nos lois sont ainsi faites ; et je vois d'ici l'étonnement d'une Chambre, devant laquelle on déposerait un jour un papier, ainsi conçu :

« Article unique. — Les Eglises sont séparées de l'Etat. »

Un point. C'est tout.

Oui, je vois d'ici les députés, tournant la feuille, pour voir s'il n'y a rien derrière, et s'écriant avec indignation :

— « Comment ! Il n'y a pas autre chose ? »

— « Il n'y a pas autre chose. »

— « Mais vous êtes fou, mon ami ! Les libertés doivent être réglementées. »

— « C'est-à-dire supprimées. Alors il est inutile de les établir. Si vous continuez à réglementer les Eglises, alors vous ne les séparez pas de l'Etat. »

(*Henri Maret*)

Les Anglais de par leurs traditions, les Américains de par leurs précautions, ont des droits ; nous, nous avons des déclarations des droits ! Ils ont une substance, nous avons du vent ; ils ont le fait, nous avons des phrases.

(*Ch. Benoist, dép. républicain progressiste.*)

Les Francs-maçons et nos églises : — « Notre minorité grandissante deviendra bientôt peut-être la majorité de la Nation. Ce jour là, M. F. . . , notre œuvre aura véritablement accompli ses destinées. Dans ces édifices élevés de toutes parts depuis des siècles aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, nous serons peut-être appelés à notre tour à prêcher nos doctrines ; et au lieu de psalmodies cléricales qui y résonnent encore, ce seront les maillets, les batteries et les acclamations de notre ordre qui en feront retentir les longues voutes et les vastes piliers. »

Discours de F. . . Blatin, le 15 sept. 1883.

Voilà le but visé par la « Séparation ».

Neubeut comzou divarben ar Bater

Ar Bater eo ar guella peden. Hor Zalver he unan e deus he desket deomp, ha bez 'ma evel ar skuer euz an oll pedennou all. Ker talvoudec eo ouспен ha ker red, ma z'eo galvet gant an doctored ar Beden pemdeziek, ar

beden a dleer da lavaret bep devez. Abalamour da-ze eo eun dever evidomp he gouzout mad, he c'hompren e doare, ha ne m'aint ket din euz an hano a gristenien ar re n'he c'houzont, pe a jom heb he lavaret.

Er *Bater* e ma e berr gomzou ar pezh a dleomp da c'houlenn ouz Doue evel e ma er *Gredo* ar peb brassa euz ar guirionezou a dleomp kredi, hag er *Gourehennou* an traou a ranker ober abarz bevi mad. Mes, evel ne ma ket aalc'h evit anzañ ar feiz lavaret neuz fors penaos *Symbolen an Ebestel*, n'ema ket aalc'h coulz all, evit merka hon esperanz hag hor c'harantez, lavaret a c'hinou ebken ar *Bater*. Red eo entent, e fesoun, petra 'zo merket e kerioù ar beden-ze.

Evelato, araoc displega peb goulen, leveromp eur ger euz talvoudegez ar *Bater*.

Ar *Bater* eo ar c'haera hag ar guella euz an oll pedennoù :

(a) *Desket eo d'eomp gant Jesus-Krist, mab Doue*. Dre ziou veach, hervez an *Aviel*, eo het desket ar beden-ze d'an dud. En dro genta, dirac an oll, epad ar zermoun vraz a reas Hor Zalver var ar *Mene*. Etouez an aliou roet neuz, o veza deuet da gomz euz ar beden, Jesus a lavaras : « Ar *Bañaned* a zonzj d'ezho eo red, evit pedi mad, finval ar muzellou pell amzer, pe kounta calz traou da Zoue (*in multiloquo*). Fazia 'reont, rac kement-ze n'eo ket eur guir beden. Pedi, zo caout eur spered etin ha troet mad, eur galoun leun a zoujans hag a garantez e kenver Doue.

Evidoc'h-hui, emezan, pabedfot, pedet evelhen : « *Pater noster qui es in caelis . . . Hon tad pehini zo en env. . . vos autem sic orabitur.* »

An eil guez'h ma lavar Hor Zalver penaos pedi ne oa en dro d'ezhan nemet he *Ebestel*. Eun devez, achu gant Jesus he beden, eun abostol a c'houlennas diganthan an doare da bedi. « Mestr, emezan, discouezet d'eomp pedi. Jesus a respountas : pedit evelhen : *Pater noster* etc, evel ma lavaras araoc.

(B) *Ar Bater eo ar guella peden a Balamour d'ar pezh 'zo merket enni*.

E neubeut comzou a zesk d'eomp ar pezh eo deread goulen digant Doue.

Ber meurbed eo ar beden-ze, ha goulscoude e verk d'eomp kement tra a hell dezirout eun den, coulz er vuez-ma eged er vuez all.

Ouspen-ze, peb tra a teu d'he dro. Da genta, e peder Doue da rei d'eomp ar guir vadou, ha da zistrei divarnomp an drouc. E touez ar madou, e c'houlenner dreist-oll mad an aotrou Doue, da lavaret eo, he c'hloar. Goude mad an aotrou Doue, hor mad d'eomp hon unan : Mad ar bed all araoc (rouantelez an *Env*). Madou spirituel var lerc'h (ober bolountez Doue). Madou temporel erfin (beilla varnomp hed hor buez).

O veza pedet Doue da rei d'eomp bep seurt madou, Her pedomp da bellaat ouzomp peb drouc. Da genta, beza diouallet euz ar pec'het a vir ouzomp da ober hor zilvidigez (euz an tentasionou a zo eneb hor mad spirituel) ha zoken eus kement a vefe eneb hon eurusted temporel.

(C) *Ar Bater eo ar galloudussa peden, ar c'hrenva da denna varnomp trugarez an aotrou Doue, dre n'abec da veritou an Hini en deus he desket d'eomp*.

E guirionez, mar befe da scriva da eur roue bennag evit goulen eur c'hras, daoust a ne ve ket mad caout da gass d'ezhan eul lizer scrivet evidomp gant he Vab ? Eo, a dra sur, ha caer hor befe clask ha poania, morse ne gafemp netra kercoulz da obten ar pezh a c'houlennomp. Mad, setu talvoudegez peden Hor Zalver. Eur goulen eo a reomp da Zoue, mes eur goulen great

evidomp gant Jesus-Krist, he Vab muia caset, hag hon alvocat dirac he Dad. Hor peden, great mad, ne hell ket dre-ze c'hom heb beza selaouet, p'e guir e bedomp an tad gant comzou he Vab. Jesus a lavar d'eomp hor bezo gant he dad kement tra e c'houlennomp en he hano : « *Si quid petieritis patrem in nomine meo, dabit vobis.* »

Petra 'ta, ma c'houlennomp, nan ebken, en he hano, mes c'hoaz dre gomzou laket var hor muzellou ganthan he unan ? (*da guendelc'her*)

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

(Suite)

Le conseil municipal entra pleinement dans les vues du maire, Monsieur Révault, et des démarches furent faites à la Maison mère des Religieuses du St Esprit. Les Supérieurs de la Congrégation chargèrent de la Fondation à Châteaulin la Sœur Aloysia qui arriva en 1842 et fut reçue avec enthousiasme par la population. Sa présence rendit les pourparlers plus faciles. Bientôt un rapport très remarquable et très élogieux de M. le Dr Halléguen propose au Conseil Municipal une organisation définitive par laquelle trois Religieuses seraient appelées à résider à l'Hospice, l'une pour le soin des vieillards, une autre pour ouvrir dans les locaux neufs de l'Hospice, une école gratuite, et enfin une troisième chargée de diriger une salle d'Asile. « Par cette combinaison, disait-il, les Sœurs, quoiqu'ayant des fonctions propres et distinctes, pourront s'aider entre elles et se suppléer au besoin.

Bientôt donc arrivèrent se joindre à S^{te} Aloysia, S^{te} Victoire qui ouvrit à l'Hospice même une école de filles, et S^t Ange Gardien qui descendait en ville pour les enfants de la Salle d'Asile.

Mais le nombre des enfants fréquentant l'école à l'Hospice, augmentant de jour en jour, il fallut bien que le Conseil municipal étendit ses vues premières, et les bâtiments de la Route de Pleyben, furent construits assez vastes pour y recevoir en même temps l'école communale, en sorte que chaque matin S^{te} Aloysia et S^{te} Victoire et S^t Ange Gardien, quittaient l'Hospice pour n'y remonter qu'une fois les classes terminées.

En 1843, S^{te} Aloysia, ayant réglé les conditions de vie de la nouvelle communauté, fut remplacée à la direction de l'Hospice par la S^{te} Thècle, qui y resta jusqu'en 1858, date à laquelle elle fut appelée à la Maison Mère pour la formation religieuse des Novices, et remplacée à l'Hospice par S^{te} Catherine, qui y mourut en 1891, après trente trois ans d'un dévouement dont la population a conservé un reconnaissant souvenir.

Mais déjà en 1862 la commission de l'Hospice sentit le besoin de lui adjoindre une auxiliaire et ce fut S^{te} Florent qui occupa la première cet office, en 1862.

A cette époque les travaux de la voie ferrée amenèrent la création d'une ambulance pour les *chemineaux* blessés ou malades. La grande maison adossée à la voie d'accès de N. Dame fut bâtie pour cet usage et la direction de l'ambulance, confiée aux Religieuses du St Esprit, donna une nouvelle compagne à la petite communauté de l'Hospice. Ce fut S^t Cyprien, qui à partir de 1864, eut besoin du concours de S^{te} Florent, en sorte que S^{te} Marie Lucie vint remplacer celle-ci comme adjointe à l'Hospice.

Ont reçu le Saint Baptême :

- 18.— Germain-Joseph-Marie Le Doaré, Ti-Glas, fils de Guillaume et de Françoise Person.— *Parrain* : Jean-Louis Le Doaré. *Marraine* : Marie-Anne Person.
- 19.— Marie-Françoise Blaize, Coatic'haor, fille de Louis et Marie-Anne Caugant.— *Parrain* : Louis Blaize. *Marraine* : Marie Blaize.
- 20.— Marie-Augustine Bescond, Champ de foire, fille de Alain et de Marguerite-Marie Couloigner.— *Parrain* : Pierre Le Page. *Marraine* : Marie Kervarec.
- 21.— Marie-Anne Lidouren, Lospars, fille de Jean et de Marie-Anne Saliou.— *Parrain* : Jean Lidouren. *Marraine* : Marie-Anne Pennec.
- 22.— Jean-Pierre-Marie Le Berre, rue N.-D., fils de Jean-François et de Marie Le Saux. *Parrain* : Jean-Yves Le Faou. *Marraine* : Marie-Jeanne Mocaër.
- 23.— Guillaume Milin, rue des Ecoles, fils de Nicolas et de Jeanne-Marie Favennec. *Parrain* : Guillaume Milin. *Marraine* : Jeanne Favennec.
- 24.— Jean-Baptiste Pelliet, Prat-Guivarc'h fils de Guillaume et de Marie Anne Blouët. *Parrain* : Jean Baptiste Pelliet. *Marraine* : Marie Quéau.
- 25.— Suzanne-Marceline-Louise Gourvest, Beauséjour, fille de Jacques et de Marie Théotec. *parrain* : Pierre Tanguy. *marraine* : Anna Launay.
- 26.— Hervé-Marie Le page, Kerlobret fils de René et d'anna Guillou. *parrain* : Hervé Le Page. *marraine* : Marie-Anne Guillou.

Ondoyés :

- 7.— Un enfant à Jules Caër et à Lucie Féry.

Supplément des cérémonies du Baptême :

- 4.— Paul Caër, Place du marché, fils de Jules et de Lucie Féry. *Parrain* : Théophile Féry. *Marraine* : Marie Caër.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

- 23.— Nicolas Mac'hic, 77 ans, de l'Hospice.
- 24.— Anne-Germaine Guénolé, Kerjean, 7 ans.
- 25.— Yvonne Floch'lay, 85 ans, Pors-Cloz.
- 26.— Hervé Armand-Marie-Joseph Grall, 2 ans, Place du marché.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ DE CHATEAULIN

M. M. Les actionnaires de la **Société anonyme coopérative des Habitations à bon marché de Châteaulin** sont invités à se rendre à l'Assemblée générale constitutive qui se tiendra le **Dimanche 14 Mai** courant à 1 heure de l'après-midi, chez M. J. LE DOARÉ, Fils, rue Graveran.

Objet de la Réunion : Constitution définitive de la Société.

Les Actionnaires qui ne pourraient se rendre à la réunion, sont priés de se faire représenter légalement.

Pour le Comité provisoire :

J. LE DOARÉ

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

C'est un mois bien cher au cœur des fidèles que le mois de Mai, « le mois de Marie ». Jamais l'ornementation de l'autel de la Vierge n'a été si riche ni si varié ! Les réunions du soir, avec leurs chants pleins de ferveur, et leurs pieuses méditations sur les invocations des Litanies de la Sainte Vierge, ont été suivies avec assiduité. Voici les noms des « quêteuses du mois de Marie », pour l'année 1905 : Mesdemoiselles Jeanne Noury, Marie Cadet, Anne Launay, A. Cozanet, Marie Reussart, Marie Février, Anna Laurent, M. Scao et Anna Saliou.

Le premier dimanche du Mois de Mai, sont proclamés les noms des nouveaux « fabriciens » de l'Eglise et des Chapelles. Nous sommes heureux de constater que les plus honorables de nos paroissiens rivalisent de dévouement et de zèle à remplir ces fonctions, assurés qu'ils attirent sur leurs familles les bénédictions divines, par la coopération qu'ils apportent de si grand cœur, à la vie paroissiale. Les nouveaux titulaires de ces charges pieuses sont :

Fab. de St Idunet : M. Jean Daniélou, de la Ville ; Fab. de N. Dame : M. Guillaume Pelliet, de Prat-Guivarc'h ; Fab. des Morts : M. Jean-Louis Richard de Penn-ar-run ; Fab. de Kerluan : M. Jean L'haridon, du Leg ; Fab. de Lospars : M. François Gasquen, de Lézabannec.

La seconde semaine de Mai a été consacrée à l'œuvre la plus importante et la plus émouvante de la vie paroissiale : la retraite des enfants admis à la communion. Rien ne remue le cœur comme de suivre pour ainsi dire pas à pas le mouvement de la grâce dans ces âmes d'enfants, lorsque, sortis du monde extérieur par les exercices de la retraite, tout entiers aux grands mystères qu'ils méditent et à la communion à laquelle ils se préparent, rien ne vient en eux faire obstacle à l'action de Dieu. Quel entrain dans les chants, quelle piété à s'unir au célébrant de la messe du matin, quelle attention recueillie aux instructions, puis quelle ferveur au dernier jour, au **grand jour** ! Dieu avait donné à ce jour-là son beau soleil et la douce haleine du Printemps. Aussi la Procession a-t-elle été ravissante, se déroulant dans l'ordre le plus parfait, et suivie par tous les parents de nos nombreux communiantes.

63 filles et 52 garçons ont suivi la retraite française. La retraite bretonne comptait 102 filles et 54 garçons.

Le troisième dimanche de Mai se célèbre le Pardon de Lospars ; un

vient violent et froid n'a pas arrêté les fidèles dans leur pèlerinage à la chapelle de St Compar. Aussi la procession s'est-elle déroulée imposante et recueillie au milieu de la foule respectueuse des promeneurs. La bannière du Saint Patron était portée par Jacques Guédes de Kerhoën et Jean Lidouren de Rosland-Vihan. La bannière de la Vierge, par Marie-Jeanne Couchouren de Lézabannec, et Marie-Jeanne Favennec de Keramouëc, la statue de N. Dame, par Marie Boudoulec de Lézabannec, Anne-Marie Daniélou de Stang-ar-garront, Marie Le Moal de Pereun et Marie-Jeanne Favennec de Stang-ar-garront ; enfin la croix par François Goasguen de Lezabannec, le nouveau fabricien, et l'ancien : Jean Crenn de Kerhoën.

Le Pardon de Lospars a fait remettre au dimanche suivant le pèlerinage des jeunes communicants à N. D. de Kerluan. Ils y sont venus pieusement avec leurs familles, pour y renouveler la consécration faite par leurs mères à leur naissance.

La semaine qui suit la retraite de Communion est aussi celle qui ouvre le *Petit catéchisme* pour les enfants de 7 à 9 ans. Nous recommandons bien aux parents de nous envoyer fidèlement tous les jeudis à 10 h. cette partie si chère de notre troupeau béni. Il est si doux de parler de Dieu à ces âmes encore toutes pures et qui s'ouvrent à la connaissance, de la foi comme des fleurs à peine écloses, au rayon du soleil.

Les trois derniers jours du mois de Mai, ont été sanctifiés par les processions des Rogations, faites, le lundi à Kerluan, le mardi à Lospars, et le mercredi à N. Dame.

Puis voici le mois de Juin, le mois du « Sacré-Cœur » avec les belles solennités qui vont le remplir : l'Ascension, la Pentecôte, les Processions de la *Fête Dieu* et la grande semaine du *Sacre*. Que de flots de grâces pour nos chers Paroissiens vont s'échapper du Cœur ouvert du Divin Maître !

A.

PRIX de Catéchisme français

(Garçons)

Aspirants. — 1^{er} Prix : Christian Le Goff ; 2^e pr. Jean Le Deuff.

1^{re} Communion. — 1^{er} Pr. : Yves Duval. ; 2^e pr. René Coathalem. 3^e pr. : Coentin Lozac'h, ; 4^e pr. : Germain Queffelec.

2^e Communion. — 1^{er} pr. : Jacques Guennec et Jean Tromeur ; 2^e pr : Louis Manis et Henri Crenn ; 3^e pr. Yves Maguet ; 4^e pr. Joseph Colin.

3^e Communion. — 1^{er} pr. : André Guennec ; 2^e pr. : Jean Nicolas ; 3^e pr. : Jean Marie Morvan.

(Filles)

Aspirantes. — 1^{er} Prix : Marie-Anne Cann et Jeanne Huet ; 2^e pr. Marie Bodolec et Anna Roussel ; 3^e pr. Louise de Boissier.

1^{re} Communion. — *Récitation, Explication et Rédaction* : 1^{er} Pr : Marie Anne Quéau ; 2^e pr. : Françoise Nicolas ; 3^e pr. : Clotilde Besnard et Marie-Anne Hétet.

Récitation : 1^{er} pr. : Marie Avan 2^e pr. : Marie Suignard et Marie Miossec.

2^e Communion. — *Récitation, Explication, Rédaction* : 1^{er} pr. : Marie Quéré et Françoise Cevaër ; 2^e pr. Louise Milin et Louise Philippe ; 3^e pr. Madeleine Hascoët.

Récitation et Rédaction : 1^{er} pr. : Geneviève Février et Marie-Louise Martin ; 2^e pr : Claire Bussière.

Récitation : Jeanne Quintin, Paulé Lavergne et Marie Gourlay.

3^e Communion. — *Récitation, Explication et Rédaction* : 1^{er} pr : Anna Quintin et Marie-Jeanne Croissant ; 2^e pr. Louise Guillou ; 3^e pr : Anne Marie Duval, Marie Fitament et Louise Riou.

Récitation : 1^{er} pr. : Marguerite Fily ; 2^e pr. Adrienne Nicolas.

18 enfants ont fourni des rédactions sur chacune des leçons du Catéchisme. L'ensemble de ces travaux ne peut qu'encourager à maintenir cet usage. Outre que par là tous les commentaires du Catéchisme sont mieux saisis, on note de grands progrès dans le style même et l'orthographe. Pour obtenir le prix de Récitation il a fallu réciter le catéchisme tout entier, demandes et réponses sans broncher.

Hanoïou ar vugale o deus bet priziou evit ar c'hatekis, an Histor Zantel pe al Lidou santel er bloavez 1905.

(Paolred)

1^{re} Communion. — 1^{er} Pr. : Nicolas Bozec, de Rostomic Vian et Jean Moreau.

2^e Communion. — 1^{er} pr. : Jean Banguion, de Quélenec.

3^e Communion. — 1^{er} pr. : Gabriel Scao, de Plas-ar-Foar ; 2^e pr. : Sébastien Banguion de Quélenec ; 3^e pr. : Louis Brenaut, de Prat-ar-Rous.

(Merc'het)

Al lezen evit caout priziou eo houma : 1^o Ar merc'het bihan o deus desket ho c'hatekis penn da benn o deus eur pris.

2^o Er bloavez varlerc'h, mor fell dezho caout priziou adarre, e rancont deski ousspenn ho c'hatekis, *Histor ar Testamant coz ha an Testamant nevez.*

3^o Erfin, ar re o deus bet priziou evit ar c'hatekis hag evit Histor ar Testamant cos hag ar Testamant nevez a ranc evit caout priziou en trede bloas, deski *Leor al lidou santel.*

4^o Araog ha goude ar c'hatekis e ve canet eur c'hantic dishenvel bep vec'h. Ar re a laca ho foan da zeski toniou ar c'hanticou-ze o deus priziou ive.

Ar re nao bloas. — 1^{er} pr. : Marie-Jeanne Bégos ; 2^e pr ; Marie Nest ; 3^e pr. : Marie Brelivet ; 4^e pr. : Marie Quemener.

Kenta communion. — *Katekis hag Histor* : 1 pr : Marie-Anne Bothorel ha Marie Lamballe ; 2 pr : Jeanne Labat ha Marguerite Stum.

Katekis ebken. — 1 pr. : Eugénie Blouët ha Louise Cornec ; 2 pr. : Anna Quillien ha Marie Caugant ; 3 pr. : Anna Fitament ha Marie Madec ; 4 pr. : Marie-Jeanne Daniélou ha Marie Blaise.

Eil communion. — *Katekis, Histor, Lidou santel* ; 1 pr. : Marguerite Carduner, Anna Saliou, ha Louise Brenaut. ; 2 pr. : Marie-Jeanne Riou ha Marie-Anne Gouzarc'h.

Katekis hag Histor. — 1 pr. : Marie-Anne Blouët ha Marguerite Riou ; 2 pr. : Joséphine Menez hag Anna Dennielou.

Katekis ebken. — 1 pr. : Marie Labat ha Louise Thomas ; 2 pr. : Marie-Jeanne Quillien ha Joseph Autret ; 3 pr. : Marie Bourgot hag Anna Banguion.

Trede communion. — *Katekis, Histor, Lidou santel* ; 1 pr. : Louise Milin, Louise Guénolé, Jeanne Bodénant, Marie Bégos ; 2 pr. : Marie-Anne

Nicolas ha Gabrielle Cornec ; 3 pr. : Clémentine Morvan.

Kalekis hag Histor : 1 pr. : Anne-Marie Lastennet ; 2 pr. : Marguerite Billon ha Marie-Jeanne Guénolé ; 3 pr. : Marie Le Pape.

Kalekis ebken : 1 pr. : Marie Miossec ; 2 pr. : Marie-Jeanne Laurent ha Françoise Nédélec ; 2 pr. : Marie Cornic ; 3 pr. : Marie-Jeanne Pichon, Anna Cornec ha Marie-Anne Bourveau.

Ar re o deus guezet an ton deus 30 cantic hag ouspen : Louise Guénolé, 50 ; Marie Bégos, 46 ; Marguerite Carduner ha Clémentine Morvan, 40 ; Louise Brenaut, 34 ; Louise Milin, 31 ; Jeanne Bodénant ha Marie-Anne Gouzarc'h, 30.

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

(Suite)

En 1869, un inspecteur général des Etablissements hospitaliers, souleva contre le logement à l'Hospice des sœurs de l'École communale et de la salle d'Asile, une querelle digne d'un « formalisme grincheux » resté dans les habitudes administratives.

Nous croyons utile de reproduire ici la protestation que nous trouvons dans les archives locales, à la date du 12 Avril 1870.

« Nous soussignés, membres de la Commission administrative, après avoir mûrement délibéré, sommes d'avis de consigner au registre la réponse suivante :

« Les Sœurs de la localité sont au nombre de cinq, dont trois chargées » des services communaux, et deux du service hospitalier. Ainsi que le dit » M. l'Inspecteur général, elles se logent et se nourrissent toutes à l'Hospice.

» Chacune d'elles reçoit un traitement fixe de 300 fr., sans compter des » gratifications ou indemnités éventuelles de quelques centaines de francs.

» La Commission paie, chaque année, sur ses dépenses ordinaires, une » somme de 600 fr., plus 60 fr. pour gages d'une domestique. Le trai- » tement à la charge de l'Hospice était de 400 fr., avant 1869, pour une » seule Sœur ; il est aujourd'hui de 600 fr. pour deux. Au prix où sont les » denrées alimentaires, leur faible traitement ne suffirait pas à ces Dames, si » elles ne vivaient pas ensemble. Tout est commun entre elles ; elles sont » servies par une seule domestique, dont les gages restent à la charge exclu- » sive de la commune ; un seul feu suffit pour la préparation des aliments. » On comprend facilement, sans qu'il soit besoin de les énumérer, les avan- » tages économiques résultant de la réunion de deux petits ménages.

» La séparation de ceux-ci, que personne ne désire, amènerait un surcroît » de dépenses pour l'autre administration, qui ne pourrait se dispenser de » leur accorder le strict nécessaire ; tandis que la réunion procure à ces » Dames, outre les avantages dont il est parlé plus haut, la facilité de s'en- » traider dans les divers services, tant hospitaliers que communaux, dont » la régularité est ainsi plus assurée, sans compter une certaine économie » de temps qui est presque toujours employé à l'entretien du linge et des » vêtements des vieillards indigents. Ces seuls faits, à nos yeux, établissent » une compensation suffisante à la faible charge de logement imposée à » l'Hospice... »

Cette protestation est signée par les membres de la Commission administrative, dont les noms restent vénérés à Châteaulin :

TOURBIEZ, LACOSTE, JAMET, GUERMEUR, GRIVART, CHAUVEL.

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

Un peu plus loin que *Toul-pri*, est situé le cimetière St Jean-Baptiste. Il date de 1858, et a remplacé les cimetières de St Idunet et de N. Dame qui entouraient ces églises. Nos pères n'avaient pas peur des morts. Ils ne sentaient pas le besoin d'éloigner tout ce qui rappelle à l'homme ses destinées futures. Ils vivaient dans la pieuse familiarité des tombes. En se rendant aux églises, ils dirigeaient d'instinct leurs pas vers les croix qui marquaient la dernière demeure de la famille disparue, ils s'y agenouillaient, jetaient quelques gouttes d'eau bénite, et ils se relevaient graves et recueillis pour aller répandre leurs prières et leurs adorations devant l'Autel. Il leur semblait que leurs prières montaient plus agiles et plus efficaces vers le trône divin, portées par leurs chers défunts qu'ils venaient de saluer, de soulager, ou d'invoquer. Au sortir de l'Eglise ils renouvelaient leurs hommages, et quand les noms des êtres perdus venaient sur leurs lèvres, ils se découvraient dévotement pour adresser à Dieu en leur faveur un souhait de miséricorde.

Hélas ! Les tombes sont reléguées au loin, désormais plus difficilement visitées, et si, le dimanche, le cimetière compte un grand nombre de visiteurs qui n'oublient pas, cependant bien des fils et des filles, des frères et des sœurs, sont sevrés ou se sevrèrent eux mêmes du doux et compatissant souvenir qu'entretenait dans leurs cœurs un salut à la tombe.

Séparé de l'Eglise, le Cimetière s'est *laïcisé* ; et il n'est plus la chose sainte et consacrée d'autrefois, aussi inviolable que l'Eglise qu'il entourait. C'est à peine si les règles administratives tolèrent la Croix du Christ veillant sur les tombes endormies. Nos lois sont plus cruelles pour nos morts que celles de Néron et de Dioclétien. Au temps des Persécutions, les Fidèles avaient au moins leurs catacombes réservées que ne souillaient pas les sépultures payennes ; mais c'est trop de liberté pour des chrétiens du XIX^e et du XX^e siècles, *siècles du progrès* ! et même pour nos deuils, on nous impose la promiscuité des impies, des enfouissements civils et des suicidés ! Pauvres chrétiens de France !

Au delà du Cimetière, voici *Pors clos*. Nous nous persuadons que ce nom vient de la situation à l'extrémité de l'Etang, et d'une porte dérobée donnant accès de ce côté du Château à la campagne. Puis vient le joli viaduc courbe de Kerlobret, long de 117 mètres, haut de 25 mètres, avec 7 arches. Et derrière lui, l'important village qui a remplacé le vieux manoir des *Kerlobret*. Cette famille noble de très ancienne origine portait un *Léopard* dans ses armes sculptées sur la façade de sa demeure ; et ce *Kerléopard* est devenu par l'usage, d'abord *Kerlobert*, puis *Kerlobret*. Nous trouvons à la fin du XVII^e siècle Urbaine de *Kerlobret* épousant un de *Trégain*. M. Le Comte de Palys, que nous avons vu à Châteaulin lors du congrès de l'Association Bretonne, compte parmi ses ancêtres des descendants des *Kerlobret*.

(à suivre)

Le Repos du Dimanche

(suite)

A l'homme, lorsqu'il consacre ses sueurs à un travail, il faut, pour réparer l'épuisement de ses forces, une nourriture saine et abondante ; et, de plus, il a besoin que le repos du soir et le sommeil rafraichissent son sang et ses muscles surmenés. Mais ce repos quotidien ne suffira pas encore à

soutenir ses énergies ; et dans l'organisme humain, il y a quelque chose qui s'use et ne se refait que par le grand air libre et les saines récréations du repos hebdomadaire.

« Le travail sans trêve épuise bientôt les santés les plus robustes. Chaque jour de travail entame notre provision de vitalité nerveuse, si bien qu'à la fin du sixième jour, par suite de ces déperditions accumulées, le travailleur sent le poids de la fatigue et du surmenage. C'est alors qu'intervient la détente du repos hebdomadaire ; il y retrempe ses forces et ses nerfs, et ainsi restauré il peut se mettre au travail avec une ardeur nouvelle. « Tu travailleras six jours, dit l'Exode, mais tu te reposeras le septième jour pour laisser refroidir ton fils et ton serviteur » Oh ! la belle expression de ma vieille Bible ! Le repos hebdomadaire, c'est le rafraîchissement de la pauvre créature humaine... De grâce, donnons à l'ouvrier, à l'employé, à tous, donnons-nous à nous mêmes le dimanche, le dimanche tout entier, le beau dimanche avec sa pure et douce matinée, avec son réveil paisible que ne hante point le cauchemar du travail forcé. » (Gibier)

Un socialiste, de 1848 Pierre Leroux, disait : « Je propose de graver sur le Panthéon, au dessus de l'inscription : Aux grands hommes la patrie reconnaissante, celle-ci : *La Révolution est venue, et l'ouvrier a été obligé de travailler un jour de plus par semaine pour vivre !* »

Ont reçu le Saint Baptême :

- 27.— Eugène-Jean-Marie Le Faou, Rostomic-Vihan, fils de Eugène et de Louise Gousseau. *Parrain* : Guillaume Gousseau. *Marraine* : Anna Roudaut.
- 28.— Marie-Jeanne Quémener, Kerhuibu, fille de Jacques et de Marie-Anne Marc. *Parrain* : Antoine Marc. *Marraine* : Marie-Jeanne Trétout.
- 29.— Louis-Henri-Marie Le Gall, Kerjean, fils de Charles et de Marie Hicher. *Parrain* : Yves-Marie Le Guen. *Marraine* : Jeanne Poquet.
- 30.— Jean-François-Marie Douguédroit, Quai Carnot, fils de Jean-Yves et de Jeanne Plantec. *Parrain* : Laurent Douguédroit. *Marraine* : Marie Birien.
- 31.— Paul-Emile Rameau, Garrec, fils de Victor et de Jeanne Pennec. *Parrain* : Noël L'haridon. *Marraine* : Marie Cadet.
- 32.— Jean-François-Joseph Le Baut, de Notre-Dame, fils de Jean-Marie-Louis et de Françoise Yann. *Parrain* : Jean Le Baut. *Marraine* : Marie-Jeanne Lancien.
- 33.— Laurent-Marie Le Lay, Roc'hillou, fils de François et de Marie-Anne Péron. *Parrain* : Laurent Blouët. *Marraine* : Francine Le Lay.
- 34.— Marguerite-Marie Centur, Vieux-Bourg, fille de Pierre et de Marie-Jeanne Le Doaré. *parrain* : Jean-Marie Le Doaré. *Marraine* : Charlotte Quéau.
- 35.— Thomas-Marie Caugant, fils de Jean-Yves et de Marie-Louise Modire. *parrain* : Thomas Caugant, *marraine* : Marie-Anne Hémon.
- 36.— Emile-François-Marie Morvan, Toul-Pri, fils de François et d'Isabelle Carré. *parrain* : François Morvan, *marraine* : Marie-Jeanne Picard.

Supplément des cérémonies du Baptême :

- 5.— Edouard Roger, Gare, fils de Jean et de Virginie Le Bourc'his. *Parrain* : Paul Roger. *Marraine* : Louise David.
- 6.— Jean Roger, Gare, fils de Jean et de Virginie Le Bourc'his, *parrain* : Robert Roger. *Marraine* : Marie Roger.
- 7.— Lucienne-Léontine Besnard, Rue de L'Eglise, fille de Lucien et de Marie Digne, *parrain* : Eugène Besnard. *Marraine* : Clotilde Besnard.
- 8.— Germaine-Thérèse Bernard, Rue de Traverse, fille de Eugène, et de Améline-Pauline La Cointre, *parrain* : Charles Faucou. *Marraine* : Marie La Cointre.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

- 15.— François-Marie L'haridon, Saint-Martin de Brest, et Louise-Aline-Adèle Nicolas, Quai de Nantes.
- 16.— Yves Goulard, Saint-Sauveur de Brest et Marie-Jeanne Hicher, Châteaulin.
- 17.— Pierre-Nicolas Kermorgant, Argol et Jeanne-Geneviève Noury, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

- 27.— Paule-Augustine Dornic, 3 mois, Quinguis.
- 28.— Yves-Louis-Marie Pichon, 3 ans, Châteaulin.
- 29.— Marie-Anne Mével, 2 ans, Pennenez.
- 30.— Corentin Quelfennec, 49 ans, Vastil.
- 31.— Yves Didailier, 16 ans, Châteaulin.

**Société anonyme coopérative à capital variable
des Habitations à bon marché de Châteaulin
(Extrait)**

I.— Suivant acte sous seings-privés, en date à Châteaulin du dix-neuf Avril mil neuf cent cinq, déposé pour minute à M^e Le Lann, notaire à la résidence de Châteaulin, Finistère, soussigné, par acte à son rapport, en date du vingt Avril, même année, il a été formé une **Société anonyme coopérative, à capital variable**, ayant pour objet exclusif soit de procurer des habitations salubres et à bon marché aux membres qui la composent ou à des tiers, pourvu qu'ils ne soient déjà propriétaires d'aucune maison, soit de mettre en location des habitations de cette nature, soit d'améliorer des habitations déjà existantes. Elle peut, à cet effet, acquérir, construire, aliéner, prendre et donner en location.

Elle peut, dans le même but, faire des prêts en vue de la construction ou de l'achat d'immeubles destinés à des habitations à bon marché et, à cet effet, contracter des emprunts et négocier toutes garanties qu'elle aurait elle même reçues de ses emprunteurs.

Ses opérations seront limitées aux immeubles situés dans la commune de Châteaulin.

La Société prend la dénomination de : *Société anonyme coopérative à capital variable des habitations à bon marché de Châteaulin.*

La durée de la Société est de quarante ans, à compter du jour de la constitution définitive.

Son siège est à Châteaulin, rue Graveran, N^o 10.

Le capital social est, quant à présent, de dix mille francs, divisé en cent actions de cent francs chacune.

En raison des admissions, retraites, exclusions, décès, prévus au dit acte, le capital social varie en plus ou en moins. Le chiffre au dessous duquel le capital social ne pourra être réduit est fixé au dixième soit du capital initial, s'il n'a pas été augmenté, soit en cas d'augmentation, du chiffre auquel ce capital a été porté.

L'assemblée générale des actionnaires peut apporter aux statuts toutes additions & modifications reconnues utiles ; elle peut décider notamment : 1^o L'augmentation ou la diminution du capital social ; 2^o la dissolution anticipée, ou la prolongation de la Société ; 3^o sa réunion ou sa fusion avec d'autres sociétés.

La Société est administrée par un conseil composé de quatre membres.

Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des biens et affaires de la société.

Il fait ou autorise les actes rentrant dans l'objet de la société, il peut notamment : acheter, vendre, échanger et faire toutes attributions à titre de lotissement aux sociétaires, toucher et recevoir, faire et accepter tous baux et locations, avec ou sans promesse d'attribution ; convertir au porteur & aliéner toutes valeurs quelconques ;

Consentir, même sans paiement, tous désistements et toutes mainlevées ; consentir toutes antériorités et toutes subrogations, avec ou sans garantie ; traiter, transiger, compromettre, acquiescer ;

Contracter tous emprunts, jusqu'à concurrence de moitié du capital social et, en cas de remboursement de ces emprunts, en contracter de nouveaux dans les mêmes limites, en conférant hypothèque sur les immeubles sociaux, mettre tous titres en représentation des emprunts, fixer le mode et les conditions du contrôle qui peut être consenti aux prêteurs

Déléguer une ou plusieurs personnes pour l'exécution des actes délibérés par le conseil ;

Tous les actes concernant la société doivent être signés par deux administrateurs, dont un membre du bureau, à moins d'un mandat spécial donné par le conseil d'administration.

Chaque année le conseil d'administration nomme parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice président et d'un secrétaire.

Il a été constitué un fonds de réserve composé de cinq pour cent des bénéfices annuels.

II.— Suivant autre acte passé devant ledit le M^e Le Lann, notaire, le vingt Avril mil neuf cent cinq, enregistré, les fondateurs de cette société anonyme ont déclaré que les cent actions avaient été intégralement souscrites ; et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale ou supérieure au dixième du montant des actions par lui souscrites.

III.— Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires, en date du quatorze Mai mil neuf cent cinq, dont une copie conforme a été déposée à M^e Le Lann, notaire soussigné, suivant acte reçu par lui le quinze Mai mil neuf cent cinq, l'assemblée a nommé pour composer le conseil d'administration :

- 1^o M. Jean Le Doaré, fils, négociant à Châteaulin, rue Graveran, N^o 10 ;
- 2^o M. Armand Chauvel, négociant à Châteaulin, Quai de Nantes ;
- 3^o M. Jean L'Haridon, cultivateur à Rhun-ar-punc, commune de Châteaulin ;

4^o M. Guillaume Mocaër, menuisier à Châteaulin, Quai Cosmao, N^o 3.

Elle a nommé pour commissaire M. Gustave Benoist, banquier, rue Baltzer, à Châteaulin, et pour commissaire adjoint M. Jean-Marie Le Doaré, agent d'assurances à Kerlobret, commune de Châteaulin.

Les administrateurs et les commissaires ont déclaré accepter leurs fonctions.

En conséquence la société s'est trouvée définitivement constituée le quatorze Mai mil neuf cent cinq, date de cette assemblée, sous réserve de l'approbation des statuts par M. Le ministre du commerce.

IV.— Une expédition de l'acte de société, de la déclaration des fondateurs, ensemble la liste des actionnaires qui y est jointe, et de la délibération, a été déposée le vingt-six Mai mil neuf cent cinq, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Châteaulin.

POUR EXTRAIT :

Signé : LE LANN

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents qui désirez guérir prenez de la POUDRE VITALE. N'hésitez pas et ne laissez pas au mal le temps d'accomplir ses funestes ravages. La Poudre Vitale réussit toujours. La boîte : 4 fr. 50 En vente à CHATEAULIN Pharmacie LAZENNEC.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Quel magnifique couronnement du Mois du Sacré Cœur que la Fête-Dieu et la Semaine du Sacre ! La Procession du 1^{er} Dimanche a vu un concours de fidèles qui n'a jamais été si beau. Châteaulin, quand il s'agit de sa foi, sait faire grandement les choses. Les maisons bien ornées, les tapis de fleurs plus nombreux que jamais, le reposoir d'un très bel effet, Notre-Dame splendide avec son long parterre de fleurs, et sa brillante ornementation. Le chant des jeunes filles, la musique du Patronage, la longue théorie des enfants de nos deux écoles chrétiennes, des jeunes filles de la Persévérance et des Enfants de Marie, les enfants du Patronage, avec leurs riches bannières et leurs oriflammes, puis le recueillement si édifiant de ce cortège d'hommes auprès du Dais, enfin toute la paroisse en prières ! Quel spectacle pour les anges, et quelles grâces gagnées à tous !

Les offices de la semaine du Sacre sont suivies avec zèle et piété. Notre jeunesse a renouvelé les joies de la retraite de communion, et nos enfants du petit catéchisme ont couronné le tout par une heure d'adoration des plus touchantes.

Le mois de Juillet s'ouvre par le jeûne de la S^t Pierre, le samedi de la semaine du Sacre, et par conséquent il n'y a pas dispense de l'abstinence pour ce jour. Nous supplions nos chers paroissiens d'observer cette loi de la pénitence avec grand esprit de foi et d'obéissance à la Sainte Eglise. Nous savons bien que les travaux des champs sont pénibles à cette saison ; l'étaient-ils moins pour nos Pères ? Et cependant ont-ils vu leurs parents manquer à ce devoir de l'abstinence alors que la fenaison était encore plus pénible qu'aujourd'hui ? Les maîtresses de maison sauront bien s'ingénier à adoucir la pénitence en préparant des aliments sains et fortifiants, sans enfreindre la loi de l'abstinence, ni le vendredi, ni le samedi du Sacre. Et cet avis pastoral pour les jours d'abstinence nous le faisons aussi en vue de la moisson prochaine.

Le deuxième dimanche de la Fête-Dieu verra se renouveler le concours pieux des fidèles à former le cortège de Jésus Hostie. Elle est touchante cette coutume des jeunes mariés de l'année, de se faire l'honneur et la joie

de porter le Dais pendant les processions de la Fête-Dieu. Il semble qu'ils veulent assurer à leurs foyers naissants les faveurs du Dieu qui a béni leurs engagements irrévocables.

Le 2^e dimanche de la Fête-Dieu présente cette année une particularité digne d'attention. Ce jour là se rencontrent trois fêtes solennelles celle de S^t Pierre et S^t Paul, celle du Sacré Cœur, et la Visitation de Marie.

La solennité des SS. Apôtres l'emporte sur les deux autres ; et la fête du Sacré-Cœur aura sa célébration le dimanche suivant. Celle de la Visitation est solennisée au Bréviaire et aux messes basses, mais elle cède la place, pour la grand'messe, aux honneurs rendus aux SS. « Fondements de l'Eglise ».

Le dimanche 9 nous donne le grand pardon de N. Dame de Kerluan. La veille sont solennellement célébrées les 1^{res} Vêpres à la Chapelle, et c'est le jour du pèlerinage des fidèles de la Ville.

La Procession des Vœux suit les Vêpres solennelles. C'est à ce moment que sera béni et inauguré le beau trône que la générosité des pèlerins nous permet d'élever à Notre Patronne si aimée. Ce sera une joie pour tous nos paroissiens de contempler leur Mère richement encadrée sous le baldaquin de chêne sculpté qu'un vrai Maître a travaillé avec tant d'amour. Il sort des ateliers de M. Art. Autrou, sculpteur à Quimper.

Le lendemain, 1^{re} messe à la chapelle à 6 heures, confession des pèlerins. Grand'messe à 10 heures après l'arrivée des processions de S^t Coultiz et de Landremel. A la grand'messe, M. Du, vicaire à S^t Mathieu de Quimper fera le panégyrique de N. Dame de Kerluan.

Les Vêpres à 3 heures suivies de la Procession des Vœux.

À la 1^{re} Procession du samedi, les porteurs de croix, de bannières et de statues sont recrutés dans toute la Paroisse ; mais le dimanche, cet honneur est réservé aux seuls habitants de la Trêve de Kerluan.

Nous les félicitons de s'en montrer jaloux, et de vouloir en rester dignes toujours, et nous espérons que jamais un paroissien de Kerluan ne refusera de rendre ce filial hommage à la puissante Patronne du pays.

Le lundi qui suit le Pardon, se célèbrent un grand nombre de messes dans la chapelle, à partir de 6 heures du matin. Cette année nous voulons y ajouter une cérémonie qui touchera au cœur nos bons paroissiens. A 10 heures nous célébrerons un service solennel dans la chapelle du Pèlerinage, pour tous les défunts de la paroisse, et particulièrement pour ceux qui sont morts depuis le dernier grand Pardon.

Ouzoc'h, Mari, ni erbed ivez

Eneou paour ar Purgator :

Eus ar Baradoz, mamm a druetz

Ah ! desho digorit an or !

Le 3^e dimanche de Juillet à 2 heures, aura lieu la procession solennelle de la Sainte Enfance. D'ordinaire elle se fait le dimanche qui suit la 2^e Procession de la Fête-Dieu ; mais cette année le Pardon de Kerluan nous force à la renvoyer au dimanche suivant. C'est la grande fête de nos enfants, nous la préparerons la veille par la confession de tous les enfants de 7 à 10 ans.

Le dernier dimanche de Juillet nous offrira à solenniser la fête de S^{te} Anne, patronne des Mères Chrétiennes. Nos mères de familles ne manqueront pas de lui offrir leurs hommages les plus confiants, et de demander sa protection pour la foi de leurs enfants.

A.

Nous sommes heureux de constater que le Pensionnat S^t Louis a présenté des élèves cette année au Certificat d'Études. Les trois candidats ont subi l'épreuve avec succès.

Voici leurs noms : Raoul Avan, Henri Crenn, Pierre Gourlay.

L'école libre de Carhaix en a présenté 20 dont 17 reçus.

Nous présageons un succès semblables à l'École S^t Louis l'année prochaine.

Le Pensionnat S^t Louis a présenté 5 élèves au Brevet simple.

François Himidi de Brieç, Jean Le Cœur de Douarnenez, Stanilas Le Dreff de Landerneau, ont été reçus. Félicitations aux Maîtres et aux élèves.

ŒUVRES EUCHARISTIQUES

Rapport lu au Congrès des œuvres diocésaines par M. le Curé Archiprêtre de Châteaulin.

Permettez-moi, pour traiter cet important sujet, d'entrer en matière par un souvenir personnel du Congrès Eucharistique d'Angers.

A l'un des derniers jours, j'avais pour voisin un prêtre très distingué du Diocèse de Nantes. Nous échangeons nos impressions. « Nous entendons ici, me disait-il, de bien belles choses, édifiantes, pratiques. Il me semble toutefois que le mot le plus important reste encore à dire. » Il ajouta en souriant : « Nous, Bretons, nous restons timides devant ces groupements d'hommes pieux, distingués, habitués à la parole, et je crois bien que nous nous résignerons à partir, sans avoir « délivré notre âme ! »

Un instant après, monte à la tribune un jeune homme à l'allure franche et décidée, au visage ouvert et souriant. C'était M. le Baron Dard, l'ardent président de la Jeunesse catholique du Nord. Sa parole claire et incisive comme l'acier, porte bien, et gagne desuite l'attention de tous. « Voulez-vous toute ma pensée ? dit-il. Voici comment je comprends le chrétien solide, dévot à la sainte Eucharistie. C'est celui qui, le dimanche, ne se contente pas d'une messe quelconque, entendue les bras croisés et le visage impassible ; mais vient à la grand'messe et aux Vêpres avec un gros livre de chant sous le bras, fait une pieuse génuflexion en arrivant à sa place, et unit fièrement sa voix à celle du Chœur et à celle des autres fidèles. Celui-là aura bien rempli son devoir envers le Dieu de l'autel, et, en quittant l'Eglise, après une dernière génuflexion, il pourra se dire qu'il a dans le cœur une ample provision de grâces sorties du Tabernacle, pour les obligations et les travaux de la semaine qui commence. »

Un tonnerre de bravos et d'applaudissements accueillit cette déclaration, pleine de rondeur et de sens profondément chrétien ; et le bon prêtre nantais, se retournant vers moi, tout joyeux me dit : « Voilà le mot que nous attendions ! »

Je présente à vos suffrages le vœu caractérisé par M. le Baron Dard. Il marque comme le sommet des œuvres eucharistiques.

Que toute la jeunesse catholique, s'affirme de plus en plus par la participation la plus intime à la vie paroissiale, c.-à-d. à la vie liturgique.

La vie liturgique est l'œuvre des œuvres. Elle est l'œuvre sacrée comme l'indique le nom lui-même. Elle est l'œuvre de Dieu, dit S^t Benoit, qui doit toujours rester au premier plan.

Le reste est œuvre privée, dévotion individuelle, n'ayant de mérite que par la perfection qu'y apportent les fidèles. Ici il n'en est pas de même. L'office liturgique est l'œuvre officielle, l'œuvre divine célébrant, en s'y rapportant, le mystère eucharistique. C'est la voix et l'action de l'Eglise, épouse et corps mystique de Jésus-Christ ; le gémissément inénarrable de l'Esprit-Saint dont parle S^t Paul. A l'autel, surtout dans le saint sacrifice de la messe, vers lequel toute la liturgie converge comme vers son centre et sa conclusion, c'est Jésus-Christ même qui nous revet de ses dispositions divines, de ses mérites infinis, de la douceur de sa voix et de la beauté de son visage, selon l'expression du Saint Cantique.

Certes il n'est pas dans nos intentions de dédaigner les autres formes de dévotion eucharistique, au premier rang desquelles nous plaçons à bon droit les saluts du Saint-Sacrement et les Expositions que j'appellerai *extra liturgiques*, pour les distinguer des plus solennelles comme les processions et les expositions de la Fête-Dieu, de la semaine du *Sacre* et des *quarante heures*. Mais elles n'auront toujours dans la prédilection des fidèles vraiment imprégnés de l'Esprit de l'Eglise, qu'un rôle secondaire et d'acheminement par rapport aux autres.

Aussi sommes-nous étonnés et attristés devant les habitudes à *contresens* de certaines piétés à l'« eau de rose » qui, après une messe basse le dimanche, dédaignent les offices solennels de l'Eglise, et ne s'émeuvent qu'à la cloche du *magnificat* pour se rendre en hâte à la Bénédiction. De tels chrétiens, si l'audition de la messe ne faisait pas l'objet d'un commendement formel, seraient de force à n'attacher d'importance et à ne se présenter qu'à *Ite missa est* et au *Benedicat vos*.

Cette question capitale a attiré à bon droit l'attention du Congrès Eucharistique International d'Angoulême, où un travail du à la plume de M. l'abbé Bourcier, paru depuis en brochure de Propagande (*) a reçu l'approbation générale et été sanctionné par des vœux, recommandant au Clergé de former des groupements d'enfants, de Jeunes gens, de jeunes filles et de fidèles pour leur apprendre les chants liturgiques et donner ainsi à la masse des chrétiens la joie d'une participation réelle et active aux hommages officiels rendus à Jésus Eucharistie. C'est d'ailleurs la volonté formelle exprimée par Notre Saint Père le Pape Pie X dans son *motu proprio* sur le *chant de l'Eglise*.

Dans cet ordre d'idées, il nous est doux d'applaudir aux efforts de M. le Recteur de Rosporden, ancien Maître de chapelle à la Cathédrale, qui a réussi à unir les fidèles à la vie liturgique en organisant trois groupes distincts d'une cinquantaine de jeunes filles, d'une douzaine de jeunes gens, et d'autant de choristes parfaitement formés, qui donnent leur concours zélé et intelligent aux offices solennels.

S^t Mathieu, S^t Melaine et S^t Martin de Morlaix, Concarneau, Châteaulin, S^{te} Croix de Quimperlé, Lannilis, etc, font des efforts couronnés de succès dans le même sens. Mais c'est un devoir de signaler hors rang l'admirable maîtrise de S^t Louis de Brest, dont la méthode parfaite et le sentiment délicat apportent un charme si élevé aux offices, et font désirer que bientôt l'œuvre reçoive son complément par la participation des fidèles eux-mêmes au chant si beau au quel leur goût s'est affiné.

(*) La grand'messe et les Vêpres, grand moyen emp. par l'Eglise pour sanctifier les âmes par l'ab. Bourcier Vic. à S^t Donatien de Nantes. 5 fr le o/o plus le Port.

Nous savons que de louables efforts sont tentés en vue de résultats analogues, dans un grand nombre d'églises du Diocèse. Rien ne pourra si sûrement garder ou rendre à nos populations foncièrement religieuses le sens et le goût de la vie de l'Eglise et des hommages eucharistiques. N'est-ce pas là revenir à grands pas, aux solennités eucharistiques telles que les comprenaient les premiers chrétiens, dont S^t Paul, S^t Luc, et les catacombes nous dépeignent l'assiduité et la part active aux Eulogies sacrées ?

La nourriture substantielle ne fera pas négliger le *dessert*. Je veux dire que tout ce qui paraît à la table du père de famille, l'accessoire comme le principal sera l'objet de nos joies eucharistiques. Organisation de l'adoration diurne, heureusement inaugurée dans beaucoup de paroisses du Diocèse, et si remarquablement à Quessant ; de l'adoration nocturne des hommes comme actuellement aux Carmes de Brest et autrefois à S^t Mathieu de Quimper ; mise en honneur des confréries du S^t Sacrement avec leurs processions mensuelles, comme à S^t Melaine, Ploudalmézeau, Lannilis, Lampaul-Guimiliau, Les Carmes, S^t Mathieu de Quimper, etc. ; adoration par groupes distincts d'hommes, de femmes, de jeunes gens, de jeunes filles, d'enfants, comme à Ploudalmézeau ; adoration mensuelle par trois groupes de paroissiens se succédant devant le S^t Sacrement exposé entre la grand'messe et les Vêpres, comme à Comanna ; toutes ces œuvres montrent la vitalité de la Dévotion au S^t Sacrement de l'autel ; toutes produisent d'autant plus de bien qu'elles portent efficacement leurs membres au zèle le plus vif pour l'assistance aux offices paroissiaux ; car c'est ici qu'on peut appliquer la parole du Divin Maître : *oportet hæc facere, et illa non omittere* : Faites ceci, mais n'omettez pas cela.

Qu'il me soit permis d'ajouter un dernier vœu aux autres : que les adorations des *quarante heures* et du *Sacre* soient surtout célébrées par le chant de la Grand'messe et des Vêpres ; et les exercices du soir dans les villes, par le chant des Complices, comme cela existe déjà dans plusieurs paroisses à la grande édification des fidèles.

Enfin dans le même ordre d'idées, signalons la belle institution immémoriale de la messe chantée du S^t Sacrement le jeudi dans plusieurs paroisses, notamment à Morlaix.

Le Repos du Dimanche

(Suite)

On sait qu'en ce moment le Sénat prépare une loi assurant aux ouvriers le repos hebdomadaire dont ils sont cruellement privés par des patrons et entrepreneurs qui n'ont aucun respect pour la vie et les forces de leurs employés.

Cette loi en élaboration a été l'objet d'études et de résolution au sein du Conseil Supérieur du Travail, annexé au Ministère du Commerce.

Voici le résultat de ses délibérations en 1901, 1902, et 1905.

1° Les ouvriers doivent avoir un jour de repos par semaine.

2° La loi doit intervenir pour assurer ce repos.

3° Ce repos doit être à jour fixe et collectif.

4° Le jour fixé doit être le Dimanche.

* *

Paroles du Ministre du Commerce, au Sénat (Séance du 26 mai 1905) :

« Vous me permettez de rappeler, le fait a été constaté, que les employés qui travaillent sans interruption sont obligés dans la proportion de 6 sur 20, de cesser leur travail au bout de dix années. Voilà le terme de l'effort pour ceux qui ne connaissent pas le repos hebdomadaire... »

« Il y a une limite à l'effort humain ; à la dépasser, on risque de compromettre le capital humain lui-même. Vous savez parfaitement que l'employé, lorsqu'il a travaillé six jours est dans un état d'affaiblissement physique et de dépression morale même, qui exige un repos et un repos d'une certaine durée. »

« Les hygiénistes ont traduit en chiffres cette déperdition ; ils ont dit que les travailleurs avaient à récupérer dans leur sang une certaine quantité d'oxygène, quantité qu'ils ont dosée... »

* *

... Dans toutes les industries où la valeur propre de l'ouvrier a un rôle considérable, l'introduction du repos hebdomadaire, non seulement ne diminue pas la production, mais même parfois l'augmente, et en tout cas la rend plus économique, en diminuant l'usure du matériel. Donc, très loin d'augmenter le coût de la production, le repos hebdomadaire le diminue souvent dans toutes les industries qui ne sont pas purement mécaniques. Quant aux autres, une perte momentanée incontestable, est souvent compensée par l'action d'autres causes, telles que l'activité plus soutenue des patrons et des ouvriers.

(*L'Ouest-Eclair*)

CURÉS DE CHATEAULIN

depuis la période révolutionnaire jusqu'à nos jours

Le premier en date est M. Le Coz. *Jean*

M. Le Coz était né à Briec en 1756. Il fut ordonné en 1770 et devint professeur au petit séminaire de Plouguernevel qui appartenait alors au diocèse de Quimper. En 1783 il fut nommé directeur au grand séminaire et en 1787 il devint vicaire perpétuel de Châteaulin.

M. Le Coz était très savant. Mais il était comme beaucoup de prêtres de cette époque imbu des idées gallicanes. Aussi dès que parut la constitution civile du clergé il n'hésita pas, il prêta serment. Ce fut le 13 février 1791. Avant de lever la main sur l'évangile et de jurer d'être fidèles à la constitution il monta en chaire. L'église était pleine de fidèles et M. Le Coz leur parla en ces termes :

« Mes chers paroissiens, dit-il, le décret du 26 novembre dispose que « les évêques, curés, vicaires et autres fonctionnaires publics, seront tenus « de prêter le serment civique sous peine d'être réputés avoir renoncé à « leurs offices. La majorité de la nation se dit scandalisée de ce que la

« majorité du clergé se refuse à l'exécution de ce décret et au contraire la « majorité du clergé se dit scandalisée de ce qu'on ait porté un pareil décret. « Donc, quelque côté que l'on prenne, il est nécessaire que le scandale « arrive. Je suis effrayé, mes chers frères, de ce que Jésus-Christ ajoute « dans l'Évangile : « Malheur ! cependant, à celui par qui le scandale « arrive. » Ah ! si je savais être la cause coupable d'un scandale que « plusieurs ont reçu et recevront encore peut-être du serment que je suis « disposé à prêter en ce jour, jamais serment ne sortirait de ma bouche. « Car qui de vous fut scandalisé sans que je sois pénétré de la plus vive « douleur ? Dans cette situation difficile plusieurs m'ont dit : prête le « serment. Plusieurs m'ont dit : ne le prête pas. Je ne m'en suis rapporté ni « aux uns ni autres ; mais sans employer de secrètes et indignes ma- « nœuvres pour détourner qui que ce soit de fuir le vœu de la conscience, « sans me coaliser avec personne pour empêcher l'obéissance aux lois, « sans me préférer à personne et sans manquer au respect de la charité que « je dois à tous, bien résolu de bénir ceux qui me maudiront et de me « venger de ceux qui me voudront du mal en leur faisant tout le bien qui « dépendra de moi, j'ai pris le parti de chercher la vérité dans toute la « simplicité et sincérité de mon cœur. J'ai pris conseil de la mort. Je « me suis supposé à ce moment terrible et décisif, où l'homme est sur « le point de rendre compte à Dieu de toutes ses actions, et là, placé « entre les deux éternités j'ai ouvert le saint livre de l'évangile. J'ai ensuite « comparé les différents écrits que j'ai pu me procurer pour et contre la « prestation du serment, et, après avoir examiné les raisons de part et « d'autre, avec toute l'attention dont j'étais capable, j'ai cru pouvoir, sans « cesser d'être chrétien catholique, jurer d'être fidèle aux lois de ma « patrie. Plusieurs qui n'ont pas plus de charité dans les paroles que dans le « cœur diront sans doute que je suis guidé par la crainte de perdre un « misérable traitement. Non ! Non ! mes frères, avec la grâce de Dieu, « plutôt que de renoncer à ma foi je saurais bien souffrir la disette. « J'aimerais infiniment mieux être pauvre avec Jésus-Christ que « d'être riche avec Judas ! Et que me servirait d'avoir en ce monde les « meilleurs traitements possibles si pour les obtenir j'avais le malheur de « perdre mon âme. Si j'ai différé jusqu'à ce jour ce n'est pas par esprit « d'insubordination aux lois : je vois que toute puissance vient de Dieu, que « tout homme doit obéir aux puissances souveraines, non-seulement par la « crainte des châtimens, mais aussi pour satisfaire à sa conscience. Mais « j'ai différé pour que mon adhésion soit plus réfléchie, plus raisonnable et « plus solide... » Et le discours continue sur ce ton lyrique, plein d'erreurs et de sophismes.

(à suivre)

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Con-
valescents sachez tous que la POUDRE VITALE vous guérira parce-
qu'elle vous donnera avec du sang la Force et la Santé.

La boîte : 4 fr. 50, la demi-boîte : 2 fr. 50. En vente à CHATEAULIN,
Pharmacie LAZENNEC.

Ont reçu le Saint Baptême :

- 37.— Jeanne-Marie Hervé, Peren, fille de Jean et de Marie-Anne Queffelec. *Parrain* : Jean-Marie Queffelec. *Marraine* : Marie-Jeanne Breut.
 38.— Marie-Joséphine Le Lons, Vieux-Bourg, fille de Jean-Louis et de Marie-Julienne Nicolas. *Parrain* : Jean-René Le Lons. *Marraine* : Joséphine Nicolas.
 39.— François-Marie Le Guern, Pennenez, fils de Jean-Louis et de Marie Péron. *Parrain* : François-Marie Labous. *Marraine* : Marie-Jeanne Le Guern.
 40.— Yves Pichon, Penn-al-Lonn, fils de Jean-Yves et de Marie-Jeanne Hono. *Parrain* : Yves Hono. *Marraine* : Marie-Anne Scordia.

Ondoyé :

- 8.— Un enfant Kergal, Quai Carnot.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

- 18.— Yves Marchadour Châteaulin, et Marie-Anne Perrot Châteaulin.
 A Lothey. — Julien-Marie Favennec de Prathir, Châteaulin, et Marie-Françoise L'haridon, de Lothey.
 A St. Goazec. — Pierre Gourvest de Châteaulin, et Rose-Anna-Césannie-Marie Jaouën, St Goazec.
 A St. Corentin de Quimper. — Hervé-Marie Goubin, de St Mathieu de Quimper, et Jeanne-Marie Galland, de droit à Châteaulin.
 A Pleyben. — Jean-François Gourvest de Pleyben, et Jeanne Léostic de Coatiborn.
 A Pleyben. — Jean-Louis Léostic de Coatiborn et Marie-Anne Flac'h de Pleyben.
 A Gouézec. — Pierre Iaouang, de Gouézec et Marie-Anne Riou de Châteaulin.
 A Vannes. — Jean-René Cosmao, de Vannes, et Marie-Louise Banguion de Châteaulin.
 A Port-Launay. — Noël Ménez de Port-Launay, et Marie-Jeanne Crenn, de Châteaulin.
 Aux Carmes de Brest. — Alain-Hippolyte Hémon, de Châteaulin, et Marie-Cécilienne-Claudine Richet de Brest.
 A Pleyben. — Emile Collet, de Kerlobret, et Marie Le Page, de Pleyben.
- Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :**
- 32.— Alain Chesnel, 37 ans, Pen-mez.
 33.— Guillaume-Marie Sévaër, 1 ans, Avenue de Quimper.
 34.— Marie-René Mével, 2 ans, Rue Baltzer.
 35.— François Caugant, 74 ans, Châteaulin.
 36.— Paul-Noël-Emile Rameau, 15 jours, Garrec.
 37.— Jeanne-Marguerite Guillou, 73 ans, Mi-Roûte.
 38.— Hélène Grall, 5 mois, Place du Marché.
 39.— Marie-Catherine Guédès, 81 ans, Kerjean.
 40.— Jean-Marie Fily, 52 ans, Grand'rue.
 41.— Jean-François Le Guillou, 72 ans, Ty-Carré.
 42.— Léonidas-Timoléon Chertier, 51 ans, Penn-al-Lonn.

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE, PAPETERIE.

6, Quai de Brest **A. CORCUFF** Quai de Brest, 6

IMPRIMÉS en tous genres : Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Prospectus, Cartes de visite, Cartes d'adresse, Programmes de Fêtes & Soirées, Menus, Faire-part de Naissance & Mariage, Lettres de Décès, etc.

Châteaulin, Imprim. A. CORCUFF.

Le Gérant : J. QUÉMÈNER.

BULLETIN PAROISSIAL
 DE
CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Les belles fêtes du **Sacre**, le Pardon de *Kerluan*, la Procession de la *S^{te} Enfance*, les distributions des prix dans nos écoles chrétiennes, et, comme couronnement, la consécration d'un enfant de la Paroisse, M. Yves Perrot, au service de Dieu par le Sous-Diaconat, voilà des événements religieux qui remplissent bien le mois de Juillet !

Nous avons dit un mot de la première procession de la Fête-Dieu. La seconde, plus courte, l'a peut-être encore emporté sur la première par l'ornementation des rues, des reposoirs, et le concours des fidèles. Nous constatons avec joie la pieuse émulation qui porte à rivaliser d'ardeur et de goût dans l'ornementation des demeures. L'on ne se contente pas de simples draps blancs ; des festons, des bouquets de fleurs, des guirlandes, des inscriptions y ajoutent leurs nuances chaudes et gracieuses. Quant aux reposoirs, malgré les embarras occasionnés par les tourbillons de vent et de poussière, ils ont offert à la Divine Hostie des trônes dignes de sa trois fois sainte Majesté. Nous en remercions vivement les zélés ouvriers et ouvrières.

Aux processions, la Bannière de S^t Idunet a été portée par M. M. J.-M. Perrot et Corre, de la Ville, Tanguy de Penmez, et Pierre Le Doaré de Kerlobret. Le Dais a été porté par les nouveaux mariés de l'année : MM. Paul Tromeur, remplacé par M. Guédès de Kerc'hoën Yves Gourlay, Alain Hémon, représenté par son frère, Emile Collet de Kerlobret, Jean-Guillaume Quintin, Hervé Latrelle, François Morvan, Thomas Bignard, Joseph Blaise et Guillaume Mocaër.

Le samedi huit Juillet s'ouvrait le grand Pardon de N. D. de *Kerluan*, si aimé de nos paroissiens.

Dès la veille, le magnifique baldaquin en chêne sculpté, œuvre de M. Art. Autrou, complétait l'ornementation du Trône de N. Dame. A 2 h. 1/2 les voitures de la ville amenaient de nombreux pèlerins, et la fête s'ouvre par le chant du beau cantique populaire. M. Hascoët, Recteur du *Grand-Ergué*, préside aux Vêpres et à la procession, pendant laquelle retentit de nouveau le cantique de N. Dame.

La Bannière de S^t Idunet était portée par M. Salain, Rue Baltzer. Celles de *Kerluan* et des Enfants de Marie, par M^{lles} Ollivier La statue de N. D. de

Lourdes, par M^{lles} *Céline Launay, Joncour, Corcuff, et Floc'h*. Les croix, par MM. *Saliou, Quai de Nantes, Riou de Kerlobret, et Nicolas du Quai de Brest*. Un grand nombre de pèlerins entouraient l'image vénérée de la Patronne pendant la procession, et N. D. de Kerluan manifestait à ce moment qu'elle agréait les hommages qui lui étaient offerts, en accordant à une mère la faveur de voir marcher son enfant de trois ans, dont les jambes se refusaient jusque là à cet exercice.

Le lendemain à la première messe de la Paroisse, les fidèles s'unissaient aux pèlerins de N. Dame en chantant avec ferveur le cantique du Pèlerinage. Ce cantique devait retentir 8 fois dans cette journée, toujours chanté avec une onction et un entrain nouveaux. Ça été une joie pour nous de voir communier en l'honneur de N. Dame, les personnes qui devaient porter les statues et les bannières aux Processions de Kerluan.

Vers 9 heures 1/2 arrive au sanctuaire la Procession de S^t Coultiz, puis vers 10 heures moins 1/4 la croix et la bannière de Kerluan sortent de nouveau pour aller à la rencontre de la Procession de Lothey-Landremel.

La grand'messe est chantée par M. le Recteur de S^t Coultiz. Après l'Evangile M. le Curé récite les prières aux intentions habituelles, rappelle les divers embellissements que les pieuses offrandes des Fidèles lui ont permis d'accomplir en l'honneur de N. Dame de Kerluan, et remercie plus particulièrement ceux qui l'ont aidé à élever le beau baldaquin qui forme à N. Dame une si riche parure. Puis M. le Du, vicaire de S^t Mathieu de Quimper monte en chaire. Il commence par décrire les divers motifs sculptés par l'artiste, les anges entourant leur Reine, portant des lys, tenant des guirlandes de roses, puis la couronne au dessus du cartouche portant l'Etoile, symbole du secours tout puissant que nous trouvons en Marie, et de la lumière qu'elle projette sur nos âmes pour les guider vers le Port du Salut.

Les lys et les roses sont l'image de la Pureté incomparable et de la tendresse du Cœur de Marie. Par ces deux vertus Marie s'offre comme modèle à l'imitation des jeunes filles et des mères. La pureté est la vraie parure et la vraie richesse d'une chrétienne, la vraie garantie de bonheur, la préparation assurée des vertus qui font la mère de famille parfaite. En celle-ci, comme en Marie, toutes ces vertus s'épanouissent en une tendresse toute de dévouement à l'égard des siens, s'oubliant, se dépensant toujours pour rendre les autres heureux, et les conduire vers le Ciel.

La grand' messe achevée, les pèlerins reprirent le chant du cantique de Kerluan et les foules se succédaient recueillies devant l'image vénérée. Pour satisfaire leur pieuse dévotion le cantique fut chanté aux trois « sons » des Vêpres, et il retentit encore pendant que la Procession faisait trois fois le tour de la chapelle. Les pèlerins étaient si nombreux que la bannière portée en tête par MM. *Julien Nédélec de Penn ar Pont et Laurent Favennec de Prathir*, atteignait les derniers rangs des fidèles.

A la suite de la Bannière de S^t Idunet, venaient les croix et les Bannières de S^t Coultiz et de Lothey-Landremel, puis les bannières de la Persévérance et des Enfants de Marie. Ensuite la Croix d'argent portée par M. *Yves Caugant* du Leure précédait la statue de N. D. de Lourdes portées par M^{lles} *Jeanne Guilliou et Jeanne Le Page de Mezambellec, Marie L'haridon de Pennanroz, et Louise L'haridon du Pouillot*. La grande croix d'argent, portée par M. *Jean Bauguion de Kergudon* était suivie de la Bannière de Kerluan, que portait M^{lle} *Marie Bauguion de Penn ar Pont*. Enfin voici la Statue vénérée de N.

Dame, portée par M^{mes} *Daniélou du Leg, Pierre Bauguion de Penn ar Pont, Péron de Rhun ar Punç et J. Favennec de Prathir*.

Les pèlerins ayant fait des vœux ou ayant reçu des grâces de N. Dame de Kerluan, lui font un nombreux cortège, des cierges allumés à la main, les uns pieds nus, d'autres « en corps de chemise », d'autres des enfants sur les bras, pleins de ferveur et de reconnaissance. Le clergé est annoncé par la croix d'or que portent les deux Fabriciens, l'ancien et le nouveau : MM. *Péron de Rhun ar punç et L'haridon du Leg*. Et à la suite du célébrant viennent les fidèles en groupe compact laissant à peine un peu de place à quelques curieux, car bien rares sont ceux qui ne se font pas un devoir de prendre rang dans la procession. Après la solennelle Bénédiction du T. S. Sacrement, la fête se termine par la longue théorie des fidèles qui viennent se prosterner au pied de l'autel pour déposer un baiser sur l'image de la Vierge Mère, et le départ des processions de S^t Coultiz et de Lothey, que la croix et la Bannière de la Paroisse accompagnent pour ne les quitter qu'après une touchante cérémonie qui symbolise la fraternité des fidèles : la croix et la bannière de Châteaulin se penchent au passage vers les croix et les bannières des deux paroisses sœurs, et leur donnent successivement l'accolade d'adieu, pendant que les prêtres se saluent pour reprendre le chemin de leurs églises.

Le lendemain les messes commencent au sanctuaire béni dès 6 heures, et se continuent jusqu'à 8 heures pour satisfaire la piété des fidèles, puis à 10 heures se chante le grand service solennel auquel assistent pieusement émue toutes les familles que des deuils ont éprouvés dans le courant de l'année écoulée. Touchante part faite dans nos solennités et nos prières aux chers défunts qui nous ont quittés, mais que nous retrouverons un jour, lorsque N. Dame de Kerluan nous aura tous conduits au Ciel.



Le dimanche suivant la chaleur, adoucie par quelques nuages et par une brise rafraichissante, rendit plus facile et plus agréable à nos chers petits enfants leur procession traditionnelle de la « Sainte Enfance ». Tous sont dans les rangs, les plus petits sur les bras de leurs mères, les plus grands, heureux de prolonger leur séjour dans ces rangs joyeux, bourdonnants et rieurs qui leur rappellent leur conquête de l'« âge de raison » ! Tous chantent, tous agitent leurs bannières, leurs oriflammes, ou s'empressent au tour des brancards des petites statues de la Vierge et de l'Enfant Jésus. Puis arrivés à Notre Dame, tous fiers de chanter, de verser leur sou dans la bourse des jeunes quêteuses, tous attentifs impatients d'entendre proclamer leurs noms sortis des corbeilles des « parrains et marraines des petits Chinois » ! C'est à ce charmant auditoire que M. *Sévellec*, vicaire à Pleyben, montre le contraste entre leur bonheur d'être chrétiens, élevés par des parents qui les aiment et qui se dévouent à les instruire, à leur faire connaître la loi du bon Dieu, et à les conduire sur la route qui mène au Paradis, et la situation triste des enfants payens, des « petits chinois », maltraités, abandonnés, vendus comme des animaux, et ne connaissant pas le bon Dieu ! Mais en faisant partie de la « Sainte Enfance », les petits châteaulinois donneront joyeusement leurs douze sous par an, et diront chaque jour une petite prière pour aider les missionnaires à racheter beaucoup d'enfants abandonnés, à les baptiser, et à les élever chrétiennement ; et le bon Jésus les récompensera de leur charité en les gardant du mal, et en les recevant un jour dans son beau royaume éternel !

†

Le 24 ont eu lieu les fêtes toujours si aimées des Distributions de prix dans nos écoles libres. Nous en donnons un compte rendu plus loin, nous bornant ici à encourager les parents à confier leurs enfants aux écoles chrétiennes, dans lesquelles, avec les connaissances humaines les plus développées eu égard à leur âge, ils recevront une instruction et une éducation chrétiennes, les deux plus grands biens qu'ils puissent assurer à leurs enfants, puisque d'eux dépend leur Eternité.

C'est le lendemain, fête de S^t Jacques apôtre que Monseigneur l'Evêque, procédant à l'ordination générale annuelle, confèrera à un de nos paroissiens l'insigne grâce du saint ordre du Sous-Diaconat. Ce pas décisif dans le Sanctuaire prépare au Diocèse un prêtre selon le cœur de Dieu, et attire sur notre paroisse des bénédictions, qui, nous l'espérons et le demandons instamment à Dieu, feront germer parmi nous d'autres saintes vocations sacerdotales.

†

Le mois d'Aout nous apportera la solennité du 15 aout, l'Assomption de la Très Sainte Vierge, avec la rénovation annuelle de l'acte qui voua la France à Marie. C'est en souvenir du vœu de Louis XIII que se fait la solennelle procession du 15 aout. Nous exhortons vivement nos pieuses jeunes filles à préparer leurs vêtements blancs pour se partager l'honneur de porter ce jour là la bannière et la statue de N. Dame.

A.

APPEL A NOS CHERS PAROISSIENS — Voici le 12^e numéro mensuel de notre modeste *Bulletin paroissial*, dont s'achève la première année. Nous avons la confiance qu'il n'a pas été sans produire quelque bien dans nos familles. Nous avons voulu qu'il parvint à tous les foyers, aux plus pauvres comme aux autres, et pour nous y aider nous avons compté sur le concours de ceux qui sont plus à l'aise et peuvent acquitter un modique abonnement de 1 fr. 50. Le nombre de ces concours pécuniaires a été relativement trop petit pour qu'il ne nous laissât pas une charge assez lourde. Nous voudrions cependant continuer notre œuvre, et pour cela nous osons faire appel à de nombreux abonnements, et à des offrandes particulières.

ALFRED LEROY
ch. h., Archevêque

Distribution solennelle des Prix

au Pensionnat St Louis

J'imagine que tous nos enfants de l'Ecole Saint-Louis ont dû quitter lestement leur couchette, au signal du réveil, au matin du 24 Juillet :

C'était le jour des Prix ! Encore quelques heures et les portes de la cage allaient s'ouvrir toutes grandes et les gentils oisillons s'envoler pour respirer à leur aise le grand air de la liberté ... Livres et cahiers, devoirs et leçons, trêve pour quelques semaines. Après le travail, le repos est si doux ! ...

Jeunes enfants, allez vous ébattre et folâtrer dans nos campagnes, au gai soleil du bon Dieu.

*A vous les genêts d'or et les chansons du père,
Et, le soir arrivé, sur la pierre de l'âtre,
Les contes merveilleux de la Terre des Houx. (*)*

Donc, à 9 heures 1/2, l'excellente musique du Patronage, toujours empressée à faire plaisir, nous avertissait que l'heure si ardemment désirée était venue ... Nous assistons alors à une *Farce en 2 actes* : **Salsifis** ou **Les inconvenients de la grandeur**.

Pauvre Salsifis, les honneurs se payent ! ... Parfois même l'échine s'en ressent, n'est-ce pas ? ... Mais nous sommes heureux d'applaudir au triomphe de ta *piété filiale* sur ton désir d'être habillé en *monsieur*.

Puis Monsieur Le Curé de Briec, en une causerie familière rappelle aux enfants la nécessité de l'instruction : Lecture, grammaire, histoire, géographie, mathématiques, arpentage, rien n'est oublié. Il fait acclamer, en passant, M. du Cleuziou, le dévoué propagateur de l'enseignement agricole, recommandé par-dessus tout l'étude approfondie du *catéchisme*, qui rend fort pour les luttes de la vie, ferme pour persévérer, et félicite les parents qui confient leurs enfants au Pensionnat S^t Louis où ils trouvent un aumônier dont le plus grand bonheur sera de faire de ces chers enfants de vaillants chrétiens.

Retenons encore ce conseil éminemment pratique : Enfants, voulez-vous ne pas oublier ce que vous avez appris, voulez-vous même continuer à vous instruire ? Conservez vos livres scolaires, mais ne les laissez pas moisir au fond d'une armoire : de temps en temps, ayez le courage d'y jeter les yeux.

Suit, un peu monotone, la Distribution des prix, heureusement entrecoupée de deux monologues :

La Fête de papa François et *Un nouveau venu à la Pension*, ce dernier très bien enlevé, cependant que, par intervalle, la Musique du Patronage fait entendre Les Binious du Finistère, qui charment toujours des oreilles bretonnes.

Mentionnons pour mémoire quelques récompenses accordées aux élèves du pensionnat et les succès par eux obtenus dans les divers examens.

Ont obtenu : 1^{er} Le *Prix d'Honneur*, accordé par les anciens Elèves :
1^{er} Cours : Yves Sizun de Châteauneuf ; 2^e Cours : Jean-Marie Férézou, d'Argol, et Pierre Guédès de Châteaulin ;

2^e Le prix de Catéchisme de Persévérance donné par M. l'Aumônier :
1^{er} Cours : 1^{er} Prix, Jean Le Quéau, de Châteaulin ; 2^e Prix, Jules Guizien, de Douarnenez ; 3^e Prix, Stanislas Le Dreff, de Landerneau ;

2^e Cours : 1^{er} Prix, Jean-François Nest, de Saint-Ségal ; 2^e Prix, Guillaume Dennielou, de Dinéault ; 3^e Prix, Jean Riou, de Rosnoën.

3^e Des prix ont été accordés à 9 élèves par l'Association bretonne :
Stanislas le Dreff, de Landerneau ; Yves Sizun, de Châteauneuf ; Pierre-Marie Colléter, de Plougasnou ; Louis Cornec, de Quimerc'h ; Guillaume Haiscoët, de Dinéault ; Jean-François Hétet, de Logonna-Quimerc'h ; Hervé Hénaff, de Quéménéven ; Jean Nédélec, de S^t Ségal ; Gabriel Haiscoët, de Dinéault.

Sur 5 candidats présentés, 3 ont réussi aux examens du Brevet élémentaire :

François Himidi de Briec, Stanislas Le Dreff de Landerneau et Jean Le Cœur de Douarnenez.

3 élèves se sont présentés au Certificat d'études officiel sur la demande de leurs parents, et ont réussi. Ce sont : Raoul Avan, Henri Crenn et Pierre Gourlay de Châteaulin.

(*) Kerbiriou.

Ont obtenu leur Diplôme d'agriculture :

Sébastien Ménez, de Rosnoën ; Yves Le Moal, de Dinéault ; Charles Marc de Plomodiern.

Enfin 25 élèves, ont obtenu leur Certificat d'agriculture :

Louis Avan, de Plomodiern ; Joseph Blouet, de S' Coultitz ; Jean-Pierre Bourveau, de Cast ; Henri Crenn, de Châteaulin ; Emile Brest, de Quimerc'h ; Hervé Denniérou, de Dinéault ; Michel Denniérou, de Dinéault ; Jean Dreff, d'Argol ; François Gouzien, de Landrevarzec ; Gabriel Hascoët, de Dinéault ; Hervé Hénaff, de Quéménéven ; Yves Jamet, de Gouézec ; Pierre Louboutin, de Ploéven ; Louis Manis, de Châteaulin ; Jean Mao, de Plomodiern ; Gabriel Moal, de Dinéault ; Jean-Pierre Moal, de Trégarvan ; Jean Nédélec, de S' Ségal ; Jacques Poquet, de Plomodiern ; Joseph Poquet, de Plomodiern ; Jean Rolland, de Logonna-Quimerc'h ; Jean-Louis Saliou, de Lopérec ; Yves Suignard, de Châteauneuf ; François L'haridon, de Lothey ; Emile Tirilly, de S' Ségal.

C'est un beau couronnement, n'est-ce pas, chers enfants, de votre application durant l'année scolaire. Espérons que l'année prochaine sera la digne émule de sa devancière et que de nouveaux succès correspondront encore à vos efforts.

Et maintenant, chers amis, jouissez du repos justement mérité par une année de labeur, et passez chrétiennement de bonnes et joyeuses vacances.

P. H.

Au Pensionnat St Joseph

24 Juillet. C'est la date qui, en cette année 1905, prélude aux joyeuses semaines des vacances. Cinq heures sonnent au joli clocher de notre coquette église, et la foule qui remplissait la salle du Patronage Jeanne d'Arc s'écoule lentement. Plusieurs ont les yeux encore humides de larmes, et les mâles visages de nos Bretons restent empreints de cette mélancolie qui fait, dit-on, le fond du tempérament celtique.

« Les Bretons de l'Armorique

« Ont l'humeur mélancolique,

« On n'a jamais su pourquoi. »

Les Sœurs de la Plaine pensent-elles comme le poète Rennais ? Est-ce pour cela qu'à l'occasion de leur Distribution elles aiment à faire représenter un drame plutôt qu'une comédie ? Peut-être. En tout cas, nous ne saurions leur en vouloir puisque le pensionnat Saint-Louis se réserve de nous égayer au mieux. Oh ! les bons gros rires qu'ont éveillés là-haut, ce matin encore, les acteurs de la jolie farce intitulée : « Salsifis » ! ... Donc, après avoir ri à leur aise sous la verve joyeuse de leurs fils, nos amis n'ont pas trouvé mauvais de verser cet après midi une larme ou deux sous le talent dramatique de leurs filles. Vraiment il fallait sur sa sensibilité un empire dont peu sont capables pour ne pas s'attendrir au sort de ces charmantes petites Gauloises, Pollionne, Amiane, Azellie, emmenées avec Anicetta, leur mère, en esclavage à Rome, après la conquête de la Narbonnaise.

Récemment converties à la foi chrétienne et baptisées à l'insu de leur mère, elles montrent dans la demeure de Vénéria, la patricienne, despote et cruelle comme un César, sous la férule barbare d'Urso, l'inférieure prêtresse des nuits, une intrépidité digne d'être couronnée par le martyr. Le martyr, c'est là en effet qu'aboutit l'œuvre de Jean Grech ; c'est là que

s'épanouit la foi généreuse des trois enfants, sur les lèvres desquelles nous avons cueilli tant de mots fiers et chrétiens qui trouvaient — les applaudissements l'ont prouvé — une si heureuse application à notre époque. Car les persécuteurs revivent, elles se rééditent les listes de proscriptions et le jour vient peut-être où Dieu demandera à ses fidèles le témoignage de leur sang.

« Amen, répond une voix amie qui vient surprendre ma plume, Amen et vivat Christus jusqu'à la mort ! ». C'est le cri qu'ont jeté bien souvent aux échos de la salle les jeunes héroïnes de la pièce et après elles toutes les esclaves de Vénéria que leur exemple a converties. Il nous a été doux de voir, après la mort de ses trois enfants, la fière et vindicative Anicetta revenir, affranchie de toute rancune, pardonner à son tour au despotisme et à la cruauté de Vénéria, déclarant qu'elle ne veut plus qu'une chose : vivre en chrétienne dans cette ville de Rome où ses enfants sont morts en martyres.

Croyez bien que la patricienne elle-même eût été la première vaincue dans cette lutte héroïque du christianisme contre le paganisme si l'auteur n'avait dû compter avec les règles de l'art. Aussi quelle violence n'a pas dû se faire la jeune actrice pour rester dans son rôle ... pour empêcher les larmes d'inonder son visage, l'émotion d'étouffer sa voix. N'en était-il pas ainsi de cette pauvre Urso, condamnée à être jusqu'au bout un monstre à face humaine ? ... Bravo, enfants ! Bravo, bacchantes ou corybantes qui veniez à propos par vos chants de fête et vos danses légères, égayer la scène et rasséréner les spectateurs ; Bravo, douces et vaillantes martyres, fleurs sanglantes de ce fier et grand pays gaulois ! Vous nous avez donné un spectacle réconfortant, j'allais dire sanctifiant, car on se sent devenir meilleur en vous écoutant, en vous applaudissant.

Mais je me hâte de dire que tout n'était pas triste à la Fête du pensionnat S' Joseph. Voyez plutôt ce joli parterre des tout petits, groupés en deux camps autour de la Fée Joyeuse, qui vient de faire son entrée sur la scène, suivie de la plus gracieuse des escortes. Pages et suivantes sont là, tout pimpants, tout charmants et empressés à admettre dans leur aimable compagnie fillettes et garçonnets si, parmi eux, la Fée Joyeuse ne trouve ni menteurs, ni gourmands, ni ... paresseux. Hélas ! qui donc, à la veille des vacances serait disposé à apprendre que deux et deux font ... font ... que Maître Corbeau sur un arbre perché tenait en son bec, en son bec ... que deux poules et trois lapins ont ensemble tant de pattes et d'oreilles ? Aussi à l'interrogation de la Fée, bambins et bambines baissent la tête, résignés à ne devenir ni pages, ni suivantes dans le royaume enchanté de la plus charmante des reines.

Mais voici un petit homme qui plaide à propos la cause de ses camarades, avouant sans détour que c'est lui qui vient de conseiller à la troupe infantine de travailler à ... ne rien faire ... Les Fées pour l'ordinaire sont clémentes, mais lors même que la nôtre eût oublié de l'être, les jeunes adeptes de la paresse eussent été absous, car l'aimable et digne Président de la Fête, M. le Chanoine Abgrall, se fait hautement, après M. Emile Faguet, l'avocat de la flanerie en temps de vacances. Ecoutez d'ailleurs comment M. le Président entend la chose. « Flaner, dit-il en substance, ce n'est ni tuer le temps, ni bayer aux corneilles, flaner, c'est observer. Et voilà comment notre poète le plus populaire, la Fontaine, fut un grand *flaneur*, oubliant volontiers les lois de l'étiquette, laissant les beaux esprits de son temps pester sur sa paresse et son nonchaloir, et assistant, quand l'occasion s'en présentait, à l'enterrement d'une fourmi.

Vous aussi, mes Enfants, a ajouté l'orateur, pendant vos vacances observez et admirez. Ici, à Châteaulin, quel cadre ravissant vous avez à contempler, du sommet de la montagne Banine sanctifiée par la retraite de votre glorieux patron, Saint Idunet, du plateau où se dressait jadis le château seigneurial, du pied du Calvaire de Notre-Dame ! etc... Et celles d'entre vous qui habitent Plomodiern graviront les pentes du Menez Hom et découvriront de ces hauteurs un pays immense et combien beau !

Ces derniers mots révèlent un des attrait de l'orateur ; mais qui donc ferait un crime à M. le Chanoine Abgrall d'être un des archéologues les plus distingués de notre vieille Bretagne ? Quant à nous, c'est avec la plus vive gratitude que nous avons écouté, admiré, applaudi ce discours, et nous savons qu'il a trouvé chez tous les assistants, parents et enfants, chez ces derniers surtout, de sympathiques échos. Merci encore, M. le Chanoine : vous avez fait œuvre d'apôtre en cette circonstance, si chacun de nos petits Bretons, si chaque jeune Bretonne peut se convaincre une bonne fois

« Que rien ne vaut son pays, que rien ne vaut la Bretagne. »

Vous aurez épargné aux dignes pasteurs de certaines paroisses bien des douleurs et à des familles bretonnes que l'émigration jette loin du pays, bien des souffrances et d'amers regrets.

Il faut finir, et je n'ai pas tout dit. D'un seul trait de plume je souligne, car elle le mérite, cette touchante actualité « La Messe en mer » de Botrel. Notre barde si populaire et tant aimé eût été fier sans doute d'entendre une belle voix d'abbé faire la riposte. Avec maint spectateur, il eût interrogé les tribunes où l'abbé se dissimulait ; avec tout l'auditoire, il eût frémi en songeant aux réalités de demain.

Mais quels chauds encouragements n'eût-il pas donnés à son jeune interprète du mot de la fin, à ce vaillant petit officier de hussards qui a jeté à l'assistance avec un tel brio que plusieurs se demandaient : « A-t-il vu Botrel déclamant ses vers ? » les vibrants couplets intitulés : « Sursum Corda ».

Restons sur ce cri d'espérance et disons à notre tour :

« Sursum Corda ! Désespérance

« N'est pas un mot français, morbleu !

« Moi, j'espère en la France

« Comme j'espère en Dieu.

L'espace nous manque pour citer les noms vainqueurs qui, entre temps, ont été proclamés du haut de l'estrade. Mentionnons seulement les Elèves qui ont remporté les prix de concours trimestriels. Ces luttes ardentes où parfois deux champions ont triomphé ensemble donnent le résumé exact du travail de l'année.

Cours élémentaire, 1^{re} année : Prix : Marie Labat, de Dinéault.

Cours élémentaire, 2^e année : Prix : ex æquo : Eugénie Blouet, de St Coultiz et Marie Brélivet, de Plomodiern.

Cours moyen, 1^{re} année : Prix : Marie-Anne Bothorel, de Cast.

Cours moyen, 2^e année : Prix : ex æquo : Marguerite Carduner, de Scaër et Louise Milin, de Châteaulin.

Cours supérieur : Prix : Anna Le Moal, de Plomodiern.

Cours préparatoire aux examens du brevet : Prix : Anna Briand, de Plomodiern.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents sachez tous que la **POUDRE VITALE vous guérira parce-
qu'elle vous donnera avec du sang la **Force et la Santé.****

*La boîte : 4 fr. 50, la demi-boîte : 2 fr. 50. En vente à CHATEAULIN,
Pharmacie LAZENNEC.*

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Le temps de la moisson n'est pas sans apporter quelques craintes à notre sollicitude pastorale. Tous seront-ils fidèles à garder dans le repos et la prière le respect du Saint Jour Dominical ?

Le prétexte sans valeur du battage va-t-il trouver des maîtresses de ferme assez peu scrupuleuses pour manquer au grand devoir des jours d'abstinence, le vendredi et la vigile de l'Assomption, et préparer des aliments gras à leurs ouvriers ? Comme il faut qu'un chrétien soit sourd à l'appel de sa foi, pour oser sans raison valable, enfreindre la loi de Dieu, alors que Dieu vient de le bénir en lui donnant l'abondance des fruits de la terre ! Heureusement qu'ils sont rares parmi nous ceux qui donnent ainsi scandale. Mais un seul mauvais exemple peut être contagieux ; et tous doivent renouveler des résolutions d'autant plus fermes, que les lois de la Religion sont plus méconnues autour d'eux.

La belle et pieuse procession du 15 août s'est déroulée dans nos rues à faire la joie des anges, et à attirer sur nous un regard de bienveillance maternelle de la part de la T. Sainte Vierge. Si les fêtes de Quimper et les pardons nombreux autour de nous avaient pour ainsi dire vidé nos demeures, il en restait assez pour remplir pieusement nos églises et former des rangs pressés autour de nos saintes bannières et de nos saintes images.

La bannière Paroissiale était portée par M. M. Nicolas Scao de Plac-ar-Foar, et Pierre Le Gars de Prat-bihan.

Un groupe nombreux d'enfants des écoles chrétiennes et de jeunes filles de la Persévérance venait ensuite, puis les deux séries des Enfants de Marie, la première, portant la bannière de la Vierge, les 28 autres, vêtues de blanc et accompagnées d'autant de petits anges porteurs de ruban, se partageaient l'honneur de prêter leurs épaules au doux et cher fardeau de la statue de leur Mère.

Sainte Anne venait ensuite, portée par M^{mes} Hétet et Gloaguen, de la Ville, Guillou de Kergudon et Moreau de Lezabannec-Izela ; puis par les épouses de nos fabriciens de l'année : M^{mes} Daniélou, de la Ville ; Pelliet, de Prat-guivarc'h ; Goasguen, de Lézabannec ; et L'haridon, du Leg.

Il nous est doux de constater la fidélité des porteurs et porteuses de ban-

nières et statues, à venir communier, pour se rendre plus dignes de l'honneur que l'Eglise leur accorde, et apporter ensuite une offrande qui est un témoignage de reconnaissance et de confiance à l'égard de la Sainte Vierge, de Sainte Anne, et de leurs saints protecteurs.

†

Le mois de Septembre s'ouvre par la célébration du Grand Pardon de N. Dame de Châteaulin. L'officiant sera cette année M. Cozic, le vénéré curé Doyen de Lesneven, ancien vicaire de la Paroisse, M. Jézéquel, vicaire de Plomeur, ancien collègue de M. Boulic, donnera le sermon de la grand messe.

Puis dans le courant du mois, il nous incombera une mission pleine de tristesse. La *séparation*, — cette persécution déguisée, ce vol manifeste des ressources du culte — inventée par une poignée de sectaires et arrachée bientôt à une Chambre et à un Sénat sans énergie et sans conscience va imposer, sans diminuer d'un sou les impôts de l'Etat, de nouvelles responsabilités aux chrétiens, c'est-à-dire à tous nos paroissiens. Les ressources enlevées au culte par cette *séparation*, montent pour le seul diocèse de Quimper, au chiffre de 456900fr, qu'il faudra remplacer par des souscriptions de famille. En évaluant la part contributive qui incombera à chaque paroisse, elle doit être établie sur le chiffre de 0,60 par habitant c'est-à-dire un *sou* par mois. De ce chef, les souscriptions par lesquelles Châteaulin est appelé à coopérer aux frais du culte catholique dans le Diocèse, doivent fournir à l'Evêché une somme annuelle de 2324fr.

Voilà comment la haine anticléricale et spoliatrice de quelques forcenés, sans dégrever d'un centime les impôts, aboutit à des charges qui ne sont que la compensation d'un vol caractérisé.

A.

Sommaire des Instructions sur le CREDO

(suite)

1° Après avoir écarté les objections faites, sans fondement sérieux, contre la *foi*, il est bon d'étudier par quels degrés l'âme monte à l'acte de foi : ce qui dans l'acte de foi, est de domaine de la *grâce*, c.-à-d. un pur don de Dieu, et ce qui, comme préparation, appartient à la raison humaine.

Remarquons tout d'abord que le chrétien a reçu à son baptême le germe de la foi et de toutes les vertus. Au premières lueurs de son intelligence, au premier éveil de son cœur, la grâce divine préside et lui rend facile le contact avec les vérités surnaturelles. La grâce est maîtresse en lui, et, selon le langage du Saint Concile du Vatican, l'Esprit Saint éclaire son intelligence, agit sur son cœur et y verse une disposition suave à adhérer à la vérité divine. C'est un peu comme pour sa langue maternelle, qu'il a apprise dès le berceau. M. Jourdan *faisait de la prose sans le savoir*, tandis qu'un étranger, pour apprendre une langue, doit se soumettre à un travail long et pénible, d'exercices d'analyse grammaticale et logique.

Voilà qui explique combien différente est la situation du chrétien et celle de l'incrédule, par rapport à l'acte de foi : le premier est enveloppé de surnaturel et s'y élance à coups d'ailes rapides. Le second ne sort que

graduellement de l'obscurité, et ne s'avance qu'à pas comptés jusqu'à la pleine lumière.

Le 1^{er} acte d'acheminement vers la foi peut s'énoncer par la proposition suivante : *si Dieu parle, je dois croire à sa parole*. Pour l'homme qui n'est que sur le chemin de la foi, qui admet cependant l'existence de Dieu, sa droiture naturelle le portera à adhérer à cette proposition. Mais comme elle suppose une action divine exercée : *la parole de Dieu*, et d'autre part, une disposition de dépendance vis à vis de la vérité première, elle ne sortira du raisonnement humain, pour devenir le pieux mouvement d'adhésion dont parle la Théologie, qu'avec le secours d'une grâce d'illumination et d'influence mystérieuse de l'Esprit-Saint.

On ne peut donc dire : *si Dieu parle, je dois croire à sa parole*, sans une grâce d'en haut.

2° Maintenant il s'agit d'un second pas à faire : *Dieu a-t-il parlé ?* Ceci est du domaine de la raison seule, car il s'agit d'un *fait* qui doit apporter avec lui ses preuves, et ces preuves doivent conclure à la réalité de la parole divine, conduire l'intelligence à un jugement ferme : il est certain que Dieu a parlé, il faut de toute évidence accorder créance à cette parole.

3° Mais il faut aller plus loin, et produire un jugement pratique. Il ne suffit pas de dire que la parole est bien de Dieu, qu'elle est évidemment croyable, et qu'il faut y donner son adhésion. Les démons vont jusque là et les impies à leur suite. Seulement ils s'arrêtent, les uns pour grincer des dents, les autres pour reculer devant une adhésion du cœur qui les forcerait à changer leur conduite et à vivre en conformité avec la parole de Dieu.

La grâce frappe à la porte : crois donc ! Vais-je ouvrir ? Je puis résister à cette grâce qui m'est accordée. Alors je suis coupable, et mon incrédulité devient un véritable crime, comme l'était le péché des pharisiens en face des miracles de l'aveugle-né guéri par Jésus. Ils font une enquête prolongée, minutieuse. C'est vraiment un aveugle-né, et il voit maintenant ! Ils entrent dans tous les détails pour contrôler le fait, et devant l'évidence ils se fâchent, résistent, entrent en fureur, tandis que le miraculé mis en face de son Sauveur croit et adore. Si mon cœur est humble, s'il est pur, s'il sait prier, je dois dire la parole du père du Démoniaque dans l'Evangile : Je crois, Seigneur, aidez la faiblesse de ma foi ! C'est alors le triomphe de la grâce et la lumière à flots dans mon âme.

(à suivre)

Deux faveurs accordées par Notre-Dame de Châteaulin

En 1856, M. Durand, curé de Châteaulin, dans une lettre adressée à M. l'abbé du Marhallach, raconte deux faveurs obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Châteaulin et dont il fut témoin.

« En 1821, pendant qu'on réparait l'ancien pont, dont une arche avait été emportée par le courant de la rivière, Marie-Anne Riou, dite Marie-Anne Soroden, épouse de François-Marie Kerbaul, maçon, tomba d'une hauteur de cinq mètres dans la rivière qui coulait dans ce moment comme un torrent, tout le monde la croyait perdue. Averti par les cris : « une personne

à l'eau » ! je lui donnai l'absolution sans la voir. Par une circonstance providentielle, un câble de 30 mètres de long, jeté peu auparavant par les ouvriers dans la rivière pour être lavé, fouettait violemment la surface de l'eau par la force du courant. Plus heureusement encore, cette corde, on ne sait comment, s'entortilla autour d'une des jambes de la femme, qui put par ce moyen être retirée de l'eau. Elle avait perdu connaissance, mais elle revint à elle tôt après et je l'accompagnai jusqu'à chez elle où elle me dit qu'en tombant elle s'était recommandée à Notre-Dame de Châteaulin. »

Près de vingt ans après, en 1840, « Marie-Louise Richard, fille de Louis et de Marie-Louise Maujour, âgée de 9 ans, tomba dans l'étang supérieur du moulin du Roi, pendant que le moulin fonctionnait ; elle passa de l'étang, par la vanne, dans un canal en bois de 14 mètres de longueur sur 0^m.30 de largeur, jusqu'à la première turbine ; de cette turbine, elle est passée dans un autre canal en bois de 7 mètres de longueur ; de ce canal, elle a été jetée dans un aqueduc de 30 mètres de longueur sur 0^m.70 de largeur et 1 mètre de hauteur, par lequel elle a été projetée à la rivière qui, heureusement, était basse dans ce moment. L'enfant était vivante et n'est morte que quelques années après, ayant fait sa première communion. Sa mère, l'ayant vue tomber, l'avait vouée à Notre-Dame de Châteaulin, et le fait parut d'autant plus merveilleux que, maintes fois, chiens, cochons et autres animaux tombant dans ce lieu ont été broyés en passant par où cette petite a passé saine et sauve. »

Neubeut comzou divarben ar Bater

(Kendalc'h)

Perac neuze e chom eur beden ker talvoudeg-ze aliez heb an disterra frouez ?

Abalamour n'he leveromp ket mad, pe ne ententomp ket mad awalc'h ar pezh a zo merket enni.

Guelomp eta petra' zo merket e peb goulenn euz ar Bater ?

Hon tad pehini, zo en Env. Setu ar c'homzou kenta euz ar beden disparze. Pebez tra burzudus ! gellout rei da Zoue an hano a dad, ni he grouadurien dister ha didalvez ! Doue eo goulscoude a lavar d'eomp rei d'ezhan an hano-ze.

Perac e c'halvomp ni Doue hon Tad ? Bez oa hanoiou a voalc'h a hent all da rei da Zoue. Doue, ouspen ma zeo hon Tad, a zo ivez hor roue, hor barner, hor mestr souverén. Euz an hanoiou-ze, an hano a dad a zo bet dibâbet gant hor Zalver abalamour e ma ar c'harantzussa dioutho. C'hoant e doa da lakat ac'hanomp da gaout fizians e madelez an aotrou Doue. Eur bugel, peurvuia, e deus esper mad e selaou he dad he c'houlenn, hag an tad, euz he gostez, a zo atao prest da entent euz he vugale, ha da ober plijadur d'ezho. Doue e deuz evit he grouadurien ar memez karantez eged eun tad evit he vugale, eur garantez brassoc'h zoken, p'e guir dirazhan tadou ar bed-ma ne veritan ket an hano caër-ze.

Doue a zo hon tad, mes e pe seurt doare ?

(a) *Abalamour m'e deuz hor c'hrouet.* Doue e deus hor c'hrouet evel ar guez, al lapouset, an anevaled, hag an oll draou all. Mez e touez an oll

grouadurien, an den ebken, hervez comz ar C'hrouer he unan, a zo bet great dioc'h patrom Doue, hag hevel anezhan. An abostol sant Paul a lavar d'eomp ivez e m'aomp euz vouen an aotrou Doue : « *Ipsius et genus sunus.* »

(b) *Abalamour, goude hor bezalaket er bed, Doue hon dalc'h er vuez hag a veil varnomp.* Rei a ra d'eomp ar iac'hed, hor bevans. Peb hini ac'hanomp e deuz eun ael evit he viret euz an drouc hag euz ar pec'hed. Doue a lavar dre ginou ar prophet Isai : « *Eur vam ne hell ket dizonch he bugel, dilezel ar frouez euz he c'hof, mes kentoc'h goulscoude e rafe eur vam andra-ze eged na deufen da an kounac'hal va c'hrouadurien.* » O c'houarn ar bed dre he *Broidans*, o kemer soursi a c'hanomp, o rei d'eomp bevans ha guiscamant, hag an traou-ze, en despet d'hor pec'hejou ha d'hon fallagriez, Doue a ziscouez e ma evidomp eur guir dad.

(c) *Abalamour dre ar Vadiziant omp deut da veza he vugale eur vech mutoc'h.* Ar sacramant-ze e deuz tenet a c'hanomp euz sclavaj an droucsperet, ha great a nevez bugale da Zoue. Hag er fesoun-ze, Doue zo cant kuech hon tad, pe guir kenaliez tro ma collomp, dre ar pec'hed, ar vuez dreist natur a zo enomp. Doue a zo prest d'he rei d'eomp adare dre sacramant ar *Binijen*.

E meur a zoare eta ezomp bugale da Zoue, ha meur a abec hon deuz da rei dezhan an hano caret a dad. Mes atao, leveromp an hano-ze gant ar brassa respet, gant ar brassa doujans.

(Da gendelc'h er)

L'HOSPICE DE CHATEAULIN

(suite)

La guerre de 1870 enleva à l'Administration le loisir de se livrer à ces mesquines tracasseries. Dans les calamités on a recours aux Religieuses, car elles ne comptent jamais avec leur dévouement. On remet à plus tard à se venger de leurs bienfaits.

Loin de diminuer la petite communauté de l'Hospice, on lui fit appel pour le soin des blessés de l'« année terrible ». On demanda même à la Maison-Mère une religieuse de plus pour prendre la direction de l'Ambulance installée dans les bâtiments neufs de la salle d'Asile, et ce fut la *Sœur S^t Servais* qu'on envoya panser les plaies de nos pauvres soldats.

A cette époque avaient déjà été inaugurées les nouvelles salles qui servent actuellement de dortoirs aux vieillards, et pour couvrir la dépense de cette construction, on vendit une parcelle de terre située auprès du bourg d'Ir-villac.

En 1879, Madame Baltzer, voulant perpétuer le souvenir de son fils mort Sous-Préfet de Châteaulin, fit à l'Hospice la fondation d'un lit pour les Tuberculeux. Elle affecta à cette bonne œuvre la somme de 7300 fr.

Les ressources naturelles de l'Hospice s'accrurent encore en 1895 par la généreuse offrande d'un homme de bien dont le nom est vénéré à Châteaulin : M. Lacoste donna une somme de 7300 fr, plus la propriété d'une prairie nommée Foënnec-en-Toc'h.

Après trente-trois ans de dévouement aux vieillards confiés à ses soins, mourut en 1891 la 3^e supérieure des Religieuses de l'Hospice : S^t *Sainte Catherine*. S^t *Thérèse du Sacré-Cœur* reçut la mission de continuer son

œuvre, avec le concours de S^r Angélique de Jésus. C'est la quinzième année qu'elles accomplissent leur œuvre auprès de nos vieillards, secondées par le zèle de S^r Edmond-Marie, si aimée de nos chers petits enfants.

Que Dieu les garde longtemps toutes trois parmi nous, pour le plus grand bien de nos malades visités, et des Vieillards hospitalisés !

FIN.

CURÉS DE CHATEAULIN

depuis la période révolutionnaire jusqu'à nos jours

(Suite)

Cependant Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, député du Clergé du Léon à l'Assemblée nationale, venait d'être élu par le peuple comme évêque de Quimper. (29 nov. 1790.)

Il appela M. le Coz à Quimper en qualité de vicaire épiscopal et de directeur de Séminaire. (oct. 1791.) Pendant toute la Révolution, il demeura attaché au parti constitutionnel ; membre du presbytère sous Audrein, il assistait au synode tenu par lui à la cathédrale le 15 Juillet 1800. Au moment de la réorganisation ecclésiastique après le Concordat, il fut choisi par Mgr André comme un des prêtres constitutionnels susceptibles d'occuper une cure inamovible, car le premier Consul exigeait que, dans la distribution des postes importants, on nommât, dans une proportion à peu près égale, les prêtres constitutionnels et les prêtres demeurés fidèles. Parmi les premiers, M. le Coz était naturellement tout indiqué par sa science, sa conduite d'cente pendant la Révolution et aussi par une bonne foi invraisemblable, qui l'empêchait de voir la gravité de l'erreur dans laquelle il était tombé ; on en verra la preuve dans la lettre suivante écrite en 1807 ; elle nous montre jusqu'où pouvaient mener les idées gallicanes poussées à leurs extrêmes conséquences et nous permettra de juger avec quelque commisération de l'état d'âme d'un prêtre constitutionnel voulant concilier ses préjugés avec le cri de sa conscience.

« Carhaix, 5 Août 1807.

« Monseigneur. A Carhaix, M. Desmoulins me dit, avec toute la douceur et l'amitié possibles, que je ferais très bien de me soumettre aux décisions du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France ; que par là je complèterais la bonne œuvre de ma soumission au Concordat ; que ce serait chose très agréable à votre Grandeur ; que je pourrais bien alors obtenir mon retour à Quimper et y être placé avantageusement selon mes désirs. Il ajouta que vous ne l'aviez point engagé à me faire cette ouverture ; qu'il ne s'y était porté que par l'amitié qu'il avait conservée pour moi ; que M. Le Gac, que M. Le Coz, de Besançon, avaient fait leur soumission. J'ai écrit à M. l'Archevêque de Besançon pour m'informer du fait qui le concerne. Il me répond : « Dites à M. Desmoulins que je suis affligé qu'il « fasse courir à mon sujet des bruits aussi calomnieux ». Il ajoute : « Mon « séminaire a quatre-vingts élèves, dans peu il en aura le double. Il m'y « manque un professeur, venez-y, je tâcherai de vous rendre ici la vie « la plus agréable. La paix règne dans mon diocèse. Vous l'y affermirez « encore ».

« Je vous l'avoue, Monseigneur, voilà une tentation bien forte pour moi. J'ai besoin de votre secours pour n'y pas succomber ; il est si doux pour un prêtre d'être bien placé dans le cœur de son Évêque ! Dans le Finistère, il me sera désagréable de penser que j'offrirai toujours dans ma conduite passée un obstacle aux vues de bienfaisance que vous pourriez avoir pour moi ! La *vie la plus agréable* pour moi serait d'être à Quimper, jouissant de l'entière estime et de l'amitié sincère de mon Évêque, jouissant de la liberté de travailler selon nos forces à former des élèves pour l'Église, avec les moyens de satisfaire au désir ardent que j'ai de concourir au renouvellement des études ecclésiastiques, bref avec un canonicat.

« Je suis ce que j'ai toujours été, soumis de cœur, avec vénération profonde, au chef visible de l'Église, toujours soumis à ses décisions sur le dogme, lorsqu'elles ont été revêtues des conditions nécessaires pour un jugement dogmatique, ainsi qu'à ses règlements sur la discipline, lorsqu'ils ont paru avec l'approbation du Gouvernement et la sanction des Évêques. Quant aux décisions de Pie VI et de Pie VII, je ne les ai jamais vues et il est assez inutile de me les envoyer ; car si elles ont reçu l'*exequatur* du Gouvernement je m'y soumetts comme tout prêtre français doit le faire, c'est-à-dire en tout ce qui n'est pas contraire aux droits essentiels de la puissance civile, aux maximes, franchises et libertés de l'église gallicane. Mais sans vérité tout est vanité. La sincérité chrétienne me commande donc de déclarer que par là je n'entends pas du tout reconnaître que les Évêques reçoivent leur juridiction du Pape ; c'est, dit Bossuet, une extravagance à bannir des écoles chrétiennes, ni que la Constitution civile du Clergé ait été schismatique, puisqu'elle imposait aux Évêques la nécessité d'être unis au Saint-Siège ; ni qu'elle ait été hérétique, puisque l'Église n'a point décidé cela et que je n'ai pu y apercevoir d'hérésie ; ni que j'aie été un mauvais catholique puisque, deux fois, j'ai sacrifié ma fortune, et qu'une fois j'ai pensé sacrifier ma vie pour défendre l'Église catholique ; ni que j'aie été un vil intrus, puisque je n'ai pris aucune place sans autorité crue légitime ; puisque j'ai pensé périr de douleur quand je me suis vu forcé par l'obéissance de revenir à Quimper prendre des places laissées vides par des confrères chéris ; puisque j'ai toujours soupiré après le moment de leur retour, pour leur rendre leurs places.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

- 41. — Jeanne-Marie Nédélec, Quai Carnot, fille de Vincent Nédélec et de Marie-Anne Caugant, *parrain* : Yves Férec, *marraine* : Marie-Jeanne Nédélec.
- 42. — Pierre Mocaër, Grand'ruc, fils de Zacharie et de Marguerite Herry, *parrain* : Guillaume Mocaër, *marraine* : Marguerite Couchouren.
- 43. — Marie-Ange Corcuff, Quai de Brest, fille de Aimé et de Jeanne Joncour, *parrain* : Pierre-Marie Joncour, *marraine* Adèle Le Nir.
- 44. — Etiennette-Françoise-Marie Bretault, Quai Carnot, fille de Marie-Victor-Gabriel et de Augustine-Françoise-Marie Piébourg, *parrain* : Monsieur Georges Doullay, *marraine* : Dame Marie Bretault.
- 45. — Marguerite-Marie Le Goff, Pors-Clos, fille de François et de Marie-Anne Le Berre, *parrain* : Louis Quelven, *marraine* : Marguerite Garo.
- 46. — Joseph-Auguste Pavis, Kerguestec, *parrain* : Auguste Brault, *mar-*

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Monsieur Cozic, Curé-Doyen de Lesneven, en nous quittant le soir de notre grand Pardon qu'il avait présidé, nous exprimait son contentement de s'être retrouvé dans cette paroisse qu'il avait quittée depuis bientôt 30 ans, et d'avoir pris part à cette solennité dont le caractère pieux l'a vivement touché.

Nous étions d'autant plus heureux de ses paroles que nous craignons un peu la comparaison qu'il pouvait faire entre les admirables démonstrations religieuses des grands Pardons du Léon, et particulièrement du Pardon de Lesneven, avec ses masses compactes d'hommes, ses confréries, sa musique du Patronage, et notre modeste procession de Châteaulin, sans musique autre que celle des orgues de barbarie d'alentour, avec son groupe recueilli, mais relativement peu nombreux de chrétiens fidèles, alors que les foules étaient attirées ailleurs par des divertissements profanes qui n'existaient pas du temps qu'il était vicaire parmi nous.

C'est devant une assistance débordant sur le pavis qu'à la grand messe, M. Jézéquel, vicaire de Plomeur a célébré les grandeurs, la puissance et la bonté secourable de Notre Dame. L'onction de ses paroles pénétrait toutes ces âmes, et y versait l'amour et la reconnaissance envers leur divine patronne.

Sur le parcours de la Procession, à la tête de laquelle la bannière de la Paroisse était portée par MM. Riou de Rostomic et Dagorn de Kerc'huibu, les *Pardonneurs* se recueillaient, et pas un signe d'irrévérence n'est venu attrister les pieux fidèles.

Mesdames Cornec, de Penn-ar-run, Avan, de Penn-ar-c'han, Moulin, de Pennenez, G. Le Doaré de Ti-glas, avec lesquelles alternaient M^{mes} Ch. Pichon, L. Gourtay, Latreille, et M^{le} Cœuruff, portaient la statue de N. Dame. Sainte Anne n'a pas été si honorée par les dames désignées comme porteuses. Deux sur huit se sont seules présentées : Mesdames Le Bihan et Le Corre. On nous a dit que les personnes qui ont des commerces peuvent difficilement quitter leurs affaires à pareil jour. Nous sommes reconnaissant qu'on ait attiré notre attention sur ce point. Mais nous profitons de la circonstance pour adresser une prière aux personnes qui seront désignées, selon la louable tradition, au pieux honneur de porter les statues vénérées. Si elles sont empêchées, qu'elles veuillent bien prier une parente, une amie, de les représenter dans cet acte de religion et pour faire l'offrande en leur nom. Ainsi elles ne seront pas privées du mérite de la bonne œuvre.

raine : Jeanne-Marie Hascoët.

47.— François-Marie Gadel, Grand'rue, fils de François et de Anna Hascoët, *parrain* : François Gadel, *marraine* : Henriette-Marie Giner.

48.— Louis Poulmarc'h, Quai Carnot, fils de Jean et de Anne-Marie Capitaine, *parrain* : Thomas Capitaine, *marraine* : Anna Poulmarc'h.

49.— Jean-Gabriel Lamballe, Rostomic Vihan, fils de François et de Marie Poquet, *parrain* : Jean Lamballe, *marraine* : Marie-Anne Poquet.

50.— Corentin Favennec, Péren, fils de François et de Marie Moal, *parrain* : Corentin Favennec, *marraine* : Marie-Anne Morvan.

51.— Jeanne-Anne-Marie Cornic, Grand'rue, fille de Jean et de Marie-Anne Morvan, *parrain* : Mathieu Cornic, *marraine* : Jeanne Briand.

52.— Marie-Françoise Bourveau, Lindour, fille de Pierre et de Marie-Yvonne Dhervé, *parrain* : François Dhervé, *marraine* : Jeanne-Marie Nicolas.

53.— Marie-Yvonne Garo, Rue Graveran, fille de Pierre et d'Annette Le Borgne, *parrain* : Yves Garo, *marraine* : Marie-Louise L'Haridon.

54.— Marie Le Jollec, Grand'rue, fille de François-Marie et de Marie Mocaër, *parrain* : Yves Le Jollec, *marraine* : Jeanne Le Seac'h.

55.— Marie-Jeanne Mocaër, Quai Carnot, fille de Guillaume et de Louise Pichon, *parrain* : Yves Raison de Cleuziou, *marraine* : Marguerite Baron.

Ondoyé :

9.— Un enfant Le Breton.

10.— Une enfant Gourtay.

11.— Un enfant Comte,

12.— Un enfant Cloarec.

13.— Une enfant Dantec.

Supplément des cérémonies du Baptême :

9.— Jean-Louis-Auguste Le Breton, Châteaulin, fils de Louis-Auguste et de Mathide-Marie-Elisa Lavanant, *parrain* : Jean-Louis Lavanant, *marraine* : Marie-Louise-Angèle Regembach.

10.— Marie-Louise Le Borgne, Kerjean, fille de Guillaume et de Marie-Louise Poulmarch, *parrain* : Yves Poulmarch, *marraine* Marie Foulon.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

19.— Jean-François Le Guern, Châteaulin, et Marguerite-Josephine Fitamant, Châteaulin.

20.— Emile Coignard, Châteaulin, et Marie Lévénez, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

43.— Ernest Kerdrain, Châteaulin, 45, ans.

44.— Jules-Foussaint Loritte, Penn-al-Ien, 59, ans.

45.— Paul-Jean Briand, Châteaulin, 29, ans.

46.— Yves Quilliou, Prat-aval, 56, ans.

47.— Marie-Jeanne Garrec, Rue Notre Dame, 23, ans.

48.— Pierre-Marie Gadal, Rostomic-Vras, 4, ans.

49.— Jean-Marie Le Berre, Rue Notre Dame, 3 ans.

50.— Marie-Louise Garo, Hospice, 78 ans.

51.— Hervé Miossec, Dinéault, 32 ans.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents sachez tous que la **POUDRE VITALE** vous guérira parce qu'elle vous donnera avec du sang la **Force et la Santé**.

La boîte : 4 fr. 50, la demi-boîte : 2 fr. 50. En vente à CHATEAULIN, Pharmacie LAZENNEC.

Nous avons touché le cœur de tous nos paroissiens, et de tous les membres de nos familles qui reviennent à leurs foyers à l'occasion du Pardon de N. Dame, en faisant à nos chers défunts la part de nos prières par le service solennel célébré à N. Dame à 10 h. Ils ont prouvé que notre pensée répondait à leur sentiment le plus intime, en venant en si grand nombre, à notre appel. Et tous sont allés ensuite continuer leur prière et leur entretien avec leurs morts en s'agenouillant sur les tombes de leurs parents.

Malgré l'heure matinale, la procession de la *vraie croix*, jusqu'à la croix de la mission, le 14 Septembre, a été suivie par de nombreux fidèles.

Le 17 nous avons accompagné nos chers Pèlerins de Lourdes jusqu'à la gare, après avoir chanté avec eux les belles prières du départ. Au retour, le samedi, nous nous sommes unis à eux dans notre chère Eglise de N. Dame, à la messe d'actions de grâces célébrée par M. Boulic, pendant laquelle ont retenti les derniers échos des chants de la Grotte de Lourdes. 18 pèlerins de Châteaulin ont accompli ensemble ce saint voyage. Mais d'autres les avaient précédés, portant le chiffre total à 31 pour l'année 1905.

Le mois d'Octobre voit commencer le catéchisme des Enfants. Ceux qui le suivront seront plus nombreux cette année, car outre les deux années ; préparatoires à la première communion les enfants de la 4^e communion s'uniront cette année à ceux de la 3^e et de la 2^e, pour se préparer au Sacrement de Confirmation, qui, dans notre paroisse, n'est conféré que tous les 4 ans.

Nous comptons sur le zèle des parents pour assurer l'assiduité de leurs enfants au catéchisme, et veiller à ce que les leçons soient bien apprises. Nous bénissons Dieu de trouver autour de nous des âmes dévouées qui consacrent le zèle le plus ardent à nous aider, comme catéchistes volontaires des enfants les plus abandonnés ou les plus ignorants.

A.

Au Patronage Jeanne d'Arc

Le 24. Septembre se trouvaient réunis au Patronage Jeanne d'Arc un grand nombre d'amis et de bienfaiteurs de l'œuvre. De Pleyben et des environs, étaient aussi accourus plusieurs jeunes gens ...

Il y avait, en effet, une séance extraordinaire. Outre le beau drame de H. de Bornier : « La Fille de Roland » et la désopilante comédie : « Les deux sourds » qui étaient inscrits au programme, il avait été annoncé que le camarade Robic, avocat au barreau de Lorient, conseiller général du Faouët, prendrait la parole ...

A 4 heures, le rideau se lève, et la représentation commence. Elle est bientôt interrompue ; car l'heure de la conférence est arrivée.

Présenté par M. l'abbé Boulic, directeur du Cercle d'études de Châteaulin, le jeune avocat s'excuse tout d'abord de venir arrêter la représentation d'un des plus beaux drames qui aient été joués sur la scène française.

Puis, après nous avoir montré la déplorable situation dans laquelle se trouve la France, depuis nos désastres de 1870, il nous indique le remède à y apporter. Ce n'est pas par la tête, disait-il, qu'il faut songer à guérir la nation malade, mais bien par le peuple. La tâche la plus urgente qui s'offre à notre activité est de préparer les reconstructions indispensables de demain.

Le camarade Robic nous parle alors du Sillon qui se propose de s'occuper de ces reconstructions, en formant une élite qui accomplisse l'œuvre parallèle de formation et de réorganisation sociales.

L'orateur est ainsi amené à nous entretenir des Cercles d'études où se prépare cette élite et des Instituts populaires qui lui permettent de rayonner sur la masse ...

Après quelques mots sur les syndicats et les coopératives, pour terminer sa magnifique conférence, il s'efforce de nous définir le Sillon. Le Sillon, dit-il, est une vie, et ainsi s'accommodent de toutes les contingences ... Le Sillon est une amitié. Il établit, en effet, entre tous ceux qui sont épris du même rêve et s'imposent le même effort une camaraderie vraiment militante et fraternelle. Les Sillonistes s'aiment comme des frères de la primitive Eglise. C'est bien vrai ...

Et c'est dans cet amour qu'ils ont les uns pour les autres, amour que fortifie l'amour du Christ Jésus, qu'ils trouvent les énergies nécessaires pour travailler à la reconstruction d'un édifice national conforme aux besoins nouveaux et si complexes de la démocratie française ...

Les cris plusieurs fois répétés de « Vive Marc Sangnier » « Vive le Sillon », mêlés aux applaudissements enthousiastes montrent au jeune orateur qu'on l'a compris ...

La conférence terminée, quelques camarades vendent des brochures du Sillon. Espérons que cette propagande ne sera pas infructueuse.

Puis la représentation continue. A 7 heures l'assistance s'écoule ; et cette salle qui, quelques instants auparavant, retentissait sous la chaude et éloquente parole du camarade Robic, se transforme vite en une salle de banquet.

Le couvert dressé, chacun prend sa place ; et la conversation s'anime. C'est que l'on a beaucoup à se raconter. Mais voici que soudain ordre est donné d'entonner le chant de la Jeune Garde ... C'est l'annonce de l'heure solennelle, je veux dire, de l'heure des indispensables toasts ...

Et pendant une heure entière les toasts se succèdent sans interruption.

... Il se fait tard. La séance est levée au chant de la « Marseillaise », religieusement exécuté par les convives ...

Tous les camarades se retirent heureux. Beaucoup viennent d'entendre parler du Sillon pour la première fois ... leur confiance est gagnée à la Cause. Plusieurs ont pu, dans cette soirée, revivre, en petit il est vrai, les heures inoubliables des grands Congrès.

Désormais le sillon est ouvert, la semence y est jetée. En dépit de toutes les résistances, continuons à pousser plus avant notre charrue.

Marc sera heureux et nous mériterons bien du Christ et de la Démocratie française !

UN SILLONNISTE.

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

En quittant Kerlobret, nous laissons à notre gauche la série des petits moulins alimentés par le ruisseau qui descend du *Belliec* et son petit affluent qui sépare *Pen-ar-c'hran* de *Prat-Aval*.

Ces deux cours d'eau se réunissent dans le premier réservoir du moulin

de Penn-ar-c'hran, puis, prenant passage au point où les deux massifs du Menez-kelc'h bihan, qui monte à 147 mètres, et du mont Varvaill, qui atteint 237 mètres semblent se rejoindre, ils coulent mollement leurs eaux mêlées à travers le pré qui s'étend jusqu'à l'étang de Kerlobret.

Enfin nous voilà à Ty-glas que nous rencontrons à droite. Joli nom et jolie chose, vue surtout des hauteurs d'en face par un beau soleil de printemps ou d'automne. Tout est clair, tout est frais, au pied de cette verdure qui descend de Kervarvaill et de Toul-ar-c'hoat, où s'estompent les verts plus touffus des pins qui couronnent la crête. Faisons-en l'assaut bravement, pour atteindre les rochers que nous voyons là haut, et que les grands bois disparus ont cachés si longtemps. Le Panorama qui se déroulera sous nos yeux nous dédommagera de notre essoufflement. C'est à droite le joli Châteaulin dans son écrin de collines, d'eaux capricieuses et d'arbres feuillus, et, tout près, le jeune manoir de Toul-ar-c'hoat, qui attend, dans sa ceinture de pins et de pommiers, le cadre de grands arbres que lui donnera l'avenir, tout en lui réservant une percée sur la longue trouée qui porte la vue jusqu'aux vives arêtes de Karrec-an-tann au dessus de Gouézec. Mais ne nous attardons pas, traversons la ferme de Toul-ar-c'hoat dont les terres sont baignées de lumière au soleil levant, laissons-là-bas à droite le nid gracieux de Rostomic, et après avoir traversé la vieille route de Dinéault, engageons-nous dans le petit chemin (Kar-hent) qui mène au placître de Penn-ar-run. Mais avant de nous y rendre, montons sur un talus à gauche. Nous sommes au haut du cirque que forme le vallonnement de Kaouennet ; ce village doit son nom aux hibous et aux chouettes qui recherchaient ses futaies. Si j'étais millionnaire, je sais bien ce que je ferais : j'irais vers Vesoul, importuner M. Jourdan dans ses immenses forêts du Doubs, et je lui achèterais ce ravissant côteau dont il connaît si peu le charme qu'il ne daigne même pas le venir visiter. J'y bâtirais un cottage, et j'aurais sous les yeux tous les jours que le bon Dieu me ferait, le charme d'un coude ravissant de l'Aulne, des terres plantureuses du quartier S^t Sébastien en S^t Ségal, les bois du Chapt, à ma gauche le paravent de mes grands sapins contre les averses du sud-ouest et à mes pieds un tapis de verdure et une pièce d'eau pour mes cygnes. Il est vrai que je n'y pourrais pas expier mes péchés, et je renonce de bon cœur à ce beau « château en Espagne ».

Laissons là ce rêve ; contentons-nous de saluer de loin le Quivit, dont les fumées s'élèvent au dessus d'un bouquet d'arbres, et mettons le pied sur la « Colline » qui comprend deux gros villages : le premier, la tête de la colline, Penn-ar-run, compte trois foyers. Il nous est déjà connu par le séjour qu'y fit M. Bauguion, l'aumônier de l'Hospice pendant tant d'années au 17^e siècle. Le second, qui porte un nom défiguré Laëron, est une corruption de Lae run, haut de la colline, comme les recherches du regretté M. Normant l'ont découvert.

Cette dernière terre a des parties pierreuses et arides du côté du Quivit et de Stroes (broussailles) qui seraient avantageusement transformées, pour le profit et le pittoresque, si on y faisait des plantations intelligentes.

(à suivre)

UNE ÉCOLE D'AGRICULTURE

M. Ad. Graff, secrétaire général de l'Union des syndicats agricoles du Morbihan, fils du général si avantageusement connu, et M. le chanoine Le

Moing, curé-doyen d'Hennebont, viennent de créer une œuvre de la plus haute importance : l'École d'Agriculture d'Hennebont.

Cet établissement, fondé dans le but de donner aux élèves qui seront nombreux, nous en avons la certitude, les connaissances théoriques et pratiques pour la culture raisonnée du sol, en Bretagne et dans l'Ouest de la France, est situé sur le bord du Blavet, à 300 mètres de la gare d'Hennebont, sur la grande ligne de Nantes à Brest.

L'enseignement correspondra au but que l'on veut obtenir, et comprendra, outre des études complémentaires ou supérieures de Français, tout ce qui concerne l'Agriculture théorique et pratique.

L'enseignement pratique est donné sur une propriété d'un seul tenant, comprenant 4 fermes et d'une contenance de 104 hectares.

Les cours auront une durée normale de trois ans. On n'admettra que des élèves ayant au moins 13 ans.

Il y aura, à l'École, trois sections bien distinctes : les élèves de la première payeront 1,000 fr. par an, en chambre particulière ou 750 fr. en dortoir spécial ; ceux de la seconde, 450 fr. ; et enfin ceux de la troisième (Chambriers) 100 fr. par an. La maison n'admettra que des internes.

La rentrée des cours est fixée au Lundi 2 Octobre.

(Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. l'abbé PLANTÉ, directeur.)

Sommaire des Instructions sur le CREDO (suite)

LE MIRACLE

Jésus en appelait aux miracles pour rendre témoignage de lui (Jean 10. 25).

Le miracle en effet est le sceau divin apposé sur les lettres de créance de ses ambassadeurs. Qu'est ce que le miracle ? — Un signe sensible, fait par Dieu seul, dépassant tout l'ordre naturel.

1^o Signe sensible : aussi la sainte Eucharistie, quelque prodigieuse que soit l'œuvre, n'est pas classée parmi les miracles, parce que l'œuvre merveilleuse, le changement du pain au corps de N. S. ne tombe pas sous le sens.

2^o Dépassant tout l'ordre de la nature soit dans sa substance même, comme la glorification d'un corps, le soleil s'arrêtant à la prière de Josué, etc... soit par rapport au sujet dans lequel s'opère le miracle ; par exemple la vue est une chose naturelle, mais rendue à un aveugle, voilà un miracle ; de même la vie rendue à un cadavre ; soit dans le mode : par exemple la guérison instantanée d'une plaie, d'une maladie mortelle. Une plaie peut se cicatriser naturellement, mais pas instantanément, de même un malade peut guérir naturellement par l'emploi de remèdes, mais c'est un miracle si la guérison se produit subitement, sans aucune intervention naturelle : par exemple la guérison du Paralytique dans l'Évangile.

3^o Fait par Dieu seul, qu'il agisse directement comme Jésus en se ressuscitant lui même, où qu'il communique son pouvoir à une créature qui agit en son nom et en qualité de délégué, comme pour les miracles sans nombre accomplis à Lourdes.

Le miracle se distingue du prodige, qui n'est pas au dessus des forces des anges ou des démons : par exemple faire parler une table, transporter

d'un lieu dans un autre, comme Jésus permit à Satan de le transporter sur une haute montagne, et le pinacle du temple, cela n'est pas au dessus de la puissance des esprits ; mais, quoique ces choses ne puissent jamais se confondre avec de vrais miracles, Dieu ne permet que rarement aux démons d'agir selon leur puissance, et seulement en vue d'augmenter les mérites des bons, de punir des coupables, et de les convertir. C'est ainsi que les célèbres possessions de Loudun amenèrent la conversion éclatante de Keryolet, mort en odeur de sainteté à Sainte Anne d'Auray.

Objections contre le miracle. — 1° *On ne connaît pas les forces cachées de la nature, et on a pris souvent pour des miracles des faits dont les causes sont maintenant connues.*

Il est vrai que nous ignorons souvent jusqu'où *vont* les forces de la nature, mais nous savons parfaitement jusqu'où *elles ne vont pas*. De même nous ne savons pas le poids que peut soulever à la main tel ou tel homme : 100, peut être 150 kilos ; mais nous savons bien qu'il ne pourra pas soulever à la main 10000 kilos. Nous ne savons pas à quel point une maladie est inguérissable, et devient mortelle ; mais nous savons parfaitement qu'il est impossible de redonner la vie à un cadavre en putréfaction ; et c'est pour cela que nous sommes obligés de reconnaître un vrai miracle dans la résurrection de Lazare.

On a donc pu parfois confondre, par ignorance ou inexpérience une simple merveille ou un prodige avec un miracle ; mais il y a des *miracles* qu'il serait insensé de confondre avec de simples *merveilles* ou des *prodiges*.

2° *Si Dieu faisait des miracles, il renverserait des lois de la nature. Il agirait donc comme un ouvrier malhabile ou imprévoyant obligé de recommencer son œuvre, ce qui serait contraire à la sagesse, à la perfection et à l'immutabilité de Dieu.*

Il est facile de répondre qu'en faisant les lois de la nature, Dieu ne les a pas faites immuables, parce qu'elles dépendent de sa libre volonté. Mais, en artiste consommé, il a établi ses lois de manière qu'en les suspendant, par le miracle, il produisit des résultats plus élevés et magnifistât plus clairement à l'homme sa puissance et sa sagesse. De même qu'un électricien établit un courant magnétique qu'il utilise pour la lumière ou pour la force motrice. Mais il peut aussi établir ce courant de manière qu'il l'interrompe par des déclanchements habiles, pour parler à distance au moyen du Télégraphe.

S'il n'interrompait pas le courant ordinaire, il n'obtiendrait par ces effets nouveaux et merveilleux.

« Bénissons donc Dieu qui seul fait des miracles » dit le Psalmiste (Ps. 71. 18), et remercions le de nous donner un moyen si facile et si efficace de discerner sa parole et d'y croire de tout notre cœur !

(à suivre)

SACRAMENTAUX

Dans les soins prodigués à son enfant, la mère ne se contente pas des devoirs essentiels sans lesquels il ne pourrait ni vivre, ni se développer, ni apprendre à marcher, à parler et le reste.

Il y a tout un surcroît de sollicitudes, de délicatesses, de gâteries, de

caresses, qui font pour lui la vie heureuse et aimante : un gâteau, un jouet, de douces surprises, des baisers, un ton de voix et des paroles que la mère seule connaît, des bras enveloppants et berceurs ; et l'enfant grandit sous ces chaudes haleines de l'amour maternel, si bien que la plus triste chose qui soit au monde, c'est l'enfant qui n'a pas connu sa mère :

Je reste seul et je n'ai plus de mère,

Pauvre petit, pauvre petit enfant !

L'Eglise est la mère par excellence. Elle non plus ne trouve pas son compte aux seuls secours nécessaires, sans lesquels la vie des âmes ne saurait subsister. Elle ajoute au trésor de ses sacrements, le surcroît, l'enveloppement chaud et tendre de ses rites, de ses prières, de ses bénédictions qui transforment tous nos actes religieux et même les objets à notre usage en autant de moyens d'hygiène spirituelle, en douceurs, et comme en desserts apportés par les anges : ce sont les cérémonies religieuses, les chants, les fêtes, les processions, les bénédictions solennelles ; ce sont les objets bénits, les crucifix, les médailles, les rosaires, les cierges, les rameaux ; c'est même tout ce qui nous entoure et nous sert, nos demeures, l'eau, les fruits de la terre, nos aliments, nos semences, nos troupeaux, qu'elle élève par ses prières à en faire des instruments de vie surabondante ; et c'est tout cela que nous appelons *sacramentaux*.

Et nous, enfants d'une mère si attentionnée, quel usage faisons-nous de ses dons ? Quelle importance y attachons-nous ? Ne sommes-nous pas semblables à ces enfants qui brisent ou jettent au loin leurs jouets les plus précieux, font des taches à leurs plus beaux habits, et se refusent aux caresses maternelles ? L'enfant a une excuse : il ne sait pas, mais il n'est pas responsable de son ignorance.

Le chrétien devrait savoir. Pourquoi donc fait-il si peu de cas des sacramentaux, des bénédictions de l'Eglise ? Pourquoi montre-t-il si peu de dévotion pour les offices sacrés, les processions, l'eau bénite, pour la bénédiction de sa demeure et des bâtiments de service ...

Nous voudrions, dans ces quelques notions sur la 2^e partie du *rituel* de l'Eglise, consacrée aux bénédictions, éclairer la foi des fidèles, et réchauffer leur zèle pour tous ces canaux de grâces, plus utiles à nos âmes que ne sert à nos besoins ménagers les bornes-fontaines qui nous dispensent leurs eaux. Les *sacramentaux* se définissent ; « *des rites institués par l'Eglise ou des actes et des objets consacrés par ses prières destinés à produire certains effets spirituels, et quelquefois temporels* ».

Leur nom dérive des *sacrements*, avec lesquels ils ont certains traits de ressemblance. Comme ceux-ci en effet, ils sont des signes sensibles, utiles à la sanctification des hommes. Mais ils s'en distinguent par deux points essentiels : ils ont été institués par l'Eglise, et non par Jésus-Christ lui-même ; et ils ne produisent par la grâce par eux-mêmes et par leur propre vertu comme les sacrements : qui ignore, par exemple, que le baptême, par sa propre vertu, sans coopération de notre part, efface le péché originel et nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise ?

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

56.— Marie-Jeanne Le Gac, Grand'rue, fille de Jean et de Marie Gogo, *parrain* : Pierre Le Gac, *marraine* : Bernadette Le Gac.

57.— Louis-François-Marie Le Goff, Avenue de la Gare, fils de Jean et de Marie Bernard, *parrain* : Yves Cornec, *marraine* : Marie Le Goff.

58.— Prigent Bescond, Stanc-ar-Garont, *parrain* : Prigent Le Guillou, *marraine* : Augustine Join.

59.— Yves-Marie Plassard, Grand'rue, fils de François Jérôme et de Catherine Gravec, *parrain* : Yves Keruzoré, *marraine* : Louise Nicolas.

60.— Jean-Yves-Marie Tromeur, Quai Cosmao, fils de Jean-Paul et de Jeannie Thomas, *parrain* : Jacques Tromeur, *marraine* : Marie-Yvonne Col-léoc.

61.— Marie-Rose Blaize, Quai de Brest, fille de Joseph et de Marie Nicolas, *parrain* : Hervé Blaize, *marraine* : Marie Rose L'haridon.

62.— André Le Stum, Versailles, fils de Jean Guillaume et de Juliette Chenu, *parrain* : Jean Kerbloc'h, *marraine* : Marie Guédès.

63.— Jean-Laurent Favennec, Prat-hir, fils de Jean et de Marie-Anne Marc'hadour, *parrain* : Thomas Marc'hadour, *marraine* : Marie-Jeanne Daniélou.

64.— Jean-Guillaume-Marie Le Bris, Quai Carnot, fils de Jean et de Marguerite Colin, *parrain* : Jean Colin, *marraine* : Marie Le Gac.

65.— René Quintin, Penn-al-Ien, fils de Jean et de Marie Trétout, *parrain* : René Quintin, *marraine* : Marie Roignant.

66.— Cécile-Jeanne-Marie Philippe, Kerlobret, fille de Nicolas et de Anne-Marie Riou, *parrain* : Jean Philippe, *marraine* : Anna Riou.

67.— Jean-François-Marie Tromeur, Creac'h-Forest, fils de Corentin et de Jeanne Guéguen, *parrain* : François Guéguen, *marraine* : Marie Dornic.

68.— François-Marie Manac'h, Grand'rue, fils de Jean et de Marie-Jeanne Dantec, *parrain* : Jean Dantec, *marraine* : Marie-Jeanne Hascoët.

Supplément des cérémonies du Baptême :

11.— Louis-Jean Suignard, Châteaulin, fils de Jean et de Louise Corvest, *parrain* : Louis Corvest, *marraine* : Marie Suignard.

12.— Gabriel-Jean-Marie Quintin, Penn-al-Ien, fils de Jean-René et de Marie Trétout, *parrain* : Julien Trétout, *marraine* : Marie Quintin.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

21.— Jean-Louis Pichon, Châteaulin, et Marie-Anne Golias, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

52.— Marie-Yvonne Le Nir, Poul-Toussec, 1 ans.

53.— Guillaume Le Faou, Rostomic, 4 ans.

54.— Jeanne-Marie Le Faou, Rostomic-Vian, 2 ans.

55.— Eugène-Marie Gassis, Coatigoff, 62 ans.

56.— Anonyme Berguin, Kerlobret.

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents sachez tous que la POUDRE VITALE vous guérira parce qu'elle vous donnera avec du sang la Force et la Santé.

La boîte : 4 fr. 50, la demi-boîte : 2 fr. 50. En vente à CHATEAULIN, Pharmacie LAZENNEC.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

La première gerbe de roses offerte dans la paroisse à N. Dame du Rosaire, ç'a été le grand bienfait, et les saintes résolutions de la retraite de nos pieuses Enfants de Marie. Leur recueillement, leur assiduité, leur piété soutenue préparent bien les belles moissons de vertu de l'avenir. Que Dieu les garde pour la noble mission qu'elles auront à remplir un jour aux foyers que Dieu les destine à fonder. Le sel préserve de la corruption ; les mœurs des générations qui se succèdent dans une paroisse dépendent de la vertu et de la piété des jeunes gens et des jeunes filles.

Le 8 Octobre, 31 de nos paroissiennes se sont unies aux 63 de Pleyben, aux 59 de Gouézec, aux 12 de Port-Launay, au grand nombre d'autres des paroisses environnantes pour prendre part au grand pèlerinage organisé par les Dames Françaises au Sanctuaire de S^{te} Anne d'Auray. Les douze mille pèlerines convoyées par la Compagnie d'Orléans ont dû subir le désagrément de longs retards attribués à l'insuffisance du personnel. Mais ce n'a été là qu'une ombre à un tableau magnifique qu'un témoin nous donne la faveur de contempler dans la poésie reproduite ci-après.

Le Pardon de S^t Idunet, favorisé par un temps splendide, nous a tous réunis dans de solennels hommages et une magnifique procession en l'honneur du Saint Moine qui a jeté sur notre sol privilégié la germination de ses vertus héroïques et de ses bienfaits.

Le célébrant était M. Hascoët, Recteur d'Ergué-Gabéric, condisciple du pasteur de la Paroisse. Le prédicateur, M. Féroc, Vicaire à Brasparts, qui dans une instruction pleine de clarté, nous a enseigné la nécessité, les bienfaits et les récompenses de la vertu de Foi.

A 2 h. 1/2 l'Eglise était comble pour les Vêpres solennelles. A la procession, les rangs pressés de nos enfants des deux Ecoles chrétiennes, de nos Enfants de Marie et de la Persévérance, encadraient nos bannières, nos croix et nos statues.

Un chœur de chanteuses parfaitement exercées animait de ses chants la tête du cortège. La bannière de S^t Idunet était portée par MM. Emile Gourlay de Penfeunteun et François Horellou de Stank-forn.

Puis après les bannières de la Persévérance et des Enfants de Marie.

venait la statue de la Sainte Vierge portée par M^{lles} Jeanne Quefféléant de Ville-jouan, Marie Conan de Stank-forn, Anne Poulmarc'h de Ti-carré, et Marie Anne Gourlay de Penfeunteun ; par M^{lles} Françoise Le Page, Marie Anne Bauguén, Marie Nourgouillous et Anne Marie Autrou.

M^{mes} Bideau, Corcuff, Hémon et Caro ; M^{mes} Guédès de Prat-Bihan et Hascoët de Quimill, M^{lles} Anna Saliou de Rencz et Anne Quefféléant de Ville-jouan, portaient S^{te} Anne.

Voici le « mois des Morts ». Tous nos paroissiens se font un devoir et une pieuse consolation de venir communier à l'occasion de la Toussaint et de la fête des Morts. Qu'ils conservent toujours cette sainte tradition ! Elle est un des aliments les plus solides de la foi bretonne. Le commerce de nos chers défunts nous élève au dessus des pensées de la terre, et nous porte à préparer notre Eternité.

Après les vêpres de la Toussaint et le sermon des Morts à S^t Idunet, la procession se rendra comme de coutume à N. Dame pour l'office des défunts, puis au Cimetière où le Pasteur de la Paroisse fera une instruction française.

Pendant l'octave, des services seront célébrés d'abord pour les prêtres qui ont dépensé leur zèle dans la paroisse, ensuite pour les bienfaiteurs, pour nos morts de l'année, et enfin pour les défunts de la Paroisse en général.

A.

Le 8 Octobre à St-Anne d'Auray

Déjà, sur la route poussiéreuse
Qui, si longue, se déroulait,
La foule compacte et houleuse,
Vrai torrent humain, s'écoulait.

Voici Nantes et Saint-Nazaire
Savenay . . . Redon . . . Cordemais
Superbes de foi, de prière,
Les femmes du pays nantais !

Mais quoi ! la matinée entière
S'est passée, onze heures sonnant,
Et, des femmes du Finistère,
Pas une dans ce flot mouvant ? . . .

Se pourrait-il qu'aux bords de l'Aulne,
En la poétique cité,
Si douce, aux jours voilés d'automne,
Si belle, aux grands soleils d'été,

Que, dans Châteaulin la jolie,
Où l'on sait prier cependant,
Nulle, ce matin n'est partie,
Aucune femme, aucune enfant . . . !

Mais ces doutes étaient impies :
Voici qu'au loin, sur le chemin,
Des femmes marchaient recueillies,
La joie au cœur, le front serain.

Bravant le long jeûne et l'obstacle,
Le retard, la foule, le bruit,

Les voici près du Tabernacle,
Pour y recevoir Jésus-Christ.

Et là, prolongeant leur prière,
Ces chrétiennes aux cœurs fervents,
A l'autel nimbé de lumière,
A genoux, prient longtemps.

Pour la France, grande meurtrie,
On demanda la Liberté.
« Sainte Anne, ô gardez la Patrie
« D'un avenir trop redouté . . . »

Même si nous n'avions en somme
Qu'un tel groupe dans la cité,
Comme dix justes dans Sodome,
Tout un pays serait sauvé !

Jusqu'au soir, sous ses vieux portiques,
Le cloître à l'aspect monacal
Résonna du chant des cantiques,
Cri des âmes vers l'idéal.

Et cette nuit fut des plus belles ;
Lassés, les bretonnes dormaient,
Les étoiles veillaient sur elles
De leurs yeux d'or qui scintillaient.

Et plus haut, j'en ai l'espérance,
Bien plus haut que l'étoile encor,
Sainte Anne veillait sur la France
Et sur tout le pays d'Arvor.

RETRAITE DES ENFANTS DE MARIE

La retraite des Enfants de Marie s'ouvrait, les années précédentes, le 1^{er} dimanche d'Octobre et se terminait le jeudi suivant.

Cette année, afin de permettre aux Enfants de Marie de gagner les nombreuses indulgences attachées aux visites faites à l'Eglise de Notre-Dame pour la fête du Rosaire, Monsieur le Curé a jugé à propos de dévancer de quelques jours les exercices de la Retraite.

Ils ont commencé le jeudi, 28 Septembre pour se terminer le Dimanche suivant jour de la fête du Saint Rosaire.

C'est avec joie que les Enfants de Marie voient approcher ces jours bénis de la Retraite, pendant lesquels elles quittent un peu leurs travaux, leurs occupations, pour écouter la parole de Dieu et se rendre compte, sous le bien veillant regard de leur Mère du Ciel, où elles en sont par rapport à leur âme et à leur salut.

Dès le premier jour elles sont nombreuses à se rendre à l'Eglise Notre-Dame, sanctuaire si cher aux Châteaulinois et qui prête tant au calme et au recueillement.

Une trentaine d'Enfants de la Persévérance, ainsi que quelques personnes invitées, viennent se joindre aux Enfants de Marie. Les retraitantes forment un groupe de cent quarante personnes environ.

Jamais Retraite d'Enfants de Marie à Châteaulin n'a vu une assistance aussi nombreuse, jamais non plus le chant des cantiques n'a été aussi nourri. Toutes chantent de tout cœur et avec piété. Elles sont si belles les paroles des cantiques contenus dans le nouveau recueil procuré aux retraitantes par Monsieur le Curé. Chacun des couplets est à la foi un enseignement et une prière. Ils s'harmonisaient si bien avec la doctrine élevée, et lumineuse, les conseils pratiques et les accents pénétrants de la parole divine que nous a distribuée avec tant de dévouement notre distingué prédicateur : M. le Chanoine Kerisit, Professeur au Grand Séminaire de Quimper. Nous lui en sommes profondément reconnaissantes, et c'est avec ferveur que nous avons bien promis d'être fidèles à appeler, dans nos prières et nos communions, sur son ministère si élevé près des Séminaristes, les grâces les plus abondantes du bon Dieu.

Une Retraitante

La responsabilité des détenteurs de biens ecclésiastiques ou congréganistes. — Nous résumons ici tout ce qui a trait aux peines portées par le Concile de Trente contre les « usurpateurs » des biens appartenant aux Eglises ou aux Congrégations religieuses :

Sont frappés de l'excommunication majeure : 1^o les créateurs de la loi, ou les législateurs qui l'ont faite ; 2^o les exécuteurs de la loi, ou ceux qui sont nécessaires à son application, comme les liquidateurs, leurs avoués, leurs notaires, etc. Enfin 3^o les bénéficiaires de la loi, comme les *acheteurs*, les *vendeurs*, les *locataires* ou *usufruitiers*.

Si les biens en question sont acquis ou loués par une collectivité, une société civile, une association, un département, une commune, sont excommuniés

ceux qui, ayant la charge de gérer les affaires de la collectivité, d'administrer ses finances, d'acquérir en son nom, ont effectivement, directement et volontairement coopéré à l'acquisition ou à la location d'un bien d'église ou de congrégation.

Si, par exemple, un conseil municipal fait acte de propriété ou de location d'un bien d'église ou de congrégation, sont excommuniés : 1° le maire qui exécute un tel mandat, 2° tous les conseillers qui ont voté ce mandat.

C'est en vertu de cette doctrine que dernièrement le Cardinal Archevêque de Lyon a refusé l'autorisation de célébrer les funérailles religieuses d'un maire qui, ayant acquis un bien de congrégation au nom de sa commune, était par le fait excommunié.

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

Noin loin de *Laëran*, se trouvent les terres bien cultivées et les pommerais de *Penmez*, partagées en cinq exploitations. Mais nos paysans ont une tendance, que nous croyons économiquement et socialement malheureuse, à arrondir et agrandir leurs terres, par la diminution du nombre des fermes. Ils s'appuient sur ce raisonnement captieux qu'en fondant deux fermes en une seule, les frais généraux sont diminués de moitié. C'est vrai en théorie. Il faut presque le même outillage pour une terre de 15 hect. que pour une autre, de 30 hect., les mêmes bâtiments, etc. Mais le bon Dieu se joue souvent des calculs théoriques, et la bonne terre du bon Dieu remplit une fonction providentielle qui doit normalement assurer à toutes les familles leur petit coin au soleil. Nous connaissons une région où un grand propriétaire comptait une centaine de fermes dont la location annuelle était en moyenne de 1000 fr. Donc une centaine de familles vivait dans la « bienheureuse médiocrité » chantée par le poète comme l'idéal sur la terre. On lui conseilla de réunir deux fermes en une seule et de porter les fermes ainsi transformées à 2000 fr. l'une, de location.

Le résultat ? C'est qu'une moitié de ces fermiers aisés sont devenus des fermiers riches ; mais les autres sont tombés, eux et leurs familles dans les bas fonds sans issues du *prolétariat*, sans même un *penn-ti*. Si bien que les pauvres ont augmenté dans une proportion inquiétante, et que les riches sont devenus égoïstes et amis du luxe. Et voilà que maintenant ceux-ci se plaignent du manque de bras, alors qu'autrefois chaque famille trouvait dans le nombre des enfants assez d'aide pour travailler ses terres et s'y assurer une tranquille et modeste aisance. Qu'elle était donc sage la législation du « Peuple de Dieu » qui mettait des bornes de temps et d'espace à l'agrandissement des terres ! La terre perd sa mission, qui n'enrichit que quelques uns et n'assure pas à tous son « coin de terre et son foyer ».

Suivons une voie charretière qui nous fera traverser sur un pont la voie de Nantes à Brest. Nous sommes bientôt à *Coatititel* (2 foyers). De là un sentier pourrait nous conduire à un grand magasin en face des quais de Port-Launay. C'est un grand dépôt de briques et de sables de construction.

Suivons une autre voie qui nous ménage de délicieuses surprises et des

sites ignorés, pleins de charme. Nous descendons par là, à l'ombre de grands arbres, et au frais murmure d'une source, dans une prairie qui est bordée à gauche par le beau jardin potager de *Coatititel-izela*, et à droite par une maison de maître et une petite ferme nommée *Coatic'haor*, (le bois de la maison de la chèvre).

Ne nous attardons pas, il vaut mieux que de là nous remontions par une pente ombreuse vers le placître si joli de *Tréverrec*, et que nous visitions les aimables habitants des deux fermes et du *Penn-ti* qui les sépare, puis, avant que la voie d'accès du chemin de fer de Pleyben, à la gare d'Orléans n'ait jeté son aride remblai dans le vallon qui nous sépare du *Vastil*, gagnons celui-ci pour y saluer les hôtes de la ferme et du *Penn-ti* ; et descendons à *Lostang*, qui résonne des coups de « *baloué* » du lavoir, et offre à nos regards le curieux étang formé par une magnifique carrière d'ardoises abandonnée. Le pittoresque sera-t-il augmenté quand un remblai lui fera au nord-ouest un mur de 15 mètres ? Laissons la question sans réponse, et montons de suite à *Coatigoff*, cette banlieue de Châteaulin. Il paraît que toute cette presqu'île était autrefois couverte de forêts, à en juger par le nombre de villages que nous avons visités, l'indiquant par leurs noms : *Toul-ar-choat*, *Coatititel*, *Coatic'haor*, *Coatigoff*, sans compter le nom *Kaouennet*, car les hiboux et les chouettes ne prennent asile que dans les forêts, et celui de *Stroez* qui signifie *fourré*, *hallier*.

Coatigoff nous conduirait aux 5 feus de la « Gare » Laissons les à notre droite, et suivons la route. Elle nous mène au faubourg le plus important par le nombre de ses foyers et son histoire : C'est Kerjean. Nous nous arrêterons ici quelque peu.

(à suivre)

Neubet comzou divarben ar Bater

(*Kendalc'h*)

Perac e leveromp da Zoue hon Tad, ha nan va Zad ?

Digorit kaloun an den, sellit piz euz ar pez a zo scrivet en diabars diouthi, hag e velfoc'h eun dra hag en em gav atao : *an den en em gar he unan.*

A dra sur n'eo ket difennet d'an dud caout carantez evitho. Gourc'hemén ebet ne lavar d'eomp caout cas ouzomp hon unan. En em garout n'eo ket difennet. Ar pez a zo difennet eo en em garout re, caout evidomp eur garantez direiz. Oll e m'omp kiriec da eun tech : da *jencha ganeomp ar pez' zo mad, ha da deuler var ar re all peb drouc*. Comz a rann euz an den hag en em lez da heuil pleg he natur. Glaskit eun den neuz fors euz pe seurt stad, eur micherour en he labour, eur mac'hadour en he gouvners, eur pinvidic en he balez ; lakit anezhan dirac eun dra da c'hounid divar goust eun all, dirac eun drouc da c'houzant pe da deuler var ar re all, petra c'hoarvezo ? Petra zonjo da genta ? A dra sur, ankounac'hat ar re all, ha caout sonj diouthan he unan. Peb den' zo douget, e gueled he galon, da gaout re vraz carantez evithan he unan. Hag ar garantez direiz-ze a teu aliez da drec'hi, da vouga zoken peb carantez evit an nessa.

Comprenit eta petra zignifi ar ger-ze : *hon Tad*. Ober a ra d'eomp, e commansamant hor peden, sonjal er c'henta dever euz ar religion gristen,

da lavaret eo, e lezen ar garantez. Red eo d'omp en em garout evel bugale da eur memes tad, p'e guir ezomp oll bugale da Zoue.

Ni a lavar : *Hon Tad pehini zo enn Env.* Rac pa bedomp e savomp hor spered hag hor c'halon varzu an Env. An Env a zigas zonj d'omp euz gloar Doue, euz eurusted ar zent, euz hor fin diveza. An Env eo-a dleomp da esperout. Di co e tleomp boza caset dre ar bedenn ; rac ar bedenn a laka da zisken varnomp ar grasou m'on euz ezomm anezho evit erruout eno.

(*Da gendelc'her*)

NOTRE-DAME DE CHATEAULIN (1)

La chapelle de Notre-Dame, *Iiz-Varia*, se présente pittoresquement sur le versant Nord-Ouest du coteau escarpé que couronnait autrefois le château, dominant de cette hauteur la courbe majestueuse que décrit le canal en entrant dans la ville ; son joli clocher à dôme et à lanterne se silhouette sur le ciel, tandis que le corps de la chapelle se perd un peu sous les arbres qui l'entourent et le massif de la colline qui lui sert de fond.

Comme tout sanctuaire vénérable, elle a, formant l'entrée de son cimetière ou enclos sacré, un arc de triomphe au plus haut point intéressant par ses formes originales et par son ancienneté, comme celui de Saint-Jean-du-Doigt et celui de La Martyre, et il faut lui attribuer pour date la seconde moitié du xv^e siècle. Il consiste en une large arcade à moulures prismatiques, encadrée par une contrecourbe saillante ornée de feuilles et surmontée d'un pignon ou gâble dont les rampants sont garnis de crochets végétaux et au milieu duquel une niche à dais gothique abrite une statue en kersanton de la Vierge-Mère. Des deux côtés des contreforts ayant leurs bases formées de bancs de pierre, partent des pinacles aux aiguilles coniques hérissées de crossettes végétales.

Tout près, deux vieilles maisons complètent le tableau et ajoutent à sa note originale ; l'une a une porte ogivale, avec toiture en chaume ; l'autre, datée de 1638, a des ouvertures en plein-cintre ; elles formaient le logement du *Vicaire-perpétuel* qui desservait l'église, autrefois paroissiale.

Entre l'arc de triomphe et le porche, est une croix ou calvaire monté sur trois hautes marches octogonales et un socle carré. Au haut de la gaule élevée de 4 mètres, un puissant croisillon en kersanton supporte la croix de Notre-Seigneur et celles des deux larrons. La croix du Sauveur, comme plusieurs de celles du xvr^e siècle, est couronnée par un dais richement sculpté.

Aux côtés de Notre-Seigneur sont la Sainte-Vierge et saint Jean. Au revers de la croix est représenté Notre Seigneur ressuscité, ou dans la gloire, assis sur un arc-en-ciel et les pieds posés sur le globe terrestre. Il tient les mains élevées pour montrer ses plaies sacrées, la poitrine est nue, pour faire voir la plaie du côté. Autour de lui se déploie une banderole portant une inscription gothique. Des deux côtés sont deux Saintes Femmes ; puis on voit au-dessous, et comme incrustés dans le support, deux petits corps nus, ayant les mains jointes et représentant probablement des âmes ou des corps ressuscités ; au côté gauche, un troisième corps nu suppliant.

(à suivre)

(1) Bull. de la comm. Dioc. d'Archit. et d'Archéo.

CURÉS DE CHATEAULIN

depuis la période révolutionnaire jusqu'à nos jours

(Suite)

« Si, soumis au Concordat, je n'ai pas laissé d'être un enfant de perdición, pourquoi mon Evêque exige-t-il de moi, sous peine de désobéissance, que j'acceptasse une cure et si je n'étais pas alors aux yeux de l'Eglise indigne d'avoir une cure, pourquoi aujourd'hui ne puis-je pas prétendre à votre entière estime et à vos bienfaits, sans une nouvelle soumission non exigée par le Concordat ? *Battants comme battus, que tous oublie le passé.* dit le Vainqueur de Marengo. Le ministre des Cultes, circulaire du 10 Prairial an X, dit aux Evêques : « Votre sagesse ne vous permettra pas de revenir sur le passé... Vous ne devez ni ne pouvez exiger aucune rétractation d'aucun prêtre... Vous vous empresserez donc d'effacer jusqu'au souvenir du schisme en recommandant aux ministres inférieurs de ne point aigrir leurs frères par de vaines controverses ». Voilà des règles rédigées, au nom du Gouvernement, sous les yeux du Cardinal légat ; je dois donc les regarder comme la volonté des puissances qui nous gouvernent, comme la volonté de Dieu. Je m'y suis soumis en bon chrétien ; si mon ministère a eu des succès à Carhaix, sans doute je le dois en partie à l'attention avec laquelle j'ai évité d'aigrir mes frères par de vaines controverses et par les souvenirs amers du passé. J'ai reçu avec charité ceux qui paraissaient ne l'avoir point oublié et, gloire à Dieu, je les ai forcés à m'estimer. Depuis mon arrivée à Carhaix, je vivais dans la joie de la paix, *in pace amaritudò*, lorsque M. Dumoulin, mon cher et honoré confrère, est venu jeter de l'amertume dans mon âme, en me disant qu'il pourrait bien se faire que mon retour à Quimper dépendît d'une soumission pure et simple aux décisions du Souverain Pontife, etc., soumission qui me mettrait au nombre des *battus*, qui me ferait revenir sur le passé, qui serait une vraie rétractation, ce qui répugne autant à ma conscience qu'aux intentions du ministre des Cultes.

« Si ma déclaration et ma soumission, faites comme ci-dessus, peuvent vous être agréables, j'en bénirai Dieu tous les jours de ma vie ; si vous ne les jugez pas suffisantes je bénirai encore Dieu, mais j'éprouverai un sentiment bien pénible, en pensant que vous conservez toujours *quelque chose contre moi*. Ce sera *continuus dolor cordi meo*.

« J'ai l'honneur ...

« Votre très soumis et très dévoué prêtre,

« Le Coz, curé de canton. »

Mgr Dombideau consola de son mieux le Curé de Carhaix, comptant sur le temps pour atténuer et vaincre des préjugés aussi enracinés ; de fait, dix ans plus tard, M. Le Coz, retiré au Grand-Séminaire, entendit sa conscience parler plus haut que les préjugés, et devant tous les professeurs et élèves assemblés, il fit la déclaration suivante : (à suivre)

Anémiques, Tuberculeux, Neurasthéniques, Malades et Convalescents sachez tous que là **POUDRE VITALE** vous guérira parce qu'elle vous donnera avec du sang la Force et la Santé.

La boîte : 4 fr. 50, la demi-boîte : 2 fr. 50. En vente à CHATEAULIN, Pharmacie LAZENNEC.

Ont reçu le Saint Baptême :

69.— Marie-Yvonne Martin, Route de Port-Launay, fille de Louis et de Marie-Jeanne Le Coz, *parrain* : Yves Le Masson, *marraine* : Louise Martin.

70.— Joseph-Marie Messenger, Quai Carnot, fils de Paul et de Marie-Catherine Guidal, *parrain* : Joseph Guidal, *marraine* : Marie Douguédroit.

71.— Yves-Marie Nédellec, Keruibu, fils de Jean-Yves et de Marie-Josèphe Fitamant, *parrain* : Jean-Marie Marc, *marraine* : Marie-Josèphe Fitamant.

72.— Jeanne-Josèphe-Marie Pichon, Rue Balzer, fille de Jean-Pierre et de Françoise Lavanant, *parrain* : François Pichon, *marraine* : Jeanne Gourtay.

73.— Marie-Jeanne-Yvonne Le Gars, Parc-Bihan, fille d'Alain et de Marie-Jeanne Doaré, *parrain* : Yves Gars, *marraine* : Marie-Jeanne Briand.

74.— Hervé-Corentin-Marie Le Floc'h, Route de Quimper, fils de Hervé et de Marie-Yvonne Bidon, *parrain* : Jean Bidon, *marraine* : Marie-Corentine Gallid.

75.— Jean-Yves-Marie Berguin, Rue de la Vierge, fils de Yves et de Marie-Anne Kermarrec, *parrain* : Jean-Louis Berguin, *marraine* : Anna Berguin.

76.— Jeanne-Isabelle-Marguerite L'honoré, Toul-pri, fille de Yves et de Marguerite Hervé, *parrain* : Gabriel L'honoré, *marraine* : Marie-Jeanne Hervé.

Supplément des cérémonies du Baptême :

13.— Yvonne-Marie-Amélie Gourtay, Rue de la Vierge, fille de Yves et de Jeanne Salaün, *parrain* : Michel Salaün, *marraine* : Marie Le Louarn.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

22.— Jean Guénolé Pennanéac'h, Châteaulin, et Marie Le Dé, Châteaulin.

23.— Jean-Marie Le Guillou, Châteaulin, et Jeannie Le Faou, Châteaulin.

24.— Charles Morvan, Dinéault, et Marie-Jeanne Bernard, Châteaulin.

25.— Jacques Le Meur, Châteaulin, et Alexandrine Mochelin, Châteaulin.

26.— Corentin Morvan, Châteaulin, et Marie Blaise, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

57.— Mathieu Guillou, Hospice de Quimper, 25 ans.

58.— Louis Pouliquen, Kerjean, 31 ans.

59.— Jean-Yves Boudoullec, Kermoëc, 63 ans.

60.— Marie-Charlotte, Kerdévez, Châteaulin, 63 ans.

61.— Yves-Marie Riou, Châteaulin, 2 ans.

62.— Gabriel Bodéan, Garrec, 53 ans.

63.— Marie-Anne Brenner, Hospice, 76 ans.

64.— Marie-Jeanne-Yvonne Le Gars, Parc-Bian, 1 jour.

65.— Anonyme Bahon, Coatiborn.

66.— Anne Raymond, Penn-al-len, 54 ans.

67.— René-François-Marie Miossec, Grand' rue, 33 ans.

68.— Jean-Guillaume Quintin, Kervoëlen, 81 ans.

69.— Josèphe Calloc'h, Grand' rue, 64 ans.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

L'année dernière nos chers paroissiens étaient encore sous l'impression des fervents exercices de l'Adoration lorsqu'arriva la Toussaint. Rien d'étonnant dès lors, que les jours solennels des fêtes eussent pris un caractère plus grandiose et plus émouvant. N'était-il pas à craindre que cette année ne revît pas les mêmes élans de foi et de piété, la même affluence recueillie à la Sainte Table et aux offices si beaux de Tous les Saints et des Morts ? Il n'en fut rien. Au contraire nos églises étaient trop petites à tous nos offices, les Saints Ciboires durent se renouveler pour ainsi dire à chaque messe, si nombreuses étaient les communions, et les chants aimés de nos cantiques étaient plus nourris et plus émus que jamais. Non, les glas de nos clochers n'annoncent pas encore la mort de la Religion dans les âmes et à nos foyers ; et l'Eglise, malgré les haines et les trahisons, compte toujours plus nombreux dans nos paroisses, à Châteaulin plus qu'ailleurs, des hommes qui savent s'agenouiller près des tombes et devant les autels, qui savent chanter les refrains de leurs beaux cantiques et se joindre à rangs pressés aux foules des processions solennelles.

Nous donnons plus loin le sommaire des sermons de la Toussaint et des Morts. Qu'il nous suffise ici de constater la dévotion de notre peuple à recevoir le pain de la Parole de Dieu, les larmes pieuses versées au Cimetière, et les fervents *de Profundis* montés du cœur aux lèvres, en faveur de nos chers défunts.

†

Nos fidèles ont écouté dans le plus profond recueillement et l'émotion la plus intime les graves paroles du Pape dont Mgr l'Evêque de Quimper nous a donné le commentaire dans sa lettre pastorale lue à toutes les messes du dimanche 28 Octobre.

« Les graves événements qui se déroulent en France, nous dit le S. Pontife, et qui menacent les intérêts suprêmes de la Religion, sont l'objet de Nos préoccupations constantes à l'heure actuelle. Malgré tous nos efforts pour éloigner de l'Eglise de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien aimé pays . . .

Si dans Sa miséricorde infinie, le Seigneur nous invite à recourir à Lui pour nos besoins particuliers, à plus forte raison devons-nous L'appeler à notre aide dans les nécessités de la vie publique et dans ces

moments solennels ou la Religion et la Patrie sont en péril... Aussi voudrions-nous, très cher fils, que dans tous les diocèses de France des prières publiques fussent prescrites pour implorer les bienfaits de la miséricorde divine sur notre patrie, et une protection toute spéciale pour l'Eglise en présence des épreuves qui la menacent à l'heure présente ».

C'est pour répondre à ces paternels désirs de Pie X, que l'ordonnance épiscopale nous prescrit le chant du *Miserere* à toutes les messes du dimanche et des Fêtes, du *Parce, Domine*, à toutes les Bénédictions du T. S. Sacrement, aux prêtres une oraison spéciale à toutes les messes, et bientôt, une neuvaine solennelle à la Fête de l'Immaculée Conception, et demande un Jeûne et des communions ferventes à tous les pieux fidèles.

Tous les cœurs se serrent en adressant à Dieu les supplications de notre détresse, et ce n'est pas sans protester énergiquement de nos résolutions de rester bien fidèles à Dieu et à son Eglise, que tous nous voyons s'approcher à grands pas le triste jour de l'apostasie nationale.

Car la loi de Séparation n'est pas autre chose ; et en l'imposant aux lâchetés coupables de la Chambre et du Sénat, les loges maçonniques n'ont pas eu d'autre but que de renier les 14 siècles glorieux d'hommages rendus par la France au **Christ, roi des peuples aussi bien que des individus et des familles.**

Les paroissiens de Châteaulin ne seront pas complices de cette apostasie, et à Noël, nous les verrons tous encore réunis autour de Jésus naissant, pour chanter avec les anges : Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! **A.**

Sommaires des Sermons du 1^{er} Novembre

Sermon de la Grand' messe. — La fête de la Toussaint en nous faisant entrevoir le bonheur des élus nous excite au désir des biens éternels.

Ce désir est *juste* : nous sommes des voyageurs, des exilés sur cette terre. Il est *consolant* : seul il peut alléger les peines d'ici-bas ; quand tout nous est ravi, le Ciel est toujours ouvert.

Ceux qui ne pensent point à la vie future sont les *indifférents* ; ils y croient, mais ils vivent comme s'ils n'admettaient rien après la mort ; les *incrédules*, qui, de parti pris étouffent toute aspiration vers un monde meilleur ; *nous-mêmes*, lorsque nous manquons de résignation. Les douleurs de la vie présente, dit saint Paul, n'ont aucune proportion avec la gloire qui nous attend.

Sermon des Vêpres. — Eat int euz ar bed-ma... Eun tad, eur vam carantezus, eur pried, eur breur, eur c'hoar a gariemp calz... Pebez glac'har o kimiada dioutho !...

Ho c'horfou hon deuz heuliet d'an iliz, ha d'ar Veret epad ma clevet mouez truezus ar c'hleier. Eno, e creiz hon daelou, hon deuz guelet disken ho arched en eun toul doun...

Aliez er penn kenta hon deuz great gant joa an hent a gass d'ar veret... Ni a gempenne ar beziou, hag a bede calounec... Siouaz ! an amzer a zo tremenet, an amzer a laka ankounac'ha peb tra o deuz ive lammet euz hor spered ar zonz euz hon tud varo...

Ha goulscoude, ho eneou a zo ato o hirvoudi e poaniou ar Purcator... marteze abalamour d'omp...

Mes, an Iliz, ne zizonj ket he bugale... He mouez truezus a zav etrezec an Env o pedi evit an anaoun...

Selaouomp ive ar c'hlemmou a teu euz ar beziou : « o pet truez ouzomp ! » ha greomp didorr d'an eneou a zo er boan, dre hor pedennou, hon oberou mad... etc

Greomp vad d'an anaoun, rac gant ar memes goalen hor bezo muzuliet d'ar re all, e vezo muzuliet d'omp d'hon tro...

Sermon du Cimetière. — C'est une paraphrase du « *Non intres in judicium* », l'antique et admirable prière chantée par l'Eglise devant le cercueil, comme un prélude au cri déchirant du « *Libera* » :

« Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur ; car nul ne sera justifié devant vous, s'il ne reçoit de votre miséricorde le pardon de tous ses péchés ». La sainteté de Dieu voit des tâches jusque dans ses anges, dit Job. Les plus grands saints ont tremblé devant la justice divine ; S^{te} Thérèse n'osait se mettre en la présence de Dieu qu'en jetant le cri du « *Miserere* » : « Ayez pitié de moi, ô Dieu, selon votre grande miséricorde ! » S^t Hilarion mourant, après 70 ans de fidélité à la mortification et aux vertus héroïques, était saisi d'effroi. O justice de Dieu ! Nous ne pouvons l'éviter qu'en nous jetant dans son infinie miséricorde, et c'est pourquoi nous l'appelons avec tant de ferveur sur nos chers défunts.

« Que la sentence de votre justice n'écrase pas ce mort, pour lequel l'ardente supplication de notre foi au Christ Sauveur vous implore ».

Devant la justice de Dieu, il nous appelle à son secours ! Ce qu'il nous conjure de lui accorder, ce n'est pas seulement une banale présence de politesse, à qui c'est un fardeau trop lourd que d'entrer dans l'Eglise et de s'y agenouiller, mais une humble et instante prière en union avec le Christ qui s'immole pour lui sur l'Autel. Ne refusons jamais cette aumône pieuse, qu'il nous sera si précieux à nous-mêmes de recevoir lorsque nous serons couchés là dans le cercueil !

Et la prière de l'Eglise s'achève : « Appuyé sur votre grâce, qu'il obtienne d'échapper à la condamnation, lui qui, pendant son séjour ici-bas, a été marqué du sceau de la Trinité Sainte ».

Voyez ce qui fait la confiance de notre Mère l'Eglise ! C'est au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit que nous avons reçu le saint baptême et tous les autres sacrements, c'est parce que nous n'avons pas rougi du signe de la croix répété souvent, que Dieu nous reconnaîtra comme siens au terme de notre vie, et nous admettra dans son Royaume Eternel !

Les biens d'Eglise. — Il peut être opportun de rappeler aux fidèles les prescriptions de la sainte Eglise sur l'acquisition des biens ecclésiastiques ou religieux.

D'après le Concile de Trente, session 52, décret de réformation, chapitre XI, tous ceux qui, soit pour leur compte personnel, soit pour le compte d'une collectivité et sans y être autorisés par les supérieurs légitimes et par le Souverain Pontife, deviennent acquéreurs ou détenteurs des biens des congrégations ou des biens d'Eglise, encourrent la peine d'excommunication.

Les excommuniés, étant séparés de l'Eglise, sont privés des sacrements pendant leur vie, et de la sépulture ecclésiastique après leur mort.

L'excommunication ne peut être levée qu'après la restitution des biens et la réparation du dommage causé.

D'où vient le mot d'ordre ?— Le secrétariat du récent Congrès de la libre pensée vient de communiquer aux sénateurs une « motion » en faveur du vote définitif, avant le 31 Décembre prochain, de la loi de séparation dont « la mise en application avant la fin de la législature est d'un intérêt primordial pour la République et la libre pensée ».

Détail à relever, la « motion » a été adoptée dans une séance de commission dont le bureau se composait des citoyens : Beauquier, député, français ; Lorand, belge ; Hoffman, allemand ; de Andreis, italien ; Heafond, anglais ; et, en séance générale, sous la présidence du citoyen Furnemont, belge.

Pour une affaire d'ordre intérieur, voilà certes une « motion » d'allure bien française !

Est-ce juste ? — Pour chaque 100fr. de revenu, le rentier paye 4 fr. d'impôts par an. Le fonctionnaire paye 7 fr. d'impôts par an. L'industriel et le commerçant paye 15fr. Le propriétaire d'une maison en ville paye 20fr. L'agriculteur paye 30fr. 70... Et pourtant, c'est l'agriculteur qui nourrit tous les autres.

Quand tous les agriculteurs seront groupés dans des syndicats uniquement professionnels, créés uniquement pour sauvegarder et défendre leurs droits; alors, on pourra voir disparaître ces grandes inégalités dont l'agriculture souffre, et par contre coup le pays.

Avis aux Buveurs. — Le Diable offre *gratuitement* :

Au buveur d'*apéritifs* : une entrée à l'hôpital. ! Ou une crise d'épilepsie de temps en temps ...

A l'amateur d'*eau de vie* : une maladie de cœur, une maladie de foie, une maladie de cerveau, une maladie d'estomac ...

Au fidèle de l'*absinthe* : le véritable délirium tremens.

Au pilier de *cabaret* : la misère, le désaccord en ménage, une famille rachitique et anémiée ...

D'autres articles au choix sont tenus à la disposition des buveurs ... :

Faillite, saisie, prison, folie, suicide ... etc ...

Cela viendra tout seul ... c'est gratis, et par dessus le marché ... ça vient *sans se déranger* ... avis aux buveurs ... !!

NOTRE-DAME DE CHATEAULIN (1)

(suite)

Comme physionomie générale de la chapelle, à la façade Midi, on trouve d'abord un reliquaire ou ossuaire à cinq arcades gothiques et deux niches aux extrémités, avec deux bénitiers de pierre. Ensuite un porche dont la grande arcade est de la fin de la période gothique, tandis que le pignon qui la surmonte est du xviii^e siècle, comme l'explique du reste cette inscription qui y est gravée :

CE : TEMPLE : QUASI : RVINÉ : E : REDLESP :

(Relespvé) I : AMET : F : LAN : 1722

Au milieu de ce fronton est une niche à pilastres et coquille, abritant

(1) Bull. de la comm. Diocé. d'Archit. et d'Archéo.

une statue de la Vierge-Mère ; dans les côtés, deux jolis clochetons ou lanternons dans le genre de ceux qu'on a faits en si grand nombre dans le cours du xviii^e siècle.

Au fond du porche, au-dessus de la porte, sont trois niches à coquille, dans lesquelles on voit une Vierge-Mère en bois, provenant de l'église de Saint-Idunet, et une représentation en pierre de l'Annonciation, devant dater du xvi^e siècle.

A la suite du porche, on voit une fenêtre flamboyante à deux baies surmontée d'un gâble, puis une porte gothique, puis une autre fenêtre à trois baies et enfin une branche de transept faisant une faible saillie.

L'abside est à pans coupés, chacun de ces pans étant couronné par un pignon aigu ; au bas du rampant du pignon Sud on lit la date de 1691. Les archives de Châteaulin indiquent les travaux d'agrandissement et d'exhaussement exécutés à cette époque.

Le côté Nord, quoique plus simple, est éclairé par quatre fenêtres à deux baies, qui doivent être de même date que l'abside et le transept.

A la façade Ouest, qui est plus moderne, on trouve des pilastres avec refends, encadrant une porte à arc surbaissé. Au-dessus, s'élève le clocher, qui sur son côté Sud porte cette inscription :

M^{RE} JEAN LE CARRÉ R

M^E ALLAIN SANQVER

FAB : LAN 1753

La chambre des cloches est entourée d'une balustrade ou galerie saillante, puis surmontée d'un premier dôme octogonal accosté de clochetons, lequel est lui-même couronné par un lanternon élané. Le tout formant un ensemble plein d'élégance, dans le genre des clochers de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, N.-D. de Kergoat, Plogonnet, etc ...

Si l'extérieur de la chapelle de Notre-Dame présente les caractères du xvi^e siècle, du xvii^e et du xviii^e, à l'intérieur nous trouvons une physionomie toute différente. Il est vrai que les arcades sont ogivales, mais les piliers qui les soutiennent sont loin de correspondre à ce style.

Quelques-uns sont formés de faisceaux de colonnettes séparées soit par des gorges, soit par des arêtes vives, ayant les bases d'une mouluration très curieuse et des chapiteaux feuillagés offrant la plus grande analogie avec la flore des chapiteaux de Kerinec en Poullan, Lambour en Pont l'Abbé et Languidou en Plovan, et devant dater, par suite, de la fin du xii^e siècle. Au cours du xvi^e siècle ou du xvii^e, on a dû faire une grande restauration tant intérieure qu'extérieure, et c'est alors que les arcades ont été refaites, sauf quatre qui ont gardé leurs moulures primitives.

Dans les grands piliers qui devaient correspondre à l'arc triomphal, on remarque un bouleversement considérable, et l'on peut reconnaître l'amorce d'arcs-doubleaux qui traversaient la nef et les bas-côtés.

Dans le chapiteau de la pile qui sépare la nef du transept, du côté de l'Épître, on voit un blason sur lequel M. Le Men a reconnu les 3 pommes de pin de la famille de Trésiguidy : *d'or à 3 pommes de pin de gueules*.

Entre ce pilier et les degrés du maître-autel, on a trouvé, en 1861, une tombe portant cette inscription en lettres du xii^e ou du xiii^e siècle : *Ci-gist. Johanne. de. Treziguidy. Vicomtesse. du. Fou.*

Sur le pilier droit de la même arcade, faisant pilastre dans le mur du bas-côté, on voit le léopard des vicomtes du Faou : *d'azur au léopard d'or.*

(à suivre)

LA PLANTATION DU POMMIER

Nous recueillons ici tous les renseignements utiles, pris dans les meilleurs auteurs, et en première ligne dans les livres si estimés du Frère HENRI.

1° Il y a tout avantage à effectuer la plantation en automne, après la chute des feuilles.

2° Vous ferez bien de former autour de vos champs une couronne de pommiers sur une seule ligne, en mettant les arbres à 9 ou 10 mètres les uns des autres.

3° Si vous faites un verger, choisissez un terrain sans pente, ou dont la pente soit orientée vers le nord ou vers le midi, puis tracez des lignes parallèles du nord au midi, afin que le soleil, dans sa course, baigne de ses rayons successivement toutes les branches. Mettez vos lignes à 10 mètres de distance, à 12 mètres si le sol est très riche et si l'espèce que vous plantez se développe à grandes branches. Sur la ligne, plantez à 5 mètres entre chaque arbre. A 5 mètres sur la ligne les arbres se toucheront sans doute de bonne heure, mais ils se développeront à droite et à gauche en recevant beaucoup de lumière.

4° Tous les terrains, même les plus pauvres, peuvent servir à la plantation du pommier. Il n'y a d'exception que pour le sol où ne pousse qu'une maigre bruyère mêlée de jonc. Si, avec la bruyère, vous voyez du genêt ou de la lande, il est possible d'avoir une bonne plantation de pommiers, à condition de donner une couverture de bons engrais et de bons paillis aux 4 mètres superficiels bien ameublés consacrés à chaque arbre.

5° Dans les terres humides ne faites jamais de trous à vos plantations. Posez les racines sur le sol bien nettoyé de toutes herbes, puis recouvrez-les de terres rapportées d'un volume au moins égal à celui qui couvrait les racines dans la pépinière, et formez une butte de 4 mètres superficiels. Pour maintenir l'arbre, placez un tuteur très solide.

6° Ne dépassez pas la profondeur de 0^m 50 à 0^m 60 pour vos fosses à planter. En creusant à 1 mètre suivant la routine, on ménage des réservoirs d'eau très nuisibles aux arbres, puis on expose ceux-ci à s'enfoncer sous un tassement exagéré. Mais donnez toujours à vos fosses une superficie de 2 mètres de chaque côté, et alors vous assurez aux racines de l'air et une terre meuble pour se développer à l'aise.

7° Vous aurez soin de ne jamais employer autour de l'arbre la terre inférieure enlevée des fosses. Remplacez-la par de la bonne terre prélevée entre les lignes.

8° Ne mettez jamais, dans les fosses, de fumier, d'ajoncs, de terreau, de gazon ou d'autre matière en fermentation. Rien n'est plus propice à engendrer la terrible maladie du *blanc* des racines. Réservez vos engrais comme couverture et comme paillis une fois la plantation faite.

9° Il ne faut jamais planter que des sujets très vigoureux et d'une belle venue, mesurant 0^m 10 à 0^m 12 de circonférence à 1 mètre au dessus du sol.

10° Le cultivateur a tout intérêt à établir une pépinière, ou à se fournir dans une pépinière sur place : ses arbres ne seront pas endommagés par les manipulations nombreuses que nécessitent les transports ; et, replantés aussitôt après l'arrachage, leur reprise sera plus assurée. C'est là un point de très haute importance, car l'arbre qui ne prend pas bien dès la première année est exposé à demeurer languissant.

11° Il importe de ne planter qu'à une faible profondeur. Il suffit que les racines du collet puissent être recouvertes d'une couche de terre de 0^m 15 à 0^m 20. La meilleure terre à mettre pour entourer et couvrir les racines est celle qui n'est ni trop mouillée ni trop sèche. On reconnaît qu'une terre n'est pas trop mouillée, si après qu'elle a été foulée avec le pied elle se sépare lorsqu'on la remue avec la pelle. Il est bon d'appuyer alors avec le pied pour aider au tassement.

CURÉS DE CHATEAULIN

depuis la période révolutionnaire jusqu'à nos jours

(Suite)

« MESSIEURS,

« Depuis longtemps courbé sous un fardeau qui surpassait mes forces, je soupirais après un genre de vie plus douce et plus proportionnée à ma faiblesse. Enfin, Monseigneur a bien voulu m'accorder ma retraite, la retraite la plus agréable et la plus honorable que j'aie pu désirer, en me permettant de venir terminer au milieu de vous ma carrière sacerdotale.

« Il est juste que je sois mon premier accusateur, il est également juste que je ne m'accuse pas au delà de la vérité. Le Saint-Esprit me commande d'avoir soin de ma réputation.

« Je suis donc obligé de déclarer que je prêtai le serment de la Constitution civile de clergé par erreur, *ignorans feci*. Rassuré par une déclaration de l'Assemblée constituante qui déclarait que « fortement attachée à l'Eglise catholique, elle ne pouvait attenter à l'autorité spirituelle », séduit par les trompeuses apparences de gloire que cette Constitution semblait promettre à l'Eglise, épouvanté par les maux que le refus du serment me paraissait devoir attirer sur elle, je le prêtai ce serment qui, depuis, m'a fait répandre tant de larmes, qui, tous les jours de ma vie, sera pour moi le sujet d'une douleur continuelle et que je rétractai dès que j'eus acquis la certitude qu'il était condamné par le Saint-Siège. Mon bon ange avait reçu de Dieu l'ordre de ne pas trop s'éloigner de moi, et Dieu lui-même, qui m'avait donné la droiture du cœur, daigna me soutenir de la main pour que je ne fusse pas écrasé de ma chute.

« Il est, Messieurs, des fautes heureuses ; ce sont celles qui nous humilient, qui nous corrigent en nous humiliant, qui nous perfectionnent en nous humiliant tous les jours davantage ; ma chute m'a causé blessure, larmes et humiliations, mais je puis dire, avec le prophète-roi : *Bonum mihi quia humiliasti me*. Car mon Père céleste ne m'a pas laissé à terre, car la Sainte Eglise, ma mère, ayant été affligée de ma chute, son affliction a brisé mon cœur, je me suis senti plus enflammé d'amour pour elle.

« *Christe, meos et habes et habebis semper amores.*

« 20 Octobre 1817.

« J. Le Coz, prêtre au Grand-Séminaire. »

M. Le Coz devint, par son inépuisable générosité, un auxiliaire puissant pour la restauration des Grand et Petit Séminaire et, lorsque, à l'âge de 87 ans, il mourut, en 1845, dans la retraite, au Petit-Séminaire de Pont-Croix qu'il avait fondé, on pouvait bien dire qu'il avait donné peu à peu au diocèse, sans avoir une grande fortune personnelle, une valeur de près de deux cent mille francs, fruit de ses économies et de ses privations.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

77.— Jeanne-Marie Le Mat, Grand'rue, fille de Pierre et de Marie Garrec, *parrain* : Jean Garrec, *marraine* : Marie-Jeanne Le Mat.

78.— Catherine-Marie Hicher, Kerjean, fille de Jean et de Catherine-Marie Quilliou, *parrain* : Charles Hicher, *marraine* : Jeanne Quilliou.

79.— Jeanne-Marie Le Bris, Toul-ar-C'heffelec, fille de Louis et de Françoise Golc'hen, *parrain* : Yves Le Bris, *marraine* : Jeanne-Marie Milin.

80.— Yonne-Marie-Elisabeth Olivier, Quai de Brest, fille de Louis-Joseph et de Marie-Angèle Blaise, *parrain* : Yves Cadet, *marraine* : Marie-Louise Olivier.

81.— Jean-Emile Nélias, Grand'rue, fils de Louis et de Marie-Jeanne Pennec, *parrain* : François Pennec, *marraine* : Jeanne Riou.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

27.— Yves Rannou, Saint-Louis de Brest, et Marie-Jeanne Mauguen, Châteaulin.

A S' Ségal.— Maurice Goacoulon, de Plonévez du Faou, et Jeanne-Marie Le Stum, veuve Le Gall, de S' Ségal.

A L'île Tudy.— Eugène-Alphonse Douarinou, de Châteaulin, et Jeanne-Marie-Louise Séchez, de L'île Tudy.

A Bernay.— Adolphe Boigeol, de Châteaulin, et Virginie Nicolas, de Bernay.

A Port-Launay.— Jules Laurent, de Châteaulin, et Victorine Marzin V^o Rosec, de Port-Launay.

A Braspartz.— Pierre-Marie Favennec, de Châteaulin, et Anne-Marie Mazé, de Braspartz.

A S' Ségal.— Jean-Yves Ollivier, de Lospars, et Marie Cam, de Lospars.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

70.— Jeanne Douguet, Grand'rue, 77 ans.

71.— Anne-Marie Bourlès, Rostomic-Vian, 2 ans.

72.— Jeanne-Marie Vigouroux, Châteaulin, 80 ans.

73.— Marie-Louise Bignard, Grand'rue, 9 mois.

74.— Marie Quéré, Rue Notre-Dame, 64 ans.

75.— René Simon, Kerlobret, 58 ans.

76.— Jeanne-Marie Cavellat, Hospice, 75 ans.

77.— Michel Louboutin, Rue Notre-Dame, 22 ans.

78.— Jean Queffélec, Mi-Route, 18 ans.

79.— Marie-Françoise Hervé, Mi-Route, 3 ans.

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE, PAPETERIE.

6, Quai de Brest, **A. CORCUFF** Quai de Brest, 6.

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An
Exposition de JOUETS & d'OBJETS pour ÉTRENNES

ARTICLES POUR DÉCOR D'ARBRES DE NOËL

Superbe Choix de Cartes postales, Sujets de Noël & Jour de l'An

Cartes au bromure d'argent & Cartes glacées

La Maison délivre des Timbres de Commerce de 0 25^{ms} pour tout achat au comptant.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 1 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

A V I S

Après y avoir longuement réfléchi devant Dieu, sentant, dans les temps de grande épreuve que la loi de séparation prépare à nos paroisses, le besoin de resserrer les liens d'intimité entre le pasteur et le troupeau, nous nous décidons à faire paraître toutes les semaines notre Bulletin Paroissial. Il sera distribué le samedi et le dimanche. Il conservera le même format, mais chaque numéro n'aura que 4 pages.

Nous aurions bien voulu comme par le passé en faire une distribution générale à tous nos paroissiens. Mais la dépense serait trop au dessus de nos forces. Et nous nous voyons contraints de demander cinq centimes par numéro, 3 fr. 50 pour l'abonnement annuel.

Les abonnés actuels ayant droit à 12 numéros de 8 pages, recevront le Bulletin jusqu'au samedi 6 avril.

Nous conserverons la pagination actuelle, pour qu'à la fin de l'année 1906, on puisse mettre en volume la collection du Bulletin depuis sa fondation. Une table des matières sera préparée.

Ceux qui voudront se procurer la collection des 17 numéros parus, la trouveront au prix de 2 fr. 50 au bureau de l'Imprimeur.

HIER ET DEMAIN

Le mois de Décembre s'est ouvert en pleine neuvaine de supplications publiques pour la France et son peuple chrétien, en face de la loi de séparation, dont le Sénat précipitait fiévreusement, j'allais dire cyniquement le vote. Depuis le commencement de novembre, ce n'est pas sans une profonde émotion que nos pieux fidèles entendaient à toutes les messes du dimanche le chant triste, plaintif, mais confiant du *Miserere mei*, répété en breton pendant la 1^{re} messe.

Le vendredi 1^{er} Décembre, tous dans la mesure de leurs forces, les enfants comme leurs parents, ont pratiqué le jeûne demandé par notre Evêque aux mêmes intentions ; puis les exercices du soir jusqu'à la fête

du 8 Décembre, malgré le temps si dur, groupaient une nombreuse assistance. Nombreuses aussi et bien consolantes ont été les communions pour la fête de *l'Immaculée Conception*. Enfin chaque jour, et surtout chaque vendredi, c'étaient des processions continuelles de pieux paroissiens, offrant à Dieu la ferveur de leurs chemins de croix.

Les hommes de « peu de foi » pourront dire, devant le triste vote du 6 Décembre, consommant la rupture officielle entre la France et l'Eglise : à quoi bon toutes ces prières, ces jeûnes, ces bonnes œuvres ! Les sectaires n'avaient-ils donc pas leur siège fait ? Il est vrai, Dieu laisse la malice des hommes produire son venin et ses fureurs de destruction. Mais c'est alors que les ennemis du Christ croyaient en avoir fini avec lui, en le faisant mourir sur le Calvaire, qu'il était le plus près de son triomphe et eux le plus ignominieusement vaincus. Espérons ! Dieu aura son heure ! Mais, en attendant, notre prière et nos œuvres reviennent sur nous comme une rosée de force et de générosité. Et qu'importe, après tout, l'épreuve d'un moment, si nous méritons à nos fils la grâce d'être fidèles à Dieu ? Souffrir nous aura été un gain ! Et je bénis mes chers paroissiens d'avoir répondu par leurs prières et leur piété à l'appel de leur Evêque et du Pape.

À la réunion de l'Archiconfrérie du 3 Décembre, nos pieux paroissiens ont eu le plaisir et l'édification d'entendre un enfant de la Paroisse leur parler de la Propagation de la Foi et de S^r François Xavier, le modèle et le protecteur de tous les missionnaires. M. l'abbé Talec a présenté dans un large et émouvant tableau, l'histoire de la conquête du monde par l'apostolat catholique, et a marqué la part qui incombe à chaque fidèle dans le devoir de propagation de la Foi. Ce devoir est bien compris dans notre population, qui apporte chaque année, outre le trésor de ses prières, une somme moyenne de mille francs, en faveur des Missionnaires. Plaise à Dieu de la récompenser en suscitant dans ses rangs un grand nombre de vocations ecclésiastiques. C'est là l'objet de nos plus ardentes prières et l'œuvre des œuvres pour laquelle je suis si heureux de trouver un concours généreux auprès d'âmes choisies et connues du Ciel !

Noël ! Noël ! Fête de joie, d'amour, de dévotion tendre, d'élans pieux ! Fête douce aux enfants, chère à tous les âges. Fête célébrée si solennellement parmi nous, rassemblant des flots pressés autour des autels et près de la Crèche bénie ! Cette année elle a revêtu un caractère de recueillement, de gravité et d'émotion intense, provoqué par les circonstances que traverse l'Eglise dans notre Patrie ! Les chants de nos fidèles, pendant les messes célébrées après minuit ont été une protestation solennelle de fidélité au Christ méconnu :

Parle, commande, règne,
Nous sommes tous à toi ;
Jésus, étends ton Règne ;
De l'univers sois Roi !!

Et quelles larmes du cœur en chantant ces appels à Jésus :

Des apostats jetant l'insulte à votre face,
Ne vous souvenez plus !

De la France à genoux qui vous demande grâce,
Souvenez-vous, Jésus !

Enfin quels accents fiers et résolus dans le cantique à N. D. de Kerluan :
Tant que l'Aulne aux flots tranquilles
Baignera nos frais vallons,
Nous serons chrétiens dociles
Fiers Français, vaillants Bretons !

†

J'offre à tous mes paroissiens mes souhaits les plus paternels pour l'année qui va s'ouvrir. Que Dieu protège et bénisse les Parents et les enfants, leur donne joie, santé, prospérité, et surtout leur fasse à tous la grâce de lui rester fidèles et de préparer pieusement leur *éternité*, qui est l'unique nécessaire ! Qu'ils demandent pour moi et mes chers vicaires la grâce de les y aider de plus en plus efficacement par notre dévouement entier et de tous les instants !

Je donne à tous rendez-vous au sanctuaire de N. D. de Kerluan pour le 1^{er} jour de l'an, afin d'y déposer entre les mains de notre Mère nos prières et nos vœux. Je les invite à s'y rendre portant, comme insigne, épinglée sur leur poitrine, la jolie médaille frappée à l'image de N. Dame de Kerluan. (1)

A.

Au Patronage Jeanne d'Arc

Le 16 décembre, les Dames patronesses de l'Ecole Maternelle chrétienne, transportée au pensionnat S^r Joseph, depuis la laïcisation de la salle d'Asile, ont réuni leur cent trente protégés et leurs parents dans la salle du Patronage Jeanne d'Arc, pour une fête charmante où devait se faire la distribution de chauds vêtements d'hiver.

La salle était comble. Après quelques chants des petits enfants de l'Ecole, une gentille petite fille s'avance et récite fort bien un délicieux merci aux protectrices de l'Asile chrétien, et appelle sur elles les bénédictions du bon Jésus. Ensuite ce sont les enfants des Dames Patronesses qui paraissent pour de petites saynettes, des monologues et des chants. Signalons les *six francs d'André*, un *petit volontaire de 10 ans*, et *Jésus chez les bretons*, admirablement interprétés.

Une quête fructueuse au profit de l'œuvre fut faite par M^{me} L. Baley et Brissieux, puis, après la distribution des vêtements ce fut le tour des oranges.

Profitons de ce compte rendu pour exprimer tous nos remerciements de pasteur bien reconnaissant aux bienfaitrices de cette école maternelle, et à la chère sœur S^{re} Marie, qui continue près de nos enfants le zèle et le dévouement dont elle avait fait preuve avant la laïcisation.

**

Le lendemain, c'était le comité du Patronage qui convoquait les bienfaiteurs de l'œuvre à entendre le rapport du Président, M. du Cleuziou sur la marche et l'état financier du Patronage pendant l'année, puis celui du Directeur Aumônier, M. Boulic. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner aujourd'hui ces deux rapports dans le *Bulletin* : mais qu'il nous soit permis de présenter une rapide analyse de celui de l'aumônier, qui a profondément touché tous ceux qui ont eu la bonne fortune et l'édification

(1) On trouve cette médaille chez M. Louët, rue de l'Eglise, et chez M. Corcuff, quai de Brest.

de l'entendre.

Après avoir parlé de la vie coutumière du Patronage, réunions, jeux, pièces de théâtre, musique, il aborde l'œuvre capitale inaugurée cette année, qui en fera un foyer de rayonnement et d'apostolat : le groupe *silloniste*.

« Que faut-il pour être *silloniste* ? Deux choses : être *catholique* dans toute la force de l'expression, et être *démocrate*. »

Etre *catholique* dans ses pensées, dans ses jugements, dans ses actes, non seulement en particulier mais en public, et, dans toute sa vie, s'exercer à réaliser en soi le type de *chrétien parfait*.

Etre *démocrate*, c'est-à-dire travailler de toutes ses forces à mettre en pratique, selon la parole de Léon XIII, « la bienfaisante action chrétienne parmi le peuple » et pour le peuple. C'est là un idéal, dirait-on : qu'en est-il des résultats ? « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits » dit N. S. Et M. Boulic, rappelant les belles réunions tenues au Patronage : Vous avez eu l'occasion d'apprécier quelques fruits du *Sillon*. Vous avez entendu ce jeune avocat de Morlaix : M. Daniel Le Hire. C'est à la fin de sa conférence si chrétienne et si applaudie, que M. du Cleuziou disait : Mon cher ami, vous avez trouvé la bonne voie ; continuez, et le succès couronnera vos efforts.

Il n'est pas encore effacé de votre mémoire le souvenir du camarade Robic, que vous avez naguère entendu avec si grand intérêt : « ce jeune homme, si bien, disait une dame de Quimperlé, que c'était bien dommage qu'il se fit religieux ! » Eh bien ! non il n'est pas encore moine, et peut-être fera-t-il plus de bien par son dévouement et son apostolat laïc qu'en se retirant dans un monastère

Et M. Boulic parle d'un autre jeune homme de 23 ans, qui a passé douze années de sa vie dans un lycée, et est devenu pourtant un vaillant apôtre, communiant tous les jours, faisant un jour de retraite par mois. Il est du tiers ordre de S^t François, et porte au doigt une grande bague en or dans l'intérieur de la quelle on surpait cette devise : « A Dieu pour toujours jusqu'à en mourir » . Il cite encore ce jeune brestois de 18 ans, qui, au congrès de Landerneau, prenait la parole pour proposer que les jeunes gens fissent fréquemment une heure d'adoration nocturne. Son accent était si ému, si plein d'onction et si doux, que ses paroles arrachaient à Mgr. du Long de Rosnay cette exclamation : « Mais ce sont de véritables saints que ces jeunes gens ! »

Aussi comprenons-nous le discours de Pie X aux pèlerins du Sillon, Septembre 1904 : « Laissez-moi vous dire que nous vous aimons, et que désormais chacun d'entre vous pourra nous considérer non pas seulement comme un père, mais comme un ami . . . restez fidèles à votre bannière, et la promesse de l'Évangile s'accomplira en vous, et vous règnerez. »

Ce sont là les conseils que veulent mettre en pratique les douze jeunes gens du *Sillon* châteaulinois . . .

Au Christ la victoire finale !

Ainsi finit un magistral article de M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, sur la loi de Séparation (Univers du 16 décembre 1905) .Après avoir établi que cette loi est une *apostasie nationale*, . . . un *vol* . . . que cette loi est *césarienne, schismatique, anticonstitutionnelle et antidémocratique* . . . que cette loi est une loi de *haine*, une loi de *folie*, il ajoute : « Oui, Dieu tirera profit, pour sa cause, des injustices et des violences de ces insensés ! Car

nous avons confiance dans " Celui qui a vaincu le monde " . . . « La séparation peut être pour nous la liberté » . . . « qui oserait dire que Dieu ne saurait tirer de ce dernier changement, malgré les hommes, pour le bien de son Eglise et le progrès des nations chrétiennes, une somme plus grande de liberté ? »

Et il termine par ces belles paroles d'espoir : « Le 8 décembre, en la fête, si douce au cœur catholique, de l'Immaculée Conception de la Mère de Jésus, après la messe, aux pieds du Sauveur crucifié, j'ai dit de toute mon âme le *Pater dimitte illis* : Père, pardonnez-leur ; puis levant vers la Croix un regard de confiance, et me reposant sur la haute sagesse du Vicaire du Christ et des évêques, nos pères et nos maîtres, dans un élan de foi et d'espérance je me suis écrié : *sursum corda* ! »

« Au Christ la victoire finale ! **Christus Vincit** ! »

Cantique français de N.-D. de Kerluan

par M. l'abbé L.-M. Leroux.

Refrain :

Notre Dame de Kerluan,
Toi qui nourris Jésus enfant,
A Châteaulin garde à jamais
Le souvenir de tes bienfaits !

Couplets :

Qu'elle est belle ton image !
Jésus puise dans ton sein
Le lait, céleste breuvage,
Qu'il transforme en sang divin.

En priant dans ta chapelle
Où l'on est plus près des cieux,
A notre âme tout rappelle
Les exemples des aïeux !

Pour des fils, Mère chérie,
Que tu daignes protéger,
Rien ne vaut, dans la patrie,
La Madone et le clocher.

Au Dieu de notre baptême
Pour témoigner notre amour,
Nous voulons fuir le blasphème
Et respecter le Saint Jour.

Aux enfants de nos écoles,
Sous le regard de Jésus,
Nous apprendrons ses paroles
Et l'amour de ses vertus.

Pleins d'ardeur dans la bataille,
Nos marins et nos soldats,
Protégés par ta médaille,
Vaincront dans tous les combats.

Conserve à nos jeunes filles
La candeur et la bonté :
Et qu'au sein de leurs familles
Rayonne la pureté !

Rends les unions fécondes,
Bénis nos foyers chrétiens,
Qu'un essaim de têtes blondes
Soit le plus doux de leurs biens !

Bethléem et le Calvaire
Sont pour toi joie et douleur :
Joie et souffrance de mère
N'ont d'appui que sur ton cœur.

Près de toi, compatissante,
Reçois nos chers trépassés :
Ta prière est si puissante :
Nos vœux seront exaucés !

Tant que l'Aulne aux flots tranquilles
Baignera nos frais vallons,
Nous serons chrétiens dociles,
Fiers Français, vaillants Bretons.

Malgré les vents et l'orage,
Dans les plis de ton manteau,
Vers le céleste rivage
Conduis Pasteur et Troupeau.

NOTRE-DAME DE CHATEAULIN (1)

(suite et fin)

Voici la liste des statues vénérées dans cette chapelle :

1. — Au bas, sous la tribune des orgues (car il y a des orgues à Iliz-Maria) groupe triple de sainte Anne. — Sainte Anne et la Sainte-Vierge, presque de même taille, sont assises dans le même fauteuil. La Sainte-Vierge couronnée tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus auquel sainte Anne tend une grappe de raisin, tandis que de la main gauche elle tient les feuillets d'un livre ouvert. Ce groupe est en pierre ; d'après le style du fauteuil et des draperies, il faudrait l'attribuer à la fin du xv^e siècle ; sa hauteur est de 1 m. 25.

2. — Saint Nicolas avec ses trois petits enfants. — Statues en bois du xv^e siècle ; 0 m. 80.

3. — Saint Herbot, — vêtu d'une robe et d'un manteau à capuchon, tenant un bâton et un livre fermé. Statue en pierre ; 1 m. 80.

4. — Saint Maudez, — en chape et mitre, tenant de la main gauche un livre ouvert ; sa mitre est très ornementée ; la volute de sa crosse a disparu, mais il reste encore au haut de la hampe un nœud rond orné de cabochons et une sorte d'édicule gothique qui formait la base de la volute. Statue en pierre de 1 m. 65.

Autrefois, d'après une pratique qui est en usage partout où il y a une image de saint Maudez, on prenait de la terre dans le sol de l'église, au pied de la statue du saint, pour la guérison du mal de saint Maudez, *drouk Maudez*, enflures, plaies envenimées, morsures d'insectes nuisibles. Lorsque le pavé actuel fut fait, on transporta un peu de cette terre à l'extérieur, au pied d'un if placé à l'angle Nord-Ouest de la chapelle, et l'on continua à prendre de cette terre, ce qui fait que l'if est déchaussé.

5. — Notre-Dame de Pitié, — qui se trouvait autrefois sur l'autel de la confrérie de la *Bonne-Mort* et de la *Sainte-Agonie*. Groupe en bois de 1 m. 45.

6. — Notre-Dame, — la Patronne. Vierge-Mère, dans la niche à l'entrée du sanctuaire.

7. — Saint Joseph, — lui faisant pendant.

8. — Sainte Catherine, — couronne en tête, tenant un livre et une épée, et ayant à ses pieds la roue de son supplice ; hauteur, 0 m. 80.

9. — Sainte Barbe, — n'ayant plus ni sa tour ni sa palme ; elle est patronne des carriers.

10. — Saint Crépin et saint Crépinien, — patrons de la confrérie des cordonniers ; ils sont honorés dans plusieurs de nos vieilles villes : Morlaix, Pont-Croix, Pont-l'Abbé.

11. — Saint Grégoire, — en chape, coiffé de la tiare, tenant un livre et la croix papale à trois branches. A la fête de saint Grégoire se tient une grande foire à Châteaulin.

12. — Saint Jean-Baptiste, — Provenant de la chapelle de Loc-Ian et se trouvant maintenant dans l'ancien ossuaire attenant à la sacristie. Il est vêtu d'une peau de bête dont la tête pend à ses pieds ; par-dessus est un manteau. De la main gauche, il portait un livre surmonté d'un agneau.

Le maître-autel est surmonté d'un retable composé de deux grandes colonnes torsées, encadrant un tableau de l'Annonciation.

L'autel Nord provient de la Chapelle S^e Barbe du Pont-de-Buis. On ne peut trop déplorer la destruction de cette chapelle, centre de dévotion et de

protection pour les *Poudriers*. Elle eût été si utile pour les catéchismes dans cette agglomération devenue si importante. Quand elle fut démolie, les *Poudriers*, voulant perpétuer le souvenir de leur Patronne, confièrent son autel aux Carriers de Châteaulin qui lui donnèrent asile dans l'Eglise N. Dame.

La peinture qui se voit au dessus de cet autel représente S^e Barbe debout, portant de la main gauche la palme triomphale. L'épée qui l'a décapitée est à ses pieds ; et à droite de la sainte on voit la porte de la Tour où elle fut enfermée.

L'autel du bas-côté Midi devait être autrefois l'autel de la confrérie de la Bonne-Mort et de la Sainte-Agonie, car sur la façade est un panneau en bas-relief dans lequel voit Notre-Dame de Pitié avec les sept glaives de douleur, la couronne d'épine, les trois clous de la Passion, une tête de mort, des os en sautoir et des larmes. De plus, tout à fait au haut, est un tableau votif représentant un malade en agonie, un parent priant en faisant un vœu, et dans le ciel Notre-Seigneur se montrant pour exaucer sa prière. Les deux grandes colonnes torsées du retable encadrent un tableau du Rosaire, peint par Valentin.

En face, au-dessus de l'arcade du transept, est un tableau des saints Crépin et Crépinien. Dans le panneau central, les deux frères sont figurés sous un dais de riches étoffes, travaillant à leur métier de cordonniers et semblant en même temps parler à quatre personnages qui les écoutent ou qui les invoquent. Dans les panneaux latéraux sont huit médaillons avec inscriptions, retraçant les actes de leur vie et de leur martyre, ainsi que les miracles qu'ils ont opérés.

PÉPINIÈRES

Pour tout cultivateur intelligent et avisé c'est un intérêt de premier ordre que de former et d'entretenir une pépinière. D'abord cela ne lui coûte rien pour ainsi dire. Il trouve sur place des graines en abondance, dont il connaît et la valeur, et la provenance, et les qualités, et la maturité. Car le choix des graines n'est pas une chose indifférente. Par exemple pour préparer les semis de pommiers, le cultivateur prévoyant et habile, choisira sur les arbres les plus féconds et les mieux appropriés au sol des fruits bien venus, bien exposés au soleil, bien mûrs. Il les mettra de côté, et au moment de fabriquer son cidre, il aura soin de retirer les pépins de ces fruits avant de les passer au concasseur. Puis parmi ces graines il choisira les mieux constituées, qu'il exposera au soleil et mettra ensuite en sac avec étiquette mentionnant la provenance et l'espèce. Il agira de même à l'égard des semences à réserver, prises sur les chênes, les châtaigniers, les peupliers, les hêtres, ou sur les espèces résineuses de la région, s'il n'en trouve pas de qualité hors ligne sur ses propres terres. Dans ses allées et venues, il ne sera pas sans noter les arbres qui, dans tous les environs, pourraient lui donner les meilleures graines ; et à l'époque voulue, une simple promenade lui en procurerait quantité suffisante. Nous insistons sur ce choix des graines sélectionnées sur place, car pour les plantes comme pour les hommes et les animaux, il faut une acclimatation, et nos braves paysans feront bien de laisser à d'autres les essais onéreux, pour n'aller eux-mêmes qu'à coup sûr.

Il ne serait pas mauvais toutefois que chaque syndicat se réservât

(1) Bull. de la comm. Dioc. d'Archil. et d'Archéo.

un petit champ d'expérience pour essayer, en faveur de tous, une acclimatation d'espèces renommées ailleurs.

Mais si les graines se trouvent facilement sur place, et ne demandent de la part du cultivateur que le soin de les choisir avec discernement afin de n'avoir que de beaux produits, peut-être celui-ci a-t-il peur d'un surcroît de travail supérieur au profit qu'il en retirerait ? Il n'en est rien. Les soins d'une pépinière lui procureront plus de distraction que de fatigue. Quant à l'habileté professionnelle, nous nous faisons garant d'une réussite parfaite si l'on met en pratique les conseils suivants, en vue surtout de la culture du Pommier.

Choisir un bout de champ ou de prairie en plein soleil, par conséquent pas au nord des habitations ou des arbres. On enlève le gazon avec ses racines, puis, au mois de février ou mars, on fait le semis, à la volée, si l'on veut, mais il est bien préférable de le faire en lignes espacées de 0^m, 15 à 0^m, 20. Pour ce faire, on trace de petits sillons de 0^m, 03 à 0^m, 04 de profondeur, on y met la semence, puis on recouvre de terre ou de terreau. Une fois levé, si le semis pousse trop épais, il faudrait l'éclaircir, de manière à laisser entre chacun des plants de 0^m, 05 à 0^m, 06 sur la ligne.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

82.— Christophe Créau, Châteaulin, fils de Christophe et de Marie Hémery, *parrain* : Yves Hémery, *marraine* : Marie-Josèphe Créau.

83.— Marie-Louise Quéré, Kerlobret, fille de Hervé et de Louise Jaïn, *parrain* : Michel Jaïn, *marraine* : Marie Goëc.

84.— Jacques-Marie Stum, Coatiborn, fils de Jacques et de Louise Bourveau, *parrain* : Jacques Stum, *marraine* : Marie-Anne Bourveau.

85.— Jean-Louis-Marié Poquet, Pors-Cloz, fils de Louis et de Jeanne Scouarnec, *parrain* : Jean Poquet, *marraine* : Anne Le Coz.

86.— Marie-Anne Pouliquen, Rue des Ecoles, fille de Yves et de Françoise Le Goff, *parrain* : Jean-Marie Pouliquen, *marraine* : Marie-Anne Kerlobret.

87.— Yvonne-Marie-Joséphine Le Dé, Châteaulin, fille de Yves et de Anne-Marie Yven, *parrain* : André Le Dé, *marraine* : Anne-Marie Faou.

88.— Lucie-Marie-Louise Mignon, Quai de Brest, fille de Edouard et de Marie-Amélie Tolinet, *parrain* : Alfred-Joseph Tolinet, *marraine* : Anneis Galibour.

89.— Yves-Marie Le Hénaff, Ecluse du Leg, fils de Pierre-Joseph-Marie, et de Marie Derrien, *parrain* : Clet Velly, *marraine* : Marie Le Hénaff.

90.— Jean-Marie Hascoët, Kerluan, fils de François et de Marie-Jeanne Péron, *parrain* : Jean Garo, *marraine* : Anna Quinquis.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

80.— Marie-Jeanne Berguin, Stang-an-Toulou, 2 ans.

81.— Laurent Auffret, Grand rue, 53 ans.

82.— Jeanne-Anna-Marie Cloarec, Grand rue, 7 ans.

83.— Anne-Marie Hervé, Mi-Route, 6 mois.

84.— Pierre-Jean Le Baut, Quai Carnot, 31 ans.

85.— Jeanne Sanguer, Pen-a-run, 63 ans.

86.— Yves Boussard Plonévèz-du-Faou, 28 ans.

87.— Charles Tromeur, Lospars 75 ans.

88.— Yves-Louis Bernard, Grand rue, 2 ans.

89.— Marie-Hortense Glévarec, épouse de Jean Creñn, Kerhoën, 22 ans.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

HIER ET DEMAIN

Un temps affreux à réduit considérablement le nombre des pèlerins à la chapelle de N. D. de Kerluan. La ferveur compensait leur petit nombre. Nous avons prié à toutes les intentions de la paroisse. Nous avons pris la résolution de nous attacher plus fortement que jamais aux devoirs de la vie chrétienne, d'accomplir fidèlement et scrupuleusement tous les commandements de Dieu et de l'Eglise, spécialement la sanctification du dimanche et l'observation ponctuelle de l'abstinence du vendredi et des vigiles. Nous avons mis nos engagements entre les mains de N. D. de Kerluan, en la priant de nous aider à les garder, et de bénir nos familles, nos travaux, surtout de nous obtenir la grâce d'une bonne mort sanctifiée par les sacrements de la Sainte-Eglise.

†

Nous attirons l'attention de nos fidèles sur un sujet d'une importance capitale qui vient de donner l'occasion au Souverain Pontife d'établir un règlement rigoureux. Voici les paroles du Pape : « *Comme dans les temps troublés que nous traversons, l'âge mûr n'a pas moins besoin que l'enfance de l'instruction religieuse, outre l'homélie accoutumée sur l'Evangile qui doit être faite à tous les jours de fête, à la messe paroissiale, les curés et les prêtres ayant charge d'âmes feront le catéchisme aux fidèles, dans un langage simple et facile à comprendre, à l'heure qu'ils jugeront la plus opportune pour avoir un plus grand concours de peuple, excepté toute fois celle qui doit être consacrée à l'Instruction religieuse des enfants...* »

Monseigneur l'Evêque, en nous communiquant ce règlement, nous propose comme réalisant plus exactement la pensée du Pape, « *d'établir un grand catéchisme de Persévérance, auquel seraient pressamment invités non seulement les jeunes gens ayant déjà communiqué, mais encore tous les habitants de la localité. A la longue ce catéchisme pourrait devenir intéressant et attirer beaucoup d'auditeurs.* »

Nous nous sommes efforcés jusqu'ici, mes zélés vicaires et moi, de multiplier les moyens d'instruire nos fidèles ; et notre devoir est d'autant plus délicat qu'il nous faut dispenser la parole de Dieu en deux langues pour satisfaire aux besoins spirituels d'une population par moitié bretonne et française. Mais pour réaliser plus pleinement encore les intentions du Souverain Pontife, voici ce que nous pratiquerons le dimanche et les fêtes. A la première messe, à la quelle assistent ce qui ont le plus besoin d'une

instruction religieuse solide, se fera en breton un catéchisme d'un quart d'heure. L'homélie bretonne sera réservée pour la grand'messe. Les instructions de la 2^e messe seront continuées comme par le passé ; mais le soir à 7h. 1/2 il y aura un catéchisme français pour tous les paroissiens. Il sera précédé et suivi d'un cantique chanté par tout l'auditoire, et ces deux cantiques seront choisis d'après le sujet qui sera traité. Nous invitons tous les fidèles, à venir assidûment suivre ce catéchisme dont l'importance pratique sera des plus grande.

†

Avec la solennité de l'Épiphanie se clôture la période du temps prohibé pour la célébration des mariages. Cette période comprend tout le temps de l'Avent, et les fêtes de Noël. « Au temps de l'Avent, dit Dom Guéranger, (*Année liturgique*), les Noces sont suspendues, afin que les joies humaines ne viennent pas distraire les chrétiens des pensées graves que doit leur inspirer l'attente du souverain juge, ni les amis de l'Époux (S^t Jean désigne ainsi le Sauveur Jésus), de l'espérance qu'ils nourrissent chèrement d'être bientôt conviés aux Noces de l'Éternité »

L'Église y attache une si haute importance qu'elle en fait l'objet d'un empêchement sous peine de péché grave. Trop facilement des chrétiens peu instruits réclament une dispense pour le temps prohibé. Toutefois, l'Église, même en accordant cette dispense, prive les époux des grâces attachées aux prières de la messe spéciale du mariage, et défend d'accorder à l'épouse la *bénédiction nuptiale*. Aussi recommande-t-elle aux époux que des raisons graves ont portés à se marier en temps prohibé, de venir le plus tôt possible assister, hors de ce temps, à une messe pendant laquelle le prêtre suppléerait à ces prières et accorderait à la jeune mariée la *bénédiction nuptiale* dont elle a été privée le jour de son mariage.

†

Nous rappelons à cette occasion le règlement paroissial pour les mariages. Les jours consacrés à ces solennités sont le *mardi* et le *mercredi*.

Quelquefois des raisons particulières portent les jeunes époux à choisir le *lundi*. Nous prions les familles de se rappeler que ce jour-là est réservé aux *services* des défunts ; en sorte que nous refusons la célébration de mariage après 9 heures ; et comme la célébration des noces le lundi, entraîne le travail du dimanche précédent pour la préparation des repas, nous nous verrons peut-être obligés, pour combattre cet abus, de refuser les cloches le *lundi* comme il est déjà de règle pour le *samedi*.

A.

L'ÉPIPHANIE

La fête de l'Épiphanie est la suite des mystères de Noël ; mais elle se présente, dans la liturgie avec une grandeur qui lui est propre. Son nom qui signifie *Manifestation*, indique assez qu'elle est destinée à honorer l'apparition d'un Dieu au milieu des hommes. Trois manifestations de la Gloire du Christ y sont célébrées : le mystère des Mages, venus de l'Orient sous la conduite de l'Étoile, pour honorer la royauté divine de l'Enfant de Bethléem ; le mystère du Baptême du Christ, proclamé Fils de Dieu, dans les eaux du Jourdain, par la voix même du Père céleste ; enfin le mystère de la puissance divine de ce même Christ, transformant l'eau en vin, au festin symbolique des Noces de Cana. Pour honorer la royauté des Mages

venus de l'Orient vers l'Enfant de Bethléem, une coutume inspirée par la piété naïve des âges de foi, élisait au sort dans chaque famille, un roi pour cette fête de l'Épiphanie. Dans un festin animé d'une joie pure, et qui rappelait celui des Noces de Galilée, on rompait un gâteau ; et l'un des parts servait à désigner le convive auquel était échue cette royauté d'un moment. Deux portions du gâteau étaient détachées pour être offertes à l'Enfant Jésus et à Marie, en la personne des pauvres, qui se réjouissaient aussi en ce jour du triomphe du Roi humble et pauvre. Les joies de la famille se confondaient encore une fois avec celles de la Religion ; les liens de la nature, de l'amitié, du voisinage se resserraient autour de cette table des *Rois* ; et si la faiblesse humaine pouvait apparaître quelquefois dans l'abandon d'un festin, l'idée chrétienne n'était pas loin, et veillait au fond des cœurs.

Heureuses encore aujourd'hui les familles au sein desquelles la fête des *Rois* se célèbre avec une pensée chrétienne !

(D. Guéranger).

PÉPINIÈRES

Vers mai, nous recommandons de mettre entre les lignes un paillis de fumier assez consommé, pour empêcher les grandes chaleurs de toucher le sol, et si l'année est sèche, il faudra faire des arrosements fréquents et abondants. C'est le vrai moyen d'obtenir des arbres vigoureux. Avoir enfin bien soin de sarcler pour tenir la terre bien nette de toutes herbes.

Grâce à ces soins, on aura au bout d'un an une bonne partie des plants obtenus, en état d'être replantés en pépinière.

Plantation.— Choisissez de préférence un bon champ de labour ou une prairie exposée au soleil. Orientez les lignes du nord au midi, et espacez les lignes d'un mètre les unes des autres. Sur la ligne plantez à 0^m 50 d'un arbre à l'autre. Ne cherchez pas à tirer profit du terrain entre les lignes en y plantant des choux et le reste. Empêchez toute herbe de pousser. Faites de bons paillis de fumier, de *poussier* de blé noir, de toute espèce de litière, mieux encore de *marc de pommes*. Rien ne vaut ce dernier engrais étendu dans la pépinière ou au pied des arbres en plein rapport. Ces travaux terminés, abandonnez vos plants à eux mêmes pendant deux ans.

Faut-il au bout de ce temps, greffer ou simplement couper ? Les pépiniéristes sont pour la greffe. Cela les dispense du choix des semences, et donne des sujets plus promptement formés. L'inconvénient c'est qu'on est obligé de greffer à nouveau une fois le sujet planté à demeure, et cette seconde opération nuit à la vigueur de l'arbre. Pour le propriétaire qui élève lui-même ses sujets, il vaut mieux conserver le sauvageon. En ce dernier cas, au lieu de greffer en pépinière, on rabat le sujet à 0^m 10 ou 0^m 15 au dessus du sol ; puis une fois les bourgeons développés sur la partie conservée, on choisit le mieux constitué pour former la tige et on supprime tous les autres.

(à suivre.)

École Saint Louis

Elèves qui figurent au tableau d'honneur de Janvier.

1^{er} Cours.— J.-J. Louboutin, Emile Quéau, Charles Marc, Sébastien Ménez, Edouard Droumaguet, J. Gouézin, Pierre Guédès, L. Cornec, Germain Merrien, Y. Guennégan, J.-L. Guennégan, J. Kéruzoré, G. Denniclou.

2^e Cours.— F. L'Haridon, Y. Jamet, Michel Denniélou, J. Rolland, J.-P. Moal, J.-F. Denniélou, J. Poquet.

1^{re} Classe.— J. Guillou, J. Plouzennec, J. L'Haridon, G. Nèzet, E. Février, Couronné Yhuel, H. Brenaut, Pierre Crenn, J. Danniélou, Y. Duval, Julien Garrec, J. Doaré.

2^e Classe.— J. Blouet, Hervé Louboutin, J. Kervian, G. Tirilly, Michel Mérour, J. Mao, Armand Pochard.

3^e Classe.— J. Pierre Paugam, Emile Guiriec, Hervé Fertil, Jacques Séac'h, L. Tromeur, L. Riou, Isidore L'Haridon.

4^e classe.— L. Mocaër, J. L'Haridon, L. Chubillau, Etienne Férézou, J. Sizun, F. Guénolé, Sébastien Cariou.

classe spéciale.— Y. du Cleuziou, Marcel Le Lann, Eug. Halléguen.

École St Joseph.- Concours trimestriel.

Cours préparatoire.— 1^{re} Françoise Vasselet, 2^e Marguerite Queffélec ; *mention* : Marie Le Guillou, M.-A. Herry.

Cours élémentaire, 1^{re} Année.— 1^{re}, Perrine Queffélec ; 2^e, M.-J. Blaise ; *mention* : M. Danniélou, M. Grahl, J. Pérennou.

Cours élémentaire, 2^e Année.— 1^{re}, J.-M. Le Gall ; 2^e M. Avan ; *mention* : Yvonne Rotard, M.-J. Nicolas, M.-J. Le Gall, Jeanne Fourron.

cours moyen, 1^{re} Année.— 1^{re}, M.-A. Bothorel ; 2^e Claire Bussière ; *mention* : J. Labat, Anna Denniélou, Joséphine Ménez.

cours moyen, 2^e Année.— 1^{re}, Eugénie Blouët ; *ex æquo* : Paul Moré ; 2^e Françoise Nicolas ; *ex æquo* : Rose Quéau ; *mention* : Geneviève Gourtay, M. Madec, Françoise Cevaër.

cours supérieur, 1^{re} Année.— 1^{re} Marguerite Carduner ; 2^e M. Pitamant ; *mention* : Marie Piriou.

cours supérieur, 2^e Année.— 1^{re} Marie Philippe ; 2^e Maria Théotec.
Piano.— 1^{re} Claire Bussière ; 2^e Clotilde Besnard.

Semainier paroissial.— **Dimanche 7 Janv.** Solennité de l'Épiphanie. Aux messes, quête ordonnée par le S. Pontife pour l'abolition de l'esclavage. —Après la Grand'messe, prières publiques annuelles pour appeler la Bénédiction de Dieu sur les travaux de nos assemblées législatives dont la session ordinaire s'ouvre le 9 Janvier. Chant du *Veni Creator*, du Psaume *Levavi*, et du *sub tuum*. —Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice. — Le soir à 7 h 1/2 Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, sermon, recommandations, litanies, bénédiction.

Mardi, à 4 h 1/4, réunion des filles du catéchisme français, 2^e, 3^e et 4^e Communion.

Mercredi, à 2 h, réunion des Dames de la Conférence de S. V. de Paul. A 7 h. 3/4, réunion des MM. de la C. de S. V. de Paul.

Jedi à 9 h. et 10 h. catéchisme. Le soir à 7 h. 1/2, complies et bénédiction.

La Bibliothèque paroissiale est ouverte le *mardi* et le *jedi* de 1 h. à 2 h.

Vendredi à 4 h. 1/4, réunion des filles du catéchisme français préparatoire à la 1^{re} communion.

Leçons du catéchisme français à réciter pendant la semaine : *Contrition et Confession*.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brests.

Semainier paroissial.— **Dimanche 14.**— Les Noces de Cana, (Evan-gile du jour,) sont l'image des Noces du Fils de Dieu avec l'Eglise. Le jour de ses noces, l'épouse prend le nom de l'époux. C'est pourquoi l'Eglise célèbre aujourd'hui le S' **Nom de Jésus**, qui veut dire *Sauveur*. « Aucun autre nom sous le ciel, dit S' Pierre n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvé ».

A la 1^{re} messe, catéchisme breton sur le *signe du chrétien*.

A la 2^e messe, instruction sur la *Création*.— A la Grand'messe homélie sur les *Noces de Cana*.

A 2 h. catéchisme breton. Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— Réunion des Dames Catéchistes. A 7 h. 1/2 catéchisme français sur le *signe du Chrétien*. Cantiques chantés : les N^{os} 2 et 12.

Lundi 15.— S' **Paul** 1^{er} ermite. Il vécut soixante ans dans la solitude, le jeûne et la prière, aidant ainsi les défenseurs de la Divinité de *Jésus-Christ* dans leurs combats victorieux.

A la 1^{re} messe service pour les Trépassés.

Mardi 16.— S' **Marcel** Pape et Martyr. Quelques mois après sa mort le triomphe de Constantin mit fin aux persécutions. Il fut condamné à garder les bêtes féroces. Après neuf mois, délivré par ses clercs, il consacra en église une demeure et y prêchait. L'Empereur Maxence furieux changea cette église en ménagerie dont Marcel fut chargé. Il mourut dans la pourriture de ce lieu devenu immonde.

A la 1^{re} messe service pour les Trépassés. A 4 h. 1/4 Catéchisme français pour les filles de 2^e, 3^e et 4^e communion.

Mercredi 17.— S' **Antoine**, le Patriarche des moines, Pendant 20 ans il eut à livrer des combats terribles au démon qu'il vainquit par le jeûne et la prière. L'Egypte se couvrit de monastères fondés par lui et ses disciples.

Jedi 18.— **Chaire de S' Pierre à Rome.** Souvenir bien cher à tous les enfants de l'Eglise Romaine, devenue ainsi maîtresse de toutes les Eglises.

A 9 h. et à 10 h. Catéchisme. A 7 h. 1/2 Complies et Bénédiction.

Vendredi 19.— S' **Canut**, Roi de Danemark, zélé soutien de la religion. Il périt victime d'une conjuration des ennemis de l'Eglise.

A 4 h. 1/4 catéchisme français préparatoire à la 1^{re} Communion.

Samedi 20.— S' **Fabien** pape, martyrisé dans la persécution de l'empe-

reur Dèce, 250.— **S' Sébastien**, vaillant soldat, qui usait de son influence à la cour des Empereurs, pour pénétrer dans les prisons et soutenir le courage des martyrs. Condamné en 288 à subir le martyre sous les flèches. Il est l'objet d'une grande dévotion en Bretagne, où l'on trouve son image vénérée dans un grand nombre d'églises. S' Ségat lui a consacré une chapelle célèbre et fort remarquable.

Sommaire des Instructions du 7 Janvier

A la 2^e messe.— *Les démons.*— Jaloux du bonheur que Dieu nous prépare, ils exercent leur haine contre nous pour nous perdre avec eux. Mais ils ne peuvent rien contre notre âme, notre intelligence et notre volonté, gardées par Dieu et ses anges, si nous n'ouvrons pas les portes de nos remparts. Dieu permet que nous soyons tentés non pas pour nous perdre, mais pour nous rendre vigilants, humbles, aguerris, pour nous purifier, augmenter nos mérites, et faire triompher en nous la grâce de Jésus-Christ.

Une seconde forme de la haine du démon, c'est de nous faire souffrir ici-bas, par les maladies, l'obsession, et même la possession diabolique, dont nous voyons des exemples terribles dans l'Évangile.

Provoquer l'intervention diabolique par la magie, l'occultisme, la sorcellerie et le reste, c'est un péché qui revêt la gravité de l'apostasie.

D'an oferen Bred.— *An aviel deus gouel ar Rouanez.*

En aviel-ze zo meur e gentel evidomp.

Da genta : evel an tri Roue ni hon deuz ive eur stereden evit sclerijenna en hent hor c'hass varzu Jesus : ar feis. Hadet ennomp es-vianic, dre hor badiant ha lakeat da greski dre gelennadurez hor c'herent hag hor beleien, e tougen ach'anomp varzu Jesus epad ma momp var hent er bed ma. Avechou, pa deuomp en oad, ar feis avad a viana, a ia zoken da goll.

Perac ? — An tri Roue a gollas ho stereden pa oant eat e kear Jerusalem, eur gear fall. Mad ni ive, mar teu hor feis da vianat pe da vont da goll, eo ho c'hentcha tud fall.— Abalamour da ze, arabat morse mont e compagnugez den fall ebet.

D'an eil : An tri Roue, a ia heb marc'hata da glask Jesus. Ne zellont na deuz hirder an hent na deuz ar boan ho devezho o c'hober anezhan.— Evel-d'ho ni a dle kerzet varzu Jesus. Heuil penn da benn hent ar religion en despet d'an traou diez a gaffomp da ober.

Catéchisme du soir.— On ne peut devenir chrétien que par une grâce insigne de Dieu. Le baptême en est la condition, et les obligations qui en découlent sont de croire tout ce qu'enseigne l'Église au nom de Jésus-Christ, et de pratiquer tout ce qu'elle commande.

Pour cela nous ne sommes pas laissés à nos propres forces. Nous avons le secours de la prière, et la grâce des sacrements. Ce sont les trois ordres de vérités que nous embrassons sous le nom de doctrine chrétienne. Il est donc de la plus haute importance d'en avoir une connaissance suffisante, sous peine de compromettre le salut ; et tous ceux qui ont charge d'âme comme les prêtres, les maîtres, les parents ont l'obligation d'une extrême gravité d'en instruire ceux que Dieu leur a confiés.

Un peu de statistique paroissiale.

Enfants reçus dans le giron de l'Eglise.			Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :		
	1904	1905		1904	1905
baptêmes	99	91	Enfants	18	29
onoiements	15	14	Proportion dans le total des décès	22%	32%
Totaux	114	105	Par 1000 habitants	4,6	7,5
Par 1000 habitants	30	27	Différence au détriment de 1905	2,9	
Différence en moins pour 1905	3		Adultes	64	60
			Par 1000 habitants	16,4	15,4
			Différence en faveur de 1905	1	
			total des décès	82	89
			Par 1000 habitants	21	23
			Différence en détrimet de 1905	2	
			Excédents de Bap-	1904	1905
			têmes sur les décès	32	16
			Par 1000 habitants	8,2	4,1
			Différence au détri-		
			ment de 1905		4,1

Sur les 60 décès d'adultes, nous avons eu la douleur de compter 1/5 qui, par suite d'accidents ou d'autres causes imprévues, ont paru devant Dieu sans avoir eu la grâce des sacrements. Faisons de persévérantes prières pour les secourir s'il est possible, et demandons instamment à Dieu qu'il nous fasse à nous-mêmes, la grâce de nous préserver de la mort subite et imprévue.

Le nombre des messes célébrées dans la paroisse a été supérieur de 60 au chiffre de 1904 : 1560 contre 1500.

Les communions avaient atteint en 1904 le nombre de 28 280. Il est monté pour l'année 1905 à 29 150, avec une moyenne de 560 par semaine. Plaise à Dieu que les fruits de ces communions soient abondants et durables ! Quand le sang divin coule dans les veines d'un peuple, ce peuple conserve une santé morale qui le rend capable de toutes les vertus.

Prêtres ayant travaillé le champ des âmes à Châteaulin en 1905.— Nous nous faisons un devoir d'inscrire leurs noms dans nos annales : M. LAVANANT Recteur d'Ergué-Armel a été le prédicateur des 40 h.

Il a passé trois jours parmi nous, donnant des instructions Bretonnes le matin, et des sermons français le soir.

Le sermon breton de *la Passion* a été prêché par M. CORVÉZ, Directeur du Patronage de la 1^{re} communion à Morlaix.

Les prédications françaises de la Semaine sainte, ont été données par M. TALABARDON, aujourd'hui Curé de Plouguerneau.

MM. BERTHOU, recteur de Dinéault, et MÉVEL, vicaire de S^t Mathieu de Quimper ont été les prédicateurs de la retraite française de communion des Enfants.

Les prédicateurs de la retraite bretonne étaient MM. Le MEUR, Recteur de Port-Launay, et CLOASTRE, aumônier de l'Ecole S^t Louis de Châteaulin.

Au Pardon de Lospars, M. GRALL, Recteur de S^t Ségal, a chanté la grand'messe, et M. Le MEUR, recteur de Port-Launay, a donné le sermon.

Le beau Pardon de N. Dame de Kerluan, rendu plus solennel par la Bénédiction du *Trône-baldaquin* sculpté pour la Patronne par M. Arth. Autrou de Quimper, a été présidé par M. Le GALL, recteur de S^t Coultiz, et M. Le DU, vicaire de S^t Mathieu de Quimper, a été le prédicateur.

C'est M. SÉVELLEC, vicaire à Pleyben qui a présidé la jolie fête de la *Sainte Enfance*, et parlé à nos chers enfants de l'œuvre si belle de la conversion des petits payens.

La distribution des prix de notre école chrétienne des Garçons, présidée par M. POULHAZAN, curé-doyen de Briec, qui a adressé aux élèves et aux parents des conseils pratiques, a été suivie le même jour, de la distribution des prix à l'école chrétienne des Filles. M. le Chanoine ABERALL du Chapitre de la Cathédrale de Quimper, qui la présidait, a fait aux élèves des Filles du S^t Esprit et à leurs excellentes maîtresses une charmante et originale causerie sur la manière d'utiliser les vacances.

Au Pardon de N. Dame de Châteaulin, la Grand'messe a été chantée par M. le Chanoine COZIC, curé-doyen de Lesneven, ancien vicaire de la paroisse, et le prédicateur de la fête était M. JÉZÉQUEL vicaire de Plomeur.

Nous arrivons à la très importante retraite de nos jeunes filles Enfants de Marie. La mission de leur distribuer le pain de la parole divine a été remplie par M. le Chanoine KÉRISIT, Professeur au Grand Séminaire de Quimper.

Le Pardon de S^t Idunet est la dernière circonstance de l'année où nous avons le bonheur de recevoir le concours de nos vénérés confrères. Ce jour-là, c'était M. HASCOËT, Recteur d'Ergué-Gabéric, qui chantait la messe et M. FÉROC, vicaire à Braspartz qui prêchait.

Quand un prêtre, messager de Dieu, porte sa parole ou son ministère sacerdotal quelque part, il y appelle la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, dit l'Apôtre, et cette paix repose sur celui qui la reçoit d'un cœur ouvert. Gardons le souvenir de ceux qui ont traversé notre vie en y répandant les bienfaits de Dieu, et que notre merci soit une prière pour eux.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

AVIS

Nous demandons à nos chers Paroissiens de redoubler de prières. Nous sommes avertis que va s'accomplir à Châteaulin l'acte préliminaire à la confiscation sacrilège des biens d'Eglise : le même *Inventaire* qu'à la grande Révolution. Nous protestons et protesterons de toute l'énergie de notre conscience contre cette atteinte aux droits de l'Eglise dont nous avons la garde. Notre présence obligée à cet acte odieux sera celle de la Victime sainte au Prétoire. Que nos fidèles soient dans le deuil, et qu'ils se défendent toute réjouissance mondaine devant pareille épreuve qui nous frappe tous au cœur.

ALFRED LE ROY.
ch. hon. Archiprêtre.

Semainier paroissial. — *Dimanche 21.* — Guérison du serviteur du centenier de Capharnaüm (Evangile du jour). Fête de la Sainte Famille. La pieuse Association qui porte ce nom, répandue dans le monde entier, a été érigée en 1892 par Léon XIII. Elle a pour but de développer la vie chrétienne dans les familles qu'on voudrait désorganiser, en leur donnant pour modèle la famille divinement constituée de Nazareth.

Indulgence plénière pour les associés de la Sainte Famille, aux conditions ordinaires de confession, communion et visite à l'Eglise en y priant aux intentions du Souverain Pontife. — Indulgence plénière également pour les membres de la Confrérie de la Doctrine Chrétienne.

A la 1^{re} messe, *Catéchisme breton* : Introduction au Symbole

2^e messe, *Instruction sur la création de l'homme.*

A la Grand'messe, *Homélie sur l'Evangile de la Sainte Famille.*

A 1 h. 3/4, à N. Dame, *Réunion des Enfants de Marie.*

A la bénédiction qui suivra les Vêpres, *Consécration de la Paroisse à la Sainte Famille.* — Cette consécration doit être renouvelée dans chaque famille, par les fidèles qui n'auront pas assisté à la consécration faite à l'Eglise.

A 7 h. 1/2, *Catéchisme français sur le Ministère de l'Enseignement chrétien. Chant des cantiques 4 et 60.*

Lundi 22. — **Saints Vincent et Anastase, martyrs.** Le 1^{er}, diacre d'Espagne, souffrit les plus cruels tourments en 304. Le 2^e, moine persan

fut décapité sous l'empereur Chosroës.

A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.

Mardi 23.— **Les Epousailles de la Sainte Vierge.** Saint Joseph, et c'est là son titre de gloire, fut l'époux prédestiné de Marie et le gardien de sa virginité.

A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.— A 4 h. 1/4, *Catéchisme français pour les filles de 2^e, 3^e, et 4^e Communion.*

Mercredi 24.— **S^t Timothée, évêque et martyr.** Il fut le disciple chéri de S^t Paul qui l'ordonna évêque d'Ephèse et lui adressa deux Epîtres.

A 7 h. 3/4, *Réunion de la Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 25.— **Conversion de saint Paul.** Soudaine et parfaite, elle l'emporte sur toutes les autres par son caractère miraculeux, et apprend aux pécheurs à ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu.

A 9 h. et 10 h. *Catéchismes. Leçons françaises à apprendre : Extrême-Onction et Ordre.* A 7 h. 1/2, *Complies et bénédiction.*

Vendredi 26.— **S^t Polycarpe, évêque et martyr.** Homme de profonde science, il avait connu l'apôtre S^t Jean qui l'avait établi évêque de Smyrne. Il souffrit le martyre à l'âge de cent ans.

A 4 h. 1/4, *Catéchisme français préparatoire à la 1^{re} Communion.*

Samedi 27.— **S^t Jean Chrysostome, évêque et docteur.** Au IV^e siècle, il illustra le siège de Constantinople par son admirable éloquence, qui l'a fait surnommer Chrysostome, ou *bouche d'or* : Bossuet l'appelle le Démosthène chrétien. Par son zèle apostolique à réprimer les abus, il déplut à l'impératrice Eudoxie, qui le condamna deux fois à l'exil.

Sommaires des Instructions du Dimanche 14

A la 2^e messe.— La création est un acte *divin*, parce qu'il faut une puissance infinie pour donner l'être là où il n'y avait que le néant. C'est un acte *libre* : Dieu, infiniment parfait, n'ayant aucun besoin de sa créature. C'est un acte de *pure bonté* par lequel il jette son reflet sur ses œuvres extérieures, et appelle à participer à son bonheur infini, les anges et les hommes.

L'œuvre des six jours. D'abord, création de la masse informe, du *tohu-bohu*. Mais l'Esprit planait sur cette masse, dit Moïse, pour y déposer les germes de fécondité, et l'Ecriture dit que la Sagesse se jouait dans cette création, ordonnant toutes choses dans des vues providentielles. Combien de temps dura ce chaos en travail ? Des siècles, s'il plaît au savant de les réclamer.

Puis Moïse nous décrit la mise au point de toutes choses en six jours. Que sont ces jours ? Des jours symboliques, comme six tableaux pour distinguer les six ordres de phénomène créés, dit S^t Augustin ; des jours réels ordinaires, disait-on au moyen âge. Des périodes indéterminées, dit-on aujourd'hui. Peu importe. Dieu a laissé ces détails aux disputes des savants, sans que nous ayons à craindre une contradiction entre les vérités révélées et les vérités de science, puisque toutes deux ont le même auteur, Dieu, dont nous adorons la parole.

D'an oferén Bred.— *Aviel eil sul ar Rouanez.* Pedet da eured Cana, Jesus a ieas gant e Ehestel. He vennos a roas d'an daou bried iaouanc, ha cals grassou a hent all evit gellout beva-santelamant en ho stad nevez.

Tud iaouanc varnez dimezi, c'hoant o peus da gaout Jesus en hoc'h eured ? 1^o Grit mad ho sonj, a pedit Doue d'o sclerijenna en ho choas. 2^o Antreit e stad ar briadelez gant eun intention bur ha santel. 3^o Kempennit mad hoc'h ene. Neuze o pezo puill grassou ar zacramant : Jesus a vezo en hoc'h eured.

Priejou christen, c'hoant o peus da zalc'har Jesus ganeoc'h, ha da renta talvoudus he c'harrassou ? 1^o Bezit dous ha patiant an eil e Kenver egile. 2^o Dalc'hit d'ar fidelite prometlet o veva er briadelez gant honestiz.

Jesus a renevezo evidoc'h miracl. Cana : chench a reio an dour e guin, da lavaret eo, e rento scanv ho carg, eas ho tever, hag ho puez leun ha founaus.

Catéchisme du soir.— Le signe du *chrétien*. Après avoir parlé du signe de croix ordinaire, du triple signe de croix à l'évangile de la messe, sur le front, sur les lèvres, sur le cœur, et enfin du signe de croix par lequel les Evêques et les prêtres bénissent, quelques développements sont donnés aux vertus principales du signe de croix : 1^o chasser les démons, comme le fit le P. Jandel, Dominicain, à Lyon, dans une réunion franc-maçonnique. 2^o Dissiper les tentations, 3^o Sauver du danger, exemples : S^t Jean et S^t Benoît, préservés du poison par un signe de croix. 4^o Appeler la bénédiction de Dieu. Prendre la résolution de faire souvent et pieusement le signe de croix, surtout au coucher et au réveil.

Caisse des Loyers

	1904	1905
Nombre de déposants	42	50
Total des loyers	1 667 fr. »	2 063 fr. »
Moyenne par loyer	39 fr. 69	41 fr. 26
Montant des dépôts	1 028 fr. 05	1 541 fr. 15
Moyenne par déposant	24 fr. 47	30 fr. 82
Montant des primes distribuées	154 fr. »	198 fr. 05
Moyenne par déposant	3 fr. 67	3 fr. 96

Les légendes se font vite. L'autre jour une personne disait à l'un des fondateurs de la *caisse des loyers* : « Cela ne vous coûte rien puisque c'est *Roschild* qui paie les primes ! » L'année dernière ce n'était pas la même version : on avait persuadé quelques clients de la caisse qu'avec leurs avances, l'œuvre faisait de gros bénéfices qui ne leur revenaient à eux qu'en partie ! — Nous profitons de l'occasion pour rappeler que l'œuvre des *loyers* accepte volontiers les moindres offrandes, et que leur abondance lui permettrait d'étendre le bienfait de cette *caisse d'épargne* si moralisatrice.

PÉPINIÈRES (Suite)

Pendant deux ou trois ans on laisse le long de la tige, quelques petites brindilles de 0^m 10 à 0^m 15. Ces petites branches conservées le long du tronc, ne doivent pas dépasser la grosseur d'un crayon ordinaire. Elles ont pour but de permettre à l'arbre de prendre un développement plus considérable dans la partie inférieure, de telle sorte que la grosseur de l'arbre aille en diminuant de la base au sommet, à la manière d'un cierge.

L'arbre en pépinière ayant atteint 2^m 10 à 2^m 20, on le rabat à 1^m 80 ou 2^m pour former tête de 4 à 5 branches, qu'on maintiendra, par taille en vert à 0^m 50 ou 0^m 60 de longueur. Puis l'on attend le moment de l'arrachage pour mettre à demeure, selon la manière que nous avons indiquée précédemment. L'on ne fera pas la greffe dès l'année même de la plantation, car les racines n'auraient pas eu le temps de se développer dans le sol, mais une année après.

En résumé un bon pommier venu par semis dans la ferme, est bon à planter en pépinière très souvent au bout d'un an, passe en pépinière 5 à 6 ans et se greffe en place définitive à l'âge de 7 à 8 ans au plus. Arrivé à sa croissance parfaite, il donnera facilement sa barrique de cidre, et du bon !

FIN

Examen trimestriel du catéchisme français.

Ont obtenu la note **très bien** à l'examen de Noël :

1^{re} Année préparatoire.— Francine Quéau, Anna Le Guillou, Anna Le Nir, Marie-Anne Le Guillou.

2^e Année préparatoire.— Louise Cloarec, Marie-Anne Cann, Madeleine Bussière, Marie Bodollec, Joséphine Aubry, Jeanne Huet, Louise de Boissier, Marguerite Dégé, Madeleine Dégé, Rose Riou, Marie-Anne Moal, Gillette du Cleuziou.

2^e Communion.— Marie-Anne Le Quéau, Marie Miossec, Marie Avan, Marie-Louise Martin, Marie Suignard, Marie Boussard, Jeanne Le Guillou, Clotilde Besnard, Françoise Nicolas, Marie-Anne Hétet.

3^e Communion.— Anna Croissant, Françoise Cévaër, Claire Bussière, Geneviève Février, Marie Gourlay, Louise Milin, Marie Quéré, Louise Philippe, Anna Capitaine, Marie-Rose Quéau, Paule Lavergne, Marie Marchaland, Madeleine Hascœt, Marie-Anne Quémener.

4^e Communion.— Marie Fitament, A.-M. Duval, Marie-Jeanne Croissant, Adrienne Nicolas, Louise Le Guillou, Marie Michaud, Anne Petitbon, Jeanne Fitament, Anna Quantin, Marguerite Fily.

Aspirants.— Jean Le Doaré, Jean Dégé, Eugène Besnard, Pierre Bodollec, Jules Guennec, Pierre-Marie Crenn, Yves Raison du Cleuziou, Marcel Le Lann,

1^{re} Communion.— Christian Le Goff, Jean Le Deuf, Paul Collet.

2^e Communion.— Yves Duval, René Coathalem.

3^e Communion.— Jean Tromeur.

4^e Communion.— André Guennec, Jean Nicolas.

Réunion du "Sillon" à Châteaulin le 28 Janvier.

Cette réunion, qui se propose de développer l'organisation des groupements ruraux, et de provoquer les *Mutuelles-Bétail*, s'annonce comme devant avoir un plein succès. Plus de 300 jeunes gens de toutes les parties du Diocèse se sont fait inscrire, et ce sera un beau spectacle que celui de cette jeunesse joyeuse, alerte, et foncièrement dévouée à la cause religieuse, avivant la flamme de son zèle pour la gloire de Dieu, et le progrès social, et résolue à « aller au Vrai avec toute son âme », selon sa fière devise.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

LA JOURNÉE SILLONNISTE

A CHATEAULIN

Nous souhaitons de tout cœur et avec joie la bien venue à cette jeunesse **silloniste**, ardente à aimer Jésus-Christ et à travailler à sa gloire, dévouée à la cause des humbles, qui veut passer parmi nous une journée de vaillant travail, de piété épanouie, d'exubérante fraternité.

Ils se rencontreront, ces jeunes gens, groupés de toutes les parties du Diocèse, des villes et des campagnes, portant épinglé sur leur poitrine l'épi symbolique, car ils viennent tracer un sillon et y semer pour les moissons futures. Ils viennent pour compter « toutes les réserves de foi et d'énergie qui se trouvent au sein de leurs âmes bretonnes » et les appliquer à la mise en pratique du grand précepte d'« aimer le prochain comme soi-même » comme ils s'efforcent déjà d'« aimer Dieu pas dessus toutes choses ». Nous invitons les âmes pieuses à prier pour nos chers *sillonistes*, pendant que leurs fraternelles causeries leur apporteront lumière et enthousiasme.

Nous reproduisons ci-après le programme de la journée *silloniste* :

A 8 heures, en la Chapelle de Notre-Dame, messe de communion et allocution de M. le Chanoine Le Roy, Curé-Archiprêtre.

A 9 heures, première séance de travail : **Cercles Ruraux**. Lecture et discussion du rapport du Camarade Le Corre de Châteaulin.

A midi, Banquet démocratique.

A 2 heures, deuxième séance de travail : **Mutuelle-bétail**. Lecture et discussion du rapport du Camarade Floc'hlay de Pleyben.

A 3 heures 1/2, représentation : **Le soir d'un beau jour**, drame Silloniste en 3 Actes par un Camarade Brestois. Intermèdes Variés.

A 5 heures 1/2, **Clôture** : Salut solennel du T. S. Sacrement à l'église paroissiale.

Semainier paroissial.— Dimanche 28.— La tempête apaisée (Evangile du jour).— 1^{re} messe, *Catéchisme breton sur Dieu. Cantique* : Page 29. A 8 h., à N. Dame, *Messe des sillonistes et Allocution, communion générale*. A 8 h. 1/2, *Instruction sur la chute de l'homme*. A 10 h. *Homélie sur l'évangile. Après Vêpres, catéchisme de persévérance*. A 7 h. 1/2, *Instruction catéchistique sur Dieu, Cantiques 7 et 50*.

Lundi 29.— S' François de Sales, évêque et Docteur. Avant de deve-

nir évêque de Genève en 1602, il fut l'apôtre du Chablais où il convertit 72 000 hérétiques. Ses lettres, l'Introduction à la vie dévote et le Traité de l'amour de Dieu l'ont mis au rang des premiers maîtres de la vie spirituelle. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 30. — S^{te} Martine, vierge et martyre. Alexandre Sévère la soumit à de cruelles tortures dont elle triompha par la grâce ; sa rage épuisée, il lui fit trancher la tête vers 226. — *A 4 h. 1/4, catéchisme français pour les filles de la 2^e, 3^e et 4^e communion.*

Mercredi 31. — S^t Pierre Nolasque, Confesseur. Gentilhomme du Languedoc, il dota l'Eglise, en 1223, de l'ordre de Notre-Dame de la Merci pour le rachat des chrétiens captifs des Maures. — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Judi 1^{er} février. — S^t Ignace, martyr. 2^e successeur de S^t Pierre sur le siège d'Antioche, il fut conduit à Rome par ordre de Trajan et livré aux bêtes suivant son désir « afin d'être moulu, comme un pur froment, pour être admis au festin de l'agneau ». — *A 9 h. et 10 h. Catéchisme : leçons françaises, les 2 dernières leçons du Catéchisme. A 7 h. 1/2, complies et bénédiction.*

Vendredi 2. — Fête de la Purification. Quarante jours après la naissance du Sauveur, Marie se présenta au Temple avec son divin Fils, se soumettant par humilité à la cérémonie de la Purification légale. On porte en procession des cierges bénits pour signifier que Jésus est la vraie lumière du monde, selon la parole du saint vieillard Siméon. — *1^{er} vendredi du mois, les offices comme le dimanche ; avant la Grand'messe, Bénédiction des cierges et procession. A 4 h. 1/4, catéchisme français préparatoire à la 1^{re} communion.*

Samedi 3. — S^{te} Geneviève, vierge Patronne de Paris qu'elle préserva par ses prières de l'invasion des Huns, vers 450. *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Sommaires des Instructions du Dimanche 21

A la 2^e messe. — Pour créer l'homme, Dieu se recueille ; il ne dit plus que *soit fait, que soit, que la terre produise, mais faisons*, marquant la dignité de l'homme par une action immédiate. Il fait le corps noble, droit, levé vers le ciel et non penché vers la terre, libre dans ses mouvements, digne que Jésus le revêtît un jour. Nous devons traiter avec respect ce corps que Dieu nous a confié, et non le ravalier au rang des bêtes par nos vices.

Dieu crée l'âme par un souffle de vie, et il intervient ainsi pour chacun d'entre nous. Cette âme est capable de le connaître et de l'aimer, et après avoir réuni deux substances, l'une matérielle, l'autre spirituelle, le corps et l'âme pour en faire un être humain, il y ajoute la grâce qui le prépare à voir Dieu face à face et à jouir de l'héritage du Ciel.

Enfin Dieu envoie un sommeil mystérieux à Adam, et d'une de ses côtes il crée la femme, pour lui être une aide semblable à lui : aide pour la vie présente, aide aussi pour atteindre le ciel par l'exemple mutuel et la fidélité à Dieu.

Catéchisme du soir. — Après avoir parlé du devoir des Enfants et des Parents par rapport à la doctrine chrétienne, un mot de l'enseignement sacerdotal. Le prêtre dans la personne des apôtres a reçu pour mission principale de prêcher l'Évangile, la bonne nouvelle aux *Pauvres*, c.-à-d.

à tous ceux qui ont faim et soif de vérité. Ecouter le prêtre, c'est écouter Jésus-Christ lui-même. La prédication comprend quatre choses, dit Pie X : 1^o Enseigner l'Évangile, c.-à-d. les actes et les enseignements du Sauveur. 2^o Montrer l'imitation de ces actes et la pratique de ces enseignements dans la vie de la S^{te} Vierge et des saints. 3^o Y comparer notre vie à nous-même, et produire, avec le regret de nos infidélités, 4^o des résolutions plus énergiques et plus constantes dans la pratique de la vie chrétienne.

An dra man a zo bet lavaret e gador prezec d'an oferen-nou disul diveza. — En deveziou-ma, tud digasset ama a berz ar c'houarnamant, a raio an inventor deus kement-zo d'an ilis e parres Castellin.

Lavaret a rankomp, a unan gant an Aotrou Escop, e kavomp a labourze fall hag anep guiriou an ilis.

Rankout e vo d'heomp lezel ober anezhan : Mez, evit-se, arabat da nikon credi, e vefomp tam a du gant ar re her graio.

L'INVENTAIRE. — Il sera donc procédé dans quelques jours à cette opération, qui, pour être légale, n'en reste pas moins injuste et criminelle.

La loi de séparation a beau déclarer que les biens de l'Eglise, meubles et immeubles, appartiennent désormais à l'Etat, ces biens continueront à être la propriété de l'Eglise. Un objet volé ne cesse pas d'être à son légitime propriétaire, bien que le voleur, qui en est devenu le possesseur par la violence, répète à qui veut l'entendre que l'objet est à lui.

(Echo paroissial de Brest)

Monsieur Rouquier, commissaire spécial, à Quimper a notifié mardi à M. le Curé-Archiprêtre et à M. Lazennec, Président du Bureau des Marguilliers, que l'inventaire s'effectuerait à Châteaulin, lundi 29 courant, à 1 h.

Erratum. — Dans la liste des Enfants du Catéchisme ayant obtenu la note très bien, il faut lire Victorine Reussard au lieu de Marie Boussard.

La Bretagne et Pie X. — D'une lettre du Pape au Cardinal de Rennes nous citons le passage suivant dont les Bretons peuvent être fiers en même temps qu'ils doivent y puiser des résolutions courageuses :

« Des sentiments de l'Archevêque métropolitain d'une province catholique qu'on peut donner en exemple aux autres, il n'y avait pas à douter ; « mais il convient de lui en faire le plus grand éloge.

« Cette province est en effet tellement pénétrée de l'esprit de notre « sainte religion, que c'est d'elle que Nous attendons, au milieu des haines « dont la foi catholique est l'objet, la meilleure part de Notre Joie. Oh ! « si toute la terre, surtout si la France entière embrassait la fière et noble « devise des vaillants Bretons : « Plutôt la mort que la souillure ! »

« Prions ensemble ; Dieu, soyons-en sûrs, nous enverra des jours « meilleurs !... »

La Paroisse de Châteaulin

(Suite)

Notre promenade dans la trêve du *Cap Yan* nous a conduits à *Kerjean*, où nous avons promis de nous arrêter un peu, car l'histoire en est intéressante.

Ce village doit son nom à une maison hospitalière qu'y avait fondée

l'ordre de S^t Jean de Jérusalem et qui dépendait de la commanderie de La Feuillée. A ce refuge de Pèlerins était jointe une belle chapelle dédiée à S^t Jean Baptiste, patron de l'Ordre des Hospitaliers.

A quelle date remontait cette fondation de Châteaulin ? Nous en voyons trace dans un acte du duc Pierre Mauclerc, en date de 1217, réparant une injustice commise à l'égard des *Hospites in Castro Lini*.

Qu'est-ce qui avait désigné Châteaulin au choix de l'ordre de Malte pour un asile hospitalier ? Nous savons bien que le but des Hospitaliers de S^t Jean de Jérusalem était d'échelonner les asiles sur le parcours des pèlerins de Jérusalem, leur ménageant, dans leur pieux et long pèlerinage, des refuges avec le pain, le gîte et des soulagements. Mais cette fondation de Châteaulin ne se trouvait pas sur les grandes voies qui conduisent vers l'Est. Il nous paraît plus probable qu'étendant leur œuvre charitable au secours de tous les pèlerins, le grand Ordre Hospitalier a voulu ménager aux Pèlerins Bretons du *Tro Breis*, du *Tour de Bretagne*, une étape sur la voie qui conduit de Quimper à S^t Pol de Léon.

On sait que le *Tro Breis* est le parcours suivi par les pèlerins qui visitaient les sanctuaires et les reliques des sept saints de Bretagne, des sept Patrons des Diocèses Bretons : S^t Corentin de Quimper, S^t Pol de Léon, S^t Tugdual de Tréguier, S^t Briec, S^t Samson de Dol, S^t Malo, et S^t Patern de Vannes.

Parmi la foule des Pèlerins qui pendant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du XV^e siècle n'a cessé de rendre ce grand hommage aux saints qui ont évangélisé la Bretagne, le plus grand de tous est S^t Yves ; et ce nous est une douce chose que de penser que le grand saint populaire à béni par son passage notre ville de Châteaulin, et pris asile parmi les pauvres pèlerins qui ont reposé leurs membres épuisés à l'ombre du sanctuaire élevé à Kerjean en l'honneur de S^t Jean Baptiste.

Nous n'ignorons pas que le très savant M. Trévédy, à qui l'histoire de Bretagne doit tant de recherches lumineuses, dirige par Briec sur Morlaix les pèlerins du *Tro Breis*. Mais il n'en fournit aucune preuve : et nous nous permettons de nous écarter de son avis sur ce seul point.

La route par Morlaix n'était pas plus courte que celle que nous adoptons par Châteaulin, Rumengol, Sizun, Lampaul et le *Bali Castel* qui gagne tout droit S^t Pol de Léon.

Les Pèlerins aimaient à saluer les sanctuaires célèbres qui pouvaient se rencontrer sur leur passage, et parmi ces lieux de pèlerinage que la piété des fidèles fréquentait avec tant de dévotion, nul n'avait plus d'attrait que celui consacré au saint le plus aimé de tout le moyen âge, le plus célébré dans la sainte Liturgie, le Précurseur du Sauveur, d'autant plus que par les soins et la générosité du Commandeur de La Feuillée, la chapelle de Kerjean possédait une précieuse relique, un morceau du crâne du grand saint, renfermé dans une tête d'argent, qu'un chapelain imposait sur les yeux et donnait à baiser aux lèvres de tous les pèlerins.

Sur la même voie, de Châteaulin à S^t Pol, s'offrait à la dévotion avide des pieux voyageurs, le sanctuaire consacré à N. Dame de Rumengol, et dont la tradition attribue la fondation à S^t Guénolé lui-même.

Une remarque d'importance corrobore notre opinion. C'est que, après avoir servi d'asile aux pèlerins pendant toute la période qui coïncide avec celle de la plus grande vogue du *Tro Breis*, le XIII^e, le XIV^e et le XV^e siècle, le refuge de Kerjean se transforma peu à peu en un hospice pour les vieillards de la localité, et c'est en 1522 que la Commanderie de La Feuillée, tout en entretenant un chapelain pour la desserte de la chapelle, céda l'hospice à la paroisse de Châteaulin. (à suivre)

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 4.*— V^e dimanche après l'Épiphanie : parabole de la zizanie (Évangile du jour). **S^t André Corsini** : Sa naissance fut redevable au vœu de ses pieux parents de la consacrer à la S^{te} Vierge : religieux Carme, il devint évêque de Florence en 1360.— *La Grand'messe à N. Dame, suivie de la Procession du Rosaire. Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice. A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique et Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 5.— **S^{te} Agathe, vierge, martyre.** D'une illustre famille de Palerme, elle mourut des suites des tortures que lui fit souffrir Quintianus, gouverneur de Sicile. en 254. Les Siciliens l'ont en grande vénération.— *Service pour les Trépassés à la 1^{re} messe.*

Mardi 6.— **S^t Gildas, abbé.** Né en Grande Bretagne, il vint en Gaule, et établit un monastère à Rhuis, près de Vannes. Il mourut vers 565, après avoir travaillé à la conversion des Bretons. Il a une chapelle très fréquentée dans la paroisse de Cast.— *A 4 h. 1/4, Catéchisme français pour les filles de la 2^e, 3^e et 4^e communion.*

Mercredi 7.— **S^t Romuald, abbé.** Issu d'une famille ducale de Ravenne, il mourut en 1027, à l'âge de cent vingt ans dont vingt dans le siècle, trois ans dans la Congrégation des Camaldules qu'il fonda, et le reste dans une austère solitude.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 8.— **S^t Jean de Matha, confesseur.** Ce héros chrétien, après avoir institué l'ordre des Trinitaires, fit plusieurs voyages en Afrique d'où il ramena un grand nombre de fidèles qui gémissaient sous l'esclavage des Sarrasins.— *A 9 h. et 10 h., Catéchisme. A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 9.— **S^t Tite évêque.** Disciple de S^t Paul qu'il accompagna dans ses voyages apostoliques. Le grand Apôtre le préposa à l'Église de Crète, et lui adressa une Épître sur la manière de diriger le troupeau confié à sa garde.— *A 4 h. 1/4, Catéchisme français préparatoire à la 1^{re} communion.*

Samedi 10.— **S^t Scholastique, vierge.** Sœur de S^t Benoît par le sang et sa fille par la grâce, elle fut la première religieuse du grand ordre bénédictin, et vécut dans une cellule non loin du Mont-Cassin.

Le Congrès Silloniste du 28 Janvier 1906

C'est le soir du dimanche, 28 Janvier. Une foule compacte d'hommes, la plupart jeunes encore, mais crânes et décidés, sortent de l'église paroissiale St Idunet ; de cordiales poignées de mains s'échangent et bientôt tous ces groupes où règne une gaieté exubérante se dispersent, s'éloignent et disparaissent dans l'ombre. C'est « *le soir d'un beau jour* ».

Ce fut en effet un bien beau spectacle pour Châteaulin que cette vaillante jeunesse, éprise d'un même idéal, se concertant pour faire un peu plus grande la part de bonheur de chacun ici-bas, pour répandre autour d'elle un peu plus de foi vivifiante, un peu plus de justice, un peu plus de solidarité, un peu plus d'amour pour les petits et les faibles.

A l'appel lancé par M. l'abbé Boulic, — qui se dévoue sans compter pour nos jeunes Châteaulinois, — plus de 500 sillonistes étaient accourus de tous les points du Finistère. De Pont-L'Abbé à Saint-Pol, de Brest à Quimperlé, tout le pays était représenté : c'était bien une députation de la jeunesse finistérienne.

Dès la veille, le dernier train du soir amenait un groupe du *Sillon brestois*. *Le Chant de la Jeune Garde*, qu'ils entonnèrent en descendant de la gare, réveilla les échos endormis de la paisible vallée de l'Aulne et annonça la fête qui se préparait.

8 heures du matin sonnent, et la plupart des congressistes se trouvent réunis près de l'église Notre-Dame. Leur boutonnière se pare du symbolique épi doré, enrubanné de

- « ... rouge, image d'amour
- « Et symbole de la souffrance
- « Qui devra nous permettre un jour
- « De rendre le Christ à la France » (1)

Ils pénètrent alors dans cette vieille chapelle, témoin jadis de la piété de nos pères et qui va l'être aujourd'hui de celle de leurs enfants quand tout à l'heure, pendant que M. Le Curé de Châteaulin célèbre la Sainte Messe, ses voûtes antiques vont retentir du majestueux *Credo*, « *symbole doux et fort* », et du martial cantique *Bon Chrétien et bon Français*, cependant que 150 sillonistes environ vont s'approcher de la Sainte Table et y recevoir le Dieu de pureté, d'amour et de force sans lequel un *silloniste* ne saurait être fidèle à sa mission.

La Messe célébrée, M. Le Curé souhaite la bienvenue aux congressistes. Prenant pour texte ces paroles de l'Écriture : « *Pour eux je me sanctifie* », il nous rappelle que nous devons au *Sillon* être non des chrétiens vulgaires, quelconques, mais « *des centres de vie chrétienne intense* » répandant par notre conduite, notre vertu, « *la bonne odeur de Jésus-Christ* », des *accumulateurs* » d'énergie, de vie chrétienne pour nous dévouer au bien jusqu'au « sacrifice », jusqu'à « la mort ». Cette vie chrétienne « *intense* » doit être « *conquérante* » non pour agir sur les masses, mais pour les conquérir « *âme par âme* » suivant l'expression de Marc Sangnier. Là où le patron ne pourra rien, souvent l'ouvrier sera tout-puissant... Pour réussir dans cette œuvre, il nous faut d'abord « *travailler notre intérieur* », le réformer ; nous agirons ensuite autour de nous et nous ferons des merveilles... Tout cela ne se fera pas sans peine, sans souffrance...

Le semeur jette la semence dans « *les sueurs et les larmes* », mais aussi, qui n'a pas entendu le grand cri de joie des Bretons annonçant la fin de la moisson ? ...

(1) L'Epi, Chansons du Sillon.

... Les temps vont être difficiles, souffrons avec joie, avec énergie pour Jésus-Christ... que notre enthousiasme s'appuie sur Dieu... le regard au ciel, et nous serons invincibles.

Il est déjà neuf heures : c'est l'heure marquée au programme de la journée pour la première séance de travail. C'est donc à la hâte, sans nous arrêter, j'allais dire comme les soldats de Gédéon passant près de la fontaine, qu'il nous faut prendre un petit déjeuner en nous rendant au Patronage *Jeanne d'Arc* où doit avoir lieu la réunion. Là il faut se presser, s'entasser, car la salle est relativement petite et nombreux sont les sillonistes.

Quand chacun a réussi à se caser tant bien que mal, le Président de la journée, le camarade Michel Even, le jeune et sympathique Président du Sillon de Bretagne, prend la parole : « Camarades, nous allons commencer notre première séance par la prière. *Notre Père*... »

N'est-ce pas ainsi, par la prière que tout chrétien devrait commencer ses principales actions ?

Le camarade Le Corre de Châteaulin nous donne alors une fort intéressante lecture de son rapport sur les *Cercles Ruraux*. Grouper comme en un faisceau les bonnes volontés, les énergies éparses de la campagne, leur donner conscience de leur valeur et de leur force, en faire ainsi comme des soldats du devoir, leur faire aimer l'Agriculture et par ce moyen arriver à enrayer la criminelle désertion des campagnes, c'est le rôle du *Cercle Rural*.

Le rapporteur nous expose les efforts faits jusqu'à ce jour dans le Finistère, les moyens à prendre pour fonder un Cercle Rural et comment il en conçoit le fonctionnement. Quand au programme des études, il doit, dit-il, comprendre deux parties : les questions religieuses et les questions professionnelles ; il demande que les membres du cercle travaillent à acquérir une connaissance approfondie de la Religion, et réclame la place d'honneur pour l'usage du breton. — « Les membres du *Sillon*, ajoutait-il, doivent être des chrétiens parfaits, ils doivent donc, foulant aux pieds tout respect humain, toute apathie, manifester leur foi au grand jour par l'assistance fidèle aux offices de l'Eglise, unissant s'il se peut leur voix à celle du chœur pour chanter les mélodies liturgiques, tels les camarades de Rospenden. — La *Cause* demande de tout donner, de tout sacrifier vaillamment pour faire aimer le Christ et la démocratie idéale du Sillon. Arrière les peureux !... »

Une discussion, parfois assez vive, suit la lecture de ce rapport, ce qui d'ailleurs est fort heureux, car *du choc des idées jaillit*, dit-on, *la lumière*. Elle a eu pour résultat en la circonstance de préciser le rôle des œuvres sociales, et en particulier du Cercle d'Etudes au Sillon. Ces œuvres sont des *moyens* qu'emploie le *Sillon*, mais non sa fin, son but qui est, avec l'aide des forces du *Catholicisme*, de former des citoyens *conscients et responsables* dans la Démocratie. Pour réaliser cette *Démocratie* de Marc Sangnier, il faut avoir l'ambition de travailler, quoi qu'il en coûte de peines et de souffrances, à rendre heureux le prochain ; nos forces ne suffisent pas pour arriver à cet idéal d'amour : il nous faut les énergies divines du Christ, il nous faut le catholicisme. Un esprit à la fois *catholique et démocratique* doit animer le Cercle d'Etudes, sorte de *séminaire* du *Sillon*, qui vise à grouper une élite d'esprits réfléchis, courageux, travaillant à se former personnellement pour agir ensuite par l'apostolat *individuel* afin de *gagner les âmes et les transformer*. Le Sillon viendrait-il à disparaître, s'il a *transformé les âmes*, il a suffisamment fait pour sa gloire.

M. L'abbé Boulic intervient fort à propos pour faire remarquer qu'il est midi, et qu'après avoir songé aux âmes, il serait peut-être temps de penser aussi un peu au corps.

Là-dessus on termine la séance comme on l'a commencée, c'est-à-dire par la prière. Et l'on se rend aux halles avec un entrain et un enthousiasme que le meilleur appétit ne réussira pas à calmer durant le banquet. Du reste le camarade Even se chargera d'en entretenir et d'en aviver la flamme en nous faisant acclamer tour à tour et S. S. Pie X — qui veut être *pour les Sillonistes*, ainsi qu'il l'a déclaré à Marc Sangnier, non seulement un père, mais un ami, — et sa Grandeur M^{gr} Dubillard — qui, par télégramme, nous envoie ses « *affectueux remerciements* » et sa « *paternelle bénédiction* », — et notre vaillant chef, le camarade Marc Sangnier, et M. Le Maire et la Municipalité de Châteaulin qui nous ont gracieusement concédé les Halles pour notre banquet silloniste.

Comme il faut gagner du temps, dès le début du repas s'ouvre la série des toasts où verve, éloquence, nobles sentiments et généreuses illusions se donnent libre carrière, aussi sont-ils soulignés des bravos de tous les convives. Le camarade Trémintin de Quimper ouvre le feu et nous dit en son langage poétique : « ... là où s'éclipsent les rayons de l'Evangile s'allument les flammes de la révolution ... Force et amour, c'est la Bretagne, c'est le Sillon ... Camarades, au travail pour les moissons futures ... Je bois à la Bretagne silloniste et à la Démocratie française. » D'autres camarades nous convient « à boire à l'âme commune, ... à la souffrance féconde du Sillon, ... à l'amour plus fort que la haine ... aux épis dorés qui couronneront nos efforts, ... aux nouveaux venus dans la famille du Sillon. » Deux camarades nous font le plaisir de porter leur toast en la vieille langue de nos pères.

L'éloquent camarade Chuto manie avec une aisance incomparable la langue bretonne et nous adjure d'être « *fidel d'hor Feiz ha da Zoue, fidel da Jesus-Krist, heol al liberté*, » et ajoute : « *Var zao evit hor beleien, evit an Iliz, evit ar liberté, evit Doue hag ar Vro !* » — M. du Cleuziou, au nom du Patronage « *Jeanne d'Arc* » félicite les Sillonistes d'avoir montré une volonté qui ne craint ni le mauvais temps, ni la peine : les hommes de « *volonté* » sont si rares aujourd'hui !

Une ovation est faite à M. l'abbé Boulic, auquel est due la réussite de cette belle journée, M. Le Curé le propose à l'imitation de MM. les Vicaires et annonce que Curés et Recteurs se réjouiront en contemplant « *les moissons futures* », fruit des travaux et des souffrances de leurs jeunes vicaires.

De nouveau, le camarade Even excite dans nos âmes « *courage, confiance et un invincible amour pour nos amis comme pour nos adversaires*. » A 2 heures, le Patronage nous retrouve réunis, et le Camarade Floc'hlay de Pleyben nous lit son rapport sur la Mutuelle-Bétail dont l'utilité pratique est grandement appréciée par les auditeurs comme l'ont prouvé leurs applaudissements.

(à suivre)

Marché du 1^{er} Février :

Froment : 11 fr. les 50 k. ; Sarrasin : 7 fr. 75 les 50 k. ; Avoine : 9 fr. 50 les 50 k. ; Orge 7 fr. 75 les 50 k. ; Seigle : 8 fr. les 50 k. ; Pommes de terre : 2 fr. 50 les 50 k. ; Beurre : 1 fr. 25 les 1/2 k. ; OEufs : 0 fr. 85 la dz.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — 11 février, Dimanche de la Septuagésime. Parole des ouvriers envoyés à la vigne (Evangile du jour). — 1^{re} messe : *Catéchisme breton sur les anges. Après vêpres, catéchisme de Persévérance. A 7 h. 1/2, instruction catéchistique. Cantiques 8 et 51.*

Lundi 12. — S^{te} Jeanne de Valois. Fille de Louis XI, elle vécut saintement à Bourges où elle fonda l'ordre de l'Annonciade et y mourut en 1505. — *Service pour les Trépassés à la 1^{re} messe.*

Mardi 13. — La prière de Notre Seigneur, au jardin des Oliviers. Ce fut le 1^{er} acte de sa passion : il fut saisi d'une frayeur mortelle et il lui vint une sueur de sang. — A 4 h. 1/4, *catéchisme français pour les filles de la 2^e, 3^e et 4^e communion.*

Mercredi 14. — S^t Raymond de Pennafort, confesseur, 3^e général des Dominicains et grand canoniste, il convertit plusieurs milliers de Maures et de Juifs. — A 2 h. Réunion des Dames de la Conférence de S^t. V. de Paul. A 7 h. 3/4, *conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 15. — S^t Hilaire, évêque, docteur. Il réfuta victorieusement les erreurs d'Arius. S^t Jérôme l'a appelé un beau fleuve de l'éloquence latine. — A 9 h. et 10 h. *Catéchisme. A 7 h. 1/2, Complies et bénédiction.*

Vendredi 16. — S^t Cyrille d'Alexandrie, évêque, docteur. Illustre défenseur de la foi par ses écrits et sa parole, il fit condamner Nestorius au concile d'Ephèse en 431 et vengea le dogme de l'Incarnation dont il est appelé le Docteur. — A 4 h. 1/4, *Catéchisme français préparatoire à la 1^{re} communion.*

Samedi 17. — S^t Guévroc, abbé. S^t Pol de Léon l'amena de la solitude dans sa ville épiscopale et l'employa à la prédication.

Le Congrès Silloniste du 28 Janvier 1906

(Suite)

A 2 heures, le Patronage nous retrouve réunis, et le Camarade Floc'hlay de Pleyben nous lit son rapport sur la Mutuelle-Bétail dont l'utilité pratique est grandement appréciée par les auditeurs comme l'ont prouvé leurs applaudissements.

Avec une compétence incontestable, M. de Boisanger dirige la discussion qui suit la lecture de ce rapport. Des réflexions échangées, il

résulte que si le grand propriétaire ne se ressent que fort peu de la perte d'un cheval ou d'une vache, par contre une telle perte devient la ruine pour le petit fermier, pour le pauvre *pen-ti*. Eh bien ! la *Mutuelle-Bétail* vient à son secours dans ces cruelles circonstances, l'aide à franchir cette difficile impasse. La *Mutuelle* est par suite une forme pratique de la charité : elle nous fait tendre la main à un camarade malheureux. Le riche qui, sous le spécieux prétexte qu'il peut être à lui-même son propre assureur, refuse de faire partie de la *Mutuelle*, peut-il dire en toute sincérité qu'il aime son prochain ? Non, puisqu'il refuse d'aller à son secours dans le malheur. Aussi peut-on dire d'un pays où la *Mutuelle* prospère : là règne la charité.

La question du *syndicat* a été aussi vivement discutée, et l'on a conclu que si le *syndicat* n'était pas absolument nécessaire au succès d'une *Mutuelle*, il lui était néanmoins d'un grand secours. D'ailleurs, comme l'a si bien fait remarquer M. de Boisanger, « le Syndicat empêche les marchands d'engrais chimiques d'exploiter, de voler les laboureurs. » Le syndicat remplit donc un rôle bien démocratique.

De rechef le camarade Even fait remarquer le but des œuvres sociales au *Sillon* : par elles, gagner les âmes. « Choses et hommes n'ont de valeur qu'autant qu'ils contribuent à étendre le règne de Jésus-Christ ». Puis la séance est levée pour quelques minutes.

À la rentrée, un drame sillonniste, *Le soir d'un beau jour*, est brillamment représenté par les Camarades du Cercle « *Jeanne d'Arc* », ce qui leur a valu de chaudes acclamations. Le 3^e acte surtout est émouvant, et l'on sent les larmes monter aux yeux quand le *Jeune Garde* mourant entrevoit « les régions de l'au delà », pardonne à son frère, complice de sa mort, et en obtient la conversion : « *le sang d'Abel à purifié Cain* », et d'un apâche en fait « un apôtre avide de conquérir les âmes ».

Pour terminer un jour si saintement commencé, si pleinement rempli, il ne manquait plus que la bénédiction du divin Maître. Aussi, à 5 h. 1/2, nous trouvons-nous réunis à l'église S^t Idunet, prosternés autour de son trône, pour le salut solennel du T. S. sacrement. — En une brève allocution, M. Le Curé nous propose en saint Sébastien un modèle de foi active et nous invite à marcher avec joie comme ce vaillant défenseur de l'Église, cet héroïque chevalier du Christ, dans la voie du renoncement, domptant nos passions, fidèle à Jésus-Christ jusqu'au sacrifice, jusqu'au martyre, puis nous jette comme mot de ralliement : « *Je veux travailler pour Dieu seul ! A lui seul honneur et gloire !* »

Quand on a assisté à pareille fête, on se sent résolu, n'est-il pas vrai ? à se dévouer généreusement « pour le Christ et pour la Cause » afin de suivre aussi un jour, comme ce *Jeune Garde* expirant, ce « *Sillon lumineux qui part de la terre et monte jusqu'au ciel, aux pieds de l'adoré Jésus* », et nous mêler à ces « *longues théories d'anges qui chantent devant l'Éternel des cantiques qui ne finissent pas*... »

Et une foule compacte d'hommes la plupart jeunes encore, mais crânes et décidés, sortaient de l'église S^t Idunet, pour bientôt s'éloigner et disparaître dans l'ombre : c'était « *le soir d'un beau jour* ».

UN JEÛNE.

L'INVENTAIRE A CHATEAULIN

Le Lundi 29 Janvier, M. Boutemy, sous-inspecteur de l'enregis-

trément, a procédé à l'inventaire des biens de la Fabrique. M. le Curé entouré des membres du Conseil de Fabrique a reçu au presbytère l'agent de l'administration et lui a donné lecture de la protestation suivante qui a été insérée au procès verbal :

« Avant le commencement de toute opération inventoriale, Nous, membres du Conseil de la Fabrique à Châteaulin et la représentant, affirmons que nous subissons une violence et que notre présence ici, en ce moment, ne doit pas être interprétée comme une approbation quelconque donnée à la loi du 9 Décembre 1905 sur laquelle le Souverain Pontife ne s'est pas encore prononcé ».

Cette protestation était signée de tous les membres du Conseil de fabrique. Pour sauvegarder les droits des fidèles, l'agent de l'administration a encore été requis d'insérer une seconde protestation, ainsi conçue :

Les membres du Conseil de la Fabrique présents déclarent :

1^o En ce qui concerne l'église paroissiale :

Protester énergiquement contre la loi qui les dépouille entièrement de la propriété et même éventuellement, de la jouissance de la dite église, alors que cet édifice a été élevé uniquement pour le service du culte et que la fabrique et les fidèles, sollicités par elle, ont contribué à la construction et à l'aménagement pour une somme de cent cinquante mille francs.

2^o En ce qui concerne la chapelle Notre-Dame :

Protester énergiquement contre la loi qui les dépouille de la propriété de cet édifice, destiné par ses fondateurs à l'exercice du culte, restitué à la Fabrique de Châteaulin après le Concordat et affecté de nouveau au culte, destination qu'il a conservée jusqu'à ce jour et pour l'entretien duquel la Fabrique a consacré des sommes importantes, obligée qu'elle a été de faire des grosses réparations nécessaires pour empêcher cette chapelle de tomber en ruines. En conséquence ils font toutes réserves au sujet des réclamations qu'ils pourront élever pour être remboursés des dépenses faites pour ces réparations.

3^o En ce qui concerne le presbytère :

Exposer que ce bâtiment a été construit sur un terrain devenu communal à l'époque du Concordat, mais qui, ultérieurement et par suite d'échange, devint la propriété de la Fabrique ; que les membres du conseil de fabrique ont reconnu, il est vrai, le droit de propriété de la commune, mais que cette déclaration avait été exigée, et avait pour but de faciliter la construction d'une maison d'habitation sur ce terrain, maison qui devait être affectée à perpétuité au logement du curé de Châteaulin.

Ils protestent donc énergiquement contre la loi qui les dépouille indûment non seulement de leur droit de propriété, mais encore de ce droit d'un fruit spécial qui devait affecter le terrain et la maison construite alors même que le terrain eût été communal. Ils protestent d'autant plus énergiquement, qu'ils n'ont renoncé à se prévaloir de leurs droits de propriété, que parce qu'ils étaient certains que, si l'administration communale avait voulu contrairement à tous droits désaffecter l'immeuble dont il s'agit, elle se serait heurtée à la législation spéciale qui réglait la matière.

Ils se réservent donc expressément non seulement le droit de revendiquer la propriété dudit terrain, mais encore celui de se faire restituer toutes les sommes qu'ils ont consacrées à l'édification de bâtiment et à la mise en état de ses dépendances, ces dépenses n'ayant été faites qu'à raison de la destination spéciale à laquelle était affecté l'immeuble dont il s'agit.

Puis M. le Sous-inspecteur de l'enregistrement a rédigé son inventaire en présence de M. le Curé et MM. les Fabriciens qui gardaient une attitude absolument passive. Les opérations ont commencé par l'église paroissiale, elles se sont continuées à Notre-Dame et le lendemain 30, à la chapelle de Kerluan.

Nous sommes heureux de rendre hommage au tact et à la courtoisie dont a fait preuve M. Boutemy au cours de ses opérations. Chargé d'une mission très probablement pénible pour lui, vexatoire pour nous, il s'en est acquitté avec la délicatesse d'un homme bien élevé.

Mais l'acte que lui a imposé le Gouvernement, n'en reste pas moins le premier pas dans la voie de la spoliation des biens d'Eglise, qui révolte la conscience de tous les fidèles et pèsent comme un crime sur celle de tous les députés et sénateurs qui l'ont rendu possible.

Ont reçu le Saint Baptême :

- 1.— Henri-Marie Bozec, aux Chantiers, fils de Henri et de Cécile Guennal, *parrain* : Louis Bozec, *marraine* : Louise Philippe.
- 2.— Marie-Anne-Corentine Tromeur, Crec'h-ar-forest, *parrain* : Corentin Tromeur, *marraine* : Marie-Anne Baron.
- 3.— Pierre Moulin, Rue de la fontaine de la Vierge, fils de Yves et de François Suignard, *parrain* : Pierre Moulin, *marraine* : Marie Brélivet.
- 4.— Anne-Marie-Augustine Favennec, Toul-ar-C'heffelec, *parrain* : Pierre-Joseph Favennec, *marraine* : Augustine Jouin.
- 5.— Jeanne Blouët, Grand'rue, fille de Pierre-Marie et de Marie-Jeanne Goïc, *parrain* : Hervé Goïc, *marraine* : Marie-Jeanne Brélivet.
- 6.— Marie-Françoise Vigouroux, Grand'rue, fille de Yves et de Marie-Anne Milin, *parrain* : Adolphe Milin, *marraine* : Marie-Françoise Cavaloc.
- 7.— Mathieu Kerbloc'h, Pouillot, fils de Jean et de Marie-Anne Stum, *parrain* : Mathieu Gourvest, *marraine* : Marie-Anne Kerbloc'h.
- 8.— Alexandre-Maurice Lavergne, Châteaulin, fils de Hippolyte et de Anna Bretin, *parrain* : Maurice Lavergne, *marraine* : Paule Lavergne.
- 9.— Yves Le Gall, Penn-al-len, fils de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Couchouron, *parrain* : Yves Duval, *marraine* : Jeanne-Marie Gourvest.
- 10.— Jérôme-Marie Bernard, Grand'rue, fils de Vincent et de Louise Bourlès, *parrain* : Jérôme Polezec, *marraine* : Marie Quéau.
- 11.— Jean-René-Marie Cariou, Kerlobret, fils de Jean et de Jeanne Quillien, *parrain* : René Quillien, *marraine* : Marie Cariou.
- 12.— Jean-Marie Le Nir, Poustoulec, fils de Joseph et de Marie Guillou, *parrain* : Jean-Marie Jaouen, *marraine* : Jeannie Le Faou.
- 13.— Alexandre-Georges-Marie Tallec, Rue de l'Eglise, fils de Pierre et de Marie-Anne Didailler, *parrain* : Jacques Didailler, *marraine* : Marie-Anne Tallec.
- 14.— Yvonne-Marie-Claudine Bignard, Route de la Gare, fille de Thomas et de Marie-Anne Quéffélec, *parrain* : François Bignard, *marraine* : Marie-Yvonne Quéffélec.
- 15.— Gabriel-Marie Hascoët, Caotnion, fils de Jean et de Marie-Louise Bauguiou, *parrain* : Jean-Louis Hascoët, *marraine* : Marie Cuzon.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 18.*— **Sexagésime.** Parabole de la semence (Evangile du jour).— *A la 1^{re} messe, Catéchisme breton sur les mauvais anges, cantique Doué guir bried. A 1 h. 3/4; à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie. A 7 h. 1/2; Réunion Catéchistique. Cantiques N^{os} 10 et 26.*

Lundi 19.— *A 6 h. service pour les Trépassés.*

Mardi 20.— **Mémoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.** La dévotion pour la sainte Passion du Sauveur fortifie le fidèle et ranime son courage au milieu des difficultés et des peines.— *A 4 h. 1/4, Catéchisme Français pour les filles des 2^e, 3^e et 4^e communions.*

Mercredi 21.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 22.— **La Chaire de S^t Pierre à Antioche.** Avant d'établir sa chaire à Rome, S^t Pierre fut le Pasteur de l'Eglise d'Antioche pendant sept ans. Les fruits de sa prédication furent si abondants que, d'après les Actes des Apôtres, le nom de chrétien y fut premièrement donné aux fidèles.— *A 9 h. et 10 h., Catéchismes. A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 23.— **S^t Pierre Damien, évêque et docteur.** Religieux bénédictin de l'ermitage de Font-Avellane dont il devint abbé en 1041, il fut chargé par le saint-siège de plusieurs missions importantes, et créé Cardinal évêque d'Ostie par le pape Etienne IX. Ses beaux et savants écrits sont remplis de piété et d'érudition.— *A 4 h. 1/4, Catéchisme français des filles préparatoire à la 1^{re} communion.*

Samedi 24.— **S^t Mathias, Apôtre.** Il fut élu en remplacement de Judas Iscariote au nombre des douze Apôtres. Après avoir prêché pendant 33 ans aux Juifs et aux Gentils, il fut lapidé et décapité par eux en l'an 63.— *A 4 h., Confession des enfants qui ont fait la 1^{re} communion.*

L'adoration des quarante heures

C'est le dimanche vingt cinq février que s'ouvre l'adoration. Nos chers paroissiens nous ont habitués à la joie de les voir tous s'approcher de la Sainte Table à l'occasion des quarante heures. Ils y seront cette année d'autant plus fidèles et recueillis que l'Eglise leur mère rencontre plus d'amertume et de haine sur sa voie douloureuse. Aux jours de deuil, les enfants d'un même foyer ne se quittent pas, et resserrent leurs liens d'intimité. C'est ce que nous demandons avec confiance à nos fidèles pour les saints exercices de ces trois jours.

Dès le samedi soir nous confesserons les enfants, garçons et filles qui ont fait leur première communion, et aussi les fidèles de la ville que nous invitons à laisser les heures du matin à la disposition de nos paroissiens de la campagne, le dimanche, le lundi, le mardi et le mercredi.

Le prédicateur de l'adoration sera M. MESSAGER aumônier de la Retraite à Quimper, neveu de l'ancien Vicaire de Châteauhin, mort Archiprêtre de S^t Pol de Léon. Il donnera un sermon français le dimanche, le lundi et le mardi à 7 h. 1/2 du soir, et une instruction bretonne le lundi et le mardi à la grand'messe de 8 heures.

Le dimanche, le sermon breton d'après les Vêpres, sera donné par M. MADÈC de Plonévez-Porzay. Nous rappelons que la confession et la communion de l'adoration donnent la grâce d'une indulgence plénière applicable aux défunts.

Sommaire de l'Instruction sur les " Biens d'Eglise "

1° De droit divin, c'est à dire par la volonté expresse de Dieu lui-même, indépendamment de toute intervention de la loi et des pouvoirs civils, l'Eglise a un droit absolu à posséder et à acquérir des biens nécessaires ou utiles à ses fins.

2° L'Eglise a pu, sous les régimes des « concordats », accorder une certaine intervention de l'Etat dans le régime des biens d'Eglise ; mais cette concession reste liée au contrat concordataire lui-même.

3° Le droit de gérer et administrer les biens d'Eglise, n'appartient qu'au Pape pour toute la chrétienté, qu'à l'Evêque pour son Diocèse, qu'au Curé pour sa paroisse, avec les auxiliaires que l'Evêque désigne pour le secourir.

4° Les principaux actes d'administration des biens d'Eglise, qui ne peuvent être usurpés sont : l'Inventaire, la gestion, l'usufruit, et l'aliénation qui est réglée par de très graves prescriptions du droit canonique.

5° Toute atteinte portée aux biens d'Eglise est un sacrilège, frappé d'excommunication majeure dont le pouvoir d'absoudre est réservé au Pape.

I N V E N T A I R E

Les iniquités de la loi de Séparation n'apparaîtront qu'à la longue dans leur clarté brutale aux yeux des masses trompées par les sophismes des journaux. A mesure que le peuple en verra les conséquences, les suintements de la haine maçonnique soulèveront sa colère et son dégoût. Mais les sectaires comptent bien qu'il n'aura pas encore vu clair pour les élections prochaines, et l'important pour le « bloc » c'est de conserver le pouvoir.

Parmi toutes les protestations que les « Inventaires » ont provoquées, nous choisissons celle de M. l'Archiprêtre de S^t Pol de Léon, parce qu'elle donne en traits nets et vigoureux un tableau exact des forfaitures perpétrées par la fameuse loi bâclée par les Chambres. En voici le passage le plus important :

« Monsieur le Receveur des domaines,

La loi, au nom de laquelle vous vous présentez au seuil de notre Basi-

lique, est une loi de spoliation sacrilège.

Par son article 5, elle enlève aux établissements ecclésiastiques les biens qui leur furent restitués, en vertu du Concordat. Par son article 7, elle les dépouille des biens mobiliers et immobiliers grevés d'une affectation scolaire ou charitable. Par son article 12, elle déclare propriété de l'Etat ou des communes les églises et presbytères, confisqués par la Révolution et rendus au culte, en vertu de la loi de Germinal, an X.

Quant aux autres biens, comme les ornements, les croix, vases sacrés, reliquaires, la jouissance des églises, etc., etc., l'Etat, par l'article 9, se réserve aussi le droit de nous en spolier, au cas où les associations culturelles ne seraient pas formées ou viendraient à être dissoutes.

L'inventaire, auquel procèdent en ce moment les agents des domaines n'a d'autre but que d'assurer l'exécution de ces diverses dispositions de la loi. Ce n'est donc pas, comme on l'a dit, une formalité sans importance. C'est le premier acte de la main-mise de l'Etat sur des biens qui, par leur provenance et leur destination, sont un patrimoine sacré.

Il a pour conséquence immédiate la confiscation d'une partie considérable de ces biens, en attendant qu'il devienne bientôt, si les événements ne prennent un autre cours, l'instrument d'une spoliation totale . . . »

LE REBOISEMENT

20 o/o des eaux de source s'emmagasinent dans le sol par l'action des bois et forêts. Les bois opposent un obstacle d'une efficacité hors ligne au ravinement des côteaux. Ils donnent aux sols les plus pauvres une provision d'humus qui les transforme infailliblement. Les bois assainissent l'air que nous respirons, et rendent salubres les terres les plus chargées de principes vicieux. Les animaux à la pâture trouvent un abri propice sous les bois pendant les heures chaudes de l'été.

Les bois brisent les vents de tempête et forment un rideau puissant contre leurs ravages. Ils entretiennent la fraîcheur pendant l'été et tempèrent les froids de l'hiver. Les bois fournissent des sucres recherchés à la miellée des abeilles. Enfin, en plus de tous leurs effets bienfaisants, ils donnent le rendement le plus sûr et le plus avantageux au propriétaire rural. La prévoyance de nos pères faisait des plantations pour payer les droits de succession et les dots de leurs filles.

Nous voyons la jeunesse des plateaux du centre créer des caisses d'épargne d'un nouveau genre et bien plus rémunératrices que celles de nos cantons : elles plantent ; et les produits de ces plantations leur font des rentes et des fonds de réserve.

Enfin, c'est un fait démontré par les observations les plus rigoureusement conduites, qu'au bout de 40 ans une terre sous bois donne, avec infiniment moins de travail, un rendement égal à celui qu'elle aurait fourni sous blé, le prix de celui-ci placé à intérêts composés.

Quelles parties de ses terres un cultivateur a-t-il intérêt à mettre sous bois ? — Les terres peu ensoleillées d'abord ; celles qui sont sur le versant, nord-est et nord-ouest. Ensuite, toutes les terres de lande et de bruyère ; enfin tous les amas de déblais et résidus de carrière si abondants autour de nous, tous les flancs de côteaux abrupts, tous les côteaux ravinés.

**Un moyen simple et pas cher de désinfecter les éta-
bles.**— Disposer dans une étable contaminée des bottes de paille humide, à raison de 10 kilos de paille par 50 mètres cubes ; on brûle en disposant sa paille de façon à fournir une combustion très lente. On ferme toutes les issues et on laisse les fumées agir pendant vingt-quatre heures. La désinfection est complète.

Comment expliquer cette immunisation ? Cette paille dégage en brûlant une fumée très riche en formol, et la chaleur produite, montant au delà de 45 degrés, exerce une grande influence sur le pouvoir microbicide du Formol. Le formol peut stériliser des spores à 40 degrés de chaleur alors que les mêmes vapeurs seraient incapables de stériliser même des bactéries vulgaires dans des conditions ordinaires de température. Chaleur et formol seraient vraiment efficaces contre les germes pathogènes. Donc, de la paille en quantité suffisante, la plus humide possible, et combustion lente avec fermeture hermétique. Une désinfection si facile, renouvelée de temps en temps à la ferme, serait une assurance contre la dissémination des maladies contagieuses, et au bout du compte une très grosse économie pour l'agriculteur.

(Correspondant)

AVIS.— *Le R. P. E. Capelle, Lauréat de l'Institut, Missionnaire apostolique, Directeur de l'œuvre des Ecoles Industrielles dans la mission du Maduré, parlera de son œuvre demain dimanche à la messe de 8 h. 1/2, et fera une quête parmi les fidèles. Le mardi 20, à 8 h. du soir, il fera une causerie, avec 150 projections colorées et 500 mètres de projections cinétopographiques sur les merveilles de l'Inde.*

On trouvera des cartes chez M. Corcuff.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Nantes. — Henri-Alphonse L'hostis, de Châteaulin, et Juliette Brillo-net, de Nantes.

1. — Michel Celton, de Châteaulin, et Marie-Anne Le Doaré, de Château-lin.

2. — Yves D'hervé, de Dinéault, et Françoise Lannuzel, de Châteaulin.

3. — Yves Garo, de Châteaulin, et Jeanne-Marie Gouryennec, de Château-lin.

A Guengat. — Yves Thomas, de Guengat, et Marie-Renée Tigalou, de Châteaulin.

A Plomodiern. — Jean Miossec, de Châteaulin, et Marguerite Gourland, de Plomodiern.

4. — Joseph Berthelet, de Châteaulin, et Louise Piriou, du Vastil.

5. — Yves Jonny, de Lambézellec, et Marie-Yvonne Guillou, de Brest.

6. — Jean-Yves Le Guillou, de Kerjean, et Marie-Corentine Caugant, de Brest.

7. — Guillaume Pointon, de Châteaulin, et Jeanne Cariou, de S' Coultitz.

8. — Jacques Corlay, de Châteaulin, et Jeanne-Louise Le Bec, de Château-lin.

9. — Anatole Louis Penrin, de Montberthault (dioc. de Dijon), et Marie-Jeanne Seznec, de Châteaulin.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche de la Quinquagésime. 25.*— Guérison de l'aveugle de Jéricho. (Evangile du jour).— *Exposition du S^t Sacrement à partir de la 1^{re} messe jusqu'à l'exercice du Soir. Il en sera de même les deux jours suivants. A la 1^{re} messe, cantique Elez eus ar Barados. Après les Vêpres, Sermon Breton, puis chant du Miserere. Confes-sions. Le soir à 7 h. 1/2, et les deux jours suivants, sermon français, et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Lundi 26.— **S^t Marguerite de Cartone, pénitente.** Après avoir mené une vie scandaleuse pendant neuf ans, la mort tragique de son complice vint réveiller dans son âme la pensée des jugements de Dieu. Elle ne songea plus qu'à réparer ses égarements, en pratiquant la pénitence la plus effrayante jusqu'à sa mort en 1297.

Le lundi et le mardi 26 et 27, grand messe à 8 h. avec instruction Bretonne. A 4 h., Vêpres suivies du chant du Miserere. Le soir à 7 h. 1/2, sermon français et Bénédiction. M. MESSAGER, aumônier de la retraite à Quimper, prédicateur du Triduum d'Adoration, se tiendra à la disposition des Fidèles pour la confession. La confession, la communion et une visite d'adoration devant le T. S. Sacrement exposé, donnent la grâce d'une indulgence plénière applicable aux défunts.

Mercredi 28.— **Les Cendres.**— *A la 1^{re} messe les cendres seront données aux personnes qui ne pourront pas assister à l'office solennel. A 8 h., Bénédiction solennelle et imposition des cendres. A partir de ce jour et pendant tout le carême, exercices du soir, à 7 h. 1/2. Le Vendredi, Chemin de Croix bénédiction et baisement de la Vraie Croix. A 8 h., Conférence de S^t. V. de Paul.*

Jeudi 1^{er} mars.— **S^t Albin, évêque.** Né au pays de Vannes, Albin ou Aubin fut évêque d'Angers, il mourut vers 580.— *A 9 h. et 10 h., Caté-chismes.*

Vendredi 2.— **La sainte Couronne d'épines.** Tressée de quelques rameaux d'un bois épineux, elle fut enfoncée par les soldats dans la tête de Notre-Seigneur, pour tourner en dérision sa royauté.— *A 4 h., confession des garçons de 7 à 10 ans.*

Samedi 3.— **S^t Guénolé, abbé.** Contemporain du roi Grallon et de S^t Corentin, S^t Guénolé fut illustre non seulement par sa sainteté mais encore par son influence sociale qui en faisait l'arbitre de la paix, et qui a tant contribué à la grandeur des Bretons. Il fut abbé de Landévennec. Cette abbaye célèbre, dont il ne reste plus que des ruines devint sous sa

direction un asile de la science et une pépinière de Saints. On croit que S^r Idunet était son frère.—A 4 h., Confession des filles de 7 à 10 ans.

La loi de Séparation condamnée par le Pape

C'est pourquoi Nous souvenant de Notre Charge apostolique, et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat, Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège Apostolique, pour Notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français. En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes Nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise pour les infirmer.

Et maintenant, c'est à vous que Nous Nous adressons, catholiques de France ; que Notre parole vous parvienne à tous, comme un témoignage de la très tendre bienveillance avec laquelle Nous ne cessons pas d'aimer votre pays et comme un réconfort au milieu des calamités redoutables qu'il va vous falloir traverser. Vous savez le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace : « dé catholiciser » la France. Elles veulent arracher de vos cœurs, jusqu'à la dernière racine, la foi qui a comblé vos pères de gloire, la foi qui a rendu votre patrie prospère et grande parmi les nations, la foi qui vous soutient dans l'épreuve, qui maintient la tranquillité et la paix à votre foyer et qui vous ouvre la voie vers l'éternelle félicité. C'est de toute votre âme, vous le sentez bien, qu'il vous faut défendre cette foi. Mais ne vous y méprenez pas : travail et efforts seraient inutiles, si vous tentiez de repousser les assauts qu'on vous livrera, sans être fortement unis. Abandonnez donc tous les germes de désunion s'il en existait parmi vous.

Quant à la défense de la religion, si vous voulez l'entreprendre d'une manière digne d'elle, la poursuivre sans écarts et avec efficacité, deux choses importent avant tout : vous devez, d'abord, vous modeler si fidèlement sur les préceptes de la loi chrétienne que vos actes et votre vie tout entière honorent la foi dont vous faites profession ; — vous devez ensuite demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, avec vos évêques, et surtout avec ce Siège apostolique, qui est le pivot de la foi catholique et de tout ce qu'on peut faire en son nom. Ainsi armés pour la lutte, marchez sans crainte à la défense de l'Eglise ; mais ayez bien soin que votre confiance se fonde

tout entière sur le Dieu dont vous soutiendrez la cause, et, pour qu'il vous secoure, implorez-le sans vous lasser . . .

Encyclique du 17 février 1908.

Réunion du Sillon

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

I. — BUT ET UTILITÉ

Le Cercle d'études, tel qu'il est conçu par le Sillon, est un instrument de formation intellectuelle et morale. Le régime démocratique, en confiant à chaque citoyen une part des intérêts de la nation, lui impose l'obligation non seulement de connaître ses devoirs et ses responsabilités, mais encore, d'acquiescer l'amour ardent de ses frères, l'esprit d'abnégation et de dévouement sans lesquels le devoir social demeurerait lettre morte. Développer ces connaissances et ces vertus dans une élite : c'est le but de tout cercle du Sillon.

Que le cercle rural aussi bien que le cercle urbain réponde à des besoins réels, je dirai même à une nécessité, ceux-là n'en sauraient douter qui voient dans la démocratie le régime idéal appelé par les aspirations contemporaines ; il suffit, pour en être frappé, de considérer que, numériquement, les habitants de la campagne représentent les 3/4 de la population totale de la France. — qu'au point de vue moral, c'est dans la vieille paysannerie française que plus qu'ailleurs, se rencontrent « les vertus qui font l'honnête homme et le bon citoyen, élevé à la grande école de la patience et de l'abnégation. » — qu'au point de vue économique, c'est encore la campagne, qui « procure au Trésor ses revenus les plus abondants. » C'est donc parmi les habitants des campagnes que sont en réserve les forces vives du présent et les plus belles espérances de l'avenir.

Par suite, camarades, si nous voulons que la démocratie devienne une organisation vraiment nationale, il faudra que nous l'implantions dans nos campagnes, il faudra que nous groupions ces faisceaux les énergies éparses, dans les milieux ruraux, il faudra que nous y formions une élite.

L'indispensable instrument de ce travail de formation, c'est le cercle rural.

Mais indépendamment de cet idéal démocratique, que nous envisageons toujours au Sillon, il nous paraît que les événements eux-mêmes se sont chargés de mettre en relief la nécessité des cercles ruraux.

Nul n'ignore, que dans les campagnes les plus reculées, les lois sectaires ont eu leur répercussion, les haines s'y sont avivées et ont formé un parti de militants effrontés dont une propagande active multiplie les adeptes. Que veut-il ? Abolir le culte. Comment ? En prodiguant la calomnie et l'outrage à tout ce qui est sacré. Pas une paroisse qui ait été ou qui doive être épargnée.

Aussi, tous ceux qui ont à cœur les intérêts sacrés de l'Eglise, sentent-ils le besoin de trouver autour d'eux des concours dévoués, des hommes capables non seulement de défendre leur foi, mais de marcher hardiment à la conquête des âmes.

N'est-ce pas M^r de Quimper, qui, naguère, exprimait son désir de voir naître dans chacune des paroisses de son diocèse, un Cercle d'études ?

Or, les appels à l'apostolat trouvent des échos jusque dans les plus humbles localités. Il s'y rencontre de plus en plus nombreux des hommes, des jeunes gens surtout dont la foi s'est émue au spectacle de la guerre

faite à l'Eglise. et dont l'activité ne veut pas se contenter des besognes matérielles de la profession.

Dans la plupart des paroisses, de bonnes volontés se déclarent, qu'il est urgent de soustraire à l'isolement, des aspirations naissent qu'il importe souverainement de satisfaire et d'orienter.

Le Cercle rural répondra merveilleusement à ces besoins : Plus que jamais, nous crie-t-on, l'Eglise a besoin de soldats ; mais on ne s'improvise pas soldat d'une aussi grande cause ; on n'acquiert pas du jour au lendemain, la science et le dévouement requis pour la lutte. Il faut donc que nos futurs apôtres s'astreignent à une lente et profonde formation chrétienne ; il faut au militant de demain, le soutien moral que procure une amitié simple et cordiale, les ressources intellectuelles qui se puisent dans des travaux communs : Il lui faut le cercle rural !

Mais si l'Eglise a besoin d'apôtres, et la démocratie de partisans convaincus, la profession agricole, elle aussi, ne réclame-t-elle pas des serviteurs aussi vaillants qu'éclairés ?

L'agriculture n'est-elle pas de toutes les branches de l'activité nationale, la plus sacrifiée ? Ne constatons-nous pas, depuis plusieurs années, la dépréciation qui atteint nos produits agricoles, vaincus par la concurrence étrangère ? N'assistons-nous pas à ce lamentable mouvement d'émigration des campagnes vers la ville qui devient un péril pour notre pays ?

Or s'il est une idée chère au Sillon, c'est le développement des valeurs professionnelles. Il considère que rien n'est plus antidémocratique que les bourgeois ambitions de certains pères de famille, qui, lorsqu'ils verront la possibilité d'ouvrir à leurs fils, les carrières libérales ne manqueront pas de les y engager. La conséquence ? C'est que la profession agricole considérée comme le dernier refuge des non-valeurs, des incapables, des bornés, tombe dans le discrédit et l'abandon.

Eh bien ! nous voulons enrayer la criminelle désertion des campagnes ; nous voulons conserver à l'agriculture ses compétences et ses valeurs professionnelles. A tous ceux qui aiment la terre, à tous ceux qui sont épris d'idéal, à tous ceux qui ont au cœur le désir de se dévouer, nous voulons ouvrir de nouveaux champs d'activité, au sein même de la profession ; nous voulons leur permettre de servir efficacement les intérêts agricoles. Camarades, l'instrument nous le mettons en vos mains : c'est le cercle Rural !

(à suivre)

Ondoiements :

1. — Un enfant à Georges Jacquelin, et Marie-Anne Morvan.
2. — Un enfant à Alain Hémon, et Marie Richet.
3. — Une enfant à Théodore Halléguen et Alice-Marie Poullin.

Supplément des cérémonies du Baptême :

1. — Jeanne Autret, Rue Graveran, fille de Jean-Marie et de Jeanne-Marie Gourvennec, parrain : Jean-Le Doaré, marraine : Louise Autret.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — Dimanche 4. — 1^{er} dimanche du Carême.

La tentation de Notre-Seigneur au désert. (Evangile du jour). — Vers 7 h., messe à N. D. de Kerluan. Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice. A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, Recommandations, Litanies et Bénédiction.

Lundi 5. — A la 1^{re} messe, service pour les Défunts.

Mardi 6. — A la 1^{re} messe, service pour les Défunts. Vers 7 h., messe à N.-D. de Kerluan. A 4 h. 1/4, Catéchisme français pour les filles des 2^e, 3^e et 4^e communions.

Mercredi 7. — **S^t Thomas d'Aquin, confesseur et Docteur.** Cet incomparable théologien du XIII^e siècle, qui illustra l'ordre de S^t Dominique, fut une des intelligences les plus vastes et les plus pénétrantes dont puisse se glorifier le genre humain, ce qui lui valut les titres de Docteur angélique, ange de l'école. Ses écrits n'ont cessé d'être, dans l'Eglise, l'objet d'une admiration universelle. Léon XIII l'a déclaré Patron des Ecoles catholiques. — La coïncidence des quatre-temps apporte une double obligation de jeûner et de faire abstinence. A 8 h., c.-à-d. à la suite des exercices du soir, Conférence de S^t. V. de Paul.

Jeudi 8. — **S^t Jean de Dieu.** Fondateur des Frères de la Charité, il fut lui-même un prodige de charité dans l'assistance des pauvres et des malades ; il mourut à Grenade en 1550. — A 9 h. et 10 h., Catéchismes.

Vendredi 9. — **La S^{te} Lance et les S^{ts} Clous.** La pointe de la Lance qui ouvrit le côté sacré de Notre-Seigneur, et deux des clous employés à son crucifiement sont encore conservés, avec la Couronne d'épines, à Notre-Dame de Paris. — quatre-temps. A 4 h. 1/4, Catéchisme français pour les filles préparatoire à la 1^{re} communion. A 7 h. 1/2, Chemin de croix, Bénédiction et Baisement de la relique de la Vraie Croix.

Samedi 10. — **Les S^{ts} quarante martyrs.** C'étaient quarante soldats de l'armée de Licinius qui, ne voulant pas apostasier, subirent le martyre à Sébaste en 316. — quatre-temps. La dispense de l'abstinence ne vaut pas pour ce jour, à moins d'autorisation spéciale.

L'Adoration des quarante heures

On aurait pu craindre que le temps affreux eût porté obstacle au concours de fidèles pour l'adoration des 40 heures. Il n'en fut rien. Notre Seigneur a vu groupée au pied de son trône eucharistique la grande partie

de la famille paroissiale, empressée aux offices solennels, pieusement recueillie aux heures d'adoration et de confession, attentive et émue sous la chaude parole du prédicateur. Ce sont des considérations éminemment pratiques que celui-ci a développées pendant ces trois jours de prédication. Dans les sermons du matin, considérant la vie chrétienne dans la famille comme le rayonnement de la vie de piété à l'Eglise, il a demandé qu'au foyer la place d'honneur fût donnée au Crucifix, comme il la possède dans l'Eglise, afin que dans le courant du jour tout fût commandé par la pensée et l'amour de Jésus. Il a recommandé la prière au commencement et à la fin de la journée : prière en commun, pour que l'exemple des plus âgés imprime profondément dans l'âme des jeunes la nécessité de recourir toujours à Dieu. Il a demandé que l'enseignement de la chaire fût continué par le père et la mère dans la famille au moyen du catéchisme, et il a rappelé avec force l'obligation rigoureuse qui incombe sur ce point aux parents, obligation plus nécessaire de nos jours, et cependant si facilement négligée.

Le soir, à son auditoire français, préparé à l'entendre par le chant des plus vibrants cantiques, M. Messenger a montré l'importance capitale de la foi pour nous conduire à Dieu. Foi éclairée, pour que l'intelligence voie le but à atteindre, évite les pièges du chemin et dirige sa marche avec élan et sûreté. Foi vive et agissante ; car « la foi sans les œuvres est une foi morte ». Et alors c'est la perte éternelle ! Foi courageuse et militante, car les ennemis sont redoutables et parmi eux, le prédicateur signale comme les plus dangereux les mauvais journaux, parce qu'ils conduisent au doute, les mauvais romans parce qu'ils éveillent et développent les passions.

Nos chers paroissiens conserveront profondément gravés au cœur ces enseignements tout rayonnants de flamme apostolique. Ils les mettront fidèlement en pratique, et prieront pour celui que Dieu prenait pour organe de sa parole. C'est là le meilleur *merci* qu'ils puissent lui accorder.

Le " Vieux Presbytère "

Le Dimanche du Carnaval, le Conseil Municipal s'est encore occupé — pour la quatrième fois ? — de M. le Curé de Châteaulin et d'une partie de son immeuble, connue sous le nom de « Vieux Presbytère. » Qu'y avait-il donc de nouveau ?

Voici les faits. Un voisin, embarrassé par des caisses qu'il avait reçues, disait-il, prématurément, demanda à l'un des vicaires de lui rendre le service momentané de leur accorder un petit coin, sans gêner personne, dans le vieux presbytère. Il se proposait de leur trouver bientôt une place appropriée pour les mettre en dépôt. Monsieur le Vicaire ne vit aucun inconvénient à faire ce qu'aucun conseiller municipal n'aurait refusé d'accorder à un ami, croyant que rendre un service est bien l'usage le plus *personnel* qu'on puisse faire de son chez-soi.

Quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expié ce forfait.

C'est bien le cas d'appliquer le proverbe : *quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé.*

On a renvoyé la décision à prendre — elle est si capitale ! — à la session municipale de mai.

Puisqu'on revient si souvent sur ce pauvre sujet de la maison curiale, nous nous promettons de faire la lumière dans le bulletin prochain.

En attendant nous transcrivons ici une délibération prise il y a déjà pas mal de temps par le Conseil de Fabrique. Elle date de la *quasimodo* 1904.

« M. le Président saisit le conseil de la question de jouissance du vieux presbytère qui semble soulevée à nouveau par une affiche apposée dernièrement à Châteaulin.

Le Conseil ainsi saisi constate que, lorsqu'il fut question de la construction du presbytère actuel, le conseil municipal de Châteaulin, d'accord avec le conseil de fabrique, marqua, qu'il était bien entendu qu'aucune atteinte ne serait portée à l'intégrité de l'enclos, et que le vieux bâtiment ne serait démoli qu'après la prise de possession de la nouvelle construction, pour éviter à la commune les frais d'une location pendant les travaux nécessaires à l'édification des nouveaux bâtiments. Plus tard, le conseil municipal voulut préciser que le bénéfice de la démolition, si toutefois il y en avait un, serait acquis à la commune.

Plus tard encore, une étude attentive de la question ayant révélé que le produit de la vente des matériaux aurait été absorbé par les frais de démolition, M. le Curé, conférant avec M. le Maire, proposa de conserver les vieux bâtiments, à charge à lui de faire à ses frais et à ses risques et périls, toutes consolidations et modifications qu'il jugerait utiles pour pouvoir faire servir ces bâtiments comme annexes du presbytère et de la sacristie.

Le conseil municipal approuva cette convention dans sa séance du 23 février 1902, par 14 voix contre 4. Cette délibération fut contresignée par M. le Préfet du Finistère le 3 mars 1902. M. le Curé ainsi autorisé, ne craignit pas de procéder aux réparations nécessitées par la mise en état de ce vieux bâtiment.

M. Kervella, clerk d'avoué, ayant mis M. le Maire en demeure de poser à nouveau cette question devant le conseil municipal, celui-ci, dans sa séance du 8 novembre 1903, déclara, à l'unanimité, qu'il n'y avait lieu de revenir sur les délibérations antérieurement prises, et justifia ainsi la confiance que M. le Curé avait portée au contrat passé entre le conseil municipal d'une part, le conseil de fabrique et M. le Curé d'autre part.

Une décision contraire eût d'ailleurs entraîné la commune dans des frais considérables, car le conseil de fabrique s'appuyant sur le contrat passé et une jurisprudence constante, eût poursuivie l'annulation de cette décision, lui faisant grief devant toutes les juridictions compétentes. »

Arrêt de la Cour de cassation, en date du 17 février 1903 : « Il ne peut appartenir à l'autorité municipale, à l'aide d'un arrêt de police, de révoquer ou de modifier, soit directement soit indirectement, l'affectation légalement établie du presbytère et de ses dépendances. »

Un Journal communique à ses lecteurs un résumé exact de l'Encyclique du Souverain Pontife portant condamnation de toute la loi de *Séparation* ; puis il ajoute : Le Pape ne dit rien des *Inventaires*.

Vraiment ? La *partie* n'est donc plus comprise dans le *tout* ?

Nous recommandons aux prières de nos paroissiens le saint ministère

que va remplir dans la Paroisse de La Martyre, près Ploudiry, notre compatriote M. EMMANUEL TALEC, que Monseigneur l'Evêque, par un acte daté du 27 février, vient d'y nommer comme vicaire. Que Dieu y fasse fructifier son zèle et ses travaux et qu'il le soutienne parmi les obstacles opposés, dans nos temps troublés, à l'action du Prêtre près des âmes.

Pensionnat Saint Louis

Elèves dont les noms figurent au tableau d'honneur de février pour leur conduite et leur application au travail :

1^{er} cours. — Jean Gouésin, Jean Keruzoré, Pierre Guédès, Jean-Joseph Louboutin, Guillaume Daniélou, Charles Marc.

2^e cours. — François L'Haridon, Yves Jamet, Hervé Larour, Gabriel Le Moal, Jean-François Dennielou, Gabriel Hascoët, Emile Tirilly, Joseph Poquet, Louis Avan, Henri Crenn, Jean-Pierre Bourveau.

1^{re} classe. — Jean Guillou, Jean-Louis Capitaine, François Suignard, Couronné Yhuel, Jean Capitaine, Pierre Crenn, Emmanuel Février, Jean Plouzenneec.

2^e classe. — Jean-Marie Kervian, Hervé Louboutin, Hervé Rolland, Jean Blouët, Yves Kermorgant, François Hascoët, Guillaume Tirilly, Jean Férézou, Armand Pochard.

3^e classe. — Isidore L'Haridon, Emile Guéric, Jean-Paul Paugam, Jacques Seac'h, Guillaume Le Moal.

4^e classe. — Laurent Mocaër, Jean L'Haridon, Sébastien Cariou, Hervé Quéfféléant, Louis Chubillot, Etienne Férézou, Louis Quéré, Thomas Louboutin.

Classe spéciale. — Marcel Le Lann, Yves du Cleuziou, Alfred de Boissier.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

1. — Jean-Louis Manis, Rue Notre-Dame, 50 ans.
2. — Marie-Louise Quéré, Kerlobret, 1 mois.
3. — Yves Broustail, Penn-ar-run, 27 ans.
4. — Marie Louarn, Hospice, 83 ans.
5. — Anne Centur, Abattoir, 81 ans.
6. — Jean-Louis Poulmarc'h, Saint-Ségal, 65 ans.
7. — Marie-Louise Richard, rue Traverse, 78 ans.
8. — Marie-Catherine Guillamot, Place du Marché, 67 ans.
9. — Jean Vasselet, Grand'rue, 48 ans.
10. — Jean-Louis-Marie Hélias, Grand'rue, 34 ans.
11. — Jean Nicolas, Quai de Brest, 40 ans.
12. — Marie-Jeanne Autret, Vieux bourg, 76 ans.
13. — Jean-Marie Riou, Kerlobret, 66 ans.
14. — Jean-René Caugant, Grand'rue, 22 ans.
15. — Hervé Quinquais, Coatnion, 71 ans.
16. — Jean-Louis Gargam, N. Dame, 60 ans.
17. — Jean-Marie Goas, Ti-Glas, 3 ans.
18. — Marie-Yvonne Garo, Rue Graveran, 7 mois.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 11.* — 2^e dimanche du Carême. La Transfiguration. (Evangile du jour). — *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance. A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique, cantiques 11 et 59.*

Lundi 12. — **S^t Paul de Léon, évêque.** Il fut l'apôtre du Léon et le premier titulaire de son évêché au VI^e siècle. Le comte Witure, de l'île de Batz qui lui dut d'être délivré d'un horrible Dragon qui ravageait l'île, et que le Saint précipita dans la mer, lui donna pour résidence épiscopale la ville d'Occismor, aujourd'hui S^t Pol-de-Léon. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 13. — **S^t Grégoire, Pape, Docteur.** Il mérita le glorieux titre de Grand, par son illustre naissance, ses beaux talents, et les merveilles qu'il opéra pendant son pontificat au VI^e siècle. Il établit une liturgie uniforme et régla l'admirable chant ecclésiastique, appelé encore aujourd'hui, le chant grégorien. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés. A 7 h., messe de pèlerinage à Kerluan, par M. le Curé. A 4 h. 1/4, Catéchisme français pour les filles de 2^e, 3^e et 4^e communion.*

Mercredi 14. — *A 2 h. Réunion des Dames de la C. de S^t V. de Paul. A 8 h. C. de S^t V. de Paul.*

Jeudi 15. — *A 9 h. et 10 h. Catéchismes.*

Vendredi 16. — **Le S^t Suaire de N.-S.** C'est le précieux linceul qui, acheté par Joseph d'Arimathie, enveloppa le Corps de Notre Sauveur, à sa descente de la Croix. Aujourd'hui, possession de la maison de Savoie, il est vénéré à Turin. — *A 4 h. 1/4, Catéchisme des filles, préparatoire à la 4^{re} communion.*

Samedi 17. — **S^t Patrice, évêque.** Apôtre et primat d'Irlande, au V^e siècle, il travailla pendant trente deux ans à la conversion de cette île qui l'a choisi pour son Patron.

Pèlerinage hebdomadaire à Kerluan. — Il était autrefois dans les habitudes des paroissiens de Châteaulin de faire pendant le carême un pèlerinage dominical à la Chapelle de N. D. de Kerluan.

C'est d'ailleurs la pratique universelle en Bretagne, de visiter les sanctuaires vénérés, pendant le saint Carême. Il suffit de rappeler la *Mère de Dieu, S^{te} Anne du Porzic* et *S^{te} Anne La Palud* à Plonévez-Porzay.

C'est pour ressusciter cette vieille et pieuse tradition que M. le Curé s'est résolu à convier ses paroissiens à une messe hebdomadaire à Kerluan pendant le Carême. Elle se célèbre le mardi vers 7 heures.

Nous ne doutons pas de l'empressement que mettront les fidèles à profiter de ce jour pour y faire leurs dévotions.

Le " Vieux Presbytère " (Suite)

Comme on l'a vu, c'est par une entente très cordiale entre le Conseil municipal et le Conseil de Fabrique, que la pensée d'utiliser l'ancien bâtiment, comme dépendance et annexe du Presbytère et de la sacristie, fut mise à exécution.

Mais, avant de se lancer dans une dépense assez forte, M. le Curé voulut prendre toutes ses précautions et se rendit à la Préfecture. Il exposa à M. Collignon, préfet du Finistère, ses projets, le questionna sur ce que permettaient la jurisprudence et les règlements d'administration, lui parla de l'emploi qu'il se proposait de faire pour certaines œuvres paroissiales. M. le Préfet voulut bien donner des éclaircissements et l'entretien se termina par ces paroles : « Tout ce que l'Evêque du Diocèse vous autorise à faire dans votre Presbytère, vous avez le droit, sans conteste possible, de le faire dans ses dépendances ».

Il va sans dire que M. le Curé avait tout d'abord confié ses intentions à l'autorité diocésaine et qu'il avait reçu l'approbation de Monseigneur l'Evêque.

Ainsi couvert par une entente très explicite avec M. le Maire et le Conseil municipal, le Conseil de fabrique, l'autorité diocésaine et l'autorité préfectorale, M. le Curé n'hésita plus à entreprendre des réparations et appropriations, qui, pour le seul bâtiment, montèrent à la somme de 2010 fr. Outre les décharges pour les objets encombrants de la sacristie, et les légumes du jardin, le garage des bicyclettes, deux salles furent appropriées à l'usage des réunions catéchistiques, des réunions d'œuvres, pour les répétitions des Enfants de cœur, etc. L'ancienne chambre de M. Mével fut convertie en bibliothèque paroissiale, œuvre fondée en 1892 par M. Normant vicaire, et que M. le Curé dirige *personnellement*, choisissant ses auxiliaires parmi les Dames de la Conférence de St. V. de Paul, autorisant les achats de livres, les abonnements aux bibliothèques circulantes, contrôlant la gestion et le maintien en bon état des volumes, dirigeant les efforts vers la diffusion de livres instructifs et de littérature saine et élevée. Il n'est guère de Presbytère où cette œuvre de bibliothèque paroissiale n'existe plus ou moins développée.

L'œuvre à laquelle cette appropriation rend les services les plus importants est celle des catéchismes bretons. Autrefois il fallait se rendre à N. Dame, à la grande fatigue des catéchistes et des enfants, et le catéchisme du dimanche devenait impossible. Une autre partie des enfants était littéralement empilée dans la sacristie, au grand dommage des santés et des objets de culte.

Mais M. le Curé, comme nous allons le voir, avait compté sans le plus acharné et le plus malfaisant des sectaires, le fameux Nicol. (à suivre)

Réunion du Sillon

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

II. — EFFORTS TENTÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

A la campagne donc, par les Cercles d'étude, le Sillon a des merveilles à faire, et comme le disent les camarades de Lannilis, des moissons à récol-

ter, aussi profitables que celles qui remplissent les greniers.

Quelques camarades semblent l'avoir compris, et je citerai notamment ceux de Pleyben, qui a diverses reprises, ont traité devant les jeunes Ruraux formant la Congrégation du Sacré-Cœur, du mouvement des jeunes et particulièrement du Sillon. Le succès a couronné leurs efforts.

Trois d'entre ces jeunes gens, éclairés, entraînés par la vérité entrevue, ont voulu faire partie du Sillon, et sont aujourd'hui des vaillants, débordant d'amour pour la Cause, et travaillant de toute leur âme à développer en eux et autour d'eux, plus de conscience, plus de justice, plus de fraternité.

A Ergué-Armel, également, on a senti vibrer le même amour pour nos amis les ruraux, et hardiment, mais d'une tout autre façon, qui ne laisse pas d'être originale, on s'est mis à l'œuvre. Pour grouper et attirer les jeunes gens, on créa une fanfare de clairons et de tambours. Le système, on le conçoit bien, réussit à merveille.

De jeunes ruraux y accoururent nombreux, et peu à peu, grâce au dévouement du vicaire de la Paroisse qui en de petites causeries familières, tâchait de leur faire comprendre l'esprit du Sillon et de leur expliquer combien noble est le but où il tend, certains d'entre eux comprirent qu'il leur fallait quelque chose de plus que des clairons et des tambours, et demandèrent à fonder un cercle d'études.

Ce cercle a grandi lentement, et possède maintenant l'esprit du Sillon.

Dans ces deux localités, les grandes difficultés rencontrées ont été surtout le respect humain et l'apathie. Le Rural, en effet, est quelque peu craintif, il n'a pas suffisamment conscience de sa situation supérieure d'homme libre, il ne se rend pas très bien compte, de la grande place qu'il occupe dans la société, et dès lors, se considérant comme une presque non-valeur, un bon à rien, il tombe fatalement dans l'indifférence la plus complète. Mais nos camarades ne se sont pas laissés vaincre par si peu. Résolument ils ont mis la main à la charrue, et, Dieu, comme on le voit, a béni leurs efforts.

Confiance donc, et courage, chers Camarades, ce que vous avez déjà fait pour quelques-uns, vous pouvez encore le faire pour d'autres. Sans doute, il n'est pas toujours agréable d'« aller au vrai avec toute son âme » et d'y entraîner les autres, mais rappelez-vous, qu'à celui qui s'est donné, la Cause demande de tout donner.

La même vitalité s'est manifestée à Ploudalmézeau. Les Camarades du Cercle ouvrier, à la suite de la réunion Silloniste qui eut lieu à Brest le vingt-neuf octobre dernier, et à laquelle ils avaient amené deux jeunes paysans, ont réussi à constituer un Cercle rural ; de concert, ces deux cercles ont aujourd'hui fondé une « Mutuelle Maladie Paroissiale », et vont faire vente de blé en commun. Les distances, disent-ils, sont le grand obstacle rencontré. Cela m'étonne cependant, comme venant d'une paroisse du Léon, quand partout ailleurs, dans la Cornouaille, où les paroisses sont bien plus étendues, personne ne s'en plaint.

D'une façon très favorable aussi, le Sillon s'est fait connaître à Querrien, où pour la 1^{re} fois, une réunion de jeunes gens a eu lieu dimanche dernier. Les résultats, je crois, ont été excellents, et pour preuve, vingt-trois assistent aujourd'hui à notre fête.

De leur côté, les camarades de Rosporden, admirables de dévouement, se font un devoir d'aller porter la bonne parole dans les campagnes, et grâce à eux, Saint-Thurien possède aujourd'hui son cercle rural.

A Plougoulm, à défaut de local, on se réunit dans les champs ou le long des chemins ; et à Plouenan, où existait une congrégation de jeunes

gens, on a greffé sur cette congrégation, un cercle d'études dont Monsieur Le Recteur attend les meilleurs résultats.

Ailleurs enfin, d'autres cercles sont en voie de formation, tels, Châteaulin, Brasparts, Plonévez-du-Faou, Lannilis, Plabennec.

Camarades, continuez à persévérer dans vos efforts, et surtout, ayez assez de cœur et de volonté, pour aller jusqu'au bout. Si parfois, la tâche vous paraît rude, ingrate, rappelez-vous que vous n'êtes pas seul, et qu'à côté de vous, il y en a d'autres qui souffrent, qui prient et qui comme vous et avec vous, travaillent de toute leur âme et de toutes leurs forces, à faire aimer le Christ et la Démocratie.

(à suivre)

Sermoniou an Aotrou Quéré

Depuis longtemps, on demandait l'impression des sermons bretons de M. Quéré.

L'ancien curé de Châteaulin a traité à peu près tous les sujets : pardons, bénédictions diverses, grands sermons de mission, retraites d'enfants, etc. Il y a assez de matières pour faire deux volumes in-18 Jésus.

Mais à cause des temps difficiles où nous vivons et voulant que la grande moitié des frais d'impression soit couverte tout de suite, on ne donnera l'ordre d'imprimer que si le nombre des souscripteurs atteint le chiffre de quatre cents. La souscription sera close le 5 mai.

Les souscripteurs voudront bien envoyer leur bulletin de souscription à l'adresse de M. Corcuff, libraire à Châteaulin.

Ils recevront, s'ils sont assez nombreux, les deux volumes au mois d'août prochain, contre la somme de 5 fr.

Ont obtenu la Note Très bien pour le 2^e examen trimestriel du Catéchisme français.

Filles :

1^{re} Année préparatoire : Francine Quéau, Anna Le Guillou, Anna Le Nir, Marie-Anne Le Guillou, Marie-Anne Martin.

1^{re} communion : Jeanne Huet, Louise de Boissier, Marie-Anne Cann, Madeleine Bussière, Marie Bodollec, Joséphine Aubry, Marguerite Dégé, Madeleine Dégé, Marie-Anne Le Moal.

2^e communion : Marie Avan, Françoise Nicolas, Marie-Anne Le Quéau, Marie-Anne Hétét, Clotilde Besnard, Victorine Reussard, Marie Suignard, Marie-Louise Martin, Marie Miossec, Gillette du Cleuziou.

3^e communion : Anna Croissant, Françoise Cevaër, Claire Bussière, Geneviève Février, Marie Gourlay, Louise Milin, Marie Quéré, Louise Philippe, Anna Capitaïne, Marie-Rose Quéau, Paule Lavergne, Marie Marchaland, Madeleine Hascoët, Marie-Anne Quémener.

4^e communion : Marie Fitament, Marie-Anne Duval, Marie-Jeanne Croissant, Adrienne Nicolas, Louise Le Guillou, Marguerite Fily.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 18.* — 3^e dimanche du Carême. Délivrance d'un possédé du démon. (Evangile du jour). — A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie. A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique, cantiques 11 et 59.

Lundi 19. — S^t Joseph, époux de la B. Vierge Marie. Il fut le gardien du plus riche trésor que le Ciel confiera jamais à la terre : Marie et Jésus. Chef de la sainte Famille, il se montra à la hauteur de cette incomparable dignité par sa foi en la divine Providence, son courage dans les travaux de son état, et son humilité dans l'obscurité et le silence où il vécut. — A 7 h. 1/2, messe des œuvres à l'autel S^t Joseph. Sermon. Quête dite du « Filage ».

Mardi 20. — S^t Cyrille de Jérusalem, évêque, docteur. Patriarche de Jérusalem, en 350 il fut déposé deux fois par les évêques ariens. Ses Catéchèses sont regardées comme l'un des meilleurs exposés de la foi chrétienne. — A la 1^{re} messe service pour les Trépassés. Vers 7 h., messe de pèlerinage à Kerluan par M. le Curé. A 4 h. 1/4, Catéchisme des filles des 2^e, 3^e et 4^e communion.

Mercredi 21. — S^t Benoît abbé. Premier instituteur de la vie monastique en Occident, et à ce titre, Patriarche des moines d'Occident, il fonda le célèbre monastère du Mont-Cassin et donna à ses religieux une règle qui est regardée comme un modèle de sagesse. Il mourut en 543. — A 8 h. Conférence de S^t V. de Paul.

Jeudi 22. — S^t Gabriel, Archange. Il fut envoyé de Dieu au prophète Daniel, pour lui révéler l'époque de la venue du Messie, à Zacharie pour lui annoncer la naissance d'un fils, S^t Jean Baptiste, et à la S^{te} Vierge pour lui annoncer qu'elle avait été choisie pour être la mère du Sauveur. — A 9 h. et 10 h., Catéchismes. A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.

Vendredi 23. — Les cinq Plaies de Notre Seigneur. Ce fut par ces Plaies que le Sang du Rédempteur s'écoula sur la croix jusqu'à complet épuisement : elles nous prêchent le renoncement chrétien. — A 4 h. 1/4, Catéchisme des filles de 1^{re} communion. A 7 h. 1/2, Chemin de Croix, Bénédiction et baisement de la Relique de la Vraie Croix.

Fête de S^t Joseph

Il est peu de paroisses, croyons-nous, dans le Diocèse, où la dévotion.

à S^t Joseph soit aussi populaire qu'à Châteaulin. Pour le constater, il suffit de voir son autel à toutes les époques de l'année, mais surtout pendant le mois qui lui est consacré. Les fleurs les plus rares et les plus belles, les broderies, les cierges, les lampes qui brillent nuit et jour, les fidèles qui se succèdent dans tout le cours du jour, surtout le matin aux heures des messes et le soir après les prières, la ferveur des cantiques chantés en son honneur, tout redit la piété et la reconnaissance.

On se rappelle les paroles de S^{te} Thérèse si souvent méditées par les dévots du S^t Patriarche : « Je ne me souviens pas, dit-elle, qu'il m'ait jamais rien refusé, et même il m'a toujours donné beaucoup plus que je ne savais désirer... Dieu donne seulement grâce aux autres saints pour nous secourir dans tel ou tel besoin ; mais le glorieux S^t Joseph, je le sais par expérience, étend son pouvoir à toutes les nécessités. Notre-Seigneur, qui lui fut soumis sur la terre, se plait encore à faire sa volonté dans le ciel en exauçant toutes ses demandes ».

Nulle part ces paroles de la sainte ne sont mieux comprises qu'ici. Aussi le 19 mars est-il parmi nos jours de grande piété, d'assistance pressée aux messes et de communions nombreuses. Le concours des fidèles se remarque surtout à la messe des *œuvres*, à 7 h. 1/2. Tous les membres des *œuvres* paroissiales y sont réunis, et c'est à ces fervents chrétiens, qui se groupent autour de lui dans une plus intime union, que le Pasteur de la Paroisse est surtout heureux d'adresser des paroles de reconnaissance pour le concours filial qu'ils lui prêtent, et d'encouragement à imiter les vertus de S^t Joseph. Puis se fait la quête dite du « Filage », parce qu'autrefois le produit de cette quête servait à l'achat de chanvre qu'on remettait aux pauvres à filer, ce qui leur assurait une rémunération profitable. Depuis l'abandon de la quenouille ce mode de secours aux pauvres n'était plus pratique, mais il a été remplacé par une autre œuvre plus rémunératrice, celle des *jardins-ouvriers*.

L'œuvre des Jardins ouvriers

Un Saint Père a dit que « les bienfaits mal placés sont des méfaits » parce qu'ils favorisent la paresse et habituent à tendre la main. C'est ce qui a donné le prétexte aux socialistes, d'énoncer l'affreux et abominable paradoxe que la « charité avilit ».

Mais il est une charité qui relève, et moralise à coup sûr, celle qui donne à l'ouvrier son instrument de travail, et au pauvre le moyen d'assurer lui-même sa subsistance. Voilà vraiment une aumône bien placée.

L'œuvre des jardins-ouvriers atteint éminemment ce but moralisateur. Elle met le pauvre en contact avec la terre, cette bonne nourricière, qui « est trop vieille, dit le proverbe breton, pour qu'on se moque d'elle » *Re goz evit ober goap anehi*, mais qui donne abondamment à celui qui la travaille avec intelligence.

Il n'est pas facile de trouver du terrain dans les abords de la ville ; toutefois l'œuvre est parvenue à assurer la jouissance de 23 jardins de 3 ares 1/2 à autant de familles pauvres. C'est une aumône de 10 à 12 fr. faite à chacune de ces familles, mais son mérite est, de provoquer le travail des parents et des enfants, aux heures dérobées et, par ce travail, de faire produire à ces 10 fr. à 12 fr. une valeur en légumes de toutes sortes, qui varie entre 5 et 10 fois plus.

On dit qu'un jardin potager cultivé avec intelligence doit produire 10 à 12000 fr. à l'hectare. Mettons qu'entre les mains de nos pauvres, assez inexpérimentés, il ne produise que le 1/5 de cette somme, c'est toujours, pour 350 mètres superficiels, une valeur de 75 fr. mise entre les mains du pauvre par une avance d'une dizaine de francs.

L'œuvre, pour procurer la jouissance de ces 23 jardins, compte sur la générosité des âmes charitables. Elle demande à ses membres une souscription annuelle de 3 fr. au moins. Avis aux amis des pauvres !

Le « Vieux Presbytère » (Suite)

A peine M. le Curé avait-il pu utiliser pour ses œuvres paroissiales les dépendances de son Presbytère, qu'une dénonciation en règle, rédigée par M. Nicol, parti de Châteaulin, et fit l'objet d'un rapport de l'Inspecteur d'Académie adressé à la Préfecture ; et bientôt M. le Curé reçut de M. le Sous-Préfet l'avis d'avoir à expliquer ses actes, et à se justifier des abus qui lui étaient reprochés.

Voilà une manière de faire qui plaît. Au moins l'on sait à qui l'on a affaire, quelles armes sont employées, quels reproches adressés, quels griefs soulevés. Il est en effet plus qu'étrange qu'on discute vos actes, qu'on vous affiche dans des ordres du jour, qu'on vous attaque par derrière, qu'on vous prenne comme « tête de turc », sans que jamais on ait ni la délicatesse élémentaire, ni la franchise d'un avis, d'une question, d'une communication, ni la politesse d'une visite dans laquelle il est si facile et si profitable de s'entendre, d'éclaircir des obscurités, d'éviter des sottises ou des « coups de bâton dans l'eau ».

Ce sont là procédés de gens intelligents et bien élevés.

Donc M. le Curé s'empressa de satisfaire à toutes les demandes. Il se rendit à la Préfecture après avoir conféré avec Monseigneur l'Evêque, puis, de retour à Châteaulin, eut un entretien avec M. Duval, Sous-Préfet, à qui il donna toutes les explications désirables. Les résultats ne se firent guères attendre, et bientôt une communication du Cabinet préfectoral apprenait à M. Nicol que M. le Curé était resté dans les limites de son droit.

Rabroué du côté de la Préfecture, notre Nicol ne se tint pas pour battu. Il avait la haine tenace. Il attendit. Quelque chose le gênait : l'âme loyale, l'autorité et le prestige du Maire de Châteaulin, M. Armand Gassis. Il crut avoir brisé ses entraves, quand une glorieuse révocation vint punir le Maire de la noble protestation qu'il fit entendre lors de la laïcisation de la Salle d'Asile.

Désormais, pour l'encombrant Inspecteur primaire, la mairie n'était plus une demeure fermée, et il lui sembla qu'avec sa bande de la *Ligue des droits de l'homme*, qu'un Sous-Préfet irrespectueux appelait bande de « mouchards et de friponilles », il aurait les coudées franches. Econduit du côté de la Préfecture, il tourna son recours du côté du Maire. Il inspira donc à son auxiliaire, M. Kervella une démarche retentissante et provocante. On fit à ce *trucheman* l'honneur de prendre en considération sa bruyante entrée en scène. Mais la mise en demeure si fière et si pauvrement motivée par ce clerc, proposée au vote du conseil municipal, fut écartée à l'unanimité par la question préalable.

C'était un enterrement de première classe, disait-on. — Détrompez-

vous. Puisqu'on avait daigné s'occuper d'eux, ils continueraient à aboyer, et ils vont pour cela profiter des élections municipales.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

- 16.— Marie-Louise Caugant, Coatiftel, fille de Jean-Louis et de Marie-Louise Le Roy, *parrain* : Laurent Caugant, *marraine* : Marie Le Roy.
- 17.— Gabrielle-Jeanne-Marie Le Quéau, Grand'rue, fille de Jean-François et de Marie-Julienne Le Moal, *parrain* : Jean-François-Marie Le Quéau, *marraine* : Anne-Marie Le Quéau.
- 18.— Marie-Joséphine Moulin, Penenez, fille de Jean-Marie et de Marie-Anne Mathurin, *parrain* : Guillaume Moulin, *marraine* : Marie-Jeanne Glévarec.
- 19.— Jeanne-Marie Bourveau, Stanc-Yvin, fille de Yves et de Marie-Anne Le Stum, *parrain* : Jean-Yves Le Faou, *marraine* : Jeanne-Marie Le Stum.
- 20.— Pierre-Arsène Gourvest, Rue de La Coste, fils de Pierre et de Rose-Anne-Marié-Césarine Jaouen, *parrain* : Arsène Jaouen, *marraine* : Marguerite Dorval.
- 21.— Anne-Marie Rolland, Grand'rue, fille de François et de Marie-Louise Talc, *parrain* : Jean Saliou, *marraine* : Jeanne Rolland.
- 22.— Armand-François Pesce, Châteaulin, fils de François et d'Armande Le Bihan, *parrain* : Nicolas Le Bihan, *marraine* : Jeanne Le Bihan.
- 23.— Louise-Françoise Gadai, Rostomic, fille de Joseph et de Marie-Anne Merrien, *parrain* : Jacques Lastennet, *marraine* : Marie Gadai.
- 24.— Marie-Anne Horellou, Grand'rue, fille de Jean-Gabriel et de Anna Goïc, *parrain* : Yves Horellou, *marraine* : Marie-Anne Goïc.
- 25.— Pierre-Marie Maguet, Grand'rue, fils de Yves et de Jeanne Poupon, *parrain* : Pierre Nihonarn, *marraine* : Marie-Jeanne Poupon.
- 26.— Edmond-Jean Bernard, Rue de Traverse, fils d'Eugène et d'Amélie Lacoëntre, *parrain* : François Gloaguen, *marraine* : Marie Lacoëntre.
- 27.— Marie-Anne Salatin, Grand'rue, fille de Pierre et de Marie-Anne Jaouën, *parrain* : Alain Le Guillou, *marraine* : Marie Pellotté.
- 28.— Emile-François Bourveau, Prat-aval, fils d'Emile et de Marie-Anne Dagorn, *parrain* : Yves Bourveau, *marraine* : Françoise Le Goff.
- 29.— Madeleine-Octavie-Isabelle L'Haridon, Châteaulin, fille de François et de Louise Nicolas, *parrain* : Mathieu Gourvest, *marraine* : Octavie Milin.

Ondoiements :

- 4.— Un enfant à Yves-Marie Le Guen et Jeanne D'hervé.
- 5.— Un enfant à Yves-Marie-Joseph Morvzen et Céline-Marie-Catherine Le Nir.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — Dimanche 25. — 4^e dimanche du Carême.

Annonciation de la B. Vierge Marie. L'Eglise honore en cette fête le grand mystère de l'Incarnation. Marie était en prière dans sa sainte maison de Nazareth lorsqu'elle reçut la visite de l'archange Gabriel. A l'énoncé des volontés célestes, elle répondit par un humble acquiescement. En devenant la Mère de Dieu, elle devenait aussi notre mère. Pratiqons la dévotion à l'Angelus qui est le pieux mémorial de cet ineffable mystère. — *A Rumengol, grand pèlerinage présidé par Monseigneur l'Evêque, et organisé par la section de Châteaulin de la Ligue Patriotique des Françaises. Nous apprenons avec joie que ce sera par milliers que s'y rendront les pèlerins, pour invoquer N. Dame de Rumengol dans nos temps si sombres pour l'Eglise, et aussi pour recevoir filialement les conseils de Monseigneur et les exhortations de M. Marescal. A la paroisse, catéchisme de Persévérance à la fin des Vêpres. Le soir à 7 h. 1/2, Réunion catéchistique, cantiques 8 et 50.*

Lundi 26. — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 27. — **S^t Jean Damascène, confesseur, Docteur.** Prêtre, il vécut dans la solitude, combattit les Iconoclastes et écrivit sur la théologie et la philosophie. Il fut l'initiateur de la méthode scolastique, et il est regardé comme le saint Thomas de l'Orient. Il mourut vers 754. — *Vers 7 h., M. le Curé célébrera la messe à N.-D. de Kerluan. A 4 h. 1/4, catéchisme pour les filles des 2^e, 3^e et 4^e communions.*

Mercredi 28. — **S^t Jean de Capistran, confesseur.** Né en 1385, et Franciscain, il parcourut une grande partie de l'Europe, prêchant avec éclat et convertissant des milliers d'âmes. Il fut l'apôtre de la dévotion au saint Nom de Jésus, par lequel il opéra de nombreux miracles. — *A 8 h., conférence de S^t. V. Paul.*

Judi 29. — *A 9 h. et 10 h., catéchisme. A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 30. — **Le Précieux Sang de Notre Seigneur.** C'est par amour pour nous qu'il l'a répandu dans son agonie, sa flagellation et sur la croix. Nous avons été purifiés de nos péchés dans ce sang adorable, ce qui doit nous exciter à la plus vive reconnaissance pour un si grand bienfait. — *A 4 h. 1/4, catéchisme de la 1^{re} communion; à 7 h. 1/2, Chemin de Croix, Bénédiction et baisement de la Relique de la Vraie Croix.*

La fête de S' Joseph

Nous avons bien raison de louer la dévotion de nos paroissiens pour S' Joseph. Le chiffre élevé des communions faites le 18 et le 19 en son honneur, l'assiduité au pied de son autel, l'assistance à rangs pressés aux messes, et spécialement à la messe des "œuvres", les corbeilles de fleurs naturelles les plus rares, les lampes, les cierges, tout redisait la confiance et la reconnaissance des fidèles à l'égard du S' Patriarche. Qu'il daigne bénir toutes les prières si ardentes qui sont montées vers lui ! qu'il exauce toutes nos supplications en faveur de l'Eglise de France, du clergé, des familles, des enfants ; qu'il obtienne à tous nos paroissiens la grâce de se préparer dignement à leur devoir pascal !

Prenant pour texte ces paroles des psaumes chantées par l'Eglise dans la messe de S' Joseph : "Gloria et divitiæ in domo ejus, la gloire et les richesses sont dans sa maison", le Pasteur de la paroisse, à l'évangile de la messe des œuvres, parle des trésors incomparables et glorieux confiés à Joseph : Jésus et Marie. Il compare sa pureté et ses vertus à l'or du ciboire qui garde et communique Jésus-hostie, son humilité, au voile qui le recouvre. Il explique que la possession de Jésus n'était pas pour Joseph une contemplation et une jouissance oisives, mais une obligation de se dévouer, de travailler, de souffrir. Et les chrétiens doivent en cela l'imiter. Pour Pierre au Thabor, pour Madeleine près du sépulcre glorieux, pour Elié nourri du pain descendu du ciel, ce n'était pas le temps de jouir, mais d'agir. Les grâces sont des réconforts et des viatiques pour entreprendre le travail de la vertu austère et s'engager résolument dans le chemin ardu qui mène au ciel !

La quête dite du " Filage ", faite par une Dame Patronnesse des œuvres, a atteint un chiffre plus élevé que de coutume : elle a produit 48 fr. 90.

Les Inventaires

Un prêtre, M. l'abbé Dantec, vicaire à Landeleau vient d'être condamné, à propos d'inventaire, par le Tribunal de Châteaulin, à 1 mois de prison et 16 francs d'amende sans sursis.

Bien des choses nous ont peinés, nous prêtres et nous chrétiens, dans cette séance du Tribunal.

Il y a eu des mots durs, cruels, injustes.

Même après un réquisitoire si humiliant pour l'accusé, je doute que, au fond de son cœur, le Président ait moins d'estime pour lui que pour certaines casseroles qu'il se croit obligé de saluer profondément.

Quand au ministère public : qui qualifiait d'apaches les catholiques protestataires de Braspartz, il stigmatise aujourd'hui du nom de mauvais prêtres, de prêtres indignes, les vicaires de nos paroisses que les crocheteurs d'Eglises et leurs protecteurs rencontrent dans leur besogne !

Nous saluons respectueusement le condamné, l'assurant qu'il n'a rien perdu de notre estime et de notre vénération confraternelle.

M. le Procureur, établissant un contraste entre la conduite des prêtres à cheveux blancs, des curés et des doyens, et celle des prêtres de nos campagnes dans cette question des " Inventaires " a adressé aux premiers des éloges qui les feraient rougir et qu'ils n'acceptent pas.

Ce ne sont pas les prêtres qui ont changé : les protestations énergiques

adressées par tous le prouvent. Mais ce sont les procédés, les illégalités, les brutalités des crochetages qui ont exaspéré les populations et convaincu tout le monde, que derrière une opération d'inventaire, il y avait une spoliation commencée et une mainmise sacrilège sur les biens d'Eglise.

De plus depuis les premiers inventaires un " fait nouveau " s'est produit : c'est la réprobation et la condamnation solennelle dont le Pape, chef de l'Eglise et représentant de Jésus-Christ, a frappé la loi de la Séparation.

Toutes les condamnations de vicaires et de curés de campagne n'effaceront pas cela, et feront regretter aux autres de n'être pas du nombre de ceux que Dieu a jugés dignes de prison pour sa cause.

Un fait attristant ressort des débats de l'affaire de Landeleau, c'est que, dans la hâte de faire vile, selon le mot célèbre, la procédure des inventaires a été, dans cette localité comme dans beaucoup d'autres aux derniers temps du Ministère apeuré Dubief-Rouvier, absolument illégale.

L'agent des Domaines devait faire seul, sans gendarme ni commissaire, sans force armée, la première démarche, et, s'il rencontrait un obstacle, il le constatait et en référéait immédiatement au Préfet. C'est seulement après, qu'il était permis à celui-ci de prescrire les mesures nécessaires (Art. 4 du règlement administratif du 29 décembre 1905). Ainsi a-t-on agi à St-Coulitz, à St-Ségal, à Gouezec, à Berrien, à Dinéault, à Lothey, etc.

En outre, M. le Commissaire a reconnu avoir éloigné les Représentants du Conseil de Fabrique : leur présence était obligatoire auprès du Recteur.

Enfin pourquoi les sommations n'ont-elles pas revêtu la forme légale qui seule légitime la violence ? On était pressé, et il s'agissait de prêtres !

Nous ne devons pas non plus oublier une autre particularité qui nous a fort étonnés dans la composition du tribunal. Peut-on y justifier la présence d'un juge étranger ?

Tout aura été étrange dans cette affaire.

Pauvre paroisse de Landeleau ! La voilà par suite de faits si graves, et de la conduite de plusieurs, frappée par l'Evêque de la peine terrible de l'Interdit !

C'est la 2^e fois depuis moins d'un siècle. L'interdit de 1813 eut une sanction épouvantable de la part de Dieu : le maire qui en était responsable fut trouvé mort misérablement dans une crèche à cochons !

Un enfant de Châteaulin :

**Le Chanoine Emile Evrard, Vicaire Général
du Diocèse de Quimper (1811-1872)**

" Il y avait dans le village de Rosconnec en Dinéault un pieux et saint prêtre qui n'avait jamais voulu prêter serment à la Nation. Il s'appelaient Hascoët et durant toute la tourmente révolutionnaire il s'était tenu caché dans le village.

" Mais au retour de la paix, quand les églises furent rendues au culte et que les révolutionnaires furent tombés, il sortit de sa retraite. Depuis longtemps, une famille de Cast, dans laquelle il ne comptait que des amis, l'invitait à aller passer quelques jours chez elle. Il prit donc sa canne et son bréviaire et se mit en route . . .

" Il traversait un village quand il vit un homme détacher son chien et l'exciter contre lui. Mais semblable aux lions du cirque romain qui se

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

» couchaient aux pieds des martyrs, le chien aboya deux ou trois fois et » vint tout en liesse lécher la main du serviteur de Dieu.

« Néanmoins, cette aventure intriguait M. Hascoët. Arrivé au Mesdon » il la raconta à ses amis. Il sut alors qu'il avait eu affaire au plus grand » révolutionnaire du pays.

« Hélas ! il ne tarda pas d'en avoir d'autres nouvelles. Trois jours » après, les gendarmes vinrent à Mesdon et l'emmenèrent prisonnier. Le » propriétaire du chien était allé à Ville-sur-Aulne dénoncer M. Hascoët et » l'accuser d'être un homme très dangereux.

« Arrivés dans la montagne, les gendarmes, par manière de distraction, » tuèrent leur prisonnier. Ils traînèrent son cadavre à Ville-sur-Aulne » attaché à un cheval, et, racontèrent pour s'excuser, qu'ils avaient dû » recourir aux derniers moyens pour s'assurer de leur captif... C'était en » l'an VII. (1799) ». *(Châteaulin pendant la révolution, par M. Jézéou.)*

Or le cadavre du martyr, en attendant les constatations légales, fut jeté par les bourreaux, dans leur corps de garde qui occupait l'ancien presbytère, là où sont situés actuellement le magasin de M. Pierre Le Quéau, Place du Marché, et le N° 6, Quai de Brest.

Des femmes émues de pitié, et sans doute inspirées par leur foi, donnèrent un linceul et ensevelirent cette pauvre dépouille abandonnée ; et lorsque le moment de procéder à l'inhumation fut venu, elles-mêmes portèrent respectueusement le corps du prêtre au cimetière, ne voulant pas laisser ce fardeau à des soldats impies ou à des mercenaires.

Parmi ces pieuses femmes était Marie le Sant, âgée de 41 ans, épouse d'un cordonnier nommé Jean-Marie Evrard, mère de plusieurs enfants dont l'aîné avait 14 ans et s'appelait Jean-Yves.

La bénédiction divine se transmet des parents aux enfants et à leurs petits enfants. Cet acte de compassion et de charité, rendu par la grand-mère à un prêtre martyr, devait être la source d'une vocation sublime dans sa famille ; et la grâce du sacerdoce pour Emile Evrard, fut une fleur éclose sur la tombe du vénérable Monsieur Hascoët *(à suivre.)*

Ont reçu le Saint Baptême :

30. — Sébastien-Auguste Morvan, Bel-air, fils de Jean-Marie et de Anna Cosmao, *parrain* : Sébastien Yannou, *marraine* : Marie-Anne Morvan.

31. — Marguerite-Anne-Marie Péron, Rhun-ar-punc, fille de Jean-Laurent et de Marie L'Haridon, *parrain* : Guillaume-Charles Péron, *marraine* : Marie-Anne Cozien.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

10. — Gilles Goic, Lennon, et Marie-Louise Brenner, Châteaulin.

11. — Jean-Louis Le Roy, Nantes, et Marie-Anne Renambot, Châteaulin.

12. — Jean-François Buzit, Châteaulin, et Marie-Louise Le Roy, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

19. — Marie-Corentine Tromieur, Creac'h-Forest, 1 mois.

20. — Anonyme Guénolé, Kerjean.

21. — Charlotte Guédès, Ty-ru, 69 ans.

Semainier paroissial. — *Dimanche 1^{er} avril.* — **Dimanche de la Passion.** Jésus-Christ se justifie devant ses ennemis et nous apprend à mépriser les jugements des hommes. (Evangile du jour). — *Ouverture du temps consacré aux communions pascales.* — *Tous les jours confessions pendant la matinée, et, l'Après midi, à partir de 2 heures.* — *Désormais, les dimanches et fêtes, la 1^{re} messe à 6 h. et la 2^e, à 8 h.* — *De 9 h. à 10 h., dépôts à la Caisse des Loyers.* — *Après Vêpres Bénédiction à l'Hospice.* — *A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs, Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction du T. S^t. Sacrement.*

Lundi 2. — **S^t François de Paule.** Né en Calabre, il fonda l'ordre des Minimes, ou Ermites de S^t François d'Assise, qui faisaient un Carême perpétuel. Dangereusement malade, Louis XI appela le saint thaumaturge qui le disposa à une mort chrétienne. Ce saint mourut en 1507, à Plessis-Tours, dans un de ses couvents. — *A 6 h. service pour les trépassés.*

Mardi 3. — **S^t Isidore, évêque, docteur.** Evêque de Séville en 601, il fut, avec S^t Grégoire, le premier docteur de son siècle. Il combattit les Ariens et écrivit des ouvrages d'érudition et de piété. — *A 6 h. service pour les trépassés.* — *Vers 7 h. messe à N.-D. de Kerluan.*

Mercredi 4. — **S^t Vincent Ferrier, confesseur.** Dominicain espagnol et célèbre prédicateur ; il avait le don des langues, et il se faisait entendre de tous ses auditeurs quelque éloignés qu'ils fussent. Il convertit, outre des milliers d'hérétiques, plus de cent mille pécheurs. Il évangélisa notre pays et il mourut en 1419 à Vannes où son corps est encore conservé. — *A 8 h. du soir Conférence de S^t. V. Paul.*

Judi 5. — *A 9 h. et 10 h., catéchisme.* — *A 7 h. 1/2, complies et Bénédiction.*

Vendredi 6. — **Les sept Douleurs de la S^{te} Vierge.** C'est la fête de son martyre au pied de la Croix, célébrée sous différents noms : Notre-Dame de Pitié, la Compassion de la S^{te} Vierge, Notre-Dame des sept Douleurs. Elle y coopéra à l'œuvre de notre Rédemption et fut solennellement proclamée notre Mère. — *1^{er} Vendredi du mois, messe à l'autel du Sacré Cœur.* — *Après la 1^{re} messe, Bénédiction du T. S^t. Sacrement.* — *A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré Cœur et Consécration.* — *A 7 h. 1/2, Chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 7. — *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Le temps de la Passion.— Cette période liturgique de l'année est consacrée au grand mystère de la Rédemption des hommes par la douloureuse Passion de N.-S. Jésus-Christ. Le carême devient encore plus austère par les pensées graves qui remplissent nos cœurs. L'Eglise voile le Crucifix et les images des saints pour rappeler la haine des Juifs, qui forçait Jésus à se cacher pour échapper à leur fureur, jusqu'à l'heure marquée par son Père au triomphe de ses bourreaux. Dans son deuil, l'Eglise commence à omettre, et dans la semaine Sainte elle le fera complètement, le chant du *Gloria Patri*. Elle le reprendra avec d'autant plus d'allégresse, en même temps que le triomphant *Alleluia*, au grand jour de la Résurrection.

Unissons-nous à ces sentiments de l'Eglise, et regrettons nos péchés qui ont été la cause des souffrances du Sauveur, afin que, purifiés dans le sang d'un Dieu, nous renaissions pour toujours à la vie chrétienne.

Afin de préparer nos paroissiens à l'accomplissement du devoir pascal, une semaine de prédications solennelles s'ouvrira le dimanche des Rameaux, pour se terminer le jour de Pâques. Cette retraite pascale sera prêchée par M. MOËNNER, licencié ès lettres, Professeur au collège ecclésiastique de Lesneven. Le sermon d'ouverture se fera le dimanche soir à 7 h. 1/2. Tous les jours de la semaine hormis le samedi-saint, sermon à la même heure.

Le Dimanche des Rameaux, à l'issue des Vêpres, sermon breton de la Passion, par M. BRIAND, vicaire de Gouëzec.

A Rumengol.— Plus de 6000 personnes ont pris part au pèlerinage de Dimanche dernier, si bien organisé par la L. P. D. F.

« Cette Ligue, a dit M^r dans son allocution aux Pèlerins, défend nos écoles et les soutient. Elle enseigne le catéchisme aux enfants. Elle répand les bons journaux, et prépare ainsi l'opinion aux luttes à soutenir contre les ennemis de l'Eglise. Enfin elle déclare hardiment son but de travailler aux élections pour envoyer à la Chambre des députés catholiques ». Sa Grandeur prêche avec beaucoup d'énergie le devoir électoral. Elle dépeint la situation qui sera faite demain à l'Eglise, si les Jacobins restent au pouvoir : les églises fermées et volées, le culte public interdit, les messes dans les granges, les prêtres aux prisons. . . Nous obtiendrons de bonnes élections si nous sommes unis, persévérants, forts. « C'est le devoir de la Ligue Patriotique des Françaises, de donner l'exemple de cette union, de cette persévérance, de cette force. »

Avant les Vêpres et la Procession, nous avons pu applaudir l'ardente parole de M. Lemaescal, et la causerie bretonne de M. du Rusquec.

M. Lemaescal a adressé un salut ému et vibrant aux prêtres en prison. « Leur sort est un objet d'envie pour tous leurs frères du sacerdoce. Il n'est pas un prêtre qui, à l'heure présente, ne désire porter les menottes pour la défense de la foi et de nos Eglises ! »

De frénétiques applaudissements ont ponctué ces paroles.

Landealeu.— Le Recteur de cette malheureuse paroisse, M. Léin, a comparu jeudi dernier devant le Tribunal sous la triple accusation d'outrages au Maire et à un gendarme, de rébellion, et d'excitation à l'émeute. Les deux derniers griefs ont été écartés, si pitoyable était la base juridique posée par le ministère public. Deux cents francs d'amende sans sursis, voilà la peine portée, qu'un appel fera disparaître comme le reste.

L'impression générale est que cette triste affaire de Landeleu est une mauvaise page dans les annales judiciaires de Châteaulin.

Nous avons eu la réédition d'un **juge étranger**, siégeant à l'audience, alors que des juges suppléants ne manquaient pas pour remplir cet office. Comme pour le jugement du vicaire, 8 jours auparavant, c'est une **illégalité** ajoutée aux autres.

Le " Vieux Presbytère " (Suite)

Quel était donc le grief qui avait servi de prétexte à l'intervention de la Ligue, et qui avait porté le nouveau Maire à promettre d'en saisir le conseil municipal (voyez la lettre de M. Kervella au *Bas-Breton* datée du 10 octobre 1903) ? La pièce que nous allons citer va nous le dire :

« Monsieur Le Goff, Rédacteur du journal *Le Bas-Breton*, Châteaulin,

« Votre tribune pour tous paraissait samedi dernier intriguée au sujet » des fréquentations de M. de Curé. D'après certains propos attribués à » votre correspondant, il s'agirait de réunions le mercredi-soir. C'est donc » la conférence de Saint-Vincent de Paul de Châteaulin qui est visée. Nous » sommes très heureux de pouvoir vous fournir des renseignements sur » ce point. Là où les conférences existent, elles tiennent généralement leurs » réunions au presbytère, ou dans une des salles de l'évêché au siège épisco- » pal.

« Notre conférence est encore jeune, il est vrai ; mais elle a déjà fait » quelque bien. Nous nous occupons *exclusivement*, dans nos réunions, des » pauvres à visiter, des bons de pain, de viande ou de soupe à leur distri- » buer. Nous avons un vestiaire garni par la générosité des personnes qui » veulent bien nous donner leurs vieux vêtements au profit des pauvres. » Nous nous occupons de l'œuvre des jardins ouvriers qui a mis dix » parcelles de terre à la disposition des familles chargées d'enfants. Nous » avons fondé une caisse des loyers, où nous recevons toutes les semaines » les petites épargnes de nos familles secourues, en favorisant ces petites » épargnes par une prime de 15 %. Nous nous occupons par ailleurs » du placement des jeunes apprentis, et en général de toutes les améliora- » tions susceptibles d'être apportées à la situation de la classe laborieuse.

« La prière commence et terminée nos réunions ; une lecture pieuse » est faite par l'un d'entre nous, et enfin notre trésorier passe dans nos » rangs pour recueillir les offrandes de chacun.

« Nous serions heureux des secours que les personnes charitables » auraient la bonté de mettre à notre disposition pour les distribuer » aux pauvres. »

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, nos salutations empressées.

« Signé : *Le Président*, E. Lazennec ; *Le Vice-Président*, J. Le Doaré fils ; » *Le Secrétaire*, A. Corcuff ; *Le Trésorier*, J.-M. Le Doaré.

Châteaulin, le 8 octobre 1903 ».

On avait donc la prétention de disputer au Curé le plus élémentaire de ses droits : celui de recevoir chez lui et de diriger, dans les œuvres charitables pour lesquelles ils voulaient bien être ses auxiliaires, les paroissiens dont il était si heureux de recevoir le concours, et dont le groupement hebdomadaire autour de lui, lui procure l'heure la plus douce et la plus consolante parmi ses sollicitudes pastorales !

Autant valait mettre les menottes au Curé, et le renfermer *au secret*

dans son presbytère comme dans une prison ! Si un mal cruel avait réduit le regretté M. Quéré à l'inaction et à la solitude pendant trois ans, ce n'était pas une raison pour que son successeur, débordant de santé et prenant charge d'âmes à des heures difficiles, se résignât à faire l'isolé, sans s'entourer de tous les dévouements qu'il pouvait découvrir ou susciter.

(à suivre)

Un enfant de Châteaulin :

(Suite)

Le ménage Evrard occupait la maison où nous vénérons encore le doyen des Châteaulinois, M. Evrard, et où, de père en fils s'est perpétué le métier de cordonnier. Nous voyons dans le « livre des âmes » dressé en 1806 par le curé, M. Le Garrec, que Jean-Yves Evrard travaillait avec son père et avait alors 21 ans.

Il se maria vers la fin de 1808. Son choix se porta sur une jeune fille originaire de Locronan, Corentine Kerguénes, âgée de 26 ans, domestique chez M. Louis Cosmao, avoué, frère de l'Amiral Cosmao, et qui, d'après les indications du « livre des âmes » demeurait presque en face de son atelier.

Car les vieux Châteaulinois se rappellent que le Quai Carnot actuel, outre les maisons qui s'appuient contre la montagne du Château, avait en face, séparée par une rue étroite, une autre rangée de maisons du côté de la rivière, avec jardins faisant bordure sur l'Aulne.

Emile Evrard fut le second enfant du jeune ménage. Voici son acte de baptême : « Emile-Louis-Jean Evrard, fils légitime de Jean-Yves et de Corentine Kerguénes, né en cette ville le 9 novembre 1811, a été le jour suivant baptisé par moi soussigné. Parrain et marraine ont été Louis-Joseph Evrard et Emilie-Pertine-Césarine Cosmao.

Le Garrec, curé »

Louis-Joseph Evrard, alors âgé de 15 ans, était oncle du jeune baptisé. La marraine, dont l'enfance avait été bercée par M^{me} Evrard, était fille de l'avoué, et avait 11 ans. Elle épousa plus tard, à Brest, un officier de vaisseau, M. Rousseau, et suivit toujours avec une affectueuse fierté les progrès et la brillante destinée de son filleul.

Le jeune Emile, à l'âge de l'école, fut confié aux soins de l'instituteur, M. Lavergne, qui a fait souche à Châteaulin. L'intelligence ouverte et prompt du jeune élève, ses qualités de cœur et de piété encouragèrent le vénéré Curé de Châteaulin, M. Durand, à le porter vers des études préparatoires au sacerdoce. M. Lavergne connaissait le latin. Il avait dit-on, passé autrefois par le Séminaire. Il enseigna les rudiments du latin à son élève.

A 14 ans on l'envoya à Quimper suivre les cours du collège, dirigé à cette époque par des prêtres qui avaient à leur tête le vénérable M. Roudaut. Emile Evrard prit gîte et pension chez une de ces bonnes personnes qui recueillaient alors les écoliers de ressources modestes. Parmi ses condisciples de 1825, il compta celui dont il devait plus tard être le vicaire général : Le jeune Nouvel, futur évêque de Quimper.

(à suivre)

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

AVIS. — Avec ce numéro, s'achève l'abonnement de seconde année. Quelques abonnés de 2^e année n'ont pas encore versé 1 fr. 50, prix de cet abonnement. Monsieur le Curé prie ses paroissiens de l'aider, par leur concours pécuniaire, à continuer ce *Bulletin* dont les frais ne sont pas couverts. Le prix de l'abonnement annuel est désormais de 3 fr. 50. Il serait reconnaissant si se multipliaient les abonnés d'honneur à 5 fr. — Vente au numéro : cinq centimes.

Semainier paroissial. — *Dimanche des Rameaux 8.* — Consacré à célébrer l'entrée triomphale de N. Seigneur à Jérusalem. Mais ce triomphe accroît la haine des Pharisiens. Pendant la Grand'messe, se chante par trois diacres, le grand drame de la Passion selon S^t Matthieu — A 9 h. 1/2, *Bénédiction et Procession des Rameaux.* — A l'issue des Vêpres, *Sermon breton de la Passion, par M. Briant, Vicaire de Gouzèec, puis catéchisme de Persévérance.* — A 7 h. 1/2, *ouverture de la Retraite pascale, prêchée par M. Moënnier, Professeur au collège ecclésiastique de Lesneven. Cantique 28.*

M. le Prédicateur confessa toute la semaine.

Lundi-Saint 9. — Ce jour-là, au matin, Jésus maudit le figuier qui n'avait que des feuilles et pas de fruit, et qui se dessèche tout à coup. Image des âmes qui, n'ont que des désirs, sans le fruit de la conversion. — A 7 h. 1/2, *Sermon de la retraite pascale. Cantique 12.*

Mardi-Saint 10. — A la messe, récit de la Passion selon S^t Marc. — Vers 7 h., M. le Curé célébrera la messe à N.-D. de Kerluan. — A 7 h. 1/2 du soir, *sermon. Cantique 26.*

Mercredi-Saint 11. — Judas est introduit à la réunion des Princes des Prêtres et des Pharisiens, et il s'engage à leur livrer Jésus pour 30 deniers (environ 116 francs). C'était le prix d'un esclave. A la messe, récit de la Passion selon S^t Luc. — A 2 h. *Réunion des Dames de la Conférence de S^t V. de Paul.* — A 7 h. 1/2, *sermon. Cantique 32.*

Judi-Saint 12. — Institution de la Sainte Eucharistie, à laquelle est consacrée toute la solennité du matin, avec la procession au reposoir. — A 8 h., *Office solennel, Procession au Reposoir.* — A 3 h., *cérémonie du Lavement des pieds.* — A 7 h. 1/2, *Sermon. Cantique 44.* — *Quête pour les frais de la retraite pascale.*

Vendredi-Saint 13. — La Très-Sainte et Douleoureuse Passion de Notre

Seigneur Jésus-Christ.— A 8 h., Office solennel, chant de la Passion selon S^t Jean.— Quête pour les Lieux-saints.— A 2 h., Chemin de la Croix, Bénédiction et Baisement de la Vraie Croix.— A 7 h. 1/2, sermon de la Passion. Cantique 42.

Samedi-Saint 14.— Jésus au Sépulcre. Bénédiction solennelle des Fonts-baptismaux, avec l'huile et le saint chrême consacrés par l'Evêque le Jeudi-Saint.— A 8 h., Office solennel.

Dimanche de Pâques 15.— Très glorieuse Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, modèle de notre résurrection à la vie surnaturelle par le baptême et par le sacrement de Pénitence.— A toutes les messes, quête pour les Séminaires.— A la grand messe, la chorale chantera la messe Brève de P. THIELEMANS.

Le respect de la Soutane

Nous avons entendu, avec un profond étonnement, au Tribunal de Châteaulin, rappeler des prêtres au respect de leur soutane, parce qu'ils n'avaient cédé qu'à la violence, ne quittant leur poste d'honneur à la porte de leur église, que *trainés* par des gendarmes.

Heureusement que cette *mentalité* judiciaire fait exception ! Lors des expulsions religieuses de 1880, un ancien capitaine de Frégate, combattant de 1870, devenu bénédictin à Solesmes, Dom Sarlat, épingla sur sa poitrine toutes ses décorations gagnées au champ d'honneur ; et, lorsqu'on envahit sa cellule, il fallut, à quatre gendarmes, lui faire violence, le traîner et enfin le porter jusqu'à la rue. Quand les gendarmes, honteux de leur rôle, passèrent devant les troupes avec leur étrange fardeau, à la vue des décorations, les soldats portèrent les armes, les tambours battirent aux champs, et la foule massée par derrière fit entendre le cri de triomphe : Vive Dom Sarlat !

Ceux-là ne jugeaient pas comme le tribunal de Châteaulin.

Le " Vieux Presbytère " (Suite et fin)

Nous avons rappelé le vote qui, à l'unanimité, avait écarté la prétention de Nicol et de sa doublure.

Ils reprirent l'offensive à l'occasion des élections municipales de 1904. Voulant faire donner un coup de barre à gauche, et changer une question d'intérêt local en une guerre anticléricale, les meneurs de la *ligue des droits de l'homme* jetèrent devant les candidats et devant les électeurs une tranche de *curé* par une affiche à rengaines, où revenait nécessairement l'appât d'une spéculation sur « le vieux presbytère ». Il fallut qu'une réponse, très digne et très documentée, du président du conseil de fabrique forçât à rejeter au second plan cette querelle, qui rappelait trop une « querelle d'allemand ».

Mais notre « fameux Nicol » avait toujours sa rancune sur le cœur, d'avoir eu le dessous contre un « curé ». Puisqu'il avait fait rentrer dans la place quelques compères, il fallait bien que le conseil municipal remit sur le tapis le « vieux presbytère ».

Mais on restait froid. Quelqu'un même d'influent, entré par occasion dans le « local mystérieux » qui donnait du cauchemar, avait dit. « C'est tout ça ! Il faut à la fin enterrer cette question ridicule ! »

Comment amorcer de nouveau l'affaire ? Nicol eut un trait de génie. En bon payeur qu'il était, il demanda hardiment que le conseil municipal le prît comme locataire du « vieux presbytère ».

Merveilleux poste d'observation pour narguer et moucharder les *curés* ! Ce fut le coup de grâce. Il trouva quatre à voter en sa faveur. Il lui fut accordé une fiche de consolation : un monsieur intelligent proposa et fit voter une résolution (à l'unanimité moins 2 voix) invitant le Curé à n'employer le « vieux presbytère » qu'à son *usage personnel*, si non... ! Mais, mon bon Monsieur, votre intelligence vous a mal servi ! Il n'est que trop *personnel*, l'usage qu'en fait Monsieur le Curé ! C'est justement sa *personne* qui offusque la gent Nicoline ; et un conseiller municipal a bien caractérisé votre motion en disant : « Tout ça c'est pour **embêter** le Curé ! »

Un enfant de Châteaulin (Suite)

Il eut aussi pour compagnon et émule de classe un Châteaulinois, avec lequel il noua une de ces amitiés douces et durables qui, après avoir charmé les années de jeunesse, jettent un reflet de printemps sur les cheveux blancs, rajeunissent les cœurs jusqu'au seuil de la mort : nous voulons parler de M. Pierre Jamet, l'homme bon et charitable auquel il sourit encore dans ses dernières souffrances.

Enfin, quoique plus jeune que M. le D^r Eugène Halléguen, ce fut aussi au collège de Quimper que commença entre eux cette intimité, dont ni l'âge ni la diversité des vocations ne purent refroidir la cordialité. C'est du bon D^r que M. Evrard écrivait cet éloge : « Celui-là ne bronchera pas, quand il s'agira de la religion ! »

Après des études fortes et brillantes, M. Evrard fut admis au Grand Séminaire de Quimper, et, en vertu d'une dispense d'âge, il fut ordonné prêtre à l'âge de 23 ans, le samedi des Quatres-temps de l'Avent, 20 décembre 1834. Il fut aussitôt nommé professeur au collège ecclésiastique de Lesneven.

« Depuis l'époque où, dans ce collège, il consacra aux enfants et aux jeunes gens les prémices de son sacerdoce, il garda toujours pour eux une place de prédilection dans son cœur, d'ailleurs si large, si ouvert, si affectueusement généreux. Que de preuves touchantes il a données, dans tout le cours de sa vie, de ce sentiment d'ineffable et pieuse tendresse, qui l'inclinait irrésistiblement vers ces enfants que le Sauveur Jésus aimait à bénir !... »

C'est un de ses élèves, le vénérable Chanoine Bergot, ancien Supérieur du Grand Séminaire de Quimper, qui parle ainsi, de son ancien professeur, et, racontant l'un de ses derniers entretiens avec M. Evrard, alors que celui-ci touchait presque au tombeau, il se livre avec charme à ces réflexions émues : « En cet échange de souvenirs communs et chers, que de récits piquants sur des faits dont on eût dû croire la mémoire perdue ! que de citations de ces nombreuses poésies, où il chantait les mille petits incidents de l'humble et modeste existence de l'écolier ! que de noms de mes anciens condisciples se pressèrent sur nos lèvres, avec accompagnement de sa part de charmantes anecdotes ! Tous ses élèves, d'alors furent passés en revue. Il n'en avait oublié aucun, et, pour les peindre, il rencontrait tour à tour le mot pittoresque ou attendri. Il aurait fallu le voir en ce

moment avec son bon et franc rire, avec sa joie que j'appellerais volontiers une naïve joie d'enfant. Le temps et l'espace avaient disparu ; . . . il vivait encore avec ce cher petit monde qu'il avait tant aimé et chéri . . . C'était lui ! C'était bien le bon et aimable maître de 1835 . . . ! »

Il fallut quitter, en Janvier 1839, cette vie calme et radieuse, pour embrasser le ministère plus austère, plus sacrifié, plus apostolique, de la grande paroisse de *S' Louis de Brest*. Mais la Providence le mettait à bonne école. Il y trouvait comme curé M. Graveran, dont l'esprit élevé, le jugement fin, la piété forte et généreuse, et une véritable maîtrise dans le maniement des hommes, allaient faire bientôt un grand évêque à la tête du Diocèse de Quimper.

(à suivre)

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Kerjean.— Nous avons dit déjà, dans la notice sur l'Hospice de Châteaulin, qu'à la fin du 16^e siècle, l'hospice de Kerjean tombant de vétusté, on en vendit les ruines. Ce fut Tanguy Mol, Juge au Tribunal royal de Châteaulin, qui en devint l'acquéreur. Nous ne nous occuperons ici que de la chapelle de Kerjean.

La dévotion au Saint Précurseur était populaire, tant que les Jansénistes et les Gallicans n'eurent pas soustrait le peuple aux influences de la sainte liturgie romaine. Elle prit surtout un grand développement en France au retour des croisades, par l'expansion prodigieuse de l'ordre des chevaliers de S' Jean de Jérusalem. Il est probable que notre vieux sanctuaire dut ses origines et son renom à cet Ordre célèbre.

Les pèlerins affluaient à la chapelle de S' Jean-Baptiste, plus encore depuis qu'une relique de son crane, renfermée dans une tête d'argent, obtenue par les soins du Commandeur de la Feuillée, fut exposée à leur vénération, offerte à leurs baisers, et donnée à toucher à leurs paupières. C'est pour abriter ces foules pendant leurs veillées pieuses, et leur permettre de réparer leurs forces par un peu de nourriture, qu'à proximité fut bâti un *oratoire*, sorte de grande salle ornée de statues de saints.

S' Jean-Baptiste est invoqué pour le soulagement et la guérison des maladies d'yeux. La foi des fidèles cherchait souvent dans les textes sacrés, dans la profession, le genre de martyre, ou, quelquefois, seulement dans les analogies des noms, des raisons pour appuyer leur confiance filiale et demander aux saints la guérison de leurs maux. Dieu bénissait ce recours des fidèles de la terre à leurs frères glorieux du ciel, et sanctionnait par une suite de miracles ou d'insignes faveurs la direction que prenait la piété populaire.

Peut-être cette confiance séculaire au pouvoir de S' Jean pour les maux de la vue, que nous voyons se perpétuer de nos jours à S' Jean-du-Doigt et ici même, vient-elle du texte de l'Évangéliste, que « Jean Baptiste est le témoin de la lumière », « l'avant coureur de celui qui éclaire tout homme venant en ce monde ».

Nous voyons les prophètes annoncer les choses cachées par des actes symboliques : Abias, diviser en 12 parties son manteau, en donner 10 à Jéroboam, pour annoncer le chisme des dix tribus ; Jérémie, brisant un vase d'argile, pour signifier la destruction de Jérusalem ; etc. Étranges d'abord Marie à Lourdes fit faire à Bernadette, des actes qui n'eurent leur explication qu'après les miracles accomplis.

(à suivre)

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 15.*— **PAQUES !** Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande ! Où sont ses ennemis ? . . . Je n'ai fait que passer, ils n'étaient déjà plus ! Ainsi disparaîtront les Combes, le Bloc, et le reste, avec la loi de *Séparation*, condamnée par le Souverain Pontife ! Puisse nous dire aussi, qu'en chacun de nous, les ennemis de Dieu, le démon, le monde et les passions, sont terrassés ; et qu'en nos cœurs le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande ! — *A toutes les messes, quête pour les Séminaires.*— *A la Grand'messe sermon de Clôture de la Retraite pascale.*— *La chorale chantera la Messe Brève de P. Thielemans.*— *A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.*— *A la Bénédiction, chant du Regina Cæli de P. Thielemans.*

Octave de Pâques.— Toute la semaine est consacrée à célébrer la glorieuse Résurrection du Sauveur, et à faire mémoire de ses apparitions aux apôtres, aux disciples et aux Saintes femmes.

Lundi 16.— *Les messes et les Vêpres aux heures du dimanche.*

Mardi 17.— **Petit pardon de N.-D. de Kerluan, et pèlerinage pour obtenir la Paix Religieuse en France.**— *A Saint-Idunet, messes à 6 h. et 8 h. Complies à 7 h. 1/2.*— *A N.-D. de Kerluan, 1^{re} messe à 7 h., Grand'messe à 10 h.*— *A 8 h. 1/2, la Procession solennelle quittera S' Idunet pour se rendre à la Grand'messe à Kerluan.*— *Pendant la procession, on chantera le cantique français et le cantique breton de N.-D. de Kerluan.*— *Sont priés de porter la Croix de procession, MM. Jean L'Haridon du Leg, et J. Laurent Péron de Rhun-ar-Panç.*— *Nous exhortons tous les fidèles qui prendront part au Pèlerinage à porter, comme insigne, la médaille de Kerluan.*— *Elle se trouve chez MM. Louët, Rue de l'Eglise, et Corcuff, Quai de Brest.*

Mercredi 18.— *A 8 h. du soir, conférence de S' V. de Paul.*

Jeudi 19.— *A 9 h. et 10 h., Catéchismes.*

Le Vicaire de Landeleau.— M. l'abbé Dantec est sorti de la prison lundi à 6 h. Il a trouvé à la porte son Recteur et quelques confrères qui l'ont tendrement embrassé.

Les fidèles de Châteaulin, voyant en lui une victime de la loi de séparation, solennellement réprochée et condamnée par le Souverain Pontife, ont voulu lui témoigner leur plus vive sympathie. A la porte du Presbytère il a été salué respectueusement par un groupe de catholiques. Deux petites

filles lui ont présenté des bouquets au nom des *Dames Françaises*. Puis on l'a accompagné à l'Eglise au chant de *Nous voulons Dieu*. Pendant la messe qu'il a célébrée, bien ému, après en avoir été privé pendant trente jours, les fidèles ont chanté des cantiques proclamant l'énergie de leur foi. A son départ de Châteaulin, des enfants du Pensionnat S' Joseph sont venues lui offrir encore deux bouquets, l'un entouré d'une banderolle sur laquelle en lettres d'or, se lisaient ces mots : Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la *justice* !

Résumé de cette affaire de Landeleau : Inventaire dans des conditions *illégal*es : Prison préventive et mise au secret qu'un homme de loi a appelées une ignominie, condamnation par un tribunal *illégalement* composé.

Et ils osent appeler cela la loi !

La Retraite pascalle

Nous donnons ici, pour qu'elles se gravent profondément dans la mémoire de nos fidèles, le sommaire des vérités saintes, revêtues d'une forme choisie, littéraire, surtout pleine d'onction, qui les ont groupés si nombreux et si recueillis autour de la chaire, à partir de mercredi. Plusieurs ont regretté vivement les obstacles, ou la négligence, qui les ont privés, les trois premiers jours de la semaine, du charme de cet enseignement distribué par M. l'abbé Moënnier. Ils retrouveront ici un raccourci qui leur permettra de jeter une vue d'ensemble sur une doctrine si bien enchaînée, à laquelle le sermon de la Grand'messe de Pâques apportera son dernier et sublime anneau.

1°. — Notre vie, comme toute chose dans la nature, a un but ; ainsi le réclame l'existence de Dieu et la constitution de l'homme. Mais ce but ne saurait être placé dans les biens équivoques, partiels, fragiles de cette terre. L'homme est fait pour connaître, aimer, servir Dieu et par ce moyen parvenir au bonheur du ciel. On ne va pas si loin, évidemment, sans rencontrer d'obstacles.

2°. — D'abord, en nous, nos passions. Soumises et pures à l'origine, elles sont aujourd'hui rebelles et promptes au mal. Pour les dominer, il faut apprendre à se connaître par l'examen de sa conscience, par la confession fréquente, travailler à se vaincre par la résistance aux tentations et par la mortification de nos vices.

3°. — Autour de nous le monde tend à nous détourner de notre but par ses maximes impies, ses séductions dangereuses, et ses lâches violences. Nous combattons son influence tyrannique en nous mettant à l'école de l'évangile, en manifestant, par nos bons exemples, les charmes de la vertu, en opposant aux persécutions et aux railleries la fermeté de notre caractère chrétien.

4°. — Au reste, dans ce combat de la vie, nous ne serons pas seul. Dieu tient à notre disposition sa force toute puissante ; et si l'histoire du cœur humain, depuis son origine, n'est qu'un long témoignage de sa faiblesse, elle est aussi une preuve éclatante de triomphe de la grâce. Le secours céleste, chacun peut se l'approprier en tout temps et en tout lieu, au prix d'une prière bien faite. Prions donc le Maître de venir au secours de notre détresse.

5°. — Surtout, recourons à la communion ; c'est là que N. S. a comme condensé ses grâces ; dans cette sorte de compénétration ineffable de Dieu et de l'âme, le chrétien trouve un principe incomparable de force contre ses

ennemis ; son cœur refait se porte d'un vigoureux élan, vers le bien, comblé de consolation pour cette vie et pour le passage terrible de la mort.

6°. — Nous aimerons aussi à méditer le mystère de la Passion, qui contient de si salutaires leçons : les larmes de sang de Jésus au Jardin tremperont nos cœurs broyés par la contrition : le désespoir de Judas, l'acte généreux et le ferme propos de S' Pierre, brilleront à nos yeux comme les exemples de la mauvaïse et de la bonne confession : les tourments inexprimables de l'Homme-Dieu nous inspireront le saint désir de suppléer à l'insuffisance trop habituelle de nos satisfactions sacramentelles par la générosité dans les bonnes œuvres et par la filiale acceptation des afflictions et des souffrances d'ici-bas. Le cœur de Jésus une fois ouvert sur le Calvaire est demeuré ouvert depuis pour être le refuge des pécheurs, le soutien des faibles, notre consolation et notre espérance. Qu'attendez-vous donc encore pour vous donner totalement à lui ?

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Kerjean. — Ainsi nous plaisons-nous à trouver une explication mystérieuse et pleine de foi des actes des fidèles que d'aucuns traitent facilement de superstitions.

La veille de la saint Jean, nous voyons les groupements de familles se porter vers Kerjean. C'est la bénédiction du Feu de la S' Jean, qui rappelle la parole du Maître : « Jean était le flambeau ardent et brillant ».

Mais les voici près de la fontaine, dernier reste de l'antique pèlerinage.

La fruste image du Saint y est entourée de lumières, tout enrubbannée et ornée de fleurs. Tous s'agenouillent en faisant un signe de croix avec l'eau de la Fontaine, puis ne se relèvent qu'après avoir lavé leurs yeux avec l'eau qui sourd sous l'image vénérée. Les plus confiants aiment, pour leur acte de piété, les heures qui suivent le coucher du soleil jusqu'à l'aurore du jour de la fête. N'est ce pas là comme un commentaire en acte de la parole sacrée « *Praeibis ante faciem Domini* » : c'est le précurseur qui manifeste son action et sa puissance pour annoncer le triomphe de la vraie lumière. »

En outre, nous devons y voir un hommage au Baptiste du Jourdain, sous le patronage de qui sont les fonts du baptême dans toutes les églises. Or les eaux du baptême donnent la lumière de la foi.

Il ne reste que des substractions de la chapelle, et il serait bien difficile de se rendre compte de sa forme, si nous n'avions un inventaire dressé en 1660, dont le texte curieux se trouve cité dans l'histoire de Châteaulin par M. Jézégou.

Cet inventaire nous apprend que la chapelle avait une orientation assez rare : La façade, avec porte principale, clocher et « petite cloche », regardait le levant. Deux autres portes, « aux murailles costières », ouvraient l'une au nord, l'autre au midi.

La chapelle possédait trois autels. Malgré le vague de certaines indications, la disposition intérieure nous paraît avoir été la même que celle que nous remarquons à la Chapelle S' Laurent en S' Coultiz, et à Kerluan : Un enfoncement absidal avec grande fenêtre à meneaux, et deux bras de croix avec fenêtres se faisant vis-à-vis. Les soufflets de la grande fenêtre portaient les amoiries du Commandeur de La Feuillée, et celle de l'Ordre de Malte. Le maître-autel occupait l'abside, qu'une balustrade séparait de la nef. Au côté de l'épître on voyait l' « image de Notre-Dame avec le petit

Jésus », et au côté de l'Évangile, à la place d'honneur, l'« image de S^t Jean avec son aigneau », probablement la statue que nous trouvons dans l'arrière-sacristie de N. Dame ; mais l'« aigneau » a disparu. (à suivre)

Un enfant de Châteaulin (Suite)

Celui-ci aima ce jeune vicaire que Dieu lui confiait. Il distingua vite son esprit clair et méthodique, son caractère enjoué et affectueux, son zèle pour l'instruction des enfants, et peut être, en quittant sa paroisse pour occuper le siège de S^t Corentin, se proposa-t-il des lors d'attacher à sa personne et d'appeler dans son intimité celui qu'il créa, le 1^{er} Juin 1847, Secrétaire de l'Evêché. M. Evrard avait 36 ans.

« Nous perdons l'ami de nos enfants », disaient les pères de famille lorsqu'ils apprirent son départ. Bel et touchant éloge, car, par les enfants, il attachait les familles à Dieu.

Initié aux importants travaux d'administration diocésaine, commensal de son évêque, il puisa dans ce commerce une grande expérience des intérêts religieux, une aménité de relations, une promptitude de décision, un dévouement entier à la sainte Eglise qui rendirent précieux son concours à trois évêques.

Le 19 mars 1952, il fut nommé chanoine honoraire.

Dans les longues souffrances qui conduisirent M^{sr} Graveran au tombeau, il lui prodigua son dévouement le plus affectueux et le plus délicat. Chaque jour il célébrait la sainte messe dans la chambre de l'auguste malade, lui procurant ainsi la consolation et les grâces d'une communion quotidienne.

Le 1^{er} février 1856, M^{sr} Sergent nomma M. Evrard Chanoine du Chapitre Cathédral. Le 26 novembre 1859, il l'appela dans son conseil, en lui conférant le titre de Vicaire Général honoraire. Enfin, le 8 Octobre 1863, il reçut le titre officiel de Vicaire Général.

« Ceux qui l'ont intimement connu, dit encore M. Bergot, ont admiré souvent l'agréable enjouement de son caractère, son goût et ses talents littéraires, la rapidité de sa conception, la finesse et la pénétration de son esprit, son génie d'observation, sa perspicacité merveilleuse à saisir du premier coup les points importants des questions administratives soumises à son jugement ; son art et son habileté pour dénouer les nœuds des affaires les plus épineuses et les plus embrouillées ; son application, sa régularité constante à s'acquitter fidèlement des devoirs de sa charge ; enfin, son activité continue qui, pour n'être pas bruyante, n'en était pas moins féconde en résultats sérieux et durables. Il avait ces mérites et ces aptitudes, ces dons variés, à demi-voilés peut-être aux yeux de plusieurs par sa modestie et son habituelle réserve ».

(à suivre)

Parmi les revendications socialistes du 1^{er} mai, nous trouvons celles-ci qui nous paraissent parfaitement justes :

Tout travail supplémentaire, ainsi que le travail du dimanche, sera payé double, en cas de force majeure.

Le nettoyage de l'atelier fait par les ouvriers ou apprentis sera exécuté pendant les heures du travail.

Le repos hebdomadaire obligatoire.

La réduction de la journée à 8 h. de travail a moins de chances d'aboutir.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — 22 Avril. — **Dimanche de la Quasimodo.** Jésus apparaît à ses Apôtres, puis huit jours après à Thomas, l'apôtre incrédule qui refusait jusque là de croire à la Résurrection. (Évangile du jour). — *Grand'messe à N. Dame, Chant du Te Deum pour la Pâque.* — *La semaine de la quasimodo, on peut encore faire ses Pâques.* — *La communion sera apportée aux malades.* — *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.* — A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique : cantique 25 et 28.

Lundi 23. — **S^t Georges, martyr.** Illustre officier de l'armée de Dioclétien ; il souffrit de cruels supplices pour la foi. L'empereur lui fit trancher la tête (303). Ce saint est très honoré en Russie, où son nom est donné au premier des grands ordres militaires. — *A la 1^{re} messe service pour les trépassés.*

Mardi 24. — **S^t Fidèle de Sigmaringen, martyr.** Religieux capucin, il s'opposa au torrent de l'hérésie calviniste qui gagnait la Suisse. Il confondit les prétendus Réformateurs qui, ne pouvant soutenir la puissance de sa parole, le tuèrent à coups de poignards en 1622. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mercredi 25. — **S^t Marc, Évangéliste.** Fidèle disciple de S^t Pierre, il est l'auteur du second Évangile, où il rapporte tout ce qu'il avait appris de la bouche de son maître. Il fonda l'Eglise d'Alexandrie, où il fut martyrisé par les païens, en l'an 64.

En ce même jour, l'Eglise chante les Grandes Litanies et fait une procession générale, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits et le prier de bénir les fruits de la terre. — *A 6 h., Procession à N. Dame pour la Grand'messe ; au retour messe à S^t Idunet.* — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 26. — **S^t Clément et Marcellin.** S^t Clément fut le 2^e successeur de S^t Pierre à Rome. Il est aujourd'hui démontré que S^t Marcellin fut accusé fausement d'avoir offert de l'encens aux idoles. Il eut la tête tranchée dans la 10^e persécution, (304). — *A 9 h. et 10 h., catéchismes.* — *A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 27. — **S^t Léon 1^{er}, Pape et Docteur.** Surnommé le Grand, il assembla le Concile de Chalcedoine où fut condamné Eutychès ; par son éloquence il détourna Attila de Rome. Il a laissé plusieurs belles Epîtres et des sermons admirables.

Samedi 28. — **S^t Paul de la Croix.** Fondateur des Passionistes, il excellait à prêcher sur la Passion de N. S. et il arrachait les larmes aux cœurs les plus endurcis. Il mourut en 1775.

Pâques. — La grande semaine nous avait apporté toutes ses salutaires impressions, ravivées par la parole douce et forte du Prédicateur, par la beauté des offices liturgiques, par le grand souvenir du Divin **crucifié**, dont l'image, les clous et les plaies se gravaient dans nos âmes.

Enfin l'*Alleluia* a retenti, et nous saluons la Résurrection glorieuse. L'église ne désemplit pas. Les confessionnaux sont assiégés, la table sainte voit se succéder les fidèles de tout rang et de tout âge. Quelles émotions saintes pour le Pasteur !

La grand-messe rappelle tous les fervents. Tout est rempli, tous sont recueillis, tous s'unissent aux divins mystères. Aux orgues, la chorale, dont les débuts sont des coups de maîtres, nous fait entendre des chants dont l'accent religieux nous émeut et nous élève. C'est alors que M. Moëner, achève le cours de son pieux enseignement par une vue d'ensemble sur les vérités développées pendant la semaine, et en nous montrant le but de tous nos efforts et de toutes les grâces répandues par Dieu : le Ciel : rassasiement de notre intelligence par toute science, félicité parfaite de notre cœur, que Dieu seul peut remplir ; et c'est en Dieu que toutes les affections de la terre se retrouvent pour se fondre en un embrassement divin et éternel ! ...

Au nom de tous nos chers paroissiens nous offrons au cher apôtre qui nous a apporté le secours de son zèle et le charme de sa parole, l'expression de notre vive reconnaissance et l'assurance de nos prières.

Journée bien remplie : bientôt la réunion pieuse et édifiante de nos Enfants de Marie. Puis les Vêpres, et la bénédiction du T. S. Sacrement, rendue plus solennelle par deux morceaux de chant de haute volée : *Un Panis angélicus*, pour Tenor et un *Regina cœli* à trois voix d'hommes, par M. P. Thielemans. Enfin deux heures au confessionnal. Beau dimanche de Pâques, dont les émotions seront rendues plus intenses le lendemain, par le nombre des communions, comme par les longues heures passées au Tribunal de la Pénitence, dispensant à tous le Pardon de Dieu.

Le Pèlerinage à Kerluan, à l'occasion du Pardon du mardi de Pâques, a été on ne peut plus nombreux, fervent et recueilli. La procession de l'année dernière, déjà si belle, n'était rien auprès de celle de cette année. Nous n'avons qu'un seul regret : nous aurions voulu y voir à masses plus compactes nos hommes, si braves et si ardents, comme ils se montrent pour les processions de la Fête-Dieu. Ils se sont dit probablement, à tort pensons-nous, que leurs prières vaudraient moins que celles de leurs femmes et de leurs filles !

Après les Litanies de la S^{te} Vierge, nous avons chanté d'enthousiasme les deux admirables cantiques de Kerluan, le *magnificat* et l'*Ave, maris stella*, puis le cantique désormais populaire, et bien approprié à la circonstance : *Catholique et bon Français* ! A notre arrivée à Kerluan, nous avons rempli la chapelle aimée, comme elle ne l'est pas davantage au grand Pardon. La plupart des Pèlerins portaient fièrement comme insigne la médaille de N. Dame de Kerluan.

A l'Evangile, le Pasteur de la Paroisse a exposé, dans les deux langues, le sens et la portée de ce pèlerinage de supplication. Il a appelé la condamnation et la réprobation solennelle de la loi de Séparation par le Souverain Pontife. Il en a marqué les conséquences, si les catholiques ne font pas leur devoir en écartant aux élections tous les candidats du *Bloc*, et si un ministère mauvais ose, dans nos pays, tirer les conséquences de cette loi condamnée : Les Eglises fermées le 9 Décembre prochain ; Kerluan voyant encore se renouveler la spoliation de 1793, alors qu'elle fut vendue, et ne put être rachetée par le curé qu'en 1809, au prix de 600 fr. de la monnaie d'alors, ce qui représente de 2500 à 3000 fr. au prix d'aujourd'hui. Il a demandé

les prières ferventes, unies à l'esprit de pénitence si bien marqué par les fatigues de ce pèlerinage. Enfin il a exhorté les fidèles à l'espérance invincible, et aux résolutions viriles dans la vie publique comme dans l'intérieur de la famille.

Daigne N. Dame de Kerluan exaucer nos prières et nous conserver nos églises, nos prêtres et notre liberté !

Une affiche

L'affiche suivante a été apposée aux portes de l'Eglise de Châteaulin le jour de Pâques :

Le pape s'est prononcé sur les associations cultuelles en les *condamnant*, et il ne reviendra pas sur son jugement. Dès lors les associations cultuelles ne pouvant pas se constituer canoniquement, les églises seront fermées et leurs biens seront attribués par l'Etat à d'autres destinations (art. 9 de la loi de séparation).

L'église de cette paroisse devra être légalement fermée le 9 Décembre 1906 en exécution de la loi du 9 Décembre 1905, et les fidèles devront pourvoir à l'entretien du culte et du clergé paroissial, si les *Catholiques* ne repoussent pas les *candidats* qui ont voté ou veulent maintenir la **loi de Séparation**.

Or un fait absolument **illégal**, qui est une violation formelle du droit de tout citoyen, s'est produit vers 8 h. 1/2 du matin. Le gendarme Nau, accompagné d'un de ses collègues, a osé lacérer ces affiches malgré le texte très explicite de la loi, malgré la décision du Conseil d'Etat du 2 Avril 1886, qui rend les agents et leurs chefs passibles de poursuite et de condamnation.

Monsieur le Curé, en constatant cette infraction scandaleuse à la **loi**, a envoyé à M. le Procureur de la République la plainte suivante :

« Monsieur le Procureur,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que des affiches apposées par moi aux « portes de mon Eglise ont été lacérées le Dimanche 15 Avril, vers 8 h. 1/2. « De l'enquête que j'ai faite, il résulte qu'un gendarme se serait rendu coupable de ce délit. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien poursuivre cette « affaire, me réservant toutes actions que de droit contre l'auteur de cette « lacération.

« Je vous prie, Monsieur le Procureur de la République d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée ».

ALFRED LE ROY

Ch. hon. Archiprêtre de Châteaulin

Monsieur le Curé n'a pas encore reçu, à ce jour, de réponse : Il n'en est pas étonné, lorsqu'il apprend que le même acte arbitraire a été perpétré dans toutes les paroisses de la circonscription.

Le gendarme susnommé s'est présenté vers 1 h. au Presbytère. M. le Curé pouvait supposer qu'il s'agissait d'excuses à lui offrir, et d'une supplique pour qu'il voulût bien ne pas poursuivre le délinquant. Il n'en était rien : Le gendarme Nau et son compagnon venaient faire un procès-verbal d'enquête ! C'est simplement du **Bluff**.

Voici de mémoire, le libellé de ce procès-verbal, tel que M. le Curé l'a signé. Alfred Le Roy, Archiprêtre de Châteaulin prend toute la responsabilité de l'affichage, revendique tous ses droits, et se réserve de réclamer des dommages intérêts pour la lacération commise. signé : ALFRED LE ROY

Quel est l'auteur responsable de cette incartade judiciaire ? La rumeur publique est bien méchante. Elle l'attribue au Procureur lui-même : Comme

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

il s'agit d'une bêtise juridique, il n'est guère possible que cette rumeur soit fondée.

Ce qui a pu lui donner naissance, c'est le va-et-vient continuel de gendarmes à la porte de la Maison Kerstrat, et certains propos violents qu'on a entendus, et que notre plume se refuse à reproduire ici.

Une enquête se poursuit, et s'il est prouvé que M. le Procureur est l'auteur responsable des lacérations d'affiches, il peut s'attendre à une soixantaine de visites d'huissier, l'appelant à comparaître non plus comme accusateur public, mais comme inculpé.

Nous donnons ici le texte de la décision du Conseil d'Etat du 2 Avril 1886.

« On doit considérer comme illégal l'arrêté par lequel le Préfet interdit dans les communes de son département l'affichage d'un écrit politique, ou l'ordre qu'il donne à ses agents de lacérer une affiche qu'il considère comme séditieuse. L'exécution d'un tel ordre ne peut jamais constituer un acte administratif, dont l'appréciation échappe à l'autorité judiciaire, ni un acte de gouvernement ou de haute police . . . »

Si un tel acte est défendu au Préfet, à plus forte raison à un procureur, qui ne peut faire qu'une chose : poursuivre devant les tribunaux compétents, les crimes ou délits *commis*.

Dé plus voici un arrêt de la Cour de Cassation du 10 Janvier 1885 « Attendu que la loi du 29 Juillet 1881 a eu pour effet de rendre absolument libre l'affichage des écrits politiques ou autres . . . aucune mesure préventive de nature à atteindre la liberté (affichage) ne peut être prise, et les dispositions pénales ont seulement pour but de prévenir l'impossibilité de l'impunité et non l'impossibilité de l'infraction. »

Cet article était à l'impression lorsqu'on nous communiqua de la mairie la réponse du Procureur à notre lettre. Elle nous dit que « la saisie des affiches . . . a été faite d'après les instructions données par M. le juge d'instruction à mon siège ». C'est un aveu ambigu de responsabilité de la part de M. le Procureur, car le juge d'Instruction n'agit qu'après un *réquisitoire introductif d'instance*.

D'ailleurs M. le Procureur, à la réflexion, a dû comprendre l'odieux et le ridicule de son initiative ; car pour les lacérations répétées jeudi et plus *illégales* encore que les autres, le gendarme a avoué agir par ordre de M. le Sous-Préfet. C'est donc celui-ci qui sera, pour cette récidive, actionné en justice, et la condamnation est certaine, si nous avons encore une justice indépendante.

Pourquoi donc est-on si brutal à Châteaulin, alors qu'à Quimper les mêmes affiches sont respectées ?

Vraiment bien des faits récents à Châteaulin sont une triste illustration de ces paroles d'un Radical honnête, M. Doumer, Président de la chambre : « Il fut un moment où la liberté, l'égalité, la justice semblaient choses démodées, et où en parler c'était donner dans de vieilles rengaines que pour un peu, on eût traitées de réactionnaires. La République était menacée de devenir une caricature du césarisme, une sorte de démagogie policière, régime de terreur exploité contre les bons citoyens par les pires, par les haineux, par les jaloux, par tous ceux que la langue populaire désigne sous le nom expressif de *mouchards*. »

« La République ne doit pas être le gouvernement d'une caste ou d'une coterie. »

M. Doumer parle ainsi du Combisme. Ici c'est encore la queue du combisme !

Semainier paroissial. — *Dimanche 29 Avril.* — 2^e dimanche après Pâques. S^t Pierre, martyr. Originaire de Vérone et religieux dominicain, par ses prédications apostoliques, il convertit en Italie un très grand nombre d'hérétiques. Les chefs manichéens le firent assassiner en 1252. Baigné dans son sang, il y trempa deux de ses doigts et eut la force d'écrire sur la terre les premiers mots du Symbole : Je crois en Dieu. — A 7 h. 1/2, *Réunion Catéchistique. Cantique 25 et 28.*

Lundi 30. — S^t Catherine de Sienna, vierge. Du Tiers-ordre de S^t Dominique, elle eut des révélations qui lui donnèrent une grande célébrité et en firent l'oracle de son siècle. Sur ses conseils, le pape Grégoire XI quitta Avignon pour retourner à Rome. Ses écrits et ses nombreuses lettres sont une preuve de la sublimité de son esprit et de son parfait discernement. Elle mourut à 33 ans en 1380. — A la 1^{re} messe, service pour les trépassés. — *Ouverture du mois de Marie, à l'hospice à 4 h. ; à S^t Idunet à 7 h. 1/2.*

Mardi 1^{er} mai. — S^t Philippe et Jacques, Apôtres. A la dispersion des Apôtres, S^t Philippe alla prêcher dans la Scythie et les deux Phrygies. Après 20 ans d'apostolat fécond, les idolâtres le condamnèrent à être attaché à une croix, sur laquelle ils l'assommèrent à coups de pierre. S^t Jacques le Mineur, frère de S^t Jude, tous deux fils de Marie Cléopé, fut le 1^{er} évêque de Jérusalem pendant 30 ans. Les Juifs le précipitèrent du haut du temple en l'an 63. Il est auteur d'une Epître du Nouveau Testament.

Mercredi 2. — S^t Athanase, évêque, docteur. Evêque d'Alexandrie, ce vaillant défenseur de la foi fut toute sa vie en butte aux persécutions des Ariens. Il fut cinq fois en exil. Il a laissé de beaux écrits, entr'autres le symbole qui porte son nom. — A 7 h. 3/4, *Conférence de S^t. V. de Paul.*

Jeudi 3. — Invention de la S^{te} Croix. Elle fut ensevelie sur le Calvaire pendant 300 ans, durant l'ère des persécutions. Le Christianisme ayant triomphé avec Constantin, S^{te} Hélène, sa mère, fit faire des fouilles et la découvrit en 329. — *Après la 1^{re} messe, procession de la Vraie Croix, jusqu'à la Croix de la Mission. — Au retour, Bénédiction et Baisement de la Vraie Croix. — A 9 h. et 10 h., Catéchismes. — A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 4. — S^{te} Monique, veuve. Modèle des mères, après vingt années de larmes et de prières elle eut le bonheur d'obtenir la conversion de son fils, S^t Augustin en 384. — 1^{re} *Vendredi du mois. — Les messes à l'autel du Sacré Cœur. — Prières et communions pour que les Elections assurent la paix et la liberté à l'Eglise. — A la 1^{re} messe, Bénédiction du T. S. Sacrement. — A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré Cœur et Consé-*

cration au Sacré-Cœur.

Samedi 5.— **S^t Pie V, pape.** Il contribua à l'armement de la flotte qui, commandée par don Juan d'Autriche, remporta sur les Turcs la célèbre victoire de Lépante en 1577, au moment où la chrétienté, par la récitation du chapelet, implorait le secours de la Reine du Ciel.— A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs. Prières à l'intention des Elections.

Quasimodo.— Il est de tradition que le *Te Deum* d'actions de grâces pour le temps pascal se chante à N.-Dame et le jour de la *Quasimodo*. Il est aussi de tradition que ce jour-là le Curé donne ses conseils dans un sermon de *Persévérance*. Cette année, à la joie des communions presque générales dans la population stable, mais rares, hélas ! parmi la population flottante composée surtout de fonctionnaires, se mêle un sentiment d'angoisse : que sera cette année pour les âmes remplies des grâces pascales ? Les menaces de la loi de Séparation sont terribles. Le devoir électoral, si grave dans nos temps troublés, rempli en conscience en vue des intérêts de la France et de la Religion, apportera-t-il la paix et la liberté à l'Eglise ? Que nos paroissiens réfléchissent devant Dieu à la responsabilité de leur vote. Qu'ils n'imitent pas les Juifs qui, après l'hosannah des Rameaux, votèrent contre Jésus et pour Barrabas ! Mais qu'ils choisissent un député qui s'engage à combattre de toutes ses forces cette loi de *Séparation* condamnée par le Pape, et qui nous conduirait à la plus terrible chose : la guerre Religieuse, déjà sinistrement entrevue aux *Inventaires*.

3 choses assureront la persévérance dans les bons sentiments du temps pascal : 1^o la vigilance par la fuite des occasions du péché ; 2^o la fidélité à la prière du matin et du soir, comme l'assiduité à la prière publique, à la messe du dimanche, surtout à la Grand'messe, 3^o la dévotion filiale à la Sainte Vierge, devenue notre mère au pied de la croix.

Encore les affiches

La comédie *illégal*e de la lacération des affiches apposées à l'extérieur et à l'intérieur des Eglises continue de plus belle. Cette semaine les gendarmes sont même entrés dans les églises pour perpétrer leur méfait. Quand on a mis le pied sur la voie de l'arbitraire, pourquoi s'arrêter ? Il faudra bien cependant que les comptes soient rendus en justice, et nous avons mis en mouvement la procédure pour citer devant le Tribunal M. le Sous-Préfet et ses agents. Nous verrons si le droit est une « Balançoire » selon le mot célèbre d'un magistrat nouveau style.

Mais si M. le Procureur et M. le Sous-Préfet ont cru empêcher les fidèles de voir clair et de comprendre, ils se sont trompés. Pas un seul désormais n'ignore ce que leur maladresse a fait éclater au grand jour. Les Bretons parlent moins que les gens de la Cannebière ; mais ils réfléchissent, ce qui vaut mieux.

Nous avons reçu assignation pour paraître au bureau du Juge d'Instruction lundi prochain à 10 h. sous l'inculpation de publication de **fausses nouvelles** !!!

C'est la réponse à l'assignation que nous avons lancée nous-mêmes, contre M. le Sous-Préfet, en attendant celle que nous enverrons à M. le Pro-

cureur.

Nous réclamons à M. le Sous-Préfet 5000 fr. de dommages intérêts, avec insertion de sa condamnation dans 10 journaux du département.

Nous ne comprenons pas (*Bas Bretons du 21 Avril*).— Ils ne comprennent pas, les pauvres ! Pourquoi aussi le Bon Dieu est-il allé mettre le Pape à la tête de son Eglise ?

C'est dommage, Garo, que tu n'es pas entré
Au conseil de celui que prêche ton curé ;
Tout en eût été mieux ... (La Fontaine)

Pour aider à comprendre, nous nous faisons un plaisir de reproduire le résumé clair et énergique dans lequel le Souverain Pontife motive sa condamnation :

*En vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous répro-
vons et Nous condamnons la loi votée en France sur la Séparation de
l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu,
qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne
reconnait aucun culte.*

*Nous la réprovo-
vons et condamnons comme violant le droit naturel,
le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire
à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté ;
comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que
l'Eglise a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat.*

*Nous la réprovo-
vons et condamnons comme gravement offensante pour
la dignité de ce Siège Apostolique, pour Notre Personne, pour l'Episcopat,
pour le Clergé et pour tous les Catholiques Français.— En conséquence, Nous
protestons solennellement et de toutes Nos forces, contre la proposition,
contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne
pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables
de l'Eglise pour les infirmer.*

Il ajoute, plus loin, à l'adresse des fidèles : « Vous devez demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, avec vos évêques, et surtout avec ce siège Apostolique, qui est le pivot de la foi catholique et de tout ce qu'on peut faire en son nom. »

Ah ! Si tous voulaient comprendre !

Les journaux nous ont appris la nomination de M. Gentric comme avoué à Nantes. Nous sommes heureux à coup sûr de cette nomination attendue depuis si longtemps ; mais notre joie est singulièrement tempérée par le regret que nous éprouvons de voir M. Gentric quitter Châteauvlin où il avait fait tant de bien près des jeunes gens. Son œuvre principale fut le Patronage Jeanne d'Arc. Pour fonder cette œuvre, il ne se laissa rebuter par aucun obstacle, et la fondation réalisée, il se dévoua corps et âme pour en assurer le succès qui vint d'ailleurs couronner ses efforts.

Des circonstances plus fortes que sa volonté, l'obligèrent, il y a 4 ans, de passer à d'autres la direction de cette œuvre qui lui était si chère. Ce ne fut pas sans un véritable déchirement de cœur qu'il se résigna à cet abandon, mais il voyait plus haut que sa satisfaction personnelle. Il avait fondé le Patronage parce qu'il connaît le rôle moral et social que cette œuvre devait jouer ; il

fallait donc qu'elle vécût, qu'elle persistât quelles que fussent les attaques dirigées contre elle ; il fallait même la rendre plus forte si possible et la mettre hors de toute atteinte. Il organisa donc un comité auquel il transmit cette direction que lui-même ne pouvait plus assumer.

Le sacrifice de M. Gentric n'a pas été inutile. Lorsqu'il délaissa l'œuvre, elle était prospère. Cette prospérité n'a fait que s'affirmer depuis. Des créations dont il avait semé les germes se sont aujourd'hui développées ; mais nous ne pouvons oublier que c'est lui qui a été le véritable initiateur de ces œuvres. Si le succès couronne aujourd'hui des efforts multiples, nous savons que c'est grâce à M. Gentric qui, après avoir envisagé les épreuves et les difficultés du début, les a bravées et surmontées.

Qu'il veuille donc bien recevoir ici tous nos remerciements aux quels nous joindrons nos vœux de succès et de bonheur dans la nouvelle position qu'il va occuper à Nantes.

Le 1^{er} Mai

La manifestation ouvrière qui se prépare ne nous effraie pas, tout en nous inquiétant. Ce qui nous inquiète c'est qu'elle est préparée, organisée, conduite, non par des ouvriers, mais par des politiciens, exploiters de grèves, et exploiters du peuple.

Or ceux-ci veulent le chambardement, le bruit, la casse, et enfin de compte, c'est le mené qui paye pour le meneur. Mais loin de nous effrayer, nous souhaitons que quelques unes des revendications populaires en sortent victorieuses. Voyez par exemple : la revendication du repos dominical. Voilà des années qu'elle est l'objet des doléances ouvrières, des projets de loi. A l'unanimité, le conseil du Travail l'a par deux fois demandé instamment aux chambres. Or ce projet de loi réclamé énergiquement, unanimement, dort dans les cartons, pour faire place à la guerre au cléricisme ; et pendant ce temps nous voyons nos pauvres ouvriers menacés d'être congédiés s'ils ne se soumettent à cet esclavage brutal des entrepreneurs et de leurs chefs d'équipe.

Il en est de même de la durée du travail, et du salaire. Nous ne comprenons pas que les cahiers des charges de nos travaux de chemins de fer, n'aient pas déterminé le prix minimum de 0,35 à l'heure pour nos terrassiers, payés à 0,25 et 0,27. Il n'y a que les robustes qui résistent à cela ; les autres sortent des chantiers crachant le sang, ou épuisés.

Nous sommes, sur ces questions, avec les ouvriers.

Pensionnat Saint Louis

Sont inscrits au Tableau d'Honneur :

1^{er} cours : Jean Gouézin, Pierre Guédès.

2^e cours : Jean-François Dennielou, Gabriel Hascoët, Yves Jamet, Jean-François L'Haridon, Jean-Pierre Le Moal.

1^{re} classe : Jean Guillou, Jean Plouzennec, Jean Doaré, Couronné Yhuel, Gabriel Thomas.

2^e classe : Jean Blouët, Hervé Rolland, Hervé Louboutin, Jean Mignon, Jean Férézou, Jean-Yves Poutiquen, Guillaume Tirilly, Michel Imprez.

3^e classe : Emile Guiriec, Joseph Monze, Jean Velly, Louis Riou, Pierre Nédélec.

4^e classe : Laurent Mocaër, Jean L'Haridon, Louis Chubillau, Hervé Quéfféléan, Thomas Louboutin, Pierre Tallec, Guillaumé Le Berre.

Classe spéciale : Yves du Cleuziou, Marcel Le Lann.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 6.* — 3^e dimanche après Pâques. **Fête du Patronage de S^t Joseph.** Jésus annonce à ses Apôtres qu'il doit les quitter pour retourner vers son Père. (Evangile du jour).

Un décret apostolique de Pie IX, en 1847, déclara S^t Joseph, qui avait été sur la terre le Chef de la Sainte Famille, Protecteur de l'Eglise universelle, et étendit à toute la chrétienté l'office de son Patronage, célébré tout d'abord par l'ordre des Carmes. — *A la grand'messe, nomination des nouveaux Fabriciens. — Après Vêpres. Bénédiction à l'hospice. — A 7 h. 1/2. Réunion de l'Archiconfrérie et mois de Marie, sermon, Recommandations, litanies, quête et Bénédiction.*

Lundi 7. — **S^t Stanislas, martyr.** Evêque de Cracovie, après avoir en vain exhorté Boleslas II à renoncer à ses désordres, il l'excommunia. Le roi, transporté de colère, tua le saint évêque au moment où il offrait à l'autel le saint Sacrifice, en 1079. — *A la 1^{re} messe service pour les trépassés. — Toute la semaine à 7 h. 1/2, mois de Marie.*

Mardi 8. — **Apparition de S^t Michel, Archange.** Il y a eu plusieurs apparitions du Prince céleste, dont la plus célèbre, qui fait l'objet de la fête de ce jour, eut lieu sur le mont Gargan, en Italie. Une semblable apparition fit bâtir en France la merveille du mont S^t Michel.

Mercredi 9. — **S^t Grégoire de Nazianze, évêque, docteur.** Originaire de Nazianze, il occupa pendant trois ans le siège de Constantinople dont il se démit en toute humilité. Il fut surnommé le Théologien à cause de ses savants écrits contre les hérétiques. Il mourut vers 390. — *A 2 h. Réunion des dames de S^t V. de Paul. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 10. — **S^t Antonin, évêque.** De l'ordre de S^t Dominique, il mourut archevêque de Florence, sa ville natale, en 1459. Sa réputation de sagesse le fit appeler Antonin le Conseiller et lui valut d'être beaucoup consulté. — *A 9 h. et 10 h., Catéchismes. — A 7 h. 1/2, Complies, mois de Marie, quête, Bénédiction.*

Vendredi 11. — **Translation des Reliques de S^t Corentin et de S^t Paul.** A l'époque de l'invasion des Normands, les Reliques de nos deux grands saints quittèrent la Bretagne pour être soustraites à la profanation.

En 1643, M^{sr} René du Louët fit la translation solennelle du Bras de S^t Corentin, cédé par l'abbaye de Marmoutiers. De S^t Paul de Léon, il ne reste que le chef et un os du bras, qui après la Révolution, furent solennellement rapportés à la cathédrale par M^{sr} Dombideau de Grouseilles.

Samedi 12. — **S^t Nérée et ses compagnons, martyrs.**

Les Prières pour obtenir de Dieu la grâce de bonnes élections en France, ont été inaugurées dimanche dernier dans la Paroisse. Toutes les messes ont commencé par le chant du *Miserere*, et le *Parce Domine* retentit à toutes les bénédictions.

De plus, tous les prêtres ajoutent chaque jour à la messe l'oraison *contre les persécuteurs de l'Eglise*. Que Dieu daigne exaucer nos prières !

Nous mettons ici sous les yeux de nos fidèles les graves paroles de Notre Evêque, lues en chaire dimanche dernier.

« Les Eglises seront fermées, et l'entretien du clergé et du culte commença à peser lourdement sur nos populations, si elles continuent à donner la majorité à des candidats qui ont voté la loi de séparation ou qui sont disposés à la maintenir. C'est une obligation grave pour les catholiques de repousser ces hommes néfastes et de les mettre dans l'impossibilité de nuire davantage à la cause de Dieu et de l'Eglise. Les électeurs sauront le comprendre et voteront en toute conscience et indépendance . . . »

Sommaire des Instructions du 29 Avril

Messe de 8 h. — Par sa nature même, l'homme était soumis aux vicissitudes des êtres matériels. La matière se désagrège, les organes s'usent et s'atrophient. L'homme devait mourir. Or Dieu ajouta à ses dons surnaturels un privilège nouveau : Après un temps passé ici-bas, sans secousse, sans infirmité, sans séparation de l'âme d'avec le corps, l'homme serait monté dans la gloire du ciel.

Alors Dieu le fit roi de la création. Il lui communiqua une science profonde de tous les êtres créés, et Adam donna à chaque être animé un nom. Dieu le plaça dans le paradis terrestre pour travailler et être l'organe visible de sa Providence : *ut operaretur et custodiret*.

Le travail est une noblesse, il nous rend participants de l'action divine ; c'est par lui que l'homme exerce sa puissance et sa royauté sur la création. S'il l'offre à Dieu, il en fait quelque chose de divin. Le travail n'est devenu une peine que par suite du péché.

Grand'messe. — Me eo ar pastor mad, eme Jesus en Aviel a lenner en offeren hirio. Eur pastor mad a ro he vuez evit he zenvet. Mes an hini ne zivoal an denvet nemet evit arc'hant, hennez a dec'h kuit pa vel ar bleiz o tont.

Jesus eo eta ar guir bastor, hen lavaret a ra d'comp. Piou a zo c'hoas pastored a hent all ? A dra sur, hon Tad santel ar Pab, oll eskibien ha beleien carget euz cneou an dud fidel. Ha bez' zo c'hoas pastored all ? Ia ; an tad hag ar vamm a zo ive pastored. Carg o deuz a berz Doue da zavel, da vaga, ha da gelenn ho bugale.

Petra a rank ober eun tad hag eur vamm evit beza pastored mad ? kelenn ho bugale, beilla varnho, corrija anezho, rei dezho skuer vad.

a—*Kelennadurez cristen.* Deski dezho abred anaout, carout, douja ha pedi Doue. Ar beden desket var barlenn ar vamm a jomm scrivet er galoun. Deski hag ober deski dezho catekiz.

Mistri a gaver da zeski d'ar vugale ar pez a zo red evit beza tud a zoare.

Mes ar guir skiant eo hini ar c'hategiz hag an Aviel, an descadurez cristen.

b—*Beilla.* Perac ? Ar vugale eo guella tenzor an tad hag ar vamm. Red eo abalamour da ze ho diouall mad, ho fellaat dioc'h ar goall gompagnuneziou . . . Lavarit d'in da heul piou ez it, ha me lavaro deoc'h piou oc'h. (Histor an danvad galuz). Ar gerent a dle ober d'ho vugale dont abred d'ar gear, evit ho miret diouz droug.

c—*Corrija.* An tad hag ar vamm a gar ho vugale a dle ho c'horrija pa vez mad hen ober.

Red eo corrija *abred*. Eur blanten iaouank a zo eaz da zigamma ; eur blanten goz a dorfe kentoc'h eged eouna. Red eo corrija *na re, na re nebeut* ; Red eo discuez dezho eo evit ho brassa mad eo e corrijer anezho.

d—*Rei skuer vad.* Setu kenta tra a labour spered ha caloun ar bugel. Ar vugale a ra dioc'h ma velont ober. Rac ze, skueriou : morse skuer fall, calz skueriou mad, setu aze leor ar vugale. *Hevelep* tad, *hevelep* mab ; *hevelep* mamm, *hevelep* merc'h.

Bugale vad a zo heor ho zud er bed ma, ho c'hurunen er bed all. Bugale fall a zo dishenor ho zud er bed-ma ha marteze ar penn-kaoz ma kavint prenet dor ar baradoz. Tad ha mamm, *bezi etia pastored mad*, hervez ma lavar deoc'h Hor Zalver.

Le Bas-Breton Théologien !— Il s'agit de la loi de Séparation.

1° Le *Bas-Breton* dit que le Pape n'a parlé qu'une fois. C'est une grosse erreur : Il a parlé *trois fois* : le 11 février dans son Encyclique, le 21 février au Consistoire solennel, le 25 février dans son allocution aux nouveaux évêques français.

2° Le *Bas-Breton* dit : que le Pape *regrette* la loi de Séparation, et qu'il en *condamne le principe*. Non seulement il *regrette*, mais il *réprouve* et *condamne* en vertu de sa suprême Autorité. Non seulement il *condamne le principe*, mais il prend à part chaque *détail* pour le stigmatiser : Tout une partie est consacrée aux associations culturelles, qu'il *réprouve* avec la plus émouvante énergie et sans aucune réserve. Nous avons donné dans le *Bulletin* dernier, le texte le plus formel de l'encyclique. Ici, je veux citer les termes, plus brefs mais plus en relief, du 21 février : « En vertu de la suprême autorité dont Nous jouissons comme tenant la place du Christ sur la terre, Nous la (*la loi*) condamnons et réprouvons comme injurieuse au Dieu très bon et très grand, *contraire à la divine constitution de l'Eglise, favorisant le schisme*, hostile à Notre autorité et à celle des pasteurs légitimes, *spoliatrice des biens de l'Eglise*, opposée au droit des gens, ennemie du siège apostolique et de nous-même, très funeste aux évêques, au clergé et aux catholiques de France. »

3° Le *Bas-Breton* veut voir une opposition entre la condamnation de *principe*, et les *instructions pratiques* annoncées comme *règles de conduite à tenir* — Ceci est digne d'Escobar. Donnons le texte du Pape : « Déclarant qu'elle (la loi de séparation) ne pourra **jamais** être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise **pour les infirmer** (11 février) ». « Nous prononçons et Nous déclarons que cette loi n'aura **jamais et en aucun cas aucune valeur** contre les droits perpétuels de l'Eglise. (21 février) ».

Les règles pratiques attendues ne seront donc pas pour légitimer les

associations cultuelles ; car, déclarait le Pape, lui-même à un Prélat, quoi qu'il arrive, ses instructions seraient logiques avec son Encyclique.

4° Le *Bas-Breton* dit que l'autorisation donnée de demander les pensions et allocations, fait présager le conseil de *pratiquer l'essai loyal de la loi*.

Depuis quand, lorsqu'un voleur consent à restituer une partie de son vol, faut-il lui répondre *tout ou rien* ? Je parie que si le *Bas-Breton* avait une créance menacée dans une banqueroute, il accepterait avec joie le moindre dividende, sans pour cela légitimer l'abus dont il aurait été victime.

5° Le *Bas-Breton* dit aux catholiques d'obéir au Pape « en répondant à des outrages par des bienfaits ». O le bon apôtre ! Le Pape dit aussi qu'il nous envoie « comme des brebis parmi les *loups* ». Il nous dit d'être doux, patients, mais prudents comme des serpents... redoutant avec circonspection les artifices des adversaires... défendant avec magnanimité la justice, la foi et la probité ». (25 février) Pour cela, il faut parfois se servir des écrivains contre les *loups déguisés en bergers*, et aussi, pourquoi pas ? contre les journalistes maquillés en théologiens.

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Kerjean.— Les deux autels latéraux étaient sur un plan parallèle à l'autel majeur. Celui du côté de l'Évangile, et par conséquent du côté midi, n'est qu'indiqué sans qu'on dise à quel saint il était dédié. Mais celui du côté de l'Épître, sauvé de la destruction à laquelle était vouée la chapelle, lors de la grande Révolution, est devenu le bel autel de la *Vierge* que nous admirons à S^t Idunet. Nous y voyons bien la place des « deux images de S^t Jean » dont parle l'inventaire. Le Saint Jean-Baptiste a été remplacé par la statue de N. Dame ; mais S^t Jean l'évangéliste occupe toujours la niche du couronnement. Les proportions de cet autel montrent bien que la chapelle de Kerjean était fort élevée.

Le mobilier de la chapelle est modeste : « Un confessionnal en chesne, plus trois coffres, dont deux de chesne et un de sapin ; plus l'image du Crucifix avec deux images de chaque côté, pourries et cassées, plus la chère du prédicateur qui est toute vieille ; plus un tronc fourny de clef et de serrures ». « Avons vu en la dite chapelle deux chasubles, dont l'une en velours cramoisy brodé de belles broderies avec estolle et manipule ; trois aubbes, un calice d'argent en bosse, six nappes dont deux neuves et quatre vieilles ».

Enfin l'inventaire mentionne : « Une croix de bois dans le simittière, presque pourry, laquelle est supportée d'une masse de pierres de taille ».

L'état de 1660 prouve que le sanctuaire était bien déchu de son ancienne splendeur. Depuis 1522 l'Ordre de Malte se contentait d'y entretenir un prêtre pour la desserte.

A la fin du 17^e siècle, il abandonna les intérêts de la chapelle au Vicaire Perpétuel de Châteaulin, comme nous le voyons dans la pièce suivante :

(à suivre)

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 13.*— 4^e dimanche après Pâques. S^t Brieu, évêque. Originaire de la Grande Bretagne, en 584 il émigra en Armorique avec 200 moines. Grâce à la libéralité du comte Rigual, il y fonda un monastère qui a donné naissance à la ville qui porte depuis son nom, et dont il fut le premier évêque.— *Après Vêpres, catéchisme de Persévérance.*— A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. *Cantiques 50 et 51.*

Lundi 14.— S^t Jean, apôtre, devant la porte latine. Sous Domitien, l'apôtre S^t Jean, qui gouvernait alors toute l'Asie, fut amené à Rome. Sur son refus de sacrifier aux idoles, il fut jeté dans une chaudière d'huile bouillante d'où il sortit miraculeusement sain et sauf en 92.— *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*— A 10 h. à Notre Dame, service d'octave pour Jeanne-Marie Nicolas de Prat-Aval, et service de dévotion pour ses parents défunts.

Mardi 15.— S^t Jean-Baptiste de la Salle. Chanoine de la Cathédrale de Reims, il fonda en 1680, pour l'enseignement des enfants du peuple, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, aujourd'hui répandus dans le monde entier. Il a été canonisé en 1900 par Léon XIII à l'occasion des fêtes jubilaires.— *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mercredi 16.— S^t Jean Népomucène, martyr. Chanoine de Prague et prédicateur zélé, il fut la victime du secret de la confession qu'il refusa de dévoiler au roi Wenceslas. Celui-ci le fit jeter dans la Moldau en 1560.— *Après le Mois de Marie, Conférences de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 17.— S^t Pascal Baylon, confesseur. Quoique simple berger jusqu'à ses vingt ans, devenu religieux franciscain à Valence (Espagne), il acquit une telle science, que les plus habiles théologiens venaient le consulter. Sa dévotion au Saint Sacrement l'a fait donner comme Patron aux œuvres eucharistiques.— *A 9 h. examens pour les communions.*— A 7 h. 1/2, *Complies, Mois Marie, quête, Bénédiction.*

Vendredi 18.— S^t Venance, martyr. Agé seulement de quinze ans, il souffrit sous l'empereur Dèce, en 250, une longue série de tortures qui n'ébranlèrent point sa constance.

Samedi 19.— S^t Yves, confesseur. Saint national des Bretons et le plus populaire de tous leurs saints, il vit le jour au manoir de Kermartin, près de Tréguier. Il fut avocat, prêtre et official. Né éloquent, et habile juris-

consulte, il a illustré le barreau où il défendit toujours la cause des pauvres et des opprimés. Il est le Patron des hommes de loi. Il mourut le 19 mai 1303 et fut canonisé 44 ans après sa mort par Clément VI.

Ligue Patriotique des Françaises

La Ligue appelle toutes ses adhérentes des environs, à un pèlerinage à N. Dame de Kerluan, le Dimanche 13 courant. La messe sera célébrée à 10 h. 1/2, par M. le Curé de Châteaulin. Pendant la messe, chant des Cantiques. Vers 1 h. conférences françaises et bretonnes. A 3 h. Vêpres, suivies de la Procession.

Les membres de la Ligue sont invitées à joindre à leurs insignes la médaille de N. Dame de Kerluan.

Sommaire des Instructions du 6 Mai

Messe de 8 h.— **La chute.**— Quelles leçons pour nous, dans les circonstances de la chute originelle. 1° : Eve est seule et oisive : deux raisons pour que l'astucieux ennemi l'attaque.

2° Le Démon raisonne les ordres de Dieu : Pourquoi ? ... Eve discute, au lieu de fuir. Elle répond non pas l'amour, mais par la crainte : de peur que nous mourrions !

3° Mensonge du démon : vous ne mourrez pas ! Et aussitôt, il excite la curiosité, et l'orgueil — Dans tous péché il y a tromperie, on cherche les excuses, on couvre la vérité d'un nuage. Ce n'est qu'en se faisant une conviction trompeuse que les juifs en arrivèrent à préférer Barabbas à Jésus et à crucifier leur Dieu.

4° Alors Eve se livre à la convoitise, à la curiosité, à l'orgueil : Elle prend le fruit. Mais le mal est contagieux ; il communique sa pourriture : Elle pervertit Adam lui-même. Telle est l'œuvre du scandale, : Malheur à celui par qui le scandale arrive !

Grand'messe.— Aviel an devez hirio a lavar d'heomp oa sant Ian vadezour o rei ar vadiant var bord ster ar jourden.

Sant Ian, kender d'hor zalver Jesus-Christ oa en emi dennet abaoe he iaouankis en eul leac'h distro evit ober pinijen. Eun niver braz a dud a ioa d'he zelaou o prezeg ha da c'houlen diganthan ar pezh a hanve ar vadiant a binijen. Sant Ian a roe ar vadiant-se en eur lakaat an dud da zisken en dour.

Eun devez, Jesus-Christ a deuas ive assames gant calz tud all.— Oh ! eme sant Ian d'ezhan, din me eo da veza badezet ganeoch ha chui a deu da' vidon !— Lez ac'hanon, eme Jesus, er giz-se e vezo paet an dle da Zote.

Ar c'homzou-ze a verk evit petra oa deuet Jesus er bed ma. Jesus oa santel. Morse n'hen deus bet great an disterra pec'het ; mez kemeret hen doa en he gount pec'hejou an holl dud. Paca ran evitho an dle da justis Doue.

En dra all a ioa c'hoaz. Jesus-Christ a felle d'ezhan ober eur zakramant deuz ar vadiant a roe sant Ian. Rei' reaz galloud d'an dour da effasi, divar neuze, ar pec'hejou. Guelit, kerkoulz, petra' c'hoarvezaz.

Pa edo deuet er meaz deuz an dour, epad ma oa o pedi var rebl ar ster, oa guelec an Env o tigeri hag eur vouez oa klevet o lavaret : Henma eo va mab muia karet : en'han e meuz lakeat va oll plijadur.

Ar memez tra a ziguez gant peb den d'an devez ma ve badezet. En eur c'hevel, holl oump bugale d'an drouk-speret. Mez deiz hor badiant e teuomp da veza bugale da zoue.

Hag evel m'oa Klevet, deiz badiant Jesus o lavaret : hen-ma eo va mab ar muia karet, er giz-se ive Doue a deu neuze d'hor c'haret. En devez-se, hen deuz lakeat a goste eur rekompens evitomp er baradoz, ma keromp, beteg hor maro, poania da veza bugale vad.

Labouromp eta da zerc'hel atao da zae venn hor badiant, hag e zeomp deiz hor maro da veza eurus gant Doue er baradoz.

Evelse bozet great.

La journée de huit heures

I.— Beaucoup, d'esprits bourgeois, c'est-à-dire égoïstes et jouisseurs, s'effraient devant une revendication bruyamment réclamée de nos jours par les socialistes. Ceux-ci agissent un peu comme les enfants colères et capricieux, qui frappent du pied et braillent à tue-tête, pour obtenir ce qu'ils désirent. Mais ces enfants n'ont tort que dans la forme. Les moyens de chambardement sont de trop. Le fond des revendications reste légitime et, qui plus est, de tradition absolument catholique.

Eh ! oui ! Je le dis à nos amis les plus avancés sur ce terrain de la journée de 8 heures : vous n'êtes que des plagiaires de vos pères des vieilles Corporations ; et ils ont su faire respecter, pendant des siècles de foi et de piété, ce que des capitalistes-sangsues vous refusent avec arrogance et brutalité, et ce que l'Eglise voudrait encore vous accorder, s'il vous plaisait de l'écouter et de recourir à sa sagesse maternelle.

Vous, socialistes, vous réclamez, et avec raison, votre repos dominical : qui vous le refuse ? Le capitaliste sans entrailles, sans conscience et souvent sans famille, qui ne veut pas ensoleiller votre foyer d'un rayon de joie domestique, le dimanche. Qui a béni ce jour de repos pour vous, votre femme et vos enfants ? L'Eglise ! L'Eglise seule prend votre défense, alors que l'Etat ne veut pas vous écouter et vous abandonne.

Ce repos dominical, vous socialistes, le réclamez de 24 heures pleines, et quelques uns, plus hardis, le demandent de 36 heures consécutives comme en Angleterre. Qui vous le refuse ? L'Etat complice, et, toujours, le capitaliste qui préfère brûler votre sang que de brûler quelques morceaux de charbon de plus pour rallumer sa machine. Qui veut ce repos, et dans la mesure la plus large ? L'Eglise, et l'Eglise seule ; car dans les vieux règlements des corporations, je vois que le repos du dimanche commençait au coup de midi du samedi, ou au plus tard, au son des 1^{res} Vêpres, c.-à.-d. vers trois heures.

Vous réclamez un maximum de durée pour le travail. Qui vous le refuse ? L'Etat, les départements et les communes, qui *pourraient*, la loi le leur permet, l'établir dans leurs cahiers des charges, et qui ne le veulent pas, ou dédaignent de le vouloir, parce que vous ne comptez pas pour eux.

Qui au contraire le demande avec énergie ? L'Eglise. Elle avait rendu générale la coutume du travail de 10 heures dans la grande partie des ateliers, et le travail de 8 heures, même de 6 heures, dans les mines.

Mais me direz-vous, vous avez promis de nous prouver que le travail de 8 heures était la pratique du temps où les mœurs chrétiennes faisaient

la loi des corporations. J'y arrive, mes bons amis, et si tout chemin mène à Rome, vous verrez bien que nous ne perdons pas notre temps en route.

(à suivre)

Un enfant de Châteaulin (Suite)

M. Evrard avait appelé près de lui son père et sa mère, ainsi qu'une jeune nièce. Il eut la consolation de fermer les yeux à son père qui mourut entre ses bras ; mais sa vénérable mère devait lui survivre.

Malgré ses graves occupations de l'Evêché, M. Evrard remplit encore avec zèle les fonctions d'aumônier à la maison de la Miséricorde de Kernisy.

Pour le cinquantenaire religieux de la R. Mère Supérieur, il voulut donner un grand éclat à la fête, et il avait composé pour la circonstance des couplets qui furent chantés par les enfants.

Au sortir de cette réunion intime, il fut terrassé par la crise douloureuse qui fit de ses dernières jours un martyre. Il s'éteignit pieusement le 16 décembre 1872.

Voici la circulation qu'écrivit en cette circonstance à son clergé, M^s Nouvel :

Quimper, le 16 Décembre 1872.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Dieu vient d'appeler à lui, ce matin, M. l'Abbé EVRARD, notre vicaire général, et nous sentons le besoin, en vous faisant part de notre douleur, de le recommander à vos bonnes prières. Nous avions été heureux, en arrivant au milieu de vous, de trouver l'ami de notre jeunesse que nous avions toujours connu comme l'homme du devoir. Depuis 1825, nous avons pu apprécier les admirables qualités de l'esprit et du cœur qui le distinguaient. Aussi, lorsque la divine Providence nous imposa la charge de ce vaste diocèse, notre pensée, au milieu des craintes qui alarmaient notre faiblesse, se reposa avec complaisance sur lui.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

- 32.— Ernest-Jules-Marie Gangneux, Abattoir, fils de Raymond et de Anna Coignard, parrain : Jules Boutier, marraine : Marie-Anne Saget.
 33.— Pierre-Idunet-Marie Pichon, Rue Kerstrat, fils d'Hervé et de Marie-Anne Quélen, parrain : Pierre-Jean-Marie Nourgouillous, marraine : Marguerite Stum.
 34.— Marie-Jeanne Pelliet, Kerjean, fille de Thomas et de Catherine Guédès, parrain : Jean-François Guédès, marraine : Marie-Jeanne Pelliet.
 35.— Jeanne-Marie Péron, Rue de l'Eglise, fille de Louis et de Marie-Anne Le Guillou, parrain : Nicolas Le Bihan, marraine : Marie-Jeanne Le Meur.
 36.— Louise-Marie Cevaër, Avenue de Quimper, fille de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Miossoc, parrain : Sébastien Le Quéan, marraine : Marie-Louise Cevaër.
 37.— Louise-Marie-Catherine Crozon, Métairie Kerstrat, fille d'Hervé et de Marie-Anne Quéfféléant, parrain : Rolland Crozon, marraine : Catherine Quéfféléant.
 38.— Marie-Corentine Jaouën, Quai Carnot, fille Jean-Mathieu et de Marie-Anne Chevalier, parrain : Joseph Bot, marraine : Marie Chevalier.
 39.— Pierre-Marie Daniel, Grand'rue, fils de Pierre-Marie et de Marie Dreff, parrain : Pierre Billon, marraine : Marie Quémérer.
 40.— Marie-Madeleine Le Corre, Rue N. Dame, fille de François et de Marie-Jeanne Blaize, parrain : Jean Blaize, marraine : Marie-Anne Nicot.
 41.— Jean-Louis Pennec, Avenue de la gare, fils de Pierre et de Marie-Jeanne Gravec, parrain : Jean Pennec, marraine : Marie-Yvonne Le Canne.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 20.*— 5^e dimanche après Pâques. **Pardon de Lospars.**— *A la chapelle, 1^{re} messe à 6 h., Grand'messe à 10 h.; Vêpres et procession à 3 h.— A l'Eglise Paroissiale, messes à 6 h. et 8 h.— A 7 h. 1/2, Complies, mois de Marie, quête et Bénédiction.*

La retraite de communion et de Confirmation s'ouvrira à 5 h. du soir, pour les bretons, à N. Dame, pour les français, à S^t Idunet.— La retraite française sera prêchée par M. LIVINEC, recteur de Plouënan; la retraite bretonne, par M. BERTHOU, recteur de Dineault, et M. SÉVELLEC, vicaire à Pleyben.

Le lundi, le mardi et le mercredi, à 7 h. messe; à 8 h. 1/2, Instruction, suivie de la confession; à 10 h. 3/4, Instruction; à 1 h. 1/4, Chapelet; à 1 h. 1/2, Instruction, suivie de la confession; à 4 h. sermon et Bénédiction du T. S^t. Sacrement. Nous invitons les parents à accompagner fidèlement leurs enfants à ces saints exercices.

Lundi 21.— **S^t Pierre Célestin, Pape.**— *Procession des Rogations à la chapelle de Kerluan.— Départ de S^t Idunet à 5 h. 1/2.— Les familles sont instamment exhortées à se faire représenter aux processions de ces trois jours, pour appeler sur elles et sur les biens de la terre les bénédictions de Dieu.— Les Paroissiens de la trêve de Kerluan ne manqueront pas de venir tous se joindre à la procession au moins à la limite de la Trêve, près de Rhun-ar-Punç.— Sont priés de porter la croix : MM. Jacques Monjour de Stang-ivin, et Jean L'Haridon, du Leg.*

Mardi 22.— **S^t Ubalde, évêque.**— *Procession des Rogations à la chapelle de Lospars.— Départ de S^t Idunet à 5 h. 1/2.— Les paroissiens de la Trêve de Lospars viendront au devant de la Procession au moins jusqu'à la limite de la Trêve, à Stank-ar-garont.— Sont priés de porter la croix : MM. Jean-François Favennec, de Perenn, et François Goasguen, de Lezabannec.*

Mercredi 23.— **Les Frères-Nantais S^t Donatien et S^t Rogatien, martyrs.**— *Procession des Rogations à Notre Dame de Châteaulin.— Départ de la procession à 5 h. 1/2. Sont priés de porter la croix : MM. Jacques Quémérer, de Ker'huibu, et Guillaume Pelliet, de Pral-Guivarc'h.*

Nous espérons que la coïncidence de la communion des Enfants et de la fête de l'Ascension, portera tous les parents à se confesser et à communier avec leurs enfants.

Jeudi 24. — Fête de la Très glorieuse Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ au Ciel. — 1^{re} messe à 6 h. — Messe de Communion à 7 h. précises. — Messe paroissiale à 8 h. 1/2. — Messe à 10 h. suivie d'une instruction par M^s l'Evêque, et de la Confirmation. — A 2 h. 1/2, Procession. — Vêpres à N. Dame ; Consécration à la Sainte Vierge ; Retour à S^t Idunet ; Renovation des vœux du Baptême, Te Deum, Salut de Clôture. — A 7 h. 1/2, Complies et Mois de Marie, quête, Bénédiction.

Vendredi 25. — S^t Grégoire VII Pape. — Pèlerinage des Enfants de la Communion à N.-D. de Kerluan. — Messe à 7 h. 1/2, Sermon de la Persévérance par M. le Curé Archiprêtre.

Samedi 26. — S^t Philippe Néri. Confesseur, fondateur de la congrégation de l'oratoire à Rome, où ce grand saint accomplit des merveilles d'apostolat et de conversions.

Le Renouveau de Fabriciens. — Il est de tradition que les fonctions des Fabriciens de l'année cessent le 1^{er} dimanche de Mai, et que les nouveaux inaugurent leur ministère le 2^e dimanche. Les familles chrétiennes considèrent comme un gage de bénédictions pour elles, que les chefs de maison soient ainsi délégués par la sainte Eglise, pour recueillir les offrandes des fidèles. C'est aux fabriciens que revient l'honneur de porter les croix aux processions solennelles. Nous demandons au bon Dieu de bénir ces braves chrétiens dans leurs personnes, leurs familles et leurs intérêts.

Voici les noms des Fabriciens sortant de charge :

Fabricien de S^t Idunet : Jean Daniélou, de la Ville ; de N. Dame : Guillaume Pelliet, de Prat-Guivarc'h ; des Trépassés : Jean-Louis Richard, de Penn-ar-run ; de N.-D. de Kerluan : Jean L'Haridon, du Leg ; de Lospars : François Goasguen, de Lézabannec.

Noms de ceux qui entrent en charge :

Fabricien de S^t Idunet : Jean-Louis Centur, de Quimill ; de N. Dame : Jacques Quémener, de Kerc'huibu ; des Trépassés : Jean-Marie Moulin, de Pennenez ; de N.-D. de Kerluan : Jacques Monjour, de Stang-ivin ; de Lospars : Jean-François Favennec, de Perenn.

Le Pèlerinage de la Ligue patriotique des Françaises à Kerluan. — Quelle belle, pieuse, réconfortante journée passée près de Marie allaitant Jésus ! La chapelle vénérée n'a pas désempilé de la messe aux Vêpres. Quelle ardeur dans le chant les cantiques, qui se succédaient sans qu'on sentit de fatigue ! Quels pieux chapellets récités en faisant trois fois le tour du Sanctuaire ! que des cierges allumés devant la dévote image !

M. le Curé, en saluant les pieuses pèlerines, venues si nombreuses de Gouézec, de S^t Ségal, de Lothey, de S^t Coultiz, de Châteaulin, de Pleyben, de Port-Launay, de Dinéault, leur rappela la grandeur et la nécessité de leur apostolat domestique, non pas seulement dans la vie du foyer, mais pour tous les devoirs de la vie publique. Il leur prêcha l'importance capitale des vertus de force, de prudence et de charité dont les fruits doivent être la *caractère*, l'énergie de la volonté, la fermeté inébranlable pour garder intactes dans leurs familles les traditions de foi et de piété. Il leur proposa comme exemple Blanche de Castille qui disait à son fils S^t Louis : Je vous aime, mais j'aimerais mieux vous voir mourir que de vous voir tomber

dans le péché mortel ! et Jeanne D'Arc qui fit moins pour le salut de la France par son épée, que par son zèle à convertir ses soldats et à leur enseigner les vertus austères qui sont la base du courage guerrier. A l'école de Blanche, elles aimeront surtout l'âme de leurs enfants et de leurs maris à conserver pure de toute souillure ; à l'école de Jeanne, elles apprendront que la pratique des sacrements et le courage au service de la foi sont la condition du bonheur des familles et de la Patrie.

Vers 1 h. 1/2 deux causeries du plus vif intérêt, l'une en français, l'autre, charmante, en Breton, firent écho à tous les sentiments qui remuaient les âmes. Un orage survint qui ne permit pas de dérouler au dehors la théorie processionnelle.

Mais toutes conserveront un religieux souvenir de cette journée cordiale et pieuse, et bercent l'espoir, selon la parole de Madame Benoist, Présidente de la Ligue locale, de renouveler chaque année cette réunion de famille aux pieds de Notre Dame de Kerluan.

Un enfant de Châteaulin (Suite et Fin)

Il avait joui de la confiance de nos vénérables prédécesseurs.

M^s GRAVERAN qui avait guidé ses premiers pas dans l'exercice du saint ministère, l'avait appelé auprès de sa personne et initié aux détails de l'administration, en profitant de toutes les richesses qu'il trouvait dans la franchise de son caractère et dans le dévouement de son cœur. M^s SERGENT avait trouvé en lui un collaborateur infatigable qui le secondait admirablement en lui faisant connaître ce qu'il y a de grand et de généreux dans nos populations si sincèrement chrétiennes. Tous, Messieurs et chers coopérateurs, vous entouriez de votre affection celui qui ne vous avait jamais quittés et qui avait toujours partagé vos joies et vos tristesses. Vous aimiez à vous adresser à lui pour obtenir de ses lumières et de son expérience la solution des difficultés qui se présentent dans la mission que vous avez à remplir.

Vous connaissiez sa sagesse, sa prudence, son dévouement aux intérêts de la sainte Eglise et au salut des âmes. Vous étiez sûrs d'être toujours accueillis avec cette bonté du cœur qui rendait ses relations si sûres et si aimables, de trouver auprès de lui les conseils et les encouragements qui adoucissent les peines que le prêtre éprouve dans les temps difficiles que nous traversons.

La divine Providence nous a enlevé, à vous et à moi, celui pour lequel nous pouvions espérer encore des années laborieuses et utiles. Que la sainte volonté de Dieu soit faite !

C'est un devoir pour nous de montrer par nos prières la reconnaissance que nous devons avoir pour les services qu'il nous a rendus. Je vous prie donc de le recommander à vos pieuses populations et d'en faire mémoire au saint autel.

Agréez, Messieurs et très chers Coopérateurs, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et dévoués en N. S.

† D. ANSELME, o. s. b.

Evêque de Quimper et de Léon.

M. Evrard n'oublia pas sa ville natale. Il fut le grand auxiliaire et le conseiller de MM. Prigent et Creignou dans la restauration de N. Dame

et la construction de S' Idunet. Il obtint pour notre église les vitraux des apôtres, et celui du Christ en Croix. Il fit don de celui qui représente le martyre de son saint Patron : S' Emile, jeté dans une cuve bouillante.

La journée de huit heures (Suite)

II. — La journée de 10 heures, pendant 6 jours de travail, donne 60 heures par semaine. C'est déjà loin des 78 heures imposées à nos pauvres terrassiers par les entrepreneurs de voies ferrées.

Si les revendications des socialistes aboutissent sur ce point, et nous le souhaitons très sincèrement, le travail hebdomadaire ne comprendrait plus que 48 heures : soit 6 fois 8 = 48.

C'est une différence de douze heures avec la semaine mentionnée plus haut. Mais, du temps des Corporations, cette semaine, *théoriquement* de 60 heures se réduisait *pratiquement*, comme nous allons le voir, à 48 heures au plus.

D'abord, le repos commençait le samedi à midi, ou à tout le moins vers trois heures : soit donc 55 heures ou 57 heures de travail au lieu de 60.

Ensuite, la pratique de la vie chrétienne n'embrassait pas seulement la sanctification du dimanche ; elle ajoutait les fêtes, qui, au Concordat, ont été réduites en France à 4 au lieu de 36 et 37, comme cela existe encore dans les autres pays chrétiens. 37 jours de repos représentent 370 heures de travail en moins par an ; soit, par semaine, une moyenne de 7 heures. Voilà nos 55 ou 57 heures de travail hebdomadaire, réduites du coup à 48 ou 50.

Est-ce tout ? Mais non ! Une partie notable de ces fêtes entraînait, comme pour le dimanche, l'arrêt du travail au plus tard dès 3 heures.

Est-ce tout encore ? Mais non ! On a toujours chômé aux fêtes locales, aux jours gras, aux grandes foires et nous savons que nos pères étaient friands de ces joies publiques. Pour un peu nous arrivons, et c'est la conclusion à laquelle s'arrêtent les chercheurs, à une proportion de deux jours pleins, au minimum, de repos par semaine. Cinq jours de travail gagnaient pour 7 jours de vie. Voilà ce que l'Eglise et les mœurs des époques chrétiennes avaient fait pour nos pères !

Et ils pouvaient gagner leur vie ? Mais certainement ! Et leurs sociétés de secours mutuel, c'est à dire les « boîtes » de leurs confréries de métiers, étaient bien plus richement dotées que celles de nos jours, si précaires et si modestes. On a compté que l'Etat, cet ogre insatiable, a volé aux corporations de métiers, à la grande révolution, 18 milliards de biens ! 4 milliards de plus qu'à l'Eglise ! Et c'était le patrimoine des métiers ! Socialistes, mes frères, redevenez amis de l'Eglise : Elle ne vous refusera pas, elle, ce que vous ne pourrez arracher au radicalisme bourgeois qui vous exploite.

Mais voilà ! Vous êtes toujours les dindons de la farce parlementaire ! Vous êtes toujours les Ratons tirant les marrons du feu pour les Bertrands radicaux qui les mangent à votre barbe !

De ceux-là vous attendrez longtemps les réformes ! Fin.

Ont reçu le Saint Baptême :

42. — Suzanne-Jeanne-Marie Daniélou, Quai de Nantes, fille de Jean et de Marie-Anne Favennec, parrain : Pierre-Marie Le Corre, marraine : Marie-Jeanne Daniélou.

43. — Marguerite-Emilie-Marie Favennec, Rue Kerstrat, fille de Jean et de Jeanne Ménez, parrain : Emile Le Guillou, marraine : Marguerite Droff.

44. — Pierre-Marie Le Berre, Pennenez, fils de Marc et de Jeanne Trelou, parrain : Pierre-Marie Trelou, marraine : Marie-Jeanne Le Berre.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 27.* — dans l'octave de l'Ascension. **S' Bède le Vénérable, confesseur, docteur.** Prêtre et moine anglais, il fut versé dans toutes les sciences et groupa autour de sa chaire plus de six cents disciples. Ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte et ses Homélies lui ont mérité le titre de Docteur. Il mourut en 735. — *A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.* — *Après Vêpres catéchisme de persévérance.* — *A 7 h. 1/2, Réunion catéchistique, Mois Marie, quête et Bénédiction.*

Pendant toute la semaine, à 7 h. 1/2, outre les exercices du Mois de Marie, Neuvaine du Saint Esprit, préparatoire à la fête de la Pentecôte, et Bénédiction du S' Sacrement.

Nous rappelons aux fidèles l'indulgence plénière accordée pour l'assistance à au moins dix réunions du Mois de Marie.

Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, est attachée, pour chaque jour, à la neuvaine du S' Esprit, avec indulgence plénière pour toute la neuvaine.

Lundi 28. — **S' Augustin évêque.** Il était religieux bénédictin lorsque S' Grégoire l'envoya en 596, travailler à la conversion des Anglo-Saxons dont il fut l'Apôtre. Il fixa son siège épiscopal à Cantorbéry où il mourut en 606. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 29. — **S^{te} Marie Madeleine de Pazzi, vierge.** D'une des plus illustres familles de Florence, elle prit l'habit à l'âge de seize ans au monastère des Carmélites de cette ville en 1582. Après avoir goûté pendant cinq ans le calice des souffrances, elle éprouva surabondamment les consolations divines et les extases. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mercredi 30. — **S' Isidore, laboureur.** Sa pauvreté l'obligea de se mettre en service et de se louer à un riche bourgeois de Madrid, Jean de Vergas. Dans cette humble condition, il fut un modèle de travail et de piété jusqu'à sa mort en 1130. Il est le Patron des laboureurs. — *A 8 h. du soir, Conférence de S' V. de Paul.*

Jeudi 31. — **Octave de l'Ascension.** — *A 9 h. réunion de tous les enfants de 7 ans à 10 ans pour la confession annuelle obligatoire.* — *C'est un devoir très grave pour les parents de préparer et de conduire leurs enfants à cette confession.* — *A cette occasion, les enfants seront inscrits pour le petit catéchisme du jeudi.* — *Le soir à 7 h. 1/2, Clôture du Mois de Marie, quête, Bénédiction.*

Vendredi 1^{er} Juin. — **S' Ronan, évêque.** Né en Irlande, au V^e siècle,

lorsqu'il vint en Armorique, il était déjà évêque. Il y vécut en ermite dans ses deux solitudes de Léon et de la forêt de Névet, en Cornouaille. Accusé par la Québan d'avoir étranglé sa fille, le saint fit éclater son innocence devant le roi Grallon, par de nombreux miracles. La belle église actuelle occupe l'emplacement de son ermitage ; le Pénity renferme son tombeau, aujourd'hui vide. Tous les six ans, au jour de sa fête, a lieu la Grande Troménie procession unique en son genre, et la plus longue de France. — *1^{re} Vendredi du mois, messes à l'autel du Sacré Cœur, Bénédiction après la 1^{re} messe. — A 7 h. 1/4, Consécration au Sacré Cœur. — Le soir à 7 h. 1/2, à la neuvaine du S^t Esprit, ouverture solennelle du Mois du Sacré Cœur. — Chant des Litanies du Sacré Cœur, Bénédiction.*

Samedi 2. — Vigile de la Pentecôte. — A 6 h. 1/2, cérémonie solennelle de la Bénédiction des Fonts baptismaux. — La messe sera célébrée aux intentions de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.

Le soir à 7 h. 1/2, outre la neuvaine du S^t Esprit, Chant des Litanies du Sacré Cœur et Bénédiction. — Les exercices du Mois du Sacré Cœur se feront, les dimanches et fêtes, ainsi que le jeudi, à la Bénédiction. — Les autres jours, à la messe de 7 h. 1/4.

Sommaire des Instructions du 13 Mai

Messe de 8 h. — La punition du 1^{er} péché. — Lamentable abaissement de l'homme, lorsqu'il perd, avec l'amitié de Dieu, la justice et les dons surnaturels : ses yeux s'ouvrent, pour le faire rougir, car les sens ne sont plus soumis à l'âme. Il a peur de Dieu, et se cache, il devient menteur, et rejette sa faute sur autrui. Sentence de Dieu : contre satan qui sera un jour vaincu par le fils de la femme ; contre Eve qui, avilie, en proie aux souffrances, sera moins l'amie que l'esclave ; contre Adam, qui mangera son pain à la sueur de son front, et terminera sa vie de peine par la mort.

Les conséquences du péché sont donc : 1^o La perte de la grâce et de l'amitié de Dieu. Plus de beauté surnaturelle, plus de droits à l'héritage divin ; 2^o La raison, l'âme, a perdu son empire sur les sens, la puissance de la volonté est affaiblie devant l'inclination au mal et l'ignorance ; 3^o Dans l'ordre physique les misères de la vie et la mort ; 4^o L'esclavage du démon, et l'atteinte à la domination sur le monde extérieur.

Mais ces terribles conséquences seront un jour détruites par le Sauveur de Monde, et la réparation sera si merveilleuse que l'Eglise osera chanter : O felix culpa, o heureuse faute !

Grand'messe. — Aviel ar pevare sul goude Pasc. An Ebestel a zo melconiet o clovet ho mestr o lavaret e tlee ho c'huitaat evit mont davel he Dad. Poan a ra dezho e goñ abalamour d'he vadelezou. 1^o Ho c'harantez a ouc mad, mes n'oa ket parfet : re dener e voa, re herves pleg ar galoun. Miromp da staga or c'halon eveldo ous ar grouadurien. 2^o Ne fell ket dezho entent ma ia kuit hor zalver eo evit ho mad : evit digass dezho ar speret santel, speret a virione o c'hellenno hag a reio outlio tud nevez. Ni ive na gomprenomp ket atao, an trubuillou a zigoues varnomp a deu deomp evit hor brassa mad : Doue a gastis an eneou guella evit o renta santelloc'h c'hoas. Goude an dristidigez e teu al levenez. An eneou amprovvet gant tan an trubuillou a vez digollet dre c'hressou bras ha talvoudus.

Les élections et la loi de Séparation

Le crime capital de la loi de séparation, ce n'est pas le vol des biens ecclésiastiques, ce n'est pas le culte entravé, ce n'est pas même l'usurpation de l'Etat laïc s'arrogeant le droit de légiférer sur l'organisation des diocèses et des paroisses ; le crime capital de la loi de séparation, c'est le reniement consommé par la France catholique. Le premier forfait n'atteint que les propriétés de l'Eglise. Le deuxième sa liberté, le troisième sa constitution ; le dernier s'attaque à Dieu même.

Quand Pie X, ayant à condamner la loi du 6 décembre, a énuméré les chefs d'accusation qui justifiaient sa sentence, il a signalé d'abord cette apostasie.

Ce crime capital, qui donc l'avait commis le 6 décembre ? La nation ? Non pas ! mais le Parlement seul.

Hélas ! depuis le 6 mai, le reniement de la France catholique est national... La France a renouvelé le sacrilège commis par ses élus ; elle a couvert, elle a parlé leur crime ; elle a fait pire, elle l'a recompensé...

Il n'est pas nécessaire de posséder la foi, il suffit de regarder l'histoire, pour reconnaître qu'un tel forfait peut attirer sur notre pays les plus terribles châtements.

F. VEUILLOT

Réunion du Sillon

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

III. — MEILLEUR MOYEN A PRENDRE POUR FONDER UN CERCLE RURAL

Maintenant, une question se pose, dont l'importance m'apparaît très grande : quel est le meilleur moyen à prendre, pour fonder un cercle rural ?

A mon avis, et c'est du reste ce qui ressort de la plupart des rapports, le meilleur moyen consiste à ne jeter son dévolu, que sur quelques jeunes gens, dont la valeur morale, l'intelligence, et l'esprit d'initiative, en feront plus tard des hommes, destinés et résolus à ne pas reculer, et à faire leur devoir coûte que coûte.

Peut-être, il est vrai, les circonstances ne seront pas toujours aussi favorables, et on ne trouvera pas toujours sous la main de ces jeunes gens capables, après quelques mois d'études, de devenir des apôtres et des dirigeants. Alors, je ne vois qu'une chose à faire, c'est d'essayer soi-même l'éducation de jeunes garçons de douze à seize ans, en exerçant sur eux une action individuelle. C'est ce que font nos camarades de Brasparts, Pleyben, Ergué-Armel.

Connaissant déjà le camarade, on tâche de lui faire comprendre ce qu'est le sillon, quelles sont ses tendances, ses méthodes, et ce, par de petites causeries familières, par des lectures et par des exhortations, où l'on fait voir que le bon Dieu a donné à chacun de nous, la charge de l'âme de nos frères. Et peu à peu, sollicité, éclairé, il voudra lui aussi appartenir à la cause, et travailler de tout son cœur, de toute son âme, à l'avènement, dans notre société, de plus de justice et de plus d'amour.

Le Cercle d'études, comme on le voit, ne doit donc s'ouvrir qu'à une élite. Il doit être nécessairement étroit et fermé et l'on ne doit pas, sous quelque prétexte que ce soit, y introduire des gens plus ou moins sympathiques à nos idées, pas plus qu'on ne doit ouvrir largement les portes à

toutes les bonnes volontés et à tous les âges. Ce serait dénaturer la notion du cercle, et le transformer en un véritable institut populaire, sans la base nécessaire et préalable de ce cercle. (à suivre)

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Kerjean. — Cette lettre est adressée à M. Guillaume Bigcaud, Docteur en Sorbonne, Vicaire perpétuel de Châteaulin de 1721 à 1737.

Ce 15 Juillet 1729.

« Monsieur,

» Comme monsieur votre prédécesseur (C'était M. Julien Bornic, » Vicaire perpétuel, de 1694 à 1721) avait eu la bonté de se charger du » soin de faire entretenir et réparer la chapelle de Saint-Jean, située » proche de la ville de Châteaulin, laquelle dépend de l'ordre de Malte, » vous voudrez bien me permettre de vous demander la même grâce. Et » les offrandes et les oblations qui y tombent dans le cours de l'année, » doivent être employées tant pour y faire l'office que pour l'entretenir. » Monsieur le Commandeur Jambonneau, se désiste volontiers de ses » prétentions aux dites offrandes en faveur de la chapelle et n'a d'autre » dessein que de les faire employer pour l'ornement et la dévotion convenable à ce saint lieu. C'est à lui que les comptes des marguilliers doivent » se rendre et à qui appartient la nomination du gouverneur ou fabrique » de la dite chapelle. On avait même chargé, monsieur votre prédécesseur, » de faire payer des anciens reliquats qui sont restés aux mains des gouverneurs. Comme il connaît votre zèle, votre dévouement et votre piété, il » vous remet volontiers tous ses pouvoirs, pour examiner les comptes, faire » payer le reliquat afin que vous ayez la bonté de les faire employer au » profit de la chapelle comme aussi de nommer un fabrique qui vous soit » convenable et répondre à vos soins. Si vous voulez bien nous accorder » cette grâce, nous vous serions très obligés et moi en particulier j'ai » l'honneur de vous assurer que je suis avec respect votre très humble » serviteur ».

DE KERNISAN,

Procureur des Chevaliers de Malte.

Ont reçu le Saint Baptême :

45.— Angéline-Marguerite Riou, Rue de l'Eglise, fille de Stéphanie, *parrain* : Jean Le Meur, *marraine* : Marguerite Riou.

46.— Gabrielle Blaise, Coatic'haor, fils de Louis et de Marie-Anne Caugant, *parrain* : Gabriel Garo, *marraine* : Anne Feillant.

47.— Marie-Anne Fouron, Avenue de Quimper, fille de Jean-Louis et de Françoise Marzin, *parrain* : Jean-Yves Hascoët, *marraine* : Marie-Anne Prat.

48.— Gabrielle-Jeanne Brest, Lospars, fille de Marc et de Marie-Michelle Tromeur, *parrain* : Jean Helpin, *marraine* : Marie-Anne Kerc'hoas.

Ondolements :

6.— Une enfant à René Derosville, et Marie Pouzoullic.

7.— Un enfant à Jean-Marie Chevalier et Louise Leblay.

8.— Un enfant à Eugène Février et Annette Le Page.

9.— Un enfant à Emile Blaise et Claire Godec.

10.— Une enfant à Jean-Louis Person et Marie-Jeanne Hélias.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — Dimanche 3 Juin. — Fête de la Pentecôte.

La descente du S^t Esprit sur les Apôtres au Cénacle sous la forme de langues de feu. C'est une des fêtes liturgiques les plus solennelles. Outre la célébration des offices le lundi, toute l'octave est privilégiée et exclut toute fête des saints. — Aux messes, quête pour les Séminaires. — Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice. — A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs, Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction.

Lundi 4. — Les offices comme le Dimanche. — A l'issue des Vêpres, chant des Litanies du Sacré Cœur, et Bénédiction.

Mardi 5. — Pendant tout le mois, la messe de 7 h. 1/4, se dit à l'autel du Sacré Cœur, avec récitation des Litanies du Sacré Cœur, les jours où ne se donne pas de Bénédiction du T. S. Sacrement.

Mercredi 6. — Jeûne et abstinence des 4 temps. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^t. V. de Paul.

Jeudi 7. — A 9 h. Petit Catéchisme. — A 7 h. 1/2, Complies, Chant des Litanies du Sacré Cœur et Bénédiction.

Vendredi 8 et Samedi 9. — Jeûne et abstinence des 4 temps.

Pardon de Lospars. — Le 20 mai nous avons célébré le Pardon de S^t Compar à la chapelle de Lospars. La coïncidence des élections et l'ouverture de la retraite pour nos enfants, ont été cause que le concours à cette fête paroissiale a été moins considérable que de coutume. Dans notre description de la Paroisse de Châteaulin, nous ne tarderons pas à nous transporter à Lospars, et à faire l'histoire du sanctuaire et de la dévotion ancienne.

La croix de procession a été portée par le Fabricien ancien et le nouveau : MM. François Goasguen de Lezabannec et Favennec de Perenn.

La bannière du S^t Patron a été confiée pendant la procession à MM. Pierre Suignard de Keranouëc, et Corentin Favennec de Perenn.

M^{lles} Marie-Jeanne Le Guillou de Lezabannec et Marie-Jeanne Léostic de Coatiborn portaient la bannière de la Vierge ; enfin la statue de N. Dame de Lourdes était portée par M^{mes} Tirilly de Kerguestec, Goasguen de Lezabannec, Helpin de Lospars et Crenn de Kerc'hoen.

La Retraite de Communion et de Confirmation

Elle s'est ouverte le 20 mai vers 5 h. précédée de la distribution des

récompenses aux enfants les plus méritants.

Nous avions besoin de toutes nos forces et du plus grand calme d'esprit pour entreprendre, avec nos chers missionnaires, le travail délicat qui préparerait nos enfants au grand acte de leur union avec Jésus Eucharistique. Les ignobles saturnales de la nuit du 20 au 21, en nous privant du sommeil nécessaire, nous a rendu extrêmement pénibles des exercices qui devaient au contraire être pour nous si doux à remplir. Que Dieu pardonne les blasphèmes insensés à leurs auteurs ! Mais nous aurions Dieu voulu que les prêtres venus pour nous aider eussent recueilli de leur passage parmi nous une impression première moins éœurante.

Le recueillement, la docilité, l'entrain de nos enfants nous ont été une consolation. Pauvres chers petits, seront-ils aussi un jour dans les rangs de ces bandes avinées et hurlantes ? Dieu nous fasse la grâce de voir de pareilles mœurs disparaître. Mais tout scandale se paie, et nous avons peur de la justice de Dieu.

Monsieur LIVINEC, recteur de Plouénan a prêché la retraite française, avec une simplicité de langage, un choix heureux de beaux exemples, une onction et une élévation de doctrine qui ont pénétré jusqu'au fond des âmes. Nous avons été heureux de voir beaucoup de mères et sœurs aînées, fidèles à accompagner nos enfants. Ceux-ci s'entretenaient dans les sentiments que leur suggérait le Prédicateur, par le chant des cantiques les plus entraînants.

De leur côté, nos enfants bretons recevaient la parole sainte, des lèvres de M. BERTHOZ, recteur de Dinéault, et de M. SÉVELLEC, vicaire à Pleyben ; et le jeudi, les deux groupes se réunissaient à l'Eglise paroissiale pour l'émouvante cérémonie de la Communion : Comme c'était jour de grande fête, les parents ont pu s'unir plus nombreux que d'habitude à la joie de leurs enfants en communiant avec eux. Que de larmes douces versées, que de grâces descendues du Ciel, que d'élan vers Dieu ! Ce sont là des heures inoubliables.

A Dix heures, Monseigneur l'Evêque faisait son entrée solennelle dans notre église bondée de fidèles. Pendant la messe qui précéda la Confirmation, nos enfants chantèrent en perfection les trois beaux cantiques : *Dieu le veut ; Catholique et bon français ; Parle, commande et règne*. Puis Monseigneur monta en chaire. Sa parole était grave et solennelle, l'heure des souffrances pour l'Eglise va sonner ; les enfants de l'Eglise auront des luttes à soutenir pour conserver leur foi et servir Dieu. Le Saint Esprit leur apporte les deux grands dons de *conseil* et de *force* : La lumière pour leur intelligence, la force pour leur volonté : *forts dans la foi, fortes in fide*, disait S^r Pierre. Plus que jamais nos heures douloureuses en font une obligation aux âmes.

400 enfants de Châteaulin et de S^t Coultiz vinrent se prosterner aux pieds du Pontife pour recevoir le sacrement de Confirmation, puis la cérémonie se termine par une procession solennelle au chant du *Te Deum*, conduisant M^{gr} l'Evêque jusqu'au Presbytère. Mais son cœur d'évêque veut encore se prodiguer à ses enfants, et après une bénédiction solennelle, M^{gr} va dans les rangs des fidèles pour bénir les enfants et les mères. Sa Grandeur ne se repose qu'après que tous ont pu baiser son anneau pontifical.

Monseigneur avait marqué le jour de l'Ascension pour la Confirmation, afin de pouvoir présider, au Pensionnat S^t Louis, la réunion des *anciens élèves*. Cette fête intime et cordiale lui donna l'occasion de prodiguer des conseils à ces hommes d'élite qui font la gloire de nos paroisses rurales. A 2 h. 1/2, nos enfants se groupaient de nouveau pour la procession, la rénovation des

vœux et la consécration à la Sainte Vierge.

Déjà on parle d'interdire les processions à Châteaulin. L'immense cortège qui se déroula sur nos quais et à travers nos rues à l'aller et au retour de N. Dame, disent bien quelle blessure serait faite aux cœurs chrétiens par une semblable mesure tyrannique. Il est vrai que les chrétiens ont moins de droits que les brailleurs de *Carmagnole* et *d'Internationale*.

Dans ses derniers avis de pasteur aux enfants et aux parents, le Curé de la Paroisse avait fixé rendez-vous à N.-D. de Kerluan, pour une messe d'actions de grâces, le lendemain à 7 h. 1/2. Les parents et les enfants y furent fidèles. 150 communions scellèrent les engagements contractés aux pieds de Marie, et la retraite a son couronnement. *Prière régulière, messe du dimanche, communion mensuelle, Dévotion à la sainte Vierge* : ces mots résument les recommandations, suprêmes du Pasteur à ses chers communiants, et les voilà lancés dans la vie. Qu'elle leur soit douce, pure et vaillante !

Le chiffre total des Confirmés de la Paroisse est de 350 se décomposant comme suit :

Retraite française : Garçons :	1 ^{re} com. :	19	2 ^e :	20	3 ^e :	16	4 ^e :	8 =	63
..... :	filles	28 :	21 :	21 :	17 =	87
Retraite bretonne : Garçons :	21 :	13 :	25 :	19 =	78
..... :	filles	29 :	29 :	37 :	27 =	122
..... : :	97 :	83 :	99 :	71 =	350

Mois de Marie.— Le Mois de Marie s'est terminé Jeudi soir. Nos Paroissiens reconnaissants n'oublieront pas dans leurs prières les personnes qui ont mis tant de zèle à entourer d'éclat et d'honneur le trône de la Reine du Ciel, et à célébrer sa gloire par les chants des Cantiques. Nous offrons au nom de tous nos plus vifs remerciements à Madame de Kerlivio pour l'ornementation de l'autel, à la sœur directrice des chants et à ses auxiliaires, religieuses et enfant de Marie, aux demoiselles quêteuses des dimanches et des jeudis : M^{lles} Launay, Lazeunec, Cozanel, Scao, Cadet, Laurent, Reussard, Salion, Février, et Kerbaul.

Larmes de Pie X

Le 25 mai, le Pape recevait les pèlerins français venus à Rome pour la Béatification des Carmélites de Compiègne, martyres de la 1^{re} Révolution. Dans l'allocution qu'il leur adressa, en prononçant le nom de la France, pour laquelle ces jours sont « des jours de douleurs et de larmes », Le Pape est arrêté par ses sanglots. Dans l'auditoire beaucoup pleurent en voyant cet émouvant spectacle du Pape qui pleure sur la France.

Au bout d'un certain temps, le Pape peut reprendre, d'une voix entrecoupée :

« Souvent, en pensant à la France, je pleure, je me fais tout petit enfant devant le Seigneur, pour le supplier de mettre un terme à cette persécution dirigée non seulement contre la religion, mais contre les plus nobles vertus ... »

Et il termine par ces paroles : « Dites à votre retour en France, que le Pape veut du bien à la France, qu'il l'aime d'un cœur très tendre, qu'il y est avec les persécutés, qu'il pleure avec eux, qu'il prie avec eux, pour que Dieu daigne mettre fin à la persécution qui sevit en cette patrie de tant de saints, en cette nation qui fut toujours si glorieuse quand elle fut fidèle au Christ. »

Les larmes du Pape seront-elles stériles comme celles de Jésus sur Jérusalem ?

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux
IV. — FONCTIONNEMENT DU CERCLE RURAL. Suite

Mais le Cercle une fois formé, comment concevoir son fonctionnement ? Evidemment, disent les camarades de Lannilis, on ne peut rêver quelque chose d'identique à ce qui se fait dans les cercles d'ouvriers, et une des difficultés, devant laquelle reculent nombre de bonnes volontés, c'est bien celle-là ; on prend le cercle d'ouvriers-citadins pour type, et, se rendant compte bientôt après, de l'impossibilité de le réaliser, on jette le manche après la cognée.

Ne soyons pas de ce nombre ;

Jetons le manche, qui est la forme citadine du cercle, et gardons la cognée, qui est le cercle même, en lui donnant le manche approprié à la besogne.

Il est clair en effet, qu'on ne peut demander aux jeunes ruraux, plus isolés, une méthode de travail semblable à celle qui peut convenir à des cercles de ville, qui ont tant de commodités !

Le fonctionnement semble donc bien simple.

Après la prière et le commentaire d'une page de l'Evangile, au lieu de faire faire un rapport par un membre, ce qui le plus souvent du reste sera impossible, par suite du manque de temps et de renseignements nécessaires, on étudiera et discutera en commun, un sujet proposé dans un questionnaire bien détaillé, bien précis et bien suggestif, provoquant les réflexions de chacun. Cet échange d'idées, en excitant davantage l'attention, sera plus profitable que la lecture d'un rapport plus ou moins bien rédigé qui ne ferait qu'engendrer l'ennui.

De plus, en prenant part à la discussion d'une façon à la foi cordiale et animée, nos amis les ruraux verraient se dissiper la timidité qui jusques là pouvait régner dans leurs relations, et grandir leur amitié.

Or, Camarades, — voir notre amitié se resserrer, n'est ce pas le but vers lequel nous devons tendre ? Sans doute, nous venons au *Sillon* pour nous instruire, mais nous y venons surtout, pour mieux aimer le Christ et la démocratie, pour nous former à être de bons chrétiens et de bons démocrates, afin de pouvoir un jour dire aux autres : soyez-le.

Il serait en outre bon, ajoutent nos camarades de Lannilis, pour faciliter le travail des cercles ruraux, que l'on s'entende avec le *Courier du Finistère*, pour y faire paraître régulièrement, des sujets rédigés en vue des séances de travail des cercles : de cette façon, chaque membre arriverait avec son sujet étudié dans le journal, et la discussion serait mieux alimentée.

Je présente à vos suffrages, le vœu exprimé par nos camarades.

Supplément des cérémonies du Baptême :

1. — Jeanne Autret, Rue Graveran, fille de Jean-Marie et de Jeanne-Marie Gourvenec, *parrain* : Jean Le Doaré, *marraine* : Louise Autret.
2. — Eugène-Gaston Sanson, Brest, fils d'Alfred-Félix et de Marthe-Joséphine Richel, *parrain* : Eugène Sanson, *marraine* : Célestine Fargier, Dame Richel.
3. — Roger-François-Alain Hémon, Quai de Nantes, fils d'Alain-Hippolyte et de Marie Richel, *parrain* : Alain-François-Marie Hémon, *marraine* : Sophie Pigué, Dame Richel.
4. — Christian Le Goff, Quai de Brest, fils de Charles et de Thérèse Goalec, *parrain* : Julien Goalec, *marraine* : Germaine Le Goff.
5. — Abel Collet, Rue de l'Eglise, fils de Paul-Louis-Marie et de Marie Gourmelon, *parrain* : Paul Collet, *marraine* : Marie-Anne Le Goff.
6. — François Collet, Rue de l'Eglise, fils de Paul-Louis-Marie et de Marie Gourmelon, *parrain* : Abel Collet, *marraine* : Marie-Anne Péron.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 10.* — Fête de la Trinité. Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit. (Evangile du jour.) Cet auguste mystère est la base de notre foi, l'aliment de notre espérance, le motif de notre charité. — *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.* — A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. *Cantiques 40 et 46.*

Lundi 11. — **S^t Barnabé, Apôtre.** Il ne fut pas des douze Apôtres, mais il ne laissa pas de mériter ce nom, ayant été choisi par le Saint Esprit, avec S^t Paul pour prêcher l'Evangile. Le livre des Actes raconte une partie de ses voyages apostoliques. Il fut lapidé par les Juifs, dans l'île de Chypre en l'an 61. — A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.

Mardi 12. — **S^t Jean de S^t Facond, confesseur.** Religieux de l'ordre de S^t Augustin, il fut prieur du couvent de S^t Facond, puis de celui de Salamanca. Par ses prédications il changea la face de cette ville corrompue. Il y mourut en 1470. — A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.

Mercredi 13. — **S^t Antoine de Padoue, confesseur.** Religieux franciscain, il avait une grande éloquence et fut chargé du ministère de la prédication : Des populations entières accouraient pour l'entendre, en Italie et en France. Il combattit l'hérésie avec succès et fut appelé le marteau des hérétiques. Il fut un grand thaumaturge. On l'invoque pour retrouver les choses perdues. Il mourut à 36 ans au couvent de Padoue en 1231. — A 2 h. Réunion des Dames de S^t V. de Paul. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.

Jeudi 14. — Fête du très saint Sacrement. Cette fête fut d'abord célébrée à Liège sur les instantes prières d'une religieuse, la B. Juliennac. L'archidiacre de Liège, devenu pape sous le nom d'Urbain IV, publia une Bulle en 1264, où il ordonne la célébration de cette fête, le jeudi après l'octave de la Pentecôte. — A 10 h. Petit catéchisme.

Vendredi 15. — De l'octave.

Samedi 16. — **S^t Jean-François-Régis, confesseur.** Entré dans la Compagnie de Jésus à 18 ans, il consuma sa vie dans les missions du Vivarais, du Velay et du Forez où il convertit une multitude de Calvinistes. Il mourut en 1640 à La Louvesc où ses reliques sont encore conservées.

L'abbé Moysan. — Une lettre nous a annoncé le décès de M. l'abbé Moysan. Voici quelques détails sur ce cher compatriote.

Monsieur René Moysan est né à Châteaulin en 1861. Il fit ses études au petit séminaire de Pont-Croix et devint prêtre à Noël 1885. Peu de temps après, il fut nommé vicaire au Relecq-Guipavas.

Mais depuis longtemps, il se sentait la vocation de missionnaire. Il refusa le poste qu'on lui proposait et entra à Chevilly, au noviciat des Pères du Saint-Esprit.

En 1887 il devint aumônier des détenus de Cayenne. Il remplaçait là un autre prêtre de Châteaulin, mort comme un saint quelques années auparavant, l'abbé Mignon. Il y demeura sept ans.

Mais en 1893, le trop célèbre Grodet, gouverneur de la Guyane, expulsa les Pères du Saint-Esprit de nos colonies de l'Amérique du sud, et M. Moysan fut désigné par ses supérieurs pour aller fonder un poste de missionnaire catholique au fond de la Casamance.

Les mille difficultés du début, les privations de toutes sortes et le climat aussi, altérèrent sa santé. Il revint en France. Les eaux de Vichy lui firent le plus grand bien, et au bout de six mois il put prendre un poste de professeur à l'école apostolique de Cellule.

Sur les entrefaites moururent sa sœur et son beau-frère. Sa mère était vieille et presque sans ressources. Pour lui venir en aide il demanda à sortir de la Congrégation.

Il fut alors successivement coadjuteur de son oncle à l'Hopital-Camfrout, précepteur au Château de Kérézélec en Tréflévénez, vicaire à Plufur dans les Côtes-du-Nord et préfet de discipline au Collège de Rocroy-Saint-Léon à Paris.

A la mort de sa mère il rentra dans la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Il fut aussitôt envoyé à Nossi-Bé, à Madagascar, puis peu après, il fut nommé curé de Saint-Martin de la Réunion où il vint de mourir.

En ce moment nous n'avons pas encore reçu de détails sur sa mort. Nous le recommandons aux prières de ses compatriotes.

Vers les 8 heures

Monsieur Gassis, notre distingué Sénateur, nous a procuré un régal de choix en nous faisant lire un article de M. Méline. L'auteur du *Retour à la terre* est de ceux-là qu'on écoute sous le charme et avec profit. C'est aussi une vraie jouissance que de se trouver d'accord avec cette intelligence élevée et parfaitement informée. Or cette bonne fortune nous échoit, et il nous est très agréable de le constater.

Avec lui, nous haïssons « les politiciens, exploiters de grèves et exploiters du peuple » qui ne se servent des revendications les plus légitimes que pour provoquer « le chambardement, le bruit, la casse » (Bulletin du 28 Avril.)

Avec nous, M. Méline constate « une tendance générale à la réduction des heures du travail » ; reconnaît que la journée de huit heures est « réalisable selon les temps, les circonstances et la situation respective des industries » ; qu'elle doit être considérée « comme un simple but à atteindre dans un avenir plus ou moins éloigné, et non comme une vérité et une formule immédiatement applicable. »

Avec nous il en fait grief contre les socialistes, parce que, en réclamant « l'application immédiate de la journée de 8 heures », ils ne cherchent qu'un tremplin révolutionnaire.

Tout cela est parfaitement juste. Ce qui est violent ne dure pas, le fruit de l'émeute tombe avec l'émeute. Les réformes progressives seules sont durables. Aussi la formule des *trois-huit* n'est-elle qu'un « symbole concret des revendications en faveur de la réduction progressive et possible des heures du travail » (Brunhes.)

Donc, accord parfait sur le fond entre M. Méline et nous. Mais voici deux points sur lesquels nous nous trouvons séparés.

1° Il voit dans la tendance à la réduction des heures du travail, une loi de *progrès économique*. Il eût été plus exact de dire, et nous l'avons suffisamment prouvé dans notre thèse des *8 heures*, que cette réduction est un retour aux traditions des siècles de foi et de fraternité chrétienne, et une réaction contre le règne du « laissez faire » payen et antireligieux, qui a préparé le triomphe du capitalisme et de « l'usure vorace », et l'oppression de la classe ouvrière, vouée depuis à « une misère imméritée. » Ce sont les paroles de Léon XIII.

Du temps où l'Eglise réglait les mœurs, l'ouvrier travaillait 48 à 50 heures par semaine. Depuis le machinisme et la destruction des Corporations par l'« Ancien Régime », depuis le « laissez faire » et la Révolution, le travail a monté successivement à 60, 72, et même 90 heures par semaine. Ces abus épouvantables ont provoqué réaction des loix, révolte des ouvriers, coalitions et grèves ; et c'est sous cette pression multiple et complexe que le capitalisme est obligé de céder à son corps défendant. Malgré le perfectionnement des machines, les mêmes abus renaîtraient, si de toutes parts les mœurs et les loix ne mettaient un frein à l'égoïsme brutal (à suivre)

Vers Tréverrec

— Eh bien ! l'ami ; la besogne est rude là-bas ?

— Oh oui ! Monsieur, ça vous tire des pintes de sueur. La tranchée est profonde et la pelle ni la pioche n'entrent là comme dans du beurre.

— Et avec cela que vous n'avez pas les trois-huit, hein !

— (sérieux) Oh ! Monsieur, les trois-huit, c'est de la blague ! Ça vous montre le verre plein à distance pour vous faire la nique. C'est comme les mirages au désert, pour tromper le copain. Faût pas être trop gourmand. Tout de même que 12 heures, c'est raide, et encore six heures en plus le dimanche ! A vous dire vrai, si l'entreprise ne chipait pas à nos muscles la matinée du dimanche, et si elle se contentait de 10 heures de travail, il y aurait de la joie au front du terrassier, et du clair dans ses yeux. Et puis nous ne sommes pas payés. Jugez : 27 centimes l'heure pour un travail qui se paie 65 ailleurs. Ça ! que le breton est bon enfant !

— Il me semble en effet que vous ne faites pas les difficiles ! Est-ce qu'on ne sait pas qu'il s'en présente tous les jours à l'embauche, pour la besogne et la paye dont vous avez l'air de vous plaindre ?

L'ouvrier ainsi interpellé sur le chemin du chantier, s'arrête tout court, se croise les bras et plonge son regard comme une lance dans les yeux de son interlocuteur.

— Vous dites vrai, Monsieur ; mais c'est pas des ouvriers, c'est des gâcheurs de métiers qu'on a à ce prix là. Ils vous arrivent avec des bras mous et des ventres serrés. Ça s'y met de bon cœur, à l'ouvrage, mais la pioche leur est lourde et gauche, la pelle ne mord qu'à moitié dans le tas.

et le wagonnet tarde à la charge et à l'accrochage. Et vous ne comptez pas ceux qui, après avoir tâté de l'outil, s'en vont désillusionnés. Quant à ceux qui restent, ça a du courage, mais ça maigrit, ça s'épuise, ça ne fera pas de vieux os. Est-ce qu'on peut se nourrir, avec cette paye, pour la dépense de forces qu'on y fait ? Bien nourri, c.-à.-d. mieux payé, avec dix heures de travail, on vous abattra de l'ouvrage autant et plus qu'en douze heures, et l'entreprise y trouverait encore son compte. Si encore on avait un jour par semaine ! ...

— Mais on dit que le patron est bon ; pourquoi ne pas aller lui soumettre vos griefs et vos revendications ?

— Le patron ? Pas connu ! On le voit parfois autour des chantiers, mais l'ouvrier ne cause pas au patron. Il n'a affaire qu'au chef d'équipe et à la caisse. Dites donc un mot au chef d'équipe : — *T'es pas content ? Passe à la caisse alors ! — Où que t'es resté dimanche matin ? — au repos — Eh bien, retourne-z-y, et va régler ton compte !* — Alors on se résigne ; on trime pour la femme et les mioches, le cœur gros, mais pas content, allez !

— Cependant sur le chantier Bussière on disait que les patrons laissaient libre de s'arrêter le dimanche ?

— Oui, mais le chef d'escouade devait être là si deux compagnons sur vingt voulaient travailler, et alors, plutôt que de flaner avec deux, il forçait tout le monde à s'y mettre ; et c'est toujours les rouleurs qui forcent la main aux autres le dimanche, quittes à faire la bordée le lundi.

— Dites donc, l'ami, un conseil : Entendez-vous, toute la bande ; demandez son heure au patron ; envoyez lui des délégués, pas blagueurs, mais sérieux, pour lui exposer vos raisons. Ce qu'un seul ne peut obtenir, tous bien unis, on y regardera à deux fois, avant de le refuser ; et plutôt que de rester bayer aux corneilles, on s'entendra comme des amis. Il faut se syndiquer pour le dimanche, et les 10 heures !

— Et aussi pour les 0, 35 centimes l'heure, n'est-ce pas ?

Les Associations Culturelles

Les associations culturelles n'ont-elles rien de contraire au dogme catholique ?

Voici les paroles du Souverain Pontife lui-même : « Nous condamnons et reprouvons la loi de Séparation ... comme contraire à la divine constitution de l'Eglise, à ses droits essentiels, et à sa liberté » (Encyclique du 11 février). « Nous la condamnons et reprouvons comme contraire à la divine constitution de l'Eglise, favorisant le schisme, hostile à notre autorité et à celle des pasteurs légitimes » (Consistoire du 25 février). Ce qui est visé directement ici, c'est l'association culturelle de la loi ; et en la déclarant contraire à la divine constitution de l'Eglise, le Pape la déclare contraire à un dogme formel.

— Quelles sont les conséquences pratiques de cette condamnation ? — Le Pape l'a dit « Cette loi n'aura jamais, en aucun cas, aucune valeur contre les droits inviolables de l'Eglise. »

— Alors l'Eglise ne permettra pas les associations culturelles ? — Non, dans le sens de la loi. Mais, à l'instar d'un créancier dans une banqueroute, il peut, pour sauver quelque chose du naufrage, chercher dans certaines parties de cette loi, les points compatibles avec les droits et la constitution de l'Eglise. — S'il n'en trouvait pas, l'Eglise souffrirait tous les maux plutôt que de compromettre ces droits imprescriptibles, même la spoliation des Eglises et la persécution ouverte. Les menaces n'y feront rien : Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 17.* — Dans l'octave de la Fête-Dieu. Parabole du Père de famille envoyant un de ses serviteurs pour presser différentes personnes à se rendre à son festin. Ce festin est le symbole de l'Eucharistie. (Evangile du jour). — *Grand'messe à 9 h. 1/2, suivie de la Procession solennelle du Très Saint Sacrement, par la Rue Ballzer, le quai de Nantes, le quai Carnot, Rue N. Dame. Retour de N. Dame par l'Abattoir, la Rue Graveran, le quai Cosmao, la Rue de l'Eglise.* — Nos paroissiens nous ont habitués à de splendides cortèges pour cette procession. Nous leur faisons un appel aussi constant cette année. — *A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie à N. Dame.* — *A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction du Très Saint Sacrement.* — *Pendant toute la semaine du Sacre, Exposition solennelle, à partir de la 1^{re} messe jusqu'aux Complies du soir à 7 h. 1/2.* — *Chaque jour, Grand'messe à 8 h. et Vêpres à 4 h.*

Lundi 18. — De l'octave.

Mardi 19. — **S^{te} Julienne de Falconieri, vierge.** De la noble famille des Falconieri de Florence, elle prit, sous la direction de S^t Philippe Bénizi, le voile des Mantelées, tiers-ordre des servites, dont elle fut la fondatrice. D'une angélique pureté, elle pratiqua en outre les pénitences les plus austères. Dans ses derniers moments, ne pouvant recevoir le saint Viatique à cause de ses continuels vomissements, elle pria le prêtre d'approcher de son cœur la sainte Eucharistie. Il fit selon sa demande ; mais, ô prodige, l'Hostie sainte disparut, pénétrant dans la poitrine, et elle expira portant imprimée sur la figure la joie de son âme, en 1340.

Mercredi 20. — **De l'octave.** — *Après Vêpres, confession des Garçons qui ont fait leur communion cette année.*

Jeudi 21. — **Octave de la Fête-Dieu.** — *Messe de communion générale pour eux à 6 h.* — *Après Vêpres, confession des filles qui ont fait leur communion cette année.*

Vendredi 22. — **Fête du Sacré-Cœur.** Cette fête se célèbre le vendredi qui suit l'octave du Saint Sacrement, d'après les désirs manifestés par le divin maître à la B. Marguerite-Marie. Clément XIII en 1765, autorisa pour la première fois l'office et la messe du Sacré-Cœur. Par un décret du 28 juin 1889, Léon XIII a élevé cette fête au rit double de 1^{re} classe. — *Communion générale à la messe de 6 h.*

Samedi 23. — **Notre-Dame Auxiliatrice.** Cette fête fut instituée par Pie VII en 1814, en l'honneur de Marie, secours des chrétiens. Retenu

prisonnier par Napoléon à Savone et à Fontainebleau, il attribua à l'intervention céleste sa délivrance et son retour à Rome, aux applaudissements du monde chrétien. — A 9 h. le clergé va bénir le feu de S^t Jean à la fontaine de Kerjean.

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Kerjean. — Le clergé paroissial ne pouvait pas continuer la messe quotidienne à la chapelle de Kerjean. Mais il resta fidèle à y célébrer le saint sacrifice le 1^{er} vendredi de chaque mois, et à solenniser par des offices publics les pardons de la Chapelle. Ces pardons se célébraient : 1^o le lundi de Pâques, 2^o le 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte Croix, 3^o le 24 Juin, Nativité de S^t Jean Baptiste, 4^o le 29 août, fête de la Décollation de S^t Jean Baptiste, et enfin, 5^o le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. Dinéault et S^t Coultiz venaient en procession à quelques uns de ces pardons.

N'est-ce pas en souvenir des deux solennités du 3 mai et du 14 septembre, que ces jours-là, de temps immémorial, a lieu à la paroisse de Châteaulin une procession de la vraie Croix ? Les traditions ne s'improvisent pas, et il est fort croyable que la procession, n'ayant plus le but de la Chapelle détruite, a pris régulièrement son mouvement vers la Croix de la Mission, dans la Grand' rue.

Cependant la Révolution arriva. La chapelle de Kerjean, déclarée *bien national* par les voleurs officiels, fut convertie en magasin de salpêtre, comme N. Dame en magasin à foin, et S^t Idunet en magasin de charpie, de cendre et de lessive.

Plus tard elle fut vendue ; Pierre Le Machadour, membre du district révolutionnaire de Ville-sur-Aulne (Châteaulin), frère de Gabriel Le Machadour, prêtre assermenté, curé constitutionnel, c.-à.-d. schismatique de Châteaulin, en fit l'acquisition, ainsi que celle des dépendances pour une somme minime.

L'acquéreur sacrilège laissa la chapelle tomber en ruines. Puis un beau jour, elle devint la proie des flammes, sans que jamais on ne sût ni pourquoi ni comment. La rumeur publique accusait le propriétaire d'y avoir mis le feu. Il employa les pierres, et celles de la maison, de refuge, à construire une maison de ferme à Penn-ar-run.

Ainsi disparut un sanctuaire pieux où les générations s'étaient agenouillées pendant cinq cents ans. Bientôt les derniers vestiges seront effacés. Il ne reste que la fontaine, toujours pieusement visitée le 23 et le 24 Juin ; et le feu de La saint Jean est solennellement allumé et béni chaque année, au milieu d'une foule compacte.

Mais la dévotion à S^t Jean reste vivace dans les familles. La preuve en est le grand nombre de personnes qui portent son nom. Les Jean, les Jean-Marie, les Jean-Louis, les Jeanne, les Jeanne-Marie, les Marie-Jeanne se comptent dans toutes les familles, et perpétuent le souvenir, avec la protection du saint Précurseur. Qu'il apprenne à tous à aimer et à servir le Divin Agneau qu'il a annoncé et prêché !

(à suivre)

Vers les 8 heures (Suite)

Les premiers efforts de réaction en Europe datent de 1833. A cette époque, dans une enquête anglaise, un vieillard ayant travaillé 69 ans au

métier à bas, déposa que lorsqu'il entra, à 10 ans, en apprentissage, en 1745, on ne faisait jamais plus de 10 heures par jour, et 5 jours par semaine. Plus tard les ouvriers de sa profession furent obligés de travailler 12 heures et, dans les dernières années, 14 et 15 heures pendant 6 jours.

En 1837 une enquête française constate que dans les filatures, les ouvriers, y compris les femmes et les enfants, étaient présents à l'usine pendant 17 heures, avec 15 h. 1/2 de travail effectif, et le repos du dimanche était violé.

C'est à partir de 1840 qu'une lente réaction, rendue plus intense depuis la liberté des associations ouvrières a ramené la moyenne du travail à 12 h. 11 h., 10 h. 1/2, puis 10 h. La réaction est beaucoup plus accentuée en Angleterre, en Allemagne et en Amérique.

Il reste donc vrai de dire que les 48 heures de travail à la semaine ont été un bienfait dû à l'Église qui avait créé les Corporations, et que l'abus des forces humaines date de l'*ancien régime*, de la *Révolution*, du « laissez faire » et du machinisme capitaliste ; et que marcher vers la journée de 8 heures, vers les 48 heures à la semaine, ce n'est que retourner à ce que l'Église avait si sagement et fraternellement assuré aux ouvriers pendant 5 à 600 ans de Corporations.

2^o M. Méline objecte la concurrence étrangère. Je réponds par une citation de la *correspondance sociale* : « L'exemple de nations incontestablement plus prospères que la nôtre suffit à montrer d'une façon péremptoire que l'argument de la « concurrence internationale » est une simple duperie. S'il était valable, il faudrait conclure que la France, où la durée moyenne du travail des adultes est supérieure à celle de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États Unis, occupe le premier rang dans le monde pour la production industrielle, et c'est le contraire qui est vrai. »

Et à supposer que cet argument eût valeur pour les grandes industries, il ne porterait pas évidemment pour les industries locales et les métiers.

Est-ce que, par exemple, le repos dominical a empêché nos compatriotes, les Soubigou, les Queinnec, de faire de très brillantes fortunes en construisant des routes et des voies ferrées ?

Une curieuse statistique établie sur la comparaison entre les heures de travail, les salaires et les dividendes des actionnaires, dans les mines françaises, depuis un certain nombre d'années, est absolument concluant. Alors que le travail se réduisait d'une heure, et que le salaire augmentait de 1/5, les dividendes n'ont cessé de progresser d'une manière sensible.

Le travail devient plus alerte, plus habile, plus intelligent.

C'est une observation d'ordre général établie depuis longtemps par les économistes les plus sérieux, qu'un travail dépassant 10 heures de durée, augmente les accidents, les malfaçons et diminue la moyenne de production. Soit la journée divisée en deux parties de 5 ou 6 h., la colonne de la 6^o heure est sensiblement inférieure aux autres en valeur.

Notre très honorable Sénateur nous permettra en terminant de lui signaler le mot *factum* qui a dû lui échapper par distraction. Cette expression « manque de sérénité ».

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

V. — PROGRAMME LE MIEUX APPROPRIÉ À UN CERCLE RURAL *Suite.*

Voyons maintenant, quel sera le programme le mieux approprié à un cercle rural.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Ce programme devra nécessairement dépendre du milieu et des membres du cercle d'Études. Tel cercle aura des membres plus intellectuels que ceux de tel autre ; dans telle commune, certains besoins seront plus pressants que dans d'autres ; aussi faudra-t-il tenir compte de la force intellectuelle des membres, car ce qui importe, ce n'est pas tant le nombre de questions étudiées, que leur degré d'assimilation, et tenir compte également des besoins de la localité. A quoi bon, par exemple, faire étudier à de jeunes ruraux, qui vraisemblablement ne sortiront jamais de leur milieu, les questions si complexes des rapports entre patrons et ouvriers ?

Un programme général d'études, me paraît être dès lors composé de questions religieuses et de questions professionnelles.

Il est indispensable, en effet, que nos amis les ruraux aient une instruction religieuse sérieuse, très sérieuse, et donc, une instruction "positive", et non pas uniquement "négative" ; Je veux dire, que l'on ne doit pas se contenter dans nos cercles d'études, de traiter des questions de polémique, Inquisition, Edit de Nantes et autres ; mais qu'il faut aussi et avant tout, donner à nos jeunes camarades, une connaissance très solide de la religion chrétienne, leur faire étudier ce qui les renouvellera intimement et les mettre en communication de pensée, de sentiment et de vie, avec le Christ.

Outre une forte instruction religieuse, nos camarades devront acquérir une vraie valeur sociale.

En effet, étant une élite, ils devront avoir l'ambition d'être sous tous les rapports, les modèles, les premiers hommes de leur commune.

Or, comment réaliser cet idéal, s'ils ne savent pas leur "métier" ? d'où, la nécessité pour eux d'étudier à fond toute les questions concernant leur profession, c'est-à-dire les questions agricoles.

De plus, nos cercles d'Études du Sillon, n'étant pas seulement de simples réunions d'études, mais encore des instruments de formation Silloniste, on ne devra pas négliger de mettre à la base du cercle, l'étude des principes et des méthodes du Sillon.

C'est, je le constate avec plaisir, ce que font nos camarades de Châteaulin, Pleyben, Brasparts.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A S^{te} Croix de Quimperlé : Jean-Henri-Hippolyte Frochén, de Châteaulin, et Pauline-Marie Lessard, de Quimperlé.

13.— Jean-Baptiste Bergot, de Châteaulin, et Gabrielle Nicolas, de Châteaulin.

14.— François-Marie Gourlay de Pennfeunteun, et Marie-Anne Horellou, de Stang-forn.

15.— Yves Le Faou, de Châteaulin, et Marie Kerhoas, de Châteaulin.

A S^{te} Coultiz : Yves Bozec, de Châteaulin, et Marie-Jeanne Boulbao, de S^{te} Coultiz.

16.— Pierre Nicolas, Quai de Brest, et Marie Le Guillou, de Lezabamtec.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

22. Olivier Guénoù, 63 ans, Leg.— 23. Alexandrine-Marie-Josèphe-Emilie Vasselet, Grand'rue, 4 ans.— 24. Julien Mével, Grand'rue, 57 ans.— 25. Alain Bescond, Grand'rue, 39 ans.— 26. Jean-Guillaume Le Guillou, Rue Traverse, 38 ans.— 27. Noël Bernard, Hospice, 69 ans.— 28. Jeanne-Marie Fitamant, Croas-hent Lospars, 5 ans.— 29. Marie-Catherine Caugant, Grand'rue, 17 ans.— 30. Marie Louboutin, N.-Dame, 27 ans.— 31. Charles-Marie Mével, Rue Baltzer, 30 ans.— 32. Jeanne-Marie Nicolas, Prat-aval, 66 ans.— 33. René Autrot, Ecluse de Penn-ar-Pont, 73 ans.— 34. Catherine Pichon, Prat-Guivarc'h, 74 ans.— 35. Jean-Marie Bescond, Grand'rue, 78 ans.— 36. Un enfant à M. Kermogant, Rue de L'Eglise, 1 jour.— 37. Madame Douguet, Rue des Ecoles, 25 ans.— 38. Jacques Guillamol, Leg, 66 ans.—

Semainier paroissial.— *Dimanche 24.*— **Nativité de S^t Jean-Baptiste.** Fils de Zacharie et de S^{te} Elisabeth, il fut grand devant Dieu selon la parole de l'archange Gabriel, par la sanctification qu'il reçut avant sa naissance, par le rôle de Précurseur qu'il a exercé, et par les vertus héroïques qu'il a pratiquées. L'Eglise célèbre en ce jour cette grandeur admirable de S^t Jean.— *Après la Grand'messe, Vente du Beurre de S^t Herbot.*— *A 2 h. Vêpres et Procession du S^t Sacrement.*— *Au retour, avant la Bénédiction de Clôture du Sacre, acte solennel de Consécration au Sacré-Cœur.*— *Après la Cérémonie, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 25.— **S^t Guillaume, abbé.** Né à Verceil, dès sa jeunesse il mena la vie solitaire dans le pays de Naples. Il y édifia un monastère et forma, sous la règle de S^t Benoît, la florissante Congrégation de Mont-Vergine. Il mourut en 1142.— *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 26.— **S^{ts} Jean et Paul, martyrs.** Ces deux frères, officiers au service de Constance, fille de Constantin, ayant refusé plus tard les offres de l'empereur Julien qui voulait les entraîner dans son apostasie, furent exécutés à Rome, en 362, par le préfet Téntianus.

Mercredi 27.— **S^t Irénée, évêque, martyr.** Disciple de S^t Polycarpe, évêque de Smyrne, qui l'était lui-même de l'apôtre S^t Jean, il fut un témoin fidèle de la Tradition et très-versé dans les Saintes Lettres. Venu en Gaule pour prêcher la foi, il succéda à S^t Pothin sur le siège de Lyon, et fut compris dans le grand massacre des chrétiens qui y fut ordonné, en 205, par Septime-Sévère.

Jeudi 28.— **S^t Léon II, pape.** Il ne tint que dix mois le Siège apostolique. Il mourut en 684.— *A 10 h. Petit Catéchisme.*

Vendredi 29.— **S^{ts} Pierre et Paul, apôtres.** Après avoir gouverné l'Eglise de Rome pendant 24 ans, S^t Pierre fut enfermé, avec S^t Paul, dans la prison Mamertine, pendant la 1^{re} persécution sous Néron. En l'an 65, il fut condamné au supplice de la croix et demanda d'y être attaché les pieds en haut, ne voulant pas être traité comme le divin Maître. S^t Paul fut condamné à mourir par le glaive.

Samedi 30.— **Mémoire de S^t Paul.** Ce génie admirable, ce vase d'élection, choisi nommément comme Apôtre par le Saint-Esprit, a exercé un apostolat merveilleux, dont parle le Livre des Actes, et écrit d'ineffables Epîtres, où ont puisé tous les grands docteurs et tous les grands saints.— *Vigile de S^t Pierre et S^t Paul, Jeûne et abstinence d'obligation.*— *A 7 h. 1/4,*

messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la Conversion des pécheurs. — A 4 h. Confession des enfants, pour les préparer à la procession de la Sainte Enfance, qui aura lieu le lendemain à 2 h.

Dimanche 1^{er} Juillet. — Solennité de S^t Pierre et S^t Paul. — Quête aux messes pour le denier de S^t Pierre, ordonnée par M^{sr} l'Ev^{que}.

Une explication

Le Temps, journal protestant, se donne le rôle ridicule de faire la leçon aux Catholiques ! Les catholiques, les « jeunes vicaires » et les curés d'âge mûr, trouvent plus sage d'obéir au Pape, qui représente Jésus-Christ sur la terre.

Le Pape a formellement condamné la loi de Séparation, déclarant qu'elle n'aura « jamais, en aucun cas, aucune valeur contre le droit de l'Eglise ». Si le Pape, crainte de pire, nous prescrit d'en subir certains réglemens qui ne seraient pas intrinsèquement mauvais, nous serons parmi les plus dociles, comme les marins dans une tempête, à la voix du pilote.

Si au contraire, le Pape, comme à la Grande Révolution, défend de rien accepter, nous n'imiterons pas la misérable conduite de nos prédécesseurs Le Coz et Le Marchadour ; mais plutôt que de prêter la main au schisme, nous sommes disposés à tout souffrir.

Quant à chercher dans notre conduite, un acte pour ou contre la République, ce serait insensé. Républicains loyaux, nous sommes fiers de l'être, quoiqu'on en veuille dire, et nous considérons comme une injure gratuite que de nous appeler réactionnaires.

Sur le Quai de Nantes

— Vous jetez des cailloux dans la mare aux grenouilles, Monsieur le Curé ! Savez-vous bien que déjà on vous appelle socialiste ?

— Laissez dire, l'ami ! On a bien affublé de cette épithète le comte de Mun et Léon XIII lui-même . . . Est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père

Mais vous n'êtes pas respectueux pour ceux qui se troublent : Mare aux grenouilles !

— Oh ! C'est pour dire, Monsieur le Curé. Mais voilà ! on chuchote par là qu'ALFRED est socialiste !

— Socialiste, pour avoir rappelé que l'Eglise, sans révolution, sans cris de haine, sans voler personne ni casser les têtes, a assuré pendant 600 ans aux ouvriers de métiers un travail ne dépassant pas les 48 heures à la semaine ? Socialiste, pour avoir exhorté les ouvriers à ne plus tirer les marrons du feu, pour les meneurs qui les dupent et qui exploitent leurs plus justes griefs ? Socialistes, pour avoir dit que les 48 heures de travail d'autrefois laissaient aux ouvriers des heures de repos bien plus noblement employées et bien plus profitables que celles qu'ils gagneraient par des revendications révolutionnaires ? Allons ! Allons ! Vous supposez que les gens les plus raisonnables sont incapables de réfléchir. Laissez-moi conserver meilleure opinion de ceux qui s'effarouchent de vérités vieilles comme le Christianisme, mais nouvelles pour eux. L'œil s'habitue à la lumière ; et vous verrez que la vérité fera son petit bonhomme de chemin.

— En attendant, il passera de l'eau sous le pont !

— « Tout vient à point à qui sait attendre » et « Paris n'a pas été fait

en un jour ! ». Voyez la loi du repos hebdomadaire. Vous n'êtes pas encore vieux ; et cependant, ne vous rappelez-vous pas que, du temps de l'Empire, à ceux qui déploraient la violation du dimanche, on répondait avec un gros rire : « Est-ce qu'il ne faut pas manger, le dimanche comme les autres jours ? Il faut donc travailler le dimanche ! » Les malheureux ! l'expérience et le bon sens leur ont bientôt appris qu'il est de toute justice que le travail soit assez payé pour qu'on puisse prendre un repos légitime.

— Vous avez raison : six jours de peine doivent payer un jour de repos en plus. C'est clair !

— C'est clair dites-vous ? Et cependant on ne peut pas encore l'obtenir. Le Conseil Supérieur du Travail, tous les syndicats, le réclament à grands cris ; et la loi du repos hebdomadaire traîne toujours dans les cartons : Le Sénat, (enfin ! enfin ! mais seulement en 1^{re} délibération) vient de se résigner à la voter. Il n'y avait plus que ces vieux radicaux rentés et certains entrepreneurs sans conscience, à voler, froidement et le cœur sec, leur repos du dimanche aux ouvriers. Quand on voit ces refus de butors opposés aux revendications les plus légitimes, on s'explique que les ouvriers aient parfois la main rude et qu'il en résulte du chambard : « à semer le vent on récolte la tempête. »

— C'est bien vrai ! Mais n'avez-vous pas peur, Monsieur le Curé, de n'être pas, ou d'être mal compris ? Notre région est surtout agricole, et pouvez-vous, peut-on assimiler l'ouvrier des champs au terrassier ou à l'ouvrier de métier ? Plusieurs se sont trompés sur vos intentions, et prétendent qu'en prenant si vivement les intérêts de ceux-ci, vous faussez l'esprit de celui-là.

— Vous m'étonnez fort. La différence des situations, des devoirs et des conditions de travail est telle qu'il est impossible de les confondre. Au surplus voilà un sujet très intéressant à étudier, et sur lequel nous avons à faire valoir des considérations d'ordre pratique. Je vais donc parler des garçons de ferme.

Examen de certificat d'études d'école libre au Pensionnat S^t Joseph de Châteaulin (le 15 Juin 1906)

DICTIONNAIRE : Châteaulin. — Quels que soient les charmes des autres régions, quelques beautés qu'on y admire, il semble que la nature se soit plu à les prodiguer tout particulièrement dans notre pays de Châteaulin.

Dans un vallon des plus riants, la rivière canalisée, décrivant des courbes gracieuses, coule majestueusement au milieu des prairies verdoyantes et des champs fertiles. Sur l'une des rives, des collines abruptes, aux flancs couverts d'arbres et de buissons, dressent leurs cimes élevées, tandis que sur l'autre versant les terres s'élèvent en pente douce.

Dans la ville, les maisons se sont rangées en lignes droites des deux côtés du canal, formant une enfilade d'une beauté grandiose, et au-dessus planent l'antique chapelle de Notre-Dame et les tours en ruine du vieux château.

1. Indiquer la nature des verbes contenus dans la 1^{re} phrase.
2. Indiquer les contraires des mots fertiles, élevées.
3. Analyser grammaticalement : quels que soient les charmes des autres régions.
4. Faire l'analyse logique de cette phrase : Dans la ville, les maisons se sont rangées en lignes droites.

PROBLÈMES. — 1. Un champ rectangulaire a 45^m de largeur. La longueur est double de la largeur. Ce champ est vendu 1 fr. 75 le centiare ; dites le revenu annuel que se fera le propriétaire de ce champ s'il place à 4 1/2 % la somme qu'il retire de la vente de ce champ.

2. Une personne consacre 1/8 de ses revenus aux pauvres et les 4/5 à ses dépenses personnelles. Il lui reste à la fin de l'année 600 f. Quel est son revenu ?

COMPOSITION FRANÇAISE. — Une de vos amies vient de vous annoncer qu'elle a résolu de quitter sa famille et son village. Elle veut se rendre à Brest, afin, dit-elle, d'exercer avec plus de profit son métier de couturière.

Ecrivez-lui pour l'engager à renoncer à son projet, lui montrant d'une part les avantages de sa position actuelle, insistant d'autre part sur les inconvénients et les dangers du séjour dans les grandes villes.

DESSIN. — Une brouette

COUTURE. — Une reprise, un ourlet, une bride

Ont subi avec succès les épreuves ci-dessus : M^{lles} Marguerite Carduner, Marie Gourlay, Marie-Anne Nicolas, Marie Fitamant, Louise Brenaut, Marie-Jeanne Dornic, Louise Milin, Anne-Marie Duval, Marie Morvan, Marie Miossec, Isabelle Guédès, Marie Piriou.

La commission d'examen, présidée par M. le Chanoine Abgrall, Correspondant de la Commission des Monuments historiques, Officier d'Académie, comprenait : M. le Chanoine Le Roy, Curé Archiprêtre, pour les matières religieuses ; M. Mével pour l'Arithmétique et l'Economie domestique ; M. Chauvel, pour l'Histoire et la Géographie ; M. Lazennec, pour l'histoire naturelle, la Physique et la Chimie. M. Le Président s'était réservé la Grammaire.

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

VI. — USAGE DE LA LANGUE BRETONNE.

Quant à l'usage de la langue Bretonne dans nos cercles, tous sont d'avis de l'admettre, et pour raison.

C'est que nos Camarades ruraux, même instruits, conservent toujours leur mentalité bretonne, et que, partant, ils ne comprennent bien les choses, que si elles sont exposées et expliquées dans leur langue.

En outre, si nous voulons faire de la démocratie une organisation vraiment nationale, si nous voulons faire pénétrer nos idées sociales dans les masses profondes, rien encore ne nous facilitera mieux la tâche, parfois rude, que le breton.

Dès lors, nos Camarades devront s'exercer, dans leurs cercles ruraux, à exprimer clairement leurs idées en breton, afin de pouvoir, sans difficulté, les produire au dehors, quand l'occasion s'en présentera. Ils devront en même temps se défier de l'à peu près, de l'imprécis, du vague dans leur pensée comme dans leur langage, le paysan, le paysan français, surtout ne comprenant que ce qui est clair, net et précis.

Est-ce à dire pour cela, qu'il faille dans ces cercles mépriser la langue française ? Non, loin de moi cette idée ! Mon désir au contraire, est de voir les membres d'un cercle rural la parler correctement ; mais la place d'honneur cependant devra toujours être réservée à notre vieille langue bretonne, celle-ci offrant au Sillon un sûr moyen de pénétration dans les tréfonds de l'âme celtic, accessibles à la seule langue des aïeux.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 1^{er} Juillet.* — **La Fête du Précieux Sang.** — L'établissement de cette fête marque la fin de l'exil, à Gaëte en 1849, de Pie IX, chassé de Rome par la Révolution de 1848. Le 10 août, avant d'aller reprendre le gouvernement de ses Etats, il décréta cette fête, en rappelant au Chef Invisible de l'Eglise, que, pour cette Eglise, il avait versé tout son sang. — *Aux messes, qu'ite pour le Denier de S' Pierre, ordonnée par M^{sr} l'Evêque.* — *Grand messe à N. Dame.* — *A 2 h. Procession de la S^{te} Enfance. Vêpres et Sermon à N. Dame. Au retour, Bénédiction du T. S. Sacrement.* — *A 7 h. 1/2. Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs. Sermon, recommandations, Litanies et Bénédiction.*

Lundi 2. — **Visitation de la B. V. Marie.** Avertie, par l'Archange Gabriel qui lui annonça l'Incarnation, du prodige opéré en faveur de sa cousine Elisabeth, Marie se sentit intérieurement pressée de visiter sa parente. Elisabeth glorifia la Mère et le Fils, et Marie dans sa reconnaissance, laissa couler son âme dans la sublime cantique du magnificat. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 3. — **S' Anselme, évêque, docteur.** D'abord abbé du Bec en Normandie, il fut nommé archevêque de Cantorbéry en 1093. Zélé défenseur des droits de l'Eglise, il lutta constamment contre Guillaume Le Roux qui voulait le restreindre. Il joua un rôle important dans la théologie et la philosophie, et il a été considéré comme un second S' Augustin.

Mercredi 4. — **S' Basile le Grand, évêque, docteur.** Après avoir étudié les lettres à Constantinople et à Athènes, où il se lia d'une sainte amitié avec S' Grégoire de Nazianze, et exercé les fonctions d'avocat, il renonça au monde et fonda dans le Pont un monastère qui devint le modèle de presque tous ceux qui s'établirent en Orient. Archevêque de Césarée en 370, il combattit l'arianisme. Il a laissé des ouvrages d'une grande valeur. — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^{te} V. de Paul.*

Jeudi 5. — **S' Antoine Marie Zacaria.** Né à Crémone, et d'abord médecin, il reçut les ordres sacrés, et fonda à Milan la Congrégation des Clercs Réguliers ou Paulinistes, par dévotion pour le grand Apôtre. Il mourut en 1539. Léon XIII l'a inscrit récemment au catalogue des saints. — *A 10 h. Petit catéchisme.*

Vendredi 6. — **Octave des S^{te} Pierre et Paul.**

Samedi 7. — **S^{te} Pulchérie, vierge.** Fille de l'empereur Arcadius, elle

devint impératrice d'Orient en 450. Dans le palais elle se livrait à tous les exercices du cloître. Par son influence, furent convoqués les conciles œcuméniques d'Ephèse et de Chalcédoine.— A 3 h. ouverture du **Grand Pardon de N. Dame de Kerluan**, par les *Vêpres solennelles et la Procession des vœux*.

Dimanche 8.— Pardon de N. Dame de Kerluan. messes à la Chapelle à 6 h. et 10 h. A S' Idunet à 6 h. et 8 h.

La Fête-Dieu

Le bon Dieu nous a fait la grâce du temps le plus beau et le plus favorable pour nos splendides processions du *Sacre*. Nos paroissiens ont manifesté le plus grand empressement et la plus vive piété dans l'ornementation des rues, des reposoirs et des maisons ; Ceux qui n'étaient pas occupés à ce pieux travail avaient tenu à grossir les rangs des processions qui ont été admirables d'ordre, de recueillement et de ferveur. En tête, les jeunes filles des Ecoles et de nos Congrégations, avec leurs nombreuses bannières et oriflammes, formaient des chœurs de chanteuses, pendant qu'au milieu des rangs de garçons et de jeunes gens, la musique du Patronage alternait ses belles marches religieuses avec les chants des Hymnes.

Selon la tradition les jeunes mariés de l'année se sont fait un honneur de porter le Dais qui abritait le T. S. Sacrement : Pour le premier dimanche avaient été désignés MM. L'Hostis, Froc'hen, Garo, et le Faou. Le deuxième dimanche c'était le tour de MM. Crozon, Le Meur, François Gourlay et Pierre Nicolas.

La Bannière était portée le 1^{er} dimanche, par MM. Lavanant et Le Quéau et le second dimanche, par MM. Louis L'Haridon de Rhun-ar-Punç et Jean Ker'hoas de Lospars. Dieu nous fasse la grâce de pouvoir l'an prochain renouveler ces solennels hommages au Dieu qui bénit nos demeures, nos champs, nos ateliers, et tous les intérêts spirituels et temporels de nos fidèles.

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Nous nous sommes attardés complaisamment près de ces vieux et chers souvenirs de Kerjean. Il est si bon de trouver dans le passé la trace des sillons qui ont nourri la foi de nos Pères ! Est-ce que tout ce que nous avons de qualités morales et de vie surnaturelle ne vient pas par le canal des ancêtres ? Et d'où l'ont-ils reçu eux-mêmes, si ce n'est, par une bénédiction du Ciel, des saints que nous y reconnaissons pour nos protecteurs, qui prennent au sein de Dieu les grâces répandues sur nous, grâces que nous-mêmes faisons remonter, en honneurs et en mérites, jusqu'à leur source première ? Ainsi, par un mystérieux enchaînement, tout vient de Dieu, tout se transmet des uns aux autres, et retourne à Dieu, changé en louanges reconnaissantes et en gloire éternelle.

Quand donc la veille de la S^t Jean nous rappellera près de sa fontaine vénéral, en allumant le feu bénit en son honneur, ne foulons qu'avec respect ce sol sanctifié par tant de prières pendant des siècles, et par tant de bienfaits obtenus du S^t Précurseur. Il nous eût été doux d'édifier un autel, un oratoire sur ces ruines. Mais les temps actuels ne vont-ils pas faire d'autres ruines

encore, sur lesquelles nous aurons des larmes amères à verser ? Que les saints Protecteurs de Châteaulin, que S^t Jean-Baptiste, daignent venir à notre secours et nous en préserver !

Maintenant, avant de quitter cette trêve du *Cap-Yan*, saluons à notre droite la jolie villa qui projette sur nous l'ombre de ses arbres et le parfum de ses fleurs ; disons un bonjour aux hôtes nombreux de Ti-Cosmao, enserrés désormais entre la route de la Gare et la nouvelle voie ferrée. Leur maison est encore plus à l'aise que ses voisines d'en face, qui, moins heureuses que les jardins et les maisons qui les dominent au sud et à l'ouest, se consolent d'être à l'étroit en ouvrant leurs fenêtres au soleil du matin.

Cette belle demeure que nous rencontrons à droite, avec son perron de Kersanton, ses deux pavillons élégants, et ses grilles noyées dans les lauriers fleuris, est vide d'une famille qui laisse parmi nous et nos œuvres de jeunesse un doux et tendre souvenir. Là demeurait M. Gentric, le fondateur du Patronage Jeanne d'Arc, le créateur et le directeur zélé de notre harmonie S^o Cécile, le conférencier éloquent qui avivait dans les jeunes cœurs la flamme patriotique. Notre reconnaissance le suit dans cette grande ville où il trouvera à dépenser l'ardeur de son dévouement aux nobles causes.

Ceux qui nous ont accompagné dans notre description de la *Paroisse de Châteaulin* se rappellent ce que nous avons dit de *Penn-all-lenn*, dans le Bulletin N. 8.

Mieux vaut donc que, passant sous la première arche du viaduc nouveau, nous allions vers le *Patronage Jeanne d'Arc*, le pâté de maison qui l'avoisinent, et la Cité coopérative des habitations ouvrières, avec sa série de jardinets ouvriers, ce qui nous permettra un dernier adieu à la Trêve de Cap-Yan, en la quittant par le quai des *Chantiers*. (à suivre)

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux (Suite)

En vue donc de faciliter cette tâche à nos amis les Ruraux, je demande qu'il me soit encore permis d'émettre ici un vœu :

« C'est que l'on répande le plutôt possible, des brochures bretonnes sur le Sillon. »

La langue bretonne, en effet, a assez de souplesse et de vie, pour traduire l'idéal Silloniste.

VII.— RELATIONS DES CERCLES AVEC LA VIE PAROISSIALE.

Pour apprécier ce point du programme, il faut partir de ce principe, que le cercle d'études est une élite. Il est composé, par conséquent, d'individus qui ont été discernés parmi beaucoup d'autres, et s'il est vrai que « noblesse oblige », cet axiome trouve ici sa parfaite justification.

D'autre part, au Sillon, nous le savons, si l'on fait intervenir le Catholicisme surtout comme un moyen, ce n'en est pas moins un facteur *indispensable* et nécessaire, pour arriver au but cherché : *réaliser* dans notre pays la vraie démocratie.

Il s'ensuit que les membres des cercles d'études du Sillon, doivent être non des chrétiens quelconques, mais des chrétiens dans toute la force du terme, de vrais disciples du Christ.

Voici ce qu'écrivait Georges Mény, dans son tract « L'esprit du Sillon ».

« Les Sillonistes, dit-il, n'ont pas le droit d'être des chrétiens « quelconques ; et, dans leurs réunions de cercles d'études, ils ne doivent

« pas se contenter de trouver une réponse aux objections qui leur sont faites. « Ce qu'il leur faut chercher avant tout, c'est à se pénétrer toujours « davantage de l'esprit chrétien, de telle façon que leurs pensées, leurs « jugements et leurs actes s'en inspirent sans efforts et comme naturel-
« lement. Et, notez-le bien, cela ne veut pas dire seulement que nous « devons nous conduire conformément à nos doctrines ; tous les chrétiens « y sont strictement obligés. Le *devoir* qui nous incombe, est beaucoup « plus rigoureux. *Nous devons être* devant la société contemporaine, le « *type du chrétien parfait* ».

Comment devra se manifester ce catholicisme intégral et éclairé ?

Les camarades nous disent avec unanimité, mais aussi avec une concision quelque peu désespérante :

En participant à tous les offices de la paroisse, à toutes les démon-
trations de la Foi ; Et ici, je ne puis résister à l'envie de citer un souvenir
que M. le Curé de Châteaulin relatait naguère dans son rapport, à la réunion
de la Fédération à Landerneau.

« C'était, dit-il, au congrès Eucharistique d'Angers. A l'un des derniers
« jours, j'avais pour voisin un prêtre très distingué du Diocèse de Nantes.
« Nous échangeons nos impressions. Nous entendons ici, me disait-il, de
« bien belles choses, édifiantes, pratiques. Il me semble toute fois que le
« mot le plus important reste encore à dire. »

« Un instant après, monte à la tribune un jeune homme à l'allure
« franche et décidée, au visage ouvert et souriant. C'était M. le Baron Dard,
« l'ardent président de la jeunesse catholique du Nord. Sa parole claire et
« incisive comme l'acier, porte bien, et gagne de suite l'attention de tous. »

« Voulez-vous toute ma pensée ? dit-il. Voici comment je comprends
« le chrétien solide. C'est celui qui, le dimanche, ne se contente pas d'une
« messe quelconque, entendue les bras croisés et le visage impassible ;
« mais vient à la grand'messe et aux Vêpres, avec un gros livre de chant
« sous le bras, fait une pieuse génuflexion, en arrivant à sa place, et unit
« fièrement sa voix à celle du chœur et à celle des autres fidèles. Celui-là
« aura bien rempli son devoir envers le Dieu de l'autel, et, en quittant
« l'Eglise, après une dernière génuflexion, il pourra se dire qu'il a dans
« le cœur une ample provision de grâces sorties du Tabernacle, pour les
« obligations et les travaux de la semaine qui commence. »

Moissonner « sur le vert ».— En beaucoup d'endroits, on s'ima-
gine que le blé ne sera beau et bon que s'il est fauché bien mûr.

Qu'arrive-t-il ?

C'est qu'à la fin on coupe une feuille sèche, *ralatinée*, portant un épi
qui penche tristement sur le sol où le moindre choc lui fait déverser son
grain ; celui-ci est alors dur, corné, réduit au point de paraître étique. Il
n'y a que perte et nul profit à tant tarder.

Il faut moissonner « sur le vert », prématurément. Un maître culti-
vateur me disait encore aujourd'hui : « Jamais personne ne s'est plaint
d'avoir commencé trop tôt les foins et la moisson ».

Le blé coupé « sur le vert », c'est-à-dire quand la paille a encore une
jolie nuance qui va du vert au jaune, et que le grain est encore mou, donne
un produit mieux apprécié des marchands, plus beau, et, en réalité,
meilleur, car il contient plus d'amidon et plus de matière azotée que s'il
est coupé tardivement.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 8.*— **V^e dimanche après la Pentecôte.** Jésus trace les règles de la charité chrétienne : nos prières et nos offrandes ne seront point agréées si nous ne sommes d'abord réconciliés avec notre frère. (Evangile du jour).— **Grand Pardon de N.-D. de Kerluan.**— A *S^t Idanet*, messes à 6 h. et 8 h.— *Complies* à 7 h. 1/2, suivies de la *Bénédiction du T. S. Sacrement.*— A la *Chapelle de Kerluan*, messe à 6 h., *Confession jusqu'à la Grand'messe et communion toutes les demi-heures.*— A 10 h., *Grand'messe précédée de la réception solennelle des Processions de S^t Coultiz et de Lothey-Landremel.*— Dans l'intervalle de la *Grand'messe et des Vêpres*, les cantiques Breton et français de Kerluan alterneront avec le chapelet.— A 3 h., *Vêpres solennelles*, suivies de la *Procession des Vœux.*— Les fidèles ayant reçu des grâces de N.-D. de Kerluan, entoureront, portant des cierges allumés, la statue de N. Dame de Kerluan.— On sait que l'on peut se procurer des cierges de cire pure à la sacristie. Ces cierges, étant liturgiques, peuvent servir ensuite pour la célébration de la Sainte Messe.— Les pèlerins sont invités à porter sur la poitrine l'Insigne de N. Dame de Kerluan.— Après la *Procession, Bénédiction du T. S. Sacrement, et Baisement de l'Image de la Vierge.*

Lundi 9.— **S^t Goulven, évêque.** Il naquit en 540, au pays de Léon, dans le lieu qui porte depuis son nom et où s'élève une belle église qui lui est dédiée. Il y mena la vie d'anachorète. Le comte Even fut redevable à ses prières de la victoire qu'il remporta sur les Normands. Il fut un des premiers successeurs de S^t Pol de Léon sur le siège de cette ville.— *Les messes sont célébrées à la Chapelle de Kerluan.*— A 10 h., *grand service solennel pour les paroissiens morts depuis le dernier Pardon.*— *Toutes les familles en deuil y sont convoquées.*

Mardi 10.— **Les Sept Frères et leurs Compagnons, martyrs.** Encore jeunes, ils furent exécutés en l'an 150, sous les yeux de leur mère S^{te} Félicité, qui les exhortait au martyre. Elle-même eut le même sort cinq mois plus tard.

Mercredi 11.— **S^t Thuriau, évêque.** Originaire des environs de Dol, encore enfant il fut remarqué pour ses qualités par Tiairmaillus, archevêque de Dol, qui après lui avoir fait embrasser la vie religieuse, l'associa à sa charge. Il lui succéda, et mourut en 749.

Jedi 12.— **S^t Jean Gualbert, abbé.** D'une noble famille de Florence, il menait une vie mondaine lorsqu'un jour de Vendredi Saint, il rencontra

l'assassin de son frère, seul et désarmé. Sur les supplications de ce dernier, il lui accorda le pardon et la vie. La récompense de cet acte fut sa conversion. Il fonda le monastère de Vallombreuse où il fit reflleurir la règle primitive de S' Benoit. Il mourut en 1073. — *A 10 h., Petit Catéchisme.*

Vendredi 13. — S' Anaclet, pape, martyr. Il fut le 4^e successeur de S' Pierre, qui l'avait converti. Il gouverna l'Eglise pendant dix ans au milieu des tempêtes de la persécution. En l'an 109, il couronna son pontificat par le martyre.

Samedi 14. — S' Bonaventure, évêque, docteur. Cet homme incomparable, appelé le Docteur séraphique pour ses écrits sur la contemplation, fut, avec S' Thomas, la plus grande lumière de son époque. Général de l'ordre des Franciscains pendant 18 ans, il fut créé, malgré lui, cardinal et évêque d'Albano. Assistant au Concile général de Lyon, il y mourut en 1274.

Une question du Bas-Breton. — *L'Eglise a accepté les associations culturelles en Allemagne, pourquoi ne les accepterait-elle pas en France, sinon par opposition à la République ?*

RÉPONSE. — Donnez-nous les associations culturelles comme en Allemagne, et l'Eglise les acceptera.

La loi prussienne, bien différente de la loi française, n'ignore ni ne méconnaît la hiérarchie ecclésiastique. Loin d'être désarmée, l'autorité épiscopale est munie d'un droit de contrôle et d'opposition qui s'étend à tous les actes du Comité paroissial. De plus, l'évêque a le droit d'assembler ce Comité, de nommer d'office un président, si le président se refuse à exercer ses fonctions, de révoquer un membre de la représentation paroissiale, si des fautes graves sont relevées contre le titulaire, et même de dissoudre le Comité administratif et la représentation paroissiale elle-même, si ces deux organes s'acquittent mal de leurs fonctions.

En matière de finances, l'autorité épiscopale est assez étendue pour maintenir les sociétés culturelles dans leur rôle et pour assurer le fonctionnement normal de ces institutions. Il est juste de reconnaître d'ailleurs que la loi prussienne, par sa rédaction nette et précise, exclut toute équivoque. A la base du système, elle constitue un corps électoral composé de tous les catholiques majeurs, chefs de famille et contribuant régulièrement aux besoins du culte. Ce corps électoral choisit parmi ses membres des représentants chargés, à des titres divers, de la gestion des biens d'Eglise et répartis en deux groupes : les mandataires de la paroisse et le Comité d'administration. C'est à ce Comité administratif, dont le curé fait partie de droit, avec quatre ou cinq autres membres, qu'incombe le soin d'administrer les biens de l'Eglise et d'administrer la paroisse au point de vue juridique. Depuis 1886, le curé est de droit président du Comité administratif.

Il est à remarquer que la paroisse est vraiment propriétaire, qu'elle est autorisée à recevoir des legs et des fondations, et qu'elle dispose librement du placement de ses capitaux et de ses revenus.

Comme nos lecteurs le voient, la loi française de Séparation présente peu de ressemblance avec la loi prussienne beaucoup plus libérale.

L'ortie. — L'ortie offre aux bestiaux une nourriture fraîche et d'autant plus précieuse qu'on la voit apparaître la première. Elle augmente la masse

et la quantité de lait chez les vaches qui s'en nourrissent, et elle donne à ce lait une crème plus abondante et une saveur plus sucrée. Il suffit, au printemps, d'arracher les jeunes pousses de l'ortie et de les laisser faner un peu à l'air, Pourvu qu'on les mêle ensuite, dans la proportion d'un quart environ, au foin et à la paille, on n'a rien à craindre de l'action de ses aiguillons sur la bouche des animaux, qui la mangent avec avidité.

Les fermiers intelligents recherchent beaucoup le fumier qui résulte de ce mélange, parce qu'il favorise singulièrement la culture.

On extrait des grains d'ortie une huile d'un goût délicat, qui, prise en décoction, favorise chez les jeunes mères la sécrétion du lait.

Elle produit encore une dérivation dans certaines maladies.

L'ortie lutte avantageusement contre les plus fins produits du plus beau lin ; enfin, elle a sur ce dernier le remarquable avantage de rouir complètement après un séjour d'une semaine dans l'eau.

Malgré tant de perfections, l'ortie reste, en Europe, reléguée parmi les parias des champs ; on l'arrache impitoyablement partout où elle pousse si abondamment d'elle-même.

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

VII. — RELATIONS DES CERCLES AVEC LA VIE PAROISSIALE. (Suite)

Ce trait me rappelle un détail un peu du même genre, et le camarade Michel Even ne m'en voudra pas de citer, devant vous, quelques-unes de ses paroles. — A Brest, le 29 octobre dernier, on discutait la même question ; et Michel fut amené à faire cette déclaration : « Lorsque j'étais gamin, disait-il, on me faisait souvent cette recommandation : *et surtout*, une fois devenu jeune homme, tu prendras pour la messe un tout petit missel, bien élégant, car, aller à l'Eglise avec un gros livre, n'est pas de mise dans la société... »

Soyez assurés, camarades, que Michel n'a jamais mis en pratique ce conseil, bien au contraire. Et s'il est parmi vous quelques-uns, qui aient aussi entendu les mêmes conseils, je les prierai de conformer leur conduite à la sienne.

Donc, camarades, nous irons à la messe, et à la grand'messe qui est surtout la messe paroissiale, — avec un livre, et un gros — et nous mêlerons nos voix à la voix majestueuse du chant de l'Eglise. Outre que nous nous acquitterons d'un devoir de notre profession de chrétiens, nous entrerons dans les vues de notre saint Père Pie X, qui montre tant de sollicitude pour la restauration du chant grégorien.

Nous n'avons pas le droit, camarades, de rester indifférents à la voix de ce Père qui aime *si fort* tout le Sillon, jusqu'à faire cet déclaration :

« *Laissez-nous vous dire que nous vous aimons, et que désormais chacun de vous pourra nous considérer non pas seulement comme un père, mais comme un ami.* »

C'est du reste ce qu'ont compris nos amis. A Ploudalmézeau, nous écrit-on, les Sillonistes font le service de la jeune garde ; ils forment le fond des « *Kanerien sant-Hervé* », chargés de soutenir le chant des offices.

Sur ce point, les Camarades de Rosporden sont encore nos modèles. Tous, sont très assidus à la grand'messe, et sous la direction de leur zélé Recteur, *M. Le Borgne*, leurs mélodies, parfaitement exécutées, rendent les offices beaucoup plus édifiants et plus intéressants.

A Ergué-Armel, à Pleyben, les Sillonnistes, ceux du moins qui ont

des aptitudes à la chose, prêtent leur concours au chant des offices.

Voilà des exemples, camarades, à nous d'en tirer profit, et de les suivre dans nos paroisses respectives. Oh ! je le sais, pour obtenir ce résultat, il y a un effort à faire, et un grand. Il faut pour cela attaquer et combattre de front un ennemi puissant et redoutable. Vous devinez sans doute quel est cet adversaire ; Hé oui ! c'est bien lui ! C'est lui qu'on appelle le respect humain, si *indigne* de quelqu'un qui réfléchit. Les camarades d'Ergué nous font connaître qu'ils s'excitent surtout à ce combat, et leur devise énergique : « Arrière les Peureux, » est très significative.

Commencez tous par là, Camarades, car jamais, *entendez-vous !* jamais sans cela, vous n'aboutirez à un résultat sérieux. Prenez le mal à sa racine, ou si vous préférez, le taureau par les cornes, et ne lâchez la partie que quand vous en sortirez vainqueurs. (à suivre)

Les domestiques de ferme

Monsieur Jézégou, dans une réunion d'ecclésiastiques, donna un jour lecture d'un charmant article breton paru dans *Kroaz ar Vretoned*, et que j'aurais voulu mettre à la tête de cette étude, comme entrée en matières des plus suggestives. C'était comme une reproduction *phonographique*, tellement c'était pris au naturel, d'une soirée de ferme : Souper en commun, babil des enfants, souvenirs des travaux du jour entre maîtres et domestiques, réparties plaisantes, marquant la cordialité dans cet intérieur où tous, les garçons et les filles de ferme, comme les maîtres et les enfants, ne faisaient qu'une famille. Puis la récitation du catéchisme, où les vieux rivalisent de mémoire avec les jeunes, la lecture de la vie des Saints, la prière du soir, enfin un conte de veillée et le repos sous le regard de Dieu. Une vraie leçon de choses, comme on dit aujourd'hui, qui m'aurait aidé à conclure par cette définition : Le domestique de ferme, c'est l'enfant adoptif de la maison, c'est le solide gars ou l'experte vachère, vivant au foyer et du foyer, et préparant, dans le travail et la vie de famille, le petit magot pour l'heure où Dieu les appellera à fonder, eux aussi, un foyer, à l'abri et sur le modèle de celui de leurs maîtres. (à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

- 49.— Pierre Bréban, Grand'rué, fils d'Yves et de Marie-Jeanne Le Mat, *parrain* : Pierre Le Mat, *marrain* : Anna Bréban.
 50.— Jeanne-Françoise-Marie Le Baut, Pors-Cloz, fille de Jean-Louis-Marie et de François Yann, *parrain* : Jean Didailler, *marraine* : Yvonne Yann.
 51.— Julien-Marie Le Roy, Grand'rué, fils de Jean-François et de Marie-Anne Ménez, *parrain* : Julien Le Roy, *marraine* : Marie Ménez.
 52.— Marie-Anne-Françoise Kerdévez, Kerluan, fille de Mathias et de Marie-Jeanne Nédélec, *parrain* : Jean Kerdévez, *marraine* : Marie-Anne Caugant.
 53.— Rose-Gabrielle-Marie Le Pape, Mi-Route, fille de Mathieu-Louis et de Marie-Anne Guénael, *parrain* : Paul Le Pape, *marraine* : Anna L'Hostis.
 54.— Maria Suignard, Quélenec, fille de Nicolas et de Marie-Anne Goasguen, *parrain* : Nicolas Suignard, *marraine* : Anna Penneec.
 55.— Jean-Louis Quémener, Kerc'huibu, fils de Jacques et de Marie-Anne Marc, *parrain* : Jean-Marie Marc, *marraine* : Marie-Jeanne Quémener.
 56.— Marie-Anne Daniélou, Quinquis, fille de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Douguet, *parrain* : Louis Douguet, *marraine* : Marie-Anne Guillou.
 57.— Hervé-Marie Marzin, Kergastel, fils de René et de Marie-Jeanne Croissant, *parrain* : René Marzin, *marraine* : Marie-Françoise Le Lay.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 15.*— **VI^e dimanche après la Pentecôte.** Jésus renouvelle le miracle de la multiplication des pains aux désert, en partageant sept pains et quelques poissons entre quatre mille hommes. (Evangile du jour).— *A 8 h. 1/2, Dépôts à la Caisse des Loyers.*— *A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.*— *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*— *A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantiques 32 et 43.*

Lundi 16.— **Notre Dame du Mont Carmel.** Le mont Carmel dans la Palestine fut la demeure du prophète Elie et d'une compagnie de saints personnages qui s'y perpétuèrent jusqu'au Nouveau Testament. Ce fut l'origine de l'ordre de N.-D. du mont Carmel : sur cette montagne fut bâtie la première église en l'honneur de la S^{te} Vierge qui est considérée comme la Fondatrice et la supérieure perpétuelle de cet Ordre. C'est aussi la fête du Scapulaire, petit habit de laine qui fut donné au XIII^e siècle à S^t Simon stock supérieur général de l'Ordre, avec la promesse que tous ceux qui le porteraient durant leur vie seraient préservés du feu de l'enfer.— *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 17.— **S^t Alexis, confesseur.** D'une famille sénatoriale de Rome, au IV^e siècle, sur l'inspiration de Dieu, il quitta sa famille et son épouse, le jour de son mariage ; employa dix-sept ans pour visiter les sanctuaires d'Orient, et revint à la maison paternelle, où il vécut dix-sept autres années sans se faire connaître, en qualité de mendiant.— *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mercredi 18.— **S^t Camille de Lellis, confesseur.** Né dans l'Abruzzo en 1550, il fut admis dans un hôpital au service des incurables. Il fonda les Clercs-Réguliers pour l'assistance de tous les genres de maladie, même de la peste ; son ordre se répandit en Italie opérant des prodiges de charité.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 19.— **S^t Vincent de Paul, confesseur.** Astre admirable que Dieu fit paraître au firmament de son Eglise au XVII^e siècle, il a versé sur le monde une influence qui devait durer des siècles. Nommé par Louis XIII, aumônier général des galères, il fonda les Prêtres de la Mission, ou Lazaristes, pour l'instruction du peuple et la formation des prêtres dans les séminaires ; il forma l'admirable institution des Sœurs de la Charité, puis l'établissement des Enfants-Trouvés. Son zèle, à la conquête de l'empire de la charité a couvert toute la France. Il mourut en 1660.— *A 10 h., Petit*

Catéchisme. — A 7 h. 1/2, *Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 20. — **S' Jérôme Emilien, confesseur.** Il se livra dans sa jeunesse au métier des armes, en Italie. Jeté dans un noir cachot, il implora la S^{te} Vierge qui le délivra de ses chaînes. Il fonda la Congrégation des Somasques pour l'instruction religieuse des enfants abandonnés. Victime de sa charité, il mourut de la peste en 1537.

Samedi 21. — **S' Thénénan, évêque.** Né dans la Grande Bretagne, il était prêtre lorsqu'il passa en Armorique dans le lieu où se trouve aujourd'hui Landerneau. Il y bâtit une église, puis une autre à Piabennec. Il fut choisi évêque de Léon par le clergé et le peuple de S' Pol. Il y succéda à S' Goulven, au VII^e siècle.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution.

Jean Le Coz, natif de Brieç, succéda, en 1789, comme vicaire perpétuel de Châteaulin, à M. François L'Haridon de Penguily. Il resta deux ans à Châteaulin, et, en août 1791, fut choisi par l'Evêque schismatique du Finistère, Expilly, pour supérieur de son Grand Séminaire. Imbu des préjugés gallicans et jansénistes, Le Coz fut du nombre de ces 130 malheureux prêtres qui, dans le Finistère, devinrent schismatiques par leur adhésion à la Constitution civile du Clergé, solennellement condamnée par Pie VI.

Il aurait fallu un saint à la tête de la paroisse pour affronter les menaces d'une période si troublée, résolu à donner sa vie pour arracher ses brebis au péril, les garder dans les bons pâturages de la foi et sous la houlette du pasteur suprême, chef visible de l'Eglise. Hélas ! Le Pasteur livra lui-même aux loups son troupeau ! On suit avec effroi les tristes répercussions que produisent à travers les générations les défaillances des prêtres. Comme il a fallu d'efforts, de souffrances et de vertus pour que les quarante ans de vie pastorale du vénérable M. Durand fissent enfin disparaître les traces des 13 ans de schisme par lesquels passa la Paroisse !

On connaît les étapes successives de la guerre religieuse révolutionnaire.

Donnons-en à grands traits un tableau d'ensemble dans lequel il sera facile de situer les événements que nous avons à rappeler.

Mirabeau, en évoquant le *spectre de la hideuse banqueroute* avait arraché à la Constituante la loi qui fixait l'impôt au 1/4 du revenu. Le zèle des contribuables fut si refroidi que les 180 millions qu'on escomptait se réduisirent misérablement à 10 millions. Il fallait frapper ailleurs, et on se décida à spolier le clergé (22 avril 1790). On évalue la spoliation à une valeur de 4 à 6 milliards, mettons de 12 à 14 milliards de notre monnaie. Mais le vol ne profite jamais. La vente des biens prétendus *nationaux* peut enrichir des spéculateurs véreux ; mais l'Etat n'échappa pas à la banqueroute.

Après la spoliation, le schisme, par la *Constitution civile du Clergé* ! Mais le serment sacrilège, imposé sous peine de déchéance au clergé à la fin de 1790, ne fut prêté que par 4 évêques renégats sur 136, et, sur 60 mille prêtres, par moins de 10 mille, beaucoup déjà tarés par la commande, le Jansénisme et le philosophisme du XVIII^e siècle. Le canton de Châteaulin fut un des plus gangrenés. Il compta 17 prêtres jureurs ! Qu'il faut d'expiations pour effacer une telle malédiction !

Les prêtres fidèles, chassés des églises, réunissaient leurs paroissiens dans les granges, les bois. L'Assemblée Législative furieuse, porta, le 29 novembre 1791, un décret leur supprimant la pension qu'on leur servait dérisoirement après le vol de leurs biens, et les condamnant à la déportation. Le roi refusa de signer un pareil décret, et ce fut la cause de sa déchéance.

La *Convention* mit ce décret en vigueur, mais bientôt sa fureur exigea plus, et le 18 mars 1793, la peine de mort remplaça la déportation.

La *Terreur* enfin abolit tout culte, ferma les églises, saisit les vases sacrés, envoya les cloches à la fonte des canons. Hébert proposa d'abattre les clochers comme portant atteinte à l'Egalité. Les prêtres furent traqués et mis à mort avec ceux-là même qui leur donnaient asile (fin de 1793).

Entre temps, à bout d'expédients pour créer des ressources, on vendait les biens d'Eglise à jet continu, de l'an III à l'an VII (de 1794 à 1798).

Voilà l'œuvre du Paris Révolutionnaire : Nous allons en voir la mise en train dans notre paroisse de Châteaulin, plaisamment baptisée sous le nom de Ville-sur-Aulne : *Château* blessait les oreilles des sans-culottes ! (à suivre).

L'école ménagère agricole. — On vient de créer en France la première *Ecole ménagère agricole*.

On sait quels excellents résultats ont été obtenus en Belgique par l'enseignement agricole aux fermières, dans des écoles spéciales, qui préparent la jeune fille à toutes les fonctions qu'elle aura à remplir dans la ferme, comme fermière, comme ménagère, comme mère et éducatrice des enfants. L'autorité départementale du nord de la France a eu l'excellente idée de faire un essai du système belge à Englefontaine, près Le Quesnoy (Nord). L'administration municipale a prêté tout son concours à cette organisation.

Dans cette école, on fait des cours de laiterie et de fromagerie, d'hygiène et d'économie domestique, de travaux de ménage et de cuisine, de zootechnie et d'agriculture, ainsi que de pédagogie maternelle.

L'installation est parfaite : une maison bourgeoise dans laquelle est réservée une salle de classe dont le mobilier est simple et pratique à la fois. On y trouve des collections de tableaux dont on se sert pour donner l'enseignement d'une manière intuitive, des collections de semences, d'engrais chimiques, etc. Une bibliothèque destinée aux élèves est en formation. On y trouve des ouvrages en rapport avec les divers cours enseignés, les excellents livres d'hygiène infantile et de pédagogie maternelle qui sont lus avec fruit par les élèves des écoles belges.

Une salle spéciale est destinée à l'enseignement pratique de la laiterie et de fromagerie, une autre sort de cuisine. On ne peut qu'approuver l'excellent choix qui a été fait en ce qui concerne le mobilier, les appareils démonstratifs et les ustensiles qui garnissent les salles précitées. La simplicité et le bon goût y dominant ; le but poursuivi est de mettre les jeunes filles dans des conditions de travail à peu près identiques à celles dans lesquelles la plupart d'entre elles se trouveront plus tard.

Espérons que l'exemple d'Englefontaine soit bientôt suivi dans les autres régions de la France.

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

VII. — RELATIONS DES CERCLES AVEC LA VIE PAROISSIALE. (Suite)

Outre les offices, la vie paroissiale a d'autres cérémonies, d'autres

manifestations, telles que processions, pèlerinages à certains sanctuaires. Là encore, les Sillonistes devront être au poste d'honneur, se chargeant même, s'il est besoin, de maintenir l'ordre. Dans beaucoup de localités : Brest, Morlaix, Ploudalmézeau, Lannilis, Pleyben, Brasparts, Châteaulin, on organise une adoration devant le Saint-Sacrement exposé, la veille du premier vendredi du mois, et c'est certes, une excellente préparation à la communion du lendemain.

Vous m'objecterez peut-être la distance ; je reconnais volontiers l'inconvénient, mais il n'est pas insurmontable. Les camarades de Ploudalmézeau, par exemple, ne craignent pas de franchir 3 et 4 kilomètres pour venir prendre part à cette adoration, — Et sur ce point encore, ils sont nos modèles.

Est ce tout ? Là devront se borner les relations du Sillon avec la vie paroissiale ? Il ne le semble pas, car dans de nombreuses paroisses existent d'autres œuvres, telles que conférences de S^t Vincent de Paul, congrégations, etc... Il est de notre devoir d'en faire partie, autant du moins que la chose est possible. A Ploudalmézeau, tous les membres du cercle sont des « *Goazed ar Galoun Sakr* », et ailleurs ils font partie des congrégations de jeunes gens.

A l'instant, je vous parlais de sa sainteté Pie X. Vous savez que son dessein est de *tout restaurer dans le Christ*. C'est aussi l'ambition du Sillon, en sorte qu'en toutes choses, nous nous trouvons en conformité de vues avec notre vénéré Père Commun. Mais pour *tout restaurer* dans le Christ, il veut d'abord éclairer les fidèles. Dans son encyclique, « *Acerbo nimis* » le Pontife s'élève, avec une vigueur toute particulière contre l'ignorance religieuse qui envahit de plus en plus nos sociétés modernes, et à laquelle il faut attribuer la principale cause des maux que nous souffrons et des malheurs plus grands encore qui nous menacent. Le Saint Père, nous recommande avec instance l'enseignement du catéchisme. Répondons, camarades, à cet appel, dans la mesure où nous le pouvons. Mais avant d'instruire les autres, commençons par nous-mêmes, et prenons nos précautions pour que l'on ne nous fasse l'application du proverbe. « *Medice cura te ipsum* ». Médecin, guéris-toi d'abord. Faisons soigneusement notre examen de conscience et constatons notre degré d'instruction religieuse.

Plusieurs, je n'en doute pas seront amenés à émettre des réflexions du genre de celle d'un camarade de Rosporden : « Monsieur Le Recteur, disait ce dernier, avec, un accent rustique assez prononcé, vous ne savez pas ce que vous devriez-nous faire ? Eh bien ! du Catéchisme ; je vous assure, nous ne savons pas notre catéchisme. » (à suivre)

Ont reçu le sacrement de Mariage :

17. Jean-Marie L'honoré, Châteaulin, et Marie Le Coz Châteaulin. — 18. Jean Le Roy, Pont-de-Buis, et Marie Laurent de Châteaulin. — 19. Joseph-Marie Le Roy, Châteaulin, et Marie Mével de Plomodiern. — 20. Yves-Alexandre-Marie Eno, Châteaulin, et Jeanne Le Goff, Châteaulin. — 21. François Coadou, Châteaulin, et Thérèse-Marie Galéran, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

39. Jeanne Le Moal, Coatigoff, 9 ans. — 40. Yves Nédélec, Kerc'huiba, 8 mois. — 41. Marie-Anne Le Cloarec, Grand'rue, 3 ans. — 42. Anonyme Rannou, Notre Dame, 1 jour. — 43. Jean Miossec, Grand'rue, 66 ans. — 44. Marie-Louise-Anastasie Caër, rue de L'Eglise, 80 ans.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — Dimanche 22. — S^{te} Marie-Madeleine.

Cette incomparable amante du Sauveur fut une grande pécheresse dans sa jeunesse. Touchée par la grâce, elle vint se jeter aux pieds de Jésus, chez Simon le pharisien. Après l'Ascension, jetée par les Juifs avec son frère Lazare, et sa sœur Marthe, sur un vaisseau sans gouvernail, elle arriva à Marseille. S'étant retirée dans une grotte, appelée la Sainte-Baume, elle y mourut après trente années d'une rigoureuse pénitence. — *Après Vêpres, catéchisme de Persévérance.* — A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantiques 43 et 28.

Lundi 23. — S^t Apollinaire, évêque, martyr. Disciple de S^t Pierre qu'il suivit à Rome, il devint évêque de Ravenne où il subit une longue série de tourments variés, et opéra de nombreux miracles. Il fut martyrisé en l'an 81. — A la 1^{re} messe, Service pour les Trépassés. — A 9 h. 1/2, Distribution des Prix de l'Ecole S^t Louis de Gonzague, présidée par M. Le Jacq, Curé-Doyen de Crozon. — A 2 h., Distribution des prix du Pensionnat S^t Joseph, présidée par le même.

Mardi 24. — S^{ts} Cyrille et Méthode, évêques. Ces deux frères, nés à Thessalonique, furent moines, puis évêques. En 860, ils prêchèrent la foi chez les Bulgares, dans la Moravie et la Bohême : le 1^{er} inventa l'Alphabet slavon ; le second, qui survécut à son frère, mourut évêque de Kier.

Mercredi 25. — S^t Jacques, Apôtre. Dit le Majeur, fils de Zébédée et frère de Jean, il était pêcheur. Il fut un des trois Apôtres privilégiés, et évangélisa l'Espagne dont il est le Patron : ses reliques sont conservées à Compostelle ; il fut mis à mort à Jérusalem. Ce même jour, fête de S^t Christophe. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^t. V. de Paul.

Jeudi 26. — S^{te} Anne, mère de la S^{te} Vierge. Sa gloire éternelle est d'être la mère de la mère de Jésus. Son époux était S^t Joachim, de la famille royale. Leur union, longtemps stérile, fut couronnée, à la suite d'un vœu solennel, par la naissance de Marie, la gloire des femmes. Anne mourut à Jérusalem auprès de sa fille bien-aimée, entrée au Temple. Elle est la Patronne de la Bretagne et est honorée à S^{te} Anne d'Auray, célèbre dans le monde entier, et à S^{te} Anne la Palud, de temps immémorial. — *Nous invitons tous les ouvriers qui travaillent le bois : ébénistes, menuisiers, charpentiers, charrons, sabotiers, scieurs de long, à assister, à la messe que M. le Curé célébrera en l'honneur de S^{te} Anne, leur patronne, à 7 h. 1/4. Nous désirons qu'ils soient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. M. le Curé leur*

adressera la parole, et bénira les gâteaux professionnels.— A 10 h., clôture du Petit Catéchisme.

Vendredi 27.— S^t Samson, évêque. Né dans la Grande Bretagne, moine et évêque-abbé, il vint en Armorique sur un ordre céleste, et fut nommé évêque de Dol ; où il mourut vers 565. La cathédrale S^t Samson de Dol est très remarquable.

Samedi 28.— S^t Nazaire et S^t Celse, martyrs. Instruit des vérités chrétiennes par S^t Lin, disciple de S^t Pierre, il fut le premier Apôtre de Genève, où il convertit Celse qui devint le compagnon de ses travaux. Après avoir visité plusieurs villes des Gaules, ils furent martyrisés à Milan.

Ordination.— Le 25 Juillet est le jour de la grande ordination annuelle des Séminaristes à Quimper. Cette année, un enfant de la paroisse. M. YVES PERNOT reçoit le saint ordre du Diaconat. C'est le dernier échelon qui conduit au sacerdoce. L'ordre du *Diaconat* confère le pouvoir d'assister immédiatement le prêtre à la messe solennelle, en offrant avec lui le pain et le vin, de chanter l'évangile, de prêcher, de porter le saint Sacrement, et, en cas de grave nécessité, et avec permission, de baptiser solennellement et de donner la sainte communion. Les Diacres vénèrent comme pasteurs : les diacres S^t Etienne, premier martyr, lapidé à Jérusalem et S^t Laurent, brûlé à Rome sur le gril. Il est peu de paroisses qui ne possèdent une statue de S^t Laurent. Il y en a une dans la chapelle de N. Dame de Kerluan.

Nous recommandons notre cher séminariste, M. YVES PERNOT, aux prières de nos paroissiens, afin qu'il reçoive en plénitude, l'Esprit de force : *Accipe Spiritum Sanctum ad robur.*

Les Sœurs blanches de Châteaulin

L'œuvre de *liberté* s'affirme de plus en plus parmi nous. Notre école chrétienne de la *Plaine* est du nombre des treize maisons du Finistère immolées à la gloire de l'esprit *anti-Dieu*, et au triomphe de la prétendue neutralité scolaire.

Défense à Dieu

De se faire aimer en ce lieu !

Pauvres chères Sœurs ! Voilà combien d'années qu'elles se sont dévouées à nos enfants ! Il y a des gens qui se pâment de plaisir à faire verser des larmes aux enfants et aux mères ! Et ils appellent cela la *liberté* ! Il reste donc vrai, le mot de cette Madame Rolland, payant de l'échafaud ses illusions de *bas-bleu* révolutionnaire : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » Mais Dieu compte les pleurs, les souffrances et les sacrifices des opprimés : Dieu vous voit, mes sœurs, il vous bénit, et il vous invite à dire avec nous, la parole du Christ mourant : « **Père, Pardonnez-leur : ils ne savent ce qu'ils font.** »

Que vous serez heureuses, n'est-ce pas ? d'avoir mérité à ces méchants, par vos larmes et vos brisements de cœur, la miséricorde qui convertit et pardonne !

Le Pardon de N. Dame de Kerluan

La chapelle avait fait une toilette neuve, éclatante de blancheur, pour

la fête de sa Patronne ; et des mains pieuses avaient orné des plus belles fleurs le trône de Marie et son autel.

Le samedi dès 2 heures, les pèlerins arrivent, les cierges et la lampes s'allument, les chapelets s'égrènent devant l'image vénérée. Bientôt les beaux cantiques breton et français de Kerluan redisent à Notre Mère ses titres de gloire, et ses droits à notre filiale confiance. Puis les vêpres sont solennellement célébrées. Alors la procession des vœux s'organise. La bannière, portée par M. Emmanuel Février, est en tête, puis viennent les bannières du Catéchisme de Persévérance, des Enfants de Marie, la statue de *l'Immaculée*, portée par M^{mes} Cozanot, Lazennec, Reussard et Cléran ; enfin apparaît, portée sur les épaules de M^{mes} Cariou, Guédès, J. Le Quéau et Philippe, la statue de Marie allaitant l'Enfant Jésus ; et autour d'elle se groupent les pèlerins, un cierge allumé à la main. MM. Jean-Marie Perrot et Piriou, quai Carnot, portaient les croix. Trois fois, en l'honneur de la Sainte Trinité, la procession fait le tour de la chapelle, puis on rentre à l'église pour la Bénédiction du T. S. Sacrement. Un misérable, heureusement étranger à la paroisse, troubla de ses insultes d'ivrogne cette première manifestation de piété. Que la Vierge lui Pardonne !

Le lendemain vit le concours habituel des âmes dévotes. Moins de curieux, mais beaucoup de fidèles pieusement prosternés au pied de la statue vénérée.

A la grand'messe, célébrée par M. PLOUZENNEC, vicaire de Lothey, nous avons entendu une excellente et pratique instruction de M. CLOASTRE, aumônier du Pensionnat S^t Louis de Gonzague.

Dans l'intervalle de la Grand'messe aux Vêpres, la récitation du Saint Rosaire alternait avec les chants de nos beaux cantiques.

La procession des vœux qui suivit les vêpres offrit une particularité remarquable : pas un seul curieux dans l'enclos de la chapelle ; rien que les fidèles prenant une part effective à la procession. Nous les félicitons chaleureusement. En tête, marchait la Procession de S^t Coultiz. MM. Quémeneur de Kertanguy, Gourtey de Kertanguy, portaient la croix d'or, et M. Jean Jollec de Quivin, le Drapeau du Sacré Cœur. Venait ensuite la procession de Lothey. Portaient la Bannière. MM. Yves Le Séac'h de Kerliou, Germain Piriou, de Rulan, Jean Feunteun, de Landremel, Jean-Yves Gourtay, de Kerlaouenan. Portaient la Croix, Jean-Marie Danion, Landremel, Hervé Bernard, Kerneuden, François Nicot, Landremel.

Voici les noms des paroissiens de la Trêve de Kerluan, qui ont porté les bannières, croix et statues.

Bannière de la Paroisse : MM. Idunet Nédélec de Penn-ar-Pont, et Jacques Monjour de Stang-ivin.

La croix d'or : MM. Monjour et J. L'Haridon, fabriciens : la 2^e, MM. D'hervé, de Mézambellec et Bourveau de Stang-ivin : la 3^e, MM. Guillou de Kergudon et Guillou de Mezambellec.

Bannière de Kerluan M^{mes} Marguerite Guillou de Kergudon. Statue de l'Immaculée : MM^{mes} Marie Banguion de Penn-ar-Pont, Anne Guillou de Kergudon, Marie-Anne Banguion de Quélenec, et Marie Piriou de Kiwidic.

Statue de N.-D. de Kerluan : M^{mes} L'Haridon Mère du Leg, Nédélec de Penn-ar-Pont, Goas de Quélenec, et Favennec de Prat-Ihir.

Rapport du Camarade Le Corre sur les Cercles Ruraux

VII.— RELATIONS DES CERCLES AVEC LA VIE PAROISSIALE. (fin)

Le camarade avait raison et j'abonde en son sens. Apprenons le caté-

chisme et gardons-nous de dédaigner ou de mépriser cet enseignement élémentaire.

Mais quand nous aurons acquis la connaissance voulue de notre religion, nous devons songer un peu aux autres. On ne garde pas pour soi sa science, et la lumière ne se place pas sous le boisseau. Je veux dire que nous ne devrions pas rougir de faire le catéchisme autour de nous ; ceci sera surtout le lot des camarades ruraux. En ville, Dieu merci, on trouve des âmes généreuses qui se dévouent volontiers à l'instruction des délaissés. Mais à la campagne, que de difficultés souvent, pour en trouver dans certains quartiers déshérités. C'est là un terrain fécond et vaste pour leur zèle ! En réunissant autour d'eux, ces délaissés, ils constitueront un cercle d'études en miniature, prendront plaisir à façonner eux-mêmes ces jeunes intelligences, et à les préparer à devenir plus tard de vaillants champions de la cause.

En terminant, je signale un vœu qui nous a été transmis par un camarade. Vous constaterez qu'il est plus exigeant que moi, et son ardeur s'explique, quand je vous dirai que c'est au lendemain de son admission dans le Tiers-ordre qu'il m'adressait la proposition que voici :

« Ne serait-il pas excellent, de proposer aux plus fervents du cercle, à l'élite de l'élite, de se mettre dans le Tiers-ordre franciscain ? ».

Je vous laisse le soin d'en juger.

L'Eau-de-vie ne donne pas de forces.— L'eau-de-vie s'assimile et se décompose dans l'économie du cœur humain en absorbant de la chaleur. L'eau-de-vie est un réfrigérant. Or chaleur et force étant synonymes, l'eau-de-vie est un affaiblissant. Un petit verre est un coup de fouet sous l'impression du quel nous faisons un effort avec la force qui nous reste. Nous donnons un coup de collier et c'est fini. Mais cent coups de fouet ne valent pas un picotin d'avoine

Ont reçu le Saint Baptême :

56.— Marie-Anne Daniélou, Quinquis, fille de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Douguet, *parrain* : Louis Douguet, *marraine* : Marie-Anne Guillou.

57.— Hervé-Marie Marzin, Kergastel, fils de René et de Marie-Jeanne Croissant, *parrain* : René Marzin *marraine* : Marie-Françoise Le Lay.

58.— Marie-Anne-Yvonne Le Borgne, rue de Traverse, fille de François-Marie et de Marie Le Moal, *parrain* : Yves Le Moal, *marraine* : Marie Le Borgne.

59.— Gabriel-Marie Riou, Grand'rue, fils de Jean-Louis et de Marie-Anne Huscouët, *parrain* : Gabriel Corneé, *marraine* : Marguerite Riou.

60.— Jean-Yves-Marie Le Page, Avenue de Quimper, fils de Yves et de Marie Le Faou, *parrain* : Jean-Marie Thomas, *marraine* : Marie-Joséphine Le Page.

Ondoiements :

10.— Un enfant à Jean-Louis Person et à Marie-Jeanne Hélias.

11.— Un enfant à Jean Dantes et à Marie Marc'h.

12.— Un enfant à Alain Billon et à Marie-Anne Marc'hadour.

Supplément des cérémonies du Baptême :

7.— Marguerite-Alice-Françoise Breut, Roanne, fille de Alexandre et de Marie Guillou, *parrain* : François-Louis Breut, *marraine* : Marie-Louise Favennec.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

22.— Hippolythe Bruslé, à Saint-Sauveur Brest, et Anna Luanry Châteaulin.

23.— Guillaume Quintin, Châteaulin et Marie-Anne Salaün, Châteaulin.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 29.*— VIII^e dimanche après la Pentecôte. **S^{te} Marthe, vierge.** Sœur de Marie-Madeleine et de Lazare, elle est célébrée dans l'Evangile pour l'hospitalité si empressée qu'elle donnait au Sauveur. Cette famille sainte, étant arrivée en Provence par miracle, Marthe se retira à Tarascon où elle institua une communauté de jeunes vierges, et y mourut en l'an 70.— *A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantiques 28 et 12.*

Lundi 30.— **S^t Guillaume, évêque.** Evêque de S^t Briec, il naquit dans ce même diocèse, dans la paroisse de S^t Alban. Zélé défenseur des droits de l'Eglise contre le Duc Pierre Mauclerc, il subit l'exil, mais eut la joie de retourner dans sa ville épiscopale où il mourut le 29 Juillet 1237.— *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 31.— **S^t Ignace, confesseur.** D'une noble famille d'Espagne, il suivit d'abord la carrière des armes. Blessé au siège de Pampelune, il dut sa conversion à la lecture de l'Evangile. C'est à Paris, dans l'Eglise de Montmartre qu'il fonda, en 1534, l'ordre si célèbre de la Compagnie de Jésus, et lui donna des Constitutions d'une sagesse consommée.

Mercredi 1^{er} Août.— **S^t Pierre-ès-liens.** En l'an 44, le roi Hérode-Agrrippa fit jeter S^t Pierre en prison, chargé de lourdes chaînes, dans l'intention de le livrer aux Juifs. Un ange l'en délivra. Cette délivrance est l'objet de la fête d'aujourd'hui.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 2.— **Octave de S^{te} Anne.**— *A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 3.— **Invention de S^t Etienne, premier martyr.** Le corps, après être resté près de 400 ans dans la terre, ignoré de tous, fut découvert en 415, par suite d'une intervention céleste, et transporté dans l'Eglise de S^{te} Sion de Jérusalem.— *1^{re} Vendredi, messes à l'autel du Sacré-Cœur, après la 1^{re} messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 4.— **S^t Dominique, confesseur.** Espagnol de naissance, et éloquent prédicateur, il convertit les Albigeois grâce aux prières du Rosaire que la S^{te} Vierge lui avait enseignées, et institua en 1207 l'ordre des Frères Prêcheurs pour la prédication de l'Evangile.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des Pécheurs.*

Dimanche 5.— *Vers 7 h. messe à Kerluan.*

Fête de S^{te} Anne.— Nos patrons et ouvriers qui travaillent le bois

ont bien fait les choses. La grosse cloche les appelait joyeusement à l'Eglise pour la messe de 7 h. 1/4. Les premiers arrivés sont les apprentis avec leurs beaux gâteaux à bénir. Ceux-ci sont déposés sur une crédence devant l'autel de la statue de S^{te} Anne. La statue est ornée de belles fleurs, et des cierges votifs brûlent devant elle.

A 7 h. 1/4, toute la corporation, avec les mères et les grands enfants, est réunie. A l'Evangile, M. le Curé retrace le tableau des cortèges antiques pour la fête de S^{te} Anne. On se groupait à la maison du président de la confrérie, puis on se mettait en marche, précédé de musiciens. En tête, le bâton de la confrérie, tout orné de fleurs, avec le beau cierge variant de 10 à 20 livres. Puis sur des brancards, ornés de fleurs, les outils du métier, le gâteau gigantesque à bénir, et enfin la statue de S^{te} Anne avec la Vierge, portant cette inscription : *ainsi S^{te} Anne prépare son Tabernacle à Dieu.*

Marie est le chef-d'œuvre de S^{te} Anne, comme le tabernacle de l'autel est le chef-d'œuvre des ouvriers du bois !

Tirant de ce rapprochement des leçons pratiques, M. le Curé rappelle à tous que le chrétien est un tabernacle où Dieu doit résider. En sanctifiant le travail par la prière du matin, chaque coup de ciseau, de rabot, de marteau, ajoute un mérite auprès de Dieu. Qu'ils sont nobles, ces outils, sanctifiés par la main de Jésus-ouvrier ! Ils servent non seulement à gagner le pain de la famille, mais à gagner le ciel !

Mais les compagnons de l'atelier s'entraident pour leurs travaux. Ainsi aussi, par leurs exemples réciproques, doivent-ils s'aider à servir Dieu par le bon exemple : aider l'apprenti, non seulement à apprendre son métier, mais à devenir un homme honnête et chrétien. Aider les camarades à fuir le mal, à pratiquer les lois de Dieu pour arriver au chef-d'œuvre éternel qu'est le tabernacle du ciel. Après cette instruction, Monsieur le Curé bénit les gâteaux professionnels, et la messe continue dans le plus grand recueillement.

Que S^{te} Anne protège tous les ateliers qui se sont ainsi confiés à sa garde !

Distribution des prix au Pensionnat St. Louis

Lundi dernier a eu lieu, au pensionnat S^t Louis à Châteaulin, la distribution solennelle des prix, sous la présidence de M. l'abbé Jacq, curé Doyen de Crozon, qui a, dans un admirable discours, montré la nécessité d'une bonne et solide éducation chrétienne.

Les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants ne manquent pas de leur inspirer, dès l'âge le plus tendre, l'amour de Dieu et de la Patrie. Mais bientôt leur sollicitude devient inquiète : il faut, pour continuer cette œuvre, commencée dans la famille, confier l'enfant à un maître capable et expérimenté. Dans l'éducation, les bons vieux moyens gardent toujours leur prix : la vigilance paternelle, la perpétuelle présence du maître parmi ses élèves, le juste tempérament de l'étude par la récréation et les divertissements ; enfin, tout ce fruit de l'expérience et de la charité qui ne mûrit pas dans les jardins de l'Etat.

Les vertus des maîtres enfantent les vertus de leurs élèves. Vertus civiques, sociales, patriotiques, militaires même. Un roi de Prusse avait raison de dire que la force de son armée dépendait de la conviction religieuse de ses soldats. Ce n'est pas à dire pour cela que tous ceux qui sont

sortis des écoles chrétiennes persévèrent à en pratiquer les leçons : en vérité, ce serait là un trop grand miracle dans un siècle tel que le nôtre, et parmi la contagion délétère des produits de l'école sans Dieu.

Du moins est-il constaté que ceux même qui oublient Dieu oublient rarement les bons maîtres qui le leur ont fait connaître (Waldeck-Rousseau) et qu'à la dernière heure le souvenir des uns ramène au souvenir de l'autre, ce Dieu de leur enfance, loin duquel ils ont mal vécu, mais entre les bras duquel ils veulent bien finir.

Avant la distribution des récompenses, les élèves du 1^{er} Cours ont joué *Californie*, comédie en trois actes, où se sont distingués MM. Guizien, Ménez, Gouézin, Louboutin, Guennégan. Nos félicitations aux jeunes acteurs.

Citons parmi les élèves qui ont obtenu le plus de succès

Instruction religieuse.— J.-Y. Kéruzoré de Collorec, J.-J. Louboutin de Châteaulin, J.-M. Moal de Trégarvan.

Certificats d'études officiels.— François L'Haridon de Lothey, Louis Manis de Châteaulin, J.-F. Guillou de Lopérec, Hervé Moal de Plomodiern, J.-L. Capitaine de Trégarvan, René Banguion de Châteaulin, Pierre Sizun de Châteauneuf, Jean Daniélou de Plomodiern, Emmanuel Février de Châteaulin, Jean L'Haridon de Châteaulin.

Diplômes d'agriculture (degré supérieur).— Raoul Avan de Châteaulin, François L'Haridon de Lothey, Yves Jamet de Gouézec, J.-P. Moal de Trégarvan, Pierre Gonidec des Côtes-du-Nord, Yves Droumagnet des Côtes-du-Nord, Guillaume Denniclou de Dinéault, J.-F. Nest de S^t Ségat, J.-M. Moal de Trégarvan.

Certificats agricoles.— René Banguion de Châteaulin, Jérôme Bothorel de Cast, André Guennec de Châteaulin, Guillaume Nézet de Quéménéven, Joseph Piriou de Châteaulin, Jacques Rolland de S^t Colitz, Guillaume Le Gall de Rosnoën, Emile Quéféleant de Châteaulin, Gabriel Thomas de Logonna-Quimerch.

1^{er} Cours.— Jules Guizien de Douarnenez, Pierre Gouézin de Clohars-Carnoët, J.-Y. Keruzoré de Collorec, Germain Merrien de Pleyben, J.-L. Guennégan de Lanhouarneau, Pierre Gonidec des Côtes-du-Nord, J.-L. Goas de Quimerch.

Musique.— Sébastien Ménez de Rosnoën, Guillaume Nézet de Quéménéven, J.-F. Nest de S^t Ségat.

2^e Cours.— Raoul Avan de Châteaulin, Jean Denniclou de Dinéault, J.-F. Hétet de Logonna-Quimerch, Hervé Larour de S^t Nic.

2^e Classe.— Michel Mérour de Trégarvan, Armand Pochard de Landivisiau, Hervé Louboutin de Châteaulin, Guillaume Tirilly de S^t Ségat, Yves Pouliquen de Guiclan.

L'affaire des affiches

On se rappelle les affiches apposées sur les églises vers Pâques. Elles furent lacérées, d'abord par ordre du juge d'Instruction et du Procureur, en suite, sans aucun droit et en violation formelle de la loi de la liberté de la Presse, par ordre de M. le Sous-Préfet.

Et lorsqu'à ces actes arbitraires, s'ajouta la comédie d'une information contre nous, nous avons appelé cela : « un Bluff ».

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Mardi dernier, cette histoire a reçu une solution en partie provisoire. D'abord communication nous a été donnée d'un arrêt de *non lieu* de M. le juge d'Instruction. C'est bien tard ! Ailleurs on a plus vite reconnu le ridicule d'une pareille poursuite.

En revanche le Tribunal a débouté les Curés de Châteaulin, Pleyben, Crozon, et le Recteur de Camaret de leur action en dommages intérêts contre M. le Sous-Préfet. Nous reviendrons sur les considérants de cette sentence, qui nous paraissent mal fondés en droit, et nous comptons bien voir réformer ce jugement, en appel.

Nous mentionnons, à ce propos, un procédé incorrect employé à notre endroit par le *Bas-Breton*. Dans un procès intenté au civil, alors qu'il gardait un silence profond sur les arguments d'une des parties en cause, il a mis en relief ceux de l'autre partie. S'il a jamais un procès à subir ou à intenter, que dirait-il d'un confrère en journalisme qui, avant le prononcé du jugement, ferait valoir les arguments de son adversaire ?

C'est une question de délicatesse que nous regrettons qu'il n'ait pas comprise.

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

La masse du Clergé de France se montra favorable au mouvement de réforme qui précéda la Révolution, tant les abus de « l'Ancien Régime » avaient produit d'ulcères dans la vie sociale. Les doléances des « cahiers de 1789 », aux quels il donna une collaboration intelligente, en font foi. Le clergé de Châteaulin prit sa part dans ce concert unanime, et les idées nouvelles furent reçues d'enthousiasme par lui comme par la bourgeoisie et le peuple.

Cependant de terribles nuages avant-coureurs de tempêtes, assombrissaient parfois l'horizon. Les premiers mois de l'année 1790 avaient vu voter une série, bien mêlée, de réformes : Le 13 février, suppression radicale des *corporations*, qui, pour les ouvriers, devait remplir le 19^e siècle des misères, des luttes et des grèves du *prolétariat*. Le même mois, abolition des vœux monastiques et saisie de tous les biens des Religieux. C'est par suite de cette loi que le Prieuré de S^t Idunet, aujourd'hui le presbytère, fut confisqué, et que la rente de 1300 livres, perçue sur les terres de la paroisse par les moines de Landévennec, tomba dans les caisses de l'Etat. Le 23 février, abolition des Provinces, et création des départements, des Districts, des Cantons et des Communes. En avril et mai, réorganisation judiciaire et élection des juges par le peuple ; enfin, le 22 avril, confiscation des biens du Clergé, complétée par la suppression de la dîme.

On fermait les yeux sur les mesures iniques, pour se réjouir du reste. M. Le Coz, alla lui-même porter au Directoire l'état de ses revenus ecclésiastiques.

L'Enthousiasme public trouva l'occasion de se manifester, lors du 1^{er} anniversaire de la Prise de la Bastille : 14 Juillet 1790.

Le maire de Châteaulin fit élever un autel à la Patrie sur la place du Marché. Sur sa prière, le Recteur s'empressa d'exhorter la population à venir au jour marqué prêter le serment civique : personne n'y manqua. Les malades se faisaient transporter au rendez-vous. Le vieux de Leissègues de Kercadio, retenu au lit par la goutte sciatique, fit venir des le matin le maire au manoir de la Villejouan, et prêta en pleurant le serment demandé.

(à suivre)

Semainier paroissial. — *Dimanche 5.* — IX^e dimanche après la Pentecôte. Notre Dame des Neiges. Vers le milieu du IV^e siècle, deux riches époux de Rome, sans enfants, avaient fait la S^{te} Vierge leur héritière. Elle leur fit connaître qu'elle voulait une église là où il tomberait de la neige ; le 5 août au matin, on vit une grande abondance de neige sur le mont Esquilin. L'Eglise bâtie sous le nom de N.-D. des Neiges est aujourd'hui désignée sous le nom de S^{te}-Marie-Majeure. — De 8 h. 1/2, à 9 h. 1/2, dépôts à la Caisse de Loyers. — Après la Grand messe, Procession du Rosaire. — Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice. — A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des victoires pour la conversion des pécheurs, sermon, recommandations, Litanies, Bénédictions du T. S. Sacrement.

Lundi 6. — La Transfiguration de N.-S. Jésus ayant pris Pierre, Jacques et Jean, les mena sur le mont Thabor où, s'étant mis en prière, il se transfigura devant eux. Le but de ce mystère était de préparer les Apôtres aux tribulations qui les attendaient, en leur laissant entrevoir une vision du bonheur du ciel. — A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.

Mardi 7. — S^t Gaétan, confesseur. Offert à la S^{te} Vierge dès sa naissance, et prévenu des plus douces bénédictions, cet amant volontaire de la pauvreté fonda, en 1524, l'ordre des Théatins, qui attendaient uniquement de la Providence le pain de chaque jour. A cause de son zèle et de ses prédications enflammées, il fut surnommé le Chasseur des âmes.

Mercredi 8. — S^t Cyriaque et ses compagnons, martyrs. Diacre de Rome, après avoir délivré Artemise, fille de l'empereur Dioclétien, du démon qui la tourmentait, sur son refus de sacrifier aux idoles, il fut mis à mort avec plusieurs compagnons, par l'empereur Maximien. — Le soir à 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.

Jeudi 9. — S^t Germain, évêque. Successeur d'Amator sur le siège d'Auxerre, au V^e siècle, il alla, sur la demande des Bretons insulaires, prêcher en Grande-Bretagne contre l'hérésie de Pélagie. Il est le Patron de Pleyben. — A 7 h. 1/2, complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.

Vendredi 10. — S^t Laurent, martyr. Diacre et trésorier de la sainte Eglise romaine sous Sixte II, il fut saisi dans la persécution de Valérien, et attaché à un gril de fer sous lequel il y avait des charbons ardents, souffrant avec une constance admirable, et demandant qu'on le retournât sur le gril (258). A Saint-Coulitz, existe une chapelle sous le vocable de S^t Laurent.

Samedi 11. — **S^r Alphonse-Marie de Ligorì, évêque, docteur.** Evêque de S^o Agathe-des-Goths, apôtre, religieux, docteur de l'Eglise, il est surtout illustre par la fondation de la Congrégation des Rédemptoristes pour l'évangélisation des paysans, et par sa Théologie morale où il aplanit le chemin du ciel rendu si difficile par l'erreur janséniste. Il mourut en 1787, dans sa 91^e année.

Incohérence Romaine. — « Plus que de l'incohérence, de la mauvaise foi ». Nous voulons croire que cette fin de coupure d'un mauvais journal a été reproduite sans malice dans le **Bas-Breton**. Nous prions Dieu qu'elle ne pèse pas comme un lourd remords, lorsqu'il faudra paraître devant le Souverain Juge qui a dit aux chefs de l'Eglise : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ». Or, mépriser Jésus devant les hommes, c'est « mériter son mépris devant son Père ».

Nous avons déjà réfuté cette rengaine des journaux blocards parlant des associations cultuelles, pratiquées en Suisse et en Allemagne, honnies en France par l'Eglise.

Remarquons seulement qu'en Allemagne et en Suisse, les associations n'ont en aucune façon la charge et le souci du culte, mais *seulement* la gestion des *biens*, sous le contrôle, la direction, et l'autorité suprême des Evêques.

Nous attendons dans la confiance la plus filiale les règles pratiques que prépare, pour les catholiques de France, dans l'étude et la prière, le Souverain Pontife. Ses décisions seront dictées par l'Esprit-Saint, dans les sentiments du plus tendre amour pour la France, du plus ardent désir de la paix publique.

S'il voit la possibilité pour l'Episcopat français de conserver et d'exercer son autorité divine sur les « associations cultuelles », *comme en Allemagne et en Suisse*, alors, « il tolérera, pour éviter de plus grands maux », selon la réponse de Pie IX aux Evêques d'Allemagne ; et dès le lendemain, en fils fidèle et empressé, le curé de Châteaulin, comme les autres, sera à l'œuvre sur le terrain dont il a la garde et la culture, non pas pour réaliser un idéal, mais pour tirer des circonstances malheureuses ce qui profitera le mieux au salut des âmes.

Distribution des Prix de l'Ecole de la Plaine

Ce n'était plus l'appareil joyeux des autres années ! Les chants gracieux, les charmants dialogues, les grands drames historiques ou religieux s'étaient tus. Tous les cœurs étaient oppressés et bien des yeux, rougis de larmes. C'était, pour les chères religieuses, un adieu triste et douloureux à une mission de dévouement et d'amour ; c'étaient, de la part des parents et des enfants, de muettes étreintes, des regards de tendresse et de reconnaissance, puis des supplications, puisque l'enseignement scolaire était désormais odieusement prohibé, d'entreprendre des œuvres qui continueraient le contact avec les âmes, et la douce influence virgine sur des cœurs destinés aux périls du monde, et à qui il faut imprimer l'impulsion forte et salutaire. Pour donner à tous ces cœurs blessés l'essor vers le Dieu qui console, affermit les volontés et se joue de la malice humaine,

on chante avec ferveur :

*Nous voulons Dieu dans la famille,
Au cœur du père et des enfants,
Pour que l'honneur sans tâche y brille,
Avec les nobles dévouements !*

*Nous voulons Dieu !
. Pour le servir, libres, sans crainte,
jusqu'à la mort, à lui nos cœurs !*

Et, dans le cours de la distribution, l'admirable cri de foi et d'amour à Jésus :

*Tandis que le monde proclame
L'oubli du Dieu de majesté,
Dans tous nos cœurs l'amour acclame,
Seigneur Jésus, ta Royauté.*

*Parle, commande, règne !
Nous sommes tous à toi !
Jésus, étends ton règne !*

Monsieur Le Jacq, curé-Doyen de Crozon, interprète les sentiments de tous, lorsque, après avoir, dans un discours solide et nerveux, traité de la nécessité et des bienfaits de l'éducation chrétienne, dont les premiers germes sont semés par les Mères chrétiennes, il termine ainsi :

« Ces premiers germes ont été cultivés, développés, avec des soins persévérants, un zèle inlassable, par vos Maitresses, si bonnes, si dévouées.

Pour pouvoir se consacrer sans réserve à votre éducation et à votre instruction, elles ont renoncé à tout. Voyez et jugez d'après cela, combien elles méritent votre respect, votre reconnaissance, votre amour.

Vous avez le devoir, mes bien chères Enfants, de les aimer doublement en ce moment, et parce qu'elles sont vos bienfaitrices insignes, et parce qu'elles ont le cœur broyé par un malheur immérité.

Je sais bien, qu'appuyées sur leur foi, elles demanderont au Sauveur crucifié, la grâce de dire toujours à sa suite à leur Père céleste : que votre volonté soit faite, et non par la nôtre. Mais il est bon cependant, il est équitable, que vous ne restiez pas insensibles au malheur qui les accable, et que par tous les moyens que votre tendresse pour elles saura suggérer à vos bons cœurs, vous vous efforciez de les consoler dans leur affliction, immense comme la mer aux horizons d'une profondeur infinie.

Et cette douleur qui crucifie leurs cœurs, savez-vous bien, mes chères enfants, qu'elle en est la cause principale ?

Ce n'est pas la crainte des privations, et des devoirs sans nombre, qu'elles auront, certainement toutes, à supporter.

Ce ne sera pas même, la cruelle perspective d'avoir à quitter, peut-être hélas pour toujours, le sol à jamais chéri de la Patrie, de cette Patrie, pour le bonheur de laquelle, elles auraient volontiers versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang ; cette France, où reposent les cendres de leurs aïeux ; cette terre bretonne, où elles auraient aimé à dormir leur dernier sommeil, à l'ombre des vieux Calvaires et des clochers à jour !

Mais se voir obligées de vous abandonner, ne pouvoir plus consacrer tout ce qu'elles ont de forces de dévouement, de sainte affection, au perfectionnement de vos âmes, de vos cœurs, de vos intelligences ! Voilà bien la principale cause de leur douleur. Auprès de celle-là, les autres,

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

quelque considérables qu'elles soient, sont peu de chose. Ah ! mes chères enfants, aimez bien celles qui furent vos Maîtresses, et qui sont malheureuses de ne pouvoir le rester, et priez bien le bon Dieu pour elles. Cela du moins, vous pouvez le faire toutes, et cela, j'en ai l'intime conviction, vous ne manquerez jamais de le faire, pendant toute votre vie. Pour elles, soyez en convaincues, elles ne cesseront, ni de vous aimer, ni de prier le bon Dieu, de vous préserver de tout mal. N'étaient-elles pas pour vous des Mères ? Gardez donc au fond de vos cœurs leurs saintes leçons, le souvenir de leurs vertus. Imitiez les nobles exemples qu'elles vous ont donnés. Au milieu de leurs tribulations, ce sera pour elles, mes chères enfants, une grande consolation que d'entendre dire, que leurs anciennes élèves sont des jeunes filles modèles, des chrétiennes irréprochables ».

Mais le Pasteur de la Paroisse veut donner à tous confiance dans l'avenir. Il exprime sa profonde et inaltérable reconnaissance pour le bien accompli depuis 40 ans par le Pensionnat S^t Joseph. Il promet que l'œuvre des Sœurs ne tombera pas et que la Plaine continuera son rayonnement sur toute la région, et il annonce qu'on peut compter sur la rentrée des classes pour l'époque indiquée, le 14 septembre prochain. Cette nouvelle est accueillie par des applaudissements enthousiastes. Que Dieu nous vienne en aide pour tenir notre promesse !

Voici les premiers prix :

Prix de Concours trimestriels.— Cours préparatoire : Maria Piriou ; Cours élémentaire 1^{re} année : Anna Bégos ; Cours élémentaire 2^e année : Marie-Anne Guillou ; Cours moyen 1^{re} année : Eugénie Blouët et Paul Moré ; Cours moyen 2^e année : Claire Bussière ; Cours supérieur : Marie Morvan ; Classé préparatoire aux examens du brevet : Marie Philippe.

Prix d'honneur.— *External* : Marie Philippe ; *Pensionnat* : Marie-Anne Ménez.

Arts d'agrément.— *Musique 3^e cours* : Marie Avan, Marie Halléguen, Marie-Anne Pichon, Marcel Le Lann.— *2^e cours* : Marie Piriou, Henriette Gassis, Madeleine Bussière.— *1^{re} cours* : Claire Bussière, Madeleine Caron, Clotilde Besnard.

Dessin 3^e cours : Marie-Louise Benoist, Madeleine Bussière, Henriette Gassis.— *2^e cours* : Paul Moré, Claire Bussière, Marie Piriou.— *1^{re} cours* : Anne-Marie Quéau, Maria Théotec.

Ondoiements :

13.— Un enfant à Yves Goulard et à Marie-Jeanne Hicher.

Supplément des cérémonies du Baptême :

8.— Jeanne-Anne-Marie Person, Porz-cloz, fille de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Hélias, *parrain* : Noël Person, *marraine* : Marie Hélias.

9.— Marguerite-Marie-Emilie-Françoise Halléguen, Châteaulin, fille de Théodore et de dame Alice-Marie Poullin, *parrain* : François Le Mée, *marraine* : Emilie-Anna Halléguen.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

24.— Pierre-Jacques Languéou, Châteaulin, et Marie-Yvonne Le Cann, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

45. Yvonne Thous, Châteaulin, 31 ans.— 46. Pierre-Corélin-Marie Garo, rue Graveran, 3 ans.— 47. Jean-François-Marie Le Floc'h, Avenue de Quimper, 2 ans.— 48. Marie-Louise Caugant, rue Lacoste, 74 ans.

Semainier paroissial.— *Dimanche 12.*— X^e dimanche après la Pentecôte. S^t Claire, vierge. Née à Assise (en 1193) comme S^t François et touchée par son exemple, elle reçut de ses mains l'habit de la pénitence, et fonda le second ordre franciscain dont les religieuses furent appelées Clarisses ou pauvres Dames. Elle terrassa les Sarrasins qui avaient attaqué son monastère, en se présentant devant eux avec le Ciboire sacré.— *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 13.— De l'octave de S^t Laurent.— A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.

Mardi 14.— De l'octave de S^t Laurent.— Jeûne et abstinence de stricte obligation, pour la Vigile de l'Assomption.

Mercredi 15.— Assomption de la B. Vierge Marie. Cette fête marque la consommation des mystères de l'auguste Vierge sur la terre, le moment de sa mort si sainte qui ne fut l'effet ni de la vieillesse, ni de la maladie, mais de la véhémence du pur amour, et de son entrée triomphale dans le ciel en corps et en âme ; car, sans en faire un article de foi, l'Eglise a toujours cru à la résurrection glorieuse de la mère de Dieu. En ce jour, en souvenir du vœu fait en 1637 par Louis XIII consacrant son royaume à Marie, on fait en France une procession solennelle en l'honneur de la Reine du Ciel.— **Assomption de la B. Vierge Marie.**— *Les messes comme le dimanche.*— *Aux messes, quête pour les Séminaires, obligatoire dans tout le Diocèse.*— *A la Grand'messe, sermon français par M. l'abbé Nédélec, professeur au Pensionnat S^t Louis de Gonzague.*— A 2 h., la Procession du Vœu de Louis XIII partira de S^t Idanet pour aller chanter les vêpres solennelles à N. Dame : Quête par deux Enfants de Marie.— Au retour à S^t Idanet, Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.— A 7 h. 3/4, conférence de S^t. V. de Paul.

Jedi 16.— S^t Roch, confesseur. Né à Montpellier en 1284, il distribua toute sa fortune aux pauvres pour se faire pèlerin et mendiant, donnant ses soins aux malades dans les hôpitaux, principalement aux pestiférés. Atteint de la maladie et abandonné de tous il fut secouru par un chien qui lui apporta du pain plusieurs jours de suite. Il est invoqué contre la peste et les maladies contagieuses.

Vendredi 17.— Jour octave de S^t Laurent.

Samedi 18.— S^t Hyacinthe, confesseur. Polonais d'origine, et religieux dominicain, il fut envoyé par S^t Dominique lui-même pour établir son

ordre en Pologne. Il prêcha pendant 40 ans dans les pays du Nord en Europe, et en Asie il alla chez les Tartares jusqu'au Thibet (1257).

Le repos hebdomadaire

Les ouvriers ont enfin obtenu gain de cause à la Chambre et au Sénat, et la loi du repos du dimanche, réclamée depuis si longtemps dans tous les corps de métiers sans exception, et par tous les employés de magasin, votée définitivement, a paru dans le journal officiel.

Il fallait bien que le capitalisme égoïste y mit cependant sa griffe, et il a multiplié plus que de raison les exceptions à la règle. Mais que les intéressés persévèrent dans leurs revendications, qu'ils se coalisent, qu'ils luttent énergiquement, et, à l'instar des boulangers qui, par leurs vives protestations, ont obtenu le repos intégral du dimanche, ils feront disparaître les dernières traces d'arbitraire laissées comme des scories dans cette loi.

Citons les paroles fondamentales du texte de la loi : Art. 1.— **Il est interdit d'occuper plus de six jours par semaine un même employé ou un ouvrier dans un établissement industriel ou commercial ou dans ses dépendances, de quelque nature qu'il soit, public ou privé, laïque ou religieux, même s'il a un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance. Le repos hebdomadaire devra avoir une durée minima de vingt-quatre heures consécutives.** — Dans sa session de Nov. 1904, le Conseil supérieur du travail avait voté un repos de 36 heures.

Art. 2.— **Le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche.**

Nous espérons que les ouvriers des entreprises des voies ferrées tiendront à bénéficier de cette loi qui, pour eux ici, arrive trois ans trop tard.

La journée de 10 heures

Un projet de loi, élaboré par le ministre du commerce, M. Doumergue, dans le but de ramener la journée de travail à un maximum de 10 heures, va être déposé sur les bureaux de la Chambre, à la prochaine rentrée.— **Bravo !** Pourvu que ce projet ne dorme pas longtemps dans les cartons comme tant d'autres réclamés par les ouvriers !

Pleyben n'a pas attendu, — et nous en félicitons chaleureusement patrons et ouvriers — une nouvelle loi pour mettre en pratique la journée de 10 heures. Ils viennent de s'entendre pour régler le travail : de 7 h. à midi, et de 1 h à 6 h. — Nous leur aurions plus volontiers conseillé : de 1 h. 1/2, à 6 h. 1/2. Un repos de 1 h. 1/2, pour le repas, la bouffarde et quelques calineries aux mioches, n'eût pas été de trop.

Voilà un exemple à suivre sur le chantier de Tréverrec.

Les domestiques de ferme (Suite)

Tout confirme cette notion de la famille patriarcale qui se réunit et vit au même foyer. Le jeune garçon qui vient s'initier aux devoirs du *mevel*, la jeune adolescente qui deviendra bientôt une excellente *males* sortent d'un *pennti* d'où la maisonnée d'enfants prend peu à peu son vol, grandie dans l'air sain et la pure atmosphère morale des champs, familiarisée dès

le berceau avec les travaux variés à l'infini, avec les animaux de l'étable, et avec les propriétaires voisins chez qui le père et la mère trouvent un travail sûr, un salaire modeste, mais agrémenté de jattes de lait pour la couvée du logis, d'un relief de la dernière fournée, de quelques fagots pour les crêpes, et peut être d'un morceau de lard du dernier *fest-an-oc'h*.

Parfois aussi, mais alors ils sont déjà formés et en âge pour *fortunia*, ils sont de souche plus élevée. Les parents possèdent un petit avoir et ont de la terre, mais le lot de chaque enfant ne serait pas lourd ; et pour arrondir leur part, pour augmenter leur trousseau, le jeune homme et la jeune fille se mettent en place pendant quelques années, perfectionnant leur savoir, en vue de la ferme à tenir eux mêmes lors du mariage.

Méritent-ils d'être classés dans la famille rurale, ces autres qui « roulent » de ferme en ferme, profitant de toutes les *foar Clemens*, pour goûter à de nouvelles soupes ?

Pour ceux-là se réalise le proverbe : « Pierre qui roule n'amasse pas de mousse », mais en revanche souvent ils amassent de la boue et des vices : travaillant sans goût, difficiles à manier, faciles à entraîner au jeu, à l'auberge, à la débauche. Quand ils reviennent du « service », ils sont gangrenés, irréligieux. Ils rêvent de retourner en ville, sèment autour d'eux des ferments de révolte. Avec eux, adieu la vie patriarcale ! Ils fuient la veillée traditionnelle, la prière en commun, la lecture de la vie des saints. Ours au foyer, quercelleurs au travail, égrillardes dans les propos, ils sont l'épine au pied du chef de maison, le nuage sombre au front de la maîtresse du logis, un danger permanent pour ses filles et la fille de ferme.

Les prêtres de nos paroisses rurales sont préoccupés en face de ce mauvais levain qui fermente dans nos campagnes : c'est la grande menace pour l'avenir de nos traditions bretonnes, si pures et si nobles. D'autant plus que, s'il est encore facile au prêtre d'étendre son action bienfaisante sur tous les membres de la famille rurale, ceux-là, les étoiles filantes, les nomades, à l'âme fruste, à la foi presque éteinte, comment les atteindre ? Comment les saisir ? C'est toute une éducation morale chrétienne à refaire dans ces pauvres cœurs ; il faudrait un contact fréquent, prolongé, et comment l'obtenir et même le préparer, avec des gens qui se retirent de la vie commune, qui n'apparaissent qu'à une messe matinale le dimanche, et pour qui le prêtre ne semblerait qu'un grondeur, un reproche vivant de toutes leurs habitudes grossières ?

C'est un problème troublant à résoudre, et il faut qu'il soit résolu. Nous ne voyons, quant à nous, qu'un moyen de préparer la solution cherchée. Il faudra des auxiliaires au prêtre, et ces auxiliaires seront les *jeunes*, les anciens élèves de nos écoles chrétiennes, rentrés dans leurs familles, et en contact journalier avec ces pauvres domestiques sans culture, les *sillonistes* à l'âme d'apôtres, dévoués à la cause du Christ et du peuple.

Ceci est une digression, revenons à la 1^{re} catégorie de domestiques, les permanents ceux qui passent du *Penn-li* paternel, au toit patriarcal où ils ne veulent pas être et ne seront pas des étrangers, et suivons-les dans leur formation lente mais solide et vraiment familiale. (à suivre)

Les biens d'Église à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

Une curieuse page des archives communales nous montre la part

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

que prit à cette fête le clergé de Châteaulin :

La cérémonie était fixée pour dix heures.

« La pluie étant venue empêcher que la cérémonie se fit sur la place « auprès de l'autel de la liberté, on entra à l'église. Et le procureur-syndic « (M. Fénigan), monté sur les gradins du sanctuaire, prononça le discours « suivant :

« MESSIEURS,

« Nos fers sont brisés. Nous avons une constitution. A ses pieds s'évanouissent les orages politiques et blanchit la rage impuissante de nos ennemis communs.

« Nous sommes frères et n'avons désormais qu'une patrie. Les murs de division qui partageaient la France ont disparu et déjà nous n'avons plus de province.

« Nous reprenons la place que nous avait assignée la nature. Nous sommes égaux devant la loi, nous ne paierons d'impôts que ceux que nous aurons librement consentis, la justice ne se vend plus au poids de l'or. Nous n'aurons pour juges que des personnes dignes de notre estime et que nous aurons librement choisies. On ne verra plus le puissant, impuni et le faible seul tomber sous le coup de la loi.

« Elles sont prosrites, les distinctions humiliantes qui condamnaient à l'humilité le mérite et la vertu. Les postes des honneurs et des dignités sont à tout le monde. Déjà les cris d'allégresse enfantés par cette merveilleuse Révolution ont retenti sur les quatre coins de l'univers et réveillés des peuples entiers ensevelis dans un long esclavage.

« Que devait-on désirer après tant de merveilles ? Que la nation française, liée par les sentiments du cœur, le fût encore par un serment déposé sur l'autel de la patrie ».

« M. le procureur-syndic a ensuite fait le serment de Confédération qui a été répété par M. de Kercadio, par le maire, par les gardes nationaux, volontaires nationaux et tous les bons citoyens présents à l'Assemblée. M. le recteur, assisté d'un de ses prêtres, a chanté le *Te Deum* et puis nous avons quitté l'église pour nous rendre au bûcher.

« Rendus au bûcher, nous avons fait présenter des cierges allumés à M. le recteur et prêtres, à M. le procureur-syndic et à M. de Kercadio. Bientôt le feu a pris et des cris répétés de : *Vive la nation ! la loi ! et le roi !* ont annoncé d'une manière éclatante que le cœur de tous nos citoyens s'ouvrait à la reconnaissance envers le roi et les augustes représentants de la nation.

« Nous avons retourné à l'Eglise pour prier pour la conservation de ce bon roi que Dieu nous a donné dans le jour de sa clémence ». (*Extrait des registres de la mairie*).

Il eût été plus digne, au Curé de Châteaulin et à ses confrères, d'éviter de mêler la religion à ces cérémonies teintées de ridicule. C'est ce qu'avait admirablement compris le saint et courageux évêque de Quimper, M^{gr} Conen de S^t Luc. Invité à se prêter à pareilles démonstrations, il avait répondu : *qu'il ne voulait, ni ne pouvait les autoriser par sa présence*. Et tout son clergé de la ville épiscopale fit la même réponse.

(à suivre)

Semainier paroissial.— *Dimanche 19.*— XI^e dimanche après la Pentecôte. **S^t Joachim, confesseur.** Père de la B. Vierge Marie, c'est son titre de gloire, comme celui de S^{te} Anne fut d'en avoir été la mère. Leur sainte union fut longtemps stérile : il convenait qu'un si précieux don se fit longtemps attendre : la naissance de Marie fut le résultat du vœu de ses pieux parents de la consacrer au Seigneur. A l'âge de 3 ans elle fut conduite au Temple, et ils en firent le sacrifice parfait. Son auguste père passa le reste de ses jours auprès du Temple, dans la prière et la contemplation.— A 8 h. 1/2, dépôts à la Caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie à N. Dame.

Lundi 20.— **S^t Bernard, abbé et docteur.** Il fut le prodige et l'ornement du XII^e siècle. A 22 ans, moine de Cîteaux, il alla peu après fonder l'abbaye de Clairvaux qui fut l'une des plus illustres du monde, et où son éloquence et sa piété attirèrent tant de novices. Ses travaux extérieurs furent considérables : il fut pris comme arbitre par les évêques, les rois et les papes, et prêcha une croisade. Il fut canonisé en 1165, douze ans après sa mort.— A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.

Mardi 21.— **S^{te} Jeanne-Françoise-Frémot de Chantal, veuve.** Son mari ayant été tué à la chasse ; elle resta veuve à 28 avec 3 enfants, et se consacra aux œuvres de charité. De concert avec S^t François de Sales, elle fonda, à Annecy, l'ordre de la Visitation dont elle fut la première religieuse (1610).

Mercredi 22.— **Octave de l'Assomption.**— A 7 h. 3/4, Conférence de S^t. V. de Paul.

Jeudi 23.— **S^t Philippe Béniti, confesseur.** D'une famille noble de Florence, il entra dans l'ordre des Servites dont il fut le général et le propagateur (1310). Les cardinaux, après la mort de Clément IV, songèrent à le nommer pape, mais il réussit à se cacher et à décliner cet honneur.

Vendredi 24.— **S^t Barthélemy, apôtre.** Après la dispersion, il prêcha l'Evangile dans l'Arménie où il convertit un roi et ses sujets. Etant tombé entre les mains d'un autre roi arménien, il fut écorché vif, et ayant survécu à ce supplice, il eut la tête tranchée.

Samedi 25.— **S^t Louis, roi de France, confesseur.** Cette perle des Souverains naquit à Poissy le 25 avril 1215. Elevé chrétiennement par sa mère Blanche de Castille, il fut un modèle de toutes les vertus, et par son courage se rendit redoutable à ses ennemis. Il promulgua des lois

très sages, rendit lui-même la justice et fit jouir la France d'une prospérité sans égale. Il entreprit deux croisades pour la délivrance des saints Lieux ; mais au début de la seconde, il fut emporté par la peste à Tunis en 1270.

L'Acte de Pie X.— Nous avons donné à la Grand'messe du 15 août à nos fidèles, lecture de la réprobation solennelle dont le pape frappe les associations cultuelles inventées par la loi de séparation. Nous reviendrons sur cet acte si grave.

Nous nous bornons pour aujourd'hui, afin de prévenir les fidèles contre les commentaires des mauvais journaux, à reproduire ici la recommandation suivante de Pie X :

« Ce que vont être contre Notre décision et contre Nos ordres les récriminations des ennemis de l'Eglise, il n'est pas difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise de France ; que Nous avons eu d'autres desseins étrangers à la religion ; que la forme de la République en France Nous est odieuse et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses ; que Nous refusons à la France ce que le Saint-Siège a, sans difficultés, accordé à d'autres. Ces récriminations et autres semblables qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les **dénonçons** d'ores et déjà avec toute notre **indignation** comme des **faussetés**, et il vous incombe à vous, Vénérables frères, et à tous les hommes de bien, de les réfuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants ».

La fête du 15 août.— A été solennisée par un grand nombre de communions, et à la grand'messe par de beaux chants liturgiques pour lesquels nos chanteuses des Enfants de Marie, ont prêté un concours précieux.

M. l'abbé Nédélec a adressé à nos fidèles une instruction nourrie de doctrine et de conclusions pratiques, nous montrant dans la mort de la Sainte Vierge, le modèle de la nôtre, dans son assomption glorieuse, une victoire sur l'humiliation du Tombeau, et dans son couronnement au Ciel, le gage de sa maternelle et puissante protection et le sceau de nos espérances en une récompense éternelle.

La procession du Vœu s'est déroulée avec majesté et recueillement à travers nos rues, au chant des cantiques et des Litanies. Le temps s'était rasséréné, mais le vent mettait à l'épreuve nos porteurs et porteuses de bannières. En tête, MM. Louis Kerc'hoas de-Lospars, et Jean Caër de Kerjean portaient bravement la bannière S^t Idunet. L'honneur de porter la statue de la Sainte Vierge le 15 août est réservé aux Enfants de Marie, habillées en blanc. Les menaces de pluie du matin, avaient probablement arrêté quelques unes. Mais 16, plus constantes, se succédaient sous le précieux fardeau.

Porter la statue de S^{te} Anne, le 15 août échoit tout d'abord aux femmes des fabriciens de l'année ; puis à des pieuses mères de famille : M^{mes} Monjour, de Stan-Kivin ; Marc, de Kerc'huibu ; V^o Monjour, de la Ville ; V^o Gourlay, de la Ville ; V^o Chesnel, de Pennmez et V^o Richou, de la Ville.

Une première Messe.— Rien de plus émouvant ni de plus doux

au cœur des hommes de foi, qu'une paroisse entière rassemblée au pied de l'autel où va monter un de ses enfants ; qu'un clergé nombreux, allant au devant d'un jeune confrère encore parfumé de l'huile sainte qui l'a fait prêtre pour l'éternité, et le conduisant, au chant du *Veni creator*, jusqu'à l'autel où il va sacrifier son Dieu pour le salut de tous les hommes !

C'est à une fête de ce genre que nous avons eu le bonheur d'assister dimanche dernier à Dinéault, et le jeune célébrant était M. Moré, ordonné le 25 Juillet dernier. Son aîné d'âge et de sacerdoce, vicaire à Elliant, dans une langue pleine de noblesse et vibrante, développa les enseignements qui sortent d'une si touchante cérémonie : le Prêtre est un autre Christ, ayant sa puissance pour sauver, objet de la haine des impies comme lui, et comme lui répondant à la haine par des bienfaits. Puis s'adressant à son jeune frère, il l'encourage à marcher au dévouement, à la conquête des âmes. En terminant, il arrache des larmes à tous, lorsqu'il s'adresse à leur *mère* présente, cette femme vénérable qui a élevé 10 enfants dans la crainte de Dieu. Il la bénit d'avoir préparé la vocation sacerdotale de deux de ses enfants. Il la proclame récompensée aujourd'hui de ses travaux, de ses souffrances, en contemplant à l'autel le dernier fruit de son sein, son Benjamin, qui va appeler sur elle et sur tous les siens les bénédictions du Ciel ! On chante avec la plus vive ferveur le beau cantique qui n'est qu'un commentaire de ces paroles :

. . . Eun deis kaër evel ken-man, deiz eun ofer'n nevez,
Azo eun deis a *vennos* paret var eur barrez
Bennoz, bennoz d'eoc'h, Jesus, ha mill Gwech trugarez
Evit an honor dispar, ho peus grêt d'hor parrez,
O tont enhi da zibab, hag enhi da c'helver
Unan euz he bugale da vont ouz hoc'h aoter.
. . . Evit ober eur beleg, Doue d'ar bugelig
A laka eur vam gristen e doug he gavelig,
Eur vam a oar luscellat ervad he vugale
E karantez ar Verc'hez, e karantez Doue.

Au sortir de cette belle cérémonie, nous pensions à la joie et à l'honneur de notre Châteaulin, qui l'année prochaine, verra aussi un de ses enfants monter à l'autel. Ce sera l'heure de la moisson de grâces dont il nous a été donné, dans une retraite que nous prêchions à Pont-Croix, de voir sortir du cœur les premiers germes, comme les pousses de blé au printemps !

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

A l'heure où M. Le Coz chantait ce *Te Deum* enthousiaste, il ne connaissait pas encore — mais ne l'avait-il pas pressentie dans les décrets déjà élaborés ? — la *Constitution Civile du Clergé*, votée par la Constituante le 12 Juillet 1790, c'est-à-dire deux jours auparavant.

Le clergé avait été dépouillé de ses biens, qui, en assurant son indépendance, sauvegardaient sa dignité, et réduit à la condition humiliante de *salaire*. Pour le rabaisser plus encore, la Constituante voulut le pousser dans le chisme, le séparer de Rome et en faire un simple corps de *fonctionnaires* relevant uniquement de l'Etat.

Elle commença par refondre, sous prétexte d'uniformité, les circons-

criptions territoriales de l'Eglise de France, qui remontaient aux premiers siècles de la Gaule chrétienne. Il y avait 136 diocèses, dont deux dans le Finistère, celui de Quimper et celui de Léon, plus une moitié d'un troisième, celui de Tréguier. On réduisit ce nombre à 83, un par département. Chaque diocèse fut divisé en un certain nombre de paroisses circonscrites dans les nouvelles limites des communes. Ensuite, sous prétexte de liberté, la même assemblée décida que les Evêques et les Curés seraient élus par le peuple : Pouvaient prendre part à l'élection tous les habitants du diocèse ou de la paroisse, sans distinction de culte, calvinistes, luthériens, Juifs ou libres-penseurs. En cas de litige entre l'évêque et le curé, le tribunal civil déciderait. Le curé choisissait lui-même ses vicaires.

Ce vote audacieux et impie révolta les consciences. L'Evêque de Quimper, mourant, signa, le 27 Septembre 1790, une *déclaration* qui fut son testament : Il réclamait formellement contre « les atteintes portées à l'ordre hiérarchique institué par Jésus-Christ, à la discipline générale de l'Eglise, et contre l'envahissement des biens qu'elle avait jusqu'ici possédés ». Le 30 Septembre, 306 prêtres ajoutèrent à sa protestation suprême leur signature d'adhésion. Nous n'y trouvons la signature d'aucun prêtre de Châteaulin.

Quoique cette loi n'eût pas encore reçu l'approbation royale, le Directeur du département en pressa l'exécution. Le Chapitre Cathédral fut dissous, et les électeurs convoqués, pour nommer un successeur à M^{sr} de S^t Luc, à la date du 1^{er} novembre 1790. Cette assemblée, réunie dans la Cathédrale fut une orgie. L'élu était désigné d'avance : Ce fut Expilly. Des voix se portèrent cependant sur deux pères de famille, deux religieuses et... le chien du Collège !!

On put dire en ricanant : « *Nous avons un évêque qui durera longtemps, car il est fait à l'eau-de-vie* ».

Le malheureux roi Louis XVI se refusait toujours à approuver la loi du 12 Juillet. Deux prélats, dont l'un en mourut de douleur, et l'autre fit par la suite une humble et formelle rétractation, lui donnèrent le conseil de signer. Il s'y résigna le 26 Décembre 1790. Le schisme était sanctionné.

La Constituante imposa aussitôt le serment aux Prêtres, sous peine de destitution. Elle fixa la date du 4 Janvier 1791 pour les ecclésiastiques députés. Ils étaient 300. Malgré les cris de fureur et les menaces terribles, 240 refusèrent noblement, et sur les 60 pusillanimes ou renégats, 20 ne tardèrent pas à se retracter.

Tous ces événements indiquaient clairement aux prêtres de Châteaulin la voie du devoir. Hélas ! Ils firent défection. (à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

60.— Jean-Yves-Marie Le Page, Avenue de Quimper, fils de Yves et de Marie Le Faou, *parrain* : Jean-Marie Thomas, *marraine* : Marie-Joséphine Le Page.

61.— Marie-Anne Le Stum, Grand'rué, fille de Gabriel et de Marie-Anne Cinq, *parrain* : Jean-Gabriel Le Seao, *marraine* : Marguerite Le Stum.

62.— Anne-Marie-Angéline Dubois, à Saint-Gratien, fille de Jean-Joseph et de Marguerite Jézéquel, *parrain* : Corentin Piriou, *marraine* : Marguerite Morvan.

63.— Anne-Marie-Marthe Calloc'h, Lézabannec, fille de Hervé et de Marie-Louise Guyader, *parrain* : François Goasguen, *marraine* : Marie Calloc'h.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 26.*— XII^e dimanche après la Pentecôte. Le Cœur très-pur de la B. Vierge Marie. Dans ce Cœur virginal, asile de Jésus et son sanctuaire de prédilection, l'amour divin a régné comme dans son domaine ; cœur de miséricorde qui nous a adoptés pour ses enfants.— *Après vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 27.— S^t Joseph Calasanz, confesseur. Originaire de l'Aragon, devenu prêtre, il employa vingt années aux travaux de la prédication et aux soins des pauvres, puis il fonda la Congrégation des Clercs des Ecoles-Pies pour l'instruction des enfants du peuple en 1607.— *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés.*

Mardi 28.— S^t Augustin, évêque, docteur. Cet admirable génie eut une jeunesse brillante mais fort orageuse. Il se convertit à l'âge de 33 ans en 387, terrassé par l'éloquence de S^t Ambroise, et les prières et les larmes de sa mère S^{te} Monique. Evêque d'Hippone, il combattit les hérétiques en véritable athlète, y remporta ses plus beaux triomphes, mérita le nom de Docteur de la grâce, et devint l'oracle des Conciles et de l'Eglise tout entière. Il a laissé un livre immortel, ses Confessions, où il pleure les égarements de sa jeunesse.

Mercredi 29.— Décollation de S^t Jean-Baptiste. Pendant un grand festin qu'Hérode donnait à sa cour, sa nièce Hérodiade ayant dansé devant lui, il fit le serment de lui accorder ce qu'elle demanderait. De concert avec sa mère, elle demanda la tête de S^t Jean-Baptiste, que le roi avait fait jeter en prison parce qu'il lui reprochait sa conduite scandaleuse. Le saint Précurseur, martyr du devoir, avait alors 32 ans.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 30.— S^{te} Rose de Lima, vierge. Dès le berceau, elle exhala un parfum de vertu angélique ; à cinq ans, éclairée par Dieu, elle fit le vœu de virginité. Du Tiers-Ordre de S^t Dominique, outre les pénitences qu'elle imposa à son corps, elle souffrit pendant quinze ans les désolations intérieures qui se changèrent ensuite en un foyer de pures flammes la consumant, à 31 ans, en 1617.— *A 7 h. 1/2, Complies et bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 31.— S^t Raymond Nonnat, confesseur. Espagnol et religieux de l'ordre de la Merci, il alla à Alger pour le rachat des captifs et s'offrit en otage à leur place. Ce glorieux apôtre de la charité y souffrit les plus grands tourments. Racheté malgré ses instances, il revint en Espagne où il mourut en 1240, après avoir été nommé cardinal.

Samedi 1^{er} septembre.— Office votif de l'Immaculée Conception.— A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pêcheurs.

Nous exhortons vivement les fidèles à sanctifier le Pardon de N. Dame de Châteaulin par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Voici tout un nouveau quartier qui s'élève à l'abri des remblais du nouveau viaduc. Au centre se développe notre très aimé Patronage Jeanne D'Arc, avec sa vaste cour, ses préaux, sa Bibliothèque et sa grande salle.

Il nous tardait de parler de cette chère œuvre et d'en tracer à grands traits l'histoire. Puisque notre promenade dans la paroisse nous y conduit, arrêtons-nous comme nous l'avons fait pour les vieux souvenirs de Kerjean, et faisons ici de l'histoire contemporaine. La mémoire de M. Jézégou, les notes de M. Caroff et de M. Gentric nous y aideront.

Un temps fut, nous dit M. Jézégou et il n'est pas encore très éloigné où les jeunes gens des meilleures familles de la paroisse se groupaient pour les grandes solennités, surtout pour la messe de minuit, et préparaient longuement dans des réunions toutes cordiales avec leurs prêtres, des chants qui faisaient l'admiration des fidèles. Cela prit fin hélas ! il y a une douzaine d'années.

Le zèle de M. Normant ne se découragea pas. Aidé de son jeune collègue, il recruta pour la Noël de 1894 une dizaine de jeunes ouvriers. On fit des répétitions de cantiques à la sacristie. Les jeunes chanteurs prenant goût amenèrent des amis. M. Gentric, avec son beau talent de pianiste, et son âme ardente, secondait les vicaires dont il était l'intime ami si bien qu'à la messe de minuit on se trouva 50. On ne s'arrête pas en si beau chemin. Pour le grand Pardon on était 80 à N. Dame pour exécuter un Gloria et un Credo superbes. Les répétitions avaient mis cette jeunesse en amitié, on s'y faisait fête. C'était le Patronage en germe.

Or cette année là (1895), M. Normant mettait souvent la conversation sur les patronages. M. Quéré, habitué aux vieilles coutumes, ne se montrait guère favorable à ces sortes de nouveautés. Il croyait le peuple réfractaire, en dehors de l'Eglise, à l'action directe du Prêtre. Il écartait donc ces projets de son pieux vicaire, esprit si droit, zèle si pondéré cependant, et bien au courant des exigences de nos époques troublées.

Mais l'idée faisait son chemin. Or il advint qu'un jour dans une visite faite à M. Gentric par les vicaires accompagnés de M. Bohec, le charmant et populaire aumônier des Frères on causa de nouveau du patronage. Puisque les vicaires n'obtenaient pas l'autorisation, pourquoi, se dit-on dans cette intimité, un laïc jeune ardent, aimé de son curé, ne prendrait-il pas l'initiative d'une œuvre si urgente ? Le jeune laïc n'était pas homme à reculer devant cette lourde mais noble tâche ; et nous avons là les deux numéros du Bas-Breton des 21 et 28 Septembre 1895 dans lesquels un appel du vaillant apôtre sonnait comme un coup de clairon.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici quelques passages caractéristiques de ce premier appel : « Pour nous qui conservons au cœur les pieuses croyances sans lesquelles tout est vain, nous ne saurions comprendre une œuvre de cette nature sans y voir dominer l'idée de Dieu, et c'est un fait d'expérience que si le patronage est une œuvre de

préservation du corps, il doit être avant tout le gardien fidèle de l'âme ; que si l'élément religieux ne constitue pas la pierre angulaire de l'édifice, cette institution ne peut avoir que des bases d'argile et des effets de peu de durée.

« Donc, cultiver profondément le sentiment chrétien, développer dans les cœurs la notion et l'amour des devoirs religieux qui en découlent, tenir en éveil les généreuses ardeurs du patriotisme, inculquer le respect de la famille et le souci de sa dignité ; voilà ce que doit être, à mon avis, le patronage, quelle est sa raison d'être. Par l'application de ces principes, les résultats matériels se feront jour rapidement, et peu à peu, sous l'action bienfaisante de la religion, se traduiront les effets attendus de l'œuvre, l'éloignement du cabaret, les idées de sobriété et d'économie, les habitudes d'une bonne éducation. »

Puis, il trace un tableau des dangers auxquels un Patronage arracherait la jeunesse : « Il est facile de constater que dans notre bonne petite ville, l'enfant hors de l'école, l'apprenti après la journée d'atelier quitte, aussitôt les repas pris, la maison où il ne trouve pas toujours les divertissements réclamés par son âge ; la rue, le funeste débit, du moins à partir d'un âge souvent encore tendre, devient son asile, et son corps et son âme se dégradent au contact de promiscuités dangereuses, en butte aux terribles tentations de l'alcool qu'il ne sait pas réprimer. Les parents, souvent d'une négligence coupable à cet égard, ne peuvent pas toujours les surveiller ; les nombreuses occupations du ménage demandent tous leurs soins, et ils voudraient ardemment qu'un refuge béni s'offrit pour qu'ils puissent lui confier leurs enfants en quête de distractions. Là, en effet, l'enfant retrouverait ses camarades : sous l'influence d'une saine et pieuse direction, il goûterait tous les jeux utiles au développement de son corps ; son âme se consacrerait à tous les exercices salutaires pour sa préservation, et son intelligence recevrait tous les conseils usuels que sa famille, soit par manque de temps, soit par insouciance ou ignorance, ne peut lui donner ; ce serait le couronnement de l'œuvre commencée par elle ; après de bonnes heures écoulées ainsi, ne croyez-vous pas que ce jeune enfant rentrerait chez lui beaucoup plus pieux, beaucoup plus aimant, beaucoup plus vigoureux ? »

Il terminait par ce cri d'espoir : « Je tressaille d'une délicieuse émotion en songeant que tous souscriront au pressant appel que je leur adresse ici du fond de l'âme et dont l'expression est l'union de toutes les générosités, des énergies, des bonnes volontés si nombreuses dans notre excellente petite ville. Partout autour de nous, à Quimper, Quimperlé, Brest, Morlaix, dans les petites communes même, des patronages s'établissent et fonctionnent admirablement ; leur nombre va sans cesse se multipliant, leur prospérité grandit chaque jour... Devrons-nous constamment nous abstenir de mêler notre voix au concert de toutes ces œuvres dont la bannière porte en lettres rayonnantes, la fière et noble devise : *Aime Dieu et va ton chemin ?* »

« Châteaulin, le 18 septembre 1895. » R. G. (à suivre)

Loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché.—

On a bâti un certain nombre de maisons modestes dans ces derniers temps. Il est bon que les propriétaires « peu fortunés » ne négligent pas les avantages que la loi du 12 avril 1906 leur assure. C'est à leur usage que nous allons réunir ici quelques renseignements.

1° *Quels sont ceux qui peuvent profiter de cette loi ?*

a) Les personnes « peu fortunées ». La loi de 1894 disait : les personnes qui ne sont « propriétaires d'aucune autre maison ». Les termes actuels sont plus élastiques.

b) Il faut que l'habitation individuelle à bon marché ne dépasse pas une valeur locative de 270 fr. à Châteaulin. Cette valeur est calculée à 5, 56% du capital dépensé. Soit environ 4. 900 fr.

Ainsi donc un propriétaire peu fortuné de Châteaulin dont la maison, y compris son jardin, ne dépasse par la valeur de 4. 900, peut réclamer les avantages accordés par la loi,

2° *Quels sont ces avantages ?*

a) L'exemption de l'impôt des portes et fenêtres pendant 12 ans.

b) Le paiement de l'impôt de mutation en cinq annuités, à partir du moment où le contrat de vente est enregistré. Pour obtenir ces deux avantages, il faut faire une déclaration à la mairie avec demande de décharge, dans les 3 mois de la construction ou de l'achat.

Ne peuvent jouir de ces avantages que les maisons construites depuis la promulgation de la loi.

La semaine prochaine nous étudierons un autre bienfait de cette loi, en cas de décès du propriétaire.

La désertion des Campagnes.— Une des causes les plus fréquentes est le séjour à la caserne. Comment combattre ce fléau, alors que tous sont appelés désormais à passer par la caserne ? Comment maintenir vivace en nos soldats l'amour de la terre, les détacher des séductions de la ville, les rendre à nos campagnes au courant des méthodes nouvelles et des bienfaits de l'association rurale ?

L'Italie nous donne un exemple frappant et facile à imiter. Grâce à une entente établie entre les ministres de la guerre, de l'instruction publique et de l'agriculture, dans 200 garnisons, en 1905, l'enseignement agricole a été donné à 45. 000 soldats, comme un supplément presque normal de l'instruction militaire. Cet enseignement élémentaire et essentiellement pratique porte surtout sur les engrais, l'épargne, le crédit, l'association, la coopération ; il est donné par les professeurs officiels d'agriculture ou par des officiers compétents ; il est appliqué enfin dans des *champs de démonstration*, terrains domaniaux voisins des casernes, mis à la disposition de autorités militaires.

Ont reçu le Saint Baptême :

64.— Charles-Roger Castillon, à Rennes, fils de Charles-Auguste et de Marie Ladouce, parrain : Baptiste Ladouce, marraine : Jeanne Castillon.

65.— Charlotte-Marie Castillon, à Rennes, fille de Charles-Auguste et de Marie Ladouce, parrain : Remi Ladouce, marraine : Marie Castillon.

66.— Marie-Anne Le Guillou, Route de la Gare, fille de Jean-Marie et de Jeannie Le Faou, parrain : Jean-Michel Le Faou, marraine : Marie-Anne Salaün.

Ondoiements :

13.— Un enfant à Henri Bohan et à Marguerite Hascoët.

14.— Une enfant à Joseph Le Nir et à Marie-Louise Le Meur.

15.— Une enfant à Gustave Benoist et à dame Jeanne Gassis.

Supplément des cérémonies du Baptême :

16.— Suzanne-Marie Boulter, Quai de Brest, fille de Jules et de Françoise Kerdevez, parrain : Victor-Marie Launay, marraine : Jeanne Kerdevez.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

AVIS.— Ce numéro ouvre la 3^e année de notre petit bulletin paroissial. Vers la fin de décembre, la collection formera « un juste volume », auquel nous donnerons une table des matières. Que Dieu nous fasse la grâce, dans la période difficile et douloureuse qui s'ouvrira alors pour l'Eglise en France, d'apporter chaque semaine à nos chers paroissiens les conseils et les encouragements d'un pasteur fidèle et dévoué à son troupeau.

Semainier paroissial.— Dimanche 2.— XIII^e dimanche après la Pentecôte. **Les dix lépreux guéris.** Un seul étant venu remercier Notre Seigneur de sa guérison, le divin maître se montra affligé de l'ingratitude des autres et nous enseigne ainsi le devoir de la reconnaissance pour les grâces reçues. (Evangile du jour).— **Grand Pardon de N. Dame de Châteaulin, patronne de la Paroisse.**— Messe à 6 h. à N. Dame, à 7 h. et à 8 h. à S^t Idunet.— Grand'messe à N. Dame, célébrée par M. AMHERVÉ, Curé Doyen de Lambézellec, ancien vicaire de la Paroisse. Sermon breton par M. LE FLOCH, recteur de Quéménéven.— A 2 h. 1/2, la Procession solennelle, présidée par M. AMHERVÉ, quittera S^t Idunet pour aller chanter les Vêpres solennelles à N. Dame. Au retour à S^t Idunet, recommandations et prières de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires, pour la conversion des Pécheurs, Bénédiction du T. S. Sacrement et Baisement de la statue de N. Dame.

Lundi 3.— **S^t Fiacre, confesseur.** Patron des jardiniers, né en Irlande vers le VII^e siècle, il vint en France, près de Meaux, à l'endroit où se trouve aujourd'hui un village de son nom et un hospice pour les pèlerins. Les voitures de louage appelées fiacres ont pris le nom de ce saint, ayant d'abord servi à transporter les voyageurs à l'hospice qu'il avait fondé.— A l'occasion du Pardon de Châteaulin, et de l'arrivée des absents dans leurs familles, un service solennel sera célébré à 10 h. à N. Dame pour les défunts de la Paroisse, particulièrement ceux qui sont morts depuis le dernier Pardon.

Mercredi 5.— **S^t Laurent Justinien, évêque.** Né à Venise, de l'illustre famille des Giustiniani il devint évêque de cette ville, puis Patriarche, malgré les résistances opposées par son humilité. Il y mourut en 1455, après avoir été le modèle des Pasteurs.— A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.

Judi 6.— **Office votif du S^t Sacrement.**— A 7 h. 1/2 Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.

Vendredi 7. — Jours consacré à la dévotion du Sacré Cœur, les messes à l'autel du Sacré-Cœur. — Après la 1^{re} messe Bénédiction du T. S. Sacrement. — A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.

Samedi 8. — Nativité de la B. Vierge Marie. La Vierge annoncée par Isaïe naquit à Nazareth. Conçue sans tache, elle se trouvait dès sa naissance enrichie de tous les dons naturels et surnaturels. Ce mystère remplit d'une sainte allégresse les cœurs des fidèles : il est l'aurore de ce beau jour qu'éclairera le soleil de justice. — Les offices sont célébrés comme le dimanche. — Une messe sera célébrée à 7 h., à N. Dame pour les enfants de Marie. — La Grand'messe à N. Dame. — Vêpres à S^t Idunet à 3 h. — Le soir à 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.

Le Pardon de N. Dame de Châteaulin

L'année dernière, au soir de notre belle fête, nous étions heureux et fier d'entendre de la bouche de M. Cozic, notre célébrant, qu'il était content et édifié du Pardon de Châteaulin. Nous avons la confiance que nos chers Paroissiens donneront la même impression de joie et d'édification à M. Abhervé, leur ancien vicaire, qui présidera cette année notre fête patronale. Il est vrai qu'il apprendra avec étonnement que, loin de réserver cette journée à la fête religieuse comme de son temps, et comme cela se fait encore au Grand Pardon de N. Dame des Portes, et au Pardon de Pleyben, les divertissements publics seront en occurrence avec la Procession ; mais nos paroissiens seront d'autant plus fidèles et recueillis à former cortège d'honneur à N. Dame de Châteaulin. D'autant plus aussi, que cette malheureuse loi de séparation est là comme une menace que désormais ce sera fini de nos processions religieuses. Unissons-nous donc, clergé et fidèles, pour célébrer avec plus de ferveur que jamais la fête de notre Glorieuse Patronne, afin qu'elle nous aide à traverser les jours mauvais, et nous prépare au triomphe qui suit infailliblement toute épreuve pour la Religion, comme l'ont si joyeusement constaté nos pères, après la grande Révolution.

La loi de Séparation condamnée par l'Eglise. — L'Encyclique de Pie X obtient un formidable retentissement. Cette Eglise déclarée morte occupe donc encore tout le monde ! Les *politiques* de droite et de gauche font leurs commentaires aussi faux et aussi vains les uns que les autres : Ils n'envisagent que le côté humain d'une institution divine ; et dès lors à quelle conclusion voulez-vous qu'aboutissent les sages de la politique comme le *Journal des Débats*, la *République Française*, la *Gazette de France* ou l'*Autorité* ?

Les sectaires sont en émoi. La promptie et unanime obéissance des catholiques, proclamant avec S^t Augustin que quand « Rome a parlé, la cause est finie, » les exaspère. Ils comptaient tant sur des schismes ! Cette loi, mijotée par des Protestants et des Renégats, devait si infailliblement décapiter l'Eglise et réaliser l'idéal protestant d'une Eglise sans pape et sans évêques !

Aussi quelle fureur ! Dans ce concert d'imprécations, les deux organes protestants, le *Temps* et le *Signal*, se distinguent par un acharnement instructif. A leur suite, les petites feuilles de choux de sous-Préfectures, qui reçoivent des articles tout faits des officines où les Buisson et les inspireurs du *Temps* font loi, glapissent de leurs voix de fausset les plus

assourdissantes insanités. Laissons-les à leurs sottises et au ton prétentieux et ridicule de leurs leçons, à leurs ressassements de rangaines sur les associations culturelles en Allemagne, et écoutons en fils dévoués la voix grave et solennelle de celui qui représente Dieu sur la terre. Le Souverain Pontife nous dit que nul accommodement avec cette loi n'est possible « *tant qu'il ne constera pas d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des Evêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement en pleine sécurité.* »

Que la Chambre, « cette masse de ratés devenus législateurs », et le Sénat s'arrangent, s'ils le veulent, pour sauvegarder ces trois choses essentielles.

Mais que voulez-vous, ils ont peur de *Canossa* ! Les imbéciles !

Ils devraient prendre des leçons de bon sens d'un Député radical socialiste, M. Paul Meunier, de l'Aube, dont voici les paroles : « Le Pape est dans son droit. Il ne veut pas des associations culturelles. C'est son affaire. Il est le chef absolu de l'Eglise catholique. Il organise son Eglise comme il l'entend. Cela ne nous regarde pas, et je n'admets pas que le législateur français se substitue au Pape ou aux Evêques pour l'organisation et le gouvernement de l'Eglise catholique en France.

« La conception des associations culturelles est une **absurdité, une folie !** »

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

Le premier prêtre *Jureur*, à Châteaulin, fut Guillaume Le Floch, à qui ses supérieurs ecclésiastiques avaient depuis cinq ans enlevé ses pouvoirs de recteur de Lohéy, interdit pour cause d'inconduite, et qui s'était retiré dans sa famille depuis trois ans. Il prêta serment le 30 Janvier 1791. Le Procès Verbal de son acte de félonie envers l'Eglise, mentionne expressément que MM. Le Coz, Recteur, Le Roux, curé (Vicaire), non plus que MM. Le Bourc'his et Le Roux, prêtres, ni Pierre Le Moine, prieur, habitués sur la même paroisse, ne s'étaient présentés pour prêter le serment.

Guillaume Le Floch, pour salaire, obtint qu'une pétition fût signée par la commission du Conseil communal, et envoyée à l'Evêque constitutionnel élu, Expilly, pour lui demander sa réintégration dans les rangs du clergé paroissial.

Les hésitations du Recteur ne furent pas longues. Dès la même semaine il prévint le Conseil de la Commune qu'il ferait le serment exigé à la grand'messe du 13 février. Le jour indiqué, il monta en chaire après l'Evangile, et fit un long discours pour essayer de justifier son action, puis leva la main pour jurer fidélité à la constitution civile du Clergé. Son discours plut tellement aux personnages officiels, qu'ils en demandèrent copie pour le reproduire dans le registre des délibérations du Conseil.

Ce ne fut que dans le courant de mars, que M. Le Bourc'his, qui signe vicaire à Châteaulin, vint à la mairie déclarer qu'il était disposé aussi à *Jurer*. Le Dimanche 3 avril, jour fixé par le maire, vers 11 heures trois quart, à l'issue de la Grand'messe chantée par lui à N. Dame, « le Sieur Hervé Le Bourc'his, prêtre fonctionnaire à l'Hôpital depuis plusieurs années. » prononça le serment « à haute et intelligible voix. » Le procès-

verbal mentionne expressément que M. Le Roux, vicaire, ne s'était pas présenté pour accomplir le même acte. Il n'est plus fait mention de celui-ci désormais, sur les registres de la commune.

Ainsi 3 prêtres résidant dans la paroisse avaient forfait à l'honneur sacerdotal ; et leur conscience ne se réveilla même pas, lorsque le Bref du 13 avril 1791 leur apporta la condamnation solennelle du Pape, frappant la *Constitution Civile du Clergé*. Le Pape accordait à tous les *jureurs* un délai de 40 jours pour se rétracter, sous peine de suspense et d'anathème.

Déjà, avant cette condamnation, le misérable Expilly avait reçu la consécration sacrilège des mains de Taleyrand, le 24 février, comme évêque intrus du Finistère, et avait fait sa rentrée à Quimper le 12 mars 1791. Il allait se distinguer par son acharnement à poursuivre les prêtres fidèles, les Religieux et les religieuses.

En revanche, il s'empressa de récompenser la défection de M. Le Coz, en l'appelant à Quimper, dès le mois d'Avril, comme supérieur de son Grand Séminaire, à la place du courageux et fidèle M. Liscoat, que l'évêque intrus avait en vain essayé d'entraîner dans le schisme.

Mais avant de quitter Châteaulin, M. Le Coz avait déjà sanctionné de sa complicité les empiètements du Conseil communal dans le domaine des biens et revenus d'Eglise. (à suivre)

Le cidre.— Pour avoir de bon cidre, il faut d'abord de bonnes pommes. Nos paysans savent bien les espèces qui leur sont les plus avantageuses pour la qualité du cidre: Nous ne saurions trop les exhorter à renoncer à l'achat de plants étrangers. Chaque ferme devrait avoir sa pépinière, née et soignée sur place, greffée dans le pays, et transplantée à poste fixe aussitôt l'arrachage.

Les meilleurs cidres demandent des pommes douces-amères. Une certaine quantité de pommes douces, avec quelques pommes aigres, ne nuiraient pas à la qualité.

On recommande de cueillir les fruits un peu avant leur complète maturité, par un beau temps. Nous avons des agriculteurs expérimentés qui préfèrent la pleine maturité sur arbre. Il est important de garder les tas à l'abri de la pluie, mais bien aérés. N'employer les pommes tombées avant le temps, ou les pommes gâtées que pour les cidres à consommer de suite.

Les barriques doivent être d'une propreté parfaite, et exemptes de toute mauvaise odeur.

Après l'écrasement au concasseur, laisser macérer la pulpe au moins une demi-journée, ayant de la soumettre au pressoir. Si l'on emploie des pailles pour le pressoir, avoir soin d'écartier impitoyablement celles qui ont quelque odeur ou moisissure.

Surveiller la fermentation; soulever lorsque l'oreille près de la bonde n'entend plus « chanter le cidre ».

Les lies supérieures formant le *chapeau* sont très pernicieuses à la qualité du cidre.

Tenir les barriques constamment pleines, ou bien pour empêcher le contact avec l'air, y verser un peu d'huile d'olives, qui forme une couche imperméable.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 9.*— XIV^e dimanche après la Pentecôte. Fête du S^t Nom de Marie. Cette fête a été étendue à l'Eglise universelle par Innocent XI, à la suite de la victoire remportée par Jean Sobieski contre les Turcs. Le héros polonais délivra Vienne, refoula les Turcs et brisa leur puissance (1683).— *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 10.— S^t Nicolas Tolentin. Entré à 12 ans dans l'ordre des Ermites de S^t Augustin, il fut un modèle des plus éminentes vertus, s'adonna à la prédication et opéra de nombreuses conversions. Il mourut en 1309 à Tolentino, où depuis 30 ans il avait fixé sa demeure.— *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 11.— De l'octave de la Nativité.

Mercredi 12.— De l'octave.— *A 2 h. Réunion des Dames de S^t Vincent de Paul.*— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Judi 13.— De l'octave.— *A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 14.— Exaltation de la S^{te} Croix. Cette fête célèbre le souvenir de la victoire remportée par Héraclius sur Chosroës, roi de Perse, qui avait ravagé l'empire d'orient et enlevé de Jérusalem la portion de la vraie Croix qui y était restée. Cette relique insigne fut rendue en 628 à Héraclius, qui la porta lui-même solennellement dans les rues de Jérusalem.— *Après la 1^{re} messe, procession de la Vraie Croix, jusqu'à la Croix de la Mission.*— *Au retour, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 15.— Jour octave de la Nativité.

Le Pardon de N. Dame de Châteaulin

Il est une tradition de nos Pères qui tarde à être reprise, et tant qu'elle ne rentrera pas dans les mœurs chrétiennes de la famille Châteaulinoise, notre fête patronale ne méritera pas ce beau nom de *Pardon* qui rappelle la réconciliation pleine et l'intimité avec le bon Dieu. Je veux parler de la confession et de la Communion, sans lesquelles nos hommages à Marie restent si imparfaits, et nos prières si peu dignes d'être exaucées. Que nous restons sur ce point loin derrière nos voisins de Pleyben, qui préparent leur fête patronale de S^t Germain par des exercices de retraite et une communion générale. Et ce n'est pas là une exception dans le Diocèse. Pour ne citer que S^t Pol-de-Léon, ville de culture intellectuelle et de pros-

périté commerciale bien supérieure à Châteaulin, elle prépare sa grande fête de Septembre par un *triduum* de prédications, de confession et de communion. Les bonnes et saintes coutumes se perdent plus vite qu'elles ne renaissent. Raison de plus pour les pasteurs des âmes, ces médecins délégués de Dieu, de travailler à refaire cette hygiène spirituelle dont dépendent la vertu et le salut de leurs fidèles.

A part cela, notre fête a groupé nos familles aux pieds de N. Dame de Châteaulin à tous les offices, et notre procession, rendue plus solennelle par le concours de notre musique S^{te} Cécile du Patronage Jeanne d'Arc, a été des plus édifiantes, et suivie par un groupe très nombreux de fidèles, malgré la chaleur caniculaire. La bannière paroissiale, portée par MM. Jean Manis et Jean Guédès, tenait la tête, suivie des bannières de la Persévérance et des Enfants de Marie. Deux groupes de jeunes filles, l'un de la Trêve de N. Dame : M^{lles} Anna Caugant, de Tréverrec, Jeanne Tanguy, de Penmez, Marguerite Caër, de Kerjean, et Marie Le Roy, de Tréverrec, l'autre, du reste de la paroisse : M^{lles} Anna Le Han, de Kerguestec, Marie Kerhoas, de Lospars, Anna Saliou, de la ville, et Anne Centur, de Quimill, partageaient l'honneur de porter la statue de N. Dame. Deux groupes aussi, l'un au matin de la vie de foyer, l'autre plus avancé dans la vie : M^{mes} Poulmarc'h, de Penmez, Riou, de Rostomic, Bodollec, du Vastil, et Riou, de Kerlobret, puis M^{mes} Caugant, de Coatitfel, Goas, de Kerjean, et Péron, de Rhun-ar-Puns, portaient la statue de S^{te} Anne. Les fabriciens de N. Dame, MM. Quemener, de Kerc'huibu, et Pelliet, de Prat-guivarc'h, portaient la croix d'or, les fabriciens des défunts, MM. Moulin, de Penmez, et Richard, de Penn-an-run, portaient la croix d'argent ; MM. D'hervé, de Lindour, et Brenot, de Prat-ar-rours, portaient la grande croix d'argent. Enfin nos petits garçons se disputaient l'honneur et la joie de porter l'Enfant Jésus et sa couronne.

Puissions-nous, malgré les nuages qui assombrissent l'horizon de l'Eglise en France, avoir encore l'année prochaine la joie de ces manifestations grandioses de la foi. Car tous ces tristes bals publics qui viennent déshonorer nos fêtes religieuses ne peuvent les remplacer pour préparer des générations honnêtes et bénies de Dieu.

L'Encyclique de Pie X.— Les mauvais journaux font grand bruit d'une prétendue lettre de prétendus catholiques, adressée au Pape et parue dans un journal protestant : *Le Temps*, dont le ton haineux et plein de fiel contre l'Encyclique du Pape contraste avec les allures doucereuses qui lui servaient de masque jusqu'ici. On l'a dit avec juste raison : cette lettre est une *mauvaise action*. Elle met en relief avec une grande habileté les diatribes et les cançons qui courent sous une forme plus brutale dans la presse anticatholique. Elle reprend à l'égard de Pie X le ton dégagé et impertinent de la presse monarchique contre les instructions de Léon XIII : Le Pape est un étranger, peu au courant de nos affaires ; il n'a pas le sens politique, il écoute des conseillers peu éclairés. Pour peu, ils diraient que le pape est un « gâteux », comme nous l'avons entendu dire autrefois de Léon XIII. Comme l'Esprit-Saint, dans l'écriture, a donc bien stigmatisé ces gens qui demandent aux pasteurs des âmes de leur dire toujours des choses qui leur plaisent : *loquimini nobis placentia* : « Ce peuple provoque ma colère ; ce sont des enfants ingrats, qui ne veulent pas écouter la loi de Dieu ; qui disent aux voyants : ne voyez pas, ... ne

regardez point pour nous ce qui est droit ; dites-nous des choses flatteuses, voyez pour nous des erreurs (Isaïe XXX).»

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

Cet empiètement avait commencé dès le 25 avril 1790, et le 2 mai par la prise de possession des archives paroissiales, et des registres de l'hôpital. Ces archives renferment entre autres : 1° les comptes des fabriciens de S^t Idunet de 1776 à 1787 ; 2° Ceux de N. Dame, de 1777 à 1787 ; 3° de N. Dame de Pitié ; 4° de N. Dame de Kerluan ; 5° de S^t Combert, les trois de 1776 à 1787 ; 6° les comptes de S^t Jean, de 1777 à 1787 et enfin les délibérations du corps politique, de 1770 à 1790.

Le 26 Juin 1790, c'est encore plus fort. Le Conseil Communal s'arroge la nomination des Fabriciens ; et nous trouvons qu'à S^t Idunet, Jean Le Seach de Peren remplace Louis Le Guédès de Quimill ; à N. Dame, Jean-Paul Le Taro, de la ville, succède à Louis Le Floch, de Penn-an-run ; M. Diculangar est fabricien du S. Sacrement en place de Cozic Pennanguer, de la ville ; Pour le Rosaire, c'est René Le Louarn de Penmez qui remplace Yves Nédélec de Prat-aval ; le fabricien de N.-D. de Pitié est Jean Motref du Vieux Bourg, succédant à Urbain Férec de la ville ; à Kerluan, Hervé Le Moal de Kergudon entre en charge après Hervé Douguédroit de Run-ar-Puns ; à S^t Comber, Mathurin Rivoal de Coatiliger, après Yves Le Guédès de Lézabannec ; et enfin à S^t Jean, Pierre Péron de Penn-an-run, après Alain Le Moal de Coatitfel.

Non seulement le conseil Communal se substitue au Curé pour la nomination des Fabriciens, mais il se substitue à ceux-ci pour les actes de gestion, comme nous le constatons le 18 juillet 1790 à l'occasion de la location du champ dit du S^t Sacrement, pour trois ans au Sieur Gestin.

Il en est de même à l'Hôpital. L'administrateur Duvet démissionnant le 18 août, c'est le conseil qui lui donne un successeur, le 26 septembre en la personne du sieur Gourmelay.

Le 4 octobre, le Conseil enregistre l'inventaire des biens meubles, bestiaux et titres de l'Hôpital, fait les 27, 28 et 29 septembre 1790.

Le nouvel administrateur fait du zèle, et donne le 24 octobre la désignation des bois à exploiter : 3 chênes à Stang-forn, mais revendiqués par les autres voisins, 4 pieds d'ormes au même lieu, et 60 chênes au delà de Banine, le long de la rivière. (à suivre)

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

Les circonstances devenaient d'ailleurs plus favorables. M. Quéré, dont les forces diminuaient, et qu'un mal extrêmement douloureux crucifiait, songeait à un troisième vicaire qui, pour ne pas grever le budget de la fabrique, aurait à tenir les orgues. MM. Normand et Jézégou en profitèrent pour insinuer que la présence d'un troisième vicaire prendrait les apparences d'un soulagement pour le curé, si par ailleurs des œuvres paroissiales nouvelles ne venaient la justifier aux yeux de tous ; et l'on revenait toujours à la question du Patronage, Soit ! répondit enfin M. Quéré. Tout s'annonçait donc plus facile, et la souscription fut ouverte. Elle fut fructueuse et dépassa le chiffre de 1600 fr. Un terrain fut acheté. La construction fut décidée ; mais crainte d'obstacles que l'on ne prévoyait

que trop, on s'arrêta au plan hybride d'une maison qui, en cas d'échec, pourrait facilement se transformer en maison de rapport. Sur les entre-faites, M. Normand devint directeur au grand Séminaire de Quimper. Il fut remplacé par le regretté M. Caroff qui se donna plein de zèle à l'œuvre nouvelle, guidé et en couragé par son aîné M. Jézégou. Un comité fut constitué pour assurer l'avenir de l'œuvre, et les jeunes gens, tout heureux de se grouper autour de M. Gentric et de M. Caroff, formèrent un noyau solide et plein d'espérance. De ces premiers éléments, la maturation nous a procuré, dans Châteaulin et là où la Providence a dirigé leurs pas, des chefs de famille et des chefs d'atelier foncièrement chrétiens et estinés de tous.

L'inauguration du Patronage Jeanne d'Arc, le dimanche 22 novembre 1897, fut une fête pleine de charmes pour tous les fidèles de la Paroisse.

Monseigneur Valteau, évêque de Quimper, sollicité par la députation du comité, au nom de M. le Curé-Archiprêtre, daigna venir lui-même présider cette solennité. A la Grand'messe, sa Grandeur monta en chaire, et commentant l'évangile du Jour, l'épisode de Zachée monté sur le sycomore pour voir Jésus, en fit une application à l'œuvre d'éducation morale et religieuse qui l'attirait parmi nous. La foule est l'image des préoccupations matérielles qui nous empêchent de contempler le Maître Divin. Il faut que l'âme puisse s'élever et sortir des intérêts de la terre, il faut que l'arbre de la Religion, les enseignements de la foi, la douce influence des bons exemples saisissent cette jeunesse surtout qui possède l'avenir, la mettent sur le passage de Jésus, et lui fassent entendre que Dieu veut résider dans la demeure de son intelligence et de sa volonté, y apportant le gage du bonheur vrai et durable, du salut éternel. Le soir après Vêpres, Monseigneur, accompagné du vénérable pasteur de la paroisse, et du chanoine Boutlé, un vieil ami, se rend au Patronage, où lui sont présentés les membres du comité d'honneur, que sa Grandeur remercie affectueusement « de s'intéresser aux besoins moraux et matériels de la jeunesse Châteaulinoise, et de consacrer à cette œuvre leur dévouement et leur charité. »

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

67.— Jeanne-Corentine Cornec, Kerlobrot, fille de Sébastien et de Corentine Didaiiler, *parrain* : Pierre Talec, *marraine* : Anna Cornec.

68.— Maria-Louise Goasguen, Lézabannec, fille de François et de Marie-Charlotte Caugant, *parrain* : Louis Caugant, *marraine* : Marie-Anne Goasguen.

69.— Albert-Marie Thépaut, Avenue de Quimper, fils de Alain et d'Annette Quéré, *parrain* : Alain Thépaut, *marraine* : Jeanne Quéré.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Gouézec : Pierre-Marie Guillaume, Châteaulin, et Marie-Anne Dorval de Gouézec. 25.— Jean Le Lann de Relecq-Kerhuon, et Marie-Jeanne-Charlotte Le Quéau, de Coatliftel.

26.— Daniel-Louis-Ferdinand Antony, Châteaulin, et Paule-Emilie Riou, Châteaulin.

27.— Jules-François-Marie Delanoé, Châteaulin, et Marie Bozec, Châteaulin.

28.— Henri-René Saulmier, S^r Pierre des Corps à Tours, et Marie-Louise Ollivier, à Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

49. Marie-Jeanne Richard, Kerjean, 65 ans.— 50. Laurent Mocaër, Grand'rue.— 51. Anne Louboutin, Notre Dame, 24 ans.— 52. Emile Le Marchand, Pentrez, en S^r Nic, 54 ans.— 53. Raoul-Julien-Laurent Avan, Lothey, 13 ans.— 54. Pierre-François-Louis Cornec, Rostomic Vian, 1 ans.— 55. Louis-Marie Postec, Rostomic, 7 ans.— 56. Marie-Louise Le Page, Grand'rue, 82 ans.— 57. Pierre-Alexandre Frabolot, Grand'rue, 17 ans.— 58. Pierre Hélias, Quai de Brest, 58 ans.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 16.*— XV^e dimanche après la Pentecôte. Fête des Sept Douleurs de la B. Vierge Marie. Pendant la Passion de son divin Fils, Marie se tenait debout au pied de la croix. Elle y souffrit des peines indicibles qui lui ont mérité les titres de Reine des Martyrs, de N.-D. des Sept Douleurs, ou de N.-D. de Pitié.— A 8 h. 1/2, *Caisse des Loyers.*

Lundi 17.— **Les Stigmates de S^t François.** On célèbre sous ce nom l'insigne faveur faite à S^t François d'Assise, deux ans avant sa mort, par Notre Seigneur, de recevoir dans les mains, les pieds et le côté droit les marques des plaies de la Passion, devenant ainsi une image accomplie de l'Homme-Dieu, dont toute sa vie fut une parfaite imitation.— A la 1^{re} messe, *service pour les Trépassés.*

Mardi 18.— **S^t Joseph de Cupertino, confesseur.** Originaire de Cupertino en Italie et religieux mineur Conventuel, d'abord illettré, il acquit une grande science par ses communications intimes avec le Ciel. Sa vie ne fut qu'une série de miracles, une suite d'extases et de ravissements merveilleux, pendant lesquels il s'élevait souvent de terre. Il mourut à Osimo en 1663.

Mercredi 19.— **S^t Janvier et ses compagnons, martyrs.** Evêque de Bénévent, il fut condamné à l'amphithéâtre avec son diacre Festus et son lecteur Didier. Les bêtes féroces ne leur ayant fait aucun mal, ils furent décapités en 305. A Naples s'accomplit annuellement le miracle du sang de S^t Janvier : une fiole de sang figé, lorsqu'elle est approchée de son Chef, commence à se liquéfier et à bouillonner, comme si le sang avait été nouvellement répandu.— **Quatre-temps, Jeûne et abstinence de stricte obligation.**— A 7 h. 3/4, *Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 20.— **S^t Eustache et ses compagnons, martyrs.** Général victorieux de l'armée d'Adrien, il refusa de rendre grâces aux dieux, et fut jeté, avec sa femme et ses enfants, dans un énorme taureau d'airain rougi au feu (en 120).— A 7 h. 1/2, *Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 21.— **S^t Mathieu, Apôtre et Evangéliste.** Il composa en hébreu l'Evangile qui porte son nom, huit ans après la mort du Sauveur, et prêcha en Ethiopie. Le roi du pays voulant épouser Iphigénie, fille du roi défunt, sur les conseils de l'Apôtre qui l'avait consacrée au Seigneur, elle refusa. Le tyran furieux immola le saint à l'autel même du sacrifice.— **Quatre-temps. Jeûne et abstinence.**

Samedi 22.— **S^t Thomas de Villeneuve.** Religieux des Ermites de S^t Augustin et archevêque de Valence en Espagne, il fut surnommé l'aumônier à cause de ses abondantes aumônes et de son inépuisable charité. Il mourut en 1555.— **Quatre-temps, jeûne et abstinence.**

Retraites des soldats.— Cette œuvre, fondée depuis longtemps dans le diocèse, rassemble de 12 à 1500 jeunes conscrits dans les maisons de retraite de Quimper, Quimperlé, Lesneven et Morlaix (Salette). On comprend la haute importance de ces jours de recueillement, pour se préparer à la vie toute nouvelle pour eux, et périlleuse, de la Caserne. Parmi ces jeunes gens, plusieurs sont déjà initiés, comme *Sillonistes* ou membres de la J. C. F., à l'esprit d'apostolat et à une vie chrétienne intense. Ils sont le noyau solide pour l'avenir, et, avant d'entrer dans les rangs des **Bleus**, il est bon qu'ils se sanctifient d'avantage encore, en donnant la dernière trempe à leur âme dans ces *retraites des soldats*.

Nous avons chargé M. Mével du soin de voir individuellement tous nos jeunes conscrits, afin de les exhorter avec tout son zèle, à suivre une de ces retraites. Nous avons confiance que tous répondront à nos plus vifs desirs et à son pieux appel.

L'adoration Perpétuelle des 3-7 Octobre à Châteaulin.— La paroisse sera, pendant ces jours bénis, chargée officiellement de représenter le Diocèse tout entier aux pieds de N. Seigneur exposé sur son trône eucharistique. Notre cœur tressaille à la pensée de cette mission sublime, et des bénédictions divines dont elle sera la source pour nos chers paroissiens, et pour tous les diocésains. Sans approcher, hélas ! des pompes grandioses déployées à Rome dans les adorations perpétuelles, nous apporterons, à la célébration de ces jours privilégiés, tout notre zèle, la beauté de nos offices liturgiques, et nous demandons le concours fervent de tous nos fidèles. Nous appelons à nous aider auprès de notre troupeau, deux prédicateurs. M. Salou, recteur de Scrignac, pour les instructions bretonnes du matin, et M. Guirriec, aumônier du Likès à Quimper, pour les sermons français du soir ; et ils se tiendront à la disposition des Fidèles pour les confessions.

*Béni soit Dieu, dans le Très saint Sacrement de l'Autel !
Benedictus Deus, in Sacrosancto altaris Sacramento !*

Les Ecoles chrétiennes

Nous remplissons un devoir strict de notre charge des âmes, en rappelant aux parents leurs obligations rigoureuses, par rapport au choix des écoles pour leurs enfants. Voici les règles très nettes, tracées par le *Tribunal du Saint Office*, dans son instruction du 24 novembre 1875 :

« 1° Les parents qui négligent d'assurer à leurs enfants une éducation chrétienne ;

« 2° Les parents qui laissent leurs enfants fréquenter des écoles qui menacent leurs âmes d'une ruine inévitable ;

« 3° Les parents, ayant à leur portée une école catholique, qui néanmoins, sans une raison suffisante (dont les confesseurs sont juges), ou sans les garanties qui peuvent les préserver de la perversion, confient leurs enfants à des écoles publiques neutres ;

« Ceux-là, s'ils ne promettent sérieusement de s'amender, s'ils s'obstinent dans leur faute, la doctrine catholique ne permet pas de leur donner l'absolution au sacrement de la pénitence. »

Le P. Marc, un théologien de grande autorité, tire de ces règles la conclusion suivante : « Il faut refuser l'absolution aux parents qui, pouvant mettre leurs enfants dans une école chrétienne, les confient à une école neutre, même lorsque celle-ci n'est pas *positivement nuisible*. En effet, le précepte de donner une éducation chrétienne n'est pas seulement *négatif*, c.-à-d. ne se contente pas de défendre la fréquentation d'écoles positivement nuisibles ou dangereuses, mais il est encore *affirmatif*, c'est à dire, qu'il oblige à prendre les moyens efficaces de procurer une éducation chrétienne. »

Que les parents réfléchissent et se souviennent qu'il y va de leur salut éternel et de celui de leurs enfants.

La loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché (suite).— Réparons d'abord une omission faite dans l'article précédent. L'exemption pendant 12 ans ne vise pas seulement l'impôt des portes et fenêtres, mais de plus l'impôt foncier lui-même.

Outre les avantages déjà indiqués, la loi sur les habitations à bon marché en accorde d'autres au point de vue de la *division d'une maison* laissée en héritage, et du *partage forcé*. J'emprunte les explications à M. l'abbé Lemire- (*Le coin de terre et le foyer, Juillet 1906*).

D. Quelle est la situation générale actuelle faite par le code aux maisons laissées en héritage ?

R. D'après les articles 815, 826, et 827 du code civil, nul ne peut être contraint de rester dans l'indivision. Il en résulte que la maison laissée par le père serait la plupart du temps à diviser après sa mort, et comme chacun des héritiers peut demander sa part en nature, et qu'une maison ne peut se partager commodément, il n'y a qu'un moyen de les mettre d'accord, c'est de vendre la maison et d'en partager le prix. Cette vente est même obligatoire et elle doit se faire devant le tribunal, quand il y a des mineurs parmi les héritiers.

D. Cette vente a-t-elle des inconvénients ?

R. Oui, il en résulte que le fisc et les officiers ministériels absorbent une grande partie de la valeur des petits immeubles. Cette considération impressionne beaucoup d'ouvriers et d'employés, et ils se disent : à quoi bon me gêner et faire des économies ? Après ma mort ma maison sera vendue et je n'aurai travaillé et peiné que pour enrichir l'Etat et les hommes d'affaires. Je laisserai à mes enfants moins à hériter que si je leur avais légué des titres ou de l'argent.

D. Que décide la loi de 1906 au point de vue de la division des maisons laissées en héritage ?

R. Elle ne modifie que légèrement en faveur du conjoint survivant les dispositions de la loi de 1894, qui subsistent dans leur ensemble et qui deviennent les suivantes :

1° Si le conjoint survivant est copropriétaire de la maison au moins pour moitié, et s'il l'habite au moment du décès, l'indivision peut, sur sa demande, être maintenue pendant cinq ans à partir du décès du conjoint et continuer ensuite de cinq en cinq ans jusqu'à son propre décès. 2° Si la disposition précédente n'est point appliquée et si le défunt laisse des descendants, l'indivision peut être maintenue à la demande du conjoint ou de l'un de ses descendants, pendant cinq ans à partir du décès. 3° Dans

le cas où il se trouve des mineurs parmi les descendants, l'indivision peut être continuée pendant cinq ans à partir de la majorité de l'aîné des mineurs, sans que sa durée totale puisse, à moins d'un consentement unanime, excéder dix ans.

Ces trois clauses favorisent le conjoint, les enfants, les mineurs. Eux tous sont le prolongement, sont la survivance du défunt. La maison participe à la force du lien qui les rattachait à ce défunt et rend ce lien plus solide.

D. Par qui est prononcé le maintien ou la continuation de l'indivision ?

R. Par le juge de paix, après avis du Conseil de famille s'il y a lieu.

D. Mais il arrive un moment où l'indivision cesse, et alors que devient la maison ? Y a-t-il partage forcé en nature ? Et comme ce partage ne peut avoir lieu, y a-t-il vente ? L'indivision a-t-elle fait autre chose que reculer cette échéance fatale ?

R. Oui, elle a fait autre chose. Le partage forcé et par suite la vente de la maison de famille sont évités dans la loi, grâce aux combinaisons suivantes : 1° Par testament le propriétaire peut désigner celui de ses héritiers (et son conjoint survivant si celui-ci à un droit de copropriété) qui de préférence pourra reprendre la maison par estimation.

2° Dans le cas où il n'y a pas de testament, le conjoint aura la préférence s'il est copropriétaire pour moitié au moins.

3° Si le conjoint n'est pas copropriétaire, et s'il y a plusieurs intéressés qui veulent reprendre la maison, la majorité décide.

4° S'il n'y a pas de majorité, il est procédé par voie de tirage au sort.

D. Y a-t-il des formalités pour décider l'indivision et le non-partage ?

R. Oui, mais elle sont simples. Les héritiers qui se croient dans le cas de l'obtenir signalent leur situation au juge de paix. Celui-ci les convoque, et tout se règle devant lui. Il dresse procès-verbal des opérations diverses indiquées plus haut auxquelles il préside.

Toute maison, à quelque époque qu'elle ait été bâtie, qui ne dépasse pas, pour Châteaulin, la valeur que nous avons indiquée : celle de 4900 fr. environ, peut bénéficier de l'indivision et du non-partage forcé.

Mais en revanche, il ne suffit pas que cette maison soit destinée à une personne peu fortunée, il faut qu'au décès, elle soit réellement la propriété du défunt, sans quoi, du reste, comment pourrait-elle donner lieu à héritage ?

D. Alors les avantages civils qui constituent une dérogation si considérable au code, peuvent être obtenus par tous les propriétaires d'une maison à bon marché, ou d'un jardin de dix ares ?

R. Oui, et c'est ce qui démontre que la loi de 1894 — et après elle la loi de 1906 qui la continue — a fait une vraie révolution dans notre code civil pour les foyers modestes, les plus nombreux et les plus intéressants et pour les Jardins ouvriers. C'est pourquoi elle est si importante.

D. La transmission intégrale du bien de famille peut donc être assurée ?

R. Oui, pour ce qui concerne la maison et le jardin, ce à quoi sont attachés les souvenirs les plus doux et les plus forts de la vie. J'ai donc raison de vanter ces lois de 1894 et de 1906 et de dire qu'elles sont trop peu connues. L'article 8 qui vient d'être expliqué est le premier rempart qui protégera le bien familial.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 23.* — **XVI^e dimanche après la Pentecôte.** Jésus, après avoir guéri un hydropique dans la maison d'un des principaux Pharisiens où il prenait son repas, remarquant l'empressement des convives à choisir la première place, leur donna une leçon d'humilité : quiconque, dit-il, s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. (Evangile du jour). — *A 8 h. 1/2, règlement des dépôts à la caisse des Loyers, avec primes de 15% sur les versements. — Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 24. — **Notre-Dame de la Merci.** Cette fête rappelle l'apparition de la S^{te} Vierge à S^t Pierre Nolasque à S^t Raymond de Pennafort et à Jacques d'Aragon, les invitant à fonder l'ordre de la Merci pour le rachat des chrétiens, captifs des Maures qui furent si longtemps maîtres des plus belles provinces de la catholique Espagne. — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 26. — **S^t Cyprien et S^{te} Justine, martyrs.** Cyprien, mage fameux d'Antioche, avait été chargé par un jeune homme, épris d'amour pour Justine, de lui obtenir par ses incantations la main de la vierge chrétienne. Ayant échoué et obtenu du démon l'aveu qu'on ne pouvait rien contre une personne qui se munissait sans cesse du signe de la croix, il se convertit, devint prêtre et évêque d'Antioche. Il fut décapité à Nicomédie, en même temps que Justine, en 304. — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 27. — **S^{ts} Cosme et Damien, martyrs.** Frères jumeaux, et illustres médecins de l'Arabie, ils guérissent les corps en procurant le salut des âmes. Dénoncés comme chrétiens, après avoir triomphé miraculeusement de tous les genres de supplice, ils eurent la tête tranchée en 285. — *A 7 h. 1/2, du soir, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 28. — **S^t Venceslas, martyr.** Duc de Bohême, il gouverna chrétiennement ses sujets. Sa mère, Drahomire, femme cruelle, en haine de la foi le fit assassiner par son frère cadet, Boleslas, pendant que, retiré dans une église, il s'offrait à Dieu en sacrifice (938.)

Samedi 29. — **S^t Michel, archange.** Prince de la milice céleste, il terrassa Lucifer révolté avec son armée d'anges déchus, et les jeta dans les éternels abîmes. Il est honoré comme l'archange protecteur de l'Eglise et comme protecteur spécial de la France, fille aînée de cette même Eglise.

Les prières pour la Bénédiction d'une maison neuve.—

Nous avons eu l'occasion d'indiquer que les prières de l'Eglise revêtent l'efficacité des sacramentaux. En ce moment où plusieurs maisons se bâtissent, il est opportun de mettre sous les yeux des fidèles les belles prières par lesquelles l'Eglise sanctifie ces demeures qui vont abriter des familles chrétiennes :

V.— Notre secours est dans le nom du Seigneur. R. Qui a fait le ciel et la terre.

V.— Que le Seigneur soit avec vous. R. et avec votre esprit.

Prions.— Dieu Père tout-puissant, nous vous adressons nos supplications en faveur de cette demeure, de ses habitants et de ses meubles : Daignez la bénir, la sanctifier, la favoriser de tous les biens : Donnez à ses habitants, Seigneur, par la rosée du ciel, l'abondance, par la fécondité de la terre, le bien être, comblez leurs désirs par votre miséricorde. Daignez donc, à notre entrée, bénir et sanctifier cette maison, comme vous avez daigné bénir la maison d'Abraham d'Isaac et de Jacob, et dans ses murs faites habiter les Anges de votre lumière, pour la garder avec ceux qui y demeurent. Par le Christ Notre Seigneur, ainsi soit-il.

Après cette admirable prière, le prêtre, précédé du cierge bénit, et accompagné du porte bénitier, asperge toutes les pièces de la maison en suivant le mouvement du soleil. c.-à-d., en procédant de gauche à droite. Habituellement se récite le *miserere* pendant cette procession intérieure.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. (Suite)

Nous constatons que la gestion des fabriques est pleinement évaluée par le conseil communal à la date du 2 janvier 1791, par la demande que les Prêtres sont obligés de lui adresser de 4 surplis et de 4 rochets pour le service paroissial.

En outre le Recteur Le Coz demande son concours pour faire rentrer les sommes dues pour enterrements, services et octaves, montant au chiffre de 383 livres, ce qui représente au moins une valeur de 1200 fr. de nos jours.

Il ajoute à sa supplique, le désir de voir reviser le tableau des fondations qui, dit-il, est inexact, et dont les titres sont entre les mains du greffe communal !

Enfin voici l'effet de l'accaparement des biens du Clergé : Le presbytère a besoin de grosses réparations, et il faut bien que désormais le Conseil communal s'en charge ! Celui-ci délègue deux membres pour se rendre compte des travaux à faire.

Nous verrons bientôt la suite de cette affaire ; mais l'ordre chronologique nous met sous les yeux une page forte intéressante et fort originale que nous nous plaisons à reproduire ici : On se dirait à une réunion du conseil de fabrique.

Il s'agit d'une délibération du 9 Janvier 1791

« ... Le procureur de la Commune a encore remontré que le haut de la paroisse, connu plus généralement sous le nom de *Trévieux* de Kerluan ont une chapelle dans leur trêve, où se disait une messe exacte tous les dimanches et fêtes, lorsqu'il y avait assez de prêtres desservants dans la mère-Eglise ; ce qui était d'une commodité sans égale aux habitants de

cet endroit. Aujourd'hui que les prêtres sont plus rares et qu'à notre connaissance, nous n'avons pour la desserte de la paroisse entière que le Recteur, le curé et un autre prêtre, il n'est pas étonnant que l'on se soit écarté de l'ancien régime et que cette chapelle, pour cette seule raison, est la plupart du temps sans messe. D'ailleurs, m'étant fait rendre compte du local, du prix des honoraires que l'on donnait au prêtre desservant, j'ai parvenu à savoir : 1° que cette messe était absolument indispensable dans cette chapelle par le grand nombre d'habitants de ce canton dont le plus proche village de sa mère-Eglise en est éloigné de près d'une lieue ; qu'il y a de tous ces endroits en ville des chemins presque impraticables ; que le prêtre qui néanmoins desservait cette chapelle avait à peine un salaire de vingt écus, dont 36 livres étaient payées par la chapelle, et le surplus par les habitants ; qu'enfin ce prêtre desservant, quoique plein de zèle pour le bien du plus grand nombre, avait dit et remontré qu'il ne pouvait, malgré ses bonnes intentions, vu que toutes les denrées de première nécessité avaient haussé avec une rapidité étonnante, faire le même service à moins qu'on ne lui eût procuré une somme de 120 livres de fixe. Voilà, Messieurs, au juste, le tableau que je voulais mettre sous vos yeux, et sur lequel je viens vous observer que le bien de ces concitoyens exige effectivement qu'il soit dit une messe dans cette chapelle, à l'exception des quatre fêtes natales, du 1^{er} jour de la fête de l'octave de Dieu, du jour de la fête et pardon S' Idunet, du jour et pardon de N. Dame, du jour et pardon de Saint Jean et de Lospars.

Qu'ayant conféré avec M. le recteur et son clergé, ils avaient donné les mains à cet arrangement, que les habitants de la trêve, par un concordat résultant de l'utilité publique et difficile à peindre, se décidaient à donner pour leur quote part une somme de 50 livres, que par conséquent il ne restait à la charge de la chapelle qu'une somme de 70 livres dont la chapelle ainsi que la paroisse eussent été amplement dédommagées par les offrandes qu'y feront tomber les habitants de Lothey, S' Coultiz, Pleyben et Gouézec, qui sont à proximité et qui s'y rendent régulièrement à la messe. »

Nous doutons que cette délibération ait sorti un commencement d'exécution ; car au 29 avril 1792, nous voyons le taux ancien conservé dans un compte dressé pour le Vicaire Le Bourchis, et portant « 18 livres pour 6 mois de desserte de la chapelle de Kerluan. » (à suivre)

UNE BEURRERIE COOPÉRATIVE

Une expérience vient d'être tentée dans le département du Calvados, pour essayer d'organiser en commun la fabrication du beurre.

En pleine région d'herbages, au centre même de la production des beurres bien connus d'Isigny, la beurrerie coopérative a été créée dès l'année dernière. Elle reçoit le lait fourni par les cultivateurs de toute la contrée, le transforme en beurre à l'aide des procédés les plus nouveaux, et l'expédie aux Halles centrales, à Paris. A la fin de chaque mois, elle répartit entre les adhérents le bénéfice réalisé, au prorata de la quantité de lait fournie par chacun, déduction faite de la redevance convenue au propriétaire de l'usine chargée de la fabrication.

Grâce à cette mise en commun de la matière première, grâce aussi à l'emploi de machines très perfectionnées, les cours des beurres de la région se sont relevés ; ils dépassent déjà de 30 ou 40 centimes le cours

des meilleurs beurres des Charentes. Dès maintenant les cultivateurs reçoivent, par litre de lait fourni, une somme presque double de celle qu'ils réalisaient précédemment, en fabriquant et en vendant eux-mêmes leurs beurres.

Des exemples aussi caractéristiques inciteront assurément de nouvelles initiatives.

La loi de séparation et le Pape Pie X, par M. l'abbé Gayraud, député du Finistère. 1 vol. in-16. Prix : 1 franc, franco 1 fr. 20. — Librairie Bloud et C^{ie}, 4, rue Madame, Paris (VI^e).

De quel droit le Pape intervient-il dans l'application de cette loi ? Pourquoi défend-il de constituer des associations cultuelles, même sous la forme canonique et légale proposée par la majorité des évêques ? Que veut-il ? quel est son but ? Qu'advient-il et comment ce conflit pourra-t-il finir ? Le Pape fait-il la guerre à la République et vise-t-il à la renverser ? Pourquoi nous défend-il ce qu'il semble permettre à l'Allemagne ? etc. Telles sont les questions auxquelles cette brochure apporte une réponse. La situation politique de l'auteur, son rôle parlementaire dans la discussion de la loi et l'attitude résolue qu'il avait prise en faveur d'associations canoniques et légales, en même temps que sa haute compétence en matière de théologie et de droit ecclésiastique, donnent à ce volume une importance qui n'échappera à personne.

Ont reçu le Saint Baptême :

- 70.— François-Augustin Le Goff, Rue de l'Eglise, fils de Pierre et de Marguerite Garo, parrain : François Le Goff, marraine : Jeanne-Marie Gourvenec.
 71.— Reine-Yvonne Rameau, Au Garrec, fille de Victor et de Jeanne Pennec, parrain : Jacques Languennoù, marraine : Marie Le Menn.
 72.— Marie Poulmarch, Avenue de Quimper, fille de François et de Jeanne Riou, parrain : Hervé Riou, marraine : Marie Dagorn.
 73.— Marie-Louise Morvan, Toul-pri, fille de François et de Isabelle Carré, parrain : Jacques Carré, marraine : Louise Godefroy.
 74.— René-Pierre-Marie Coignard, Quai Cosmao, fils de Emile et de Marie Lévenez, parrain : Pierre Lévenez, marraine : Marie Le Bloas.
 75.— Mathieu Capitaine, Grand'rue, fils de Thomas et de Marie Gourmelon, parrain : Mathieu Cornic, marraine : Marie-Anne Vigouroux.
 76.— Marie-Corentine Quintin, Avenue de la Gare, fille de Jean-Guillaume et de Hélène Apéré, parrain : Corentin Apéré, marraine : Jeanne-Marie Quintin.

Ondoiements :

- 17.— Une enfant à Jules Caër et à Lucie Fery.
 18.— Une enfant à Yves-Corentin Kerhoas et à Marguerite Le Page.
 19.— Une enfant à Guillaume Le Borgne et à Louise Poulmarch.

Supplément des cérémonies du Baptême :

- 11.— Isabelle-Jeanne-Marie Le Nir, Coâtigoff, fille de Joseph et de Marie-Louise Le Meur, parrain : Jacques Le Meur, marraine Isabelle Le Meur.
 12.— Joseph Le Dantec, Grand'rue, fils de Jean et de Marie March, parrain : Joseph March, marraine : Marie-Jeanne Dantec.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

59. Jean-Louis Pennec, Hospice, 79 ans.— 60. René-François Déniel, Châteaulin, 43 ans.— 61. Anna-Henriette-Jacqueline Colin, Rue Notre Dame, 18 mois.— 62. Pierre-Marie-Idunet Pichon, Grand'rue, 7 mois.— 63. Anne Férec, Lospars, 67 ans.— 63. Jean-Yves-Marie Le Page, Avenue de Quimper, 2 mois.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 30.*— XVII^e dimanche après la Pentecôte. **S^t Jérôme confesseur et Docteur.** Appelé très grand Docteur, et un des plus illustres Pères latins, il enrichit l'Eglise d'œuvres savantes, entr'autres la Vulgate, traduction latine de la Bible hébraïque, déclarée depuis Version authentique. Il vécut dans la solitude près de Bethléem joignant, à sa vie de pénibles études, les pénitences les plus austères, et y mourut en 420.

Lundi 1^{er} octobre.— **S^t Remi, évêque.** Evêque de Reims, sa plus grande gloire fut de baptiser Clovis, roi des Francs, converti à la suite de la victoire qu'il remporta sur les Allemands à Tolbiac, en 496, en invoquant le Dieu des chrétiens.— *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 2.— **Les S^{ts} Anges Gardiens.** Cette fête établie par Paul V, a pour but d'honorer l'ange que Dieu donne à chacun de nous, durant notre pèlerinage sur la terre. Nous lui devons le respect, la confiance et la docilité.— *A Notre-Dame de Kerluan, Pèlerinage des jeunes conscrits, des soldats nouvellement libérés, des parents de nos soldats et marins.*— *La messe pour les Pèlerins de Châteaulin sera célébrée vers 7 h.*— *Elle sera précédée et suivie des messes célébrées pour les pèlerins de Lolhey et de S^t Coultz.*— *Nous exhortons vivement nos jeunes gens et leurs familles à sanctifier ce pèlerinage par la sainte Communion, afin d'attirer sur le temps du service militaire la protection divine et celle de Marie.*— *L'après-midi confessions pour l'adoration perpétuelle qui commence le lendemain.*— *Le soir à 7 h. 1/2, ouverture des exercices de l'adoration perpétuelle, par un sermon Français du Prédicateur de l'adoration.*— *Ce sermon sera précédé du Cantique 12.*

Mercredi 3.— **S^t Mélar, martyr.** Son père, S^t Méliau, comte de Cornouailles avait été lâchement assassiné par son frère Rivod qui voulut faire subir le même sort à son neveu. Une première fois, l'angélique adolescent (il avait 15 ans) eut la main droite et le pied gauche coupés, et finalement il fut immolé par le traître Kerlaltan à Lanmeur, où il s'était réfugié (544).— *Mercredi et jours suivants, dès 5 h. confessions et exposition avant la 1^{re} messe.*— *A 8 h. Grand'messe, pendant laquelle Sermon breton.*— *A 4 h. Vêpres solennelles.*— *A 7 h. 1/2, Cantique, Sermon français et Bénédiction.*

Jeudi 4.— **S^t François d'Assise, confesseur.** Illustre fondateur des Frères Mineurs, si célèbres dans le monde entier par la vertu de leur

parole, et de leurs exemples, et dont l'accroissement fut si prodigieux ; il leur prescrivit de ne rien posséder et de vivre d'aumônes (1208). Il était si brûlant de l'amour divin qu'on l'appela le Séraphin mortel, et son institut, l'ordre Séraphique. Il donna aussi des Règles à un ordre de femmes, les Clarisses, et fit une troisième règle pour les personnes désireuses de mener la vie religieuse dans le monde : c'est le Tiers-ordre.— *A 9 h. 1/2, adoration et confessions des Enfants de 7 à 10 ans, terminées par les prières pour gagner l'indulgence.*— *A 2 h. adoration et confession des enfants qui ont fait la 1^{re} communion.*

Vendredi 5.— S^t Maurice abbé. Religieux de l'ordre de Cîteaux, (1115) il fut abbé de Langonnet, et grâce à la générosité de Conan III, il fonda l'abbaye de Clohars-Carnoët.— *Vers 7 h. communion générale des enfants, et prières pour gagner l'indulgence de l'Adoration.*

Samedi 6.— S^t Bruno, confesseur. Né à Cologne en 1030, il alla fonder avec six de ses compagnons le monastère de la grande-Chartreuse près de Grenoble, et donna à ses religieux un règlement fort austère : jeûne continu et silence sans interruption.— *A partir de 3 h. jusqu'au lendemain au coucher du Soleil, l'indulgence plénière à chaque visite faite à Notre-Dame, en y priant aux intentions du S. Pontife, à condition d'avoir communiqué.*

L'adoration perpétuelle.— Voici ces grands jours bien proches ! Préparons-nous avec ferveur aux audiences que notre Dieu daigne nous accorder. Qu'il n'y ait pas un seul de la Paroisse, à manquer au saint rendez-vous, que tous s'approchent du Saint Tribunal de la Pénitence, et s'agenouillent à la Table sainte. L'Eglise pour exciter leur zèle, a attaché à l'adoration une indulgence plénière pour ceux qui, confessés et communies font une adoration et prient aux intentions du Souverain Pontife ; et, en outre, une indulgence de 10 ans et de 10 quarantaines pour chaque visite d'adoration.

Les secours religieux aux soldats malades.— Un des inconvénients de la vie de caserne, particulièrement douloureux pour la foi chrétienne, c'est la grande difficulté d'assurer aux militaires malades les secours de la Religion. Aux termes des règlements en vigueur, les soldats à l'hôpital ne peuvent recevoir la visite du prêtre et les secours de son ministère que *s'ils en font eux-mêmes la demande expresse*. Or, il se peut que le malade ait perdu connaissance, ou qu'il n'ait point conscience de la gravité de son état et, même au bord de la tombe, ne pense pas à demander le prêtre. Aussi, on ne saurait trop protester contre une prescription qui viole les droits les plus sacrés de la conscience ; c'est un devoir pour les parents chrétiens d'en empêcher, coûte que coûte, l'application si redoutable en conséquences pour l'avenir éternel de leurs enfants.

Pratiquement, que faire pour épargner à nos jeunes soldats cette mort sans prêtre et sans les consolations de la foi, qui serait pour leurs familles la suprême amertume et l'inconsolable douleur ? Voici les moyens indiqués par des hommes de dévouement et d'expérience. Nous les recommandons à toute l'attention des parents, des prêtres des paroisses et spécialement des directeurs de retraites de conscrits.

1^o Le curé ou recteur de la paroisse, à la messe de départ des conscrits ferait signer, en double, par chacun de ces jeunes gens un papier rédigé ainsi qu'il suit, ou à peu près :

« Je soussigné, déclare professer la religion catholique et romaine, et désire recevoir aussitôt, en cas d'accident ou de maladie, la visite du prêtre et les secours de son ministère. Prière de le prévenir. »

Ce billet, sur papier libre, serait écrit, daté et signé de la main même du soldat. S'il ne savait pas écrire, on le ferait écrire par les parents.

Un exemplaire de ce billet serait déposé dans un sachet que le militaire porterait toujours sur lui, ou inséré dans le livret matricule, ou épinglé sur le paquetage.

Le double serait remis, soit par le soldat lui-même, soit par envoi direct du curé ou recteur, à l'aumônier de la garnison à laquelle il est affecté.

Ce double pourrait aussi être confié à un ami sûr, ou encore être déposé, par le soldat lui-même, entre les mains de son capitaine. Il est des capitaines qui se chargent de recevoir l'argent de leurs hommes. Pourquoi se refuseraient-ils, s'ils sont chrétiens, à garder un papier plus précieux que des billets de banque ?

2^o MM. les Curés et Recteurs aussi devraient souvent rappeler aux familles qu'elles sont dans l'obligation, dès qu'on leur annonce qu'un des leurs est à l'hôpital, d'exprimer leur volonté formelle, *par dépêche au besoin*, que le malade soit visité par l'aumônier.

Ces moyens sont aussi simples que pratiques. Les intéressés ne manqueront pas d'y recourir pour s'épargner, le cas échéant, d'amers et de tardifs regrets.

Nous trouvons dans un journal local cette curieuse assertion que l'Ecole primaire officielle « est la seule convenant non seulement (*sic*) aux intelligences, mais encore la seule qui adapte les jeunes cerveaux aux conceptions démocratiques » (?)

A côté de cela mettons un autre témoignage : En menant une enquête, pièces en mains, avec tout ce que déclarent, proclament, affichent les instituteurs eux-mêmes, M. Goyau (dans son ouvrage : *l'Ecole d'aujourd'hui*) a voulu constater : quel profit de l'école tire l'enfance ; quel attrait éprouvent pour la carrière de maître d'école les jeunes gens. Voici 25 ans d'expérience, on doit établir le bilan de l'œuvre scolaire, on peut en savourer les fruits.

La conclusion de cet interrogateur impartial est nette : Les élèves ne sont pas plus nombreux ni plus instruits ; ils sont plus immoraux ; ils deviennent des révoltés. Les maîtres éprouvent dans leur métier une déception qui tourne au dégoût ; ils s'éloignent de leur carrière, exigent de l'argent, réclament des impossibilités ; ils deviennent socialistes « Grand'maison ».

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

Nous avons parlé de la demande de réparations urgentes à faire au Presbytère, adressée par le Curé au Conseil de la Commune, le 2 Janvier 1791. Le Conseil délégua deux de ses membres, pour juger du travail à accomplir. Ceux-ci se rendirent le 6 février au Presbytère, mis en bonne humeur par la promesse du curé de prêter serment le dimanche suivant.

Accompagnons-les pour nous rendre compte de l'état des lieux.

Par suite de la spoliation des biens du clergé, décrétée déjà le 2 nov. 1789 et consommée le 22 avril 1790, on jugea à propos de limiter par le décret du 18 octobre 1790, les locaux *laissés* à la disposition du Clergé. En voici un extrait :

« Dans les logements conservés aux curés sont compris les bâtiments dont ils jouissaient six mois avant le décret du 2 nov. dernier, et qui sont destinés, soit à leur habitation, soit au service d'un cheval, ainsi que les objets d'aisance qui en dépendaient, mais non ceux qui, destinés à l'exploitation des dîmes et autres récoltes, étaient séparés des bâtiments d'habitation et hors des clôtures du presbytère. S'il y avait un jardin qui ne fût pas de l'étendue d'un demi-arpent, mesure du roi (environ un demi-journal), il sera pris sur le dit sol une quantité suffisante pour former un jardin d'un demi-arpent d'étendue, mesure du roi. »

Le Presbytère, avec ses dépendances, avait son entrée sur la place du marché actuelle, à gauche en venant du pont, à peu près où se trouve le magasin de charcuterie, et s'étendait en biais jusqu'au quai et la rivière, là où demeure actuellement M. Cadet, peintre. Il était donc borné à l'ouest par un triangle occupé aujourd'hui par la maison de M. Launay et par le Café de Bretagne. Le presbytère, du côté de la Grand'rue, était précédé d'une petite cour flanquée, sur la rue, de deux maisonnettes. Celles-ci étaient louées alors par le curé à une dame Richard et à son fils.

Le jardin se trouvait du côté du quai et était terminé par un mur de 36 pieds de long et 9 de haut, menaçant ruine. Ce jardin, loin d'avoir la superficie d'un demi-journal, n'en contenait pas le quart, nous dit une lettre du curé constitutionnel datée du 9 juillet 1791.

Disons tout de suite que le Presbytère, lors de l'abolition du culte (fin de 1793), fut affecté à l'usage du district, et devint ensuite sous-Préfecture, jusque vers 1816 ou 17. A cette date, faisant enfin droit, après des instances répétées, aux réclamations très légitimes du clergé et de l'Evêque, appuyées sur le texte formel du Concordat, il fut rendu à sa destination première, et redevint presbytère.

Comment cette restitution donna-t-elle lieu plus tard à un échange entre la commune et la fabrique, qui accepta de prendre possession de l'ancien Prieuré, et céda tous ses droits, moyennant cet échange, sur l'ancien presbytère, c'est ce que nous aurons l'occasion de dire plus tard.

Revenons au 6 février 1791. Les délégués constatèrent qu'une réparation s'imposait, le mur du jardin pouvait, en croulant, causer des accidents, certaines portes d'intérieur étaient pourries, des pierres manquaient au dallage de la cuisine, il pleuvait dans les greniers, et les deux maisonnettes étaient délabrées. Ici s'éleva un conflit qui ne prit fin qu'avec l'expulsion du clergé en 1793. Le conseil voulait accaparer ces deux maisonnettes, le clergé revenait ses droits immémoriaux, et en appelait au Directoire.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

77.— Yves-Marie Marchadour, Garrec, fils de Yves et de Marie-Anne Perrot, parrain ? Yves Quéffelec, marraine : Marie Perrot.

Ondoiements :

20.— Un enfant à Jean-François Abgrall et à Jeanne-Marie L'honoré.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 7.* — XVIII^e dimanche après la Pentecôte. **Solennité du S^t Rosaire.** Le rosaire, établi par S^t Dominique dans sa croisade pacifique en faveur des Albigeois, est une pratique admirable de piété, qui réunit la méditation des grands mystères du salut à la récitation de l'Ave Maria, réparti en quinze dizaines, séparées par l'oraison dominicale. La fameuse bataille navale de Lépante, où la puissance musulmane fut blessée à mort, fut gagnée par la vertu de cette célèbre dévotion, en 1571. — *Pendant toute la journée, indulgence plénière, après confession et communion, à chaque visite faite dans la journée à N. Dame, en y priant aux intentions du Souverain Pontife. — Aux messes et à la cérémonie de clôture du soir, quête pour les frais de l'Adoration. — A 8 h. 1/2, Dépôts à la caisse des loyers. — La Grand'messe à N. Dame. — A 2 h. à N. Dame, Récitation du rosaire avec chant des mystères, puis Vêpres. — Le soir à 7 h. 1/2, Sermon de Clôture de l'Adoration, chant du Te Deum, Bénédiction.*

Lundi 8. — **S^{te} Brigitte, veuve.** Princesse suédoise, elle sanctifia par ses exemples son époux et ses huit enfants. Après la mort de son mari, elle fonda un monastère qui fut le commencement de l'ordre des Brigittains, en 1363. Sa dévotion envers la Passion du Sauveur fut récompensée par de touchantes révélations que l'Eglise a approuvées. — *A la 1^{re} messe, service pour les trépassés. — Toute la semaine à 7 h. 1/2, exercices du Mois du Rosaire. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par S^s. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :*

1^o Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines singulis vicibus. — *c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercices du Saint Rosaire ;*

2^o Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3^o Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leur péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte Vierge et saint Joseph, aux

intentions désignées.

Mardi 9. — S^r Denys et ses compagnons, martyrs. Converti par S^r Paul à son passage à Athènes, il fut d'abord évêque de cette ville, puis il vint évangéliser la France et fut le premier évêque de Paris. Il y souffrit un cruel martyre et fut décapité avec Rustique et Eleuthère sur le mont des martyrs, appelé aujourd'hui Montmartre, en 117.

Mercredi 10. — S^r François de Borgia, confesseur. Duc de Gandie, il vécut d'abord dans le monde, et jouit de toute la faveur de Charles-Quint. Ayant perdu sa femme dont il eut huit enfants, il entra dans l'ordre des Jésuites, en 1565 ; 3^e général de la célèbre Compagnie, il y donna l'exemple de toutes les vertus religieuses. — A 2 h. Réunion des Dames de la Conférence de S^r V. de Paul. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^r Vincent de Paul.

Judi 11. — Office votif du S^r Sacrement. — A 9 h. et 10 h. Catéchismes.

Samedi 13. — S^r Edouard, roi, confesseur. Fils d'Ethelred, et couronné roi en 1041 par les Anglo-Saxons fatigués du joug des princes danois, il eut un règne de justice et de paix. Marié à Edith, fille du prince Godwin, les deux saints époux vécutrent dans la continence absolue. Il bâtit l'abbaye de Westminster, profanée depuis par l'hérésie protestante.

Autre Bénédiction de Maison. — S'il ne s'agit pas de maison neuve, mais d'une maison nouvellement appropriée, ou qu'on veuille faire bénir après un événement douloureux ou après le passage de gens peu religieux, ou encore lorsqu'on veut attirer sur de nouvelles entreprises la bénédiction de l'Eglise, présage de la bénédiction de Dieu lui-même, on peut employer la formule suivante donnée aussi par le Rituel Romain :

V. Notre secours est dans le nom du Seigneur. R. qui a fait le ciel et la terre.

V. Seigneur, exaucez ma prière, R. et que mon cri monte jusqu'à vous.

V. Le Seigneur soit avec vous R. et avec votre esprit.

Prions. — Bénissez Seigneur, Dieu tout-puissant, cette demeure ; pour qu'y règnent la santé, la chasteté, la victoire, la vertu, l'humilité, la bonté et la mansuétude, l'observation parfaite de la loi, et l'action de Grâces au Père, et au Fils et au Saint-Esprit ; et que cette bénédiction demeure sur cette maison, et sur ses habitants maintenant et dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi-soit-il.

Ensuite on fait l'aspersion d'eau bénite.

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur a cru devoir prendre un ton plaisantin à l'égard de la loi de séparation, qui jette dans l'angoisse tous les vrais catholiques de France. Il s'est abaissé jusqu'à parler de la « Tyrannie du dogme », et à rééditer tous les lieux communs mensongers de l'anticléricalisme. Il a parlé de forcer l'Eglise à se contenter du *droit commun* — Mais, c'est là ce que nous ne cessons de demander et qu'on nous refuse brutalement ! — Il a refusé de négocier avec « un étranger » — Ainsi parle-t-il bêtement du Pape — Comme si on pouvait négocier avec soi-même ! — Il voit dans le *non possumus* de tous les catholiques, une attaque à la République !!! Il a parlé « de l'abjection du passé ! »

C'est une pitié d'entendre un ministre de France, un vieillard, parler comme un Gavroche impertinent et menteur ! Fi donc !

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

M. Jézégou et M. Caroff, aidés de plusieurs dames et jeunes filles de la ville, avaient préparé à la salle nouvelle une parure de guirlandes du meilleur goût. On avait dressé une tribune provisoire pour les jeunes patronnés. La salle est comble, Monseigneur se revêt des ornements sacrés et procède à la bénédiction liturgique. Aussitôt terminée, un enfant s'avance, et au nom de tous ses camarades, adresse à sa Grandeur un gracieux hommage de gratitude chaleureusement applaudi.

Puis c'est M. Gentric qui prend la parole. Nous aurions aimé reproduire ici cet éloquent discours, que nous retrouvons dans *l'Etoile de la mer* du 25 novembre 1897. Nous citons seulement les dernières phrases, qui en résument toutes les pensées, si nobles, soulignées par les applaudissements unanimes :

« Laissez-moi, en terminant, faire appel à votre cœur. Œuvre d'éducation et de sauvegarde, le patronage ne présente-t-il pas encore le caractère d'une œuvre de paix et d'union ? Oui, soyons unis dans le dévouement, soyons unis dans la charité ; notre bannière est assez large pour abriter dans ses plis toutes les bonnes volontés, les énergies, les initiatives individuelles ; il m'est doux de penser qu'elles ne me feront pas défaut. Tous, vous voudrez continuer à cette œuvre l'attachement que vous lui portez déjà si vivement ; tous, vous avez au cœur le désir de concourir au bien commun du patronage Jeanne d'Arc, et d'assurer, dans la plus large mesure, le succès de nos efforts. Et quoi de plus légitime et de plus passionnant à la fois que de faire honneur à ces deux grandes affections qui doivent être l'ornement de toute existence, et que résume si fièrement, si généreusement la belle et noble devise : **Dieu et Patrie !** »

La fête se termina par un concert charmant organisé par des jeunes gens de Quimper et du Patronage des Carmes à Brest, et par une quête où tous se montrèrent généreux.

Au sortir de cette belle réunion, M. Quéré disait : « Je donnerais 10 ans de ma vie pour l'œuvre inaugurée aujourd'hui. Jusqu'ici la religion perdait toute action sur les jeunes gens après le catéchisme ; désormais, j'espère les conserver à Dieu ».

Hélas ! Les œuvres les meilleures ne sont pas sans contradictions. Que d'hostilités, sourdes d'abord, et bientôt affichées, du monde officiel et des hommes de parti, contre les directeurs et les jeunes gens du Patronage ! Combien à qui cette salle produit l'impression d'un Lazaret !

S'ils savaient combien cependant les cœurs y sont à l'aise, francs, courageux et ardents ! Les épreuves, ni les haines ne l'ont pu fermer. C'est toujours un foyer vivace où une élite de Jeunes se forme à aimer Dieu et à aimer le peuple, à devenir apôtres par l'exemple et le dévouement.

Que de jolies pièces nos jeunes gens y ont jouées, que de belles conférences y ont été données, que de beaux concerts y ont charmé les auditeurs ! Mentionnons parmi les années marquées en lettres d'or : L'année 1899, où, le 12 août, tous les jeunes gens du Patronage firent le Pèlerinage de Rumengol, et eurent la bonne fortune d'y entendre Marc Sangnier ; et, la 2^e semaine de septembre, 5 d'entre eux prirent part au célèbre pèlerinage d'hommes à Lourdes ; l'année 1905, qui rappelle à notre souvenir les belles conférences de MM. Le Hire et Robic ; et l'année 1906, celle du splendide congrès présidé par Michel Even.

(à suivre)

Les domestiques de ferme (Suite)

Ces domestiques de ferme sont vraiment de la maison. Ils débutent

comme *paotret* ou *paotrezel saout*, vivant de plein air, connaissant leurs animaux par leurs noms, leurs habitudes, leurs préférences, leur défauts ; leur ~~causant~~ causant comme à des personnes raisonnables, et faisant leur histoire du jour avec un pittoresque naïf, lorsqu'ils les reconduisent au logis. Entre temps, ils jouent avec les enfants de la maison, pour lesquels ils sont les plus complaisants amis, rapprochés à table, cheminant ensemble pour la messe du dimanche, apprenant les mêmes leçons de catéchisme, ne sentant pas leur dépendance et leur infériorité, parce que personne ne les leur fait sentir. Et si l'enfant, fille ou garçon de ferme, arrive par trop négligé dans son éducation religieuse, le maître ou la maîtresse de maison se réserveront le soin et l'œuvre de patience de leur répéter, dans les longues soirées, les réponses au catéchisme, jusqu'à ce que ces formules, un peu hors de leur vocabulaire habituel, se soient fortement gravées dans ces têtes dures. Ce n'est pas sans émotion que j'entendais, ce printemps, M. Jézégou nous parler d'une de ses petites vachères, qui récitait chaque semaine sa leçon de catéchisme, en détachant parfaitement les syllabes et les mots, avec une intonation intelligente qui n'était pas sans l'étonner. Il lui demanda : vous savez lire, puisque vous récitez si bien ? — Non, répondit l'enfant, — Alors c'est votre mère qui vous enseigne le catéchisme ? — Je ne suis pas chez mes parents, je suis gardeuse de vaches — Qui donc alors vous apprend si bien vos prières et votre catéchisme. ? — **Mon Maître lui-même, après le repas.** Cette réponse d'enfant a dû pénétrer le ciel en délicieuse mélodie, comme elle nous a à nous-mêmes remué les fibres les plus intimes. Cette enfant a reçu un des premiers prix. Heureux et bénis soient les maîtres qui remplissent si admirablement leurs devoirs à l'égard des domestiques que Dieu fait entrer à leurs foyers !

Mais tous ne sont pas si bons modèles sur ce point. Trop nombreux hélas ! commencent à l'être ceux qui, pour leurs enfants, se fient exclusivement à la formation religieuse qu'ils recevront aux écoles ; et, comme les écoles sont désormais rares, qui peuvent se consacrer à la formation religieuse, quelle lacune alors dans l'éducation première et essentielle ! Et que peut savoir dès lors le *paotr saout* ? rien souvent, ou presque rien !

Maîtres de maison, vous vous plaignez que les domestiques n'obéissent plus. Apprenez leur la grande loi de l'obéissance, en obéissant vous-mêmes aux grands devoirs de les former à la vie chrétienne ! (à suivre)

IMPRIMERIE **A. CORCUFF** LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MAROQUINERIE

Spécialité de Registres pour comptabilité, copies de lettres, Carnets à souches, etc. Grand choix de papiers à lettres, ordinaires et de luxe. Cartes correspondance blanches et fantaisie.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 14.* — **XIX^e dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la B. Vierge Marie.** Choisie par Dieu le Père pour être la mère de son Fils, agréée pour mère par le même Fils, et pour épouse par le Saint-Esprit, Marie dépasse toutes les créatures d'une hauteur qui ne peut être comprise que par une intelligence infinie. A ce titre elle est toute-puissante au ciel et sur la terre et il ne peut être rien refusé à la vertu de sa prière. — *A 7 h. 3/4, et à 9 h. 3/4, Catéchisme français des Garçons.* — *A la Grand-messe, chant de la messe IX, et du Credo III.* — *A 2 h., Catéchismes bretons.* — *Après Vêpres, prières du Mois du Rosaire, puis Catéchisme de Persévérance.* — *Le soir à 7 h. 1/2, Reprise des Réunions catéchistiques. Cantique 7.*

Lundi 15. — **S^{te} Thérèse, vierge.** D'Avila, en Espagne, elle entra à 18 ans dans l'ordre du Carmel. Cette grande âme, malgré les oppositions de toutes sortes, eut la gloire de réformer son ordre qui redevint le pur sanctuaire de toutes les vertus. Nulle sainte ne fut douée de plus de lumière et de sagesse. Sur l'ordre de ses confesseurs, elle écrivit des traités spirituels admirables, vrai trésor pour l'Eglise qui l'adopte au rang de ses docteurs. Elle mourut au couvent d'Albe, consumée par la force de l'amour divin, plutôt que par la maladie, en 1582. — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 16. — **S^t Conogan, évêque.** Conogan ou Guénégan naquit à la Palue, près de Landerneau : il y construisit un monastère qu'il gouverna sous la juridiction de S^t Guénoé. Successeur de S^t Corentin sur le siège de Quimper, il y mourut en 456.

Mercredi 17. — **B. Marguerite Marie.** Religieuse de la visitation au couvent de Paray-le-Monial, elle fut la principale apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, qui la favorisa de fréquentes apparitions. Elle eut la consolation de voir avant sa mort, en 1690, la fête du S. C. approuvée. — *Après les prières du Mois du Rosaire, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 18. — **S^t Luc, évangéliste.** Converti par S^t Paul dont il fut le fidèle disciple, et très versé dans les belles-lettres, la médecine et la peinture, il écrivit son Evangile vers l'an 53, puis les Actes des Apôtres où il raconte le merveilleux établissement du christianisme. Après le martyre de son maître, il prêcha la foi et termina ses jours en Achaïe. — *A 9 h. et 10 h. Catéchismes.*

Vendredi 19. — **S^t Pierre d'Alcantara, confesseur.** Frère-Mineur à

16 ans, (1515), il se livra aux plus effrayantes austérités, et s'adonna au ministère de la prédication où il recueillit des fruits abondants de salut. Il réforma son ordre en Espagne, qui fut appelé l'ordre des Alcantarins.

Samedi 20.— **S' Jean de Kenti, confesseur.** Intrépide défenseur de la vérité, au XV^e siècle, sa longue carrière fut consacrée à enseigner les sciences divines à l'Université de Cracovie, si l'on excepte quelques années employées au ministère paroissial à Ilkusi. Ses éminentes vertus lui ont mérité de devenir un des principaux Patrons de la Pologne.

L'adoration des 3-7 Octobre.— La mission officielle, confiée à Châteaulin par le Diocèse, de le représenter en adoration au pied du tabernacle, a été dignement remplie. Nos paroissiens se sont succédé fervents, recueillis, purifiés par le sacrement de Pénitence, et heureux de s'agenouiller à la Table Sainte. La grand'messe et les Vêpres solennelles de chaque jour comptaient de nombreux fidèles ; et dans l'intervalle des offices les âmes pieuses faisaient une garde d'honneur assidue.

Nous devons un tribut de reconnaissance bien cordiale aux deux Prêtres zélés qui ont apporté au clergé paroissial le concours de leurs éloquents enseignements du haut de la chaire et de leur ministère au tribunal de la pénitence. M. Salou, recteur de Scignac, est un de nos missionnaires diocésains les plus appréciés dans toutes les paroisses qu'il évangélise. Aussi avec quel recueillement il a été écouté ; et nous eussions désiré que tous ceux qui venaient si nombreux se confesser et communier chaque matin, eussent prolongé leur présence jusqu'à l'heure de la Grand'messe et du sermon breton, pour profiter des conseils si pratiques et si pleins d'onction de l'orateur sacré. Le soir réunissait autour de la chaire l'auditoire français. La parole claire, ornée, nourrie d'Écriture Sainte, et tout apostolique de M. Guirriec, aumônier à Quimper, a dès le premier jour conquis les fidèles qui se présentaient chaque soir plus nombreux pour l'entendre et recueillir ses enseignements. Nous sommes l'interprète de tous, en le remerciant chaleureusement du bien qu'il a fait parmi nous. Nous indiquons ici, pour que nos paroissiens en conservent le souvenir, les divers sujets traités par M. Guirriec : 1^o Nos devoirs pendant l'adoration : foi, réparation, amour. 2^o La Mort ; 3^o Nécessité et efficacité de la prière. 4^o Vertu de Pénitence : pénitence nécessaire après la rémission de la faute ; nos lâchetés et nos prétextes pour nous soustraire à cette obligation ; 5^o Le bonheur consiste à marcher vers Dieu, en étudiant et en pratiquant de cœur ses commandements. 6^o Le saint Rosaire. 7^o L'Eucharistie.

Plus de 2800 communions ont apporté consolation et joie au Clergé paroissial, pendant l'adoration.

Les jeunes soldats.— Ils nous ont quittés, nos chers jeunes gens ! 3 d'entre eux ont pris part à la retraite de Quimper. Une douzaine ont fait pieusement avec leurs parents le pèlerinage de N. D. de Kerluan, et la presque unanimité a prit la précaution de signer une lettre réclamant les secours de la religion en cas de danger. Voici la liste de nos jeunes conscrits avec l'indication des régiments auxquels ils sont incorporés.

P. Le Corre, J. Herry, E. Larvor, J. Quéfféléan, A. Trellu, et H. Nicolas, au 118^e à Quimper ; Y. Clabon et H. Quintin, au 46^e à Chalon ; J. Mathurin, Alençon ; N. Le Scao, aux cuirassiers, Vincennes ; G. Le Goff, aux Pompiers, Paris ; R. Marzin aux Zouaves, Paris ; R. Gcurly, 6^e colonial, Brest.

Les biens d'Église à Châteaulin pendant la Grande Révolution. (Suite)

A cette même date du 6 février 1791, faisant droit aux réclamations du Curé qui demandait le dépouillement des actes des fondations, pour en établir le tableau exact, le conseil de la commune, qui en avait usurpé la possession, fait le relevé de 93 fondations, et en confie la révision à l'un de ses membres. Que sont devenus ces actes ? Le classement des archives départementales est encore trop peu avancé pour qu'il soit possible d'y retrouver ces pièces. Mais le procès verbal du Conseil de la Commune nomme les titres des fondations, et nous y trouvons des noms qu'il est bon de conserver et de faire connaître, à l'honneur des familles encore existantes.

Fondations de : M. Pierre Mercier, Marie Lac'hant, Pierre Provost, Christophe Guillaume, M. Des Fages, Marie Larsonneur, Jacques Ollivier, S^r Jouan de la Garume, Isabelle Le Douget, Dame Le Moulin, S^r de la Roche, S^r Marc, Jacques Lollier, Catherine Couchouren, S^r Le Moyne, Kergalliou, Guillaume Dumont, Alain Quintin, Yves Piriou, Catherine Férec, Roch Guillou, Jean Le Quiniou, Quimill Bras, Louis Nicolas, Alain Quintin, Mathias Guennolay, Marguerite Le Goff, D^{lle} de la Blaye, Héritiers de Marie Pennec, Guillaume Bonau, Henriette Le Taro, plus 4 pièces illisibles.

La spoliation des biens ecclésiastiques n'avait pas comblé les caisses de l'Etat, et nous allons voir celui-ci montrant ses caisses vides aux malheureux prêtres qui, confiant dans les promesses de leur assurer un traitement compensateur, et assez lâches pour prêter le serment schismatique, venaient frapper aux portes des receveurs.

Nous trouvons à ce sujet une lettre topique dans la correspondance du district de Châteaulin avec le Directoire de Quimper (*Archives départementales*).

« Le 19 mars 1791 — ... Les fonds destinés au paiement des traitements de nos ecclésiastiques sont épuisés. Beaucoup cependant de ces fonctionnaires publics ne sont pas payés ou de leur supplément de 1790. « ou du 1^{er} quartier de 1791. Il s'en présente tous les jours que nous sommes obligés de renvoyer. De là des mécontentements. De là des occasions que les ennemis du bien public ne manquent pas de saisir « pour traiter de simples les ecclésiastiques bons patriotes qui ont fait le « serment et reconnu la loi, et dissuader ceux qui sont disposés à le faire ».

Pauvres Judas ! Avoir vendu leur âme et celles de leurs ouailles pour 30 deniers, et se voir refuser le salaire de leur crime !

Était-ce pour calmer leurs impatiences que le Directoire répondit par l'ordre du 31 mars 1791 de convoquer pour le Dimanche 3 avril les électeurs du district afin de procéder au remplacement des recteurs non assermentés ? Toujours est-il que c'est à cette date que M. Le Bourc'his, peut-être dans l'espoir d'un succès électoral, prêta le serment de forfaiture.

Vers cette époque aussi, M. Le Coz Recteur assermenté quitta Châteaulin pour aller prendre la place du fidèle M. Liscoat, à la tête du Grand Séminaire de Quimper.

Le choix de son successeur pas les électeurs laïques du District dut se faire le mois suivant, car nous trouvons dans le Cahier des délibérations du Conseil communal la copie de la confirmation de ce choix par l'Évêque intrus Expilly, en date du 7 Juin 1791, enregistrée le 19 du même mois.

Le nouveau Recteur intrus, Gabriel Le Marc'hadour, ci-devant vicaire à Plomodiern, prêta le serment le même jour 19 juin 1791 « à l'introit de la Grand'messe ».
(à suivre)

Un breton en Allemagne

Notre très cher Paroissien, le R. P. Gourlay, de la Congrégation du S^e Esprit, appelé, par son ministère en Allemagne, a adressé à M. Jézégou des lettres d'un vif intérêt et qui présentent des rapprochements instructifs entre la situation religieuse en Allemagne et celle qui se prépare en France. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à en faire profiter les lecteurs du Bulletin Paroissial.

Première Lettre

Schierstein, le 29 Juin.

Bien cher Ami,

Me voilà de retour dans ce beau pays du Rhin. J'habite près de Mayence, chef-lieu d'un département français sous Napoléon 1^{er}. La Frontière a singulièrement reculé depuis ce temps. Naturellement que la langue française est depuis longtemps proscrite. Tout est bien allemand. Le souvenir des Français et de Napoléon n'est cependant pas effacé. Une chose curieuse et qui frappe vivement, c'est l'admiration de tous ces gens pour Napoléon 1^{er}. Un Mayençais ne vous cause pas pendant cinq minutes sans vous parler de Napoléon dont il connaît mieux l'histoire que bien des petits Français. On voit son buste à tous les étalages des boutiques, où il voisine avec le grand Guillaume et Bismarck.

Jé salue en passant Guttenberg à la longue barbe, le plus illustre des enfants de Mayence, et me rends chez mes amis. Ce sont des démonstrations de joie à n'en plus finir : — Mais vous devez avoir soif et vous devez avoir faim. — Et on m'apporte saucisses, jambons et d'immenses boccs de bière : De quoi vous caller pour huit jours. Et c'est alors un questionnaire en règle sur Paris, sur la France. Les noms de Combes, Clémenceau, André leur sont aussi familiers qu'à nous ; — Allons ? vous ne buvez pas ! Ces Français ne mangent pas ! — Mon cher voisin, lui, ne perdait pas son temps. Dieu ! quelle contenance ! comment peut-on manger tant de saucisses et boire surtout tant de bière ! Vous n'avez pas une idée de ça.

Jé suis sûr que même un habitant de Cast ou du voisinage de Châteaulin serait vaincu au jeu. Celui-là avait du remporter un prix dans un des concours pour boire auxquels j'ai assisté l'an dernier.

Allons ! Adieu. Le pasteur protestant m'a vu. Nous ferons encore quelques promenades sur les bords du Rhin, m'a-t-il dit. Jé vais essayer de dormir. Il fait une chaleur encore plus forte que chez vous. Et la nuit on est dévoré et piqué par les mouches du Rhin.

Bonne santé.

Ont reçu le Saint Baptême :

78.— Marie-Anne Yannou, Bel-air, fille de Sébastien, et de Marie-Jeanne Morvan, parrain : Guillaume Yannou, marraine : Marie Morvan.

79.— Yvonne-Aimée Le Guillou, Rue Lacoste, fille de Jean-Marie et de Marie-Anne Brenaut, parrain : Jean-Yves Douguédroit, marraine : Jeanne-Marguerite Le Guillou.

80.— Jean-Pierre Favennec, Grand'rue, fils de Jean et de Jeanne Perrot, parrain : Pierre Favennec, marraine : Jeanne Thomas.

Ondoiements :

21.— Une enfant à Jean-Louis Perrot et à Anna Horellou.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 21.*— **XX^e dimanche après la Pentecôte. Solennité de S^t Idunet, Patron de Châteaulin.** D'après plusieurs, S^t Idunet, ou encore Ionet, ne serait autre que S^t Guennec ou Guéténoc, frère de S^t Guénolé. Formé par celui-ci à la vie parfaite, il vint fonder ici un monastère. Le rocher de Banine qui porte le nom de Lit de S^t Idunet était peut-être l'ermitage où, comme tous les moines, il affectionnait de se retirer en solitude.— *A 7 h. 3/4, et à 9 h. 3/4, catéchismes.*— *Grand'messe chantée par M. le Chanoine PEYRON. Sermon de M. COLLÉTER recteur de Locronan.*— *A 1 h. 3/4, réunion des Enfants de Marie à N.-D.*— *Vêpres à 3 h., suivies de la Procession solennelle des Reliques de S^t Idunet, jusqu'à la Croix de la Mission.*— *Au retour Chapelet, Bénédiction, baisement des Reliques.*— *Le soir à 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantiques 2 et 26.*

Lundi 22.— **S^{te} Hedwige, veuve.** Duchesse de Pologne, elle se sanctifia dans ses devoirs d'épouse et de mère, et supporta avec une constance héroïque la mort de son mari, prince vertueux, et celle de son fils aîné, Henri le Pieux, tué dans un combat contre les Tartares. Elle aimait à se retirer au monastère de Trebnice qu'elle avait fondé, et où elle fut enterrée en 1213.— *A la première messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 23.— **Le Très-Saint Rédempteur.** Notre Rédempteur, Jésus-Christ, nous a mérité le pardon de nos fautes, toutes les grâces, les sacrements et tant d'autres moyens de salut qui sont dans l'Eglise : rédemption surabondante acquise aux prix de toutes les souffrances et de la mort de la croix.

Mercredi 24.— **S^t Raphaël, Archange.** Un des trois archanges connus par leur propre nom, et chargés d'une mission auprès des hommes, est S^t Raphaël qui, sous la forme d'un jeune homme, accompagna le jeune Tobie dans un long voyage, et le ramena sain et sauf auprès de son vieux père. Ayons le même confiant abandon en notre ange gardien.— *Après le Rosaire et la Bénédiction, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 25.— **S^t Gouesnou, évêque.** Venu de la Grande-Bretagne à l'âge de 18 ans, il vécut près de Brest dans une solitude où s'élevèrent le bourg et l'église paroissiale qui portent son nom, et dont il est le Patron. Comore, comte de Poher lui donna ce lieu, et lui bâtit un monastère. Evêque de Léon, à la mort de S^t Houardon, il mourut à Quimperlé où il était allé visiter S^t Corbasius, en 675.— *A 9 h. et 10 h. Catéchismes.*

Vendredi 29. — Octave de S' Idunet.

Samedi 27. — S' Magloire, évêque. Evêque de Dol pendant trois ans, il démissionna pour pouvoir mener la vie de solitaire. Il se retira au bord de la mer, puis passa dans l'île de Jersey qui lui fut donnée par le comte de Lojeseon, et y vécut dans une sainteté merveilleuse jusqu'à sa mort en 617.

Tactique réactionnaire. — Le Pape avait prévu l'odieuse manœuvre par laquelle on travestirait sa pensée et sa conduite à l'égard de la loi de séparation : Il disait. « Les ennemis de l'Eglise... s'efforceront de persuader au peuple... que la forme de République en France Nous est odieuse, et que nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses... Ces récriminations et autres semblables, qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandus dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons, d'ores et déjà, avec toute notre indignation, comme des faussetés. »

M. l'abbé Gayraud, un républicain éprouvé, dans sa brochure si remarquable sur « la loi de Séparation et le Pape Pie X », dénonce cette manœuvre en ces termes : « Quant au complot tramé contre la République par les réactionnaires français d'accord avec le Pape, ce n'est qu'un *boniment* du bas anticléricalisme des Loges, des huguenots du Bloc et des feuilles *Lanterniennes*. Pie X a déclaré maintes fois en parlant à des prêtres et à des évêques de France : « il faut être républicain ». C'est une *calomnie perfide* que de le représenter comme un ennemi de la République ».

Nous ne nous étonnons donc pas, puisqu'il y avait *boniment* des feuilles *Lanterniennes*, de le voir en premières colonnes et en gros caractères dans le Bas-Breton du 13 octobre, tiré d'une de ces correspondances expédiées des loges à toutes les feuilles sous-préfectorales les plus ternes. Cela porte le titre de **tactique réactionnaire**.

Voici ce *boniment* et cette *calomnie perfide* : « Provoquer partout des troubles... gêner ou entraver l'application des lois nécessaires (!) et bienfaisantes (!!), engendrer ainsi un malaise général dont on rendra responsable le régime républicain, tel est le but auquel tendent nos adversaires.

« C'est pour se conformer à cette tactique que le parti clérical a refusé d'accepter la loi de séparation. »

Il ne s'agit ici ni de *réactionnaires* ni de *parti clérical*, ils s'agit tout simplement de catholiques, qui veulent vivre en catholiques, obéir au Pape comme au vicaire de Jésus-Christ, et à qui on veut imposer des choses contraires aux lois de Dieu et de leur conscience. Ils sont tout au moins aussi républicains qu'au *Bas-Breton* ; mais mieux que lui, ils se rappellent la parole sacrée : « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Dans le même article « Le Bas-Breton », cherche encore à fausser les situations en face de la loi du Repos hebdomadaire. Ce n'est pas ici, mais dans le Bas-Breton, qu'on a pu lire des attaques contre cette loi. Nous la déclarons, nous, *nécessaire et bienfaisante*, quoique mal faite dans plusieurs de ses parties, par suite des changements qu'ont apportés les Chambres au texte élaboré par le conseil supérieur du travail. Ce sont les bourgeois, les patrons à longues vacances, qui imposent la violation de cette loi à leurs ouvriers ou qui demandent, contr. le gré de ceux-ci, de n'en pas suivre

les prescriptions. Nous, nous applaudissons les ouvriers qui protestent, et avec eux, nous supplions nos campagnards d'éviter soigneusement de faire leurs achats en ville le dimanche, afin de ne fournir aucun prétexte à voler aux employés leur repos dominical. Nous demandons la même conduite aux déposants de la caisse d'épargne : Que le règlement s'arrange pour ne forcer personne à s'y présenter le dimanche : cela vaudra mieux que des dérogations à la loi.

Aveu de Laferre, Grand'maître de la Franc-maçonnerie, député du Bloc : « J'avoue ne pas comprendre l'émotion provoquée par l'encyclique pontificale chez un certain nombre de républicains. Est-ce que vraiment ceux qui ont voté la loi de séparation espéraient la faire accepter par le Pape ? »

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. (Suite)

Mais cela ne donnait pas l'argent qui manquait. Pour faire face aux exigences budgétaires, le Directoire prit le parti de demander au District de Châteaulin la liste des biens d'émigrés et des biens d'église à vendre dans le District. L'état de ces biens, existe aux archives départementales (q. 117.) et porte la date du 4 mai 1791 : Nous y voyons figurer la Maison priorale, son écurie, sa cour, son jardin, et un champ contigu. C'est tout l'enclos actuel du presbytère, plus quelques parties qui ont été distraites.

Le Directoire fixa pour la vente, le 11 et le 30 mai 1791, et comme le décret du 25 Juillet 1790 porte que « les adjudications des biens du clergé seront faites en présence de deux commissaires de la municipalité sur le territoire de laquelle les biens sont situés », le conseil municipal nomme deux de ses membres pour être présents aux enchères. (8 mai 1791.)

En réalité les enchères se prolongèrent, et le tour du Prieuré de S' Idunet n'arriva que le 1^{er} juillet 1791. Nous avons lu le procès-verbal d'adjudication aux archives départementales : Le Prieuré fut acquis par le Sieur Blondin au prix de 7400 livres.

Le cahier des délibérations du Conseil communal porte, au 29 mai 1791, vérification et approbation des comptes des Fabriques pour l'année 1789-1790, Nous y trouvons que :

Le Compte de S' Idunet donne un reliquat de	131 l.	19 s.	7 d.
Celui de N. Dame de Châteaulin	171	17	2
Celui du S' Sacrement	134	19	
Celui du Rosaire	106	2	11
Celui de S' Jean	37	16	9
Celui de S' Comber	122	16	6
Celui de N. Dame de Kerluan	343	17	10

C'est un reliquat total de 1051 l. 10 s. 9 d

Représentant plus de 3000 fr. de notre monnaie.

Le Dimanche 13 Juin 1791 le conseil général de la commune procède au remplacement, par scrutin, des Fabriques qui terminent leur année de gestion. « M. de la Roque est nommé marguillier principal de S' Idunet, au lieu et place de Jean Seac'h de Peren ; Paul Rannou pour le Saint Sacrement

au lieu et place de Jean-Paul Le Taro ; Alain Hémond de Coatitfel pour le Rosaire, au lieu et place de René Le Louarn de Penméze ; Jean-Marie L'honoré pour N. Dame de Pitié, au lieu et place de Jean Motref du Vieux Bourg ; Laurent Jéquel de Pen-ar-Pont-Corentin pour Kerluan, au lieu et place d'Hervé Le Moal de Kergudon ; Guillaume Le Baut de Ker'hoën, pour Lospars, au lieu et place de Mathurin Rivoal de Coatiliger ; et Jean-Baptiste Le Sanquer de Coatigoff, pour fabrique de S^t Jean, au lieu et place de Pierre Péron de Penn-ar-run ; lesquels entrèrent en charge le 3 Juillet prochain, ordonne en conséquence que la présente soit lue publiée au prône de la grand'messe afin qu'ils n'en ignorent ; en conséquence, qu'ils aient à venir prêter serment à notre première séance de se bien et fidèlement comporter dans leurs dites fonctions ».

Voilà qui nous prouve jusqu'à l'évidence que l'administration de l'Eglise n'est plus désormais qu'un simple rouage de l'autorité municipale. Ceci est encore plus fort : Le Procureur de la commune paye, commande, dirige et règle les réparations du Presbytère et se fait rembourser 48 livres 1 sou par les fabriques de N. Dame et de Kerluan ; il en est de même de 88 livres 4 sous dépensés en réparation à S^t Idunet et à N. Dame.

Le ton devint même menaçant à l'égard des pauvres Fabriques qui sont avertis de déposer « immédiatement » le reliquat et les comptes de leur gestion, « à peine d'y être contraints aux termes des lois, pour que personne n'en ignore ». (13 Juin 1791).

De la célébration du 14 juillet 1791, nous ne dirons qu'un mot : L'Eglise est désormais un lieu banal. Le Maire y prend la parole « au devant du Maître-autel tourné vers le peuple, les différents corps et la garde nationale ». On se dirait sur une place publique.

Il ne manquait plus que de puiser dans la caisse des Fabriques : C'est ce que fit le conseil de la commune, autorisé par le Directoire du District à emprunter à la fabrique de la paroisse, « à charge d'en tenir compte (voilà une charge qui n'est guère onéreuse, et qui n'entraîne ni principal ni intérêts à payer), pour faire face à « des frais de corps de garde, guéride, lit de camp, et habit de héros », la somme de **trois cents livres** » — « De laquelle dite somme de trois cents livres, le sieur B. se chargera par récépissés qui serviront de décharge aux différents fabriques. » Pas plus difficile que cela !

Mis en goût, on ne tarda guère à faire un nouvel appel de fonds, et nous voyons qu'au 2 octobre, le conseil demande à « emprunter » aux Fabriques, et aux mêmes conditions, la somme de 600 livres. Le directoire du District trouva le conseil trop gourmand, et ne l'autorisa, par arrêt du 13 octobre, à emprunter que 400 livres. N'importe que la caisse de l'Eglise devenait bonne vache à lait !

Le vol était désormais général et organisé. L'Etat avait commencé. Le département avait suivi l'exemple, maintenant la commune. Une fois sur cette pente, on ne s'arrête plus : l'appétit vient en mangeant. Et nous verrons la commune faire mains basses sur tous les biens de la paroisse de Châteaulin. Après un siècle, on se prépare à perpétrer les mêmes vols. L'anathème et l'excommunication arrêteront-ils nos législateurs et nos municipalités ?

(à suivre)

Supplément des cérémonies du Baptême :

14.— Marie-Jeanne Le Borgne, au Cimelière, fille de Guillaume et de Louise Poulmarc'h, parrain : Jean-François Riou, marraine : Marie-Jeanne Riou.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 28.*— **XXI^e dimanche après la Pentecôte. Saints Simon et Jude, apôtres.** A la dispersion des Apôtres, Simon prêcha l'Evangile en Egypte et au nord de l'Afrique. Jude, surnommé Thaddée, exerça son apostolat en Asie ; il écrivit une Epître pleine de force et de grâce. Les deux apôtres se rencontrèrent dans la Parthie où, ayant converti un général avec toute son armée, ils soulevèrent contre eux la haine des païens qui les condamnèrent, Simon à être scié par le milieu du corps, et Jude à avoir la tête tranchée.— *A 7 h. 3/4, et à 9 h. 3/4; Catéchismes des Garçons. A 2 h. catéchismes bretons.*— *Après Vêpres, chapelet et Bénédiction, puis catéchisme de Persévérance.*— *A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantiques 3 et 28.*

Lundi 29.— *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 30.— **S^t Alor, évêque.** 3^e évêque de Quimper, il fut élu par le chapitre de Cornouailles en l'an 456. Il est le Patron d'Ergué-Armel.

Mercredi 31.— **Jeûne et abstinence d'obligation pour la vigile de la Toussaint.**— *Après les prières du rosaire, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 1^{er} novembre.— **FÊTE DE LA TOUSSAINT.** Boniface IV, au VII^e siècle, au lieu de détruire le Panthéon de Rome, c'est à dire le Temple de tous les dieux, le purifia et le dédia sous le nom de la S^{te} Vierge et de tous les martyrs. Grégoire IV, en 835, étendit cette dédicace à tous les saints dont il établit la solennité générale. L'Eglise en honorant par cette fête, les saints qui n'ont pas de fête propre dans l'année, a voulu les intéresser tous à notre cause comme une armée de vaillants défenseurs, et nous faire embrasser d'un seul regard toute la gloire du Ciel.— *La 1^{re} messe à 6 h. 1/2, la 2^e à 8 h. 1/2, et ainsi jusqu'à fin de Mars, tous les dimanches et jours de fête.*— *A la grand'messe, sermon français. Après la Messe, Prière du mois du Rosaire et Bénédiction.*— *Vêpres à S^t Idunet, à 2 h., suivies du Cantique du Purgatoire, et du sermon breton des Morts. Ensuite La Procession va chanter les Vêpres des Morts à N. Dame.*— *Après l'office, la Procession se rend au cimetière, Sermon français et Bénédiction des Tombes.*

Vendredi 2.— **FETE DES MORTS.** Après avoir, hier, participé à la joie des saints de l'Eglise triomphante nous partageons aujourd'hui, la douleur des fidèles de l'Eglise souffrante, en vertu du lien de charité mutuelle qui anime le corps mystique du Sauveur, et qui nous porte à soulager ou même à délivrer ces âmes par nos prières.— *A 6 h. 1/2, messe à N. Dame, suivie de la Procession au Cimetière.*— *A 8 h. office solennel*

à S^t Idunet.

Samedi 3.— S^t Guenaël, abbé. Fils de Romélius, comte de Cornouailles, il était encore enfant lorsqu'il suivit S^t Guénolé au monastère de Landévennec dont il fut le 2^e abbé. Il fit plusieurs expéditions évangéliques en Grande-Bretagne, en Irlande, à l'île de Groix, et mourut vers 585, dans son monastère du Blavet, bâti par le comte Waroch.— A 6 h. office pour les prêtres morts dans la paroisse.

La Fête Patronale de S^t Idunet.— Présidée par M. le Chanoine Peyron, notre procession patronale a été des plus brillantes et des plus pieuses. La longue théorie des enfants de nos écoles chrétiennes, des enfants de Marie et de la Persévérance, les bannières et les oriflammes, le nombre des fidèles groupés à la suite du Clergé donnaient à cette journée d'automne calme et grise une note claire et joyeuse. MM. Yves Conan de Stank-forn et Emile Gourlay de Penn-fenteun ouvraient la marche avec la bannière du S^t Patron ; M^{lles} Jeanne Cariou, Adèle Favennec, Marie-Yvonne Faou et Marie-Jeanne Le Bris, Marie Lazennec, Marie Scao, Marie Reussard et Marguerite Tréis, portaient la Vierge. M^{lles} Marie-Jeanne Ménez et Marie-Anne Saliou, M^{mes} Annette Croissant et Moré, portaient S^{te} Anne, alternant avec M^{mes} Kerguelen, Cornic, Crozon, et P. Nicolas.

L'église était comble à la Grand'messe, pendant laquelle M. Colléter, Recteur de Locronan fit une allocution éminemment pratique, aux Vêpres, et aux prières du Rosaire qui suivirent la Procession. Puis tous les fidèles eurent le bonheur de baiser la sainte Relique de leur Patron. Qu'il exauce nos prières, et nous garde tous dans la foi et l'amour de Dieu !

M. l'abbé Moysan.— Nous avons reçu des détails complémentaires sur la mort de notre regretté compatriote. Il remplissait les fonctions de curé de S^t Martin de la Réunion, lorsque, se sentant gravement atteint, et loin des médecins, il vint à S^t Denis, le 23 mars 1906, pour se faire soigner, et demanda asile au Curé de la Cathédrale. C'est dans ce presbytère hospitalier que, malgré les soins du D^r. Le Siner, après une longue et douloureuse maladie, il succomba le 12 mai, entouré et assisté de ses dévoués confrères.

Les restes de M. l'abbé Moysan reposent dans le caveau réservé aux prêtres de N. Dame de Délivrance à S^t Denis de la Réunion.

A propos de la loi de Séparation.— On nous demande d'expliquer l'anathème et l'excommunication sous lesquels tombent tous ceux qui coopèrent à la loi de Séparation et à son application. Nous répondons en citant le Concile de Trente et la Bulle de Pie IX qui a codifié les sentences ecclésiastiques.

1^o Sont frappés d'excommunication dont l'absolution est spécialement réservée au Pape : A. Les *usurpateurs* (non pas les voleurs, mais ceux qui *usurpent*, qui prennent *d'autorité* et sous prétexte d'un droit *légal*) des biens d'église appartenant au clergé en raison de ses fonctions, par exemple : les revenus assurés par le Concordat, les revenus de la *mense curiale*, les presbytères, les églises, les biens meubles et immeubles ; B. Ceux qui provoquent (procureurs) prononcent (Juges) on appliquent le sequestre dont ces biens sont frappés.

2^o Le Concile de Trente englobe sous l'excommunication *les acheteurs* de ces biens ecclésiastiques. Les acquéreurs de biens d'église, et leurs héritiers, sont tenus à restitution.

Donc sont excommuniés 1^o Les députés et sénateurs ayant voté cette loi, ou la maintenant ; 2^o Les ministres et agents responsables qui président à l'application de cette loi ; 3^o Les juges et gardiens du séquestre ; 4^o Les municipalités, conseils départementaux, et sociétés qui usurpent ces biens, en acceptent la propriété ou l'usage, les acheteurs à tous les degrés.

Mais dans un conseil municipal et dans un conseil départemental, dans une société, quels sont ceux qui tombent sous l'excommunication ? 1^o Les membres qui, par leur vote, acquiescent à l'usurpation, au sequestre, à l'achat ou à la vente ; 2^o Ceux qui exécutent ce vote : le maire, la commission départementale, le chargé de pouvoirs.

Sont tenus à restitution solidairement et même sur leurs biens propres, tous ceux qui ont prêté leur coopération, soit par des votes soit par des actes.

A la grande Révolution, il a fallu une sentence du Pape pour relever du fardeau de la restitution, sur la promesse de compensation consentie par le Concordat, mais la sentence d'excommunication conserva son plein et terrible effet.

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

Lorsqu'on vendit l'Abbaye de Landévennec et le prieuré de Châteaulin, le conseil Communal de Châteaulin exposa au Directoire du district le besoin d'ornements de la paroisse, et demanda à ce que l'on fit don aux églises de la ville des ornements enlevés à la maison conventuelle de Landévennec. Nous n'avons pas pu savoir la réponse qui fut faite à cette demande.

Le 25 septembre 1791, le cahier des délibérations mentionne une nouvelle profanation des églises : « J'ai à vous observer que M. Le Monze, membre du Directoire du district, s'est donné la peine de venir au bureau pour nous annoncer qu'aujourd'hui se tenait l'assemblée électorale et qu'ils avaient besoin d'une église. Après quelques observations relatives à l'Eglise paroissiale, nous lui avons proposé (!) l'Eglise de Notre Dame, de laquelle il a paru satisfait, et s'est retiré. »

Le conseil communal usurpait la gestion et même la disposition des biens d'église. Le voici, le 16 octobre 1791, en face d'une requête de bedeau de S^t Idunet, Jean Quéré : « Il a besoin de fonds, ses gages, à la connaissance de la communauté, sont fixés à la somme de 36 livres (plus de 100 fr. d'aujourd'hui), qu'on est dans l'usage de lui compter d'avance. Avant de finir, il a encore l'honneur de représenter que l'année est néanmoins commencée depuis le 24 Juin dernier. » Force fut bien de faire droit à cette légitime et si humble réclamation.

On comprend que les spoliations, déguisées sous l'euphémisme d'« emprunts », perpétrées par le conseil communal à l'endroit des fonds paroissiaux, eussent rendu les Fabriques revêches à des redditions de comptes qui facilitaient les vols officiels. Aussi le ton du Procureur de la commune devient-il menaçant : « Il a été différentes fois publié aux prônes des Grands-messes de cette communauté aux Fabriques de rendre

leurs comptes et de rendre leurs fonds aux mains des Fabriques actuellement en charge. Malgré ces avertissements, plusieurs ne font attention. En conséquence je requiers que vous ayez, messieurs, à prendre vers eux tel parti violent, afin qu'ils viennent rendre leurs comptes et remettre les fonds qu'ils ont entre mains. »

La délibération municipale du 10 novembre 1791 qui porte cette menace, est la même qui décide de puiser à nouveau 400 livres dans la caisse des Fabriques. Elle se termine en donnant pleins pouvoirs au Procureur de la Commune pour poursuivre les récalcitrants : C'est La bourse ou la vie !
(à suivre)

Un breton en Allemagne

Deuxième Lettre

Schierstein, le 29 Juin.

Bien cher Ami,

Je reviens de la Messe. La petite église était en fête pour célébrer la Saint Pierre. La société chorale a chanté quelques uns de ses plus beaux morceaux. Car dans ce petit village où il n'y a pas plus de 1000 catholiques, il existe une société de chant et même une fanfare. Du reste ici ils aiment beaucoup la musique. C'est l'instituteur qui, comme partout en Prusse, dirige le chant. Il affiche avant la Messe, près du chœur, les numéros des cantiques et des différents chants, et tout le monde chante avec entrain. Je vous assure que point n'est besoin de les aiguillonner pour cela. Du commencement à la fin ils chantent tout le temps. Savez-vous que tout instituteur doit savoir jouer l'orgue ? Il a, dans tout le royaume de Prusse, la charge de diriger le chant, ce qu'il fait du reste avec le plus grand zèle. Naturellement il touche une somme pour sa peine, ce qui augmente encore un traitement bien supérieur cependant à celui des instituteurs de chez nous. Inutile de vous dire qu'ici ils ne sont pas socialistes. Alors, disais-je à mon hôte, on ne tolérerait pas le Hervé chez vous ? Il s'est contenté de hausser les épaules : Dumm, dumm, (c'est son grand mot) : Des fous, des fous ! Ah oui ! ils seraient bien reçus : Du reste ils sont eux-même trop pénétrés de leurs devoirs. En France tout est possible, me disait-il encore, mais ici nous avons un gouvernement et Notre Empereur sait gouverner. Ce soir, grande fête en l'honneur des soldats morts en combattant contre la France. Je vous raconterai cela. Les sociétés de vétérans défilent drapeaux en tête. Il en est venu de Mayence, de Wiesbaden et même de Coblenz. Allons ! les marchands de vin feront de bonnes affaires. Tout en célébrant la patrie allemande ils sauront savourer le vin du Rhin. L'un n'empêche pas l'autre, et comment ne pas parler en termes exaltés d'une terre qui donne de si bons vins ? Cela les intrigue de savoir comment nous vivons en France. Vous avez aussi du bon vin, n'est ce pas ? me demandait quelqu'un — Oui, mais dans mon pays on ne boit que du cidre — Oui, du vin de pommes — C'est cela même — Mais on en fait ici aussi — Et en effet j'en ai bu, mais il est loin de valoir le cidre de Châteaulin. A propos il y a-t-il beaucoup de pommes cette année ? Les arbres ici sont chargés de fruits dans tout le pays. Poires, pommes, cerises il ont tout en abondance. Veinards de Prussiens !

Bonne santé !

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 4.* — XXII^e dimanche après la Pentecôte. **Vénération des S^{tes} Reliques.** Il est légitime d'honorer les reliques des saints parce que ces saints ont été les membres vivants de Jésus-Christ, et les temples du Saint-Esprit. Les grâces que nous obtenons par leur moyen montrent combien ce culte est agréable à Dieu. — *Vers 7 h. messe à N. Dame de Kerluan.* — *A 8 h. 1/4, et à 9 h. 3/4, Catéchismes des garçons.* *A 2 h. catéchismes bretons.* — *A 7 h. 1/2, du soir, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 5. — **S^{te} Françoise d'Amboise, veuve.** Duchesse de Bretagne par son mariage avec le duc Pierre, fils de Jean V, sa patience triompha des mauvais traitements de son mari qui devint le plus grand admirateur de sa vertueuse épouse. Le duc étant mort à Nantes, elle s'y retira au couvent des Carmélites, où elle mourut en 1492. — *A 6 h. service pour les bienfaiteurs de la Paroisse.*

Mardi 6. — **S^t Ildut, abbé.** Né au pays de Galles, il y fonda un monastère célèbre par son école, où il eut comme disciples plusieurs saints élevés plus tard à l'épiscopat, tels que S^t Samson, Magloire, Gildas. Etant venu en Armorique pour les visiter, il mourut à Dol, au VI^e siècle. — *A 6 h. service pour les paroissiens morts dans l'année.* *Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 6 h. services pour les trépassés.*

Mercredi 7. — **Dé Octave de la Toussaint.** — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t. V. de Paul.*

Jeudi 8. — **Jour octave de la Toussaint.** *A 9 h. et 10 h. Catéchismes.*

Vendredi 9. — **Dédicace de la Basilique du Très-Saint Sauveur.** La première basilique édiflée par Constantin, après les persécutions, fut celle de Latran, consacrée en 313 par S^t Sylvestre et dédiée au Sauveur du monde. Elle est la mère de toutes les églises, et le monde entier doit faire la fête de sa dédicace.

Samedi 10. — **S^t André Avellin, confesseur.** Docteur en droit, et élevé au sacerdoce à Naples, à cause d'un mensonge qui lui échappa en plaidant, il quitta le monde et entra dans l'ordre des Théatins, fondé par S^t Gaëtan, qu'il développa et sanctifia par ses vertus jusqu'à sa mort en 1608. — *A 4 h. confession des enfants de 7 à 10 ans.*

Toujours la Séparation. — *Le Pas-Breton, avec une inconscience*

sereine, nous sert du vieux réchauffé paru déjà sur toutes les tables blocardes et protestantes. Et dans quel français ! Son rédacteur d'occasion appelle la séparation une « réorganisation administrative ! » C'est comme qui dirait du divorce : « une réorganisation conjugale ».

Rappelons une fois de plus à ces tristes catholiques que la loi sur la séparation prétend régler le culte en France sans le Pape, sans les évêques, sans les curés ». Or « comment savons-nous, dit le sublime catéchisme, que nous sommes dans la véritable Eglise ? Je sais que je suis dans la vraie Eglise, parce que mon curé est uni à son évêque et que l'évêque est uni au Pape, chef de l'Eglise et vicaire de Jésus-Christ ». On n'est plus catholique quand on oublie cela.

Tous les Clémenceau, tous les blocs du monde auront beau faire, ils ne changeront pas l'ordre établi par Jésus-Christ, et, quoiqu'en puisse penser l'ineffable *Bas-Breton*, nous leur disons, comme les saints apôtres Jean et Pierre, à la Chambre juive qui promulguait contre eux une loi de séparation : « jugez s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu » (Actes des Apôtres IV. 19)

Le *Bas-Breton* récidive quand il s'étonne qu'en rejetant la séparation, nous acceptions l'argent « des Persécuteurs ».

Redisons lui donc, à ce sourd, qu'en refusant un compromis au banqueroutier, nous ne renonçons pas à sauver une bribe de créance.

Est-ce que, comme les conseillers municipaux de Châteaulin en 1792, il voudrait aussi, lui, prendre notre argent « à charge (bien léger !) d'en tenir compte » ? C'est faire le délicat à peu de frais. Un vol, même « à charge et d'en tenir compte », est toujours un vol, et une restitution, si fragmentaire soit-elle, ne devient jamais une faveur, si ce n'est dans la bouche des Mandrins et des blocards.

Les usurpateurs de biens d'église. — « Les lois ecclésiastiques frappent d'excommunication majeure, dont l'absolution est réservée au Pape, non seulement ceux qui tenteraient d'usurper les biens ou les droits de l'Eglise catholique, ou de troubler dans l'usage de ces biens et droits ceux auxquels ils sont confiés, mais aussi ceux qui coopéreraient à cette usurpation.

Ces pénalités redoutables atteindraient donc tous ceux qui, sans en être chargés par l'Eglise, prétendraient disposer des édifices ou autres biens appartenant au culte catholique, et de plus, tous ceux qui, chargés jusqu'ici de la conservation de ces mêmes biens, en accorderaient l'usage ou la disposition à quiconque ne justifierait pas, pour y prétendre, d'une commission authentique de l'Evêque. » (M^{re} Belmont)

Les domestiques de ferme (Suite)

Le Garçon de ferme, la jeune domestique, arrivent à l'âge de l'adolescence. Les années de catéchisme ont vite passé ; les enfants de la famille n'ont pas encore « terminé leurs classes » ; mais la bonne et simple camaraderie s'entretient par les fréquentes venues au logis, aux congés, aux vacances, à la fénaison. Comment, pendant ce temps-là, se continue la formation intellectuelle, morale et religieuse des Domestiques ? Disons-le : par la vie commune. Entrez dans une de nos maisons de ferme, pas trop neuve, car, alors, le bon logis breton a gâté sa physionomie pour se changer

en banale demeure moitié bourgeoise. A gauche de l'entrée, un monumental lit-clos sert de cloison, vous séparant du grand et large foyer familial et de la longue table commune. Avancez. En face de vous est la « pendule » avec son armoire à fleurs et son grand balancier éclatant ; puis un buffet aux étagères ornées de vaisselle, de statuettes pieuses, de photographies des absents, militaires, marins, ou déjà « fortunés » en habit de noces ; à droite du foyer, le lit-clos du chef de famille et à gauche, en pleine lumière, la grande table de famille accostée du long banc à dossiers. C'est là que toute la famille, parents, enfants, serviteurs, prendront place au déjeuner du matin, au plus grand repas d'onze heures, à la collation, et enfin au souper plantureux et plus reposé, suivi de la veillée, de la lecture de la vie des saints et de la Prière commune. C'est là qu'on parlera de la besogne de la saison et du jour, que chacun verra régler par le maître l'emploi de sa journée, et rendra compte des incidents du travail, c'est là que les sermons du dimanche seront racontés, pour que les absents ne perdent rien, et que les réflexions sont échangées. C'est là que s'écrit dans les mémoires l'histoire de chaque champ, l'emploi de l'engrais, le rendement des récoltes, les effets d'une tempête, d'une gelée, d'une sécheresse, la réussite d'un greffage, et le reste. Et le petit domestique, mêlé à toute la vie des autres, s'essayant à tous leurs travaux, enrichit son jugement de toute leur expérience, et apprend à contrôler tous les essais nouveaux d'après le sens pratique de ses aînés. On a beaucoup parlé et écrit contre la routine des campagnes. Il est plus que sage d'en rabattre. Nos meilleurs cultivateurs sont comme nos meilleurs médecins. Ils aiment à faire l'expérience des nouveaux engrais, des nouvelles semences, comme ceux-ci, des nouveaux remèdes ; et bien des innovations auraient gagné à être d'abord accueillies avec une pointe de scepticisme. Le bon Dieu a bien fait de mettre les vieux à côté des jeunes. Il faut des soldats aguerris, pour encadrer les recrues.

(à suivre)

Un breton en Allemagne

Troisième Lettre

Schierstein, le 20 Juillet.

Mor bien Cher.

Est-ce que le Pape va permettre les associations culturelles en France ? C'est la question dont s'occupent les journaux d'ici. Catholiques, Protestants et Juifs, tout le monde parle de la loi de la séparation. Les catholiques ne s'expliquent pas comment nous nous laissons mener par une bande de francs-maçons. Nous avons eu raison de Bismarck, me disait l'un d'eux, et cependant c'était un homme très habile et qui avait été l'organisateur de la victoire du peuple allemand en 1870. Moi-même, me disait-il, j'ai été poursuivi, chassé de ma paroisse, et si j'ai échappé à la prison, c'est que mes paroissiens ont dépisté les gendarmes envoyés à ma poursuite. Bref ils ne sont pas loin de dire que nous sommes purement et simplement des lâches. Un fait certain c'est que la Persécution a donné une impulsion nouvelle à toutes les œuvres catholiques et qu'ils jouissent, sous un gouvernement protestant, de plus de liberté que vous sous la 3^e République.

J'ai entre les mains le texte même de la loi organisant et réglant le culte paroissial. Vous serez certainement heureux d'en connaître les principales dispositions. Une première remarque c'est que, dans la loi, il n'est

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

pas question de transfert de propriété. Tous les biens sont, sans conteste, propriété des fabriques. Le 1^{er} article parle tout de suite de l'administration confiée à un conseil d'église dont le Curé est président de droit. Ce mot Curé y est bien ! Et voilà le fameux mot qui a fait reculer d'effroi tous vos députés francs-maçons et qu'ils n'ont jamais voulu mettre dans la loi. Je remarque aussi un autre texte disant que le Curé peut déléguer son vicaire pour présider à sa place le conseil de Fabrique. Enfin en cas de litige, c'est à l'Evêque qu'on en appelle ; et ce gouvernement protestant fait siennes les décisions épiscopales, qu'il ne permettrait pas de transgresser. Vous avouerez que c'est du toupet de dire que la loi Française ressemble à la loi allemande, et que le Pape a permis aux Allemands ce qu'il a défendu aux Français.

Les ressources des églises proviennent de quêtes faites aux offices, comme chez nous. Cependant si les dépenses sont plus fortes que les recettes, s'il a fallu faire des constructions, le Curé réunit le conseil d'Eglise. Cela ne fait pas venir de l'argent, me direz-vous ! Parfaitement. Le Conseil établit alors un impôt sur chaque citoyen suivant sa fortune, l'impôt sur le revenu, si vous le voulez. Une fois voté par le conseil de l'Eglise, cet impôt est *obligatoire* au même titre que vos impôts sur les Portes et Fenêtres, et ce sont les employés du gouvernement qui le perçoivent. Il n'y a donc qu'à s'exécuter. — Mais alors, me direz-vous, il n'y a pas de séparation en Prusse ? — En principe il y a séparation peut-être, en fait il existe entre l'Etat et l'Eglise une connexion plus étroite que chez nous sous le Concordat ; mais l'Eglise conserve sa liberté. Vous savez que tous les Prêtres reçoivent une allocation du gouvernement. Un petit curé de campagne jouit d'un traitement plus fort que celui d'un archiprêtre de France. Après le Kulturkampf ces traitements, que le gouvernement avait retenus pendant deux ou 3 ans, furent remis intégralement à tous leurs ayants droit.

Il faut aller d'abord sous les verrous, comme les évêques d'Allemagne sous le Kulturkampf, pour avoir la liberté. Ce n'est pas cependant, mon cher ami, ce que je vous souhaite.

Bien à vous

Ont reçu le sacrement de Mariage :

29. — Eugène-Alfred Kergoat, Châteaulin, et Marie-Anne Le Lann, Châteaulin.
 30. — Emile Boudoullec, Lézabannec, et Marie-Charlotte Baugiton, Pen-ar-Pont.
 A Landerneau. Paul-Marie Mével, Landerneau, et Marie Le Coz, Châteaulin.
 31. — Pierre Suignard, Châteaulin, et Marie-Jeanne Le Guillon, Châteaulin.
 32. — Louis Le Duff, Châteaulin, et Anne-Marie Henaff, Châteaulin.
 33. — Claude Le Goff, Châteaulin, et Marie Le Doaré, Châteaulin.
 34. — Jean-Marie Pichon, Châteaulin, et Anna Tromeur, Châteaulin.
 35. — Louis-Albert-Joseph Pernet, S^r Bernard de la Chapelle, à Paris, et Marie Le Roy, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

63. Jean-Yves-Marie Le Page, Avenue de Quimper, 2 mois. — 64. Anne Férec, Lospars, 67 ans. — 65. Marie-Catherine Le Quéré, Avenue de Quimper, 23 ans. — 66. Louis-Henri-Marie Le Gall, Kerjean, 18 mois. — 67. Marie-Louise-Augustine Le Borgne, au Cimetière, 20 mois. — 68. Alain Billon, Quivit, 18 ans. — 69. Mathieu Capitaine, Grand'Rue, 1 mois. — 70. Marie-Charlotte Gouez, Quai de Brest, 83 ans. — 71. Hervé-Marie Billon, Quivit, 3 mois. — 72. Jeanno-Françoise-Marie Le Bant, Pors-clos, 4 mois. — 73. Etienne-Alain Sanson, Quai de Brest, 13 ans. — 74. Guillaume Guénoden, Quai Carnot, 22 ans.

Semainier paroissial. — *Dimanche 11.* — XXIII^e dimanche après la Pentecôte. Anniversaire de la Dédicace de toutes les églises de France. La dédicace d'une église est le jour où cette église est consacrée par l'évêque pour être une maison de prière et ne plus servir qu'à Dieu seul. On en célèbre la mémoire tous les ans pour remercier Dieu d'avoir choisi un temple au milieu des hommes. — *A la 1^{re} messe : Instruction sur l'église Catholique et apostolique ; cantique du Pape, Page 134.* — *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes français des Garçons. A 2 h. Catéchismes bretons.* — *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.* — *A 7 h. 1/2, Instruction catéchistique sur l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée. Cantiques 9 et 26.*

Lundi 12. — **S^r Martin, pape, martyr.** Il condamna le Manothélisme qui niait la double volonté en Notre Seigneur. L'empereur Constant qui soutenait cette erreur, furieux, le fit saisir à Rome et emmener enchaîné à Constantinople ; où il eut à souffrir la prison et toutes sortes d'ignominies. Il mourut peu après, exilé dans la Chersonèse, en 625. — *A la 1^{re} messe, service pour les défunts.*

Mardi 13. — **S^r Stanislas de Kostka, confesseur.** D'une noble famille polonaise, ce miracle de grâces dès son enfance, s'épanouit comme une fleur ravissante au noviciat des Jésuites à Rome, où il mourut consommé en vertu à l'âge de dix-huit ans en 1568.

Mercredi 14. — **S^r Josaphat, évêque, martyr.** Archevêque de Vilna, il fut un intrépide défenseur de l'unité de l'Eglise, opéra une foule de conversions, et travailla à l'union de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, couronnant par le martyre sa vie apostolique en 1623. — *A 2 h. et 7 h. 3/4, Conférences de S^r V. de Paul.*

Jeudi 15. — **S^r Gertrude, vierge.** Abbessse de l'ordre de S^r Benoist au couvent de Robersdorf en Silésie, en 1293, elle eut de nombreuses révélations qu'elle écrivit elle-même en latin ; les maîtres de la vie spirituelle attachent une grande valeur à ses écrits. — *A 7 h. 1/2, messe et confession des filles.* — *A 9 h. et 10 h. Catéchismes.* — *A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 16. — **S^r Melaine, évêque.** Gentilhomme breton du pays de Vannes, d'abord abbé d'un monastère célèbre, il devint évêque de Rennes en 505, et en est toujours le Patron. Clovis avait une grande confiance en ses lumières et l'appela au concile d'Orléans.

Samedi 17. — **S^r Grégoire le Thaumaturge, évêque.** Evêque de Néocée

sarée en 240, il convertit presque toute sa province. On cite de lui des miracles extraordinaires qui l'ont fait regarder comme un autre Moïse.

Sarmoniou an aotrou Quere.— *Cédant à de vives et persévérantes instances, M. Jézégou a enfin consenti à éditer les sermons bretons de M. Quéré. Le 1^{er} volume vient de paraître et se trouve en vente chez l'éditeur, M. Corcuff, Libraire à Châteaulin. Outre les grands sermons de Mission, il renferme les célèbres sermons du Folgoat, de N.-D. des Portes, de S^{te} Anne la Palue, du Sacré-Cœur à Quimerc'h, de la consécration de l'Eglise d'Hanvec, etc.*

Nos paroissiens qui ont, pendant vingt-quatre ans, entendu cette langue noble, pure, imagée, seront heureux de retrouver ici le goût de terroir qui donnait à la parole de M. Quéré un charme incomparable.

La Toussaint de 1906.— Affluence aux confessionnaux, à la Table Sainte, à la sainte Messe. Admirable procession, suivie avec la plus tendre piété, le plus profond recueillement. Déjà N. Dame est remplie quand nous y arrivons ! La procession a doublé ses rangs pour se rendre au Cimetière. Pourrions-nous, en 1907, refaire avec la même solennité ce pèlerinage pieux ? ...

Aux 2 messes basses, courte instruction sur les Béatitudes. A la grand'messe, sermon sur le dogme de la Résurrection de la chair. Aux vêpres, émouvant sermon breton des morts. Jamais le cantique du Purgatoire n'a paru si beau. Avant la Bénédiction des Tombes, le Pasteur a voulu tirer les enseignements de cette fête en commentant la belle oraison qui termine l'enterrement, et dont nous donnons ici la traduction : *Faites, Seigneur, nous vous en supplions, miséricorde à votre Serviteur défunt : qu'il ne subisse pas la peine due à ses péchés, lui qui s'est efforcé de soumettre sa volonté à la vôtre. Et puisque la vraie foi l'a toujours uni ici-bas aux assemblées des fidèles, daigne votre miséricorde l'associer là-haut aux chœurs angéliques, par N.-S. J.-C. Ainsi-soit-il.*

Cynisme.— « Nous avons accordé à l'Eglise un **privilege** exorbitant. Elle refuse. Eh ! bien, tant pis pour elle, elle n'aura plus que le droit commun. »

Qui parle ainsi ? Un ministre, M. Briand, le père de la loi de Séparation.

Quel était donc ce grand **privilege** ? Celui de n'être volée qu'à demi, si l'Eglise de France consentait à fouler aux pieds la constitution qu'elle a reçue de Jésus-Christ. Les voleurs lui laisseraient 400 millions **qui sont à elle**, et elle pourrait user des Eglises, **qui lui appartiennent** ! — Et qu'est-ce que le droit commun ? Celui d'être, comme le pauvre voyageur de Jéricho, volé, dépouillé, mis à nu comme un ver, et laissé demi mort : Attrape, pour ta peine de vouloir te défendre ! — Quel Cynisme !

Enregistrons toutefois de la bouche du Ministre un aveu arraché par l'évidence : C'est que *les catholiques n'ont aucune obligation d'accepter cette loi de la Séparation, et qu'en la refusant, ils ne sont pas des révoltés.*

Les domestiques de ferme (Suite)

Hélas ! Cette vie commune et toute familiale, si profitable à tous, qui tient les maîtres près et au contact de leurs serviteurs, qui mêle leurs vies, leurs sentiments, leur foi, leurs intérêts, combien de temps durera-t-elle encore ? On a beaucoup critiqué les lits-clos. Des médecins leurs ont déclaré une guerre à mort. Ils ont eu tort : on ne détruit pas pour corriger un défaut. On ne tue pas pour guérir. Il fallait leur donner de l'air, veiller à l'hygiène, mais ils avaient du bon, beaucoup de bon au point de vue moral et social. Ils formaient des chambres distinctes, mais groupées en un petit espace, de facile surveillance, d'atmosphère patriarcale.

Tandis que, si les maîtres ont leur chambre là-haut, les veillées se prolongent, les propos s'égrillardent, la retenue est moins observée, les jeunes garçons de ferme ne sentent plus l'aile protectrice d'une mère, qui n'entend plus, ne voit plus, ne contrôle plus. Et si la table elle-même n'est plus commune, les cœurs sont séparés, s'aigrissent et bientôt, les esprits. Les distances sociales se constatent, et creusent entre elles des abîmes ; le garçon de ferme, revenu de la caserne, apporte dans ce milieu des propos socialistes : « Ils sont riches de notre travail ; c'est nous qui gagnons, et c'est eux qui jouissent ! » Le travail est mou, on devient frondeur. Ce n'est plus une famille. Ce ne sont plus que des bras au service d'une bourse, des bras qui se croisent ou deviennent exigeants quand on a besoin d'eux. C'est la guerre industrielle transportée en pleine vie rurale. C'est la vieille jacquerie qu'annoncent des signes lointains avant-coureurs.

Mais chassons ces sombres tableaux et revenons à la saine famille rurale, pour y saisir sur le vif le régime du travail et sa réaunération.

(à suivre)

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

En quittant le Patronage, dirigeons-nous vers la *Cité coopérative* qui se trouve à sa droite. Nous appelons ainsi les jardins ouvriers et les trois *hômes* bâtis par la *société des habitations ouvrières à bon marché de Châteaulin*. Ces habitations sont modestes ; la plus grande n'a guère dépassé les 2000 fr. Un ouvrier sobre et honnête qui ne peut disposer que du dixième de cette somme comme épargne, devient propriétaire de sa maison en 20 ans, en payant chaque année une somme légèrement supérieure à une location ordinaire, et la culture de son petit jardin de 320 mètres superficiels, peut lui rapporter l'excédent du loyer, que lui coûte l'amortissement en 20 ans. Nous ne sommes pas loin de la vérité en affirmant que ce jardin, bien travaillé, donnera en légumes une valeur dépassant 50 à 60 fr. C'est justement la somme par laquelle il s'assurera, en vingt ans, la propriété de sa demeure et de son jardin.

Ajoutons que la loi française favorise fort heureusement les habitations ouvrières jusqu'à une valeur maxima qui, pour Châteaulin est d'environ 4900 f.

Elle leur accorde 1° l'exemption de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres pendant 12 ans au lieu de 3 ans. Il faut pour l'obtenir, faire une déclaration à la mairie dans les trois mois, avec demande de décharge.

2° L'ouvrier qui paie le prix d'achat de sa maison par annuité, paie

de même le droit de mutation par cinq annuités, ce qui le soulage sensiblement.

3° Pour en faire l'acquisition, il peut obtenir de la caisse d'épargne un prêt hypothécaire amortissable par annuités (art. 16).

4° La caisse d'épargne est autorisée à employer sur place, à l'acquisition et à la construction d'habitations ouvrières, la totalité de son revenu, et le cinquième de son capital personnel.

Il est vrai que les caisses d'épargne sont administrées, non par des ouvriers, mais par des bourgeois, dont l'esprit est trop étroit pour consentir à ces avantages. N'avons-nous pas vu le conseil d'administration de Châteaulin, malgré les instructions des Ministres et du Préfet, refuser, à l'unanimité d'ouvrir un crédit à la société des habitations ouvrières de Châteaulin ? (à suivre)

Un breton en Allemagne

Quatrième Lettre

Schierstein, le 1^{er} Août.

Mon bien Cher.

J'ai revu mon ami le Pasteur. Il allait à la pêche, son sport favori. M'accompagnez-vous sur la rive du Rhin, me dit-il ? Voilà bien longtemps que nous n'avons causé ensemble. Avez-vous cru à la guerre entre la France et l'Allemagne ? Après tout, ajouta-t-il en haussant les épaules, elle eût été inutile. — Expliquez-vous, lui dis-je un peu étonné — Mais oui vraiment ! n'êtes-vous pas en guerre les uns contre les autres ? Inutile donc de vous attaquer : « Tout royaume divisé périra ». Cette parole d'Évangile brutalement tournée contre la France me perça le cœur. Mais que répondre ? Avec les Prussiens on en vient vite aux questions irritantes.

Voyez-vous, continuait-il, Bismarck disait : Enlevez à la France et à l'Espagne leur religion catholique, et ce sont des nations finies. Quand je pense que chez vous on n'enseigne pas la religion aux enfants ! Je n'en reviens pas. Que veulent-ils donc faire des petits français ? On s'explique dès lors qu'en France il y ait progression effrayante de la criminalité précoce ! — L'orage menaçait. Le Pasteur reprit sa ligne et nous nous dirigeâmes à travers les vignes, vers le village. Au loin se dressait, dominant tout le pays, la fière « Germania », monument qui célèbre la levée unanime et victorieuse du Peuple Allemand contre la France, et le rétablissement de l'empire germanique. Mon compagnon s'arrêta les yeux pleins de flamme, et levant la main vers ce monument national, il me dit : Sur le socle, l'Empereur a fait graver ces mots : « Pour Dieu et la patrie ». Et en effet, seuls, les peuples qui ont la croyance en Dieu ont au cœur les énergies nécessaires pour vaincre leurs ennemis. — Nous reprîmes notre marche et bientôt je le laissai, mécontent de moi-même parce que je n'avais guère pu lui répondre. Mais que dire ? Exciter encore son gros rire d'Allemand ? C'est égal, quelle différence ! Ici, catholiques, protestants, juifs, ont droit à l'instruction religieuse, tandis que parler de Dieu aux enfants de France devient un cas pendable ! Continuez quant même, cher ami, votre ministère ; et si l'on vous chasse de « douce France » il est pénible de penser que les sujets de Guillaume, même protestants ne vous refuseraient pas un refuge.

Tout à vous ...

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 18.* — XXIV^e dimanche après la Pentecôte. Octave de la dédicace de toutes les Eglises de France. — A la 1^{re} messe, instruction sur le Pape. *Cantic ar Pab, Pagen 134.* — A 8 h. 1/4. et 9 h. 3/4, *Catéchismes français des Garçons.* A 2 h. *Catéchismes bretons.* — A 4 h. 3/4, à N. Dame, *Réunion des Enfants de Marie.* — A 7 h. 1/2, *Instruction sur le Pape et les évêques. Cantiques 3 et 25.*

Lundi 19. — S^{te} Elisabeth, veuve. Fille du roi de Hongrie et épouse de Louis IV de Thuringe, elle se distingua sur le trône par l'exercice de toutes les vertus. Son époux étant mort à la Croisade, elle se vit chassée du palais avec ses enfants et réduite à la plus affreuse misère. Bien que ses droits lui fussent restitués, elle continua à mener la vie d'anachorète dans la plus grande pauvreté jusqu'à sa mort, à l'âge de 24 ans, en 1231. Elle est la Patronne des sœurs du Tiers-ordre. Sa vie a été admirablement écrite par le comte de Montalembert. — A la 1^{re} messe, *service pour les Trépassés.*

Mardi 20. — S^t Félix de Valois, confesseur. Né en 1127, de la famille royale de Valois, il renonça au monde pour vivre dans la solitude ; devenu prêtre, il fonda, avec S^t Jean de Matha, l'ordre de la Rédemption des captifs.

Mercredi 21. — Présentation de la B. Vierge Marie au Temple. Fidèles au vœu qu'ils avaient fait de consacrer au Seigneur l'enfant qu'il daignerait accorder à leurs prières, Joachim et Anne conduisirent leur fille, âgée de trois ans, au Temple de Jérusalem, où elle vécut sous le regard de Dieu pendant une douzaine d'années. — A 7 h. 3/4, *Conférence de S^t. V. de Paul.*

Jeudi 22. — S^{te} Cécile, vierge, martyre. Illustre vierge romaine, elle fut fiancée malgré elle à Valérien, jeune homme qu'elle convertit le premier jour de ses noces et qui subit peu après le martyre ; elle même fut martyrisée en 232. Les musiciens l'ont choisie pour leur patronne, parce qu'en chantant les louanges du Seigneur elle s'accompagnait d'un instrument. Dom Guéranger a composé une très belle Vie de S^{te} Cécile. — A 7 h. 1/2, *messe et confessions des garçons de 9 et 10 ans.* — A 9 h. et 10 h. *Catéchismes.* — A 7 h. 1/2, *du soir Complies et bénédiction.*

Vendredi 23. — S^t Clément, pape, martyr. 3^e successeur de S^t Pierre qui le convertit à la foi, il fut exilé dans la Chersonèse et condamné à travailler aux mines. Le gouvernement le fit précipiter dans la mer, vers l'an 100.

Samedi 24. — S^t Jean de la Croix, confesseur. Il fut associé à S^{te} Thérèse pour la réforme du Carmel en 1568, et est auteur d'excellents ouvrages mystiques. Il prit le nom de la Croix qu'il mérita par ses austérités et les épreuves auxquelles il fut soumis.

La Séparation.— Triste loi, où l'on n'entend parler que de *saisie, séquestre, confiscation des fondations, des œuvres, poursuites*, etc ! Et Clémenceau, le « vieil étouardi », appelle cela une loi de *liberté* ! Les tartuferies et les paroles doucereuses de M. Briand s'efforcent à dorer la pilule, à grands renforts d'affichage, voté par nos moutons de Panurge de la Chambre : Tel le célèbre D^r Guillotin montrant aux condamnés, les charmes du couperet bien aiguisé, luisant, glissant bien, opérant sans douleur !

A de nouvelles déclarations conciliantes de M. Briand, mais qui laissent l'équivoque dans la loi, M. l'abbé Gayraud répondait très justement mardi dernier : Pourquoi refusez-vous de les insérer dans un texte légal ? Paroles de ministre en effet, autant en emporte le vent ! L'Eglise en a fait la triste expérience pour la loi de 1901.

Notons toutefois des aveux du ministre des Cultes, réduisant à néant les insanités hebdomadaires découpées bêtement par le ciseau du *Bas-Breton* dans les correspondances juives et protestantes : « Le Pape n'est pas un étranger ; il n'est ni Allemand, ni espagnol, ni anglais, ni italien, il est **universel**. Il a usé de son droit, et les catholiques, en obéissant au Pape, ne sont pas des *révoltés* contre la France. » Cette fameuse loi « propose un *privilege* (!), et n'impose pas une *obligation* ».

Mais, — O inconséquence brutale ! — Si on ne s'y soumet pas, confiscations, sequestre, etc. ! Sinistres farceurs ! Leurs ancêtres sanguinaires de la Grande Révolution étaient plus francs et moins méprisables.

Quelques conséquences de la Séparation — A Concarneau, vol de 22.000 fr., mis de côté pour bâtir une église ; à Plouescat, de 36.000 fr. ; à S^t Pol de Léon, de 4.000 fr., de rente ; à Guimaëc, de 2.800 fr., de rente pour messes (qui ne seront plus dites) ; à Brest-Reouvrance, d'une œuvre de Jeunesse valant aujourd'hui 300.000 fr. ; à la pauvre paroisse de Locronan, d'une rente de 200 fr. ; etc. etc. etc.

Les associations cultuelles ont été faites par des protestants. Elles sont, par leur caractère et par leur essence, parfaitement conformes aux principes de la religion protestante. Dans ces conditions, que les protestants en soient satisfaits, cela ne peut pas étonner, mais que des catholiques intelligents et qui tiennent à la conservation de leur religion s'y rallient, il ne faut pas y compter, ce serait de la pure folie. (*M^{sr} Delemaire*)

Pensées.— Le monde du mal est fort, mais Dieu le contient ; Le monde du bien est faible, mais Dieu le soutient. (Veuillot)

La liberté est une invention chrétienne : elle suit le Christ où il va, elle disparaît d'où il se retire. (Veuillot)

Les biens d'Eglise s'avalent facilement ; la digestion est plus difficile. (Borderie)

Qui mange du Prêtre, en crève. (Maistre)

Ministère du Travail.— Les catholiques approuvent hautement la création de ce ministère. Le travail est la question vitale, malheureusement bien négligée par les « mangeurs de Prêtres ». Pendant qu'on gaspille le temps à faire de l'anticléricalisme, qui n'est autre chose que de l'anticatholicisme, les autres gouvernements nous devançant dans la mise en pratique de la charte ouvrière par excellence : l'encyclique de Léon XIII sur la *condition des ouvriers*. Le ministre catholique de Belgique a doté ce pays d'une législation ouvrière modèle. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, la Norvège, la Hollande nous laissent loin derrière elles ; et en France, avec tous ces brailards, Clémenceau « le vieil étouardi » en tête, nous piétons sur place.

Parmi tant de sottises à déplorer, voici enfin quelque chose à louer. Ce ministère va nous coûter encore quelques millions, mais si la législation ouvrière aboutit et ne tombe pas dans l'ornière de la guerre à Dieu, ce ne sera pas de l'argent jeté par les fenêtres.

Les catholiques sociaux de France ont du bon. C'est eux qui ont préparé de loin cette réforme. Elle faisait l'objet d'une motion de M. l'abbé Lemire à la Chambre, en 1894. Il y a 7 ans, le même prêtre député obtenait un vote favorable. Clémenceau a démarqué cette œuvre catholique d'essence et d'inspiration. Mais il y a appelé Viviani, un socialiste athée et bourgeois.

Il est à remarquer que toutes les œuvres ou lois sociales votées ou préparées jusqu'ici, sont d'inspiration catholique : Les retraites et assurances ouvrières, le contrat collectif du travail, la limitation des heures du travail, le repos hebdomadaire, les habitations ouvrières etc : autant de réformes longtemps réclamées par les catholiques.

Le Diable est le singe de Dieu ; mais ses œuvres ne sont que des contrefaçons. M. Clémenceau appelait le Diable « **mon noble père** ! » M. Clémenceau, comme « son noble père », singe les catholiques ; mais en prenant leurs idées et en les démarquant, il les souille, il en fait des enfants malvenus.

Ces lois, en passant par les mains socialistes ou blocardes, portent des tares qui les rendent moins bienfaisantes, et, au lieu de produire la paix, sont souvent causes ou prétextes de désordres.

Ne nous plaignons pas trop cependant. Etant, par le fond, chrétiennes, on peut dire de ces lois « ceci tuera cela » ; et le peuple aura un peu plus de justice, un peu plus de bonheur.

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (*Suite*)

Les menaces du Conseil Municipal restèrent longtemps sans effet. Cependant, au 17 février 1792 nous constatons que l'intimidation avait décidé cinq fabriques à donner leurs comptes. Trois furent approuvés : ceux de René Louarn pour le Rosaire, portant un excédent de 147¹ 10² 11⁴ ; de Jean Motreff pour N. Dame, portant un excédent de 133¹ 15² 7⁴ ; de Jean Péron pour S^t Jean, avec reliquat de 85¹ 14² 3⁴, déjà mangés par le fameux « emprunt, à charge d'en tenir compte ».

Quant à ceux de Jean Le Séarc'h pour S^t Idunet, et de Jean-Paul Le Taro pour N. Dame, ils ne parurent pas assez clairs et l'approbation en fut ajournée.

Au 4 mars 1792 nous voyons mentionné un arrêt du 4 février, du département, « portant défense aux curés assermentés ou insermentés de baptiser des enfants sur le territoire d'une autre paroisse ». Il n'est pas difficile de comprendre que déjà les fidèles répugnaient à faire baptiser leurs enfants par les chismatiques, et qu'ils préféreraient sortir de leurs paroisses pour recourir aux prêtres fidèles à l'Eglise.

Nous trouvons à la date du 25 Mars, une délibération qui jette un certain jour sur de curieuses particularités de l'histoire économique de Châteaulin avant la Révolution. Nos lecteurs nous sauront gré d'en transcrire les passages saillants.

« M. le Maire a déposé sur le bureau un paquet qu'il a reçu du S^r Blondin, cy devant fermier général du prieuré de Châteaulin, lequel s'est retiré de l'assemblée, et lecture prise 1^o d'un arrêté du Département du 7 du présent mois, sur une pétition du S^r Blondin, 2^o d'un bail à ferme en date du 18 Septembre 1786 consenti au sieur Blondin par Dom Lesecy devant procureur célerier en l'abbaye de Landévennec, chargé de procuration du notaire, 3^o d'un bail à ferme du 11 mai 1787 consenti à René Leprat, 4^o d'un état de la ferme du cy devant prieuré de Châteaulin, 5^o enfin l'acte de ferme du four banal de cette ville du 18 mai 1787 consenti au S^r Kerstrat et femme...

« Ouï sur le tout le procureur de la commune.

« Le corps municipal, considérant que le four banal compris dans le bail du S^r Blondin n'est pas le seul qui existe en cette ville, et que, depuis l'abolition des banalités, grand nombre de citoyens en ont déserté pour cuire ailleurs, estime qu'il doit lui être accordé pour cet objet, compris le droit de coutume, une indemnité de cent livres par an, ce qui fait 125 livres pour les quinze mois qui se sont écoulés depuis le 20 avril 1790 jusqu'au 1^{er} juillet 1791, époque de la vente du dit four et qu'à compter du 1^{er} juillet 1791 jusqu'à la fin de son bail, il lui sera fait une diminution à raison du dit four, qui valait de revenu, antérieurement à l'abolition de la Banalité, la somme de 215 l comme il est justifié par l'acte de ferme.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

- 81.— Marie-Jeanne Morvan, Notre Dame, fille de Charles et de Marie-Jeanne Bernard, *parrain* : Pierre Bernard, *marraine* : Marie-Anne Le Pape.
- 82.— Marie-Françoise Le Guern, Lospars, fille de Jean-François et de Marguerite Fitamant, *parrain* : Yves Fitamant, *marraine* : Marie-Françoise Guéguen.
- 83.— Joseph Le Lay, Strozec, fils de Joseph et de Catherine Le Bris, *parrain* : Jean-Pierre Milin, *marraine* : Marie Le Lay.
- 84.— Jean-Marie Le Lay, Prat-aval, fils de Pierre et de Marie-Anne Quillou, *parrain* : Jean Hicher, *marraine* : Marie-Anne Quillou.
- 85.— Jeanne-Marie D'hervé, Quai Carnot, fille de Yves et de Françoise Lannuzel, *parrain* : Yves Lannuzel, *marraine* : Jeanne D'hervé.
- 86.— Guillaume-Yves Coquil, Penn-al-Ienn, fils de Yves et de Jeanne-Marie Milin, *parrain* : Jacques Coquil, *marraine* : Jeanne Jaouen.
- 87.— Anne-Marie-Philomène Kerguelen, Rue des Ecoles, fille de Jean-François-Marie et de Marie-Anne Louarn, *parrain* : Jean Kerguelen, *marraine* : Anne-Marie Philomène Louarn.

Ondoiements :

- 22.— Un enfant à Joseph-Louis-Marie Le Florc'h et à Marie Léost.
- 23.— Une enfant à Henri L'hostis et à Juliette Brillouët.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 25.* — **XXV^e dimanche après la Pentecôte. Patronage de la B. Vierge Marie.** Après le triomphe de son Assomption, Marie, reine du Ciel, nous y donne les marques les plus éclatantes de son pouvoir et de sa bonté par la protection singulière qu'elle ne refuse jamais à ceux qui implorent son assistance. — *A la 1^{re} messe, Instruction sur la Communion des Saints. Cantique breton, P. 85. — Vers 7 h. messe à Kerluan. — A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, catéchisme français des Garçons. — A 2 h. Catéchismes bretons. — Après Vêpres, catéchisme de Persévérance. — A 7 h. 1/2, Réunion catéchistique. Cantiques 27 et 57.*

Lundi 26. — **S^r Sylvestre, abbé.** D'abord prêtre séculier et chanoine, en Italie, il se retira dans la solitude et fonda la Congrégation des Sylvestrains, branche de l'ordre de S^r Benoît (1261). — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 27. — **S^r Didace, confesseur.** Simple frère franciscain du couvent d'Alcala en Espagne, il puisa dans la méditation une science toute céleste. Après s'être dévoué à la conversion des idolâtres aux îles Canaries, il mourut en 1463.

Mercredi 28. — **Dédicace des Basiliques des S^{rs} Apôtres Pierre et Paul.** Ces basiliques furent élevées par Constantin sur les tombeaux des deux apôtres, l'une au Vatican, l'autre à la voie d'Ostie. L'église de S^r Pierre, rebâtie au XVI^e siècle, est le plus superbe temple du monde. — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^r V. de Paul.*

Jeudi 29. — **S^r Houardon, évêque.** Patron de la ville de Landerneau et contemporain de S^r Hervé, il devint évêque de Léon en 635. — *A 9 h. et 10 h. Catéchismes. — A 7 h. 1/2, complies et Bénédiction.*

Vendredi 30. — **S^r André, apôtre.** Frère de S^r Pierre, et le premier à suivre le Sauveur, il évangélisa la Thrace, puis la Grèce, où le proconsul Egée, sur son refus d'adorer les idoles, le fit crucifier non avec des clous, mais avec des cordes, comme sur un chevalet, pour prolonger ses souffrances. Acceptant cette sentence avec transport, il demeura suspendu à la croix pendant deux jours prêchant l'Évangile.

Samedi 1^{er} Décembre. — **S^r Tugdual, évêque.** De la famille royale, il vint de la Grande Bretagne en Armorique, où il fonda d'abord le monastère de Trébabu, puis celui du Val-Trécor, ou Tréguier, dont il devint évêque, aux acclamations du peuple. Il mourut au VI^e siècle, après avoir parcouru toute la Domnonée pour y ériger des paroisses. — *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pêcheurs.*

Les colonnes Infernales.— Le mercredi 21 au matin M. le Sous Préfet, en habit galonné, montait en voiture, précédé de 50 hussards, de cinq hommes du génie militaire armés de haches et autres outils appropriés, et flanqué de gendarmes à cheval. Tout cet appareil militaire et sous-préfectoral a sillonné le flanc des montagnes noires et les vallons baignés par les méandres de l'Aulne. Tout le diocèse a vu ces bandes armées et galonnées. Où elles ont passé, les portes des églises sont brisées et présentent au regard triste du breton blessé dans sa foi, leurs plaies béantes : Lugubre préparation aux vols sacrilèges du 12 Décembre.

Il y a plus de 100 ans, la Bretagne et la Vendée ont donné à semblables bandes officielles le nom sinistre de *Colonnes infernales*.

Le mardi 20 courant, les députés *bourgeois*, radicaux et autres, ont fait, contre la loi du **Repos hebdomadaire**, une tentative que nous blâmons énergiquement. Nous voulons citer les quelques mots de réponse que fit à ces attaques M. Lenoir, aux applaudissements de tous les amis des réformes ouvrières : « *Je voterai contre toute proposition tendant à affaiblir ou énerver la loi du Repos dominical... Cette loi est une loi sociale. Il faut la maintenir dans sa sévère intégrité... Elle protège l'ouvrier et le soustrait au joug pesant du travail et au service d'autrui, pour le rendre à lui-même, à sa famille, et à la société* ».

La petite propriété est-elle un obstacle au progrès agricole ?— Nous remarquons dans toute la Cornouaille, une tendance à arrondir les fermes en en diminuant le nombre. A notre avis, il y a dans cette pratique une double faute, sociale et économique. L'expérience, l'étude nous ont conduits à conclure que l'idéal, du moins comme ensemble, c'est la petite exploitation rurale. Et nous entendons par ces termes une exploitation de 10 à 15 hectares, 20 à 30 journaux d'un seul tenant. Nous avons dit *du moins dans l'ensemble*, car nous sommes loin de vouloir nier l'avantage et même la nécessité d'un certain nombre d'exploitations plus importantes. Celles-ci donnent le branle à une culture plus intensive et plus progressive. Elles maintiennent ce que Le Play appelle les *autorités sociales*. Elles sont pour l'agriculture comme les yeux, la tête et le cœur dans le corps humain. Elles n'absorbent pas tout, mais elles sont nécessaires pour le développement normal et la vie saine de toutes les autres propriétés rurales qui agissent et prospèrent sous l'influence de leurs exemples. On dit en statuaire qu'il faut que la tête, par rapport au reste du corps, soit dans la proportion de 1 à 10. Nous n'irions guère plus loin lorsqu'il s'agit de la grande exploitation au regard de la petite. Et c'est la proportion générale en France : on a calculé que pour 50.000 exploitations rurales supérieures à 300 hectares, il y a 500.000 terres de 10 à 300 hectares, et 5.000.000 ne dépassant pas 10 hectares.

Nous avons parlé de propriétés rurales comptant de 20 à 30 journaux *d'un seul tenant* : car si les champs sont mêlés à d'autres terres, une parcelle d'un côté, une autre de l'autre, et quelque fois à de grandes distances, cela devient très pénible et très onéreux pour le petit propriétaire ou le petit fermier. Dans ce cas il est opportun de recourir à une loi trop peu connue et surtout trop peu pratiquée, qui règle, favorise et facilite grandement les échanges entre voisins ; mais le remède radical serait

de forcer la main à nos législateurs, si empêtrés dans la guerre au cléricalisme, au détriment des vrais intérêts vitaux du pays, pour obtenir la réforme du régime de succession et l'abrogation du partage forcé.

Une fois ces deux préliminaires posés : qu'il s'agit de petite propriété, d'exploitation facilitée par le groupement, d'un seul tenant, des parcelles de terre ; et que notre thèse ne s'attaque nullement à la coexistence de grandes exploitations dans une proportion donnée, nous voulons prouver ceci : que la tendance à diminuer les petites exploitations rurales de 20 à 30 journaux est une double faute, à la fois sociale et économique, en d'autres termes que le régime des petites fermes est avantageux à la fixité et à la prospérité des familles rurales. (à suivre)

Un breton en Allemagne

Cinquième Lettre

Schierstein, le 14 Août.

Bien cher.

Je vous disais, dans ma dernière lettre, la stupéfaction de ce pasteur protestant, qui ne pouvait comprendre que l'on interdît l'enseignement religieux en France. En Allemagne, en effet, cet enseignement est donné avec le plus grand soin dans toutes les écoles primaires ou secondaires.

L'instituteur, qui a dû passer en sortant du *Seminarium* (Ecole Normale), un examen spécial sur le Catechisme, fait lui-même un Cours d'Instruction Religieuse plusieurs fois par semaine. Ici à Schierstein, comme partout ailleurs, le Curé va lui-même tous les jours à l'Ecole. En été l'école commence à 7 h. La 1^{re} heure est consacrée au Catechisme. Aussi les enfants connaissent-ils vraiment leur religion. Tous les 3 mois, le curé vient inspecter les enfants. L'instituteur conduit ceux-ci à l'église, et là, le curé inspecteur interroge les enfants et l'instituteur lui-même, devant les parents, qui ont été préalablement convoqués. Les notes données sont envoyées à l'Inspecteur. Ce que je vous dis des catholiques s'entend aussi des Protestants. Ici il y a Catholiques et Protestants. Les 2 Pasteurs se rencontrent ainsi tous les jours à l'Ecole. Naturellement que le gouvernement nomme des instituteurs catholiques pour les enfants catholiques et des Protestants pour les petits Protestants. Si, comme cela arrive dans les environs de Wiesbaden, les enfants, soit catholiques, soit protestants, ne sont pas assez nombreux pour avoir chacun un instituteur spécial, on nomme alors à tour de rôle un instituteur protestant et un instituteur catholique. Ils se succèdent ainsi tous les 4 ans. Comme vous savez, les Juifs sont très nombreux ici. Ils se rendent tous les samedis à leurs synagogues, pour recevoir l'instruction de leurs rabbins.

Tous les enfants passent, au sortir de l'école, un examen devant les instituteurs réunis. Cela correspond à notre certificat d'étude. La première interrogation porte sur le catechisme, et la note donnée entre en ligne de compte, tout comme une note de mathématique.

Il en est de même à l'Examen qui correspond au Baccalauréat. Sur ces deux Diplômes, l'on marque toutes les notes obtenues pour chaque matière du Programme.

Les enfants ont vacances à partir du 1^{er} Août jusqu'au 15 Août. Au moment des vendanges, ils ont encore 15 jours de vacances. C'est le moment le plus joyeux. Cette année il y a du raisin en quantité. Comme ils vont se précipiter dans les vignes quand ils entendront les coups fusil

qui doivent donner le signal de la cueillette ! En ce moment le garde champêtre veille armé d'un fusil. Gare à celui qui se laisserait séduire par ces belles grappes qui brillent là si tentantes près du chemin. Il recevrait une décharge de sel quelque part. Adieu.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. (Suite)

« Estime, d'après l'état qui lui a été présenté et les autres renseignements qu'il a pris, que les dixmes du cy devant Prieuré de Châteaulin valaient par an la somme de 1080^l 10^s, et ce depuis la S^t Michel 1790 époque à laquelle on a cessé de lui payer les dixmes.

« Estime qu'à compter du 1^{er} Janvier 1791, époque d'installation du Tribunal de ce district, il doit être fait au dit Blondin une diminution annuelle de 96^l sur son bail et ce relativement à la ferme du dit Prieuré consentie au S^t Le Prat et femme le 11 mai 1787, pour faire par an la dite somme de 96^l.

« Estime qu'il est dû par an une diminution au dit Blondin de la somme de 300^l, à compter du 1^{er} Juillet 1791, époque de la vente de la maison priorale et ce pour la valeur de la dite maison. « De la somme de 26^l 10^s pour le produit des rentes sur les tenures de Laurent Jéquel et Corentin Gourtay en lieu de Penna pont, Corentin Emilli p^s, et ce depuis la rente des dites tenues faite le 30 mai 1791

« Pareillement de la somme de 22^l 6^s pour la rente due sur le lieu de Kerdraon en la paroisse de S^t Ségal, à compter du jour de la vente du 30 mai 1791

« de celle de 30^s pour la rente sur le moulin de Coscamec, vendu le 27 mai 1791

« de 32^l 18^s pour rente sur le lieu de Coscamec, vendu le 27 mai 1791

« Considérant qu'une condition du bail du dit Blondin porte expressément qu'il aurait du S^t de Késtrat frugiste de la pêche de cette ville, le 26^e saumon, et que depuis la S^t Michel 1790 il n'en jouit plus, estime qu'il lui est dû pour cet objet annuellement une diminution de 60^l »

Voilà donc l'acquéreur sacrilège du bien des moines favorisé par ses collègues du conseil municipal, d'une jolie somme de 1949^l, près de 6.000 fr. de notre monnaie : Les petits profits ne sont pas à dédaigner. (à suivre)

Extrait des Statuts de « la Caisse Rurale de Châteaulin. »

Par acte sous-seing privé, enregistré, il a été constitué entre : MM. Guillaume AVAN, Directeur ; Jean RIOU, Administrateur et Louis L'HARIDON, Trésorier et toutes les personnes qui adhéreront par la suite, une société en nom collectif, à capital variable, sous le nom de **Caisse rurale de la commune de Châteaulin** ayant son siège dans la dite commune.

La société est constituée sans capital : elle est administrée par Monsieur Avan Guillaume, son directeur, assisté de Messieurs Riou Jean et L'Haridon Louis. Tout acte engageant la Société doit porter la signature de deux de ses administrateurs.

La société commence le 11 Novembre 1906. Elle est constituée pour une durée illimitée.

L'acte constitutif a été déposé au greffe de la justice de paix de Châteaulin le 23 Novembre, et au greffe du tribunal civil le 21 Novembre.

Pour extrait conforme. signé : Guillaume AVAN, Directeur ; Jean RIOU, Administrateur et Louis L'HARIDON Trésorier.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — Dimanche 2. — 1^{er} dimanche de l'Avent.

Jésus-Christ prédit les signes avant-coureurs de la fin du monde et du jugement dernier. (Evangile du jour). — A la 1^{re} messe catéchisme sur la rémission des péchés. Cantique au oferen. — Catéchisme à 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4. A 2 h. catéchismes bretons. — Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice. — A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pêcheurs, sermon de la Propagation de la Foi. Recommandations, Litanies, Bénédiction.

Lundi 3. — S^t François Xavier, confesseur. Étudiant à Paris, il s'unit d'une étroite amitié avec S^t Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des Jésuites, et entra lui-même dans le nouvel ordre (1534). Surnommé l'apôtre des Indes et du Japon, il y convertit des milliers et des milliers d'infidèles. Il est le Patron de l'œuvre de la Propagation de la foi. — A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés. — A 7 h. 1/2, messe de la Propagation de la Foi, quête pour l'œuvre et Bénédiction du S^t Sacrement. Ce jour, indulgence plénière pour tous les associés, à condition de communier, de visiter l'Eglise en y priant aux intentions du S. Pontife.

Mardi 4. — S^t Pierre Chrysologue, évêque, docteur. Il n'était encore que diacre lorsque le pape Sixte III, cédant à une inspiration divine, le promut archevêque de Ravenne en 431. Ses discours au peuple, forts et touchants, qui étaient comme un fleuve d'or coulant de sa bouche, lui valurent le glorieux surnom de Chrysologue, qui parle d'or.

Mercredi 5. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^t. V. de Paul.

Jeudi 6. — S^t Nicolas, évêque. Evêque de Myre, en Lycie vers 342, il fut persécuté et emprisonné sous Dioclétien. Son culte est très populaire en Orient et en Russie. Il est le Patron des jeunes garçons, parce qu'il ressuscita plusieurs enfants qu'on avait égorgés. — Messe des filles de 2^e et 3^e communion, à 7 h. 1/2, puis confession. — A 9 h. et 10 h. Catéchismes. — Fête de l'hospice, à 6 h. 1/2, messe Patronale, et à 4 h. Bénédiction.

Vendredi 7. — S^t Ambroise, évêque, docteur. Fils du préfet des Gaules, il était simple catéchumène lorsqu'il fut acclamé archevêque de Milan par le peuple, charmé de ses vertus. Il gagna à la foi S^t Augustin, combattit les Ariens et soumit l'empereur Théodore à une pénitence publique pour le meurtre de Thessalonique. Ses nombreux écrits, sont pleins d'onction. — 1^{er} vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur. Bénédiction du S^t Sacrement après la 1^{re} messe. — A la messe de 7 h. Litanies du Sacré-Cœur

et consécration. — A 8 h. messe des Dames Françaises.

Samedi 8. — **L'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie.** Choisie pour être la Mère du Verbe incarné, Marie, seule entre tous les enfants d'Adam, dut à cette dignité immense d'être préservée de la tâche originelle. Cette vérité, toujours crue et enseignée dans l'Eglise, devint un dogme le 8 décembre 1854, par la proclamation solennelle qu'en fit le pape Pie IX. — A 7 h. à N. Dame, messe des Enfants de Marie. — Les messes et vêpres comme le dimanche. — Le soir à 7 h. 1/2, complies et Bénédiction.

Le mercredi 28 novembre, un gendarme est venu présenter à M. le Curé et à M. Lazennec, Prés. du bureau des Marguilliers, des copies de l'inventaire dressé dans les églises de Châteaulin. Ils ont refusé de recevoir ces documents, déclarant n'avoir pas à en connaître, puisqu'ils avaient protesté contre l'acte, et avaient refusé d'y apposer leur signature.

La spoliation commence. — Nous avons reçu une lettre de M. le Préfet du Finistère, en date du 23 novembre 1906, nous déclarant qu'« aux termes de la loi du 9 décembre 1905, les biens des établissements publics du culte, non attribués à des associations cultuelles, doivent être mis sous séquestre un an après la date à laquelle la loi susvisée est devenue exécutoire, c'est-à-dire le 14 Décembre prochain dans tout le département du Finistère... »

En conséquence, il nous enjoint de déposer entre les mains du séquestre nos archives, les fonds, valeurs, titres de propriété ou de créance etc...

Il ajoute : « J'appelle votre attention toute particulière, et celle de vos collègues du bureau des marguilliers, sur la responsabilité que vous assumeriez en ne vous conformant pas à ces prescriptions légales. En réservant quoi que ce soit des valeurs ou des documents que la loi les oblige à remettre au séquestre, les représentants légaux des établissements disparus s'exposeraient à des poursuites judiciaires ».

Voilà la menace. A cela nous répondons en toute simplicité qu'il « vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », nonobstant toutes les lois de vol forgées par la haine de Dieu, et approuvées si allégrement l'autre jour par notre député, qui a voté l'application intégrale de cette loi.

Or la Sainte Eglise nous défend, sous peine d'excommunication, de prêter la main, par un concours positif quelconque, à l'usurpation des biens d'Eglise.

Pendant la Persécution de Dioclétien, des chrétiens d'Afrique, laïcs, clers ou évêques, au cours des perquisitions légales, livrèrent aux magistrats les livres saints, les vases sacrés. Ils ne songèrent ni à résister, ni à protester, ni à rien cacher. Les fidèles les appelèrent, et l'histoire leur a gardé ce nom, *traditores*, livreurs, **traîtres**.

S' Laurent, sommé de livrer les biens d'Eglise, préféra les distribuer aux pauvres. Il fut condamné à brûler sur un gril. Nous préférons nous ranger du côté de S' Laurent que de celui des traîtres.

Nous laissons donc à M. le Préfet et à ses agents le soin de nous faire violence, et de saisir eux-mêmes ce qui appartient à l'Eglise de Châteaulin. Et s'il faut subir des poursuites, nous les subissons, heureux de souffrir pour la Religion.

Mais nous savons bien que cette loi inique, malgré l'habileté satanique qui en a aiguisé le texte de manière à frapper tous les biens d'église, ne peut atteindre les dons particuliers des fidèles qui n'ont pas été l'objet d'une autorisation officielle ; et dès lors, nous invitons tous les donateurs à ne pas laisser entre les mains des voleurs officiels ce qu'ils nous ont confié, non pour l'ogre-Etat, mais pour l'ornementation de l'église et l'usage du culte. S'il leur agrée de mettre ensuite à notre disposition, pour les fêtes, ce qui leur appartient, nous aurons soin, à chaque fois, de leur donner une reconnaissance de ce prêt, afin qu'ils puissent le réclamer en toute assurance, si les griffes spoliatrices tentent de s'en emparer.

Biens de l'Eglise de Châteaulin. — Nous mettons sous les yeux de nos chers paroissiens le tableau des biens d'Eglise qui vont faire l'objet des spoliations sacrilèges, dont le premier acte, *l'inventaire*, a été posé le 29 Janvier 1906 : dont le second, la saisie du séquestre, sera perpétré le 14 décembre 1906.

1° L'Eglise de S' Idunet. — Déjà prise en 1790, profanée en 1793, rendue au culte au Concordat, rebâtie en 1869, et pour laquelle les dons des fidèles, dans cette période de 40 ans, ont dépassé la valeur de 150 mille francs. Saisie, à partir du 14 décembre, pour une année par le séquestre, elle sera remise définitivement à la municipalité de Châteaulin, comme si elle était son bien propre.

2° L'Eglise de Notre Dame. — Volée en 1790, désaffectée et changée en grenier à foin à partir de 1793.

Remise à la disposition de l'Evêque au concordat. La paroisse y a fait de très fortes dépenses en 1864, pour une restauration très importante.

3° La chapelle et le placître de N. Dame de Kerluan. — Devenue bien national en 1790, désaffectée en 1793, vendue dans un lot qui comprenait des terrains et des arbres à N. Dame et à S' Idunet, plus la chapelle de Kerluan avec son placître et ses arbres, pour la somme de *mille trois livres cinq sols*, au citoyen Charles Le Lièvre.

Une lettre du Curé de Châteaulin, adressée à celui-ci le 11 thermidor an XIII, c.-à.-d. le 30 juin 1805, nous apprend qu'un incendie avait détruit une grande partie de la chapelle. Le 15 mai 1808, M. Le Lièvre vendit la chapelle et son placître à la fabrique de Châteaulin, moyennant la somme de 600 fr. dont le solde lui fut versé le 9 novembre 1809. Kerluan fut rebâtie dans sa partie incendiée. Une autre restauration importante (2.100 fr.) fut faite par M. Quéré ; enfin le Curé actuel, dans des restaurations très importantes entreprises depuis son arrivée, y a consacré une somme d'une dizaine de mille francs, provenant des dons des pèlerins et des fidèles.

4° Chapelle de Lospars. — Nous nous demandons si ce n'est pas cette chapelle dont le Citoyen Charles Le Lièvre devint acquéreur le 15 avril 1798, pour la somme de 3.600 livres. Cette somme paraît forte, pour la valeur comparée de cette chapelle et de son placître avec ceux de Kerluan ; mais si l'on tient compte de la dépréciation énorme des assignats, elle n'aura plus rien d'extraordinaire. Voici la description sommaire de l'acte de vente, qui ne semble pouvoir guère s'appliquer qu'à Lospars : « Une chapelle avec nef et bas côtés, construite en simple maçonnerie, ayant cinquante huit pieds de long sur 40 pieds de large en dehors, cernée d'un murin, contenant pour fond douze cordes. »

On se rappelle la forte dépense faite, au moyen d'une souscription des

fidèles, pour remettre en état cette chapelle. De cette restauration date la disparition des bras de croix.

Depuis, M. le Curé a ajouté une petite sacristie, et consolidé le calvaire.

5^e Le Presbytère de Châteaulin.— Volé comme bien national en 1790, accaparé par le Département qui en fit, en 1793, la maison du *District*, et plus tard la Sous-Préfecture, le presbytère était situé sur la Place du Marché. Les curés ne cessèrent de le réclamer après le Concordat. A la Restauration, l'administration départementale prêta enfin attention aux dernières instances qui datent de 1816. Le Département rendit le presbytère au clergé et celui-ci l'habitait lors de l'inondation qui emporta le pont ancien, en décembre 1821. Plus tard ce presbytère fut l'objet d'un échange qui mit le curé en possession, en son lieu et place, du Presbytère actuel. Comme on le voit, le presbytère est bien la propriété de l'Eglise.

La fabrique y fit de très fortes dépenses à plusieurs reprises, la dernière fois par les soins de M. Quéré, quand le gouvernement eut écarté son projet de presbytère neuf.

Le conseil municipal de Châteaulin a accordé 15000 fr. pour la nouvelle construction. Et le Gouvernement, pour autoriser cette construction, a mis comme condition la reconnaissance que le fond était bien communal. Cette simple fiction légale n'offrait pas de grands inconvénients quand le Concordat réglait l'affectation permanente de l'immeuble à l'usage du clergé. Mais la loi de Séparation transforme cette fiction légale, en abus de la bonne foi et en captation frauduleuse.

Nous avons confiance que ces circonstances de fait éclaireront le jugement du conseil municipal, que le Gouvernement met arbitrairement en possession d'un bien d'Eglise déjà restitué une 1^{re} fois.

6^e Une pièce de terre, dite *Parc ar croashent*, contenant 57 ares 20 centiares, située aux dépendances de Kerstrat, évaluée 1500 fr. dans le partage de famille en 1870, et léguée à la Fabrique pour l'usage du Curé par M. François Miossec, le 22 mars 1876.

La fameuse loi de *Séparation* n'a reconnu qu'aux héritiers directs, le droit de poursuivre la revendication des legs faits aux Eglises, dès lors que ces legs sont détournés de leur fin. Nous espérons que les héritiers directs de M. François Miossec revendiqueront ce bien, afin d'en appliquer la valeur suivant les intentions très formelles du défunt. Ce sera autant de soustrait à la rapacité sacrilège de l'Etat.

Ont reçu le Saint Baptême :

- 88.— Marie Postec, Rostomic vihan, fille de Pierre-Marie et de Marie-Jeanne Droff, *parrain* : Yves Quémenér, *marraine* : Marie Marzin.
 89.— Hervé-Guillaume-Marie Salaün, Kerlobret, fils de Hervé-Guillaume et de Marie-Anne Salaün, *parrain* : Hervé Salaün, *marraine* : Marie-Jeanne Gourtay.
 90.— Jean-François Goic, Grand'rue, fils de Gilles et de Marie-Louise Brenner, *parrain* : Jean Goic, *marraine* : Françoise Brenner.
 91.— Marie Hascoët, Penn-ar-Rhun, fille de Michel et de Marie-Jeanne Richard, *parrain* : Alain Hascoët, *marraine* : Marie Quintin.
 92.— Pierre Poupon, moulin de Kerguestec, fils de Pierre et de Marie-Renée Le Berre, *parrain* : Sébastien Le Berre, *marraine* : Catherine Poupon.
 93.— Yves-Marie Couchouron, Rostomic vihan, fils de Pierre et de Catherine Nicot, *parrain* : Jean Couchouron, *marraine* : Marie-Jeanne Crenn.
 94.— Jeanne-Marie Martin, Coat-ti-c'haor, fille de Louis et de Marie Le Coz, *parrain* : Jean-Joseph Douguédroit, *marraine* : Jeanne-Marie Talec.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 9.*— **II^e dimanche de l'Avent.** S^t Jean-Baptiste envoie deux de ses disciples à Jésus pour lui demander s'il est Celui qui doit venir. Jésus leur répond par l'énumération de ses miracles et proclame la mission de S^t Jean qui est de préparer la voie au Messie.— *A la 1^{re} messe : catéchisme* var an Induljansou. *Cantik an oferén.*— *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes des garçons.*— *A 2 h. catéchismes bretons.*— *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*— *A 7 h. 1/2, Réunion catéchistique. Cantique 5.*

Lundi 10.— **De l'octave de l'Immaculée Conception.**— *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 11.— **S^t Damase, pape.** Pendant ses dix-huit années de pontificat (366-384) il eut à combattre sans cesse la terrible hérésie d'Arius, réunit plusieurs conciles et déposa plusieurs évêques ariens. Poète et savant distingué, il régla la Psalmodie et chargea S^t Jérôme de faire une nouvelle traduction latine des Saintes Ecritures.

Mercredi 12.— **S^t Corentin, évêque et premier Patron du diocèse.** Né dans la Petite Bretagne vers 375, il vivait dans un ermitage à Plomodiern, là où aujourd'hui s'élève une belle chapelle sous son vocable, lorsqu'il y fut rencontré par le roi Grallon et sa suite qu'il rassasia avec un demi poisson. Charmé de sa sainteté, le roi le fit nommer premier évêque de Quimper, lui donna son manoir pour évêché et l'emplacement de la cathédrale que le Saint fit bâtir.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t. V. de Paul.*

Jeudi 13.— **S^{te} Lucie, vierge, martyre.** Cette illustre vierge de Syracuse qui avait consacré à Dieu sa virginité, refusa la main d'un jeune païen de distinction. Dénoncée au préfet Paschase, elle triompha des embûches tendues à sa pureté, et de la flamme d'un brasier ardent. Finalement elle fut égorgée en 304.— *A 9 h. et 10 h. catéchismes leçon 13 et 14.*— *A 3 h. dernière réunion du Conseil de Fabrique.*— *A 7 h. 1/2. Complies et Bénédiction.*

Vendredi 14.— **De l'octave de l'Immaculée Conception.**— *A 7 h. 1/2, messe réparatrice au Sacré-Cœur de Jésus. Consécration.*

Samedi 15.— **Jour octave de l'Immaculée Conception.**

La semaine qui s'ouvre sera marquée d'un trait d'or et d'un trait de deuil pour la paroisse de Châteaulin. Le trait d'or, pour la grâce insigne que Dieu nous fait d'agréer la consécration d'une de nos enfants dans l'ordre austère et séraphique du Carmel. Le mercredi 13 décembre,

Mademoiselle Marguerite-Marie Le Doaré, en religion S^r Marguerite-Marie du Saint-Sacrement, recevra, au Monastère de Morlaix, le saint voile qui symbolise le don plénier d'elle-même au service et à la gloire de Dieu. Dans les épreuves que traverse l'Eglise, et qui présagent des luttes périlleuses pour la foi de bien des âmes, ce nous est un motif de grande confiance que de nous savoir appuyés sur les prières puissantes, qui désormais, pour nous, monteront officiellement vers le ciel chaque jour, d'un cœur dont la grâce a pris possession autrefois sur les fonts baptismaux de S^r Idunet.

Le trait de deuil sera pour la date du 14 décembre. Ce jour là, l'Eglise de Châteaulin, comme toutes les autres églises du diocèse et de la France, sera dépourvue et mise à nu sacrilègement pour la seconde fois depuis un peu plus d'un siècle. Les ornements de l'autel et du clergé, les vases sacrés, les lieux de culte ne seront laissés — O honte ! — que provisoirement à l'usage de Dieu et de ses prêtres ! Jésus-Christ, le divin Roi, ne sera plus maître chez lui, et dépendra d'un séquestre spoliateur ! Et pareille ignominie, sur le sol que l'amour de ses enfants appelait autre fois « douce France » ! Un sanglot brise notre poitrine en écrivant ces mots cruels qui expriment une si douloureuse réalité. **Parce, Domine !**

Dans des jours si tristes pour notre Mère la sainte Eglise, nous demandons instamment à nos chers paroissiens de se grouper dans l'union la plus intime et la plus recueillie autour de leurs prêtres, aux offices de l'Eglise, et à la sainte table. Que notre vie se ressent des heures de Calvaire que souffre l'Eglise, et fuie comme une profanation des réjouissances, des soirées prétendues intimes, mais trop mondaines pour le moment, qui prendraient l'apparence d'une insulte à notre douleur.

Le Presbytère appartient le plus souvent à la commune, quelquefois à la fabrique. Dans le 1^{er} cas, seul l'usufruit est bien d'église. dans le 2^e, la nue propriété l'est aussi.

Si la spoliation est inégale dans les deux cas, l'espèce en est pourtant la même.

Ce point de doctrine est rappelé pour éclairer la religion des fidèles sur le caractère de l'opération qui se prépare contre leurs prêtres (M^{sr} Dadolle).

Dans sa réunion du mardi 4 décembre, le Conseil municipal de Châteaulin a décidé de laisser la jouissance du Presbytère dans les conditions actuelles au clergé, jusqu'en décembre 1907. Nous le félicitons hautement de l'esprit d'équité qui a dicté sa décision. Il a manifesté par là son espoir et son désir que la crise religieuse qui s'ouvre soit apaisée dans cet intervalle. En même temps il a fait œuvre de sagesse, car à qui serait incombée la charge de loger le clergé, sinon à l'ensemble des paroissiens eux-mêmes ? N'ont-ils pas déjà d'assez lourds impôts à payer, sans qu'on les prive du bénéfice de la vingtaine de mille francs que leurs offrandes ont permis d'appliquer, soit aux successives restaurations, soit à la reconstruction du Presbytère ?

Nous apprenons que le Conseil municipal de Quimper a décidé, de son côté, de prolonger le *statu quo* des presbytères pendant 5 ans.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. (Suite)

Le 29 avril 1792, nous voyons un compte signé « Le Bourc'his, vicaire à Châteaulin ». Il porte à 205 l' le revenu casuel de N.-D. et de S^r Idunet « pendant que Jean Le Taro et Jean Le Searc'h y ont été fabriques », c'est-à-dire de Juin 1790 à Juin 1791.

Mais il est dû « au Recteur et aux prêtres, pour leur part des fondations et desserte des chapelles », la somme de 209 l. plus 18 s pour la desserte de Kerluan pendant 6 mois.

On sait l'acharnement contre les tombes autour des Eglises depuis plus de 100 ans. La foi des populations chrétiennes a toujours aimé à unir dans les manifestations de sa piété, l'Eglise souffrante à l'Eglise triomphante. S'agenouiller sur les tombes qui sont chères à son souvenir et à sa piété, c'est le complément de ses actes de dévotion devant le S^r Tabernacle.

Mais la dévotion aux morts rend malades bien des esprits malfaits et antireligieux. Le prétexte d'hygiène est une de leurs armes, renforcée par la tyrannie administrative.

La première attaque contre le cimetière entourant l'Eglise, nous la voyons porter par l'acquéreur du bien des moines. Ecoutons le S^r Blondin exposer ses affres :

« Il existe en cette ville un ancien abus qui peut avoir des suites des plus funestes et auquel, par conséquent il est de notre devoir de remédier. Vous savez que le cimetière placé dans la ville se trouve mal situé et n'est point assez spacieux. D'ailleurs le terrain en est pierreux. A peine peut-on y creuser deux pieds et demi à trois pieds parce qu'on n'y rencontre que roc (ceci est un peu bien exagéré, pour qui connaît les alentours de l'Eglise actuelle), ce qui fait que les corps qu'on y inhume ne sont couverts que de deux pieds de terre : Jugez de là, MM. , si malheureusement les habitants de notre paroisse étaient atteints de quelque maladie épidémique, et si une grande mortalité venait surcharger le cimetière, à quel fâcheux incident seraient exposés les citoyens de cette ville. Les corps inhumés se trouvant pressés et mal couverts de la terre fréquemment remuée. Il en sortirait, surtout dans les temps de chaleur, des exhalaisons mortelles qui pourraient dans un instant propager la contagion dans toute la ville et même aux environs. Il est donc instant, MM. , de chercher ailleurs un local plus convenable, et surtout il est indispensable qu'il soit situé hors de la ville comme cela se pratique partout. Le champ du S^r Sacrement me paraît réunir tous les avantages que nous pouvons désirer. Il est spacieux et à la disposition de la nation (c'était un bien volé à l'Eglise S^r Idunet, comme nous en reverrons des exemples le 14 Décembre prochain). Il est vrai que ce champ est actuellement en ferme, mais elle expire à la S^r Michel prochain, et malgré que cette époque ne soit pas loin, je pense que vous ne devez pas l'attendre, à cause de la saison où nous allons entrer. Au contraire il me paraît urgent que vous ayez à vous procurer le plus promptement possible un cimetière hors de ville, et que vous vous adressiez de suite au district et au département pour y être autorisés.

« Je vous exhorte donc, MM. à délibérer sur cet objet qui mérite toute votre attention. Les lois, et l'intérêt public vous y invitent également. »

Cette éloquence apeurée produisit son effet. Le conseil nomma MM. Cozic et Blondin pour vérifier s'il y a passage par le côté de la maison de

M. du Laurens pour la fréquentation du champ du S' *Sacrement*. »
Aucune suite ne fut donnée à cette affaire *si urgente*. Mais le S' Blondin avait toujours l'œil sur le champ du S' *Sacrement*, provenant de la Fabrique de S' Idunet, et il s'en porta acquéreur le 16 Thermidor, au IV (4 août 1796) pour la somme de 401¹ 10^s. (à suivre)

Un breton en Allemagne

Sixième et dernière Lettre Schierstein, le 2 Septembre

Me voici à la fin de mon séjour et à la veille de rentrer en France. Je suis heureux de savoir que mes quelques lettres ont pu vous intéresser. Comme vous le dites, les Prussiens ont pris le contrepied de tout ce qui se fait en France.

Voici de quoi faire dresser les cheveux à tous les Francs-Maçons de France et de Navarre : une loi vient de rendre obligatoire pour tout enfant l'enseignement religieux. Jusqu'ici en effet les parents pouvaient défendre de donner un enseignement religieux à leurs enfants et c'est ainsi qu'agissaient quelques socialistes-démocrates. Désormais tous les Petits Allemands devront recevoir une instruction religieuse. Ils la recevront en effet, car ici l'enseignement est tout à fait gratuit et *obligatoire*, non seulement en théorie, mais en pratique. A la Première absence non motivée de l'école les Parents de l'enfant reçoivent une monition ; à la seconde ils sont frappés d'une amende et à la 3^e, c'est la prison. On ne badine pas en Prusse. Le résultat c'est que l'instruction est très développée. Ce sont, a-t-on dit souvent en France, les instituteurs Allemands qui ont contribué à la victoire de 1870. Vous voyez qu'ils n'ont pas démerité de la Patrie Allemande et qu'ils ont à cœur de conserver leurs conquêtes.

Ce matin je voulus faire une promenade. Très étonné de voir les enfants des écoles parés de leurs beaux habits de fête, je m'approchai d'eux et leur demandai où ils allaient ainsi. Monsieur, me dirent-ils, nous allons au temple, car c'est le jour de Sedan, et j'entendis en effet quelques instants après le joyeux carillon annonçant l'anniversaire de la défaite de Napoléon III et de la grande victoire du Peuple allemand. Ainsi tous les ans ils remercient Dieu qui leur a donné la victoire et tous les enfants des écoles ont congé. Chez nous on en est à « l'Antipatriotisme à l'École » !

Enfin malgré tout je suis heureux de revoir la « douce France » et de planter là les casques à pointes. Demain je pars pour Cologne où je prendrai l'express pour Paris.

A Bientôt

Ondoiements :

24.— Un enfant à Jean Hervé et à Marie-Anne Quéffelec.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Port-Launay, Pierre Le Cam, de Port-Launay, et Marie-Anne Cornec, de Pleyben.
A Chaillé-Les-Marais (Diocèse de Luçon), Louis-Eugène-François Baignon, de Châteaulin, et Berthe-Marie-Louise-Victorine Constantin, de Chaillé-Les-Marais.

36.— François Douguet, de Port-Launay, et Marie-Anne Quéffelec, de Stank-ar-garront.

A Guipavas, François-Marie Kerdraon, de Guipavas, et Marguerite-Louise Filament, de Châteaulin.

37.— François Le Goff, de S' Sauveur de Brest, et Marie-Anne Bauguen, de Châteaulin.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — *Dimanche 16.* — III^e dimanche de l'Avent. Solennité de la fête de S' **Corentin**. Le Sanhédrin envoie une députation à S' Jean-Baptiste pour lui demander s'il est le Christ. Il répond qu'il n'est pas le Christ, mais la voix de celui qui crie dans le désert : Aplanissez le chemin du Seigneur. (Evangile du jour). — *A la 1^{re} messe, katekis var an induljansou. Kantik an oferan.* — *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.* — *Grand'Messe solennelle de S' Corentin.* — *A 1 h. 3/4, à N. Dame, réunion des Enfants de Marie.* — *A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantique 7.*

Lundi 17. — S' **Judicaël, confesseur**. Fils aîné de Judaël, roi d'Arménie et d'abord moine, voyant sa fermeté nécessaire pour rétablir l'ordre dans le royaume, il accepta le trône qu'on lui offrait. Son devoir de roi pleinement accompli, il rentra à l'abbaye de S' Méen, où il mourut vers 635. — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 18. — L'attente de l'enfantement de la **B.-V.-M.** C'est en cette fête, instituée en 654 à Tolède en l'honneur du mystère de l'Incarnation, que l'on commence à chanter les célèbres antienne O, pour inviter la sagesse éternelle à venir sur la terre sauver le genre humain.

Mercredi 19. — **Jeûne et abstinence des quatre-temps** : obligation grave, dont la responsabilité retombe surtout sur la maîtresse de maison. — *A 7 h. 3/4 du soir, conférence de S'. V. de Paul.*

Jeudi 20. — *A 9 h. et 10 h. catéchismes : leçons 15 et 16.* — *A 7 h. 1/2 du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 21. — S' **Thomas, apôtre**. Cet Apôtre, qui ne crut à la résurrection du Sauveur qu'après avoir vu ses plaies, évangélisa les Indes orientales et s'établit à Méliapour, où, après avoir converti de nombreux idolâtres, il fut tué d'un coup de lance par un prêtre païen, pendant qu'il était en prière. — **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**

Samedi 22. — **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**

Aux messes de Dimanche dernier, M. le Curé et M. Jézégou ont exposé devant les fidèles de Châteaulin la situation douloureuse faite à l'Eglise à partir du 14 décembre. Ils ont établi devant leurs yeux les ressources que leurs offrandes apportent annuellement au service du culte. Un budget ne dépassant guère habituellement 5.000 fr., fourni par le sou des chaises, les quêtes, et les casuels. Sur ces 5.000 fr., 700 allaient aux vicaires comme supplément de leur maigre indemnité. Le reste suffit à peine aux charges

dé fournitures, entretien, et émoluments modestes des employés de l'Eglise.

Maintenant que la main-mise du séquestre va faire de *Jésus-Christ* et de ses prêtres de simples *tolérés* dans les Eglises, ils ont exhorté les fidèles à se grouper plus fidèlement encore autour de leur clergé, dans l'obéissance au père commun des fidèles, au Pape, à l'évêque. Ils leur ont marqué leur confiance que les paroissiens ne diminueront pas leurs offrandes au culte, rendues plus nécessaires encore par la situation douloureuse créée à la religion. Rien ne sera changé, en ce qui dépend du clergé, dans la vie paroissiale ; mais les menaces pleuvent, et les fidèles doivent s'attendre à ce que la persécution devienne plus exaspérée.

Les nouvelles de ces jours-ci ne démentent pas ces pronostics. M. Clémenceau, qui appelait le Diable « son noble père », Et Cornélius Herz « son ami », annonce des procès-verbaux par milliers, et des mesures d'une extrême violence. Il invente un complot entre les « Royalistes » (!) et le clergé, contre la République, et il menace d'exil tous les évêques, parce qu'ils sont « fonctionnaires de l'Etranger ». L'Etranger, c'est Jésus-Christ, représenté par son vicaire à Rome !

Il veut mériter toujours de plus en plus qu'on l'appelle « l'impertinent gavroche, le sinistre gamîn, le vieil étourdi ».

Et nos députés se pâment d'aise devant ses pirouettes !

La comédie sacrilège a eu son prologue à Châteaulin le vendredi 14 à l'issue de la messe de 7 h. 1/2, à laquelle un grand nombre de paroissiens ont pieusement assisté. Dans leurs rangs on remarquait un Monsieur étranger, d'une tenue parfaite, portant une serviette gonflée sous le bras. C'était le commissaire spécial de Brest.

Il se présenta à la Sacristie, déclina ses qualités et exposa le but de sa visite, avec une courtoisie que nous nous plaisions à reconnaître. D'ailleurs la courtoisie est un devoir pour toute personne qui se respecte.

Monsieur l'Archiprêtre, avec la même courtoisie, s'est refusé à toute explication et à tout interrogatoire.

Vraiment le ministre dont satan est « le noble père » en prend à son aise avec certaines catégories de citoyens républicains de France !

Le procès des Affiches.— C'est une histoire déjà lointaine. Le jugement, favorable à M. le Sous-Préfet, a paru si étrangement motivé que, de toutes parts, on nous exhortait à aller en appel. C'est désormais inutile. La situation faite à l'église par la loi de séparation est si différente du régime concordataire, que la question a tout au plus un intérêt historique. Mais avant de clore le débat, nous avons voulu avoir l'avis du Jurisconsulte dont l'autorité est si incontestée près de tous les membres de la Chambre : M. le député Grousseau, professeur de droit à la faculté cath. de Lille, et directeur de la *Revue du Culte Catholique*. Voici sa lettre qui met tout au point :

« Monsieur l'Archiprêtre

« Tout est discutable dans le jugement que vous avez bien voulu me communiquer : il étend la notion de l'affiche électorale et exagère l'application de l'article 16 de la Loi du 29 Juillet 1881, pendant qu'il réduit à néant le droit de police du Curé.

« Veuillez, agréer Monsieur l'Archiprêtre, l'expression de mes dévoués

hommages

C. Grousseau »

Lé grand diplomate Talleyrand appelait la diplomatie « l'art de dissimuler sa pensée ». Quelle branche de l'activité sociale aurait-il appelée « l'art de solliciter les textes ? »

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil de fabrique de la paroisse S^t Idunet de Châteaulin.

... M. le Curé, prenant ensuite la parole, dit que cette réunion est la dernière que tiendra le Conseil. La séance levée, la fabrique de la paroisse de Châteaulin aura cessé d'exister légalement. Il ne veut pas laisser ce grave événement s'accomplir sans remercier MM. les Fabriciens du zèle et du dévouement qu'ils ont mis au service de l'Eglise. Il les remercie non seulement en son nom personnel, mais encore au nom de l'Evêque du Diocèse qui lui a donné mandat à cet effet.

MM. les fabriciens ne pourront plus être consultés par lui à titre officiel. Désormais il devra assumer seul la tâche jusqu'à présent supportée en commun. Les circonstances actuelles rendent cette tâche singulièrement lourde ; mais il exprime l'espoir que MM. les Fabriciens, voudront bien, à titre d'amis, l'aider de leurs conseils, afin qu'il puisse remplir plus facilement son rôle.

M. le Président, parlant au nom de tous les conseillers, assure M. le Curé que tous seront prêts à répondre à son premier appel et qu'ils seront très honorés s'il veut bien leur demander des conseils pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission.

M. le secrétaire demande à qui il devra remettre le registre des délibérations du Conseil dont il est dépositaire. Le Conseil après en avoir délibéré, déclare qu'il a été commis par l'autorité diocésaine pour gérer les biens de la fabrique de la paroisse de Châteaulin ; — qu'il est dépouillé de cette gérance par la loi du 9 décembre 1906 sans que les autorités ecclésiastiques aient été consultées, et même malgré leurs protestations ; — que, contraint de s'incliner devant la force employée, il tient à assurer l'autorité pontificale et l'autorité diocésaine de son entier respect et de son absolue soumission aux ordres et décisions émanées d'elles ; — qu'il proteste énergiquement contre le dépouillement de leurs biens dont sont victimes les églises et paroisse de Châteaulin ; — qu'il proteste également contre ce fait qu'il est dépouillé de la gérance de ces biens, non seulement sans l'assentiment, mais même malgré les protestations de l'autorité qui lui avait confié cette gérance.

Décide que M. le Secrétaire devra remettre le registre dont il est dépositaire aux mains de l'Ordinaire du diocèse de Quimper, seul qualifié pour lui en donner décharge, et M. le Trésorier devra donner les clefs à M. le Curé, délégué de Monseigneur l'Evêque.

Châteaulin le 13 décembre 1906

Signé : G. BENOIST, Président du Conseil, LAZENNEC, Prés. du Bureau des Marguilliers, L'HARIDON, CHAUVEL, Trésorier, ALFRED LE ROY, ch. hon. Archiprêtre, et DU CLEUZIQU, Secrétaire.

Les biens d'Eglise à Châteaulin

pendant la Grande Révolution. (Suite)

Avant de continuer nos découvertes dans les archives, il est bon, pour comprendre la suite des événements, de rappeler les mesures prises contre le clergé fidèle, en 1791 et 1792. Dès l'arrivée de l'évêque intrus

Expilly à Quimper, celui-ci s'acharna contre les prêtres qui avaient refusé le serment schismatique. Il provoquait des rigueurs de la part du Département. Le directoire départemental, voyant que les chrétiennes populations fuyaient les intrus pour recourir au ministère des réfractaires, porta en avril 1791 un arrêté enjoignant à ceux-ci de se tenir à au moins 4 lieues de distance de leur ancienne paroisse. La mesure n'obtenant pas l'effet désiré, le 2 juillet il publia un arrêt les condamnant à la prison. 79 prêtres furent incarcérés à Brest, jusqu'à l'amnistie générale de septembre 1791.

Mais Expilly, furieux de cet élargissement, intrigua de plus belle, et, le 18 novembre, il obtint du Directoire départemental, dont il était membre, avec son vicaire général Gomaine, une délibération demandant au Pouvoir Législatif de frapper de déportation les prêtres fidèles. Sans attendre plus longtemps, le Département ordonna de nouveau leur réincarcération au château de Brest. Ce fut dans cette prison que les malheureuses victimes apprirent l'arrêté du 1^{er} juillet 1792, les condamnant à la déportation. Le Finistère s'empressait ainsi de mettre à exécution l'odieux décret législatif des 26 et 27 mai précédents, auquel le Roi opposa un *veto* qui lui coûta le trône.

Ces terribles événements qui se précipitaient effrayèrent-ils des prêtres fidèles jusque là, mais traqués maintenant comme des bêtes fauves ? Toujours est-il que, le 5 juillet 1792, le « S^t Pierre Le Moyne, cy-devant Bénédictin », se présenta au conseil communal de Châteaulin pour prêter le serment civique. C'était l'ancien prieur de Landéveanec, né à Kerc'huibu, qui, en janvier 1791, est mentionné à Châteaulin comme s'étant abstenu de jurer.

Voici ce que nous lisons, signé de sa main, sur les registres de la commune : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée et sanctionnée par le Roi, en ce qui concerne purement et simplement le civil. » signé Le Moyne.

Les mots que nous avons soulignés, marquent qu'il s'agit d'un serment restrictif, et nous allons voir bientôt que le Département ne le jugea pas suffisant.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

95. — Marie-Françoise Guillou, Ti-nevez-Pouillot, fille d'Yves et de Marie-Jeanne Favennec, parrain : Pierre Favennec, marraine Marie-Françoise Guillou.

96. — Jean-Yves Goas, Tiglaz, fils de Yves et de Marie-Jeanne Iviñec, parrain : Jean Riou, marraine : Marie Guédes.

IMPRIMERIE **A. CORCUFF** LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MARQUINERIE

A l'occasion de Noël et du jour de l'An,
GRANDE EXPOSITION
de Jouets et d'Articles pour Etrennes.

Imprimés en tous genres — Spécialité de cartes de visite

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial. — Dimanche 23. — IV^e dimanche de l'Avent.
S^t Luc. (chap. III, v. 1-6) marque le temps et le lieu de la prédication de S^t Jean-Baptiste et rapporte ses instructions aux Juifs pour les préparer à recevoir Jésus-Christ par la pénitence. — *A la 1^{re} messe, Cantik an oferen. — A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4. Catéchismes des garçons. — A 2 h. catéchismes bretons. — Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance. — A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantique 11 et 19.*

Lundi 24. — Vigile de la Nativité. — Jeûne et abstinence d'obligation pour la Vigile de Noël. — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés. — Confessions jusqu'à 6 h. 1/2, du soir. — Il nous est extrêmement pénible de renoncer cette année, par suite des circonstances douloureuses faites à l'Eglise, à la messe de minuit. Nos paroissiens y suppléeront par une piété plus fervente.*

Mardi 25. — Nativité de N.-S. J.-C. Cette fête, une des plus solennelles de l'Eglise, sans être peut-être d'origine immédiatement apostolique, remonte à la plus haute antiquité. Le prêtre célèbre trois messes, dont une à minuit, parce que, selon la tradition, le Sauveur est né à minuit. — *Messes à partir de 6 h. se succédant toutes les demi-heures. — A la Grand messe, sermon français par M. LE BOËTTÉ, professeur à l'Ecole S^t Yves de Quimper. — Aux messes, quêtes pour les Séminaires.*

Mercredi 26. — S^t Etienne, premier martyr. Un des sept premiers diacres de l'Eglise, il fut le premier à sceller de son sang la vérité de l'Evangile. Pendant qu'on le lapidait, il pria pour ses ennemis, et obtint la conversion de S^t Paul. — *Les offices comme le dimanche. — A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 27. — S^t Jean, apôtre. Il fut particulièrement cher à Notre-Seigneur qui, en mourant, lui confia sa sainte mère, et lui fit connaître les plus sublimes vérités, qu'il a exposées dans son Evangile et son Apocalypse. — *A 7 h. 1/2, messe des enfants qui suivent le catéchisme préparatoire, puis confession. — A 9 h. et 10 h. catéchismes. — A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 28. — Les S^{ts} Innocents, martyrs. On donne ce nom aux enfants qu'Hérode fit égorger à Bethléem, espérant envelopper le Sauveur dans le massacre général ; ils sont martyrs, ayant été mis à mort en haine de la foi.

Samedi 29. — S^t Thomas, évêque, martyr. Archevêque de Contorbéry, il défendit les droits de l'Eglise contre les empiètements d'Henri II, jusqu'au sacrifice de sa vie. Il fut martyrisé en 1170.

Les déclarations.— Il paraît que les Procès-verbaux n'ont plus été dressés à Châteaulin, parce que M. le Sous-Préfet a trouvé quelques hommes (nous ne connaissons pas les noms) peu habitués peut être aux choses d'Eglise, pour lui rendre le service de déclarations de culte. Et il s'en est contenté !

Partout il en est de même, et des francs-maçons noloires se sont empressés à ce rôle de complaisance.

Que penser d'un gouvernement qui se ravale à de pareils procédés d'histrions ? Mais qu'attendre de plus d'un Clémenceau, président du Conseil et « le premier des Flics » ?

Quant à ceux qui, avec les meilleures intentions du monde, ont prêté leur signature aux illégales exigences de ministres emballés, nous les plaignons de leur désobéissance aux règles pontificales, imposées aux laïcs comme au clergé. Ils ignoraient à coup sûr que leur acte constitue en soi un péché grave ; mais qu'ils se souviennent qu'on n'est dans l'Eglise, « qu'en restant uni à son curé, comme celui-ci est uni à son évêque et l'évêque au Pape ». Nous l'avons dit, en tempête, le devoir des matelots et des passagers est d'obéir au pilote, au commandant du bord.

Le salut n'est qu'à ce prix. Nous prions Dieu pour que tous le comprennent parmi nos ouailles.

Le séquestre.— Nous avons reçu lundi, envoyés par un gendarme (le gendarme est *la bonne à tout faire*), deux plis préfectoraux, et, comme nous, l'ex-président et l'ex-trésorier des marguilliers. Ces plis veulent que, dès la première réquisition par lettre recommandée (que nous nous empresserons de refuser comme le reste), nous remettons immédiatement au Receveur des Domaines, *les espèces en caisse, les valeurs en porte-feuille, les titres de propriétés, les titres de créance et de vente, les baux, marchés,* et enfin tous documents concernant les revenus et affaires de l'établissement supprimé (c.-à.-d. de la Paroisse de Châteaulin, frappée dans son conseil de fabrique par la loi de séparation).

Il va sans dire que nous n'en ferons rien, ne voulant donner aucune coopération à l'acte sacrilège et officiel. Mais que d'airs solennels prennent les voleurs !

D'aucuns se scandalisent que l'Eglise fasse tant de façons à se laisser spolier : « Pour une question de gros sous ! » disent-ils ! Et leur pitié va à la peine que sont obligés de se donner les voleurs sacrilèges !

M. Briand ne pouvait croire que l'Eglise de France se résignât à perdre plus de 400 millions de biens ; et il escomptait, au prix de cet argent, sa défaillance. L'Eglise de France préfère la pauvreté à la honte d'une forfaiture.

Au contraire, la « question de gros sous » avilit ses tyrans imbéciles.

Pensées.— Celui qui ne donne pas satisfaction aux consciences est incapable et indigne de gouverner (Bismark).

Néron s'est trompé : Satan s'est trompé ; quiconque lutte contre Dieu sera trompé (Veillot).

La vraie demeure de l'Eglise, c'est le Peuple (Manning).

Nous croyons utile de reproduire ici ces communications officielles de l'Evêché ! :

« La municipalité peut-elle accepter la dévolution qui lui est faite par

la loi ?

S'il s'agit d'un bien dont la commune était antérieurement propriétaire, c'est par l'affirmative qu'il faut répondre. Si, au contraire, il s'agit d'une dévolution portant sur des biens vraiment ecclésiastiques, Nous pensons que les municipalités et autres administrations ne peuvent en droit accepter la dévolution sans encourir les peines canoniques (Il s'agit de l'excommunication majeure, avec obligation personnelle de restitution). Cependant, dans sa bienveillance, le Pape tolère que ces biens soient reçus et administrés, à la condition que les attributaires s'engagent, *au for de la conscience*, à rendre ces biens à l'Eglise, aussitôt que les circonstances le permettront et que l'Evêque le demandera ; ils promettront en même temps de faire servir, dans la mesure du possible, les revenus de ces biens à leur destination première.

« Les fonctionnaires du gouvernement pourront, par tolérance, accepter la charge de séquestre et administrer les biens qui leur seront confiés, à la condition : 1° qu'en refusant ils soient exposés à perdre leur place et que celle-ci soit nécessaire pour leur entretien et celui de leur famille ; à la condition : 2° que tout danger de scandale soit écarté, ce qui, selon Nous, sera obtenu si les intéressés déclarent à leurs parents et à leurs amis qu'ils sont en règle avec l'Evêque et avec le Souverain Pontife (D. R.).

Les personnes qui ont fait des fondations pieuses ou leurs héritiers en ligne directe devront faire toute diligence pour exercer une action en *reprise ou en revendication* dans les délais fixés par l'art. 7 de la loi de Séparation.

Si le séquestre n'observe pas les clauses des fondations, tout héritier pourra lui intenter une action en *révocation*.

Quant à la location des biens ecclésiastiques, nul catholique ne peut la consentir sans encourir les peines canoniques.

La Paroisse de Châteaulin (Suite)

A tous les privilèges énumérés s'ajoute un autre qui les dépasse tous. En cas de mort, la maison ouvrière peut rester indivise pendant 5 ans ; et s'il y a des mineurs, cette indivision peut durer 10 ans. On évite par là les frais énormes du partage forcé, et la famille ne se désagrège pas, conservant son toit et sa vie commune.

Les formalités sont très simples. Les héritiers s'adressent au juge de Paix ; tout se règle devant lui, et par sa décision.

On vante Henri IV, qui voulait à tous ses sujets assez de bien être pour que chaque foyer eût « sa poule au pôt » le dimanche. Que dire d'une loi qui facilite à tout ménage ouvrier son « coin de terre et son foyer » ?

Là ne se bornent pas les bienfaits de cette loi : elle les étend aux jardins de 5 ares attenants aux maisons, et aux jardins de 10 ares non attenants. De plus elle accorde des faveurs aux sociétés libres de construction et de crédit des habitations ouvrières. Comme une société de ce genre a été fondée à Châteaulin et qu'elle a déjà construit trois habitations, il est utile de signaler les avantages dont elle jouit.

1° exemption des impôts fonciers et des portes et fenêtres pendant 12 ans ;

2° Pas de timbre ni d'enregistrement pour les actes constitutifs de la société ;

3° Pas de patente ; 4° pas de main-morte pour les maisons en cours

de vente ; 5° pas de timbres sur les pouvoirs en vue des assemblées générales ; 6° pas d'impôt sur le revenu attribué aux actions et obligations ; 7° pas de timbre pour les titres. En outre la société peut obtenir des capitaux et des terrains des établissements publics, dans les conditions ci-après :

1° Les bureaux de bienfaisance, et d'assistance, les hospices et les hôpitaux peuvent employer le cinquième de leur patrimoine, avec l'autorisation du préfet, en prêts, en obligations, en actions de la société d'habitations à bon marché, à la condition spéciale, pour les actions, qu'elles soient entièrement libérées et ne dépassent pas les deux tiers du capital social.

2° La Caisse des dépôts peut employer le cinquième du fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne en obligations négociables de cette même société.

3° Les Caisses d'épargne peuvent employer la totalité du revenu de leur fortune personnelle, et le cinquième du capital de cette fortune en prêts (hypothécaires) en obligations et en actions à cette société : à la condition pour les actions qu'elles soient entièrement libérées et ne dépassent pas les deux tiers du capital social

4° La communes et le département peuvent, moyennant une approbation spéciale du Ministre du Travail, faire quatre choses :

a) Employer leurs ressources en prêts, obligations et actions de cette société (les actions libérées et ne dépassant pas les deux tiers du capital social) pourvu que les maisons ne soient pas aliénées, ni louées au-dessous du prix de revient (ceci pour ne pas faire concurrence à l'industrie privée).

b) Faire apport à cette société de terrains ou de maisons, pourvu que la valeur attribuée à ces apports ne soit pas inférieure à leur valeur réelle (même but).

c) Céder de gré à gré à cette société des terrains ou des maisons, pourvu que le prix de cession ne soit pas inférieur à la moitié de la valeur réelle établie par expertise.

d) Garantir jusqu'à concurrence de 3 % le revenu de la société pendant dix ans à partir de sa constitution. Ces avantages considérables sont un encouragement précieux à travailler pour multiplier les maisons ouvrières, et pour atteindre l'idéal si chrétien de tous les *ouvriers propriétaires de leur maison et de leur Jardin*. Voilà qui diminuerait sensiblement le nombre des alcoolisés et celui des aubergistes. (à suivre)

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

74. Sébastien Déniel, de Rosland, 45 ans.— 75. Anne-Marie Simonet, Garrec, 67 ans.— 76. Jeanne Blouët, grand'rue, 10 mois.— 77. Marie-Jeanne Glaziou, rue Notre Dame, 74 ans.— 78. Jeannie Martin, Coatic'haor, 10 jours.— 79. Jean-Guillaume Faou, Banel-ar-brini, 26 ans.— 80.— Marguerite Le Page, Hospice, 84 ans.

IMPRIMERIE A. CORCUFF LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 **MAROQUINERIE**

A l'occasion de Noël et du jour de l'An,
GRANDE EXPOSITION
de Jouets et d'Articles pour Etrences.

Imprimés en tous genres — Spécialité de cartes de visite

Châteaulin, Imprim. A. CORCUFF.

Le Gérant : J. QUÉMÉNER.

BULLETIN PAROISSIAL

DE

CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semain'er paroissial. — *Dimanche 30.* — **dimanche dans l'octave de la Nativité.** Marie étant venue au Temple avec l'Enfant Jésus, y rencontra le saint vieillard Siméon et Anne la prophétesse, qui se mirent à louer le Seigneur et à bénir le Rédempteur d'Israël (Evangile du jour). — *Aux messes, le Pasteur de la Paroisse offrira ses souhaits à ses paroissiens.* — *A la 1^{re} messe, Kantik an oferen.* — *A 7 h. 1/2, du soir, Réunion catéchistique : Cantiques 40 et 42.*

Lundi 31. — **S^t Silvestre, pape.** Elu pape en 314, au moment où l'Eglise remportait le triomphe définitif sur le paganisme, par la conversion miraculeuse de Constantin, il consacra les basiliques élevées par le grand empereur, et tint le premier concile général de Nicée contre les Ariens. — *A la 1^{re} messe, service pour les Trépassés.* — *Le soir à 7 h. 1/2, Te Deum pour les grâces reçues dans l'année, Miserere pour les fautes commises, et Bénédiction.*

1907. Mardi 1^{er} Janvier. — Huit jours après sa naissance, le Sauveur fut porté au Temple pour être circoncis, selon la loi de Moïse. Il reçut le nom de Jésus, qui veut dire Sauveur, nom mystérieux, révélé par l'archange Gabriel. — **Petit pardon de N.-D. de Kerluan.** — *A S^t Idunet, messes à 6 h. 1/2, et 8 h.* — *Le soir à 7 h. 1/2, Complies, chant du Veni Creator, pour l'année commencée, et Bénédiction.* — *A N.-D. de Kerluan, 1^{re} messe à 7 h. 1/2, Grand messe à 10 h.* — *Les pèlerins, imitant les Pèlerins de Lourdes, porteront sur leur poitrine, attachée à un ruban, la médaille de N.-D. de Kerluan. On trouvera cette médaille chez MM. Corcuff, libraire, Quai de Brest, Louët, horloger, et M^{lle} Cléran, libraire, Rue de l'Eglise, et chez le gardien de la chapelle de Kerluan. Bénédiction des médailles avant et après les messes.*

Mercredi 2. — **Octave de S^t Etienne, premier martyr.** — *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 3. — **Octave de S^t Jean, apôtre.** — *A 7 h. 1/2, messe des filles de 9 et 10 ans, confessions.* — *A 9 h., et 10 h. Catéchismes, leçons 19 et 20.* — *A 2 h., continuation de l'examen sur la 1^{re} partie du catéchisme.* — *A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 4. — **Octave des S^{ts} Innocents.** — *1^{er} vendredi de l'année, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.* — *Après la 1^{re} messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.* — *A la messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 5. — **Vigile de l'Epiphanie.** — *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la Conversion des Pécheurs.*

Bonne et sainte année à nos fidèles lecteurs et chers paroissiens ! Qu'avec les biens de la terre, la paix et l'affection, aux foyers, Dieu leur accorde à tous une foi solide et ardente, une vie chrétienne d'autant plus intense que Dieu est plus haï, une fidélité aux lois de l'Eglise et aux sacrements, et un dévouement à la cause religieuse d'autant plus constants que les attaques deviennent plus acharnées et plus impudentes. Ils savent qu'après l'apostasie nationale d'une rupture violente avec l'Eglise, les Chambres françaises votent définitivement ces jours-ci les vols sacrilèges, dont les fameux et sanglants inventaires et les brutales mises sous séquestre n'étaient que la préface hypocrite. « Spoliation d'un côté, organisation du schisme de l'autre, voilà votre loi, leur a dit Riberti. C'est la faillite de la Séparation libérale qu'on avait rêvée ». Et M. Ribot ajoutait : « Vous avez mis le pied dans l'engrenage, et vous vous acculez vous-mêmes à la nécessité de fermer les églises ». Avec la spoliation définitive, par la dernière loi, — que Rome condamnera comme celles qui ont déjà avorté, — les Eglises et leurs biens, les presbytères, deviennent la part du butin sacrilège attribuée aux conseils municipaux, comme à la Grande Révolution. Le résultat en sera-t-il le même qu'alors ? Du côté des autorités locales, si l'Etat ne les terrorise pas, nous aurions peut-être moins à craindre des mesures extrêmes : Elles sont plus en contact avec les besoins et les volontés des populations. Toujours est-il qu'à ce jour : 1° les églises et chapelles de Châteaulin — même celle de Kerluan rachetée en 1808 — avec leur mobilier, sont confisquées et attribuées, contre toute justice, à la municipalité ; 2° le clergé n'y aurait plus qu'un droit d'usage révocable et soumis à des conditions extrêmement onéreuses ; 3° le Curé de Châteaulin perd la jouissance du champ légué par M. François Miossec, 4° se voit privé de 1500 fr. d'indemnité annuelle, faible restitution des vols commis par la Grande Révolution ; 5° les vicaires sont frustrés de 450 fr. par an qui leur étaient dus au même titre.

Tout cela, disent les loups, parce que les agneaux troublent leur breuvage.

« La raison du plus fort est toujours la meilleure, » disait mélancoliquement le bon La Fontaine. Mais « Dieu ne meurt pas ! » Il saura vaincre, comme il l'a toujours fait, vaincre et régner, pour sauver en pardonnant, même à ses bourreaux.

Les Clémenceaux, devant ces vues de foi, rient et pirouettent ; mais comme Satan « leur noble père », leur rire finira dans la honte. « Pour que vous daigniez humilier les ennemis de la sainte Eglise, nous vous supplions. écoutez-nous ! » C'est l'invocation des Litanies : humilier, confondre seulement, non pas détruire, car l'Eglise, à l'exemple de son chef divin, ne « veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ». Oui ! que toutes les mèches fumant encore se rallument, que les Clémenceaux reçoivent la grâce de renier « leur noble père », pour adorer celui qu'ils persécutent dans son pape, ses évêques et ses prêtres !

Dimanche dernier, une dépêche est venue nous apprendre la mort de M. Guédès, recteur de Plouvorn, que nous savions depuis un mois à toute extrémité. Il était âgé de 59 ans.

Homme d'action et apôtre, servi par un beau talent de parole, il s'est dépensé sans compter dans les retraites et les missions. Ses quatorze années de vicariat à Châteaulin (1872-1886) ont été bien remplies et l'on en conserve

encore le fidèle souvenir. Assidu au confessionnal, zélé à reprendre les abus, il ne fut importun qu'aux sourds volontaires. Il suscita plusieurs vocations religieuses et, par le Tiers-ordre, il raviva la piété des personnes du monde. Il y a trois ans, nous eûmes le bonheur de l'entendre prêcher le triduum des Quarante-Heures que nos paroissiens suivirent avec un pieux intérêt. Tous ceux qu'il a aidés vers Dieu, et ils sont nombreux, lui réserveront un souvenir spécial dans leurs prières.

Nous voulons donner un salut de sympathie et de regret, au départ pour une vie meilleure de M. Cadet, Peintre à Châteaulin. Chrétien fidèle, patron laborieux, serviable et doux, aimant avec passion son métier, il a travaillé souvent dans nos églises, nous aidant à entretenir, à orner et embellir les demeures de Dieu parmi nous. Nous aimions surtout à recourir à son expérience et à ses soins, pour placer à demeure nos verrières de S^t Idunet.

Le cortège extraordinairement nombreux qui l'a accompagné à sa dernière demeure, montre l'estime dont il jouissait près de tous.

Nous prions Dieu de lui faire contempler éternellement les beautés du temple divin dont les nôtres ne sont que de pâles figures et des ombres, et d'accorder à sa famille ses divines consolations.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. (Suite)

Les Fabriques, relancés par les menaces, s'exécutent bien tardivement. C'est à la séance du 31 juillet 1792, que nous trouvons, enfin apurés, les comptes de ceux qui étaient sortis de charge depuis plus d'un an.

C'est Jean Le Taro, pour N. Dame, n'offrant qu'un reliquat de 16^l 6^s 4^d ; Jean Le Séarch, pour S^t Idunet, avec un reliquat de 105^l 7^s 7^d ; le S^t Dieulangar, pour le S^t Sacrement, remettant à Paul Rannou, son successeur, 234 fr. 19^s ; Jean Motreff, pour N.-D. de pitié, ajoutant à son compte déjà approuvé en février 1791, un reliquat de 7^l 6^s 8^d ; Hervé Moal, pour N.-D. de Kerluan, remettant à son successeur un reliquat de 394^l 2^s 6^d ; Jean Péron, pour S^t Jean, avec un reliquat définitif de 61^l 14^s 9^d ; Mathurin Rivoal, dont le reliquat a passé dans l'emprunt du Conseil communal, pour un chiffre de 151^l 1^s 6^d.

Le dimanche 5 août, il est procédé à la nomination des nouveaux fabriques, ce qui aurait dû se faire à la Saint Jean, comme il était de coutume. Mais probablement que les nouveaux procédés, et les « emprunts » si fantaisistes du Conseil municipal, ne plaisaient que de sorte, et que le recrutement d'hommes de bonne volonté devenait difficile. En tout cas les Fabriques sortant de charge ne sont pas eux-mêmes d'une exactitude exemplaire à rendre leurs comptes, quoiqu'à leur tête fût le maire lui-même. Après un mois de retard, ils se font octroyer une quinzaine de répit. Mais la quinzaine se passa, et bien d'autres encore, et, comme Sœur Anne, on ne vit rien venir.

Revenons à notre date du 5 août 1792.

Nous y trouvons que le maire, le S^t Delaroque, consent à remplir pendant une seconde année la fonction de fabrique de S^t Idunet ; de même Paul Rannou, pour le S^t Sacrement, et Guillaume Le Baut pour S^t Combert. Jean Sanquer fut remplacé à S^t Jean par Nicolas Nicolas du Quivit ;

Toussaint Le Faou père, de Kergonquis, fut nommé au Rosaire, à la place d'Allain Le Moal de Coatitfel ; Jacques Milin prit la charge de N.-D. de Pitié, remplaçant Jean-Marie L'honoré ; à Kerluan, Laurent Jéquel eut pour successeur Guillaume Gogo de Stankivin ; et à N. Dame, Pierre-Louis Jamet succéda à Yves Nédélec de Prat-aval.

Le même jour, nous entendons le premier son de cloche annonçant la fermeture des chapelles :

« Monsieur le maire a déposé sur le bureau une expédition de l'arrêté du Directoire du district du 20 Juillet dernier, qui ne lui a été remis que le 1^{er} de ce mois, avec une lettre du 31 du dit mois de Juillet aussi remise le même jour, portant que la municipalité ait à donner au Directoire du district le nombre de chapelles que la municipalité croira nécessaire pour la desserte du culte. Sur quoi délibérant :

« Le corps municipal, ouï le p^r de la commune, a été unanimement d'avis que les chapelles de Notre-Dame, Saint Jean, Saint Combert et Kerluan, jointes à la mère Eglise, étaient nécessaires pour la desserte du culte, attendu que les offrandes qui tombent dans les quatre chapelles ci-dessus dénommées, servent à entretenir en réparation la mère Eglise qui n'a qu'un médiocre revenu en fondation. »

Le lendemain, 6 août ; nous nous trouvons en face d'un cas de conscience douloureux et révélateur. Nous avons vu plus haut la formule conditionnelle par laquelle l'ex-père Lemoine croyait satisfaire aux exigences gouvernementales, et aux cris de sa conscience. Sa formule ayant passé sans protestation, il dut, c'est du moins la vraisemblance, en communiquer le résultat à un confrère de volonté chancelante comme la sienne, et heureux de *jur*er sans trop de remords. Celui-ci se présenta donc à son tour à Châteaulin, et voici, saisie sur le vif, une lutte de conscience : « En l'endroit, s'est présenté Rolland Jolivet, prêtre de la paroisse de Dinéault, lequel a dit vouloir prêter le serment civique, *comme cy-après* : « *Je jure « d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy, et de maintenir la constitution « décrétée par l'assemblée nationale, acceptée et sanctionnée par le roy. en « ce qui concerne purement et simplement le civil.* » Cette formule a été à ce moment couverte de jambages pour en enlever la trace ; mais, au moyen d'une loupe, et après bien des efforts pour fixer des points de repères, nous sommes parvenu à la déchiffrer très nettement. Que s'était-il donc produit ? Quelqu'un dut arriver au conseil, pendant que se faisait cette déclaration, et la dénoncer comme prohibée. La rédaction est donc aussitôt couverte, et le secrétaire continue comme il suit :

« Lui ayant représenté la loi et l'arrêté du parlement où se trouve le serment civique tel qu'il doit être prêté par tous les citoyens sans distinction quelconque, nous a observé qu'il ne pourrait prononcer le mot *Je le jure*, mais être prêtre catholique, et a refusé de signer, quoique de ce interpellé. Le corps municipal, ouï le p^r de la Commune, arrête qu'il sera dans le jour donné avis au Directoire du district du refus du S^r Jolivet, prêtre, de prêter le serment civique aux termes de la loi du 27 Septembre 1790, sanctionnée pour le roy le 26 octobre suivant. » C'était, pour le pauvre prêtre, l'annonce de son incarcération en vue de la déportation !

Son courage faiblit bientôt, et nous avons la tristesse de lire, à la date du samedi 11 août, la formule du serment schismatique, signée : R. Jolivet, prêtre à Dinéault. Quels drames intimes cela révèle ! (à suivre)

TABLE DES MATIÈRES

A	E
Acte de Pie X (l'), p 266	Ecoles chrétiennes (les), p 282
Adoration des 3-7 Octobre, p. 282, 298	Ecole d'Agriculture, p 108
Affiche (une), p 199	Ecole ménagère agricole, p 247
Affiches (encore les), p 202	Encyclique de Pie X, p 278
id (procès des), p. 334, 355	Epiphanie, p 138
Ann. Aviel, N° 3, p. 3.	Epiphanie (sermons), p 142
Associations culturelles (les), p 227	E. Evrard, p. 183-88-91-96, 212-15.
Avis aux buveurs, p 124	Explication (une) p 234
B	Extrait des délibérations des conseillers de fabrique de Châteaulin, p.335
Bas-Breton théologique (le), p 207	F
Beurrerie coopérative, p 287	Faveurs de N.-D. de Châteaulin, N° 13, p. 3.
Biens d'Eglise, p 123	Fête de la chandeleur, N° 6, p. 5.
Biens de l'Eglise de Châteaulin, p 327	Fête-Dieu (la), p 238
Biens de l'Eglise de Châteaulin pendant la Révolution, p. 246-56- 63-67-75-79-86-91-99, 303- 07-19-24-31-35-43.	Fête de S ^{te} Anne, p 253
Boisement et déboisement, N° 8, p. 7.	Fête du 15 Août, p 266
Bretagne et Pie X (la), p 151	Fête de S ^t Idunet, p 306
Breton en Allemagne (un), p 300, p. 208-11-16-23-32.	Fraternité de Châteaulin, N° 2, p. 5.
C	G
Caisse rurale, p 324	Guirionzeiou ar Feis, N° 2, p. 4.
Cap Yann (Trêve de), N° 8, p. 2 ; N° 10, p. 5 ; p. 107-16-51-92-95, 308-20-30-38.	H
Cercles ruraux (les), p. 167-74-219- 24-31-36-39-43-47-51.	Hospice de Châteaulin, N° 1, p. 6 ; N° 3, p. 4 ; N° 5, p. 3 ; N° 7, p. 2 ; N° 9, p. 7 ; N° 10, p. 4 ; N° 13, p. 5.
Cidre (le), p 276	I
Clergé paroissial (le), N° 1, p. 2	Idunet (trêve de S ^t), N° 3, p. 2.
Coat-fao (trêve de), N° 4, p. 2	Incohérence romaine, p 258
Congrès du Sillon (le), p. 154-57	Instructions sur l'Eglise, N° 1, p. 3 ; N° 2, p. 2 ; N° 5, p. 2.
Credo (instructions sur le), N° 7, p. 3 ; N° 8, p. 4 ; N° 9, p. 3 ; et N° 13, p. 2.	Instruction sur les biens d'Eglise, p 162
Colonnes infernales, p 322	Inventaires (les) p. 145-51-58-62- 82.
D	J
Déclarations (les), p 338	Jardins ouvriers, p 178
Détenteurs de biens ecclésiastiques, p 115	Joseph (fête de S ^t), p 177-82
Désertion des campagnes, p 272	Journée de 8 heures, p 211-16
Distribution des prix, p. 254-58	Journée de 10 heures, p 262
Domestiques de ferme (les) p. 244- 62-95, 310-15.	

K
Kerjean. p. 151-92-95, 208-20-38
Kerluan (Cantique), p. 133
Kerluan (pardon de N.-D.), . . p. 250

L
Landeleau, p. 182-86-93
Larmes de Pie X, p. 223
Ligue P. D. F. p. 210-14
Le Coz (M.), N° 11, p. 6 ; N° 13,
p. 6 ; 119-27
Loi de séparation (la), p. 166, 219-
74, 306
Loi sur les habitations à bon
marché p. 271-83

M
Mai (le) 1^{er}, p. 203
Messe (une 1^{re}), p. 266
Ministère du Travail, p. 319
Miracle, (le) p. 109
Monographie d'un champ, N° 1, p. 6 ;
N° 3, p. 7.
M. Moysan, p. 226, 306.

N
Neubet comzou var arbater, N° 9, p. 5 ;
N° 13, p. 4 ; p. 117.
Normant (M.), N° 5, p. 5, 6.
N.-D. de Châteaulin, p. 118-24-34.
N.-D. de Châteaulin (pardon
de,) p. 274-77.
Nous ne comprenons pas, p. 203

O
Oeuvres eucharistiques, N° 11, p. 3
Ordination, p. 250
Ortie (l'), p. 242

P
Pâques, p. 198
Paroisse de Châteaulin, voir Coat-fao,
S^t Idunet Cap-Yann et Kerjean
Patronage, p. 106-31, 270-79
-95.
Pèlerinage, (poésie), p. 114
Penn-ti N° 8, p. 5 ; N° 9, p. 2.
Pensionnat S^t Joseph, N° 1, p. 4 ;
N° 12, p. 6.
id. S^t Louis, N° 1, p. 5 ; N° 12, p. 4.

Pépinnières. p. 135-39-47.
Petite propriété (la) et le pro-
grès agricole, p. 322
Plantation du pommier, p. 126
Plantation des pommes de terre,
p. 7, N° 7.
Préparation des sémences, N° 5, p. 5
Prezegennou var ar pec'hel, N° 7, p. 5

Q
Quai de Nantes (sur le), p. 234
Quasimodo, p. 202
Quéré (M.) N° 2, p. 7 ; N° 5, p. 7 ;
N° 7, p. 5.
Question du Bas-Breton (une), p. 242

R
Reboisement, p. 163
Réponse au Bas-Breton, p. 291
Repos du dimanche, N° 9, p. 4 ; N° 10,
p. 5 ; N° 11, p. 5 ; p. 262 p. 322.
Respect de la soutane, p. 190
Retraite des Eufants de Marie, p. 115
Retraite pascale, p. 194
Rouziec, N° 4, p. 7
Rumengol, p. 186

S
Sacramentaux, p. 110
Secours religieux aux soldats
malades, p. 290
Séparation (la), N° 9, p. 5 ; p. 318
Séquestre, p. 338
Sermons du 1^{er} novembre 1905, p. 122
" du 7 Janvier 1906, p. 142
" du 14 " " p. 146
" du 21 " " p. 150
" du 29 Avril " " p. 206
" du 6 Mai " " p. 210
" du 13 Mai " " p. 218
Sillon (conférence sur le), N° 6, p. 6
Société coopérative d'habitations
à bon marché, N° 3, p. 5 ; N° 10,
p. 7 ; p. 315, 339.
Sœurs blanches de Châteaulin
(les), p. 250
Spoliation commence (la), . . p. 326

T
Tactique réactionnaire, p. 302
Toujours la Séparation, p. 309
Tréverrec (Vers), p. 227

U
Usurpateurs de biens d'Eglise
(les), p. 310

V
Vers les 8 heures, p. 226, 230.

Vieux presbytère, p. 170-74-79-87-
90.
Vue en arrière, N° 6, p. 1

Y
Yeünic (histor) N° 4, p. 4

FIN DU 1^{er} VOLUME